This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Revue de Saintonge & d'Aunis

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes, Commission des arts et monuments historiques de la ...

Digitized by Google

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D
6
.S
A

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

Digitized by Google

LA ROCHELLE, IMPRIMERIE NOUVELLE NOEL TEXIER

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DES

ARCHIVES HISTORIQUES

REVUE

DE LA SAINTONGE & DE L'AUNIS

IX

PARIS
A. PICARD. LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE BONAPARTE, 82

SAINTES
Mme Z. MORTREUIL, LIBRAIRE
RUE ESCHASSÉRIAUX, 42

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-17-26
13492

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER 1889 : CHRONIQUE : Revue de la presse ; souscription au monument de saint Louis ; récompenses ; nouvelles littéraires ; sociétés savantes. — NÉCROLOGIE : Ardouin ; Audry de Puyravault ; Baron ; Bastard ; Béliard ; Moreau ; madame Planat. — EPIGRAPHIE : Plaque commémorative de Saint-Jean à La Rochelle ; inscription funéraire de P. de Beresteyn, — de Wille Heynric. — ARCHÉOLOGIE : Litre à Soubise ; les voûtes de Mortagne ; tombes à La Rochelle ; substructions à Vaux ; villa à Saint-Nazaire ; aqueduc à Saintes ; fouilles de Saintes ; l'âge des remparts de Saintes. — VARIÉTÉS : L'intendant de Villemonté ; l'office de saint Eutrope et son auteur. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Analecta Bollandiana ;* les Dreux ; *Catalogue des actes de François Ier ; Dictionnaire étymologique ; L'empire romain en Gaule ;* guides à La Rochelle, à Royan ; *Origines de la civilisation ;* lac d'eau douce à Arvert ; Bernard de Saintes ; *La Vendée angevine.* — QUESTIONS ET RÉPONSES : Un pont à Tonnay-Charente en 1299 ; la chambre de commerce de Rochefort ; un chroniqueur saintongeais ; Anne d'Autriche en Saintonge ; Les Brossard, Baron, Girard, Campet de Saujon ; les Saint-Martin, seigneur des Granges. — BIBLIOGRAPHIE : *A.-D.*

CHRONIQUE

A rendu compte du *Bulletin* de septembre : La *Semaine religieuse* d'Angoulême du 28 octobre, qui remarque : *Delille et Maury, François de Lanoue*, la revue des périodiques, où « tout a sa place... promenade variée à travers les revues savantes » ; l'archéologie, les *Réponses* où « apparaissent l'utilité pratique d'un bulletin publié à des intervalles assez rapprochés et l'un des grands avantages de l'association. Le lecteur y trouve souvent avec plaisir la réponse faite par d'autres à telle question qu'il s'était lui-même posée. En outre, les membres de la société, mis ainsi en rapport direct les uns avec les autres, apprennent à se connaître, à s'estimer, et sentent se resserrer le lien moral qui les unit. C'est la fraternité de la science. »

Ont rendu compte du *Bulletin* de novembre : L'*Echo rochelais* du 28, qui analyse le substantiel article sur Jacques

Digitized by Google

Fontaine, enrichi de notes nombreuses et inédites ; puis *Le roi des ribauds*, « étude bien fouillée, sorte de monographie de cette royauté burlesque... qu'on lira avec l'intérêt qui s'attache à des recherches consciencieusement faites. » Voir aussi le *Moniteur de la Saintonge* du 9 décembre ;

La Revue historique de l'Ouest, 6e livraison de 1888, p. 289, qui signale la « curieuse étude » sur *Le roi des ribauds* et « l'intéressante analyse » des *Mémoires* de Jacques Fontaine ;

Le *Rappel charentais* du 19 décembre, dans un très bon article de M. Edmond Maguier sur les *Lettres* de La Hoguette, par M. Tamizey de Laroque, qui se termine ainsi : « Le biographe vaut le héros. Il y a entre eux, malgré les différences des époques, une parenté littéraire qui fait qu'on retrouve dans les annotations la verve spirituelle et la grâce charmante des *Lettres* », dit : « La société des *Archives* a de grands mérites. Elle agit, elle travaille, elle se livre à des recherches incessantes ; et elle publie des documents très précieux pour l'histoire de notre contrée. Ce n'est point, comme tant d'autres associations littéraires, une société d'admiration mutuelle. On serait tenté de dire « au contraire ! » car il arrive parfois que des divergences d'opinions amènent, dans le *Bulletin*, des polémiques piquantes et mordantes. Cette fois, il y aura certainement unanimité dans l'appréciation du travail de M. Tamizey de Laroque qui vient de paraître dans le XVIe volume ».

—

Ont publié le sommaire du numéro de novembre : Le *Phare des Charentes* du 14, le *Courrier de la Rochelle* et le *Barbezilien* du 15, la *Saintonge* du 17, l'*Echo saintongeais* et l'*Echo de Jonzac* du 18, l'*Union* du 22, le *Moniteur de la Saintonge* du 28.

—

Ont reproduit : l'*Ere nouvelle* du 18 novembre, *Le jeu de paume à Cognac*, et le *Progrès* du 21 décembre, *Musée de Saintes* et *Fouilles de Saintes ;* le *Forum artistique* de décembre, *La lanterne des morts de Pranzac.*

AVIS ET NOUVELLES

La table, le titre et la couverture du tome VIII du *Bulletin* seront envoyés avec le numéro de février.

—

La présente livraison de janvier est due à la collaboration de dix-neuf membres de la Société.

—

Notre projet d'un souvenir de la victoire de saint Louis à Taillebourg a été fort bien accueilli : « Bravo, nous écrit un de

Digitized by Google

nos plus spirituels confrères, bravo pour l'excellente idée d'un monument à Taillebourg. Combien je regrette d'être si appauvri par le phylloxéra! J'eusse tant voulu pouvoir vous adresser ce distique :

Fendons-nous en l'honneur du grand roi *saint Louis*.
Acceptez pour ma part, s'il vous plaît, *cinq louis*.

« Pardonnez-moi mon mauvais sort, mes mauvais bons mots et la modicité de mon offrande. Voici mon humble mandat-postal de dix francs. « TAMIZEY DE LARROQUE. »

Un autre, c'est « Piâre Marcut », écrit de son côté :

Vou-z-envouéye mouè'tout cent sou de chaque main
Prr' la piâre à sain Louis : que longtemp-n-on z-y lise
Coument l'Ang'yei fouiyit de la Saintonjhe. — Au mein
Prr' thieu chouésissé beun, qu'a séjhe poin jhelise.

M. Edmond Maguier joint à sa souscription ce quatrain :

Taillebourg ! Des aïeux ce nom dit la victoire.
Ils avaient, comme nous, leur honneur à venger...
Puissent nos fils, un jour, lire dans notre histoire
Que nous avons de même écrasé l'étranger !

Le secrétaire a adressé à chaque membre une circulaire ; nous publierons dans le prochain numéro la liste des souscripteurs; parmi les premiers, figurent M. le comte Lemercier, M. de Lilleferme, 50 fr., M. Guillet, 40 fr., etc.

—

Le *Bulletin* se propose de publier prochainement le catalogue de l'important médaillier de Saintes. Nous faisons appel à la générosité des membres de la société qui possèdent des monnaies ou médailles, et qui voudraient bien faire don de leurs doubles au musée. Le nom du donateur sera imprimé à la suite des légendes de la pièce. Si la monnaie a été trouvée en Saintonge, on est prié d'indiquer le lieu d'origine et la date de la trouvaille.

—

Un comité s'est formé à Paris pour élever par souscription un monument d'architecture surmonté d'un buste à Jules Castagnary, de Saintes, directeur des beaux arts, conseiller d'état, sur le terrain concédé pour sa tombe au cimetière Montmartre, par le conseil municipal de Paris dont il fut président.

—

L'*Illustration* du 9 décembre publie, de M. Georges Gourdon, de Surgères, rédacteur des *Tablettes*, à Rochefort, l'*Alouette*, pièce mise en musique par M. Fagerolle et illustrée par M. Fraipont.

—

Le 25 novembre, dans l'église de Saint-Vivien de Saintes, à la messe en musique de Sainte-Cécile, ont été chantés un *Ave*

Digitized by Google

verum de M. Recoux, chef de musique du 6e de ligne, et un *Ave Maria* de M. de Bretinauld.

—

M. Edmond Maguier a obtenu de l'académie Lamartine une palme de vermeil (1er prix de poésie) et une palme d'argent (2e prix de prose), pour l'éloge de Lamartine.

—

A la distribution des récompenses de la faculté de médecine et pharmacie de Bordeaux aux lauréats de l'anné scolaire, qui a eu lieu le 5 novembre, ont obtenu : 1re année, médaille d'argent et 100 francs de livres (prix de la faculté), M. Théodule-Jean-Georges Coupry, né à Rochefort ; médaille d'argent d'une valeur de 200 francs (prix Godard), M. Charles-Edouard-Eutrope-Emmanuel Hédon, né à Burie ; M. Marie-Henri-Ferdinand-Paul Garnault, né au Chay ; M. Emile-Eugène-Fernand Gorron, né à Saintes. — Pharmacie : 1re année, médaille d'argent et 30 francs de livres (prix de la faculté), M. Louis Lègue, né à Chalais (Charente) ; mention honorable, M. François-Louis-Armand Manseau, né à Soubran ; prix des travaux pratiques, 100 francs de livres, M. Honoré-Gaston Bernard, né à Saint-Denis d'Oleron. — A la faculté de droit, en troisième année, ont obtenu : M. Mercier, de Sainte-Lheurine, le 1er prix de droit civil, et M. Nicolle, de Tesson, le deuxième.

A Poitiers, à la rentrée des facultés, le 3 novembre, nous trouvons encore, parmi les lauréats de la faculté de droit, nos compatriotes : 2e année, droit romain, 1re médaille, M. Pierre Maria, de Rochefort ; 2e année, procédure civile, 1re médaille, M. Octave Festy ; 1re mention *ex-æquo*, MM. Pierre Maria et Gaston Reverdy. — Un premier prix en pharmacie, médaille d'argent, a été décerné à M. Ernest Grosseval, de Cognac.

—

M. le docteur Mabille, médecin en chef de l'asile des aliénés à Lafond, a obtenu de l'académie de médecine une mention honorable avec 250 francs (prix Fairet).

—

Par arrêté du 16 novembre, le ministre du commerce a, sur la proposition de l'académie de médecine, décerné une médaille d'argent à M. le docteur Bobrie, médecin à Cozes, comme s'étant plus particulièrement distingué par son zèle pour la propagation de la vaccine.

—

A la séance d'ouverture des cours de l'école de médecine navale de Rochefort, le 4 novembre, sous la présidence de M. Duplouy, directeur du service de santé, M. le docteur Burot, professeur, a choisi, pour sujet de son discours, l'éloge de Charles-Adolphe Maher, directeur du service de santé, l'auteur de la *Statistique médicale de Rochefort*, dont nous avons annoncé la mort, VIII, 178.

—

Digitized by Google

Dans sa séance du 13 novembre, le conseil municipal de La Rochelle a refusé de changer le nom de rue Verdière où Ernest Jourdan est né, parce qu'elle « rappelle de vieux souvenirs », tout en chargeant la commission de l'instruction publique d'examiner s'il convient de chercher une autre rue Jourdan.

Il a ensuite, sur la proposition de la municipalité, décidé que l'avenue projetée entre le Mail et la route nationale n° 22 s'appellera *Avenue Coligny*.

—

Le ministre des cultes a accordé 10,000 francs à la commune de Fenioux, pour la restauration de son clocher, classé comme monument historique, et dont les travaux sont confiés à M. Ballue ; puis 200 francs à la commune de Saint-Seurin de Palenne, pour travaux à l'église et au presbytère.

—

L'*Ere nouvelle* de Cognac a commencé, le 25 octobre, la publication d'un roman historique de notre confrère, M. Oscar de Poli, *Les régicides*, dont la scène se passe à Vivonne (Poitou).

Les *Tablettes* ont commencé, dans le n° du 1er décembre, la publication en feuilleton de *La perle*, par Mme Nelly Lieutier.

—

A La Rochelle, le 26 décembre, ont paru : « L'*Eclaireur*, journal républicain quotidien », et *Histoire de l'ile de Ré*, par M. Kemmerer; 2e édition, in-4°, avec 156 photogravures; à Paris, chez Picard, *Le duc d'Epernon*, par M. le marquis de Dampierre ; grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

La société archéologique de Nantes vient de publier son tome XXVII, fort beau volume de 400 pages, contenant 29 héliogravures et 9 fac-simile. La crypte de la cathédrale, que la société voulait conserver et l'évêque supprimer, a été l'occasion de cette publication. M. A. Legendre, inspecteur diocésain, a intitulé cela *Documents pour servir à l'histoire de la cathédrale de Nantes* ; c'est une monographie à peu près complète que ces divers mémoires, et on lit ces rapports, ces pièces, avec un vif intérêt. Les dessins sont remarquables.

—

En souscription jusqu'au 15 janvier, chez l'auteur, à Saint-Maixent, au prix de 6 fr. 50, l'*Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par M. le lieutenant Espérandieu. Un vol. grand in-8° de 350 pages, avec 60 planches.

En souscription, chez M. Noël Texier, imprimeur à La Rochelle, ou chez l'auteur, à Moulidars, par Hiersac, Charente, au prix de 5 francs après réception du volume, *Le château d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars en Angoumois*, histoire, généalogie, archives, avec des notices sur quelques autres fiefs voisins ou unis historiquement, par M. l'abbé Tricoire, membre de la société des *Archives* ; grand in-8°, contenant beaucoup de documents inédits, et des généalogies dont le prospectus donne la liste. On y trouvera reproduites in extenso

Digitized by Google

bon nombre de pièces et de chartes des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, se rapportant à Saint-Jean d'Angély, Taillebourg, Saintes, Archiac, Barbezieux et pays environnants. Nous prions ceux qui auraient l'intention de souscrire, de le faire le plus tôt possible, le tirage devant avoir lieu sans nouvel avis, aussitôt que sera atteint le chiffre des souscriptions strictement nécessaires pour couvrir les frais d'impression.

—

Pour paraître en janvier 1889, *La Saintonge et ses familles illustres* par Nicolas Alain, réimpression de l'édition de 1598 avec traduction et notes par M. Louis Audiat; un beau volume de 250 pages environ, tiré à petit nombre. 5 fr. Quelques exemplaires sont tirés sur papier de hollande, 10 fr. En raison de l'augmentation considérable donnée à cette publication, les souscriptions antérieures sont annulées.

Pour paraître prochainement chez M. Foucher, éditeur, à La Rochelle, *Annuaire général de la Charente-Inférieure pour 1889*. Prix : 1 fr. 75.

—

Conférences. — Le 11 décembre, à Rochefort, par M. le docteur Moinet, *Le coup d'état du 2 décembre 1851* ; le 16, à Jonzac, par M. Bertin, avocat à Bordeaux, *Les prévoyants... de l'avenir.*

—

Sociétés savantes. — Société littéraire de La Rochelle ; séance du 24 octobre : Communication, par M. Albert Fournier, d'une pièce en cuivre, commémorative de la fondation de la Porte-Neuve en 1626 ; éloge, par M. Menut, de Philippe Cappon, prématurément enlevé à la science, et d'Ernest Jourdan. La société demandera à la municipalité de donner le nom de Jourdan à la rue où il est né. Voir plus haut, page 5 ; — du 14 novembre : Lecture, par M. de Richemond, d'une étude sur la cour de Jeanne d'Albret à La Rochelle ; observations de M. Menut sur la fondation d'œuvres charitables à La Rochelle par le garde des sceaux François de Montholon (1490-1543) ; communication, par M. Musset, de la plaque commémorative de la construction de la façade de l'église Saint-Jean à La Rochelle. (Voir plus bas, page 10).

La société a renouvelé son bureau pour 1888-1889 : Président, M. Menut ; vice-président, M. Louis-Eugène Meyer ; secrétaire, M. Musset ; trésorier, M. Michenot.

Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 9 novembre : Excursion géologique au Douhet et à Chaillé les Marais, par M. Boisselier ; communications de M. Beltrémieux sur l'herbier Chevalier ; de M. Fausson sur la création d'une collection d'ostéologie ; de M. Lusson sur des comptes-rendus de l'académie des sciences, etc.; — du 14 décembre : Lectures d'un mémoire communiqué au congrès des sociétés savantes en 1888 par M. Alfred Vivier sur l'abondance des oiseaux qui

Digitized by Google

viennent se heurter la nuit au phare des Baleines en l'île de Ré; d'une étude de M. de Richemond sur l'ancienne académie de La Rochelle et sur la séance publique du 27 mai 1789 ; communications diverses par MM. Fournier, Audry. Sont élus : président, M. Beltrémieux ; vice-présidents, MM. Meyer et Lusson ; secrétaire, M. de Richemond ; secrétaire-adjoint, M. Basset ; trésorier, M. Cassagneaud.

Société de géographie de Rochefort ; séance du 23 novembre : Nouvelles géographiques ; relation de la récente exploration de M. Thouars au Pilcomayo ; note sur le voyage de M. Douls, par M. Bellet ; — du 28 décembre : Exploration de M. Thouars au Pilcomayo ; le Mé-Kong, par M. de Villemereuil ; les Comores, par M. Bellet.

NÉCROLOGIE

La société a une nouvelle perte a déplorer :

Le 5 décembre, est décédé à Saintes, âgé de 48 ans, *Eugène*-François Béliard, maire de Semoussac, époux de Marguerite-Gabrielle Elie, né à Bressuire de Henri-Antoine-Florentin Béliard et d'Etiennette-Esther Aubin. « Bon, affable, écrit le *Moniteur de la Saintonge* du 6, dévoué aux intérêts de la population qui s'était groupée autour de lui, M. Béliard avait gagné toutes les sympathies... Il sera vivement regretté à Saintes, où il ne comptait que des amis, et dans la commune de Semoussac, canton de Mirambeau, dont il était maire ».

Le 26 octobre, est décédé à Matha, à l'âge de 71 ans, Pierre Audry de Puyravault, né le 13 décembre 1817 à Surgères, fils de Pierre, mort jeune à Puyravault, près de Surgères, peu de temps après être sorti de l'école polytechnique, et petit-fils d'Audry de Puyravault, député de la Charente-Inférieure, décédé à Maison-Laffitte. Président honoraire de la musique de Matha, il fut maire de cette ville en 1848, en 1870 et en 1878, époque où il donna sa démission pour céder la place à son fils.

M. Joseph Lair, maire de Saint-Jean d'Angély, ami personnel du défunt, a prononcé sur sa tombe quelques paroles émues. « La démocratie charentaise, dit l'*Indépendant* du 1er novembre, perd, en M. Audry de Puyravault, l'un de ses plus vaillants et de ses plus sages défenseurs ». Marié à Catherine-Victoire-Alida Christin, née au château de Grandfief, canton d'Aunay, il laisse un fils, maire de Matha.

Le 1er novembre, est décédé à Saint-Fort sur Gironde, chez M. Paul Drouillard, son neveu, où il s'était retiré depuis quelques années, Pierre-*Marcelin* Moreau, chanoine honoraire, né à Pons en 1816, élève du petit séminaire de cette ville, professeur à Montlieu de seconde, de rhétorique puis de philosophie pendant vingt ans, et en même temps desservant à la fois les cures de

Digitized by Google

Bussac et de Bédenac, puis celle de Saint-Pallais de Négrignac, enfin aumônier des religieuses de Montlieu. Voir dans le *Bulletin* religieux du 10 un long et très élogieux article par M. L. M. « Si, pendant les dernières années de sa vie, son intelligence s'est presque entièrement obscurcie, nous écrit un de ses anciens élèves, M. Moreau n'en a pas moins été l'un des hommes les plus spirituels et l'un des écrivains les plus distingués de notre Saintonge ; sans compter ses pièces, dont les représentations étaient toujours si vivement attendues lors de nos solennités de Montlieu, et qui y ont délassé et diverti plusieurs générations d'élèves, ses *Chansons de l'écolier* et ses *Rondes du couvent* auraient suffi à l'immortaliser. Il y a dix-neuf ans, en 1869, ce dernier ouvrage était l'objet d'un article élogieux avec citations de Thomas Grim, dans le *Petit journal*, qui, à cette époque, n'était pas encore devenu un organe politique. L'envoi du numéro que je lui fis lui causa tant de plaisir qu'il m'adressa, comme remercîment, un exemplaire de ses *Rondes* avec dédicace autographe. J'ai en outre eu la surprise de voir, il n'y a pas très longtemps, le même ouvrage en vente chez un libraire d'une petite ville de Normandie, à Gisors (Seine-Inférieure). Le rapprochement de ces deux faits ne prouve-t-il pas d'une manière évidente l'estime générale et la faveur persistante qui s'étaient attachées à ce petit recueil de poésies naïves et enfantines » ?

Marcelin Moreau laisse : *Drames et proverbes. Esquisses dramatiques de la vie de l'écolier*, recueil de proverbes et de vaudevilles composés pour les récréations littéraires dans les pensionnats de jeunes gens. Périsse, 1856, in-12, prix : 2 fr. 50. Le même, Lyon, Gay, 1870, in-12, 3 fr. — *L'éléphantolis, ou une maladie de circonstance*, vaudeville en un acte et en prose, destiné aux récréations littéraires dans les pensionnats de jeunes gens. *Idem*, 1858 ; 70 centimes. — *L'étourdi généreux*, vaudeville en un acte et en prose, destiné, etc. *Idem*. — *Un prêté pour un rendu*, proverbe-vaudeville en un acte et en prose, destiné, etc. *Idem*. — *Nouvelles esquisses dramatiques de la vie de l'écolier*, drames et vaudevilles, etc. *Idem* ; 2 francs ; le volume comprend *L'éléphantolis*, *L'étourdi généreux*, *Un prêté pour un rendu*, *Hirahini*, *La plume et le fusil*. — *Les rondes du couvent*, poésies enfantines, avec la musique des airs appropriés aux rondes. Larousse et Boyer, 1859, in-12, 1 fr. 50. — *Les chansons de l'écolier*, chants à une ou plusieurs voix, pour les fêtes et récréations littéraires des maisons d'éducation. Larousse et Boyer, 1860, in-12. — *Délassements dramatiques de la jeunesse*. Tuffet, 1860, in-12 ; 2 fr. 50. — *Un favori de Merlin*, divertissement féerique en trois actes. Larousse et Boyer, 1863, in-8°, 50 centimes. — *L'horloge ou égoïsme et dévouement*, vaudeville en un acte. *Idem*. — *La malédiction*, drame en deux actes. *Idem*. — *Ni trop haut ni trop bas*, vaudeville en deux actes. *Idem*. — *Le précepteur de dom Soixante-Quatre*, divertissement en un acte. *Idem*. — *Comédies pour pensionnats de*

Digitized by Google

jeunes gens. Haton, 1870, in-12. — *Comédies et entretiens pour les pensionnats de jeunes filles*, avec les airs notés. *Idem*; 3 fr. — *Drames et entretiens pour les pensionnats de jeunes filles*, avec les airs notés. *Idem*.

—

Le 1er, est décédé à Saint-Palais sur mer, et a été enterré le 4 aux Gonds, le docteur René-Adolphe Baron, âgé de 78 ans, qui a exercé la médecine à Pérignac, Rouffiac, Montils, et a été maire de Rouffiac et conseiller d'arrondissement. Le deuil était conduit par son fils, M. Ludomir Baron, juge de paix à Saujon, par son gendre, M. Surrault, ancien greffier du tribunal civil de Saintes, et M. Marcel Baron, son petit-fils, avocat à Cognac. « M. le docteur Moinet, dit l'*Indépendant* du 6, dans un discours empreint de sentiments sympathiques et élevés, a fait comme il convient l'éloge du défunt. ... Sous son administration de maire, des routes, des ponts, des chaussées remplacèrent des chemins boueux et impraticables ; il fut l'un des créateurs du pont de Brives; et la commune de Saint-Palais sur mer lui doit son superbe groupe scolaire. »

—

Le 2, est décédé à Saint-Cyr du Doret, Bastard, né à Courçon en 1819, conseiller général du canton de Courçon, « un des membres les plus aimés et les plus appréciés de notre assemblée départementale », dit le *Progrès* du 7: Avocat, juge de paix, conseiller général, il sut toujours, par son amour de la justice et son impartialité, par la loyauté et l'indépendance de son caractère, s'attirer l'estime et la considération », dit l'*Echo rochelais* du 7; et le *Bulletin religieux* du 10 ajoute : « Sa mort est une grande perte pour le canton de Courçon et pour le département ; aussi tous les hommes amis de leur pays s'unissent à sa famille en ce grand deuil.»

—

Le 11, est décédé à Pons, à l'âge de 50 ans, Marcel Ardouin, ancien notaire, ancien banquier, fils du docteur Ardoin qui a été conseiller général du canton de Pons, et gendre de M. Coudret, maire de Saint-Thomas de Cosnac ; « cœur excellent et généreux, esprit affable et bienveillant, caractère honnête par dessus tout, » dit le *Progrès* du 14.

—

Le 14, est décédée à Cognac Madeleine-Clarisse Cellérier, âgée de 89 ans, veuve d'Abel Planat, mère de M. Oscar Planat, maire de Cognac, conseiller général, ancien député, et de Claire Planat, mariée au marquis Saint-Légier de La Sauzaie.

—

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE

—

I.

Le musée de La Rochelle vient de recevoir la plaque commémorative de la construction de la façade de l'église Saint-Jean de cette ville. On y lit :

LE 17 JUIN 1783
M. FRIN DESTOUCHES
ESTANT COMMANDEUR DE CETTE PAROISSE
M. FRIN DE SAINT-GERMAIN
COMMANDEUR DOIEN CURÉ
M. GOGUET ÉCUIER MARGUILLER D'HONNEUR
GARDON, MONCOUARD, MARGUILLIERS
L'ON A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE CETTE
FAÇADE RECONSTRUITE SUR LES DESSEINS
DE M. VERDON, INSPECTEUR DES
PONTS ET CHAUSSÉES.

II

C'était l'usage, qu'autrefois les jeunes étrangers, riches et lettrés, complétassent leur éducation par un voyage chez les nations voisines ; comme nos ouvriers, ils faisaient le tour de France ; la France a toujours eu le don de les attirer, eux plutôt que nos compatriotes. Les Français aiment mieux parcourir la Suisse, ce vaste hôtel cosmopolite, que de découvrir la France, si intéressante pourtant à tous les points de vue. Nous avons une preuve de cet amour et de cette mode dans les ouvrages assez nombreux d'auteurs allemands qui ont conservé le souvenir de leur voyage, et ont indiqué leur itinéraire pour servir aux touristes qui les suivraient. Leurs guides, s'adressaient aux voyageurs de toute nation, puisqu'ils les écrivaient en latin, langue universelle des lettrés. On connaît les relations de Golnitz et de Zinzerling.

Une pierre tombale, espèce de schiste ardoisier, qui a de hauteur 0m70 sur 0m65 de largeur et 0m08 d'épaisseur, donnée au musée de la ville de Saintes par M. Anatole Vallein, de la Pointe de Thenac, et venant de l'ancienne église des Jacobins, nous est restée comme preuve de ces pérégrinations au com-

Digitized by Google

mencement du XVIIe siècle. Elle porte l'inscription funèbre d'un jeune Hollandais de Delft. Suivant l'usage, il visitait, pendant les vacances scolaires, la France, avec son frère. C'est ainsi qu'Abraham Golnitz, de Dantzig, parcourut, en 1630, la France, notant les antiquités de Saintes (Voir *Ulysses Belgico-Gallicus*, p. 631, et le *De Santonum regione*, p. 176), Zinzerling en 1610. Voir *Itinerarium Galliæ* (Lyon 1612) et *De Santonum*, p. 190 (1889).

VIATOR ASTA, ET HEC LEGE.
QVOD ASPICIS MONVMENTVM, SACRVM EST
MANIBVS PAVLI, P. F. A BERESTEYN.
QVEM PATRI, IN BATAVIS CONSVLI,
DELPHI EDIDERVNT : SANTONES ABSTVLERVNT.
CVM VIXISSET ANNOS. XVII. MENS. IX. D. VIII.
MORS OBREPSIT. AN. CIↃ. IↃ. CX. NONIS, SEPTEMBRIS.
MEMORIÆ POSTERORVM, SACRVM.
MANIBVS DEFVNCTI, PARENTES MOESTI POSS.

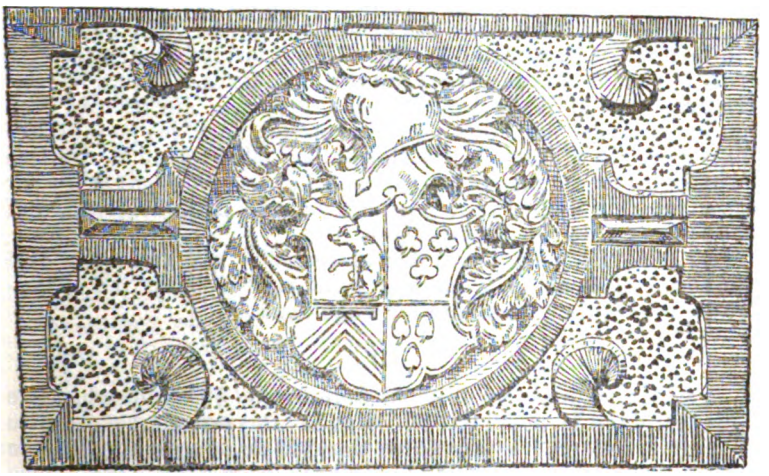

Paul van Beresteyn, né à Delft en Hollande, comme l'indique l'inscription, était fils de Paul Cornélis van Beresteyn, membre du conseil des quarante (échevinage, conseil municipal) et bourgmestre, et de Volkera Nicolaï Knobbert. La famille de Beresteyn compte parmi les plus anciennes de Delft, dont Hugo Grotius fut l'oracle. Le frère de Paul, qui l'accompagnait dans son voyage, et qui vraisemblablement lui fit élever ce monument, Cornélis Paul van Beresteyn, fut, comme son père, membre du conseil des quarante et bourgmestre. Les descendants des Beresteyn existent encore en Hollande.

Digitized by Google

PASSANT, ARRÊTE-TOI ET LIS CECI : LE MONUMENT QUE TU VOIS EST CONSACRÉ AUX MANES DE PAUL DE BERESTEYN, FILS DE PAUL, BOURGMESTRE DE DELFT, EN HOLLANDE. IL NAQUIT A DELFT, MOURUT A SAINTES, AGÉ DE 17 ANS, 9 MOIS ET 8 JOURS, LE 5 SEPTEMBRE 1610. POUR CONSERVER SON SOUVENIR A LA POSTÉRITÉ, SES PARENTS AFFLIGÉS LUI ONT ÉLEVÉ CE MONUMENT.

L'écusson, dessiné avec son élégant cartouche par M. Charles Dangibeaud, reproduit, comme a bien voulu me l'écrire M. le docteur J. Soutendam, ancien archiviste et secrétaire de Delft, les principales alliances de cette famille. Il est surmonté, dans un élégant cartouche, d'un casque de chevalier, taré de profil, aux lambrequins volets, et montre : *Ecartelé au 1 de ... au sanglier de... assis sur une pierre de...* L'*Armorial* de Rietstap, p. 114, en disant que les Beresteyn, « famille du Brabant septentrional », ont été « anoblis le 1er octobre 1825 », indique : *D'or à l'ours de sable emmuselé et enchaîné d'azur, assis sur une pierre carrée de même ;* ce qui est évidemment une erreur ; l'ours est un sanglier : car le porc sauvage, en hollandais, se dit *beer*, et *steyn* ou *steen* signifie *pierre* ; d'où *beresteyn*, pierre du sanglier ; ce sont donc des armes parlantes. Au 2 sont trois feuilles de trèfle, armes des Nicolai de Néerlande : *D'argent à trois trèfles de sinople*, dont la mère du défunt, Volkera Nicolai Knobbert, était issue ; au 3, trois chevrons surmontés d'un lambel à deux pendants, qui paraissent être les armes des d'Egmont de Merestein en Hollande : *Chevronné d'or et de gueules de douze pièces, au lambel échiqueté d'argent et d'azur brochant en chef* ; enfin, au 4, *trois feuilles de nénuphar*, qui est de la famille de van der Meer.

Les registres paroissiaux de Saintes, s'ils n'avaient pas péri dans l'incendie de 1871, nous diraient peut-être si ce jeune Hollandais est mort de maladie ou d'accident.

III

Ziericzée, capitale de l'île de Schoùwen, à l'embouchure de l'Escaut, dans la province de Zélande (Pays-Bas), est inscrite sur une autre pierre tumulaire de 2m30 de longueur, 1m28 de largeur et 0m15 d'épaisseur, que, le 22 novembre 1888, notre confrère, M. Louis Béraud, avocat à La Rochelle, a découverte dans sa maison de Laleu. Sur la dalle est représenté, gravé au trait, dit l'*Echo rochelais* du 12 décembre, — reproduit par le *Moniteur de la Saintonge* du 13 décembre — à qui nous empruntons cette description, un homme jeune, vêtu seulement d'une draperie autour des reins, yeux ouverts, cheveux bouclés, mains croisées sur les draperies. Une inscription en lettres gothiques court autour de la pierre, entre deux lignes arrêtées aux angles par un quatrefeuilles contenant un écusson orné lui-même d'un globe surmonté d'une croix. M. Georges Musset a lu ce texte, répété d'abord en vieux hollandais :

Digitized by Google

Hier leyt begrave Wille Heynric Z van
Zyericzee die starf int iaer m.cccclxxi
de vii te dach in noueber

puis en latin, où, au lieu de [c]APIDANUS *capitaine*, *armateur*, qu'on a lu, je vois OPIDANUS *originaire de*, *citoyen de*, *bourgois :*

Hic iacet sepult^a Willo Heynrici
[o]pidan^s Zierice^n qui obiit
anno dni m.cccclxxi novebs die vii^a

ce qui signifie en français:

Ci-gît enseveli, Wille Heynric, bourgeois de Ziériozée, qui mourut l'an 1471, le 7 novembre.

Sur une banderolle au-dessus de la tête : Bit voir die ziele.
Priez pour cette âme.

La maison où a été trouvée cette pierre appartenait, au XVIe siècle, aux Yvon, seigneurs de Laleu ; tout près est l'ancienne seigneurie de Monsidun, qui a appartenu à un maire célèbre de La Rochelle, Jacques Henry (1572), dont le père, Jacques Henry, épousa, en 1523 le 21 juillet, Loyse Treillette, veuve de Jean Béreau, demeurant à Laleu.

Le maire de 1572, mort en 1584, petit-fils de Jean Henry, eut, de Marie Marchant, un fils, Vincent Henry, écuyer, qui, lui-même, eut, de Marguerite de Boullay, Jacques Henry, marié le 25 juillet 1623, à Marie Yvon, fille de Paul Yvon, maire en 1616, et de Marie Tallemant (*Bulletin*, VIII, 422). Ce Jacques Henry, acquit, en 1656, Laleu, Saint-Maurice, Lhoumeau, Le Plomb, Monsidun, etc.; et c'est dans la cour d'une habitation comprise dans la directe des seigneurs de Laleu, c'est-à-dire des Yvon et des Henry, qu'on découvre une pierre mise autrefois sur la tombe d'un Wille Heynric, forme hollandaise de Henry ! Il n'y a pas à hésiter : c'est la dalle funéraire de l'aïeul de Jean Henry. Elle aura été recueillie par un des Henry, seigneur de Laleu, à l'époque probablement des guerres de religion, où l'on aura détruit, soit l'église de Laleu, soit celle du Prieuré, soit la chapelle du manoir.

ARCHÉOLOGIE

Dans l'église de Soubise, existe une litre qu'on vient de découvrir sous le badigeon. Sur fond noir se détachent les armes de Rohan-Soubise : *Parti de gueules à neuf macles d'or* et *de*

Digitized by Google

Bretagne. L'écu est surmonté d'une couronne ducale, avec le manteau de pair. Elle peut avoir été peinte à l'occasion de la mort du dernier Rohan-Soubise (4 juillet 1787), Charles de Rohan, duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise, pair et maréchal de France, ou peut-être même de son père, Louis-François-Jules de Rohan, prince de Soubise, mort à Paris le 6 mai 1724. (Anselme, IV, 67).

—

Mortagne sur Gironde possède les débris d'une église dont il n'est plus guère facile de déterminer le style, mais fort ancienne assurément. Les baies romanes ou gothiques en ont été élargies et allongées et le ceintre agrandi au XVIIIe siècle ; la voûte en pierres, brisée par suite des injures du temps, ou peut-être par les guerres de religion, a été remplacée, vers la même époque apparemment, par une voûte plate en bois légèrement cintrée sur les côtés, composée de lames d'égale largeur posées à joints couverts et peintes à la céruse grisée. Une particularité de cette église est l'évasement des murs, qui donne à la nef la forme symbolique de la coque d'un vaisseau. Or, depuis quelques mois, des échafaudages, remplissant toute la hauteur de l'église, s'élevaient à l'entrée de la nef et dans le chœur ; et, l'un de ces derniers dimanches, M. le curé annonçait au prône qu'après avoir assez longtemps encombré et déparé l'église, ils allaient pouvoir être enfin utilisés, le conseil municipal ayant fait faire à la toiture les réparations nécessaires pour commencer les travaux intérieurs dus à l'initiative et en grand partie à la générosité d'un bienfaiteur de la paroisse. Quelle est donc la nature de ces travaux ? Il s'agit maintenant de faire disparaître la voûte plate en bois qui, sans certainement valoir la pierre, a pourtant son caractère, par une affreuse voûte cintrée en plâtre, dont la naissance, prise au-dessous des fenêtres, nécessitera l'enfoncement de ces dernières dans une sorte d'encaissement, à la façon des fenêtres mansardées, ce qui sera du plus piteux effet. Ne pourrait-on arrêter ce projet ?

PIERRE MARCUT.

—

A la Rochelle, en démolissant une petite maison que la ville a achetée, à l'angle de la rue de La Ferté et du quai Maubec, on a trouvé une vingtaine de pierres tombales portant des dates, 1617, 1702, 1732, 1735 ; elles proviennent du cimetière de l'église de Saint-Sauveur, construite en 1217 et agrandie en 1531.

—

A Vaux sur mer, sur l'emplacement où s'élevait jadis l'église de Saint-Saturnin mentionnée dès 1070 par une charte du *Cartulaire de Vaux*, on a découvert des fondations d'une épaisseur considérable et des briques à rebords.

—

Digitized by Google

L'AQUEDUC DE SAINTES.

Dans le flanc de la colline du Chaillot, un peu au-dessous du bassin qui fournit l'eau aux machines de la gare de Saintes, existent deux conduits d'eau, deux branches de l'aqueduc romain, dont on retrouve des traces dans les bois du Cormier et à La Grève, où la route de Saint-Jean d'Angély les a coupés. C'est l'exploitation d'un banc de pierres en cet endroit qui les a mis au jour. Pierre Guillon, du village de Lormont, qui en est propriétaire, a bien voulu permettre que le conservateur du musée en prit deux sections, qu'il a fait transporter, fin d'octobre, au dépôt d'antiques. L'un, intact, a 1 mètre 20 de longueur ; l'autre, 1 mètre 25, qui n'a pu être extrait sans brisure. Ces deux conduits sont parallèles, de même niveau à peu près, et dans un endroit à 1 mètre 40 seulement de distance l'un de l'autre. L'un plus petit a, dans le fond de la cuvette, 0m17 de largeur, et au sommet, sous la dalle qui le recouvre, 0m35; la hauteur sous voûte est de 0m40. L'autre, plus grand et aussi un peu plus bas, a, à la base, 0m45, et de hauteur, 0m90, d'ouverture au sommet 0m35 et 0m68 sous voûte. Ils sont formés de briques pilées noyées dans la chaux ; une couche de ciment les enduit à l'intérieur. Une large pierre de 0m85 sur 1 mètre avec une épaisseur de 0m20 les recouvre, ou les recouvrait : car elle a disparu en beaucoup d'endroits ; elle affleure presque le sol. Quand le conduit passe dans un banc de pierre, la maçonnerie fait corps avec la pierre ; de là une grande difficulté d'extraction.

Fait singulier. Le plus grand, avec une pente de 8 millimètres par mètre, se dirige de La Grève vers Le Chaillot, par conséquent vers la ville ; l'autre se dirige dans le sens opposé, avec une pente de 3 millimètres par mètre ; le sédiment déposé par l'eau est beaucoup plus épais que dans l'autre. Il devait servir à quelque opulente villa placée en dehors de la ville. On sait que des particuliers obtenaient aussi des concessions d'eau.

—

VILLA GALLO-ROMAINE A SAINT-NAZAIRE.

A trois cents mètres environ du clocher de Saint-Nazaire, au village de Mourière, M. Eugène Martin, en labourant son champ, a découvert en décembre des substructions romaines assez considérables à 0m25 et 0m30 du sol. La partie mise au jour d'abord a la forme d'une croix grecque de 5 mètres dans sa plus petite largeur et 8 mètres dans sa plus grande.

Les murs extérieurs, d'une épaisseur de 0m60, sont en moellons et à mortier de chaux. L'espace compris entre ces murs présente une surface plane, très unie, formée de trois couches super-

Digitized by Google

posées. La première, la plus profonde, très dure, est formée d'un sable jaune foncé, mélangé de pierres, et a 20 ou 25 centimètres d'épaisseur. Au-dessus, se trouve une autre couche de 10 à 11 centimètres, formée d'un ciment composé de chaux vive et de débris de briques rouges et noires; c'est la couche la plus résistante ; on ne l'entame qu'avec peine. Par dessus, on trouve une autre couche d'une épaisseur de 4 centimètres, formée de la même matière, présentant la même dureté, mais simplement juxtaposée sur l'autre ; on les sépare sans difficulté, tandis que les deux autres couches sont adhérentes ; ce qui prouve qu'elle a été mise sur les autres pour élever le niveau.

Dans le mur nord, se trouve une coupure qui semble se poursuivre dans cette direction, présentant une ouverture de 50 centimètres; elle n'a été découverte que récemment. L'entrée de cette coupure est limitée par deux murs cimentés.

En face, et se prolongeant jusqu'au mur midi et sur la même largeur, se trouvait une allée beaucoup mieux polie que le reste de l'espace.

A gauche, séparé de cette première partie par un mur de 0m60, se reconnaît un espace de 7 mètres carrés environ entouré de murs formés de briques cimentées. Cette partie n'est pas encore tout à fait déblayée ; cependant on peut voir que le fond est en même matière que dans l'autre partie ; on ne peut pas juger de la profondeur, mais elle peut être évaluée à 20 ou 25 centimètres. Le contour de cet espace est entouré d'un mur de briques posées à plat.

Ce vaste bassin, dont les bords ont presque disparu, a le fond formé de ciment. Dans un coin, est une cavité ronde d'un diamètre de 0m60, exactement semblable, me dit M. Louis Audiat, au bassin trouvé à Brives, et dont le *Bulletin*, VIII, 412, a donné la description. Il est coupé par un mur de 0m55 posé sur le ciment et d'une date relativement récente. On constate du reste partout des remaniements et des reconstructions.

A. Mageau.

—

LES FOUILLES DE SAINTES.

(*Bulletin*, VI. 230 ; VII, 152, 305, 346 ; VIII, 24, 180, 387, 415).

Les fouilles de l'hôpital de Saintes ont cessé à la fin de novembre. Elles auront duré cette année près de cinq mois. Seront-elles reprises ? on en doute. Le crédit alloué par le ministère de l'instruction publique n'est pas épuisé ; mais la ville estime que la part qui lui incombe, reconstruction du mur, hangar provisoire pour abriter les pierres, — dépense qu'on eût pu éviter en transportant au musée les plus délicates, — etc., est trop forte. D'une communication faite au conseil municipal de Saintes le 8 novembre par le maire, il résulte que, l'an dernier, 25 mètres du mur de l'hôpital ont été fouillés ; cette année, M.

Digitized by Google

l'abbé Laferrière en a détruit 40 et voudrait encore en renverser 20 mètres en 1888. Jusqu'à présent, le prix de la reconstruction s'est élevé à 1,955 fr. 30, sans compter environ 800 fr. pour les travaux engagés. Si l'on terminait les fouilles, la dépense de la ville, pour la reconstruction du mur, s'élèverait à 5,500 francs, et à 2,000 francs pour le transport des pierres. Les ressources de la ville ne lui permettant pas ces frais, le conseil a décidé de suspendre les fouilles, sauf à les reprendre plus tard.

Le mur bâti cette année, en face des jardins de MM. Chapsal, Termonia et Gala, a 1m40 à la base et 1 mètre au sommet; celui de l'an dernier avait 2m60 à la base (Voir *Bulletin*, VIII, 25); l'épaisseur a donc été notablement diminuée. Le mur romain a, lui, 3m50 en cet endroit, et repose en partie sur un mur maçonné et appareillé de 0m80 d'épaisseur.

L'*Indépendant* du 1er décembre, reproduit en partie par la *Charente-Inférieure* du 8, le *Moniteur de la Saintonge* du 13, la *Revue poitevine* du 15, l'*Ere nouvelle* du 16, le *Bulletin religieux* du 22, a publié un article où M. Xambeu résume les découvertes de cette campagne : d'abord « quatre cippes funéraires », la suite de l'inscription de Caius Julius, fils de Conconnetodubnus, et un double de cette même inscription, ce qui nous donne le nom de ce fils, Victor, et le nom de la cohorte où il servait (Voir *Bulletin*, VIII, 387 et 417, septembre et novembre 1888) ; puis, dix ou douze bases d'ordres dorique, ionique, corinthien ou composite, dont 4 sont surmontées de fûts cannelés, semblables à celles qu'on a trouvées en 1887; des fûts correspondants, quelques chapiteaux, dont un fort remarquable, de 1m35 de haut ; des frises qui ont appartenu à quatre monuments différents, quelques unes semblables à celles du musée, d'autres ont été peintes ; « quarante morceaux d'entablements, qui paraissent avoir appartenu à près de quatorze monuments différents ; dans deux de ces édifices, ils étaient ornés de rehauts de peinture ; trois étaient de forme circulaire ou elliptique ; vingt sont identiques à ceux découverts l'année dernière... Les plus grandes de toutes ces pierres découvertes jusqu'à ce jour proviennent d'un entablement énorme ayant subi une calcination » ; enfin « quelques pierres d'un cachet intéressant », des fragments de colonnes, bas-reliefs, bras, jambes, lettres, morceaux de mosaïque, débris de poterie rouge et noire « gauloise, romaine et même médiévale » ; fragments de bronze doré servant à caler les pierres, monnaies romaines, monnaies du moyen âge, et une bulle attribuée au pape Alexandre VI, ce qui fournit à M. Xambeu des arguments pour dater la construction de cette muraille.

Après cette énumération, l'auteur déplore le peu d'empressement qu'on a mis à visiter ces merveilles ; « la ville de Saintes, dit-il, semble s'être un peu trop désintéressée de la question des fouilles ». C'est vrai. Après l'enthousiasme de l'an passé, presque l'indifférence est venue ; après les discussions sur les

Digitized by Google

questions soulevées par ces trouvailles, un silence glacial. Nous avons été, le *Bulletin* et la *Revue poitevine*, à peu près les seuls à les signaler régulièrement. Quelques étrangers les ont visitées ; la population s'en est peu occupée. Il y a peut-être une raison : si la ville de Saintes ne s'y est pas intéressée, ne serait-ce pas parce qu'on ne l'y a pas intéressée ? Mon Dieu, le public est le public. Vouloir qu'il s'éprenne subitement d'un vif amour pour l'archéologie, c'est être exigeant. Que lui font ces débris, ces fragments, ces lettres peu intelligibles ? Il a bien d'autres préoccupations, et ne se mettra pas en gaieté pour faire chorus avec la joie expansive de deux ou trois érudits. Si vous voulez qu'il comprenne vos pierres, expliquez-les lui ; si vous voulez qu'il en parle, faites-les lui voir ; si vous voulez qu'il s'enflamme, approchez l'étincelle et même quelques brins de fagot.

Y avait-il, par exemple, de grands inconvénients à imprimer ces lettres qui se voient, sur une pierre assez fruste, dans le mur qui clot le jardin de M. Gala :

CRLIIC

qui est peut-être ce que Chaudruc de Crazannes, page 39, *Notice*, a lu CRETICVS ?

Verrait-on un dommage à épeler ce fragment de 0m60 de haut, 0m50 de large et de 0m31 d'épaisseur, qui vient du même endroit ?

VIXTASO
ROR · P ·

Peut-être [DI]VIXTA, nom qui existe déjà sur la pierre 54 du musée, SOROR P[OSVIT].

A.... Divixta, sa sœur, a élevé ce monument.

M. l'abbé Laferrière a déployé un zèle louable. Depuis le 26 juillet jusqu'au 19 décembre, à la pluie, au soleil, il est resté sur le chantier, le premier arrivé, le dernier parti, émerveillant, par son assiduité, les ouvriers qu'il aidait de ses bras ; maniant la pioche, remuant les pierres, photographiant les blocs, recueillant avec piété les tessons de vases avec ou sans sigles, les fragments de bronze sculptés ou non, les débris frustes ou nets, les pierres gravées ou anépigraphes ; mais aussitôt cachant le tout avec un soin jaloux, comme un amoureux ou un avare qui craint pour son trésor et le veut exclusivement posséder, dissimulant sous des décombres les morceaux qui auraient excité l'intérêt et la discussion. Aucune communication à la presse, qui aurait, comme l'an dernier, appelé l'attention sur ces fouilles. Le public n'a pas su ce que l'on trouvait, ni si l'on trouvait ; et quand on lui a présenté la carte à payer, le conseil municipal, tout en louant fort le directeur des fouilles, l'a prié de s'arrêter dans une œuvre dont il ne voyait pas bien l'importance ou l'utilité. N'est-ce pas ce qui a eu lieu ? Peut-être, quand tout sera visible pour tout le monde, quand

Digitized by Google

tous les objets trouvés auront été disposés au musée, que chacun les pourra examiner, apprécier, étudier, peut-être estimera-t-on qu'ils valent bien la peine qu'ils donnent, et plus que l'argent qu'ils coûtent. « Nous espérons, dit, en terminant, l'archéologue, que M. le chanoine Julien Laferrière voudra bien se dessaisir de ces derniers objets en faveur du musée de Saintes ». Ce vœu, d'accord avec le chapitre *Fouilles* de la loi sur les monuments historiques, nous ne pouvons que l'appuyer surtout en considérant que les fouilles sont faites dans un terrain communal, aux frais des particuliers, de la ville et de l'état.

Avec un peu de patience, nous finirons peut-être par pouvoir contempler les richesses qu'on vient d'énumérer.

—

LA DATE DES MURS GALLO-ROMAINS DE SAINTES

Nous avons dit un mot déjà de l'époque où furent construits les remparts de la ville de Saintes (*Bulletin* VII, 305), et conclu qu'ils l'ont été pour résister à l'invasion des barbares au IVe siècle, comme ceux de la plupart des cités de la Gaule, qui, selon M. Schuermans, sont de l'an 277-306.

Les nouvelles découvertes sont-elles de nature à modifier notre opinion? Y a-t-il dans les fouilles de cette année des arguments qui la détruisent? C'est l'avis de l'auteur d'un article sur les fouilles dont nous parlons ci-dessus. Après avoir catalogué les objets découverts, il déclare, écho de M. l'abbé Laferrière, que nos remparts ne seraient pas de l'époque gallo-romaine, mais de l'époque du moyen âge, « et postérieurs à l'invasion des Normands » ; que « la fortification a été faite bien longtemps après la domination romaine, à une époque très éloignée de celle où ces édifices ornaient la cité des Santones, ce qui porterait la construction du mur à la fin du XIIe siècle, si l'on s'en rapporte aux monnaies trouvées jusqu'à ce jour. » Remarquons en passant que, « si l'on s'en rapporte aux monnaies trouvées jusqu'à ce jour », il faudrait reporter « la construction du mur à la fin du XIIIe siècle. » L'auteur ajoute : « M. le chanoine J. Laferrière, s'appuyant sur ces faits et sur des documents historiques, est disposé à croire que le mur en démolition est l'œuvre des Anglais, et que ce mur aurait succédé à une enceinte bâtie par les Romains, rasée par Waifer, duc d'Aquitaine, en 765 et relevée par Pépin en 766 ».

*
* *

Trois sortes de preuves sont invoquées pour fixer une date, date dont on n'est pas bien sûr, puisqu'on la fait varier du IXe au XIIIe siècle : d'abord les documents historiques, en second lieu les faits, enfin les médailles. Les documents historiques, on n'en cite aucun ; il nous est donc impossible de les discuter.

Digitized by Google

L'an dernier, M. Dangibeaud, VII, 351, a cru, d'après quelques monnaies féodales recueillies aux fouilles, bien qu'on n'en ait pas pu déterminer l'époque, d'après un texte du bréviaire de Saintes, où l'on voit Geoffroy comte d'Anjou (1062) « fortifier la ville, l'entourer en toute hâte et l'occuper, ainsi pourvue de portes et de défenses, *urbem omni virtute munivit, omni diligentia clausit, clausam et munitam tenuit, observavit*», a cru trouver une coïncidence heureuse qui lui permettait de dater du milieu du XIe siècle la muraille de l'hôpital, sans toutefois oser être trop affirmatif. Sa réserve était prudente. En effet, les remparts de Saintes ont été souvent démolis et reconstruits ; et ce jeu a duré longtemps ; il se continuait même sous Henri IV ; et le ducd'Epernon s'obstinait encore, malgré Louis XIII, à relever les murs de la ville principale de son gouvernement. Aussi je ne m'étonne pas que M. l'abbé Laferrière ait primitivement fixé à 1609, la reconstruction du mur qu'il démolit, certainement d'après Daniel Massiou, *Histoire de Saintonge*, V, 536, qui écrit qu'après 1609, « ces précieux débris d'architecture servirent plus tard à bâtir en partie le grand mur d'enceinte de l'hopital civil, où l'on aperçoit encore les restes des bas-reliefs mutilés. »

Mais d'abord ces destructions répétées ont-elles été complètes ? Et quand on parle du renversement des murs, veut-on dire qu'on n'en a pas laissé pierre sur pierre ? qu'on ne s'est pas plutôt borné à en jeter bas une notable partie, à pratiquer de larges brèches, à mettre en un mot la ville hors d'état de résister de quelque temps ? Ce qui prouve qu'il n'en est ainsi, c'est que ces murailles, si souvent renversées, sont presque aussitôt rebâties, et que malgré les grandes ruines qu'ont faites la civilisation moderne, l'expansion des villes et les besoins du commerce, on en constate encore des restes dans la rue des Remparts. En tous cas, les barbares, les Normands, les Anglais, Waifer et Pépin, Henri IV et Epernon auraient pu démolir les murs sans toucher au terre-plein de l'hôpital, où il n'était pas déjà si facile de renverser ces énormes blocs ; et puis ce n'était pas seulement un rempart, mais un mur de soutènement. Lui disparu, tout l'acropole s'en allait à vau-l'eau.

Le texte du bréviaire de Saintes prouve tout au plus qu'au XIIe siècle on a réparé les fortifications, relevé celles qui étaient tombées, qu'on en a peut-être construit une partie. La ville du moyen âge n'était plus la cité romaine, de même que la ville du XXe siècle ne sera pas celle du XVIIIe. Les Santones habitaient surtout les coteaux de Saint-Eutrope, Saint-Macoux, Saint-Saloine ; les Saintongeais se sont plus rapprochés de la Charente dont ils ont resserré le lit et établi Xaintes dans les terrains arrachés aux marais. Les Saintais cherchent à se grouper autour de la gare, et nous voyons un quartier nouveau, une ville nouvelle, se former sur un espace qui, il y a vingt-cinq ans, ne portait pas cinq maisons. Donc, prétendre que le narrateur du XIe siècle parle spécialement ou exclusivement du bastion de

Digitized by Google

l'hôpital, ce serait donner à sa parole tout à fait générale, « urbem omni virtute munivit », un sens restreint qu'elle n'a pas. L'acropole où s'élève l'hôpital a été fortifié du temps des Romains; on ne peut le nier; on ne le nie pas; les murs sont là; il y avait donc des remparts antérieurs au XIIIe siècle. J'ai cité les Actes de saint Eutrope; on y raconte l'étonnement de ce missionnaire de l'Orient entrant à Saintes et ravi à l'aspect de ces murs antiques, « undique muris antiquis optime septam, excelsis turribus decoratam. »

De 300 à 359, les barbares détruisirent les murs de quarante-cinq villes des Gaules : « Numerus oppidorum quorum erant diruta mœnia ad quinque et quadraginta pervenerat, burgis et castellis minoribus omissis. *Recueil des historiens de la Gaule*, I, 725. Ammien Marcellin, le lieutenant de Julien l'apostat, parle de la vétusté des murs d'Autun: « Et mœnium Augustoduni magnitudo vetusta. Muros. caric vetustatis invalidos.» Eumène, *Panégyrique de Constance Chlore*, XXI, mentionne la restauration de ses murs par Constance Chlore, qui fit pour cela venir de l'île de Bretagne de nombreux ouvriers; et ces ouvriers mandés de si loin ne réparèrent pas que les monuments publics d'Autun seul. En 267, Probus reprit soixante villes sur les barbares qui s'en étaient emparés: « A barbaris sexaginta per Gallias nobilissimas recepit civitates « VOPISCUS». Pour réparer des fortifications, il est nécessaire que ces fortifications existent. Les villes de la Gaule, infestées dès 254 par les Germains, dévastées par les autres barbares, sont restées villes ouvertes, et n'ont point cherché à se défendre ! Saintes pendant mille ou douze cents ans n'a pas eu de murailles !

Massiou, à qui l'on emprunte quelques arguments et quelques faits, raconte lui-même, *Histoire de la Saintonge*, I, 275, qu'à l'approche des barbares en Gaule (406), « les peuples de ces contrées se hâtèrent de pourvoir à leur défense; les villes et les bourgades furent enceintes de fossés et de remparts... »; il ajoute : « Temples, théâtres, mausolées, tous ces somptueux monuments de la civilisation gallo-romaine furent abattus par ceux mêmes qui les avaient élevés à si grands frais, et les débris employés à la construction des enceintes murales... Ce fut alors vraisemblablement que la métropole des Santons fut fortifiée pour la première fois. »

*
* *

Passons aux faits. Les faits, les voici : 1° au-dessous du mur en pierres sèches composé uniquement de débris romains, est « un mur romain construit, comme les arènes de Saintes, en moellons semilés, liés entre eux par un mortier plus dur que la pierre; il a subi des remaniements très visibles; » il « offre tous les caractères d'une fortification, bien qu'il soit longé, intérieurement, par un aqueduc ». Or, ce premier mur, longé par un aqueduc, est de quelle époque ? On ne le dit pas. Il peut être

Digitized by Google

du Ier siècle, et n'est pas un obstacle à une construction plus solide et sans aqueduc du IIIe ou du IVe siècle. D'autant qu'il n'a que 0m80 d'épaisseur ; et c'est peu pour un rempart de ville, quand des murs de maison ont 0m70. Les murs de la construction dite Le Coteau, à Saintes, ont 0m90, et n'ont jamais servi de défense contre un assiégeant.

Des cités gauloises avaient des fortifications ; on en constate encore. César, VII, 23, les décrit, et nomme celles de Vesontio, Bibrax, Noviodunum, Avaricum, Gergovia, Alesia. Les Ubiens, d'après Tacite, *Hist.*, IV, 64 et 65, résistèrent aux provocations de leurs voisins qui voulaient leur faire détruire les murs de Cologne, « muros Coloniæ, munimenta servitii ».

Galba punit de la démolition de leurs remparts (Suétone, XII) quelques cités de la Gaule qui s'étaient prononcées contre lui. On peut bien admettre que le mur, si c'est une muraille, soit du Ier ou du IIe siècle, et ait péri plus tard ; il n'aura pas empêché une fortification plus résistante, dont on aura senti le besoin, cent ou deux cents ans plus tard.

A Bordeaux aussi, la muraille se dressait sur des restes de maisons détruites et incendiées ; « plusieurs pierres de grand appareil avaient été calcinées ; presque toutes portaient la trace de mutilations brutales ; des parties de colonnes n'avaient pas été terminées au moment de la destruction des édifices » ; dans cette muraille était même un cippe qui n'avait point été dérangé ; « les assises de grosses pierres se continuaient sans aucune interruption en haut, derrière, comme à côté du monument ». C'est la répétition de Saintes, où l'on voit des fûts de colonnes qui ne sont qu'ébauchés, des blocs incendiés, et des murs qu'on ne s'est pas donné la peine d'abattre, se contentant de les encastrer dans la nouvelle construction ; et l'on a bien fait : car, en certains endroits, où il n'y avait pas de roches pour fondation, la fortification, qui a fléchi, serait peut-être tombée, si le mur de 80 centimètres n'avait soutenu le tout.

En second lieu, dit-on, « la plupart des pierres sont martelées ou brisées, mais ne l'ont pas été pour être logées dans la fortification. Un grand nombre ont évidemment servi à d'autres constructions avant d'avoir été placées » là. « Presque toutes portent les traces d'un vaste incendie », et certains de ces débris jonchaient le sol depuis un grand nombre d'années.

Mais en quoi cela prouve-t-il que la muraille est l'œuvre des Anglais ou des Angevins ?

Il y a, en effet, beaucoup de pierres martelées ; les unes certainement l'ont été pour être mises plus aisément en place ; il se peut que d'autres aient été mutilées dans le monument lui-même, soit parce qu'elles portaient des divinités païennes que les chrétiens se sont empressés de briser, soit lorsqu'on l'a jeté bas ; les maçons qui démolissent ne prennent généralement pas beaucoup de précautions, surtout pour des matériaux destinés à faire des moellons. Que quelques uns aient déjà servi et appartenu à un édifice incendié, il n'y a là rien d'étonnant. Pen-

Digitized by Google

dant trois ou quatre cents ans les Romains, ont eu le temps de bâtir un édifice, puis de le démolir, pour en employer ailleurs les débris ; l'incendie était à leur usage comme au nôtre ; et le feu n'épargnait pas plus leurs maisons que les nôtres, tout assurées qu'elles soient contre l'incendie. J'ai cité, VII, 311, une pierre tombale qui ne l'avait pas toujours été. Nos aïeux savaient aussi l'art d'accommoder les restes. Peut-on voir là un argument en faveur du XIIIe siècle plutôt que du Ve?

Enfin, « on a pris largement dans le cimetière gallo-romain ou païen, chose qui n'aurait pas été permise pendant la domination romaine, tant était grand le respect pour les tombes consacrés aux dieux mânes ». C'est M. Xambeu qui l'affirme.

Je ne sais pas « si la domination romaine » eût permis de jeter dans la maçonnerie des pierres « consacrées aux dieux mânes ». Mais je sais bien qu'en cas d'urgence, on n'y regarde pas de si près. Les barbares approchaient; il fallait se défendre et leur opposer un mur infranchissable ; on prit ce qu'on avait sous la main.

Les cimetières étaient en dehors des villes, sur le bord des voies romaines: « In urbe ne sepelito »; il fallait les faire disparaître pour que leurs monuments n'offrissent pas d'abri à l'agresseur.

D'ailleurs, si les tombes étaient sacrées, les murailles d'une ville l'étaient aussi, et les temples avec elles. « Sanctæ res, veluti muri et portæ, divini juris sunt », disent les *Institutes* de Justinien. Les cippes n'étaient donc pas livrés à un usage profane ; après avoir abrité les morts, ils protégeaient les vivants.

En outre, croit-on que les cimetières, même païens, n'aient point changé de place ? Nous respectons les morts autant que les Romains. Et pourtant voyez ce que deviennent nos cimetières ? Dans les communes rurales, sous prétexte d'hygiène, on les a transportés loin du bourg. Qu'a-t-on fait des tombes ? A Saintes. où est le cimetière nouveau, qu'on a bénit en 1791 ? Celui de Saint-Saloine ne date que de 1832. Qui pourrait me dire quel musée a reçu les tombes qui décoraient celui de la route de Rochefort ? En 1881, on a créé un nouveau champ des morts pour Saint-Pallais ; combien de pierres ont déjà été enlevées, qui ont servi à des bâtisses ! Dans un même cimetière, on sait, qu'à moins de concession à perpétuité, les tombes doivent disparaître assez promptement pour faire place à d'autres. Alors ces pierres sont transformées en matériaux. Les dalles funèbres des églises n'ont pas mieux été respectées ; on les a débitées pour la plupart. J'en ai rencontré une au-dessus d'un chapiteau, « ICI GIT... ». L'abbé Lacurie, en réparant l'église basse de Saint-Eutrope, en avait trouvé plusieurs, qu'il employa sans vergogne dans la maçonnerie. Voir *Saint Eutrope dans l'histoire*, page 320.

Et l'on veut que les chrétiens du IVe siècle, quand ils en avaient grand besoin, aient pieusement conservé ces cippes, parce qu'ils étaient consacrés « aux dieux mânes ? » J'estime,

Digitized by Google

au contraire, que l'occasion leur était bonne pour briser ces petits monuments « consacrés aux dieux mânes ». Ils avaient bien renversé les plus beaux temples.

Ce respect, d'ailleurs, n'était pas si universel qu'on le veut bien dire. La preuve, c'est que Julien l'apostat, en 363, porta, une loi contre les violateurs de tombeaux, qui enlevaient les pierres, fouillaient les tertres, arrachaient le gazon, brisaient les urnes cinéaires, « lapidem movere, et terram evertere, et cespitem evellere »; ce qui ne l'empêcha pas de profaner lui-même des sépultures chrétiennes à Antioche, Gaza, Ascalon, Césarée, Héliopolis, labourant les cimetières, déterrant les cadavres, jetant au vent les reliques; c'est que Gordien, en 241, dut punir des mines ou de la relégation — autrefois, c'était la mort — la spoliation des sépulcres par le propriétaire du champ, par les spéculateurs, les brocanteurs; c'est que Constant, l'an 349, dut abaisser la peine qui, trop rigoureuse, n'était plus appliquée, et que, ne voulant pas assimiler les chrétiens détruisant un cippe par zèle religieux à des voleurs emportant les sculptures et les statues, il réduisit à une amende d'une livre d'or le crime d'avoir démoli les pierres pour les réduire en chaux, dégradé le monument, etc. (1), ce qui était clairement absoudre la destruction pour motif pieux, tout en faisant respecter la propriéte et l'ordre public.

Evidemment les lois étaient impuissantes, et quand Constant voulut rétablir la rigueur ancienne, il ne vit plus dans les dégradations qu'un délit de droit commun : le sacrilège avait disparu. Dans cette époque de transition, de désordre, de violence et de réaction, de faiblesse et d'incertitude du pouvoir, qu'on ne nous parle plus de ce « respect pour les tombes ». Du moment que l'empereur lui-même jetait aux vents les cendres des chrétiens, je pense bien que les chrétiens ne se sont pas gênés pour détruire ces cippes, bien que « consacrés aux dieux mânes », et peut-être à cause de cela même.

Restent les médailles, monnaies et autres plombs; restent aussi les poteries. Or, céramique ou billon, on en a de toutes les époques. Je reconnais toute l'importance d'une médaille; elle a un millésime; le pot souvent aussi. La monnaie noyée dans le mortier d'une construction sera une date, au moins approximative, pour cet édifice; mais un tesson de vase, mais un sou fruste, peut tomber à une profondeur de cinq ou six mètres entre des blocs qui ont entre eux des interstices de dix et vingt centimètres. On récolterait au fond, sur la dernière assise, un cinq centimes de 1888, que je n'en serais pas surpris; en remuant les pierres supérieures, l'ouvrier le pousse avec des pier-

(1) Universi itaque qui de monumentis columnas vel marmora abstulerunt vel coquendæ calcis gratia lapides dejecerunt... singulas libras auri per singula sepulchra fisci rationibus inferant... 42 du code Théodosien.

Digitized by Google

railles, et, de chûte en chûte, il tombe jusqu'au sol, ne pouvant aller plus bas ; et l'antiquaire enthousiasmé, qui le relève à cette profondeur, affirme aussitôt la date du rempart gallo-romain de Saintes. 1889 !

Les monnaies médiévales, baronales, féodales, sont d'une époque, quoiqu'on ne sache pas bien laquelle ; et, selon vous, de l'époque du rempart. Mais les monnaies romaines ont bien aussi leur date ; les bâtisseurs du moyen âge n'ont pas jeté là des Constantin, des Néron, des Domitien ou des Auguste avec leurs propres écus pour antidater leur construction et tromper les malheureux savants de 1887 sur son antiquité chimérique. Donc le rempart est aussi de l'époque romaine. Mais voici une pièce à millésime fixe, une bulle d'Alexandre IV qui siégea de 1254 à 1261. Donc le rempart est de la seconde moitié du XIIIe siècle. Et pourtant en 1242, saint Louis trouve Saintes fermée et s'apprête à l'assiéger « obsidionem continuaret », dit Mathieu Paris ! L'an prochain, on déterre un assignat; et le rempart sera de 1793. Malgré ma bonne volonté, je ne puis reconnaître à ces arguments une valeur victorieuse ; ce sont des objections tout au plus, et à ces objections on en oppose de plus fortes.

Si les remparts de Saintes sont de la fin du XIIIe siècle, que fait-on des monuments romains depuis le premier siècle ? que sont-ils devenus pendant onze ou douze cents ans ? Sont-ils debout ou à terre ? Quoi, les hordes barbares ont passé par là, les Visigoths et les Francs, les Angevins et les Normands ; la ville a été incendiée plusieurs fois — les couches de charbon et de cendres superposées qu'on constate dans toutes les tranchées, sur le vieux sol, l'attestent — et ils ont laissé tranquilles, intacts, complets, les théâtres, les palais ! Les chrétiens n'ont pas jeté bas les temples des dieux, les autels des idoles ! Les soldats ne s'en sont point servis pour s'abriter, pour se loger ; tout cela, les arènes et les thermes, se dressait, fier et vainqueur des ans et des barbares, dans la cité de Saintes jusqu'au XIIIe siècle !

Si vous supposez ces édifices renversés plusieurs siècles avant leur mise en œuvre dans le rempart, vous expliquez la quasi destruction, au moins la détérioration, de quelques pierres, en petit nombre ; mais vous ne donnez pas les raisons de ce parfait état de la plupart, frises, chapiteaux, corniches, qui sortent de l'atelier. Non, non, ces ciselures si fines, ces arêtes si délicates qu'elles sentent encore, pour ainsi dire, le ciseau du praticien, n'ont pas été exposées des centaines d'années à la pluie, aux vents, à la gelée, sous notre climat destructeur. Les blocs ont été posés dans les murailles en quittant le monument. Si quelques uns, de qualité inférieure, ont pu subir quelques intempéries et en porter rapidement des traces, le plus grand nombre n'a pas eu à subir les déluges de nos automnes, la glace de nos hivers. Encore une fois, on les a pris dans leur édifice pour les mettre en place dans les fortifications.

Digitized by Google

***

Voici un fait remarquable : parmi ces milliers de débris de toute espèce, pas un morceau de pierre chrétienne, rien qui porte la moindre trace de christianisme, sauf la bulle papale. Il y a des morceaux admirables, il y en a de grossiers ; on voit l'apogée de l'art, on y voit sa décadence ; et, peut-être, ce que l'on prend pour la fin n'est que le commencement ; les deux extrêmes, même ici, se touchent ; l'enfance de l'art est semblable à sa vieillesse, qui est aussi une enfance. Rien de mérovingien, rien de carolingien, rien de chrétien. Comment les habitants de Saintes, bâtissant un mur du IX-XIIIe siècle, ont-ils fait un tri si scrupuleux de leurs matériaux, au point de n'y pas employer une seule pierre d'un édifice chrétien ruiné, incendié, détruit ? Pas un fragment ne s'est glissé dans cette construction qui a été hâtive ! et ils ont poussé la délicatesse jusqu'à ne vouloir que des débris romains ! les architectes, les entrepreneurs, les maçons du moyen âge étaient bien plus soigneux que ceux de notre temps. Malheureusement les nombreux édifices du moyen âge, où l'on retrouve des matériaux de toutes provenances, démentent complètement cette thèse.

Quand on s'occupe de l'empire romain, même au point de vue archéologique, il faut tenir compte d'un grand événement qui domine tout le IIIe et le IVe siècles, l'établissement du christianisme. Ce n'est pas une époque régulière, en effet, où le peuple romain et le monde qui lui est soumis suivent une marche normale. Le pouvoir en s'étendant s'est affaibli ; l'autorité flotte. Ce grand nom de Rome et l'empereur, qui en était la personnification, n'ont plus, aux yeux des populations, cette majesté qui inspirait le respect et une sorte de terreur religieuse : les empereurs se sont succédé avec tant de rapidité et par des moyens si peu honnêtes, que leur divinité en a été un peu diminuée : le divin Claude, le divin Caligula, le divin Néron ! Les exactions ont produit la pauvreté. Le peuple n'était plus administré et, sa misère étant extrême, tout croulait, tout s'abîmait ; on ne réparait plus les édifices publics ; et les particuliers, expulsés par un fisc sans pitié, s'installaient dans les palais ou les monuments abandonnés (1). On a pu voir aux arènes des traces d'habitation ; et les substructions de la maison du Coteau, à Saintes, montrent que, à un moment donné, elles ont abrité une famille qui y a creusé dans l'épaisseur de la muraille un lit et une armoire, dans le sol un puits, ouvert une porte, établi un seuil.

En 395, les villes étaient démantelées, les fortifications absentes, les édifices ruinés, tellement qu'Arcadius et Honorius affectent à la réparation des murailles et des thermes la troisième partie

(1) « Quicunque locus in palatio hujus urbis privatis ædificiis incommode occupatus est. » Arcadius et Honorius, an 409. J'emprunte la plupart de ces textes au mémoire important de M. de La Marsonnière, 1857, dans les *Mémoires des antiquaires de l'Ouest*, t. XXIV, p. 65.

Digitized by Google

des revenus publics (1) ; l'année suivante, 396, ils prescrivent aux corps municipaux de construire de nouveaux murs d'enceinte ou de restaurer solidement les anciens (2).

En 398, ils ordonnent de démolir et de faire disparaître toutes les constructions qui touchent les monuments publics ou les remparts, et dont le voisinage peut faire craindre, soit des incendies, soit des embuscades (3) ; c'est la création de la zône militaire.

Incurie et négligence d'une part, de l'autre nécessité de démolir pour reconstruire, n'est-ce pas assez pour expliquer la destruction des édifices romains à cette époque ? Ajoutons-y le renversement systématique des monuments souillés par le paganisme, surtout les théâtres et les temples. Les jeux scéniques étaient en horreur aux chrétiens, à cause de leur obscénité ; les cirques avaient trop longtemps vu déchirer les corps des martyrs et l'arène s'abreuver du sang des vierges et des vieillards.

Le christianisme, en réformant les mœurs, dit M. de La Marsonnière, *Etudes sur les textes de lois romaines expliquant la destruction des monuments*, a peu à peu réduit les « amphithéâtres au rang des monuments inutiles, *quæ non sunt in usu civitatum* ». La détresse publique, se joignant à cette première cause d'abandon, a livré aux injures des temps et aux outrages de l'usurpation privée ces gigantesques édifices ». Puis, à l'heure du danger, « la nécessité et le souverain ordonnent la destruction de tout ce qui peut nuire à la sécurité des cités, et la restauration de ce qui doit les défendre. L'indifférence se change alors en violence, et les amphithéâtres tombent sous le marteau démolisseur ».

Foucart, doyen de la faculté de droit de Poitiers, estimait, d'après le *De operibus publicis*, que les arènes de cette ville avaient été détruites vers 406. « Les habitants de nos villes, écrivait-il en 1857, se décidèrent à resserrer l'enceinte de leurs cités pour présenter moins de prise à l'ennemi, à abattre les magnifiques édifices qui, situés en dehors de l'enceinte, auraient pu couvrir l'assaillant, et des débris de ces nobles ruines firent des matériaux pour leurs murs ».

Avec Constantin (306-337), le christianisme triomphe officiellement. Si lui fut modéré, ses fils ne le furent guère, et en 342 ils édictèrent cette loi terrible : que, dans tous les lieux et dans toutes les villes, les temples soient immédiatement fermés.

---

(1) Ne splendidissimæ urbes vel oppida vestutate labantur, tertiam partem reparationi publicorum mœnium et thermarum substitutioni deputamus. *De operibus publicis.*

(2) Incolas urbium singularum muros vel novos debere facere vel veteres firmius renovare. *De operibus publicis.*

(3) Ædificia quæ vulgo parapetasia nuncupantur vel si qua alia opera mœnibus vel publicis porticibus ita sociata cohærent ut ex iis incendium vel insidias vicinitas reformidet, ... dirui aut prosterni præcipimus. *Idem.*

Digitized by Google

« Placuit omnibus locis atque urbibus universis claudi protinus templa». (Code, livre I, titre X, *De paganis et sacrificiis et templis*). Et la réaction qui suivit la tentative de Julien l'apostat fut surtout désastreuse pour les monuments. L'empereur avait voulu imposer sa foi, relever un culte qui n'avait plus que des fidèles d'habitude ou d'intérêt, persécuter les chrétiens, renverser leurs autels, violer leurs tombes; les chrétiens n'épargnèrent plus les sanctuaires païens et les autels des divinités vermoulues.

Sous Constantin déjà, étaient tombés les temples d'Aphaque sur le Liban, d'Héliopolis en Phénicie, d'Esculape et d'Apollon en Cilicie, de Vénus à Jérusalem; ce sont les plus célèbres; après Julien, la destruction fut et plus énergique et plus générale. Dans nos contrées, saint Martin, le grand ennemi des idoles, passe, et partout les autels sont renversés, les statues mutilées, les temples abimés; le sol est jonché de débris. Tous ses panégyristes, tous ses biographes célèbrent les rudes coups qu'il porte au paganisme et à ses édifices. Et seuls, les monuments païens seraient demeurés debout, en dépit du zèle des prêtres et de l'apôtre, en dépit des décrets des empereurs !!

Ce n'est pas tout. Il y a d'autres remparts que ceux de Saintes, construits d'une manière identique, avec des blocs de pierre romaine, posés sans ciment. Sont-ils aussi du XIIe siècle? A Metz, « c'est en nombre prodigieux, dit M. Robert, que les inscriptions et autres débris antiques existaient dans les remparts. » A Sens, les anciennes murailles sont composées « dans la partie inférieure de grosses pierres provenant de somptueux édifices »; de même à Tours, au Mans, à Beauvais; à Autun, « la muraille, dit M. Thomas, repose sur un massif de monuments antiques jetés dans les fondations »; à Evreux, « des blocs appartenant à d'anciens monuments ont été extraits des remparts antiques »; à Auxerre, d'après l'abbé Lebeuf, « des autels et inscriptions latines ont été trouvés dans les murs, fondés sur des débris de statues des divinités du paganisme »; à Toulouse, les murs de clôture contenaient des débris de sculpture antique, dit M. du Mège; Besançon, déjà fortifiée avant César, le fut sous les Romains. A Bordeaux, le mur, quadrilatère rectangle, était fait, sur une épaisseur de cinq mètres, « de pierres de grand appareil provenant de la démolition violente de monuments anciens, temples, palais, arcs de triomphe, fontaines, tombeaux, placées à sec, sans liaison de mortier », et Ausone (309-394) le décrit : « Quadrua murorum species. » A Tours, une quantité considérable de blocs énormes, superposés sans ciment, sont des « débris de tombeaux, de frises, de corniches et de colonnes appartenant par leur style aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne ». A Narbonne, la plupart des inscriptions du musée proviennent des remparts. Comme le remarque M. Schuermans, « des constructions semblables ont dû être faites à la même époque et sous l'empire d'une même pensée. Comment, en effet, à des époques diverses eût-on songé à observer

Digitized by Google

en tant d'endroits si distants les uns des autres une règle aussi absolument uniforme ? » Arcisse de Caumont déjà demandait si ces murs, d'une construction aussi parfaitement identique, n'ont pas dû être érigés par une mesure générale et sous l'administration d'un même prince.

Et M. Schuermans, avec une grande force de raisonnement, fixe bien nettement la date de tous ces remparts au IIIe siècle, peut-être au commencement du IVe. Il faut reconnaître que rien, dans nos fouilles de cette année, n'est de nature à contredire ce millésime. J'avais pensé qu'on pourrait trouver quelque fragment chrétien; rien n'a paru.

*
* *

Je conclus. Non, absolument non, les remparts de l'hôpital de Saintes ne sont pas du moyen âge. La seule raison qu'on allègue est un texte qui ne prouve rien, puis des monnaies dont on n'indique pas la date et une bulle pontificale. Mais l'argument tiré de ce billon ou de ce plomb, en supposant qu'on rejette notre explication de piécettes tombées dans les interstices, ou apportées par les déblais dans les remaniements de terrains qui ont eu lieu là plus d'une fois, et roulant au fond, cette seule objection peut-elle prévaloir contre le nombre de faits qu'il est impossible d'expliquer autrement que par une construction aux premiers siècles: identité de construction avec ceux de Trèves, Arlon, Autun, Besançon, Toulouse, Tours, Poitiers, Bordeaux, etc., qui ont une date presque certaine; nécessité de se clore pour résister aux barbares, et de restreindre notablement le périmètre de la cité; impossibilité de trouver au moyen âge une enceinte cyclopéenne formée de blocs de cette dimension; absence complète d'objets chrétiens, tous les débris sont païens, exclusivement païens, et datent des trois premiers siècles; difficulté d'expliquer comment, pendant tant de siècles, sont demeurés debout tant d'édifices que condamnaient à la destruction le manque de ressources, la misère des populations, l'incurie des autorités, l'iconoclastie des chrétiens, au besoin les édits des empereurs; et, si on les suppose renversés par le temps ou la main des hommes et gisant pendant des siècles sur le sol, à la pluie et à la gelée, embarras encore plus grand pour expliquer comment la plus grande partie de ces sculptures sont aussi nettes, aussi fines que si elles sortaient de l'atelier; comment des fragments ont conservé des traces de peinture, qui, depuis qu'elles sont sorties de la fouille, ont, pour avoir été un peu exposées à l'air, déjà notablement pâli; comment les maçons ont exclusivement employé dans leur bâtisse du moyen âge des blocs romains et les ont callés avec des morceaux de bronze romain, sans doute soigneusement mis pour cet usage en réserve depuis mille ans; comment...

Louis Audiat.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I

L'INTENDANT FRANÇOIS DE VILLEMONTÉE

Voir *Archives* VII, 285-350, et *Bulletin*, III, 145-151.

A propos de l'intendant d'Aunis, Saintonge, Angoumois, Poitou, François de Villemontée, le *Recueil* de la commission des arts de la Charente-Inférieure des 1er avril et 1er juillet 1886 (t. VIII, 344 et 390) attaque ma brochure *François de Villemontée*.

D'abord, M. Th. de Bremond — c'est l'auteur, sous les initiales variées J. M. et A. D. — fait remarquer que j'ai mis Villemontée intendant de 1633 à 1648, et, dans une note, 1631-1644. Le père Arcère, lui, indique Villemontée en 1634-1641, puis Nicolas de Corberon et René d'Argenson en 1644. M. Louis de Richemond, dans *La Rochelle et ses environs* (1866), p. 143, supprime Corberon et donne Villemontée en 1631, puis d'Argenson en 1644, sans intermédiaire; mais dans l'*Inventaire sommaire des archives départementales de la Charente-Inférieure* (1877), p. 4, il met Villemontée en 1632, Corberon en 1644 jusqu'au 1er avril de cette année, où il eut pour successeur René de Voyer d'Argenson. Or, la correspondance de Villemontée, publiée dans le t. VII des *Archives*, contient des lettres de lui de l'année 1648. C'est un premier point.

M. de Bremond signale encore d'autres différences entre mon texte et les notes sur la mère de mon personnage, Jeanne Quentin ou Catherine de Verdun; sur l'érection en marquisat de sa terre de Montaiguillon en sa faveur ou en faveur de son père; sur une intermittence dans ses fonctions d'intendant; enfin il signale l'opinion qu'il y aurait eu deux François de Villemontée successivement intendants d'Aunis.

Il est bien un peu tard pour répondre; mais il s'agit d'une question d'histoire et accessoirement de me disculper d'un reproche de légèreté; et j'espère que le *Bulletin* voudra bien accueillir mes quelques lignes.

Pour expliquer ces contradictions entre mon texte et les notes dont me blâme M. de Bremond, je n'ai qu'un mot à dire : le texte est de moi et les notes sont de M. de Bremond lui-même et de M. Audiat, comme l'indique la note 1.

Il eût été plus juste de ne me les pas attribuer à moi tout seul au moins, d'autant que les notes ont été imprimées dans le t. VII, 1880, et que mon texte, la préface, a été publié en juin 1881 dans le *Bulletin*, t. III, 145. Or, cette préface avait pour but spécial de rectifier ces notes sur plusieurs points. Le rappel des années 1633-1648, placé en tête des lettres ne se rapporte pas à la durée de l'administration de Villemontée; il signifie simplement que la première lettre publiée est de 1633 et la dernière de 1648.

Digitized by Google

Le père Le Large, auteur d'une *Vie des évêques de Saint-Malo*, manuscrite à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, fonds français, in-f°. H. 42, relate que Villemontée « a reçu de la cour jusqu'à 62 commissions scellées du grand sceau. » J'en ai relevé un certain nombre dans les archives du ministère de la guerre; mais je n'ai pas retrouvé celle qui l'envoya pour la première fois à La Rochelle. Guillaudeau mentionne qu'il y fit son entrée le 29 juillet 1632; en effet, une médaille frappée en son honneur, dont je possède deux exemplaires, — il y a un autre jeton — porte cette date avec l'inscription : CAPIET·RVRSVS·HOC.AVSPICE·PORTVM, qui semble bien indiquer le début de son administration, à laquelle M. Hanotaux, dans son travail sur les premiers intendants des provinces, page 164, donne comme limites 1632-1634. On ne peut cependant pas affirmer qu'il n'était pas commissionné dès 1631; Paulin Paris n'a certainement pas choisi cette date arbitrairement.

Le journal d'Antoine Denesde mentionne l'arrivée à Poitiers, le 30 mai 1644, de René d'Argenson, en qualité d'intendant de Poitou, Saintonge, Angoumois et Aunis, en la place de François de Villemontée; et, à la date du 11 avril 1647, il signale que Villemontée, intendant, alla au devant de François de La Rochefoucauld, gouverneur du Poitou, quand il fit son entrée à Poitiers. Cette contradiction n'est qu'apparente : Villemontée, fut commissionné le 1er avril 1644; de nouveau le 24 mars 1646 pour traiter avec le pape, etc. Après avoir été remplacé par d'Argenson, il fut rappelé dans sa charge; il l'exerçait en 1647, d'après le journal d'Antoine Denesde, et on l'y retrouve encore en 1649 et 1650; M. d'Aligre, directeur des finances, écrivait de Paris, le 9 juin 1649, à Le Tellier, conseiller du roy en ses conseils et secrétaire de ses commandements en cour (bibliothèque nationale, papiers d'état de Le Tellier, fonds français, n° 6881) : «..... Les traittans du Poictou sont aus mesmes termes que celui de Tours et font les mesmes plaintes. Ils s'acommodent néantmoins pourveu que l'on envoye M. de Villemontée dans la province, ce qui ne se peut toutefois avec commission d'intendant, à cause de la déclaration ; mais le roy peut l'y envoyer avec lettre de cachet comme pour résider auprès du gouverneur, ce qui n'empeschera pas qu'on n'y envoye un maistre des requestes faire des chevauchées ainsy qu'aus aultres provinces. M. de Villemontée va en cour où il vous entretiendra des expédients qui se peuvent prendre pour cela...»

Le cardinal Mazarin écrivait à Le Tellier, de Compiègne, le 24 juin 1650 (bibl. nat, papiers d'état de Le Tellier, fonds français, n° 6882) : «.... Je viens de recevoir des lettres de M. de La Meilleraye, par lesquelles il nous donne de bonnes nouvelles, puisqu'il nous asseure en premier lieu que sa marche a dissipé beaucoup d'assemblées et de cabales qui se formoient, que la noblesse qui estoit auprès de Mrs de Bouillon et de La Rochefoucaud, commençoit d'estre en assez petit nombre, beaucoup se retirans chez eux et d'autres venans tout droict le trouver pour

Digitized by Google

prester serment de fidélité entre les mains de M. de Villemontée.... »

Enfin je possède un opuscule de seize pages, imprimé à Paris en 1648, qui contient une lettre du roi (23 mars) « à M. de Villemontée, conseiller ordinaire de mon conseil d'estat, intendant de la justice, police et finance en Poitou », lequel transmet cette lettre « à Xaintes » (1), ce qui prouve que, quoique indiqué comme intendant de Poitou seulement, il l'était encore d'Aunis et de Saintonge, puisqu'il étendait sa juridiction jusqu'en la ville de Saintes. Donc Villemontée fut intendant jusqu'en 1643-44. Puis, le parlement ayant imposé à Anne d'Autriche la suppression des intendants, comme l'indique la note 2, p. 328, t. VII, la cour ne pouvait plus envoyer dans les provinces que des maîtres des requêtes pour faire des chevauchées; et nous voyons d'Aligre (le 9 juin 1649) indiquer le biais: on donnera une lettre de cachet à Villemontée, qui aura l'air de résider auprès du gouverneur. Villemontée, en réalité, fut intendant avec intermittence jusqu'en 1650.

M. Saint-Marc a publié dans les *Bulletins de la société de statistique des Deux-Sèvres*, p. 18, 1er trimestre de 1888, cette

---

(1) « *Histoire sommaire d'un imposteur de nostre temps, qui par ses artifices et inventions malicieuses, en rodant toute la France depuis vingt ans, fourbe, trompe et abuse toutes sortes de persones, religieux et séculiers.* Avec la lettre du Roy à Monsieur de Villemontée pour arrester ledit imposteur. A Paris, chez Jean de la Caille, imprimeur ordinaire du Roy, au Mont sainct Hilaire, à l'Image sainct Sébastien, proche le Puits-certain. M.DC.XXXXVIII. Avec Privilège et Permission. »

On y lit : « ... Et enfin après plusieurs courses on mande de Xaintes qu'il y est arresté malade des gouttes en l'abbaye des Dames de la mesme ville, qui l'ont receu comme prieur de saincte Geneviefve de Paris, que la lettre escrite par le confesseur de l'abbaye le 25 febvrier au sieur de Farges, ecclésiastique residant en ceste ville de Paris, dit estre aagé de 79 ans, et retourner du Languedoc visiter quelques chapitres de l'ordre S. Augustin, et que le garçon qui l'accompagne est de Lorraine et se nomme Jean Beaufils. Depuis ce temps, on a eu advis par lettres de Xaintes du 28 mars 1648, qu'ayant esté repris et interrogé par Monseigneur l'Evesque de S. Papoul suivant la minute de cet imprimé, il en avoit avoüé le contenu et beaucoup plus. Cette confession pour estre bonne, jointe à un mois de séjour qu'il fit dans cette abbaye (pendant lequel il se fit bien traitter sous pretexte de maladie) meritoit bien une bonne pénitence : mais il l'eschappa par la bonté dudit seigneur evesque, qui lui fit donner sa liberté sans autre punition, que d'avoir esté convaincu de ses fourberies... »

A la suite est imprimée la lettre du roi à Villemontée pour arrêter cet imposteur; et ensuite : « Monsieur de Villemontée ayant receu un coppie escrite de cette histoire, il l'envoya aussi-tost en la ville de Xaintes, dont il receut la lettre suivante pour response à celle qu'il avoit escritte :

« Monsieur, je vous r'envoye le memoire que m'avez fait l'honneur de m'envoyer. L'imposteur duquel il s'agit est party de céans, il y a huict jours; j'ay peur qu'il ne soit pire que tout ce qui en est écrit. On luy a fait icy la correction fraternelle : mais s'il en profitera, c'est, Monsieur, de quoy il y a lieu de douter. C'est un vieux pecheur, et qui a le don d'impudence à perfection. Je crois que dans les galeres il y a de plus gens de bien que luy. Faites moy l'honneur je vous supplie de me tenir, Monsieur, pour vostre très-humble et très-obéissant serviteur. TH. *Evesque de S. Papoul.* A Xaintes, le 11 mars 1648.

« Madame de Foix, abbesse dans la mesme ville, escrit le mesme à un superieur d'un monastere de ceste ville de Paris, par sa lettre du 28 mars 1648. »

Digitized by Google

inscription : DV RÈGNE DE LOVIS XIII ET DE LA MAIRIE DE IEAN BIDAULT ESCVIER SIEVR DE CANCLEROT MAIRE ET CAPITAINE DE CETTE VILLE LE PONT A ESTÉ FAICT DE LAN 1651 », avec les armes de Bidault : *D'argent à un cerf de gueules sortant d'un bois de sinople et blessé d'un dard de sable*, et rappelle que ce pont est le pont Villemontée, ainsi nommé de l'intendant François de Villemontée, qui décida en 1642 le corps de ville de Niort à réparer le pont de Gorgines de façon que les charrettes et carrosses y pussent passer. L'auteur se demande pourquoi sur le pont Villemontée sont les armes, non de Villemontée, mais du maire Bidault ; c'est parce que, en 1651, Villemontée n'était plus là ; et il nous le montre intendant à Soissons en 1658. Il n'est pas prouvé que l'intendant de Poitou-Saintonge en 1643-1650 soit le même que l'intendant de Soissons 1656, 1659, 1660 ; l'intendant de Saintonge, conseiller d'état ordinaire, maintenu en 1657, était évêque de Saint-Malo en 1659 ; les bulles sont de novembre 1659, et il prit possession en janvier 1660.

Pour sa mère, j'ai noté l'erreur de Paulin Paris, et lui ai donné Catherine de Verdun. S'il y a des erreurs dans la généalogie des Hautier de Villemontée, insérée dans l'ouvrage de La Chenaye-Desbois, VII, ce n'est pas ma faute. Elle est la reproduction d'un mémoire manuscrit certifié, le 15 août 1767, par le comte Jean-Marien de Viry, fils de Paul de Viry et de Marie-Françoise Hautier de Villemontée. Ce mémoire renferme de nombreuses erreurs pour les branches établies à Paris, qui étaient éteintes depuis longtemps et dont Jean de Viry ne possédait pas les titres.

Je crois pouvoir avancer, d'après tous les documents que j'ai eus sous les yeux, qu'un seul François de Villemontée a été intendant d'Aunis ; c'est à tort que La Chenaye attribue cette qualité à celui qui épousa Catherine de Thumery-Boissise (Voir au cabinet des titres, à la bibliothèque nationale, le dossier Villemontée) ; il ne fut que conseiller au parlement et mourut en avril 1662 ; sa femme était décédée en 1658.

On trouve aux archives nationales, à Paris (X^{1a} 8656, f° 426 v°), la copie intégrale des lettres d'érection en marquisat de la terre de Montaiguillon : « Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, salut. Les roys nos prédécesseurs voullant donner des effects de leur bonne volonté à ceux qui leur avoient rendu des services signalés, ne se sont pas contantés de les honnorer en leurs personnes, mais leur ont donné des tiltres et dignités qui peussent passer à leurs heritiers et successeurs. Ainsy, mettant en considération ceulx qui ont esté rendus au feu roy, nostre tres honnoré seigneur et pere de glorieuse memoire que Dieu absolve, et à nous, depuis trente ans, par nostre amé et féal conseiller ordinaire en nos conseils d'estat, privé et finances, Mre François de Villemontée, chevallier, seigneur de Montaiguillon, Villenauxe, Louan, Fontaine, Arbost, La Contesse, Villebéon, Saincte-Croix, et en partie de Montgenault, ès charges de conseiller en

Digitized by Google

nostre cour de parlement de Paris, de mestre des requestes ordinaire de nostre hostel, d'intandant de la justice, police, finances et marine en nos provinces de Poictou, Aunys, Xainctonge et Angoumois, et en nos armées, et en plusieurs aultres emplois et commissions, à l'exemple de ses ayeults qui ont servy l'estat en l'exercice de plusieurs charges de judicature et militaires, estant issu d'une des plus nobles et antiennes familles de nostre province d'Auvergne et allié des plus illustres et qualiffiés de nostre royaume, ayant aussy esté deuement informés de l'estat et qualitté desdites terres et seigneuries qui sont d'ung revenu considérable et scituées de proche en proche, relevans neantmoings de differends seigneurs particulliers, à l'exception de Montaiguillon qui est mouvant directement de nous, à cause de nostre chasteau de Sezanne-en-Brye, sçavoir faisons..... » Ces lettres sont datées de Compiègne du mois de juillet 1649 et ont été enregistrées au parlement de Paris le 7 septembre de la même année.

Ces explications sembleront peut-être un peu longues; mais il m'a paru que la meilleure réponse aux critiques était de publier des textes dont chacun pût contrôler l'authenticité; je désire qu'ils contribuent à éclaircir la chronologie des intendants de l'Aunis et de la Saintonge.

HENRI RENAUD.

II

L'OFFICE DE SAINT EUTROPE. — SON AUTEUR.

Dans le numéro d'octobre 1887, VII, page 369, la *Revue de Saintonge et d'Aunis* a consacré quelques lignes à ma brochure : *Un office de saint Eutrope au XIe siècle* (1). Naturellement, et j'estime que c'est un droit et un pieux devoir pour tout bon Saintongeais, l'auteur défend la présence du corps de saint Eutrope à Saintes contre Vendôme; mais le faire à l'occasion de cette brochure, c'est, je crois, lui prêter une intention qu'elle n'a point. Je me suis, en effet, proposé dans cette étude deux choses : expliquer la présence et l'usage de cet office à Vendôme, rechercher son origine, sa provenance, sa genèse.

Pour répondre à la première question, je me suis servi de la tradition locale, vraie ou fausse, telle qu'elle avait cours chez tous les historiens; j'en ai développé les principaux points sans la défendre. Et cette tradition, qui remonte au milieu du XIe siècle, m'a semblé un motif plausible et bien suffisant de l'admission ou composition d'un office de saint Eutrope par nos moines de la Trinité, quelques jours après leur établissement en 1032. Il n'était donc pas étrange de retrouver dans un

(1) In-8° raisin, 32 pages, avec une héliogravure de Dujardin; en dépôt à Saintes, chez Mme Mortreuil et chez M. Trépreau, libraires.

Digitized by Google

de leurs manuscrits (n° 162) toute la partie chantée, notée en neûmes, écrite au XI° siècle. Nous en avons fait reproduire par l'héliogravure le premier feuillet.

A dessein, je ne suis entré dans aucune discussion sur la nature des reliques conservées à Vendôme. On les appelait le corps, *corpus*. Mais pendant tout le moyen âge cette expression, quand il s'agissait des saintes reliques, s'appliquait indifféremment à un ossement insigne et au squelette tout entier. Il y avait donc à Vendôme, d'après la tradition, une relique insigne de saint Eutrope, qu'on appelait à tort ou à raison *corps*. Pour lui rendre un culte plus digne, nos moines voulurent, dès le principe, en chanter l'office solennel. Faire dire plus à ma brochure, c'est lui imposer un caractère qui lui est étranger et qui lui aura valu sans doute quelques murmures, peut-être un coup d'œil malveillant. Les trois paragraphes consacrés à défendre la présence du *corps entier* de saint Eutrope à Saintes me semblent plutôt destinés à réfuter une arrière-pensée, à moi personnelle, favorable à la tradition vendômoise. Si cette opinion prend jour, j'en serai responsable; mais ma brochure n'en est point coupable et n'en est que plus à plaindre.

Pour le second point, sans l'affirmer catégoriquement, j'ai émis l'opinion que cet office du XI° siècle avait été composé par un moine de Vendôme, et j'en ai donné, pour unique raison, qu'au moment même où cet office se chantait à la Trinité, il ne pouvait l'être à Saintes. Nos moines l'adoptèrent peu de temps après la donation des précieuses reliques, de 1032 à 1040, par Geoffroy Martel, certainement avant 1070, année de la consécration d'une chapelle en leur honneur. Mais les bénédictins de Cluny ne furent établis à Saintes qu'en 1081. A supposer que les clunistes desservant le prieuré de Saint-Eutrope aient adopté un office de leur saint patron aussitôt après leur établissement, ce qui n'est point prouvé (1), il n'en reste pas moins certain qu'ils n'ont pu fournir à leurs confrères de Vendôme un office bénédictin, que ceux-ci chantaient déjà depuis longtemps. J'ajoutai qu'en effet aucun document écrit n'en révélait l'existence à Saintes à cette époque. Qu'on me permette d'insister sur ce point.

« Mais, dites-vous, est-ce qu'avant le XIII° siècle, Saintes ne

(1) Les prieurés conventuels suivaient nécessairement le bréviaire apporté de la maison-mère. Les quelques moines qui desservaient les prieurés n'avaient pas autorité suffisante pour se gratifier eux-mêmes d'un office étranger à la métropole, surtout dans les temps de parfaite discipline. Or, Cluny, qui n'a jamais adopté pour l'ordre entier l'office de saint Eutrope, n'aura fait composer qu'après mûre réflexion et une sage lenteur un office réservé spécialement à un seul de ses prieurés; et l'on peut croire avec autant de probabilité qu'il aura préféré l'emprunter à la Trinité, alors dans toute sa ferveur et célèbre par ses priviléges et bientôt par son abbé Geoffroy, que d'entreprendre un travail qui n'est pas sans difficulté. L'office contenu dans un bréviaire de Saintes du XIII° siècle, et qui emprunte au nôtre ses antiennes et ses répons, n'est certainement pas une œuvre de première main, et, en tous cas, n'est point un office bénédictin.

Digitized by Google

faisait pas l'office de son patron ? Est-ce qu'il a attendu la translation de Vendôme pour avoir un office à chanter ?... La ville, gardienne du tombeau depuis le Ier siècle, n'a pas eu l'idée, avant le XIe, d'avoir un office du saint ? (1). » Nulle part je n'ai, ce me semble, écrit une proposition si dangereuse. J'ai seulement affirmé que l'office selon le rite bénédictin chanté par nos religieux, au XIe siècle, ne l'était pas à Saintes à cette époque et ne pouvait en provenir. A cela vous répondez aussitôt : « Mais les bénédictins de Vendôme, en recevant les reliques, ont aussi reçu sa biographie, sa légende, ses hymnes, ses leçons, ses répons. Puisque les faits racontés sont les mêmes, que les chants et les prières sont les mêmes, *sauf des formes de rédaction* (2), n'est-il pas plus probable que l'office de saint Eutrope, qu'on a commencé à chanter à Vendôme au XIe siècle, était auparavant en usage à Saintes? »

Il est de toute évidence que l'auteur de notre office a recherché tous les documents qui pouvaient le guider dans son œuvre. Il l'affirme lui-même, leçon 8e : « Ut in veredicis predecessorum nostrorum tractatibus diligentius perscrutantes comperimus. » Il n'a donc pas écrit d'imagination, mais sur des documents authentiques; et il regrette de les trouver en si petit nombre, leçon 7e : « Ad nostram noticiam non pleniter pervenerunt. » Que parmi ces documents il y ait eu un office non bénédictin antérieur au XIe siècle, nous voulons bien le croire ; mais pour ce seul motif affirmer que l'office de Vendôme, selon le rite bénédictin, était alors et même auparavant en usage à Saintes, ne nous paraît pas d'une logique trop rigoureuse. Une comparaison fera sentir la différence.

La Fontaine a reproduit plusieurs fables d'Esope et de Phèdre; les faits sont les mêmes, le fond, la morale sont les mêmes, sauf des formes de rédaction. Mais qui donc oserait appeler La Fontaine un simple plagiaire, dire qu'il n'a fait que copier, ou traduire Esope ou Phèdre? Avec plus d'à-propos l'on peut appliquer

---

(1) Il est cependant assez rare de trouver des offices propres à des églises particulières en l'honneur de leurs saints privés, avant le XIe siècle. Auparavant, le clergé séculier se servait du bréviaire romain. Le XIe siècle, époque d'une magnifique efflorescence, a donné au contraire des exemples nombreux de ces innovations, qui furent plus tard multipliées au-delà de toutes limites, et donnèrent naissance aux nombreuses liturgies gallicanes. Nous admettons donc l'existence, à Saintes, d'un office de saint Eutrope, antérieure au XIe siècle, comme une hypothèse probable, mais sans l'affirmer.

(2) Cette phrase incidente est la réfutation complète de tout le paragraphe écrit par M. Audiat. Les offices en l'honneur d'un même saint, rédigés à des époques diverses, par des auteurs absolument étrangers l'un à l'autre, ne peuvent différer que par « les formes de rédaction », les faits et les prières seront les mêmes. Saint Bonaventure et saint Thomas nous en donnent un exemple frappant. Chargés de composer un office en l'honneur du saint sacrement, ils exposèrent la même doctrine, les mêmes dogmes, la même foi, les mêmes sentiments d'amour et d'adoration, avec un égal talent et une égale piété; seules les formes de rédaction différaient, et, dans son humilité, Bonaventure détruisit le sien.

Digitized by Google

l'exemple de saint Bonaventure et de saint Thomas pour l'office du saint Sacrement. Si donc le clergé séculier de Saintes chantait avant le XIe siècle l'office de saint Eutrope, cet office ne pouvait être l'office bénédictin de Vendôme, pas plus qu'une fable d'Esope n'est une fable de La Fontaine. La distance est encore plus considérable entre ces deux offices. Le fond historique des leçons est le même sans doute; mais les développements, la distribution, l'agencement des parties, le langage ou la rédaction, cette rédaction poétique, c'est-à-dire l'office lui-même dans tout son ensemble, diffèrent essentiellement.

L'office de Saintes, antérieur au XIe siècle, vieux peut-être alors de plusieurs siècles, était forcément un office latin ou romain. L'office romain au XIe siècle avait la même distribution que l'office moderne, et était composé comme aujourd'hui de trois nocturnes chacun, de trois antiennes, trois psaumes, trois leçons et trois répons ; puis les laudes et les petites heures. De plus, à cette époque, les antiennes et les répons sont ordinairement (1) tirés de l'écriture sainte et pour la presque totalité des saints, sont du commun d'un confesseur, d'un martyr, etc.; il n'y a pas de connexion directe entre le récit de la légende ou leçon et le texte sacré du répons. La bibliothèque de Vendôme possède un magnifique bréviaire latin du XIe siècle (17e) tout entier noté en neûmes; nous l'avons étudié avec tout le soin nécessaire pour affirmer hautement ce que nous avançons ici. Il est donc facile, pour les familiers du bréviaire, de se faire une idée de l'office latin de saint Eutrope, chanté par le clergé séculier de Saintes aux Xe et XIe siècles; c'est exactement la même différence qui existe entre l'office latin moderne d'un martyr et l'office bénédictin que nous avons publié.

Ce n'est pas tout. Si l'office de Saintes pouvait, dès le XIe siècle, remonter à une haute antiquité, l'office bénédictin de Vendôme, lui, ne peut remonter au-delà du milieu du XIe siècle. Si nous consultons l'histoire de Saintes, en particulier l'his-

---

(1) Nous disons *ordinairement :* car le bréviaire romain du XIe siècle de la bibliothèque de Vendôme contient quelques offices dont les antiennes et répons ne sont pas tirés de l'écriture sainte, mais des actes des martyrs, comme ceux de saint André, 30 novembre, et celui de sainte Agnès, 21 janvier, qui ont été conservés presque entièrement semblables dans nos bréviaires actuels, à l'exception des leçons. A-t-on composé aussi un office à saint Eutrope, en prenant pour texte les *Acta* authentiques de son martyre? nous ne voulons pas le nier catégoriquement ; mais pour l'affirmer aujourd'hui il faudrait avoir quelque certitude que ces actes ont été rédigés officiellement et conservés.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de notre office n'eut point connaissance de ces *Acta,* ni par conséquent d'un office qui les aurait reproduits. Toutes les données historiques contenues dans les antiennes et répons, comme dans les leçons, prouvent que les *Acta* étaient parfaitement inconnus de l'auteur.

Les offices de saint André et de sainte Agnès, que nous avons dans notre bréviaire 17e du XIe siècle, reproduisent les actes des saints dans leur teneur primitive; il n'y a nulle relation entre la leçon et le répons, etc. Notre office, au contraire, nous montre une liaison bien caractéristique entre toutes ses parties; c'est l'œuvre jaillissant d'un seul jet d'un cœur enthousiaste, c'est un poème-office, un incunable de la poésie rimée.

Digitized by Google

toire de saint Eutrope par M. Audiat, nous voyons que la ville eut beaucoup à souffrir des invasions des Normands de 846 à 865, qu'elle fut de nouveau dévastée en 1026. Or l'auteur se plaint, leçon 7e, de l'oubli des temps et des incursions des barbares destructeurs des documents les plus authentiques.

D'ailleurs, la partie la plus considérable de cet office, les antiennes et les répons sont en poésie rimée, encore informe. Ce genre de poésie barbare ne remonte pas au-delà du XIe siècle. C'est un acte de naissance indiscutable. Les textes de l'écriture sainte disparaissent entièrement; ce n'est plus la pure tradition romaine. Dans tout son ensemble, l'office de Vendôme est un poème, une œuvre d'un seul jet, de première main, dont toutes les parties se tiennent, s'enchaînent, et non pas une adaptation plus ou moins forcée d'un office préexistant à une nouvelle liturgie, comme nous en voyons des exemples à Saintes et à Vendôme aux XIIIe et XVIe siècles.

D'autre part, notre office n'est point postérieur au XIe siècle. Nous avons vu que nos bénédictins le chantaient peut-être en 1040, au plus tard en 1070. Il n'est pas non plus des dernières années du siècle. Un office saintongeais, postérieur à l'introduction des clunistes en 1081, aurait fait mention des translations solennelles de 1062 et de 1096; les neûmes auraient été charpentés au moins sur une ligne; l'écriture n'aurait pas cette pureté caractéristique de la belle époque du XIe siècle, que montre notre héliogravure.

Si l'auteur, au contraire, est vendômois, il n'avait nul motif de relater les translations diverses des reliques; il écrira au milieu du XIe siècle ses neûmes les plus rudimentaires et se conformera aux règles de la calligraphie la plus recherchée à cette époque. C'est bien là notre office et notre manuscrit. L'auteur poète et musicien n'est donc pas antérieur au XIe siècle; il ne lui est pas davantage postérieur, et il ne saurait être étranger à Vendôme, qui possède sa copie originale.

Ce n'est pas, d'ailleurs, son œuvre unique. Dans le bréviaire 17e du XIIIe siècle, copie d'un bréviaire plus ancien, nous avons retrouvé, avec l'office de saint Eutrope, deux autres offices, deux seulement, en poésie rimée, en l'honneur de deux saints dont le culte appartenait spécialement à l'abbaye de Vendôme : celui de saint Bienheuré, apôtre du Vendômois, 9 mai, et celui de saint Arnoul, moine de la Trinité et évêque de Gap, mort en 1074, et dont le culte fut admis aussitôt dans l'abbaye. Celui-ci est moins soigné dans toutes ses parties, et nous n'oserions l'attribuer au même auteur; mais le premier a la plus grande analogie avec l'office de saint Eutrope; la comparaison est frappante: c'est le même style, le même souffle poétique, la même manière de procéder, la même unité, la même liaison dans toutes les parties. Nous voudrions pouvoir en offrir dès aujourd'hui le texte au lecteur, afin qu'il puisse se laisser convaincre; mais nous sommes obligé de lui demander sa confiance et le prier de vouloir bien nous croire sur parole. Or, cet office de

Digitized by Google

saint Bienheuré, apôtre de Vendôme, est évidemment l'œuvre d'un moine de Vendôme; nous sommes donc autorisé à conclure que l'office de saint Eutrope, chanté à Vendôme au XIe siècle, est aussi l'œuvre d'un religieux de la Trinité.

Nous ne savons si nous aurons l'heur de convaincre le lecteur; il est une chose du moins qu'il ne saurait nous refuser et qui nous importe plus que tout le reste : c'est que l'office chanté à Vendôme au milieu du XIe siècle est la preuve vivante, invincible, de la présence de reliques insignes de l'apôtre santon dans notre abbaye à cette même époque (1). Sans doute, il ne suffit pas, pour préciser la nature de ces reliques, mais il suppose nécessairement la présence d'un ou plusieurs ossements notables, et, sous ce rapport, cet office doit avoir aux yeux de tous la valeur d'un document contemporain d'une incontestable authenticité.

Mai 1888. L'abbé CH. MÉTAIS.

P.-S. — Nous avons pu jeter un coup d'œil sur le bréviaire de Saintes (bibliothèque nationale, latin, n° 16309). Comme l'indique son titre, ce bréviaire était à l'usage du clergé séculier « ad usum sanctonensis ecclesie »; c'est donc un bréviaire latin, avec la même distribution que nos bréviaires actuels : trois nocturnes, composés de trois psaumes, trois leçons et trois répons, puis laudes, etc, (2).

Au folio 308 verso, il contient l'office de la fête de saint Eutrope, 30 avril (3). Les antiennes et répons reproduisent ceux de notre office, c'est-à-dire neuf antiennes et neuf répons pour les nocturnes; tandis que le nôtre a treize antiennes, dont dix

---

(1) La présence seule des reliques pouvait motiver l'admission de cet office dans le bréviaire de Vendôme. Or, les règles de la liturgie n'ont jamais permis l'admission de l'office d'un saint dans une église particulière pour le seul motif de la présence d'une relique minime, mais seulement quand on y conservait le corps entier ou une relique considérable. Un décret de la sacrée congrégation des rites rappelle l'observance primitive en ces termes : « Vetuit... celebrari... festum cum officio, eo quod in loco adsit ecclesia... aut aliqua reliquiæ; sed tantum in ipsius sancti ecclesia titulari, seu ubi asservatur corpus aut insignis reliquia, et non alibi. Insignes autem reliquiæ declaravit esse caput, brachium, crus, aut illam partem corporis in qua passus est martyr, modo sit integra et non parva... »

Or, au XIe siècle, l'abbaye de Vendôme, dans toute sa ferveur, se serait bien gardée de violer les lois de l'église, de mécontenter le pape dont elle obtenait les privilèges les plus extraordinaires. Si donc elle admettait alors l'office de saint Eutrope, c'est qu'elle en possédait des reliques insignes. De même, à la même époque, elle admettait, en conformité aux prescriptions liturgiques, l'office de saint Bienheuré, parce qu'elle possédait l'église titulaire, et l'office de saint Arnoul, parce qu'elle vénérait ses reliques.

(2) Rien ne révèle donc encore l'existence d'un office de saint Eutrope selon le rite bénédictin, à l'usage des religieux de Cluny, desservant le prieuré de Saint-Eutrope.

(3) Au folio 493 verso, se trouve l'office de la translation. On n'y trouve que les neuf leçons, extraites du récit du moine de Saint-Cybar, publié par l'abbé Pallu du Parc (*Recueil des pièces sur la reconnaissance des reliques*, etc., Ire partie, p. 91). L'agencement de l'office, avec antiennes, répons, etc., tel qu'il est donné dans le *Bulletin religieux de La Rochelle* (1864, p. 209-217), est l'œuvre de l'éditeur.

Digitized by Google

sur un rhythme poétique, et douze répons; les antiennes des laudes sont semblables, mais celle de *Magnificat* aux secondes vêpres est différente. Enfin les leçons sont extraites mot à mot de Vincent de Beauvais, etc. Ce n'est donc là qu'une adaptation de seconde main, qui vient ajouter une nouvelle probabilité à notre opinion. N'est-il pas en effet plus facile de retrancher que d'ajouter? Si les moines de Vendôme empruntèrent à l'église de Saintes l'office de son glorieux fondateur, ils eurent nécessairement recours au clergé séculier, ainsi que nous l'avons dit précédemment; car les clunistes sont de fondation postérieure. Quel talent il eût fallu pour compléter cet office, pour l'adapter au rite bénédictin, avec une perfection si achevée qu'il est impossible au plus habile de distinguer aujourd'hui l'imitation du modèle! Si, au contraire, le clergé de Saintes se laissant entraîner par les idées nouvelles, voulut au XIe siècle ou même plus tard, surtout quand les translations solennelles des corps saints eurent ravivé leur culte, introduire un nouvel office, il lui était facile, grâce aux relations nombreuses avec l'abbaye de Vendôme, de connaître l'office qui y était en usage, et de l'adapter au rite latin par quelques retranchements.

Nous remarquerons enfin que l'antienne du *Magnificat* des secondes vêpres : « O Eutropi... quibus es presens corpore », partie intégrante de l'office de Vendôme au XIe siècle, ne se trouve point dans ce bréviaire de Saintes du XIIIe siècle, ni dans l'office du jour, 30 avril, ni dans celui de la translation, mais seulement dans un recueil manuscrit de prières du XVe siècle. Est-il bien évident, dans ces circonstances, que Vendôme l'ait empruntée à Saintes, comme l'affirme M. Audiat (*Saint Eutrope*, p. 190)?

A Vendôme, c'était une prière publique, consacrée, officielle, liturgique, dès le XIe siècle; à Saintes, elle n'a aucun de ces caractères; au XIIIe siècle, le bréviaire en usage ne la contient pas, et, au XVe, elle n'est encore qu'une prière privée. Si l'église de Saintes chantait cette antienne dès le XIe siècle, comme la Trinité, pourquoi l'abandonner au XIIIe? Vendôme n'a pas été sans modifier son office de saint Eutrope dans les siècles suivants, mais cette antienne a toujours été précieusement conservée. Si un dévot saintongeais a fait œuvre pieuse en la recueillant dans son livre particulier de prières au XVe siècle, il ne pouvait prétendre affaiblir par là l'affirmation solennelle, et quatre fois séculaire, du moine de Vendôme sur la présence de reliques insignes du saint martyr dans son église abbatiale.

Nous pourrions encore nous arrêter à quelque autre détail; nous préférons donner ici un petit extrait de l'office rhythmé de saint Bienheuré ou Béat, de Vendôme (9 mai). On y reconnaîtra la même main, le même style, le même souffle poétique. L'auteur ne s'écarte pas dans le second de la marche qu'il a suivie dans le premier, même dans ses lacunes. Au 2e nocturne de l'office de saint Eutrope, l'auteur prend les trois dernières antiennes au commun; il fait de même dans l'office de saint Béat,

Digitized by Google

etc. Si donc il faut nécessairement attribuer le second office à un moine de Vendôme, ainsi faudra-t-il faire pour le premier; car on ne rencontre pas ainsi à des époques différentes et dans des pays aussi éloignés deux poètes doués d'un génie d'une ressemblance aussi parfaite à tous les points de vue. Que le lecteur examine de sang froid et avec impartialité, et juge en dernier ressort.

Extrait de l'office de saint Beatus de Vendôme. Bréviaire de la bibliothèque de Vendôme, 17E. XIIIe siècle, f. 391.

Invitat. Regi sanctorum referamus munera laudum.
Qui sublimavit sanctum super astra Beatum.

1er noct. — 1 — Principis apostolorum doctorisque gentium predicatione Roma credidit in dominum. Alleluia e.v. o.v.a.e.
2 — Tum direxit sanctus Petrus quosdam ex nobilibus.
Huc illucque verbum vite predicare gentibus.
3 — Ex illis unus Beatus nuncupatus extitit.
Dignitate morum pollens atque sacerdotii, etc...
1er répons : Hic pro deo distributa facultate propria,
Velut pauper et mendicus adiit Aquitanim, alleluia, alleluia.
Ut nobilitatis sue declinaret glorim. Velut.
2e répons : In eundo verbis pollens, coruscans miraculis,
Per fidem multos gentiles jungebat xristicolis, alleluia, alleluia. Peregrinus namque mundi spiritu peragilis. Per fidem.

Saint-Rimay, septembre 1888. L'abbé CH. MÉTAIS.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

ANALECTA BOLLANDIANA (Ediderunt Carolus de Smedt, Gulielmus van Hooff et Josephus de Backer, presbyteri societatis Jesu). Le tome Ier (1882), contient : 1° Le *Martyrologium Fuldense*, où, page 23, 30 avril, on lit : « Sanctona, Eutropi martyris ; » 2° *Miracula sancti Martialis Lemovicensis*, où l'on voit, page 416, le saint délivrer de leur prison des pèlerins venus de La Rochelle pour honorer son chef sacré et que les Anglais de Chalusset avaient fait prisonniers (Voir ce fait raconté, *Bulletin*, IV, 129) ; puis, page 421, des pélerins, qui, après avoir vénéré saint Eutrope, à Saintes, s'étaient rendus auprès du bienheureux Martial, obtenir de lui qu'un voleur, puni par le saint, leur rendit ce qu'il leur avait dérobé, et page 441, des Saintongeois aller en pélerinage à Limoges, et obtenir du saint une faveur particulière ; — t. IV, 139, *Vita sancti Sabiniani martyris Trecis in Gallia* ; — t. V, p. 177, *Vie de saint Romain de Blaye* (Voir le *Bulletin*, VII, 171), prêtre et confesseur. Cette vie qui intéresse nos contrées a été écrite au xe siècle et se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles. Elle est fort intéressante, et nous en avons le résumé dans la légende du bréviaire au propre du

Digitized by Google

diocèse du 24 novembre. On y trouve les relations de deux voyages que fit saint Martin de Tours à Blaye, pour y visiter saint Romain, et la dernière entrevue des deux saints est particulièrement touchante. C'est pendant les prières prolongées de saint Martin que saint Romain rendit le dernier soupir; page 296, *Passion de saint Ausone*, évêque d'Angoulême. C'est à peu près celle qu'ont publiée les Bollandistes avec quelques détails en plus. Dans les dernières lignes, il est question de saint Aptone qui fut appelé « par le consentement de tous » à remplacer son frère. Il mourut aussi à Angoulême, et fut inhumé à côté de son frère Ausone. Il était arrivé à une extrême vieillesse quand il entendit le *beatum Euge* du Seigneur. — t. VI, Codex signatus n° 7487-91, page 71, *Vita sancti Amandi episcopi*, et n° 9120, page 288, *Vita S.Maclovi, episcopi et confessoris*; — t. VII, p. 265-320, *De sancto Martino* (Voir aussi le t. III, p. 217-257), et 321-335, *Translationes S. Aniani*.

Au *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ regiæ Bruxellensis*, est indiqué « 92° Vita S. Bibiani episcopi (fol. 175-176) edita, Act. 55, ad d. 28 aug. p. 462 sqq. » I. F.

—

Archives historiques du Poitou. Le t. XVIII (1887) in-8°, 627 pages, contient la 2e partie du cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent (Voir pour la première *Bulletin*, VIII, 135). Nous y remarquons, p. 10, qu'au XIIe siècle, Saint-Maixent avait des domaines dans les paroisses de Saint-Vivien de Breuillet, de Saint-Sulpice de Royan et de Saint-Palais sur mer, comme on le voit par une charte où est nommé Savin de Saujon (de Salione). En 1217, Guillaume Maingot de Surgères, donne à l'abbaye ce qu'il possédait à La Fon de Lay, p. 35; Porteclie, seigneur de Mauzé et de Marans (1218), donne 40 sous de rente sur le cens de Charron. Notons encore : un abbé de Saint-Séverin, Ay (1262) p. 90, et un prieur, Faucher, t. I, p. 264; Guy et Chalon de Rochefort (1239, 1247) qui font deux dons, p. 67 et 75; Raoul de Mauléon, seigneur de Talmont et de Chatelaillon (1248), p. 76; des chartes relatives à La Jarne, p. 70; à Périgny, 72, 76, 78. En 1249, Hugues Serpentin, de Tonnay-Boutonne, p. 80, vend une rente à Saint-Rogatien, etc.

—

Bulletin de la société d'acclimatation, 1887, IV, 89, contient, de M. Delaurier aîné, *Educations d'oiseaux exotiques faites à Angoulême*. Après quelques tâtonnements, M. Delaurier est parvenu à grouper, d'une manière satisfaisante, dans onze parquets situés dans un jardin d'étendue restreinte, à Angoulême, un assez grand nombre de paires d'oiseaux exotiques et à les faire reproduire en captivité. Parmi ces oiseaux, se trouvent des faisans d'Elliot, des perruches à front pourpre (*Cyanoramphus Novæ-Zealandiæ*), des perruches alpestres (*C. alpinus*), et des

Digitized by Google

perruches d'Edwards, des *Pipitos* de la Plata, des colombes marquetées, lumachelles huppées et poignardées, des *Crossoptilon*, etc. E. O.

—

Bulletin de la société de l'histoire de paris, septembre-octobre, 1888, p. 139, publie *Inscription commémorative de la restauration du grand couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques* (1641), trouvée et publiée par notre confrère, M. Philippe Rondeau, qui l'accompagne d'une notice puisée aux sources, sur le monastère et son protecteur d'alors, le chancelier Pierre Seguier, dont la pierre porte le nom et les armes. Les dominicains s'étaient établis à Paris en 1217, du vivant même du fondateur saint Dominique, six ans seulement avant leur installation à Saintes (1223) « prope puteum Moisset », où leur chapelle et une partie de leur cloître se voient encore.

—

Bulletin de la société de statistique des Deux-Sèvres, septembre 1888, contient, de M. l'abbé Largeault, *Une charte en français concernant l'abbaye des Chateliers*, passée à La Rochelle en 1300 : c'est la vente par Jean Béchillon et Catherine, sa femme, du droit d'hommage-lige dû par Aimery Goumard, chevalier, à cause de Sibille, sa femme, par raison de la moitié de la dîme du fief de Chaban en Epannes.

—

Bulletin de la société héraldique et généalogique de France, 8e année, vie volume, contient, col. 81, *Dreux*. Des huit enfants de Mercy Dreux, sieur de Bois-Aubry, mort en 1577, et de Charlotte de La Coussaye, mariée en 1533, vinrent entre autres : Simon, Claude, Jean et Thomas, qui formèrent chacun une branche ; Simon, celle de Creuilly ; Claude, celle de Nancré ; Jean, seigneur de Bois-Aubry, reçu en 1585 procureur à la cour des comptes, qui ne laissa que des filles ; Thomas, seigneur de La Pommeraye, près Saintes, reçu secrétaire du roi le 6 juin 1594, qui forma la branche des Dreux-Brezé, et eut pour fils : 1° Pierre, reçu en 1599 conseiller au grand conseil, dont les fils, Thomas, mourut doyen de cette compagnie en 1680, et Pierre fut conseiller au parlement et chanoine de l'église de Paris ; 2° Charles, seigneur du Port d'Arclou, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Guyenne, dont le fils, Pierre, né à Saintes en 1612, reçu conseiller au parlement de Bretagne en 1635, fut père de Thomas Dreux, marquis de La Flocelière et comte de Brezé en Anjou, et grand père de Thomas de Dreux, grand maître des cérémonies de France ; — col. 133 : Le Gardeur de Tilly, seigneur de Croisilles et de Tilly en Normandie, famille anoblie par Louis XII au mois de mai 1511, dont les représentants sont, pour la branche aînée : Stéphen Le Gardeur de Tilly, marié à Anne-Joséphine Ducatel, résidant à la Nouvelle-Or-

Digitized by Google

léans; et, pour la branche cadette, les Tilly de la Bristière (ce qui est une erreur; elle est éteinte depuis déjà vingt ans dans la personne de Jean-Marie-Louis-Henri-Alfred) et celle de La Grange près Villebois La Valette, établie à Saintes; — col. 333, réponse de M. le comte d'Aviau de Piolant, complétive et rectificative, à un article du *Bulletin* de la société héraldique, v, col. 589, sur les d'Aviau de Piolant, de Ternay et du Bois de Sanzay; col. 598, article sur *Louis Remacle*, ancien sous-préfet de Saintes, ancien préfet des Basses-Pyrénées, créé comte par le pape Léon XIII, par bref donné à Rome le 22 avril 1884.

—

Bulletin de la société historique du Périgord, xv, 306, contient, de M. le marquis de Fayolle, *Les foires de La Latière*, qui se tiennent le 30 avril, jour de la fête de saint Eutrope (Voir *Bulletin*, v, 50). La fontaine de saint Eutrope est l'objet d'un pèlerinage très fréquenté; les jeunes filles qui désirent se marier font une prière et déposent, sur le pied de la croix qui surmonte la source, une ou plusieurs épingles; la croix de bois, qu'on vient de remplacer par une croix de pierre, en était hérissée. L'auteur voit, dans cet usage-là, un souvenir de l'envoûtement; c'est bien plutôt un reste du culte des divinités qui présidaient au mariage. Voir *Saint Eutrope dans l'histoire*, pages 70, 179.

—

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Grenoble et Viviers contient, 54e livraison, juillet-août 1888, p. 236, l'inscription de l'église Saint-Laurens à Rochemaure.

SATOR
AREPO
TENET, etc.

que nous avons publiée dans notre numéro de juillet dernier, viii, 261, et qu'on signale encore à Valbonnais (Isère), à Annonay et à Loches. On y a vu « un abraxas monumental, talisman ou amulette, émané de la théologie arithmétique », puis « l'enseigne d'un charron de village », ensuite, avec Léon Rénier, « une table de jeu, une sorte de damier destiné à quelque jeu inconnu dans le genre des dames ou des échecs », ou bien « une image du monde, Dieu, figuré par l'N du milieu et par le grand carré sator, formant à la fois le centre et les limites de toutes choses... », et aussi « un carré magique avec les idées mystiques et religieuses qu'on attribuait à cette combinaison bizarre ». Ce n'est qu'une de ces puérilités auxquelles se sont quelquefois livrés les savants.

—

Digitized by Google

Catalogue des actes de François Ier, tome Ier (1er janvier 1515-31 décembre 1530). Paris, imp. nationale, in-4°.

Cognac. Exemption des tailles et subsides en faveur des habitants de Cognac, confirmation de la commune octroyée par la duchesse d'Angoulême, don au maire du droit de moyenne et de basse justice. Paris, 1514, p. 20 ; — *La Rochelle.* Confirmation des privilèges et vidimus des lettres du mois de décembre 1483. Paris, mars, 1514, p. 34 ; — *Saintes.* Confirmation des privilèges et franchise. Amboise, décembre 1516, p. 100 : — *La Rochelle.* Règlement concernant les privilèges. Paris, 3 mars 1516, p. 105 ; — *Taillebourg.* Confirmation à Jeanne d'Orléans, comtesse de Taillebourg, de la donation du duché de Valois. Paris, 15 mai 1517, p. 114 ; — *La Rochelle.* Lettres à terrier obtenues par le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers, adressées aux sénéchaux... de Saintonge et au gouverneur de La Rochelle. Paris, 22 septembre 1517, p. 126 ; — *Lonzac.* Jacques Galyot de Genouillac reçoit en don partie de l'hôtel de Saint-Paul, dont autre partie est donnée à l'église de Saint-Paul. Paris, janvier 1518, p. 166 ; — *La Rochelle.* Autorisation de réouverture de la monnaie de La Rochelle, à la charge d'une caution de 10,000 livres à fournir par les officiers. Saint-Germain, 5 avril 1518, p. 175 ; — *La Rochelle.* Prorogation au 10 novembre des grands jours tenus à Poitiers, du 12 septembre au 31 octobre 1519, pour le Poitou et La Rochelle. Saint-Mathurin de l'Archant, 21 août 1519, p. 193 ; — *Lonzac.* Permission à Jacques de Genouillac d'exploiter des mines d'or, d'argent, de plomb et de cuivre dans sa seigneurie de Capdenac. Chatellerault, 29 décembre 1519, p. 203 ; — *Cognac.* Le roi y signe des lettres patentes, les 27 janvier, 7. 22, 23, 26 février, 4, 6, 7 et 9 mars 1519 ; — *Saint-Jean d'Angély.* Le roi y signe une déclaration, les 12 et 13 février 1519, p. 204-205. Confirmation des franchises communales et des privilèges de noblesse des maires et des échevins. Février 1519, p. 207 ; — *La Rochelle.* Accroissement des privilèges en faveur des habitants de La Rochelle ; pouvoir leur est octroyé de racheter désormais et d'amortir les rentes, hypothèques et autres devoirs dus à des personnes ecclésiastiques sur les maisons et terrains compris dans l'enceinte de leurs murs ; mars 1519, confirmation du 8 janvier 1533, p. 211 ; — *Sain-Jean d'Angély.* Commission pour la révision de la coutume de Saintonge (Voir Massiou, t. II, p. 417) ; — *Marennes* et *Arvert.* Exemption de toutes tailles, aides et gabelles accordée aux habitants des îles de Marennes et d'Arvert, par Louis XI, le 5 décembre 1462, et Charles VIII, en février 1443, moyennant une contribution annuelle de 600 livres. Confirmation du 13 mars 1520, p. 244 ; — *Saintonge.* Lettre d'évocation au grand conseil des causes d'appel interjeté des décisions et sentences rendues par Jean de La Rochebeaucourt, en qualité de commissaire pour la recherche des usuriers dans les sénéchaussées de Périgord, Saintonge et Angoumois. Saint-Germain, 20 mars 1522, p. 322 ; —

Digitized by Google

Benon, Marennes, île de Ré. Remise à F. de La Trémoille des droits dus au roi par suite du décès de son père, sur la seigneurie de... Benon, Marans, l'île de Ré, etc..., 28 mars 1524, p. 401; — *Oleron, Marennes, Brouage.* Règlement des droits à payer par les marchands étrangers qui viennent charger le sel à Oleron, Marennes et Brouage, donné à la requête de François Perreau, receveur des dits droits aux dits lieux. 18 décembre 1525, p. 429; — *Cognac.* Lettres et ordonnances signées à Cognac, les 2 mai 1526, 5 mai 1526, 6, 7, 8, 10, 12, 20, 22, 23,25, 26, 28 mai 1526, p. 444-450; — *Soubise.* Abonnement de toutes tailles et aides accordé aux habitants de l'île de Soubise, moyennant 200 livres par an durant dix ans. 26 juin 1527, p. 509; — *Lonzac.* Don fait à Galiot de Genouillac des biens de Michel Cottereau et des terres de Puisieux et des Tournelles. Paris, juillet 1527, p. 515; — *Saintonge.* Commission de lieutenant général pour le roi accordée au seigneur de La Trémoille, dans les pays de La Rochelle, Saintonge et Poitou. 4 avril 1527, p. 559; — *Lonzac.* Don de l'office de sénéchal de Quercy à François de Genouillac, dit Galiot, âgé de 12 ans, pour l'exercer après le décès de son père qui l'avait résignée en sa faveur. Fontainebleau, 12 août 1528, p. 590; — *La Rochelle.* Lettres de sauve-garde octroyée à la fabrique et aux confréries de l'église paroissiale de Saint-Sauveur de La Rochelle. Chatellerault, avril 1529, p. 701; — *Saint-Jean d'Angély.* Lettres ordonnant la disjonction des élections de Saint-Jean d'Angély et de Niort. 27 mai 1530, p. 707; — *Barbezieux.* Le roi y signe des Lettres de provisions, le 30 mai 1530, p. 707; — *Mirambeau, Plassac.* Etablissement de trois nouvelles foires, outre les deux existant déjà à Mirambeau, et de trois autres, plus un marché hebdomadaire, à Plassac, en faveur de Jacques de Pons, baron des dits lieux. Angoulême, mai 1530, p. 709; — *La Rochelle.* Modification du corps de ville de La Rochelle. Juillet 1530 (Voir Arcère, p. 311); — *Cognac.* Lettres et ordonnances signées à Cognac, les 1, 2, 7, 8, 9 août 1530, p. 718-719; — *Matha.* Le roi y signe une autorisation, le 10 août 1530, p. 720; — *Saint-Jean d'Angély.* Le roi y signe des lettres patentes et des lettres de provisions, le 18 août 1530, p. 720; — *Gemozac.* Création de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à Gemozac. Cognac, août 1530, p. 721; — *Tonnay-Boutonne.* Création d'une nouvelle foire et d'un marché hebdomadaire à Tonnay-Boutonne, en faveur de François de Maulmont, baron de Tonnay. Saint-Jean d'Angély, août 1530, p. 722. D. A.

—

Comptes-rendus de l'Académie des sciences, civ, p. 330, 554 et 824, contiennent, de M. Lecoq de Boisbaudran, *Sur la fluorescence rouge de l'alumine.*

—

Dictionnaire étymologique ou vocabulaire des racines (*sic*)

Digitized by Google

ET DES DÉRIVÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *précédé de notions générales sur l'étymologie et la dérivation, à l'usage de tous les établissements d'instruction*, par L. Pourret. Paris, Ch. Fourant, 1886, in-16, 520 pages.

Je ne voudrais à aucun prix être juge, même juge de paix ; et cependant je me sens une âme de Spartiate, une âme stoïque pour supporter le poids des sinécures : car, à aucun prix, je ne voudrais être obligé de prononcer des sentences, justes sans doute, mais souvent cruelles. Et précisément, par une ironie de l'ἀνάγκη de Henry Mürger, me voici dans la dure nécessité de juger le livre d'un homme que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais avec lequel j'ai voulu faire connaissance par un de ses ouvrages. Vous entendez déjà que je n'ai guère de bien à en dire, et que j'en suis peiné : car cet auteur a travaillé, a cherché a sué d'ahan, a cru trouver et savoir. Mais, son œuvre étant à « l'usage de tous les établissements d'instruction », je considère comme un devoir, auquel mon désir d'être aimable doit céder le pas, de montrer qu'au lieu d'instruire la jeunesse, elle lui mettra bon nombre d'idées et de principes faux dans la tête.

Le dictionnaire de M. Pourret est précédé d'une introduction bien malheureuse : j'ai rarement vu autant d'erreurs contenues en si peu de pages, et je ne me souviens pas d'avoir constaté une plus grande ignorance de la méthode à suivre dans le travail qu'on entreprend.

Le titre lui-même de l'ouvrage renferme une inexactitude étrange : « Dictionnaire..... des *racines*... » J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé une seule racine dans tout le dictionnaire ; et du reste j'ai vu que M. Pourret ignore le sens de ce mot, qu'il confond les racines, soit avec les radicaux, ce qui est grave, soit avec les mots simples, ce qui est par trop fort.

Je ne veux point parler du style de la préface, et pourtant je serais heureux de le faire, si j'avais à le louer. Non, je n'en dirai rien : car, en somme, l'on peut être un linguiste et ne pas bien manier, hélas ! la langue de son pays. Je glisse donc sur des tours de phrase du genre de celui-ci, qui revient à chaque instant : « Lors même que l'étymologie *n'aurait d'autre but*... »

Mais comment voulez-vous que je laisse affirmer que la science de l'étymologie nous fait comprendre l'orthographe usuelle ? Cela revient à dire que l'usage et la science sont d'accord en matière d'orthographe. Est-ce l'étymologie, je le demande à M. Pourret, qui apprendra au pauvre Cabassou de Labiche pourquoi on écrit *honneur* et *honorable*, *colonne* et *colonel*, *patronner* et *patronat* ou *patronage* ? L'étymologie nous fait connaître le sens vrai (M. Pourret traduit à tort le grec ἔτυμος par *légitime*) des mots par leur filiation ; voilà tout, et c'est quelque chose.

Comment voulez-vous aussi qu'on laisse passer sans bondir, à moins qu'on ne soit podagre, ces assertions incroyables qui prouvent que l'auteur ignore les éléments de la grammaire comparée et de l'étude des langues romanes ?

Digitized by Google

1° — « Le nom, chez les Grecs et les Latins, prenait des terminaisons, cas, flexions ou désinences (*tous ces mots sont synonymes*). » Paragraphe 5.

2° — «L'ablatif *propre au latin* ». Paragraphe 5.

3° — « Ce fut souvent le génitif qui nous prêta sa forme ; c'est ainsi que le génitif *gentis* est devenu *gent... temporis* a donné *temporel* et *temporiser*, *decoris*, *décoratif* et *décorer... militis*, *milice*. » Paragraphe 6.

4° — « Si l'on reconnaît sans peine, *édité* dans *editus*... on retrouve moins aisément *receptus* dans *reçu*, *redditus* dans *rendu*, et surtout *amatus* dans *aimé*. » Paragr. 7.

Répondons par ordre, à chacune de ces assertions. Cela n'est pas difficile, et un adolescent de collège, au sortir de la classe de seconde, peut le faire aussi bien que nous.

1° — Terminaison, cas et désinence ne sont pas à beaucoup près synonymes (flexion et désinence, oui). La terminaison n'indique ni le cas ni la personne ; les adverbes, les infinitifs ont des terminaisons, ils n'ont pas de désinences. Identifier le cas et la désinence, c'est identifier le signe et la chose signifiée : la désinence est le signe du cas et non le cas.

2° — L'ablatif n'est pas propre au latin. Le grec avait ce cas qui a laissé des traces dans la morphologie et la syntaxe de cette langue. Tous les adverbes grecs en ως (anciennement ωτ, en latin *od*, *ed*, *ad*) sont des ablatifs ; de même les adverbes en ω, οὕτω.

3° — Où M. Pourret a-t-il trouvé que le génitif latin joue un rôle si important dans la formation des mots français ? Quoi ? *gent* vient de *gentis ? temporel* de *temporis ? décoratif* de *decoris*..., etc. ? Mais *gent* vient du cas régime *gentem; temporel*, *temporiser* du latin *temporalis* et du bas-latin *temporitiare; décoratif*, *décorer* de *decorativus*, *decorare*, *milice* de *militia*. M. Pourret a fort mal interprêté un principe bien connu, qui peut s'énoncer ainsi : « En latin et en grec, les mots dérivés sont formés du radical du mot simple ou primitif qui est surtout apparent dans les noms au génitif, dans les verbes à l'aoriste et au parfait seconds en grec, au présent de l'infinitif actif en latin. » Ce n'est vraiment pas ma faute si je fais ici le maître d'école ; j'aimerais bien mieux reeevoir de précieuses leçons que d'en donner qui sont terre à terre au possible.

4° — M. Pourret « reconnaît sans peine » *édité* dans *editus* ; or, *editus* ne peut donner qu'*édit ; édité* vient de *editatus*. Il « retrouve moins aisément » *receptus* dans *reçu*, *redditus* dans *rendu*, et « surtout » *amatus* dans *aimé*. La cause de son embarras est toujours la même : il manque de connaissances précises, raisonnées en la matière. *Reçu*, anciennement *receu*, est le participe passé du verbe *receivre*, en latin *recipere* ; l'*i* latin tonique a donné *ei* ; c'est l'influence de l'*u* final de *recipitus*, et non *receptus*, forme classique, qui a fait changer *ei* pour *i* en *eu*, comme dans *rendu*, où il faut remarquer de plus une nasalisation et un déplacement de l'accent tonique, par suite de la

Digitized by Google

confusion des conjugaisons latines dans leur passage en français. *Aimé* confronté avec *amatus*, étonne M. Pourret. La vieille forme d'*aimé* est *amé*, venant tout régulièrement d'*amatus*. Ce verbe n'ajoutait un *i* à l'a initial que lorsque cette voyelle était tonique. On écrivait *aim (amo)*, *aimet* (*amat*), mais *amai* (*amabam*), *amé* (*amatus)*. Dans *amabam* et *amatus*, c'est *ma* et non a, comme dans *amo*, *amat*, qui est accentué.

Hâtons-nous de dire que la partie lexicographique de l'ouvrage vaut mieux que la préface. La raison en est bien simple: M. Pourret a su profiter des travaux de ses devanciers. Et pourtant, je doute fort qu'il ait toujours compris ce qu'il avait le droit de s'approprier. Je vais signaler rapidement quelques erreurs qu'il aurait dû rectifier, s'il avait été au courant des études philologiques. Il fait venir *être* du latin *esse*, [banque]*route* de *rupta*, *communis* de *cumunire*, [outre]*cuidance* ou le vieux verbe *cuider* de *cum agitare*, *haruspice*, qu'il écrit à tort sans *h*, de *ara*, logement des oies, et *spicere* ; il rapproche *étau* du grec στᾶν (il aurait dû dire de la racine *sta*) et *étanche* du latin *stagnum*. Il est vrai qu'il prodigue les points d'interrogation ; mais ses points d'interrogation sont souvent si énigmatiques que le lecteur a envie de les tripler.

Répondons encore avec ordre à M. Pourret.

1° *Etre* vient du latin populaire *essere*, qu'on prononçait *essre*. Dans le recueil d'inscriptions romaines de Gruter (n° 1062, 1), je trouve cette épitaphe recueillie dans une église du VIIe siècle, à Rome : COD ESTIS FUI ET COD SUM ESSERE ABETIS. (Je respecte l'orthographe du lapicide, bien entendu). On pourrait traduire cette inscription funéraire par deux vers de Corneille qui n'étaient pas tout à fait adressés à une morte :

> On m'a vu ce que vous êtes ;
> Vous serez ce que je suis,

dit le poète amoureux de la Duparc. Dans les textes mérovingiens, il serait facile de relever des exemples de la forme *essere*.

2° [Banque]route vient de l'italien [*banca*]rota, *banc* brisé. On sait quel usage rappelle cette expression. Les Grecs en avaient une analogue, διαλύειν τὴν τραπέζαν, détruire la table.

3° *Communis* vient de *cum-munis*, adjectif dérivé de *munia*, charges. *Communis* veut dire proprement qui a les mêmes charges. De même *immunis*, qui n'a pas de charges, *municeps*, qui prend part aux charges d'une ville.

4° *Cuider* vient de *cogitare*, qui, il est vrai, est composé de *cum-agitare*; mais M. Pourret présente mal les choses. Quand *cuider* s'est formé, certes on avait oublié la composition de *cogitare*.

5° *Haruspice* vient de *haru*, entrailles, et *specio*, en composition *spicio* par apophonie. *Haru* est de la même souche que *hira*, boyaux, dont le diminutif est *hillæ*, et que *harvina*, saindoux.

Digitized by Google

6° *Etau*, anciennement *estal*, vient du germanique *stall*, *stellen*. Le glossaire de Ducange donne le bas-latin *stallum*. Le sens propre d'*étau* est arrêt. En grec, le verbe στέλλω, parfait ἔσταλκα, aoriste passif ἐστάλην, entre autre sens a celui de *j'arrête*, *je maîtrise*, *je dompte*. Ce rapprochement n'est pas arbitraire.

7° *Etanche* n'a rien à faire avec étang. Je hasarde ici une hypothèse; je ne l'ai vue nulle part, et c'est pour cela que je ne l'exprime pas sans crainte : *étanche* doit être une forme dialectale venant d'*extinctas*. Etancher sa soif équivaudrait donc à éteindre sa soif. En grec nous trouvons l'expression διψὰν σβέννυμι et en latin *exstingnere sitim*. De plus, en italien, nous avons les verbes *stancare* et *stanciare*, qui signifient le premier *épuiser*, le second *cesser*, en parlant de la pluie.

En voilà bien trop, pour tout le monde, de remarques et de critiques. Je ne sais ce que le sort me réserve, mais si jamais je devenais un jour un Aristarque beaucoup plus autorisé que je ne puis l'être en ce moment, je fais des vœux pour que je n'aie pas souvent à écrire des vérités aussi dures que celles dont cet article est amèrement farci. Dès lors, je fais aussi des vœux afin que personne ne se mêle de composer des ouvrages, sans y avoir été préparé méthodiquement, sûrement : car je ne transigerai jamais avec la franchise, et je dirai toujours et quand même la vérité « amie de Dieu », selon la parole du vieux sage égyptien Ptah-Horep. Cela ne m'empêchera pas de plaindre avec sincérité les gens qui ne reculent pas devant les labeurs, et M. Pourret est de ce nombre, mais qui travaillent gauchement, sans guides ou sans comprendre leurs guides, sans bases fermes, qui sont, non pas ignorants, mais mal instruits. Ils auront beau faire des recherches, entasser des in-folios, dévorer les parchemins et les palimpsestes; ils n'écriront rien de scientifique, tant qu'ils n'apprendront pas les principes élémentaires, les lois fondamentales des sciences dont ils s'occupent. C'est ce qu'a dit récemment Gaston Paris, notre maître à tous, dans ce beau discours qui a charmé les sociétés savantes, à la Sorbonne, et dont elles feront, je l'espère, leur profit : car on a vu sortir de leur sein des travaux de linguistique d'une faiblesse extrême : « Il paraît chaque année des dictionnaires.... qui, faute de préparation et de méthode, ne rendent pas à beaucoup près les services qu'ils devraient rendre et dont les auteurs ont souvent perdu beaucoup de temps et d'efforts consciencieux à une besogne dont ils ne connaissent pas suffisamment les conditions. »

F. Lucchini.

—

L'empire romain et le christianisme dans les Gaules, par Mgr Cirot de la Ville, chanoine-évêque de Notre-Dame de Lorette, prélat de S. S. Poitiers, typographie de Paul Oudin, 1888, in-8°, 188 pages.

L'auteur y envisage « l'introduction du christianisme dans

Digitized by Google

les Gaules par la dispersion du peuple juif, par la création des voies et le mouvement des légions romaines » (page 2). Il place résolument l'évangélisation de notre pays au premier siècle. Ce n'est pas mon dessein de faire une étude critique de cet ouvrage; j'en remarque seulement les traits qui intéressent directement notre Saintonge : d'abord l'itinéraire de saint Martial par la voie clermontoise qui « lui offre passage jusqu'à Rodez, Aurillac, Tulle, Cahors et même Bordeaux. Il peut encore parvenir à ce dernier point par la magnifique voie qui l'atteint d'Argenton par Limoges. De ce même Argenton il gagne Poitiers, Périgueux, Angoulême, Saintes, puis Blaye, Mortagne, Royan, qui appartiennent à la même ligne, et par lesquelles, débarquant sur la plage du Médoc, il en remonte le territoire jusqu'à la capitale de l'Aquitaine ». Puis l'auteur remarque « que même les pierres, les fontaines et les arbres prennent un rang très sérieux parmi les indicateurs de l'itinéraire des légions de soldats et des légions de missionnaires » (page 172). Citons, pour la Saintonge, « le dolmen placé au n° 16 sur la voie romaine de Saint-Mégrin à Saintes, connu sous le nom de *Pierre Merveille*, environné d'une vieille crypte de Notre-Dame, d'un *Champ des Batailles* et d'une vaste nécropole où s'accumulent les vases, les armes et les tombeaux par centaines; les médailles de Postumius, commandant des Gaules, où il fut proclamé empereur vers 258, découvertes près de Cosnac; celles de Constantin et de Crispus, vainqueur dans les Gaules, en 320, des Francs et des Germains, extraites des tumulus qui abondent dans l'antique station appelée aujourd'hui Saint-Aigulin; les *Pierres Folles* de Bédenac, au centre desquelles on vient en procession de temps immémorial, le mardi de la pentecôte, et de trois paroisses, recevoir la bénédiction pastorale, à un autel improvisé; les trois pierres autels dites *Gros Chail*, de Lorignac, les *Galgals* ou *Champs des Tombeaux*, de Saint-Germain de Luzignan, qui constituent un groupe relié par la correspondance des voies, et concordent admirablement avec les monuments plus complets de Neuvicq, *Novus Vicus*, dont le nom accuse un établissement plus ancien, situé sur une éminence, entre trois cours d'eau, le Mouzon, le Palais et le Lary, dominant la Gironde et la plage de Médoc, et qui possède une très petite église romane à substructions plus anciennes, un cimetière qui s'étendait autour de l'église et qui offre de précieux restes de toutes les époques. » Enfin « les forêts avoisinent ordinairement les camps et les retranchements romains » (page 181) : « Le pays des Santons, le long de ses anciennes voies, est parsemé de ces établissements : à Maison-Neuve, près de la Sonnoise, et à l'extrémité de la forêt de Jarnac; à Saint-Eugène, où l'enceinte dite *Vigne des batailles*, *Champ des batailles*, était environné de bois de pins et de landes, comme l'indiquent les noms de plusieurs forêts; à Montlieu, où l'on voit encore la trace d'un camp retranché dans les landes en tirant vers Bussac, dont l'étymologie indique le voisinage d'une forêt. » (Pages 182, 183).

Digitized by Google

Toutes ces indications sont tirées, il est vrai, de diverses sources : *Guienne militaire; Congrès archéologique;* Lacurie, *Notice sur les Santons;* Damien Rainguet, *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac;* Augustin Rainguet, *Notice sur le cimetière de Neuvicq;* vicomte de Gourgues, *Anciens noms;* mais nous devons savoir gré à l'auteur de les avoir réunies et fait concourir à nous présenter la conquête romaine dans notre pays sous un nouvel aspect. P. M.

Regrettons que l'auteur ait accepté indifféremment toutes les traditions sur l'origine du christianisme en Gaule, et les premiers missionnaires dont les faits et gestes sont plus ou moins légendaires, qu'il mette sur le même pied Grégoire de Tours et Raban Maur : manque de critique, qui enlève trop d'autorité à ses récits. Une table, même sommaire, serait bien nécessaire pour se guider dans ces pages un peu touffues. A.

—

Ere nouvelle de Cognac, des 2, 30 août, 13 septembre, 4, 21 octobre, 22 novembre, etc., contient *Les corporations ouvrières : tonneliers, marchands de vins, hôteliers, cabaretiers et taverniers;* — 16 et 30 septembre, 14 octobre, *Le Solençon;* — 29 novembre, *Histoire locale* : 1° sur les divers endroits où a été successivement le bureau de la poste aux lettres; 2° l'imprimerie à Cognac, qui date de l'an III. (Voir *Essai sur l'Imprimerie en Saintonge et en Aunis* par M. Louis Audiat, page 106, qui cite en l'an II l'imprimerie Dupouy et Josserand.) 3° La plus ancienne maison de commerce d'eau-de-vie, celle de Pierre Augier fondée en 1610; 4° le nom de rue de l'Isle d'or anciennement attribué à un quartier de Cognac, mentionné notamment dans un dénombrement (1563) de Jacques de Rabaine, seigneur d'Usson, à Charles IX.

—

Guide du touriste et de l'étranger. La Rochelle et ses environs, Chatelaillon, Fouras, Rochefort, illustré de nombreuses gravures et d'un plan en couleur. La Rochelle, A. Foucher, imprimé par Noël Texier, 1888, in-18, 84 pages.

Royan n'a pas le privilège des *Guides* illustrés (Voir page 58). La Rochelle a voulu avoir aussi le sien, moins coquet, moins enluminé, plus modeste, aux allures moins poétiques, mais répondant au but que se propose un touriste jeté, entre deux trains, dans une cité qu'il veut précipitamment visiter; il ressemble, quoique mieux imprimé, au *Guide* de Saintes par M. Audiat. Le style en est sobre, clair, correct. Les points d'histoire sont touchés à la hâte, comme en courant, mais avec exactitude et d'une main sûre : je voudrais pouvoir en dire autant des gravures qui, sous le rapport de l'art, du coup de crayon, laissent beaucoup à désirer. Quant à l'impression, cette petite plaquette de 84 pages sort de l'imprimerie nouvelle de Noël Texier, ce qui est une garantie de sa bonne exécution typographique.

Digitized by Google

Très courtes mais substantielles notices sur les tours Saint-Nicolas, de la Chaîne, de la Lanterne; sur l'hôtel de ville, la bourse, le palais de justice et la maison d'Henri II; sur les édifices religieux — nous n'osons dire : monuments; hélas!... — Pourquoi le clocher de l'ancienne église Saint-Jean y est-il omis? Cet oubli n'existe pas pour les maisons particulières datant de la renaissance, ni pour les bains publics, les promenades, les squares, qu'un plan parfaitement gravé aidera à retrouver.

Une notice aussi pour les environs de La Rochelle : Angoulins et son église fortifiée; Châtelaillon, jeune station balnéaire à la création de laquelle un de nos confrères, M. Georges Musset — que le *Guide* ne nomme point, — n'est pas resté étranger; Fouras, autre station balnéaire très fréquentée, malgré l'aspect vaseux de ses plages; Esnandes, dont l'église est l'un des types les plus curieux des églises fortifiées; les bouchots à moules et leur origine; les marais salants, dont le premier bassin s'appelle jars (ancienne orthographe); l'île de Ré et son phare des Baleines; l'île d'Oleron et sa lanterne des morts; enfin Rochefort, qui semble ne figurer que pour mémoire. Petit volume fort bien fait qui dit ce qu'il faut, le plus nécessaire, et donne envie d'en lire plus long dans les gros ouvrages. J. A.

—

Monuments historiques. Notes et croquis, par M. Jules Tixier. Limoges, Ducourtieux, 1888, in-8°, 44 pages avec gravures. Prix : 5 fr. — Cet opuscule, extrait du xxxve tome de la société archéologique du Limousin (viii, 341), ne s'occupe que de l'Angoumois, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord et le Poitou, c'est-à-dire des provinces limitrophes de la Haute-Vienne qui ont pris part à l'exposition de Limoges en 1886. Regrettons-le pour la Saintonge: car M. Tixier est un architecte qui sait l'archéologie, et, en lisant ces pages rapides et pleines sur nos voisins, on se prend à souhaiter qu'il vienne en notre pays faire une excursion pour en dessiner et en graver les monuments les plus importants. Faut-il lui dire que Fontan, architecte du château de La Rochefoucauld, est une pure invention de l'abbé Michon?

—

Les origines de la civilisation moderne, par Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liège. Paris, Renouard, 1888, 2e édition, in-18, 2 vol. Prix : 12 francs.

Nul écrivain n'a encore aussi profondément fouillé et présenté sous une forme plus concise l'histoire des origines de la civilisation moderne que M. Godefroid Kurth. Il y a des livres plus vastes, l'*Histoire de la civilisation en France et en Europe*; il y a des synthèses plus larges, *Discours sur l'histoire universelle*; mais existe-t-il, sur ce sujet, un ouvrage qui résume autant de faits, autant d'idées? De là la difficulté de rendre compte de ces volumes étonnants. Ils commencent à l'empire romain et finissent avec Charlemagne. C'est l'époque de la

Digitized by Google

transformation du monde païen et l'éclosion du monde nouveau. L'auteur est très nettement chrétien et a pris pour épigraphe ce mot de la loi salique : « *Vivat qui Francos diligat Christus.* Vive le Christ, qui aime les Francs ! » Il faut être chrétien pour bien entrer dans l'esprit de ce monde singulier des premiers chrétiens luttant contre le paganisme expirant et contre les bourreaux, de ces barbares qui, en se convertissant, conservent encore un peu de la rudesse native et l'énergie parfois brutale du conquérant, et aussi pour apprécier le rôle civilisateur de l'église et son influence sur ces peuplades. Ce bel ouvrage, plein de vues justes, nouvelles et profondes, est écrit avec verve, je dirais avec enthousiasme ; de temps à autre, quoique en très bon français, on sent, à un mot, à une expression, le goût du terroir qui n'est pas pour déplaire, loin de là. Sous une forme élégante, dans un style entraînant, il y a une immense érudition, de vastes recherches, qui font de ce livre remarquable un livre de lecture pour l'homme du monde et pour le philosophe.

—

Le lac d'eau douce d'Arvert et de La Tremblade, avec carte en couleurs, par Georges Musset. La Rochelle, Foucher, éditeur, rue du Palais, 1888.

M. Georges Musset, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de La Rochelle, un de nos plus érudits confrères des *Archives*, vient de publier neuf pages bien intéressantes sur les diverses transformations géologiques de la côte d'Arvert. C'est le point de la Saintonge, en effet, qui a le plus souffert de l'envahissement des sables ; mais quel était son aspect avant cette grande invasion, c'est-à-dire antérieurement au xve siècle? C'est ce que M. Musset expose avec une très grande clarté, appuyant son argumentation sur des documents sérieux qu'il cite, et auxquels il renvoie. Les îles d'Arvert et de La Tremblade ont-elles été des îles maritimes, ainsi que l'ont cru l'abbé Lacurie et Ernest Desjardins ? Non, répond M. Georges Musset ; et il le prouve, s'appuyant notamment sur William Manès, qui, dans *Description physique, géologique et minéralogique de la Charente-Inférieure*, 1866, a élucidé la question. Le marais qui s'étend de La Tremblade aux Mathes, est formé d'alluvions d'eau douce ; et le fond du marais des Mathes, à l'extrémité sud du marais de Saint-Augustin, est composé de tourbières. Nos chartes du xiie siècle signalent, d'ailleurs, un grand étang d'eau douce, le Barbareu, entre La Tremblade et Saint-Augustin, dans lequel le seigneur de Mornac avait concédé à l'abbesse de Saintes un droit de pêche. Le trop plein de cet étang s'écoulait dans la Gironde par le rivau de Brejat, et plus tard, dans le bras de mer la Seudre par le canal du Petit-Pont, qualifié de « *novam gulam* » dans une charte, et ensuite par le canal de Chaillevette, dit de la mer. L'étang de Barbareu avait, au sud, une ramification qui porte un nom caractéristique:

Digitized by Google

Ayguedoulx. La cuvette du premier de ces marais est aujourd'hui une prairie de rapport, asséchée par les canaux du Petit-Pont et de la mer, dans les eaux desquels on retrouve les anciens habitants de l'ancien lac : brochet, carpe, tanche, et la tortue d'eau douce, qui était assez abondante encore vers 1830 pour qu'on en fit des expéditions aux pharmacies de Paris. « Nouvel argument à notre thèse », dit avec raison M. Musset. Et il ajoute: « Pour terminer cet aperçu, nous signalerons un des côtés intéressants qui pourrait naître de cette constatation ; c'est sur les horizons lacustres des époques tertiaire et quaternaire qu'ont été faites les découvertes préhistoriques les plus remarquables. Il serait donc désirable qu'une attention toute particulière fût apportée à ce coin de terre : car il doit conserver les traces des populations préhistoriques qui y ont incontestablement vécu ».

Une carte en couleurs, très bien combinée, donne, par des lignes et des teintes différentes, l'ancien périmètre de l'île d'Arvert, ses côtes actuelles, l'ancienne forêt de Salis, le Barbareu, Ayguedoulx, les paroisses, les prieurés de La Couronne et de la Garde, Notre-Dame de Buzo, Anchoine et les pinadas de l'abbaye de Vaux au XIIIe siècle. Elle est le lumineux commentaire de cette curieuse étude. A. L.

—

Le Phare des Charentes du 28 octobre, reproduit par *La Saintonge* du 3 novembre, publie, sous le titre *Promenade en Saintonge*, un article sur la reconstruction par M. Augereau, aux Egroteaux, commune de Pons, du château d'Usson, commune d'Echebrune.

—

Rapports annuels de l'archiviste au préfet de la Charente, par M. Paul de Fleury. (1885-1888).

On trouve par commune l'indication de certains actes des registres d'état civil concernant des familles importantes du pays : La Rochefoucauld, Sainte-Maure, Chesnel, Méhée, Curzay, Tizon, Polignac, Rechignevoisin, D'Aviau, du Breuil de Théon, Barbarin de Reignac, Volluire, à Suaux; Goulard, à Brettes; Guiot, à Chabrac; Vassoigne, à Grassac; Lestang, à Longré; Marchais de Livenne et Valentin, à Rouillac; Couvidou, Montis et du Laux, à Vaux-Rouillac; Préveraud, à Villefagnan; Nourrigier et Barbezières. à Aussac ; La Rochefoucauld et Acarie, à Bayers; Lesmerie, à Cellettes ; Guy et Laisné, à Chebrac ; Chabot, à Jarnac ; Corgnol, Barbezières et Bouhier, à Nanclars ; Green de Saint-Marsault, à Segonzac; Massougnes et Mascureau, à Villognon ; Lecoq de Torsac, du Laus du Chambon, de Corgnol, Pasquet, Viète, de Martineau, à Anais ; de Pombriant des Rochilles, Barbier de La Grange, Goret des Fourniers, de Corderoy, à Aunac; Nesmond, Thomas des Maisonnettes, Barreau de Girac, Dufossé de La Fosse, à Brie sous La Rochefoucauld ; Rambaud de La Croix, Dussouchet, Aigron de Combizan, Jac-

Digitized by Google

ques Aigron de La Motte, écuyer conseiller au présidial de La Rochelle (1631), Aigron de Puygrellier, Tizon de Sigougnes, Montalembert de Lestang, Gaubert de Mosnat, de Guitard, du Rousseau de Coulgens, de Rocquard de La Coste, de Curzay de Saint-Mary, à Coulgens; Tizon du Chêne-Vert, Bounisseau, d'Aloue de Boisbreton, Dumas de Rossillon, Angely de La Salle, à Fontenille; Charles Béon du Massés et Louise de Luxembourg (1633), Géraud de Bois-Charente, Livenne, de Goulard de La Faye, Dussouchet des Doucets, à Graves; Du Vignauld de Fayolle et de Vaucarté, Nesmond, Gay de Fontenelles, Antoine de Marcillac, archiprêtre d'Ambérac, aumônier de l'évêque d'Angoulême, Blouin, de Guitard de La Borie et du Quéroy, Curzay de Rochebertier, Desmier de La Borie, Feydeau de Rochebertier, Guilloré de La Haye, Raymond du Peyrat, Corgnol, à Jauldes; Henri d'Angely de Fontcreuse, qui épouse (26 mars 1732) Marie-Anne de Lage, fille d'Antoine, écuyer, sieur de Volude, et de Marie-Anne d'Angely, de la paroisse d'Allouc, Ravard, à Lonnes; Thibault des Joubertières, d'Abzac de Malroy, à Orgedeuil; Couhé de Chaberneau et de La Péruse, La Chetardie, du Rousseau de Ferrières, Regnaud du Repaire, à La Péruse; d'Abzac du Tuffas et de Mazières, Escravayat, Devezeau de Rancogne, à Rancogne; Du Soulier, du Peyras de La Romazière, de La Couture, Renon, Pasquet, de La Vergne des Roberties, Barbarin de Chambes, du Rousseau, de Lary de La Berge, de Saint-Martin de Chateautison, de Brillac, à Roumazières; de Magnac du Fresse, de Feydic, à Rouzède; de Saint-Laurent de Fayolle et du Vignaud, Joubert, Gaubert du Gourdonnet, de Renouard, Crespin, à Villefagnan; Le Roy des Touches et de Saint-Georges, Héraud, à Saint-Angeau; Ravard d'Orien et de La Salle, Angely de La Salle et de Champseigneur, Gaschet de Chenon, de La Croix, Le Mercier de Laborde et de La Trimouille, Villedon, Préveraud de Puypatrop, d'Anché du Puy d'Anché, Gervais du Chastenet, de Salignac, à Saint-Amant de Bonnieure; de La Grave des Ombrais et de La Fenêtre, de Massacré, de Plas, de Fontlebon du Puy, Bertrand de Lestang, du Rousseau, à Saint-Sornin; Raymond de Saint-Germain et de Sainte-Colombe, Jay du Chatelard-Saint-Front, Pommet de La Davinière, à Sainte-Colombe.

—

Revue de l'hypnotisme, octobre : *De l'action contraire ou paradoxale des médicaments chez les nerveux* par M. le docteur Burot.

—

Revue de géographie, octobre : *Le problème Chaco-Pilcomayo* par M. A. Thouar; *La Haute-Guyane* par M. H. Coudreau; *Le mouvement géographique* par M. L. Delavaud.

—

Revue historique de novembre rend compte très élogieusement des *Lettres* de La Hoguette, de M. Tamizey de Larroque, p. 370, et p. 377, du mémoire de M. Henri Stein, *Olivier de La Marche*

Digitized by Google

et du *Bernard de Saintes* de M. Lods, « type de ces Jacobins qui, au nom des intérêts du peuple, supprimaient les droits les plus élémentaires... » Voir plus bas, page 61.

—

Revue poitevine du 15 septembre contient : de M. Espérandieu, *L'inscription de C. Julius Macer* au musée de Saintes, dissertation très savante et très complète, et de Mgr X. Barbier de Montault, *Fouilles de l'église abbatiale des Châtelliers* (Deux-Sèvres) ; — n° du 15 octobre : M. l'abbé M. Noguès y reproduit les inscriptions de Montierneuf, de Hiers, de Brouage et de Moèze, qui ont été publiées dans *l'Epigraphie santone* et dans le *Bulletin des Archives*, viii, 282. « Malheureusement, dit-il, nous trouvons plus d'une rectification à faire »; et il corrige *conseils* en *cons*., *Carnavallet* en *Carnavalet* (il y a *Carnavallet* sur la tombe), *parrain* et *marraine* en *parain* et *maraine*. Quant à l'année du décès du personnage important, c'est bien 1685, comme l'indique l'acte des registres paroissiaux.

Il y a d'autres fautes, ainsi : à côté de Claude d'Acigné, *sont* Hélie Levraud et Marie Guillot; « *étaient* serait peut-être plus juste, remarque M. Noguès : car actuellement les deux pierres tombales se trouvent au milieu de la grande nef », tandis que celle de d'Acigné est dans le sanctuaire; or l'on sait la grande et prodigieuse distance qu'il y a entre la nef et le sanctuaire.

Ces deux bourgeois de Brouage avaient, d'après l'inscription, le mari 71 ans, non 74 — et la femme 54 ans, non 55, ce qui diffère des actes officiels des décès ainsi conçus : 1° « Du 23 novembre 1655, est décédée hônorable fême Marie Guillot, âgée de 55 ans ou environ, fême d'hônorable hôme Hélie Levraud, marchand; et son corps a esté enterré dans l'église, le 25e du mesme mois et an que dessus »; et 2° : « Du 14e octobre 1660. Hélie Levraud âgé de 70 ans estoit mort le 13e. » Si, après tout, M. Noguès, par une galanterie posthume, tient à ce que cette « honneste femme » n'ait que 54 ans au lieu de 55 « ou environ » que lui donne son acte de décès, je ne serai pas assez malavisé pour lui disputer le mérite de cette flatterie funèbre; — du 15 novembre, nos 57 et 58 : *Epitaphes de soldats romains découvertes à Aunay et à Saintes*, Autius, Furius, Albus, Paternus, Vicarius, par M. le lieutenant Espérandieu; — nos 59-60, 15 décembre : *L'inscription de Varenilla à Poitiers* par M. Espérandieu ; *La collection de dessins* de M. Arthur Bouneault par M. Berthelé, qui cite entre autres : le château de Dampierre-sur-Boutonne, dont les 93 caissons ont été reproduits, et deux cheminées; *Attribution aux Santones des monnaies du chef à tectori*, par M. A. Very ; *Le fa de Sireuil*, où M. Lièvre rectifie les chiffres donnés dans le *Bulletin* de septembre, viii, 391 sur les piles de Sireuil et de Barzan. Barzan aurait 90 mètres, non 199 pieds. Sireuil, « qui n'est pas tout à fait rectangulaire », a, d'après des mesures récemment prises et fidèlement, sur le côté sud, seul resté debout, 10 mètres 02 ; au côté nord, 9 mètres 60 ; sur les deux autres côtés, 7 mètres 80 et 7 mètres 20, « ce

Digitized by Google

qui nous donne pour la circonférence, 34 mètres 62, soit un peu moins de 104 pieds. »

—

Royan et ses environs, *Guide du touriste*, par Victor Billaud. Voir *Bulletin*, viii, 315, et plus bas, 77.

Plus n'est besoin de recourir aux *Guides Joanne* pour connaître Royan, *Guides* souvent inexacts et toujours incomplets. Cette charmante station balnéaire aura désormais le sien : coquet petit volume dû à la plume élégante et poétique de M. Victor Billaud, l'heureux fondateur de l'académie des muses santones, et illustré de délicieux dessins qu'un de nos confrères, M. Duplais-Destouches, a prodigués comme en se jouant, tant il a le crayon facile.

On aurait tort de chercher dans *Royan et ses environs* une histoire de la contrée. M. Victor Billaud a eu seulement en vue d'intéresser le touriste sans le fatiguer : de là sans doute une très grande sobriété dans ce qu'on pourrait appeler le côté sévère de son livre.

L'on n'est pas forcé de faire de l'histoire, quoique, à notre avis, l'histoire soit une nécessité dans un *Guide*, et qu'il soit impossible de parler d'une ville sans raconter son passé, ou d'un monument sans dire un mot des événements dont il a été le théâtre ou le témoin. M. Billaud s'est privé volontairement d'un élément important d'intérêt. Au moins, puisque de temps en temps il a touché aux faits, ne devait-il dire que la vérité, et pour cela puiser ailleurs qu'aux sources justement suspectes de la *Statistique* de Gautier ou des *Fastes historiques* de Lesson, bien supérieur pourtant à Gautier. Aussi dans quelles erreurs l'ont entraîné des guides dont il aurait dû se défier !

Je prends les premières lignes de la première page :

« Royan, le *Novioregum* de l'occupation romaine... ; c'est là qu'arrivait, partant de Saintes, une des voies stratégiques jetées par Jules César à travers le pays des Santons, et Tibulle se reporte à son rivage, quand il célèbre les bords de l'Océan saintongeais. C'est aussi vers Royan qu'Ausone construisit, au ive siècle, ce *Noverus* dont le nom revient souvent dans ses œuvres... Les chroniques de Grégoire de Tours mentionnent Royan... »

D'abord Royan est-il *Novioregum ?* Damville le pensait, se fondant sur la conformité de la fin du mot *regum* avec *Royan*, hélas ! — et malgré les distances indiquées par l'*Itinéraire* d'Antonin; c'était aussi l'avis de Valois ; La Sauvagère croyait que c'était le village, et Massiou le camp de Toulon près de Saujon ; Lacurie, d'après les distances et aussi les nombreuses traces de vastes substructions, le plaçait à Barzan. On ne peut donc rien affirmer sur ce point. En second lieu, est-ce Jules César qui a fait la voie de Mediolanum à Burdigala par Novioregum, Tamnum et Blavia ? Ne sont-ce pas plutôt quelques uns de ses successeurs ? Puis le chant de Tibulle en l'honneur des rivages de la mer santone se borne à ce mot : « Oceani littora

Digitized by Google

Santonici. » Pour Ausone, il n'a cité, qu'une fois le pagus Noverus, où il avait une maison de campagne. Cette villa, on l'a vue aux Nouillers; on l'a vue à Royan, à Toulon ; on l'a vue auprès de Saintes : « Cur me propinquum Santonum mœnibus declimas? » Où était-elle vraiment ?

Quant aux « chroniques » de Grégoire de Tours, c'est-à-dire le chapitre XLVIII du *Liber de gloria confessorum*, elles nomment une villa Reontium : « Haud secus et Reontio villa », que l'éditeur, dom Ruinart, appelle Rions, près de Cadillac : « Castrum est hodieque notum, vulgo Riuntium, *Rions*, dictum ». Dadin d'Hauteserre, cité par Lesson, *Fastes*, I, 147, traduit bien *Reuntium* par *Royanum ;* mais, d'après Grégoire de Tours, il place Reontium dans le Bordelais, *Rerum aquitanicarum liber primus*, p. 37, ainsi : « In pago Burdegalensi, secundum Garumnam est Reontium villa ; vulgo Roianum vocant ». Or Reuntium a pu faire *Rions*, non *Royan;* et Royan n'est pas dans le pagus Burdegalensis. Ces quelques remarques suffiront à montrer qu'il y a, dans ce *Guide*, bien des affirmations sans preuves, et quelques fois contre preuves.

Plus loin, page 13, je lis cette phrase : « La paroisse, érigée en prieuré depuis quelque temps, fut bientôt [après 1501] donnée en commende à l'abbé de Saint-Vivien de Saintes, le célèbre Brantôme ». Remarquons que, dès le XIe siècle, existait un prieuré de Saint-Pierre de Royan ; vers 1075, d'après le cartulaire de Saint-Etienne de Vaux, on trouve un Robert, prêtre de Royan, « Roianensis sacerdos ». Dans la 46e charte (1227) figure Hélie, prieur de Saint-Pierre de Royan, « Sancti Petri de Roiano » ; dans la 49e (1234), Constantin ; dans la 70e (vers 1180), Guillaume, etc. En 1235 (50e charte), on voit même deux prieurs à Royan, celui de Saint-Pierre et celui de Saint-Nicolas ; ce dernier est aussi nommé en 1178 et 1213, « Grimoardus, prior sancti Nicholai de Roiano » (chartes 29 et 25) ; ce prieur n'était autre que le curé, que le desservant de la paroisse. Quand les habitants eux-mêmes, ou quelque propriétaire riche, voulaient avoir une église, ils réunissaient les fonds nécessaires pour bâtir le temple, le presbytère, et entretenir un prêtre ; ils donnaient très souvent cette église à un monastère, qui la faisait desservir par un prieur, qui était alors prieur-curé ; quelquefois la cure était distincte du prieuré.

Le prieuré Saint-Pierre de Royan était à la nomination du prieur — non de l'abbé — de Saint-Vivien de Saintes, religieux augustin ; régulier jusqu'au concordat de Léon X (1516), il devint alors séculier, et fut possédé en commende. L'auteur des *Dames galantes*, Pierre de Bourdeille-Brantôme, fut bien abbé, mais abbé de Brantôme ; et il eut les prieurés de Saint-Vivien de Saintes et de Royan par résignation, en sa faveur, de son frère Jean de Bourdeille, dit le capitaine Bourdeille. Voir *Archives de Saintonge*, XIII, 374.

Citerai-je quelques autres lapsus ? Dufaure est né à Saujon, non à Vizelle : l'église de Mornac dépendait de Saint-Rulf de

Digitized by Google

Valence, non Saint-Roux, p. 235 ; est-elle du xe siècle? La tour de Broue, p. 224, n'est pas classée comme monument historique. Voir la liste, *Bulletin*, VII, 151. Elle a été acquise par Mme la comtesse de Saint-Légier, qui la conservera aussi bien que l'état. Le clocher de Meschers n'est pas roman, p. 281, mais ogival, si l'on en juge par le dessin ; p. 283, Talmont « ancienne principauté des Montausier et des La Trémoille ». Il y a confusion entre Talmont sur Gironde et Talmont-Vendée (Voir *Archives*, II, 67), qui, en effet, était une principauté et a appartenu aux La Trémoille; Talmont sur Gironde, châtellenie, est passé du duc de Montausier à Emmanuel de Crussel, duc d'Uzès, son gendre, et n'a jamais été propriété des La Trémoille. Il ne faut par dire, p. 219, que le château de Plassac a 365 portes ou fenêtres, autant que de jours dans l'année; si le contrôleur vous entendait, il ferait vite payer un impôt triple à notre docte confrère pour le récompenser d'avoir, dans son *Histoire de Plassac*, si bien raconté la vie et les aventures du duc d'Epernon. Il y a 146 ouvertures extérieures, et c'est quelque chose.

Ces fautes légères disparaîtront dans une nouvelle édition : car il y aura une nouvelle édition, le succès étant assuré à ce charmant *Guide* ; elle y citera la note de Begon : « Royan. C'était anciennement une ville considérable ; mais elle a été ruinée par le roi Louis XIII, de manière qu'il n'en reste plus que le faubourg, qui est bâti dans un fort beau pays sur le bord de la mer ; le terroir est très abondant... C'est un petit port de mer très commode... »

C'est à dater de 1830 et, plus exactement de 1856, que cette station maritime commence à prendre le développement que nous lui connaissons aujourd'hui. Aussi ne sommes-nous pas surpris de l'enthousiasme lyrique de l'auteur pour la cité des Lessore, des Botton, des La Grandière et de Frédéric Garnier, auxquels il rend un juste hommage, ni des descriptions ravissantes dont il émaille ses pages. Ici, c'est le parc, récemment acquis par l'état, avec sa ville d'hiver ; là, le casino, œuvre de M. Alfred Duprat ; plus loin, les plages et les mille et un divertissements qui attendent les baigneurs. Mais Royan, renfermé dans ses seules limites, serait, sans les agréments des environs, peu de chose pour le touriste, qui n'abandonne le paisible foyer domestique que pour se livrer aux courses désordonnées de la vie indépendante et mondaine. C'est ce que M. Victor Billaud, avec son savoir-faire, a compris ; et il a été vraiment bien inspiré d'englober, dans le rayon de cette ville d'eaux, tout le littoral girondin, la côte d'Arvert et le bassin de la Seudre. Et les descriptions qu'il consacre à ces vues si pittoresques, aux monuments et aux personnages ne sont pas les moins intéressantes de son livre. Excellente idée d'avoir relaté et fait dessiner Notre-Dame de la fin des terres, au vieux Soulac, laquelle, plus heureuse que Notre-Dame de Buze, a revu le jour après des siècles d'enfouissement sous les sables. Cordouan, œuvre de Louis de Foix au XVIe siècle, surélevé au

Digitized by Google

XVIIIe, a ses plans et son histoire. Vaux aussi, ancienne abbaye bénédictine, dont il ne reste plus que la chapelle servant au culte paroissial, et quelques constructions englobées dans le domaine de M. Garnier, maire de Royan, ce qu'atteste ce distique, daté de 1648, qu'un abbé commendataire fit graver au dessus de l'entrée principale, et qu'a reproduit M. Billaud :

QVI RIT ET MORD QVI MEDIT ET RAPPORTE
NENTRE CEANS IE LVY DEFENS MA PORTE

Parmi les monuments d'où la mention historique n'est pas exclue, citons encore le château de Mornac, dont le souvenir est inséparable des Boscal de Réals, et qui est devenu la propriété du même M. Garnier, lequel « se propose d'en restaurer le corps principal »; Brouage, la tour de Broue, le camp de César, Saujon, Sablonceaux. Mais le pittoresque s'entremêle au sérieux. Après les délicieuses églises romanes, ou romano-ogivales de Breuillet, Médis, Saint-Sulpice, Talmont, Meschers; après les demeures seigneuriales de Taupignac, La Rochebreuillet, La Rigaudière, noms qui rappellent les d'Aulnys, les Gua, les Froger, le touriste aura, dans *Royan et ses environs*, des vues bien prises de la grande côte et de la côte sauvage; les phares de Terre-Nègre, de La Palmyre, de La Coubre le guideront; un tramway, s'enfonçant « sous des tunnels de verdure », le promènera de La Combe à Massé jusqu'à la Pointe Espagnole et au Galion d'Or (et non Galon), en passant par Bréjat, Bonne-Anse, la Bouverie — création d'un chef de service émérite, M. de Vasselot de Régné, qu'un incendie récent a détruite, — le Pavillon central. Dans les anfractuosités de la falaise, il pêchera le congre et la crevette; et sur les parcs à huîtres, il organisera de succulents déjeûners, à l'instar de celui que fit un jour le peintre Courbet, le futur déboulonneur de la colonne : car M. Billaud ne dédaigne pas l'anecdocte, quand la qualité du personnage lui donne une certaine saveur, ou jette sur la station quelque lustre.

Une très belle lithographie, embrassant Royan dans un immense panorama, sert de frontispice au volume; un annuaire administratif, des adresses commerciales, un plan de la ville et une carte de la région le terminent. C'en est assez pour que le *Guide-Billaud* occupe une place distinguée dans la littérature balnéaire, et qu'il soit recherché des amateurs auxquels le charme du style et l'attrait des illustrations ne déplaisent pas.

J. A.

—

UN CONVENTIONNEL EN MISSION. BERNARD DE SAINTES ET LA RÉUNION DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONTBÉLIARD A LA FRANCE, par Armand Lods. Avec un portrait de Bernard par Louis David. Paris, librairie Fischbacher, 1888. (*Bulletin*, VIII, 316).

Ce n'est pas en vain que le ministre de l'instruction publique

Digitized by Google

et des beaux arts a encouragé les études se rattachant à l'histoire de la révolution : son appel a été entendu, et déjà les productions arrivent. En voici une qui intéresse particulièrement la Saintonge, due à la plume érudite et consciencieuse de M. Armand Lods. Bernard de Saintes est un des personnages les plus en vue parmi les conventionnels en mission. Né à Corme-Royal le 21 juin 1751 (1), il épousa, le 3 août 1778, Mlle Louise Frère de La Pommeraye (2) — le contrat, reçu par Pasquier, notaire à Saintes, est du 16 juillet (3) — et exerça

---

(1) Le 23 juin 1751, a été baptizé André-Antoine, aagé de deux jours, fils légitime de maistre André Bernard, notaire royal, et de demoiselle Bénigne Garraud; ont été parrein et marreine maistre Anthoine Mollet, procureur au présidial et eslection de Saintes, et demoizelle Margueritte Ocqueteau, en présence des soubsignez par moy. MOLLET. M. OCQUETEAU. R. REGNIER, *curé*. E. BERNARD. BERNARD. LABORIE. MARGERITE LABORIE. CHANCELÉ, *curé de Lemung*, licentia rectoris. (*Registres paroissiaux de Corme-Royal*).

Voici deux autres actes extraits, comme le précédent, des registres paroissiaux de Corme-Royal, où figure encore le nom de Bernard :

6 juin 1762, « baptisé Pierre-François, né d'hier, fils de Me François Bernard, notaire royal, et de demoiselle Elisabeth Geoffroy. Parrain Pierre Chancelé, prêtre, curé de Lemung; marraine demoizelle Margueritte Ocqueteau, veuve de Me Antoine Ocqueteau, notaire royal ».

17 octobre 1777, « née Elisabeth-Rose Metreaud, baptisée le 19, fille de Jean Metreaud, notaire royal, et de Thérèse Dupleix-Destouches; parrain, André-Antoine Bernard, avocat en la cour. BERNARD DESJEUZINES. »

(2) Extrait des registres de la paroisse de Saint-Vivien, de Saintes:

« Le 3 août 1778, après la publication des bans de mariage dans cette église, celle de Saint-Maur de cette ville, de Corme-Royal et de Mortagne de ce diocèze, et vu la dispense des deux autres en date de ce jour, ainsi qu'après les fiançailles, faites selon les cérémonies ordinaires de notre mère la sainte église, j'ai imparti la bénédiction nuptiale à monsieur André-Antoine, avocat au parlement suivant le présidial de Saintes, y demeurant paroisse Saint-Maur, fils légitime de Me André Bernard, notaire royal, et de feu Bénigne Garreau, du bourg de Corme-Royal, et à demoiselle Marie-Louise Frère de La Pommeraye, mineure émancipée, fille légitime de Jean-Jacques Frère de La Pommeraye et de demoiselle Suzanne Le Blanc, demeurant en cette paroisse. du consentement du curé et en présence de Me Bernard père, sieur Jean-Jacques Frère de La Pommeraye, son frère, maître Mathieu Brejon, greffier de la jurisdiction consulaire, maistre Isaac Pasquier, notaire royal, procureur et curateur de la dite demoiselle Frère de La Pommeraye, et de P. Castagnary, vicaire de la paroisse de Saint-Vivien. LOUISE FRÈRE. BERNARD DES JEUZINES. MADELEINE FRÈRE DE LA POMMERAYE. BERNARD. BUHET, Ve MARTIN. JEAN-JACQUES FRÈRE DE LA POMMERAYE. BREJON. PASQUIER. CASTAGNARY, *vicaire*. DENÉCHAUD, *prêtre* ». (*Communication de M. Paul Mercier*).

(3) Aujourd'hui 16e juillet 1778, à onze heures du matin, pardevant nous, notaire royal à Saintes, soussigné et présents les témoins bas nommés, a été traité le mariage parlé à faire, et qui au plaisir de Dieu s'accomplira en face de notre mère sainte église catholique, apostolique et romaine, entre Me André Bernard, avocat en la cour et présidial de Saintes, y demeurant rue et paroisse Saint-Maur, fils légitime de Me André Bernard, notaire royal, demeurant au bourg de Corme-Royal, et de feue demoiselle Bénigne Gareau d'une part, et demoiselle Louise Frère de La Pommeraye, mineure émancipée judiciairement, demeurant depuis environ trois ans chez les demoiselles Buhet, au faubourg de La Bertonnière, paroisse de Saint-Vivien de la présente ville, fille légitime de feu Jean-Jacques Frère de La Pommeraye, et demoiselle Suzanne Le Blanc, d'autre part. Lesquelles parties, procédant de l'avis, conseil et consentement, savoir, le futur époux du dit sieur André Bernard, son père, et la dite demoiselle Frère du sieur Jean-Jacques et demoiselle Marie-Madeleine Frère de La Pommeraye, ses frère et sœur

Digitized by Google

comme avocat au présidial de Saintes, sous le nom de Bernard des Jeuzines.

« Dès que la révolution eut éclaté, dit son biographe, il songea à abandonner ses dossiers pour se faire de la politique une carrière. » En 1790, il est à la fois nommé colonel de la garde nationale de Saintes et administrateur du département. Comme il y avait incompatibilité entre ces deux fonctions qu'il s'obstinait quand même à conserver, et pour couper court aux réclamations qui se produisaient, il se fit nommer, la même année, juge, puis président du tribunal du district, ce qui le fit élire le troisième aux élections pour l'assemblée législative. « Il joua dans cette assemblée un rôle très effacé. » Elu à la convention nationale, le second de la liste, par le département de la Charente-Inférieure, il va s'asseoir sur les bancs de la montagne. Il vota la mort du roi, ce qui ne l'empêcha pas de se considérer, à ses propres yeux, comme « homme de bien. » En récompense de cette conduite, il fut élu membre du comité de sûreté générale. Fauchet, député du Calvados, le burine ainsi qu'il

---

germains, et de demoiselle Suzanne Buhet, aînée, fille majeure, et dame Jeanne Buhet, veuve de M. Me Jean Martin, sieur de La Coinche, conseiller du roi, receveur des amandes de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Cognac, ses tantes à la mode de Bretagne, du côté maternel; Me Brejon, conseiller du roy, greffier en chef de la juridiction consulaire de cette ville, son oncle également à la mode de Bretagne; Me Jean Erable des Barrières, sieur d'Uffaud, conseiller du roy, président de l'élection de Cognac; dame Marie-Anne Brejon, son épouse, et Me Jean Bouraud, procureur au siège de Pons, et demoiselle Ursule Brejon, également son épouse, aussi ses oncles et tantes à la mode de Bretagne, représentés par le dit sieur Mathieu Brejon, en vertu de leurs procurations sous signature privée datées de Pons et de Cognac le 6 et 7 de ce mois signées : Bouraud, Brejon-Bouraud, Erable des Barrieres et Brejon-Erable; et encore du consentement des sieurs Faure père et Me Ardouin, avocat en la cour, comme mari de la demoiselle Faure, ses oncle et cousine, portés par leur réponse au pied de la sommation à eux faite de la part de la demoiselle Frère de La Pommeraye que des dits sieurs Faure, père et fils, Ardouin et Le Blanc, huissier, etc. Fait et passé à Saintes, faubourg de La Bretonnière, demeure des dites demoiselles Buhet, lieu indiqué par les sommations sus référées, en présence des sieurs Jean et Mathieu Mareschal frères, négociants, les deux anciens juges et consuls de la juridiction consulaire de cette ville, et Jean Bourret, praticien, y demeurant paroisses du dit Saint-Vivien et de Saint-Maur, témoins connus et requis.

La minute est signée : Louise Frère de La Pommeraye; Bernard; Bernard des Jeuzines; M. Frère de La Pommeraye; J.-J. Frère de La Pommeraye; Buhet, veuve Martin; Suzanne Buhet; Brejon; J. Mareschal aîné; Mareschal jeune; Bourret; Charrier; Brejon; Miremont; Marguerite Brejon; Le Bouc; Marie Allenet; J. Faurez; L. Faurez; Faurez fils, bachelier en droit; Mesnard; Mareschal-Mareschal; Anne Mareschal; Eustelle Mareschal; P.-A. Sorin; Jeudy; Mareschal aîné; Mollet; Mareschal; Mareschal; J. Mareschal, chancelier, ancien curé .....; M. Bernard; Bertifort; Bertifort de Lorie; L. Vareil; Ursule Bernard; Métreaud; Denéchaud, prêtre; Fourestier; Mallet; Anne Le Blanc; F. Leblanc; sœur de Parabère, abbesse de Saintes; Le Breton; Daloue; Le Brethon; Le Blanc-Vieuille; Berry-Vieuille; Gaudriaud; de Beaune; Bon Fourestier; J.-B. Bernard de La Vie; Luchet de La Mothe, chanoine; Faure; Brejon de La Martinière; Pasquier, notaire royal soussigné. (*Communication de M. Paul Mercier*).

Ajoutons comme détails que Erable avait entouré d'*érables* sa propriété des Barrières en la paroisse de Cherves.

Uffaut ou Huffau est en la paroisse de Saint-Brice, canton de Cognac

Digitized by Google

suit dans son *Journal des amis* : « Bernard est un squelette animé; c'est la mort vivante : une bile trois fois recuite entoure son cœur d'une espèce de silex. » Bernard avait donc les qualités requises pour faire partie des commissaires chargés par la convention de terroriser les départements. A Orléans, son court passage est marqué par l'envoi à l'échafaud d'une fournée de citoyens. Dans la Charente-Inférieure, « il se montra relativement modéré. » Mais en Franche-Comté, « ses instincts cruels prirent le dessus. » Tout citoyen qui refuse d'accepter de ses mains une fonction publique est déclaré « traître à la patrie. » Dans le langage du temps, on sait ce que cela veut dire.

Le fait le plus saillant du proconsulat de Bernard, celui qui lui vaudrait le mérite des circonstances atténuantes, si les crimes prémédités pouvaient être excusés, c'est la prise de Montbéliard, le 10 octobre 1793, et la réunion de cette principauté à la France. Là encore, il inaugura « le régime de l'arbitraire le plus dur et le plus absolu. » Il brise d'un seul coup les autorités constituées, et il choisit à son gré la nouvelle municipalité. « Il était de mon devoir, expose-t-il aux habitants, de franciser les administrations; » or, cette francisation consiste à imposer à la ville une contribution de 200,000 livres, et 250,000 livres aux riches des campagnes. Le château d'Etapes, résidence du duc de Wurtemberg, le dernier comte de Montbéliard, n'est pas exempt des déprédations de Bernard. Sur son ordre, les tombeaux sont violés, et pendant trois jours les cadavres restent sans sépulture; les meubles sont vendus et lui, présent à la vente, se fait adjuger ceux qu'il préfère. Déjà, en arrivant à Montbéliard, il « avait fait main basse sur toutes les caisses », conservant une partie de l'argent ainsi trouvé, pour subvenir aux frais d'administration et à ses dépenses personnelles. Les signes extérieurs du culte sont détruits, les églises sont dépouillées; il réclame la remise entre ses mains des vases sacrés en or et en argent et, « sans craindre le châtiment céleste, ose-t-il écrire à la convention, il boit dans cette coupe jadis divine... consacrée jadis à l'imposture, » et qui servira désormais « à porter des santés à la république et à ses défenseurs. »

Il y avait une guillotine à Vesoul ; il l'a fit venir à Montbéliard ; puis ordonna, le 11 octobre 1793, d'en construire une autre, qui coûta 961 livres 5 sols, comme le prouvent ces deux pièces trouvées par l'auteur aux archives de la Haute-Saône : « Au nom de la république française, le représentant du peuple, délégué par la convention nationale pour les départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Mont-Terrible et de l'Ain, requiert le procureur général syndic du département de la Haute-Saône, de faire conduire à Montbéliard la guillotine qui est à Vesoul, dans le plus bref délai ; le requiert aussi d'en faire faire une autre sur le champ. Fait en commission, à Montbéliard, le vingt brumaire de l'an 2me de a république française, une et indivisible. BERNARD. »

Digitized by Google

« Le 4 frimaire an II (24 novembre 1793), il écrivait de Montbéliard à son ami Joly, de Vesoul, la lettre suivante, qui est inédite, où il est question de « cette guillotine aînée » : « Je t'envoie la nomination d'un nouveau membre du directoire ; je n'ai pas nommé ton juge, parce qu'il eût fallu le remplacer et que c'eût peut-être été difficile, parce qu'il a une place lucrative, parce que celui que j'ai nommé est pauvre, rempli de bonne volonté avec assez de talent, qu'il a travaillé comme un sans-culotte dans la municipalité, qu'il faut le récompenser, et d'ailleurs s'attacher le plus possible le nouveau pays conquis, et répandre les lumières parmi ses membres. Tu m'approuveras, je pense.

» La citoyenne guillotine aînée fait ici merveille; avec un petit bout d'avis que j'ai fait imprimer et dans lequel je l'invoque, les coffres se remplissent ; les effets viennent de toutes parts, j'ai reçu jusqu'à un costume d'évêque avec sa croix, sa mitre et tous les petits diables.

» Encore une fois, un bon commis au district qui est tout essoufflé, ou viens le ranimer quelquefois ; viens vite, si tu veux voir les petits produits de la guillotine : car la vente va les éparpiller. Salut et fraternité. BERNARD ».

Pioche-Fer Bernard fait allusion à l'avis au public (25 brumaire an II) par lequel il promet de traiter comme « voleurs d'effets publics » et punir de mort ceux qui conserveraient quelque chose ayant appartenu aux ci-devant prince de Montbéliard (Voir page 36). Dans une autre lettre il parle encore de l'ancienne guillotine « la sœur aînée, destinée à raccourcir les amis des princes et des rois ». Ce fut à Montbéliard qu'il substitua ses prénoms d'André-Antoine à ceux de Pioche-Fer du calendrier républicain.

Un fusain de M. Th. Cuvier, fait, il y a une dizaine d'années, pour la grande salle de la mairie de Montbéliard, représente « Bernarde de Saintes venant prendre possession de la principauté de Montbéliard, au nom de la république française, et reçue par le maître-bourgeois Pierre Ferrand, 1793 ». C'est une scène de fantaisie ; et Bernard n'y a pas la physionomie que lui donne son portrait par David.

La conduite de Bernard fut la même dans les départements de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or et du Mont-Terrible. Dans la Haute-Saône, il entra en lutte avec son collègue Robespierre jeune, qui était accompagné dans ses missions par sa maîtresse, Mme de La Saudraye, femme de l'académicien de ce nom. Mal lui en prit. Celle-ci, se souvenant plus tard que Bernard l'avait fait exclure de la société populaire de Besançon, aidera à briser sa carrière. Mais auparavant il lui reste encore d'autres infamies à commettre. « Il use et abuse du droit qu'avaient les représentants du peuple en mission, de traduire directement au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire d'envoyer à une mort presque certaine tout citoyen suspect de modérantisme. Micault de Courbeton, ancien président du parlement de Bourgogne, injustement accusé d'émigration,

Digitized by Google

fut sa victime. Arrêté à Luxeuil, il le fait conduire à Dijon. Le directoire allait l'absoudre quand, sous la menace de Bernard, il le déclara coupable. Le tribunal révolutionnaire n'a plus qu'à prononcer la peine. Cependant il hésite. Le jacobin veille et mande aux juges : « Quiconque enfreint la loi mérite la peine qu'elle prononce. » C'en est assez. « Les magistrats tremblent pour leur tête; sur le champ ils obéissent à leur maître, et, après avoir reçu sa lettre à midi, ils envoient à quatre heures Micault à l'échafaud. » Bernard fut présent à l'exécution, et quelques heures après il poussa l'impudeur jusqu'à manifester sa joie par des chants et des danses devant la maison de cet infortuné. Il s'y installa même confortablement avec ses deux filles, une gouvernante, un secrétaire, le comédien Naudet, un domestique, une cuisinière, un aide de cuisine et une seconde gouvernante pour ses enfants, se livra « à des orgies scandaleuses », insulta à la misère publique par des repas somptueux, ornant sa table avec les dépouilles des églises et les richesses des autels.

M. Armand Lods cite en note trois autres victimes de Bernard, le fils Courbeton et les deux Trudaine, à la poursuite desquels il s'était mis, parvenant « à les faire égorger encore tous les trois. » (*Mémoires* de Morellet, membre de l'académie française.) Charles-Louis Trudaine de Montigny, époux de Marie-Josèphe-Louise Micault de Courbeton, et Charles-Michel Trudaine de La Sablière moururent en effet sur l'échafaud révolutionnaire le 8 thermidor an II, la veille de la chute de Robespierre, le lendemain de la mort de leur ami André Chénier. Ils étaient seigneurs de Laleu et de La Jarrie en Aunis. La famille Trudaine était d'ailleurs célèbre au XVIIIe siècle par ses charges et par d'illustres amitiés : Voltaire, Delille, Chénier. C'est l'aïeul des deux frères Trudaine qui établit en France l'école des ponts et chaussées. M. Ernest Chaullier leur a consacré une monographie complète et intéressante. (*Bulletin*, v, p. 103 et 142). Le plus jeune, Michel, âgé seulement de 28 ans, était aussi poète :

La fleur laissant tomber sa tête languissante,
Semblait dire au zéphir : Pourquoi m'éveilles-tu?
Zéphir, ta vapeur bienfaisante
Ne rendra point la vie à mon front abattu...

Il avait dessiné sur les murs de sa prison une branche coupée d'un arbre utile avec cette inscription : FRUCTUS MATURA TULISSEM. C'est le mot de son ami Chénier : « Pourtant j'avais quelque chose là. »

Malgré toutes ces exécutions, Pioche-Fer était dénoncé comme modéré au comité de salut public : « Tout jacobin trouve toujours plus jacobin que lui pour étendre la catégorie des suspects. » Le dernier coup fut porté par l'agent national Boizot à l'instigation de la « citoyenne » La Saudraye. Bernard rentra pré-

Digitized by Google

cipitamment à Paris et se mêla aux débats de la convention dont il devint successivement secrétaire et président. Dénoncé de nouveau après la chute de Robespierre, il est arrêté le 28 mars 1795 et transféré à la prison des Quatre-Nations, où son compagnon de captivité, David, fit son portrait, puis dans une maison de santé. Il parvient enfin à fléchir le comité de sûreté générale; par arrêté du 29 vendémiaire an IV, il est mis en liberté, et ses papiers lui sont restitués. Il renonce alors à la vie politique, il rentre à Saintes, fait partie de l'administration municipale de 1796 à 1797, siège au conseil général de la Charente-Inférieure de juin 1800 à septembre 1804. Il avait acheté de la nation la maison des carmélites à la citadelle, aujourd'hui couvent des dames de la Providence. C'est là qu'il vécut « retiré, faisant le moins de bruit possible, se repentant sans doute de ses fautes passées. » Il fit, en 1796, planter « au couchant et au nord du jardin, dit la *Biographie saintongeaise*, p. 82, une allée d'ormes et de sycomores qui porte encore son nom. »

Atteint par la loi du 12 janvier 1816, qui bannissait tous les conventionnels régicides ayant adhéré à l'acte additionnel, il feignit la folie; « il courait la campagne sous divers déguisements et se livrait, dit-on, à des actes bizarres et extravagants. » Mais il fut cependant forcé de s'expatrier et mourut en 1819, dans l'île de Madère. Bernard, dit M. le baron Eschasseriaux, *Assemblées électorales*, p. 287, n'a laissé qu'une fille, Mélanie, qui a épousé Mouchet, notaire à Saintes. » Il avait eu d'autres enfants (1). Sa femme était morte avant qu'il quittât Saintes (2).

C'est d'après des documents authentiques puisés aux archives nationales, à la bibliothèque nationale et aux archives municipales, que M. Armand Lods a écrit son livre, lequel sera lu avec un vif intérêt. 87 pages sont exclusivement consacrées à son étude, et 200 à la reproduction des pièces justificatives : bon système pour ne pas fatiguer le lecteur, tout en conservant

---

(1) Le 27 octobre 1782, a été inhumé dans cette église le corps de Louis-Auguste, fils d'André-Antoine Bernard et de Marie-Louise Frère de La Pommeraye.

Le 1er février 1790, a été inhumé le corps d'Etienne Bernard, âgé de 11 ans, fils d'André-Antoine Bernard des Jeuzines et de feue Marie-Louise Frère de La Pommeraye. *Registres de Saint-Vivien.*

Il y en a d'autres encore, dit M. de La Morinerie, qui cite entre autres : Hospice-Romain et Humbert-Stanislas.

(2) Voici un essai de filiation que nous devons à M. Paul Mercier :

N. Bernard a eu : 1° Jean Bernard, qui épousa Marie Mesnard, et 2° Jacques Bernard, notaire à Saint-Georges de Cubillac, dont le fils François, notaire à Corme-Royal, épousa Elisabeth Geoffroy, fille de Michel Geoffroy.

De Jean est issu Pierre Bernard, qui de Marie Ocqueteau (1717) eut six enfants, dont: 1° André Bernard, notaire à Corme-Royale, époux de Bénigne Garraud; et 2° Pierre Bernard, négociant à Ribérou, marié le 27 mai 1767 à Catherine Geoffroy, fille de François Geoffroy et cousine d'Elisabeth Geoffroy.

André-Antoine Bernard des Jeuzines, avocat, eut de Marie-Louise Frère de La Pommeraye : 1° Mélanie Bernard, qui épousa Mouchet, notaire à Saintes, dont postérité féminine; 2° Louis-Auguste Bernard, mort le 25 octobre 1782; 3° Etienne Bernard, mort le 30 janvier 1790.

Digitized by Google

à la vérité historique l'ampleur à laquelle elle a droit de prétendre. A. L.

—

La Vendée angevine. *Les origines de l'insurrection d'après des documents inédits et inconnus*, par Célestin Port, membre de l'institut, archiviste de Maine-et-Loire. Paris, Hachette, 1888, in-8°, 2 vol. Prix, 15 francs.

Notre province est trop voisine du théâtre de la grande insurrection vendéenne, pour que nous ne nous intéressions pas à toutes les publications qui s'y rapportent; le sous-titre du livre de M. Port, *Les origines de l'insurrection d'après des documents inédits et inconnus*, nous avait surtout vivement frappé; nous nous attendions à des révélations importantes; hélas! la page tournée, nos illusions tombaient; dès la première ligne de la préface, il était évident que nous nous trouvions en présence d'une œuvre dictée, comme tant d'autres, par l'esprit de parti. C'est à la révolution, à qui, dans son style dithyrambique, l'auteur dédie son œuvre: « A toi qui as créé la patrie, régénéré la famille, purifié le temple, attendri toute loi, brisé toute servitude, et d'un seul coup, en rendant au travail son honneur et sa liberté, renouvelé le monde, ô maîtresse de justice, ô révolution, bonne mère!... » Nous pardonnons de grand cœur à M. Port, ses croyances naïves et son jacobinisme vieillot, mais, après de semblables effusions, nous nous persuaderons difficilement qu'il jouisse pleinement de la calme et sereine impassibilité du véritable historien.

Ce sont cependant des documents, et qui plus est des documents authentiques et officiels, qui servent de base aux jugements et aux appréciations de l'auteur; mais ces pièces, toutes extraites des archives départementales de Maine-et-Loire, émanent, soit des municipalités républicaines, soit des adversaires déclarés de l'insurrection: ce sont les échos d'un même sentiment de terreur ou de haine; dans cette foule de fonctionnaires, d'officiers municipaux, de prêtres intrus, de citoyens de toute classe plus ou moins maltraités par les insurgés, nous chercherions vainement des juges; on n'entend que des accusateurs. Si fortement motivé qu'il soit, même appuyé par un habile réquisitoire, un acte d'accusation sera toujours insuffisant pour éclairer les consciences; et M. Port ne saurait ravir aux Vendéens le droit qu'il accorderait aux criminels les plus vulgaires, le droit sacré de la défense. Il y a, dans les deux volumes de la *Vendée angevine*, des documents utiles qui permettront de rectifier certains faits, de préciser des dates, d'élucider quelques points obscurs des origines de l'insurrection; mais, pris dans leur ensemble, ces documents n'éclaireront d'aucun jour nouveau les guerres de la Vendée. Quant aux principaux acteurs de ce grand drame, aux Cathelineau, aux d'Elbée, aux Bonchamp, l'auteur fouillera vainement les archives pour chasser, comme il le dit, de vains fantômes, « et ramener sous le so-

Digitized by Google

leil, en pays ami, des hommes comme nous, ayant âme et figure humaine »; ils n'en resteront pas moins, devant l'histoire, les héros de cette épopée que Napoléon a appelée une « guerre de géants ». D. A.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 419. — Le volume XVI des *Archives*, parmi les cahiers de doléances de 1789, publie, p. 412, celui de la chambre de commerce de Rochefort. Pourrait-on m'indiquer la date de l'arrêt du conseil du roi qui crée cette chambre de commerce à Rochefort ? G.

—

N° 420. — Il existait au XIIIe siècle (1299) un pont à Tonnay-Charente, sous lequel passaient les barques : « Que veniunt per ribagium de Talniaco predicto, et *subtus* pontem predictum ». Un droit de péage était établi pour le passage de ce pont. A quelle date ce pont a-t-il disparu ? Existe-t-il quelques substructions indiquant l'endroit de la rivière où il était établi ? (Voir *Archives historiques*, t. VIII, lettre de Geoffroy de Mortagne et d'Aliénor sa femme, du mois de mars 1299). D.

—

N° 421. — *Un chroniqueur saintongeais.* Dans la *Littérature française au moyen âge*, M. Gaston Paris, dit, p. 137 : « La traduction de Nicolas de Senlis a été étrangement interpolée, vers 1230, par un Saintongeais, lequel a en outre composé, avec la chronique latine intitulée *Gesta Francorum* (également interpolée par lui), la plus ancienne chronique de France en français que nous ayons ; malheureusement elle s'arrête à la deuxième race ». Sait-on le nom de ce Saintongeais ? P. B.

—

N° 422. — *Anne d'Autriche en Saintonge.* La reine Anne d'Autriche entra solennellement à La Rochelle, comme nous l'apprend le P. Arcère, le 20 novembre 1632, et elle y séjourna deux jours. Or on lit sur un registre de famille, tenu par Simon Texier, seigneur du Pouzat, conseiller en l'élection de Saint-Jean d'Angély : « Le 4 novembre 1632, est né Léon fils de Grolleau, conseiller élu pour le roi en l'élection de Saint-Jean d'Angély et de Françoise Texier (fille de ce même Simon Texier)... En ce même mois, la royne de France vint en cette ville et y entra

Digitized by Google

sur les 7 heures du soir au flambeau ; et, *huit jours après*, fit son entrée en la ville de La Rochelle, où il fut fait de fort belles choses et une très belle entrée, avec de grandes magnificences. »

Anne d'Autriche aurait donc couché à Saint-Jean d'Angély le 12 ou le 13 novembre 1632. Nous la retrouvons à La Rochelle le 20, et à Surgères le 19. Où aurait-elle passé les journées des 14, 15, 16, 17, 18 novembre ? La distance entre Saint-Jean d'Angély et Surgères n'est que de trois à quatre lieues. D. A.

—

N° 423. — Pourrais-je avoir des renseignements sur Marie-Anne, *aliàs* Marie-Marthe, Lajeunie, mariée, en 1701, à Jean-Antoine de Brossard de Favières, chevalier, avec lequel elle habitait le château de Favières, paroisse de Mosnac, arrondissement de Jonzac? Elle était veuve en 1779. DE ST-S.

—

N° 424. — Il y avait sur la côte, à Marennes, en l'île d'Oleron, au XVIIe siècle, une famille Baron, seigneur de Touchelonge, de Laubray. Je serais très désireux d'en savoir plus long.

C.

—

N° 425. — Je désire des renseignements plus précis que ceux donnés par Rainguet dans ses *Etudes sur l'arrondissement de Jonzac*, sur la famille des Gérard, seigneurs de La Vallade, paroisse de Clairac, canton de Montguyon. Peut-on les rattacher aux Gérard du Sarladais, ou simplement aux Gérard de Lafûte, de Saint-Barthélemy de Bellegarde, en Périgord, qui portaient comme eux trois chevrons dans leurs armes, mais sur fond de gueules?

DE ST-S.

—

II. — RÉPONSES

N° 366 ; II, 44 ; III, 165. *Les Campet de Saujon.* — Deux officiers du nom de Saujon ont pris part aux guerres de la Vendée ; appartiennent-ils à la famille des Campet de Saujon ? Voici à ce sujet deux extraits des registres paroissiaux d'Availles sur Chizé :

« L'an de grâce 1743 et le 18 de février, a été batizé par moi soussigné, par la permission de M. le curé d'Availle, Pierre-Charles-Alexandre, fils légitime de messire Alexandre de Campet, escuier, seigneur de Prinçais, et de dame Charlotte-Cajetan Dexea. Ont été parrains et maraines messire Pierre-Jean de Condé fils et dame Charlotte-Adélaïde Dexea de Condé. On assisté pour témoins messire Charles-Auguste de Condé, escuier, et messire Elie-David de Perdriat de La Minaudrie, an-

Digitized by Google

cien lieutenant de dragons, qui se sont soussignés. D'EXÉA DE CONDÉ. DE CONDÉ MINAUDRIE. DE CONDÉ POLÉAN. PRINÇAIS. VAILLANT, *curé d'Availle*. GIRARDON, *prêtre, prieur curé de Dampierre*.

« L'an de grâce 1744 et le 26 de février, a été baptizé Louis-Alexandre, fils de messire Alexandre de Campet, escuier, seigneur de Princest, et de dame Charlotte-Cajetan Dexea. Ont été parrains et marraines messire Alexandre de Campet de Saugeon, écuyer, lieutenant de vaisseau, et demoiselle Marie-Louise de Raymond. Ont assisté pour témoins, messieurs et demoiselles soussignés. MARIE-LOUISE DE RAYMOND. LÉTANG ? RAYMOND. AYMER CHEVALLERIE. CONDÉ MINAUDRIE. JEAN CAMPET. SAUGEON DE CAMPET. GIRARDON. C. VAILLANT, *curé d'Availle*. »

Le *Bulletin* a déjà donné, t. III, p. 165, une généalogie de la famille de Campet, qui n'élucide pas la question ci-dessus posée. On y voit figurer Charles-Alexandre, dénommé ci-dessus *Pierre*-Charles-Alexandre, marié en 1770 à Marie-Madeleine Dexmier ; il eut deux enfants, l'un enseigne de vaisseau, mort sur l'échafaud révolutionnaire, à Rochefort, le 9 brumaire an II, et une fille non mariée, décédée à Bourg-sur-Gironde en 1846. Charles-Alexandre, sous-lieutenant de dragons au régiment d'Orléans, a émigré ; il est mort en 1819 à Saint-Mariens (Gironde). Le second Alexandre, *Louis*-Alexandre d'après l'extrait ci-dessus, abbé de Campet, prieur de Gamaches en Picardie, est mort à Saint-Jean d'Angély en 1819.

D'après des recherches, et d'après l'avis de M. le baron de La Morinerie, dans la famille de qui s'est éteinte la branche des Campet de Saujon de Frédouville, si les deux officiers vendéens sont des Campet, comme cela est possible, ce sont les deux Saujon ci-dessus ; le prieur de Garnaches n'ayant fort bien pu recevoir les ordres majeurs qu'après la révolution.

ST-S.

—

N° 397 ; VII, 153, 294, 325, 459. — *Les sociétés de tir, d'escrime ; exercices corporels aux siècles passés.*

Le jeu de l'arbalète existait à Cognac à une époque très reculée. Je me souviens d'avoir lu, à la bibliothèque Albert, un titre du XVIe siècle, où il est question de l'emplacement « où souloit autrefois estre le jeu de l'arbaleste ». Voir aussi *Bulletin*, I, 366, 394.

Le jeu de paume de Cognac me remet en mémoire un trait curieux de la vie de François Ier. Le roi cognaçais jouait un jour à la paume avec un moine qui réussit un coup très difficile. « Voilà, dit-il, un beau coup de moine ». Le moine, qui lançait la riposte aussi bien que la paume, répliqua : « Sire, ce sera un coup d'abbé, quand il vous plaira ». Séance tenante, le roi lui donna une abbaye. Voilà ce que c'est que de savoir parler à propos.

J. P.

—

Digitized by Google

N° 416 ; VIII, 454. — *La seigneurie des Granges d'Aumagne 1602-1856.*

I. — La seigneurie des Granges fut apportée, en 1602, dans la famille Saint-Martin, par donation entre vifs de Lisette Lebeau, veuve de Jean Guytard, seigneur des Rivières et des Granges, en faveur de : 1° Christine de La Faye, femme de Daniel de Saint-Martin, chevalier, seigneur de Payzay-le-Chapt en Poitou ; et de: 2° Guy Desmier, fils de Marie de La Faye et de Pierre Desmier, écuyer, seigneur du Breuil de Blanzac. Lisette Lebeau tenait elle-même cette terre par donation de Jean de La Faye, en son vivant seigneur des Granges, et frère de Christine et de Marie de La Faye, tous trois issus de messire de La Faye, écuyer, seigneur du Crès et de Lafond, et de Marguerite Guytard, dame des Granges. Christine de La Faye épousa en secondes noces Daniel Desmier, écuyer, seigneur du Plessis, frère puiné de Pierre ci-dessus, dont elle eut Guy, Marthe et Anne Desmier.

II. — Jacques de Saint-Martin, fils de Daniel, chevalier, seigneur de Paizay-le-Chapt et des Granges en partie, marié l'an 1635 à Renée Gaudin du Cluseau, acquit par transactions et héritage la part de ses co-ayants-droits dans la seigneurie des Granges. Il eut pour successeurs, en ligne directe :

III. — Alexandre, marié en 1670 à Françoise de Montalembert;

IV. — Jacques, marié en 1696 à Marie de Laporte (branche de Beaumont) ;

V. — Jacques, mort sans postérité en 1781 ;

VI. — Louis, frère puiné du précédent, marié en 1754 à demoiselle Marie-Anne Lecoq de Boisbaudran, veuve de Jean de Laporte, chevalier, seigneur de Moulins. Louis de Saint-Martin, plus communément appelé « Saint-Martin de Mirande », fit réédifier le logis noble de La Cabourne, où il fixa sa résidence. Il mourut en 1780, laissant deux fils : 1° Jacques-Marguerite, qui suit, et 2° Louis-Pierre, chevalier, seigneur de Fragne, Belair, etc., qualifié le comte de Saint-Martin aux assemblées de la noblesse à Saint-Jean d'Angély, pour l'élection des députés aux états généraux (procès-verbaux des 20 et 23 mars 1789), marié en 1782 à Marie de Laporte-aux-Loups. Il est l'aïeul de la branche de ce nom, actuellement existante ;

VII. — Jacques-Marguerite, chevalier, seigneur des Granges, La Cabourne, etc., et de la baronnie d'Aumagne, qu'il acquit du vicomte de Bourdeille le 24 décembre 1781, marié en 1781 à Henriette-Elisabeth Valette, laquelle épousa en secondes noces Ferdinand de Carman, mourut à La Rochelle, le 18 février 1784, laissant une fille unique : Marie-Anne-Charles, née en 1782, mariée, par contrat du 18 nivose an XII, à Marie-Josué de Clervaux, et morte le 8 décembre 1855, qui eut : 1° Marie-Charles-Amalie de Clervaux, mariée, par contrat du 4 juin 1826, à Léon-

Digitized by Google

Charles-Henri Guiot, baron du Repaire ; 2° Anne-Elisabeth-Pauline, mariée à M. de Tauzia.

Le baron du Repaire et madame de Tauzia, sa belle-sœur, furent les derniers propriétaires des domaines des Granges et de La Cabourne, en qualité d'ayants-droits de la famille Saint-Martin.

La famille Saint-Martin, qui établit sa filiation authentique depuis 1475, figure en Poitou dès le XIV° siècle, ainsi que le constate une charte de 1347 passée à Melle par Pierre de Saint-Martin.

La tradition reconnaît aussi comme un de ses membres Jacques de Saint-Martin, écuyer, qui, d'après Froissart, blessa mortellement, en 1369, le général anglais Jean Chandos, grand sénéchal du Poitou pour le roi d'Angleterre, dans une rencontre entre Français et Anglais, au pont de Lussac-les-Châteaux (Poitou).

L'antique manoir des Granges renferme encore dans ses dépendances la sépulture de ses anciens propriétaires qui appartenaient à la religion protestante.

S. M.

BIBLIOGRAPHIE

Almanach d'Aunis et Saintonge. — La Rochelle, imp. Siret, 1889, in-18, 46 p. Prix : 10 centimes.

Almanach d'Ubalde pour 1889, 1re année. Bordeaux, Féret, 1889, in-18, 143 p. Prix : 1 fr.

L'auteur a eu l'idée de publier une pensée de « tous les écrivains, grands et petits, connus et inconnus, français et étrangers », page 112. Parmi les 400 pensées qu'il a choisies, les suivantes sont empruntées à des auteurs de notre province : « Bon gré mal gré, il faut à l'homme des méthodes, et ces méthodes seront tout à la fois artificielles et naturelles, ainsi que tous ses travaux ». P. Jonain, né à Gemozac en 1799. — « Le progrès est un perpétuel avènement à l'espace et à la durée ; progrès et bonheur ont, au fond, la même signification. Eugène Pelletan, né à Royan en 1813 », c'est-à-dire à Saint-Pallais sur mer. — « Le cœur de l'homme, si vaste qu'il soit, ne nourrit jamais une idée qu'au détriment d'une autre ; et l'on a vu plus d'un grand patriote être mauvais père de famille ». Lavaud, né à Rochefort en 1818. — L'auteur attribue à « Bernard de Palissy » la devise du libraire Barthélemy Berton : « Pauvreté empêche les bons esprits de parvenir. » P. M.

Digitized by Google

Ardin (Mgr). *Instruction pastorale...* à l'occasion de la béatification du vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort, et mandement pour le saint temps de carême de l'an de grâce 1888. La Rochelle, imp. Dubois, 1888, in-8°, 48 pages.

— *Lettre pastorale... à l'occasion de la béatification du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle.* La Rochelle, imp. rochelaise, 1888, in-8°, 16 p. — Jean-Baptiste de La Salle, né à Reims le 30 avril 1651, tonsuré à 15 ans et chanoine de l'église de Reims, ordonné prêtre en 1678, fonda à Reims une école qui eut tant de succès, que les curés de la ville lui demandèrent de former des maîtres et d'ouvrir de nouvelles écoles. Puis il créa à Rouen la maison-mère de Saint-Yon, d'où les frères des écoles chrétiennes se répandirent sur le monde entier. Il mourut le 7 avril 1719. Ses fils aujourd'hui sont au nombre de plus de douze mille.

— *Lettre pastorale* (n° 16), *à l'occasion de la messe pour les défunts prescrite par N. T. S. père le pape Léon XIII.* La Rochelle, imp. P. Dubois, 1888, in-8°, 15 pages.

— (n° 19), *à l'occasion de la publication d'un nouveau catéchisme diocésain.* Idem, 14 pages.

Association départementale du centenaire de 1789 (Charente-Inférieure). La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-8°, 8 pages.

Atgier (Edouard). *Isidora*, étude de physiologie, féminine, suivie de *William et Eva.*
Publié en feuilleton par le *Courrier de La Rochelle* de 1876.

Andrieu (Jules). *Bibliographie Tamizeyenne. 1862-1887.* Agen, imp. Virgile Lenthéric, août 1887, in-8° 22 p. (Extrait de la *Bibliographie générale de l'Agenais*).
Jacques-Philippe Tamizey de Larroque, né le 30 décembre 1828, à Gontaud (Lot-et-Garonne), d'Alexandre Tamizey de Laroque, qui fut longtemps maire de Gontaud, et de Pauline-Elisabeth Delmas de Grammont, sœur du général de ce nom, chevalier de la légion d'honneur, membre correspondant de l'institut (académie des inscriptions) en 1875, membre du comité des travaux historiques, maire de Gontaud de 1860 à 1870, est un de nos plus vaillants travailleurs et des plus érudits savants de notre époque, comme le dit fort justement M. Andrieu, « un de ces pionniers habiles à qui sont dues l'admiration et la reconnaissance de tous. » Et l'on jugera que cet éloge est mérité en parcourant la liste de ses écrits « œuvre déjà colossale », et la nomenclature des volumes qu'il nous prépare. Parmi ces travaux — et l'auteur a forcément laissé de côté ces innombrables articles de critique, disséminés dans toutes les revues et tous les journaux — signalons : Lettres inédites de Jean Guez de Balzac; Essai sur Florimond de Rœmond; et quelques notes sur Jean Guiton, Louis de Foix et la tour de Cordouan; Relation de

Digitized by Google

l'arrestation des princes (1650) par le comte de Comminges; Note sur Manon de Lartigue, maîtresse du duc d'Epernon; Lettres de Priolo; Une lettre de Fortin de La Hoguette; Lettres du comte de Comminges, etc. Et il prépare les 10 volumes in-4°, de 1000 pages chacun, de la correspondance de Peiresc et une réédition de la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine, *Mille et une rectifications*, le *Guide du travailleur*... Souhaitons à notre zélé collaborateur de venir à bout de cette œuvre gigantesque; souhaitons-le aussi à tous les travailleurs.

Aubigné (Agrippa d'). *Histoire universelle.* Edition publiée pour la société de l'histoire de France par le baron Alphonse de Ruble. Paris, H. Laurens 1886, in-8°, t. I et II.

Très bonne édition et fort bien annotée par le savant éditeur Notons quelques lapsus. Au ch. XIII, livre IV, *Deffaicte de Saint-Sorlin*, p. 266-267, on lit : « Madaillan s'avance à Corme, et sachant que Goulènes estoit ordonné par les Rochelois pour commander aux isles de Marennes, qu'il avoit les compagnies de Saint-Fort et de Fiefmelin avec sept autres, que cela joint aux habitans des bourgades de Marennes, Yers, Sainct-Just, Sainct-Sorlin et quelques uns de Saujon, Ribéron, Alvert et La Tremblade, faisait près de trois mil hommes assisté de Pérignac, Combaudière, l'abbé de Sablanceau, la Sablière et autres... » Et l'éditeur met : « *Corme* (Charente-Inférieure) »; c'est Corme-Royal; « *Hiesse* », c'est Hiers; « Saint-Sorlin de *Cossac* », c'est, non pas Saint-Sorlin de Cosnac, mais Saint-Sorlin de Marennes; « *Ribéron* », c'est Ribérou; « *Sablanceau* », c'est Sablonceaux. Plus loin « *Cognac* », commune entre Gannat et Vichy (Allier); c'est Cognat, Cognat-Lyonne, etc.

Audiat (E.), conseiller à la cour d'appel de Nancy. *Le premier président Leclerc. Notice biographique.* Discours de réception à l'académie de Stanislas. Nancy, imp. Berger-Levrault, 1888, in-8°, 43 pages.

Etude attachante d'un magistrat et d'un lettré, par un homme qui est l'un et l'autre.

Audiat (Edouard), aide-médecin de la marine. *Contributions à l'étude du pseudo-lipome sus-claviculaire.* Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue publiquement le 27 février 1888. Bordeaux, imp. Vve Cadoret, 1888, in-4°, 46 p.

Audiat (Louis). *Les monuments de Saintes.* Saintes, imp. Orliaguet, 1888, in-18, 16 p. Prix : 50 cent.

— *Les sociétés de tir et d'escrime aux siècles passés.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-8°, 7 p. — Tiré à 50 exemplaires de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VIII.

Aussy (Denys d'). *Matha, Mornac, Royan et Arvert*, pièces et documents inédits. 1289-1776. La Rochelle, Imp. nouvelle Noël Texier, 1888, in-8°, 94 p. — Tiré à 25 exemplaires du tome XVI des *Archives historiques de la Saintonge.*

Digitized by Google

Babin (Augustin), ami tout dévoué de notre humanité terrestre. *Le régénérateur, ou le spiritisme à sa plus simple expression, y compris trois importantes innovations* (poétique, scientifique et morale). Alger; l'auteur, 1887, in-18, 80 p.

— *Le régénérateur de notre humanité terrestre, avec un complément.* Draguignan, imprimerie Latil ; l'auteur 46, boulevard de l'Esplanade, 1888, in-12 ; nouvelle édition, 176 p.

Babinet de Rencogne (G.). *Documents inédits pour servir à l'histoire de la réforme en Angoumois.* Angoulême, imp. Chasseignac, 1888, in-8°, 7 pages.

Barbier de Montault et Edmond Bishop. *Un livre liturgique de l'abbaye de Saint-Séverin à Londres.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-8°, 8 p. — Extrait du *Bulletin des Archives* de mai 1888.

Barine (Arvède) [Mme Vincent, de La Rochelle], *Essais et fantaisies.* Paris, Hachette, 1888, in-16, 350 p. Prix : 3 fr. 50. Compte-rendu dans la *Charente-Inférieure* du 6 juin 1888 ; dans le *Polybiblion* de juillet, p. 74, qui croit l'auteur « russe ».

Barrat (Henri-Pierre), aide-médecin de la marine, né à Rochefort le 7 septembre 1865. *De la polyopie monoculaire.* Thèse pour le doctorat en médecine présentée et soutenue publiquement, le 13 février 1888, devant la faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux. Rochefort-sur-Mer, imp. Thèze, 1888, in-4°, 68 pages.

Beaucorps (Le baron Adalbert de). *Le tumulus de Reuilly. Son vase funéraire à cordons saillants.* Conférence faite à la réunion de la persévérance des patrons et ouvriers, le 3 mars 1888. Orléans, imp. Michau, 1888, in-18, 15 p. — Extrait du *Journal du Loiret* du 17 mars. Voir *Bulletin*, viii, 91.

Beraud (Benjamin). *Les chefs-lieux des départements et des sous-préfectures de France, appris sans effort de mémoire et sans fatigue d'esprit.* Cognac, imp. Béraud, 1888, in-12, 68 p. Prix : 1fr. — Ce petit livre est une nomenclature développée des chefs-lieux de la France ; il est terminé par le chiffre de la population des villes les plus plus peuplées ; les montagnes les plus hautes, les fleuves qui ont le plus long cours du globe, y sont énumérés.

Beraud (Edmond), rédacteur de la *Gazette de France. Quatre-vingt-neuf monarchique*, 1789-1889. Paris, librairie nationale, avenue V. Hugo, 104, 1888, in-32, 63 pages.

Voici le sommaire de cet opuscule : Réformes libérales avant les élections de 89 ; le restaurateur des libertés françaises ; les principes de 89 ; mandats du peuple, doctrines et principes de 89 violés ; le 89 de la France ; ce que les républicains ont fait des droits de l'homme ; l'anniversaire de 89 et le césarisme. Voir *Bulletin*, viii, 315.

Digitized by Google

Bertrand (Louis-André), curé de Champagnac. *Biographie du cardinal Péraud, évêque de Saintes.* La Rochelle, imp. P. Dubois, 1886, in-12, v-54 pages.

L'auteur prépare une nouvelle édition moins fautive, pour laquelle il fera bien de consulter *Die Kirchliche und politische Wirksamkeit des legaten Raymundi Peraudi* de Jean Sneider. Voir *Bulletin*, v, 92.

Billaud (Victor). *Royan et ses environs. Guide du touriste.* Royan, Victor Billaud imprimeur, 1888, in-32, 307 pages avec plan, carte, panorama et 207 illustrations de Duplaix-Destouches, Fernand Desmoulins et autres artistes. Prix : 4 francs. Compte-rendu dans le *Rappel charentais* du 3 août ; *Charente-Inférieure* du 4, reproduit par la *Gazette* de Royan du 12 ; *Phare* du 5 août ; *Ere nouvelle* du 16. Voir viii, 315 et ix-58.

Blanchet (L'abbé). *Notice historique sur l'ancien carmel d'Angoulême.* Angoulême, imp. Roussaud, 1888, in-8°, 120 p.

Bodet (Le docteur D.). *La vie et le mouvement*, discours prononcé, le 3 novembre 1887, à la rentrée de l'école de médecine navale de Rochefort. Rochefort sur mer, imp. de C. Thèze, 1887, in-8°.

Bourguignon (Louis-Emile-Paul), médecin de 2e classe de la marine. *Goutte et saturnisme dans la marine* (thèse). Rochefort sur mer, imp. Thèze, 1888, in-4°, 47 pages.

Bourru (Le docteur Henri) et le docteur P. Burot, professeurs à l'école de médecine de Rochefort. *La suggestion mentale et l'action à distance des substances toxiques et médicamenteuses.* 1887.

— *Les variations de la personnalité.* Paris, Baillière, 1888, in-16, 316 p. Prix : 3 fr. 50.

Breucq (Le docteur) [né au Château d'Oleron ; médecin inspecteur des écoles communales de Bayonne]. *Soins médicaux à donner aux écoliers. Instruction à l'usage des instituteurs.* Bayonne, imp. Lamaignère, 1888, in-18, 24 pages.

— *Note sur l'historique des injections intra-utérines.* Bayonne, imp. Lamaignère, 1888, in-18, 12 pages.

Le docteur Joanny Rendu, dans une thèse, *De l'utilité des lavages intra-utérins antiseptiques* (1879), a attribué à Reucolin (1757) le mérite de cette découverte. Longtemps avant Reucolin, un habile chirurgien, Rulleau, pratiquait le système, comme le prouve son livre, « *Traité de l'opération césarienne et des accouchements difficiles et laborieux*, par J. Rulleau, maître chirurgien juré à Xaintes. Paris, 1704 », où il cite le cas de la femme du nommé Aubry, boulanger à Saintes, de « madame la présidente et lieutenante générale de la ville de Xaintes », c'est-à-dire la femme de Blaise de Gascq, seigneur de Préguillac, du Breuillet, de La Barde-Fagneuse et des Mortiers, lieute-

Digitized by Google

nant général de 1693 à 1732 ; madame de Grelaud, madame de Fennioux, madame de La Roche-Courbon, « la femme de M. de La Tasche, officier dans l'élection de Xaintes », etc. « Rulleau, nous écrit M. le docteur Henri B., faisait aussi de l'antisepsie sans le savoir. Il avait à lutter contre l'opinion médicale alors régnante. Mais il s'appuyait sur l'observation clinique et l'anatomie pathologique, qui seront toujours les deux bases de la médecine rationnelle. De nos jours, la même pratique ne s'est point imposée sans luttes ni discussions. L'ouvrage de Rulleau n'existe dans aucune bibliothèque de la Charente-Inférieure ; pas même dans celle de l'école de médecine de Rochefort, si riche en ouvrages du XVIIIe siècle ».

BRUAS (Albert), ancien magistrat. *Ancelin de La Garde.* Nantes, imp. Grimaud, 1887, in-8°, 38 pages. — Extrait, à 100 exemplaires, de la *Revue historique de l'ouest.* Voir *Bulletin*, VII, 400.

BUROT (le docteur). Voir BOURRU.

CAPPON (Philippe), ingénieur. *Documents inédits sur Pierre Boissatrant, ministre de la r. p. r. à Niort.* Saint-Maixent, imp. Reversé, 1888, in-8°, 11 pages. — Extrait de la *Revue poitevine* du 15 mai 1888.

CAUDÉRAN (L'abbé Hippolyte). *Mémoire sur la vie et les œuvres de M. l'abbé Pierre-Théophile Richard*, hydrogéologue. Niort, imp. Cravat-Echillet, 1888, in-8°, 12 pages. — Extrait du *Bulletin* de la bibliothèque scientifique de l'ouest, n° 1.

CAZENOVE (Laure). *Mes impressions de jeunesse*, poésies diverses. Pons, imp. Noël Texier, 1887, in-18.

CHABOT (Le comte de). *Mesdemoiselles de Rohan littérateurs et poètes.* Vannes, imp. Lafolye, 1888, in-8°, 7 pages.

CHAUVET (G.). *Coup d'œil sur la période néolithique dans le département de la Charente.* Angoulême, imp. G. Chasseignac, 1888, in-8°, 15 pages.

Chemin de fer d'Angoulême à Matha. La gare d'Hiersac. Note adressée au conseil général par MM. A..., X, Y, Z, à Hiersac. Angoulême, 1886, in-8°, 20 pages.

Christ notre berger. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-12, 12 pages.

COMMUNAY (A.). *Les grands négociants bordelais.* Voir compte-rendu dans le *Bulletin*, VIII, 145.

— *Jean-Paul de Lescun, seigneur de Piets.* Lettres inédites 1617-1618, publiées et annotées par A. Communay. Auch, imp. Foix, 48 p. (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

On lira avec intérêt le rôle politique joué par ce protestant militant, qui fut député de son parti, en 1616, auprès de Louis XIII ; qui prit part aux conférences de Loudun et de La Ro-

Digitized by Google

chelle ; et aussi ses lettres inédites si savamment annotées. Voir *Bulletin des Archives*, VII, 36 et 289, et *Bulletin du protestantisme* du 15 septembre, compte-rendu par M. L. de Richemond.

Compte-rendu des travaux de la chambre de commerce de Cognac, pendant les années 1884 et 1885. Cognac, imp. Béraud, 1886, in-8°, 31 p.

Conseil d'arrondissement de Saintes. 1re partie de la session. Rapport du sous-préfet, 1888. Saintes, imp. Gay, 1888, in-18, 27 p.

Contravention de régie. Loi du 30 mars 1888. Admission de circonstances atténuantes en matière de contravention de régie. Cognac, principaux libraires, 1888, in-32, 16 pages.

COPPÉE (François). *Contes rapides.* Paris, Lemerre, 1888, in-18. Prix : 3 fr. 50.

COUDREAU (Henri-A.). *La France équinoxiale*, étude sur les Guyanes et l'Amazonie. Paris, Challamet, septembre 1886, tome 1er, in-8°.

— *Les Français en Amazonie.* (Voir *Bulletin*, tome VIII, p. 189.)

COURCELLE, RIDEAU, EHKIRCH, RUDELIN, etc. *50 chants religieux très faciles, à une ou deux voix ad libitum.* Recueil dédié spécialement aux paroisses et communautés religieuses... La Rochelle, E. Rudelin, maître de chapelle à la cathédrale ; lith. Ant. Marsault, 1888, gr. in-8°, 32 p. Prix : 1 fr. 25.

DAMPIERRE (Le marquis Elie de), président de la société des agriculteurs de France. *Discours à l'ouverture de la dix-neuvième session en 1888.* Paris, imp. Voizette, 1888, in-8°, 10 pages. — « Ce n'est pas le traité de Francfort qui nous a placés dans une situation désastreuse vis-à-vis de l'Allemagne, mais les nouveaux traités signés en 1881 et 1882, traités dont l'Allemagne profite dans une large mesure ».

— *La Saintonge et les seigneurs de Plassac. Le duc d'Epernon 1554-1642.* Paris, Picard, 1888, in-8°, 352 pages avec portrait. Prix : 7 fr. 50. — Compte-rendu dans le *Moniteur de la Saintonge* des 1er et 16 décembre, le *Moniteur du syndicat agricole* du 1er, *Bordeaux*, etc.

DANDONNEAU, avocat-général à Orléans. *Projet de réforme du code d'instruction criminelle ; des attributions des cours d'appel.* Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel d'Orléans, le 17 octobre 1887. Orléans, imp. Jacob, 1887, in-8°, 44 p.

Décharge de cautionnement par noble homme Jehan Dalvy et autres en faveur de Me Jehan Pichon, avocat, du 2e novembre 1610. Cognac, imp. Béraud 1888 in-f° plano. — Acte passé devant Robert, notaire royal à Saintes, par lequel Jehan

Digitized by Google

Dalvy, Gaspard Daudenet et Dominique Duplais, sieur des Touches, pairs et échevins de Saintes, déchargent Jehan Pichon, avocat, de la caution qu'il a donnée pour le maire et les échevins, le 20 août 1610, « par raison du droit de guet dheu à ladite maison commune par les habitans des paroisses de Saint-Georges des Cousteaux, La Clypse, Nieul, Plassay et Crazennes... » Il y a dans l'acte Me de *Montergnaud*, conseiller au siège présidial. » C'est un nom mal lu pour « M. de *Montrenaud* », Jacques Regnaud, sieur de Montaregnaud, un des douze conseillers au présidial, maire de Saintes en 1597.

Delisle (Léopold). *Deux notes sur des impressions du XVe siècle*. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur, 1887, in-8°, 8 p.

Delavaud (Louis). *Documents poitevins et saintongeais*. I. *Les Acadiens dans les landes de Châtellerault*; II. *Actes d'état civil d'artistes ayant séjourné à Rochefort sous Louis XIV*. Saint-Maixent, imp. Reversé, 1888, in-8°, 7 pages. — Extrait de la *Revue poitevine et saintongeaise* du 15 juillet 1888. Voir *Bulletin*, VIII, 374.

Drouineau (le docteur Gustave). *A propos d'une lettre· Etude d'hygiène sociale*. La Rochelle, 1888, imp. Siret, in-8°, 20 p.

Du Boys (Emile). *Une lettre inédite de Jacques Amyot*, publiée et annotée. Paris, Techner, 1888, in-8°, 8 p. — Extrait du *Bulletin du bibliophile*.

— *Un magistrat érudit du XVIe siècle, Siméon du Bois, lieutenant général à Limoges*, 1536-1581. Chartres, imp. Durand, 1888, in-8°, 40 p.

Ce sont des *Lettres inédites* de l'éditeur des *Lettres* de *Cicéron à Atticus*, savamment annotées par un de ses descendants, et une *Notice biographique* par Auguste du Boys. Mentionnons une lettre d'Elie Vinet sur du Bois.

Duplais (Léonie). *Malfilatre*, étude. Carentan (Manche), imp. Colleville. Paris, l'auteur, 6, passage de l'Industrie (boulevard de Strasbourg), 1888, in-32, 23 p.

— *Le vin de Champagne*. Paris, l'auteur, 1887, in-12, 8 p.

Duplais-Destouches (Antoine). *Bobe-Moreau et les premiers essais de la vaccine en Saintonge*. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-8°, 13-16 p. — Extrait du *Bulletin de la société des Archives*, t. VIII.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS 1889 : CHRONIQUE : Société des *Archives* ; séances ; souscription au monument de saint Louis ; revue de la presse ; distinctions honorifiques. — NOUVELLES : Sociétés savantes ; conférences ; programme du congrès de la Sorbonne. — NÉCROLOGIE : Bénilan ; Mme de Bremond ; Adolphe Brunaud ; Callier ; Chapsal ; Courtefoy ; Delcer ; Dupuy d'Angeac ; Filhol ; Flagel ; Mme de Fonrémis ; Fournier ; Gilbert ; Godet ; Goujet ; Guit ; Mme de Larocque-Latour ; Mme de Montalembert ; Normand du Fié ; Pouilloux ; Henri de Roumefort, marquis de Saint-Légier. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : L'église d'Aunay, etc. — ARCHÉOLOGIE : Fouilles à Beauvais, à Avy, à Vaux ; pierre tombale aux Mathes ; sceau juif à Aumagne ; un Mercure à Saintes ; pierre de la chapelle du Chaput ; inscriptions de Brouage ; fouilles et inscriptions de Saintes. — VARIÉTÉS : La prise de l'île d'Aix en 1757 par les Anglais, et l'auteur de l'*Aixiade*. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Erosions marines sur les côtes de Saintonge ; observations météorologiques anciennes ; collectionneurs au XVIe siècle ; dessèchement de marais à Vix en 1742 ; Riveron d'Archiac ; dom Verguet, prieur de La Frenade ; les Campet de Saujon ; les Baron de Touchelonge. — BIBLIOGRAPHIE : *Eh-Gu*.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Séance du bureau et du conseil (30 janvier).

Décès d'un membre de la société.

Admission de nouveaux membres.

Le président rend compte des démarches faites à Taillebourg et au Port-d'Envaux pour le monument de saint Louis. La souscription s'élève à 291 francs. On s'occupera prochainement du genre du monument.

On vote les fonds nécessaires pour l'installation dans le local loué, cours National, n° 89 *ter*.

Une séance publique de lectures aura lieu le lundi 25 février.

Le XVIIe volume contiendra la suite de l'*Histoire de La Rochelle*, par Amos Barbot, qui sera terminée dans le XVIIIe.

Digitized by Google

Le trésorier rend compte de la situation financière au 31 décembre.

Séance publique du 25 février.

La séance a eu lieu au siége de la société, cours National, 89 *ter*, présidée par M. Louis Audiat, qui a prononcé quelques mots pour inaugurer nos salles. Beaucoup de dames.

Lectures : *Un député de la Saintonge aux états généraux en 1789, Jacques-Raymond Richier*, par M. André Lételié ;

La femme gauloise, par Philippe Tapernoux ;

La prise de l'île d'Aix par les Anglais en 1757, par M. de La Morinerie (Voir plus loin, page 117) ;

Bernard Palissy, poésie, par M. Edmond Maguier ;

Causerie par M. Louis Audiat sur le *De Santonum regione* qu'il édite, et sur l'auteur, Nicolas Alain.

—

BUDGET DE 1887

RECETTES.

Cotisations reçues	6.009	23
Intérêts	349	»»
Vente de volumes et de numéros de la revue	222	25
Remboursement de frais d'impression	155	80
Total	6.736	28

DÉPENSES.

Impression	Volume	2.813	75	5.670	85	
	Bulletin	2.857	10			
Frais de secrétariat				300	»»	
Affranchissements divers				293	15	
Notes et factures diverses				222	40	
Total				6.586	40	6.586 40
Solde en faveur des recettes						149 88

Le Trésorier : Ch. Dangibeaud.

—

Dans sa dernière séance la société a admis comme membres :

MM.

L'abbé Paul Bonnin, curé de Varzay, présenté par M. l'abbé Vincent et par M. Louis Audiat;

Le marquis Elie de Bourdeille, membre du conseil héraldique de France et de l'académie de Pise, à Paris, présenté par M. Louis Audiat;

Digitized by Google

Le docteur Alfred Devers, à Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Audiat;

Camille Eglin, professeur au collége, à Saintes, présenté par M. Audiat;

L'abbé Armand De Laage, supérieur du petit séminaire, à Montlieu, présenté par M. Louis Audiat;

Gustave Laurence, rue de la Préfecture, à Niort, présenté par M. Clouzot;

Alcide d'Orbigny, président de la société des *Amis des arts*, à La Rochelle, présenté par M. Couneau;

Charles Pédezert, ingénieur au chemin de fer de l'état, à Saintes, présenté par M. Audiat ;

Le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, à Paris, présenté par M. Audiat;

Paul Troche, rédacteur du *Progrès*, à Saintes, présenté par M. Audiat.

—

SOUSCRIPTION POUR LE MONUMENT DE SAINT LOUIS

(Première liste).

MM.			MM.		
Edouard Amouroux.	5	»	André Lételié.	2	»
Denys d'Aussy.	20	»	Maurice Martineau.	10	»
Louis Audiat.	10	»	Edmond Maguier.	10	»
Bignon.	1	»	D. M.	5	»
Amédée Castagnary.	5	»	Le général de Mornac,	20	»
Cor.	20	»	L'abbé Neel.	1	50
Charles Dangibeaud.	5	»	P. Normand d'Authon.	10	»
Le chevalr Du Vignaud.	5	»	Jules Pellisson.	3	»
Le baron Eschasseriaux.	5	»	Marcel Pellisson.	10	»
L'abbé Foucher.	5	»	Le docteur Poché.	5	»
Théodore Guillet.	20	»	Pierre de Rencogne.	7	»
Emile Guillet.	10	»	Philippe Rondeau.	5	»
Jules Guillet.	10	»	de Saint-Martin.	10	»
de Lisleferme.	50	»	Tamizey de Larroque.	10	»
Anatole Laverny.	5	»	Termonia.	5	»
de La Vicardière.	2	»	TOTAL.	291	50

REVUE DE LA PRESSE

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de janvier :

La *Revue historique de l'Ouest* de janvier, qui cite « l'étude très intéressante » de M. H. Renaud sur l'intendant Villemontée ; le mémoire de M. Métais, et la « très curieuse étude, bourrée de renseignements et de faits inédits », *Bernard de Saintes*;

L'*Echo rochelais* du 18 janvier, qui mentionne les fouilles de

Digitized by Google

Saintes ; « le long et rationnel article » sur l'âge des remparts de Saintes » ; les « quatre pages remplies d'érudition » sur Villemontée, intendant de La Rochelle ; l'analyse des actes de François Ier ; et les comptes-rendus des *Guides*, de *Bernard de Saintes*, etc.;

Le *Progrès* du 1er février, qui signale le « mouvement intellectuel si heureusement développé par la société des Archives »; et dans le numéro de janvier « l'intéressante étude biographique » de M. Renaud sur François de Villemontée; la « dissertation savante » de M. l'abbé Métais sur l'office de saint Eutrope ; les actes de François Ier concernant la contrée; l'article plein de science et d'humour « où M. Lucchini s'égaye au dépens de ces auteurs outrecuidants qui se mêlent de composer des ouvrages sans les avoir préparés méthodiquement » ; l' « important article de M. Louis Audiat sur la date probable des remparts de Saintes ». L'auteur insiste sur un argument cité mais non suffisamment développé, les calles de bronze servant à consolider les blocs énormes. « On sait avec quelle avidité le bronze était recherché par les barbares ; en Italie, notamment, un grand nombre de monuments a été détruit uniquement pour en arracher les scellements ; comment donc à Saintes les temples et les édifices gallo-romains auraient-ils conservé des plaques et des ornements de bronze, dont quelques uns présentaient encore des traces de dorure ? Comment le fragment de statue équestre qu'on voit au musée de Saintes serait-il demeuré scellé à son piédestal pendant près de mille ans. Indépendamment des excellentes raisons invoquées par M. Audiat, il y a là, ce nous semble, une démonstration par l'absurde qui a bien son autorité ». Voilà une botte portée en plein au champion de l'idée « remparts du XIIe siècle ». Parez, M. X.

—

Le *Journal des arts* du 1er février a reproduit l'article *Deux pierres tombales*.

—

Ont publié le sommaire de janvier :

La *Seudre* et le *Journal de Marennes* du 13 janvier, le *Bulletin des sommaires* du 17, la *Saintonge* du 19, le *Moniteur de Saintes* et l'*Union* de Saint-Jean d'Angély du 20, le *Bulletin religieux de La Rochelle* du 30.

AVIS ET NOUVELLES

—

MM. les membres de la société qui changent de domicile sont priés de vouloir bien faire connaître leur nouvelle adresse.

Digitized by Google

Par décret du 31 décembre, M. Charles Giraud, procureur de la république à Nantes, a été nommé chevalier de la légion d'honneur : « 20 ans de services ».

—

Par le même décret, M. Georges Faustin, président du tribunal de commerce de La Rochelle, a été nommé chevalier de la légion d'honneur : « 12 ans de services ; services exceptionnels comme magistrat consulaire ». M. Faustin, maire de Lhoumeau, censeur de la banque de France à La Rochelle, est gendre de M. Belenfant, officier de la légion d'honneur, ancien commissaire de l'inscription maritime à La Rochelle, qui s'était attaché tout particulièrement à l'étude du perfectionnement de l'ostréiculture, au moment où l'illustre Coste tentait par ses expériences de repeupler les côtes de France.

—

Dans sa séance du 30 décembre, l'académie nationale des sciences et lettres de Bordeaux a décerné à notre confrère, M. l'abbé Bellemer, la première médaille d'argent du concours pour sa belle *Histoire de la ville de Blaye*, dont le *Bulletin* a rendu compte, VI, 300.

—

L'association universelle pour l'expansion de la langue et de la littérature françaises, ayant pour président M. Leconte de Lisle, membre de l'institut, a décerné à notre confrère, M. Edmond Maguier, une médaille d'honneur pour ses *Poésies marines*.

—

M. le docteur Boutiron, médecin à Fouras, a obtenu un prix de 500 francs de la société protectrice de l'enfance, à Paris, pour son mémoire, *Du coryza chez les enfants du premier âge*.

—

M. Théodore Phelippot, du Bois (île de Ré), a reçu, du directeur du bureau central météorologique de France, une collection d'instruments météorologiques en récompense de ses travaux scientifiques.

—

L'académie des muses santones a décerné son premier prix (deux vases de Sèvres offerts par le président de la république) à M. Henry Mériot, de Rochefort, pour ses poésies, *Flûtes de jade*.

—

Par arrêté du 26 décembre, notre confrère, M. William Bouguereau, membre de l'institut, a été nommé professeur de dessin à l'école nationale des beaux arts.

—

Digitized by Google

Par décret de M. le président de la république, en date du 11 décembre 1888, M. Alphonse Mallat, de Saint-Jean d'Angély, ancien élève de l'école polytechnique, et petit neveu de Déterville Desmortiers, ancien avoué à Saintes, puis ancien juge d'instruction à Paris, fusillé par les Prussiens en 1871 (Voir *Bulletin* de la société du 1er mars 1888, VIII, p. 126), a été autorisé à joindre à son nom celui de Desmortiers, et à s'appeler à l'avenir Mallat-Desmortiers.

—

La réunion annuelle des sociétés savantes s'ouvrira, comme les années précédentes, à la Sorbonne, le 11 juin prochain. Les membres de la société qui y seront délégués auront une remise de 50 0/0 sur le chemin de fer. Les mémoires devront être adressés au président avant le 15 avril.

—

M. Henri Germain, de Cognac, a offert à la ville d'Angoulême sa riche collection d'objets préhistoriques.

—

Conférences : Le 6 janvier, au cercle des ouvriers, à Cognac, par M. Paul Mercier, sur l'histoire de la ville de Cognac (Voir le compte-rendu dans l'*Ere nouvelle* du 10) ; le 2 février, à Rochefort, par M. A. Vivier, avocat, ancien procureur de la république, *Les abus du parlementarisme*; le 16, et à Bordeaux le 17, par M. Clovis Hugues, *La poésie et le socialisme*; à Saintes le 22, à La Rochelle le 24, à Cognac le 23, à Rochefort le 25, par M. Westmark, *Quinze mois chez les cannibales du Haut-Congo*; le 24 à Saintes, par M. Bertin, *Les prévoyants... de l'avenir*.

—

Sociétés savantes. — Société littéraire de La Rochelle ; séances des 12 décembre et 16 janvier : *La famille rochelaise*, étude sur la dépopulation de la France, par M. de Richemond; la vie commerciale de Carayon, et aventures du capitaine de navire Daniel Corbin, par M. Garnault ; communication, par M. Louis Béraud, d'une découverte de pierre tombale à Laleu (Voir *Bulletin*, IX, 10); notice sur Xandre Dizier, seconde femme de Louis Gargoulleau, maire de La Rochelle, par M. Lételié.

Société de géographie de Rochefort; séance du 11 janvier : Ont été réélus, les membres du bureau et du conseil d'administration : MM. l'amiral Juin, président; le colonel Mallat et Polony, vice-présidents ; le docteur Bourru, secrétaire-général; Th. Giraud, Silvestre et le docteur Thèze, secrétaires; Eymery et Paillé, archivistes; Texier, trésorier, etc. ; — du 18 février : Notice bibliographique sur les pêches du Canada, par M. Silvestre; élections de M. Barthélemy Benoît en remplacement de M. Polony; de M. Léon Perrier en remplacement de M. Eymery.

Erratum. — Page 4, dernière ligne du 3e §, « le deuxième », lire « la deuxième mention ».

Digitized by Google

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1889.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. — Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux états provinciaux. — Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces. — Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. — Histoire des anciennes foires et marchés. — Anciens livres de raison et de comptes. Journaux de famille. — Vieilles liturgies des églises de France. — Etude des anciens calendriers. — Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIIe siècle. — Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes, de communes ou de coutumes. — Recherches sur les mines et les salines en France avant la révolution. — De l'organisation et du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la révolution. — De la piraterie avant le milieu du XVIIe siècle. — Etudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge. — Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français. — Etudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle. — Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes. — Etablissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour en prévenir la propagation. — Histoire de l'alimentation en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques, dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue. — Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies. — Indication et critique des travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France antérieurement à la *Gallia christiana* des bénédictins et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage. — Les anciens ateliers typographiques en France. — Renseignements historiques ou autres qu'on peut tirer des privilèges accordés aux auteurs et aux libraires.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE. — 1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIIe siècle. — 2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudiant les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent. — 3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaus-

Digitized by Google

sées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. — 4° Etudier, dans une région déterminée de l'Afrique, les édifices antiques, tels que, arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes. — 5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés. — 6° Signaler les objets conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent. — 7° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).— 8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. — 9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans. — 10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées. — 11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits. — 12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Section des sciences économiques et sociales. — 1° De la propriété en pays musulman. — 2° Rechercher s'il y aurait lieu de modifier la législation relative à la juridiction commerciale. — 3° Rechercher quelle était, pour l'ancien régime dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions du procureur du roi auprès des autorités locales d'ordre municipal. — 4° Examiner s'il ne conviendrait pas d'étendre la capacité civile de la femme mariée ; étudier les emprunts qui pourraient être faits à cet égard aux législations étrangères. — 5° De l'utilité d'éviter les courtes peines d'emprisonnement pour les mineurs de 16 ans et de la nécessité de les envoyer dans des maisons de correction. — 6° Des inconvénients du casier judiciaire appliqué aux condamnés mineurs de 21 ans.— 7° Etudier, dans une province ou une circonscription plus restreinte, la succession des différents modes d'amodiation des terres. A quelle époque et dans quelle mesure le bail à ferme ou le métayage a-t-il remplacé les anciennes tenures. Recueillir tous renseignements sur les redevances, prix, services accessoires et durée des baux, aux différentes époques. Indiquer, selon la localité, la substi-

Digitized by Google

tution, au XVIIIe siècle ou au XIXe siècle, du fermage à rente fixe au métayage, ou inversement. — 8° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressants l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres valets dans les pays toulousains. — 9° Etudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) et de la culture.— 10° Rechercher, par voie d'observations directes portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan propriétaire ou non propriétaire. — 11° Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies et des décès dans les diverses professions. — 12° De l'assistance publique. Ses avantages et ses inconvénients. — 13° L'enseignement professionnel au point de vue du commerce et de l'industrie. Ses formes diverses. Leurs avantages et leurs inconvénients.

Section des sciences. — 1° Etude du mistral. — 2° Méthode d'observation des tremblements de terre. — 3° Electricité atmosphérique. — 4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques. — 5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France. — 6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat. — 7° Etudes relatives à l'aérostation. — 8° Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral. — 9° Etude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau. — 10° Etudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux. — 11° Etudes des migrations des oiseaux. Indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle. — 12° Etude du vol des oiseaux. — 13° Etude des insectes qui attaquent les substances alimentaires, biscuit, etc. — 14° Etude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture. — 15° Etude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France. Indiquer l'époque et la durée de leur séjour. — 16° Epoque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes. — 17° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle. — 18° Etude des gisements de phosphate de chaux au point de vue minéralogique, chimique,

Digitized by Google

géologique et paléontologique. — 19° Comparaison de la flore de nos département méridionaux avec la flore algérienne. — 20° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture? De leur introduction dans nos colonies. — 24° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France. — 22° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industries remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions ; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés. — 23° Dresser la carte détaillée des monuments mégalithiques et des sépultures néolithiques pour une de nos principales régions, en l'accompagnant d'un texte explicatif. — 24° Rechercher, dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques, celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente ; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter. — 25° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveau-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer. — 26° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles. — 27° Etudier et décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques. — 28° Rechercher et décrire les îlots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire. — 29° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des terrains (*calcaire* et *terrains primitifs*). — 30° Etude des animaux et des végétaux qui vivent dans les mines et dans les houillères.

Section de géographie historique et descriptive. — 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes. — 2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique. — 3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées. — 4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — 5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités. — 6°

Digitized by Google

Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.). — 7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc), et qui ne figurent pas sur nos cartes. — 8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.). — 9° Etudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France, — 10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes. — 11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc. — 12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

NÉCROLOGIE

La société des *Archives* a trois nouvelles pertes à déplorer.

I. Le 22 janvier, est décédé à Bordeaux Alexandre-Louis-Marie Gouget, archiviste de la Gironde, membre de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux. Né à Lyon le 17 octobre 1832, élève de l'école des chartes, d'où il sortit en 1858, il a été archiviste à Niort en 1860, et à Bordeaux depuis 1866. «Esprit gai, original et primesautier, orné des connaissances historiques les plus étendues, a dit sur sa tombe le président de l'académie M. Th. Labat (Voir la *Petite Gironde* du 24), M. Gouget était un des hommes de notre région qu'il y avait le plus de plaisir et de profit à consulter sur les questions relatives à l'histoire locale. Sa mort est une grande perte pour les chercheurs et les savants qui avaient à consulter le riche dépôt dont il avait la direction : car il était toujours prêt à se mettre à leur disposition pour les conseiller et les diriger dans leurs recherches avec une bienveillance inépuisable ».

On lui doit : *Mémoire pour servir à l'histoire de Niort. Le commerce, XIII-XVIII° siècles*, Niort, Clouzot, 1863, in-8°, 106 p. ; *Armorial du Poitou et état des nobles réservés*... Niort, Clouzot, 1866, in-8° ; *Inventaire sommaire des archives départementales de la Gironde* : fonds de l'intendance de Bordeaux et du

Digitized by Google

bureau des finances ; fonds de l'archevêché et du chapitre métropolitain de Bordeaux, puis dans les *Mémoires de la société de statistique des Deux-Sèvres* : en 1860, *Note sur la découverte d'une traduction française de Flavius Josèphe*, p. 12 à 15 ; en 1864, p. 26 à 32, *Des fortifications passagères dans l'ancien Bas-Poitou à l'époque romaine.*

—

II. Le 8 février, est décédé à Paris Théodore Bénilan, âgé de 55 ans, banquier, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine. Né à Bussac d'une famille de cultivateurs, il était parti pour Paris à 20 ans, n'ayant pour toute fortune que son intelligence, son énergie et quelques lettres de recommandation du banquier chez lequel il avait travaillé à Saintes. Il entra dans une maison de banque importante, où il fut promptement apprécié et estimé de ses chefs. Quelques années après, il s'associa avec un de ses camarades pour fonder une banque qui ne tarda pas à jouir d'une grande prospérité.

Il avait épousé une femme charmante, Mlle Le Seigneur, fille d'un commissaire de la marine, qu'il eut la douleur de perdre par un accident, il y a peu d'années ; il en a eu une fille et deux garçons. Bénilan laisse, à Saintes, une sœur et deux neveux, Mme et MM. Guillot, pour lesquels il avait la plus vive affection.

Ed. A.

—

III. Le 20, est décédé à Saintes, à l'âge de 72 ans, Cyprien-Géraud Chapsal, officier de l'instruction publique, principal honoraire, né à Aurillac le 15 septembre 1816. de Jean Chapsal et de Catherine Lespinats, époux de Sophie-Marie-Marguerite-Solange Pommier. Après avoir été professeur de septième au collége d'Aurillac (15 octobre 1837), maître élémentaire au lycée de Moulins (1838), à Clermont (1842), il fut professeur de sixième à Avignon en 1846, de cinquième à Auch en 1848 ; il était professeur de quatrième au lycée de Limoges, lorsqu'un arrêté de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, du 15 septembre 1863, l'appela à la direction du collége de Saintes, où il succédait à M. Rousset, nommé principal à Rochefort, et depuis, adjoint au maire, conseiller d'arrondissement.

Le nombre des élèves était alors (1863-64) de 214, dont 99 internes et 115 externes; en 1885-86, date où Chapsal quitta le collége, ce nombre était de 268, dont 128 internes et 140 externes; il dit assez quelle a été pendant 23 ans son habile direction, et quelle confiance avaient en lui les familles et l'administration.

Par arrêté du 4 octobre 1878, il fut mis à la retraite, et apprit cette mesure le soir même de la rentrée des classes par son successeur qui se présentait pour le remplacer. Cette façon de traiter un fonctionnaire méritant excita une réprobation générale. Grâce à M. Lemercier, maire de Saintes, à l'intervention du préfet M. Lagarde, Jules Dufaure, ancien garde des sceaux, obtint

Digitized by Google

de M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, le retrait de cette malencontreuse mesure ; et Chapsal put continuer à diriger le collége jusqu'au mois de septembre 1886. Il prit alors un repos, hélas! trop bien mérité, et dont il ne devait pas jouir longtemps. Il a vu venir la mort avec calme et résignation, et il a reçu les sacrements avec la foi d'un vrai chrétien.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 au milieu d'une affluence considérable de parents, d'anciens élèves. M. Boiffier, doyen d'âge des professeurs du collége, a fait avec émotion son éloge. Voir l'*Indépendant* du 23 et le *Moniteur de la Saintonge* du 24.

—

Le 16 novembre, est décédé à Saint-Jean d'Angély Léon Pouilloux, né le 4 mars 1833, à Lezay (Deux-Sèvres), de Charles Pouilloux et d'Adélaide Foucher, négociant, officier d'académie, adjoint au maire, juge suppléant du tribunal de commerce en 1885, juge en décembre 1886, vice-président du cercle philharmonique. Sur sa tombe, des discours ont été prononcés par M. Paul Laurent, au nom du tribunal de commerce ; par M. Joseph Lair, maire; par M. Paul Bernard, trésorier de la société musicale. Voir l'*Echo saintongeais* du 22. De son mariage (8 octobre 1860) avec Marie-Marguerite-Caroline Giron, fille de Jean-Charles Giron, marchand drapier à Saint-Jean d'Angély, et de Marie-Euphémie Nourry, il a eu : 1° Léon-Jean-Charles, né le 28 avril 1864 à Saint-Jean d'Angély, décédé à Vichy le 28 octobre 1870 ; 2° Louis-Léon-Jean-Charles, né le 10 octobre 1866 à Saint-Jean, où il est décédé le 31 juillet 1870 ; 3° René-Léon-Emile, né le 17 mai 1871, à Saint-Jean d'Angély.

—

Le 22, est décédé à Saintes, âgé de 69 ans, François-Nicaise Courtefoy, en religion frère Ausbert, directeur de l'école des frères de la doctrine chrétienne, né à Loivre (Marne), de Jean-Nicaise Courtefoy et de Marie-Louise Vallerand ; directeur des frères à l'île d'Oleron et à La Tremblade, il a consacré 55 ans de sa vie à l'instruction populaire. M. l'abbé Valleau, archiprêtre de Saint-Pierre, a rappelé le dévouement et les services du défunt. Une souscription a fourni les fonds nécessaires pour une concession à perpétuité dans le cimetière.

—

Le 25, est décédée à Saintes Rose-Raymonde-Caroline-Louise Compagnon de Thezac, née à Alby, d'Anne-Charles-Frédéric Compagnon de Thezac, et de Rose-Humbline Albenque, et veuve de Pierre-Marie-Edmond de Bremond d'Ars, chef d'escadron au premier régiment de cuirassiers, chevalier de la légion d'honneur, qu'elle avait épousé le 13 avril 1852. Elle laisse un fils, M. Pierre de Bremond, né à Gaillac, le 8 octobre 1853, qui a épousé, cette année, Mlle Dodart, de Cognac.

—

Digitized by Google

Le 25, est décédé au château du Colombier, commune du Gua, âgé de 56 ans, René-Auguste-Ernest, marquis de Saint-Légier de La Sauzaye, fils de Léon-Paul, mort en 1848, et de Marie-Catherine-Célestine de Saint-Légier d'Orignac. Il avait épousé, le 14 octobre 1856, Claire Planat de La Faye, sœur du maire actuel de Cognac. Son fils, René-Gontran, qui devient chef de la branche de Saint-Légier de La Sauzaye, a épousé Mlle Gabrielle Potier de Pommeroy. La branche d'Orignac a pour chef M. le comte Henri de Saint-Légier, maire de Saint-Ciers-du-Taillon, qui a épousé Mlle Elise Lacoste.

—

Le 29 novembre, est décédé à Saintes Adolphe-Joseph Brunaud, ancien avoué, né le 17 décembre 1812, marié d'abord, le 26 avril 1841, à Hortense-Félicité-Louise Deaubonneau, dont trois enfants : a. Marie-Paul, né le 8 février 1842, avoué à la place de son père, juge suppléant, adjoint au maire de Saintes, époux de Madeleine-Augustine-Thérèsa Proust ; b. Marie-Gustave, né le 23 septembre 1846 ; c. Marie-Alexandrine, née le 4 février 1852, mariée au capitaine Baillard, du 6e de ligne, dont deux enfants : Maurice Baillard, décédé, et Germaine ; en deuxièmes noces, le 1er août 1853, Malvina-Elisabeth Josse, dont un fils Jean -Paul-Gaston, né le 25 avril 1854, qui s'est marié, en 1885, à Papaete (Tahiti). Adolphe Brunaud, fils de Julien et de Marie-Charlotte Riché, était petit-fils de Pierre Brunaud qui, de Jeanne Ferrand, eut quatre enfants : 1° Julien, marié deux fois : d'abord, âgé de 18 ans, en ventôse an III, à Marguerite Réal ; puis à Marie-Charlotte Riché. De sa première femme est né Pierre Brunaud dit Démosthènes, époux en premières noces de Coralie Sellot et en deuxièmes d'Anastasie Gorry. De Coralie Sellot est venu Julien dit Jules Brunaud, marié, le 8 septembre 1857, à Thérèse Vacherie, qui a : Marie-Louise (madame Heurtel) et Camille (madame de Kerraoul) ; de sa seconde femme naquirent : a. Adolphe ; b. Jeanne-Désirée dite Clarisse, épouse de Marie-Julien Chenier, dont deux enfants : Rachel et Lia ; 2° Brunaud, épouse de Dumey, dont dont quatre enfants : Jean, Charles, Nathalie, épouse Sallières, et Joseph ; 3° Jeanne-Thérèse, épouse de Joseph Merle, dont un fils, Alexandre ; 4° Marguerite, décédée le 8 octobre 1859.

—

Le 2 décembre, est décédé à Pont-Labbé Jean-Baptiste Guit, curé de cette paroisse, né en 1807, ordonné prêtre en 1832. Il était précédemment curé de Chaillevette, canton de La Tremblade, où il a laissé le souvenir d'un grand zèle sacerdotal, d'une dialectique puissante et très appréciée en matière de controverse religieuse, à l'époque des polémiques de Labro, son prédécesseur à Pont-Labbé, et de Thibaud, curé de la cathédrale, avec Cambon, pasteur à Marennes.

—

Digitized by Google

Le 5 décembre, est décédé à Saintes, âgé de 35 ans, Marie-Joseph-Léo Delcer, né à Sainte-Foy de Belvès (Dordogne), de Pierre-Eugène Delcer et de Joséphine-Charlotte Estignard. En 1870, à 17 ans, il s'était engagé et s'était vaillamment conduit ; il était proposé pour le grade de sous-lieutenant. Attaché au cabinet du préfet du Var, chef de cabinet du préfet de la Drôme, sous-préfet d'Arcis sur Aube sous le gouvernement du 16 mai, il prit, en 1877, la direction du *Progrès* de la Charente-Inférieure. « Léo Delcer, dit l'*Indépendant* du 6, était un polémiste vigoureux, un écrivain de race. Amis et adversaires politiques lui rendaient justice sous ce rapport ». « Delcer, dit de son côté le *Moniteur de la Saintonge* du 6, avait un incontestable talent de polémiste ; et son ardeur, sa fougue, les ressources de son esprit furent souvent nécessaires à la cause conservatrice. D'un commerce aimable et utile, il s'était acquis les sympathies de beaucoup ; il s'était créé une véritable situation dans la presse et le parti bonapartistes ». Ses obsèques ont eu lieu le 6, au milieu d'une foule nombreuse ; le deuil était conduit par les deux frères du défunt, M. Maurice Delcer, qui avait rédigé avant lui le *Progrès*, M. Gérard Delcer, sergent au 123e régiment de ligne, et par M. Pierre Orliaguet, propriétaire-imprimeur du *Progrès*. M. Ossian Pic, directeur de l'*Echo rochelais*, a prononcé sur sa tombe un discours touchant, plein de cœur et d'émotion vraie : « Adieu, mon pauvre Léo. Il faudra bien que nous combattions encore sans toi ; mais ton souvenir se rattachera toujours à tout ce qui sera fait de bon, d'honnête, de courageux dans nos rangs, et ta mémoire en sera glorifiée ». Voir *Progrès* du 7.

—

Le 19 décembre est décédé à Saintes et a été enterrée le 22 à Tonnay-Charente Marie-Antoinette-Florence Le Gardeur de Tilly, âgée de 66 ans, fille d'Alexandre Le Gardeur de Tilly, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et de la légion d'honneur, et d'Angélique-Hélène de Turpin de Jouhé ; mariée le 21 avril 1851 à Stanislas de Montalembert de Cers ; femme d'une grande beauté, d'une instruction parfaite et d'un cœur excellent. C'était la sœur de notre regretté vice-président Hippolyte de Tilly. Elle laisse un fils Henri de Montalembert, propriétaire à la Bristière, commune d'Echillais, ancien chef de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales, qui a épousé le 28 avril 1874, à Tonnay-Charente, Mlle Sophie Renault, dont plusieurs enfants.

—

Le 22, est décédée à Saintes Bathilde-Clémentine Poitou-Duplessis, âgée de 88 ans. Mariée en 1821 à César-Adrien Méthé de Fonrémis, officier de cavalerie, mort le 27 novembre 1872, à Saintes, où il était né en 1793.

—

Digitized by Google

Le 26, est décédé dans son château, à Brives sur Charente, âge de 89 ans, Jules Dupuy d'Angeac, chevalier de la légion d'honneur et de Saint-Grégoire le Grand, chef de l'importante maison commerciale O'Tard, Dupuy et compagnie. Président du tribunal de commerce de Cognac, de la chambre de commerce, du conseil d'arrondissement, conseiller municipal, maire de Brives, « il ne s'est jamais dérobé à aucune des charges auxquelles l'ont appelé ses concitoyens, dit l'*Ere nouvelle* du 30. Le chemin de fer des Charentes, auquel son dévouement et sa bourse n'ont jamais fait défaut, la statue de François Ier, le pont, l'église et les écoles de Brives, le pont de Chatenay, les établissements hospitaliers, etc., aucune œuvre enfin n'a échappé à sa sollicitude ». M. l'abbé Plumeau, curé de Brives, a prononcé sur sa tombe quelques paroles d'éloges que publie l'*Ere nouvelle* du 3 janvier, et aussi le maire de Brives. (Voir le *Moniteur de la Saintonge* du 6 janvier).

—

Le 11 janvier, est décédé à Saint-Walfroy, dans les Ardennes, Antoine Flagel, âgé de 83 ans, prêtre de la mission, qui, pendant douze ans, a habité la Charente-Inférieure. En octobre 1856, il établit à Saintes, dans une maison achetée pour l'évêque de Saintes, dont le titre venait d'être relevé (1852), et qui est devenue l'institution Saint-Pierre, la congrégation des prêtres de la mission, qui avait été autrefois fondée dans cette ville par saint Vincent de Paul lui-même, et qui est maintenant à la cure de Saint-Eutrope. Il était en même temps confesseur de l'institution de Pons. En 1862, il succéda à Delteil, supérieur du grand séminaire de La Rochelle, et accrut, embellit beaucoup l'établissement. Landriot, promu au siége métropolitain de Reims, appela Flagel à la direction du pèlerinage de Saint-Walfroy, où il est mort. (*Bulletin religieux* du 19 et du 9 février).

—

Le 11, est décédé dans sa propriété du Clavier, près La Rochelle, Auguste Godet, âgé de 56 ans, docteur en droit, ancien juge au tribunal de commerce, membre de la chambre de commerce de La Rochelle depuis 1886, président de la société d'horticulture, chef d'une importante maison de commerce, où il avait été très jeune associé à son beau-père, M. Hivert-Pellevoisin, et qu'il laisse à ses deux fils, MM. Louis et Paul Godet. Ses obsèques ont eu lieu le 13, en l'église Saint-Sauveur. Le deuil était conduit par ses deux fils, son beau-père et son gendre, M. Audry. Au cimetière, M. d'Orbigny, armateur, au nom de la chambre de commerce et de son président empêché, a prononcé quelques mots que publie l'*Echo rochelais* du 16.

—

Le 12, est décédé à Paris Camille-Antoine Callier, grand officier de la légion d'honneur, général de division, né en 1804 à

Digitized by Google

Saint-Omer. Il vint, en 1814, avec sa famille à La Rochelle, où il fit ses classes au collége, et où il a voulu être enterré près de son père et de sa mère. Sorti de l'école polytechnique comme ingénieur hydrographe, il entra dans l'état major en 1831, fut aide de camp du maréchal Soult, assista à la bataille d'Isly à côté de Bugeaud. Officier supérieur en 1840, colonel en 1848, général de brigade en 1850, divisionnaire en 1863, il passa dans la réserve en 1878. Ses obsèques ont eu lieu le 15. M. le commandant Mathieu, au nom du général Dumont, lui a adressé un dernier adieu. M. le colonel Devillégier a prononcé quelques paroles; et M. le général Sermensan a retracé son existence si bien remplie. Voir *Echo saintongeais* et *Indépendant* du 19.

—

Le 13, est décédé aux Eglises d'Argenteuil Henri Normand du Fié, chevalier de la légion d'honneur et de la valeur militaire d'Italie, chef de bataillon en retraite, frère de notre confrère M. Sixte Normand du Fié. Sorti de Saint-Cyr en 1846, il fut nommé sous-lieutenant au 55e, où il retrouvait son frère aîné. A Solférino, où son régiment perdit vingt officiers, il ramena quatre fois au combat sa compagnie décimée par les Autrichiens. De 1864 à 1866, il fit, en Algérie, campagne contre les tribus du Sud-Oranais; en 1870, il était à Forbach, à Borny, à Gravelotte. « Allié par le sang à l'un de nos glorieux maréchaux de France, a dit sur sa tombe M. Warnod, colonel du 6e de ligne, il pouvait aisément prétendre aux grades les plus élevés de l'armée. Sa modestie, sa simplicité antique ne l'y ont pas poussé ; la satisfaction du devoir accompli lui suffisait ». Voir *Echo saintongeais* du 20 janvier.

—

Le 20, est décédé à Pont-Labbé, âgé de 80 ans, le docteur Gilbert, président de la société de secours mutuels, père de M. Gilbert, conseiller général du canton. M. Roussie, adjoint et vice-président de la société, a prononcé un discours sur sa tombe.

—

Le 21, est décédé à Barbezieux, âgé de 68 ans, Jean-Charles Filhol, juge au tribunal civil de cette ville, époux de Jeanne-Pélagie Gardrat et père de M. André Filhol, avocat à Jonzac. Une foule considérable accompagnait cet « homme de bien, magistrat intègre, estimé de tous ». M. Mondor, juge, a dit le dernier adieu à son collègue, au nom du président, M. Dubrac, malade.

—

Le 26, est décédée à La Rochelle et le 29 a été inhumée à Salles Marie-Bonne Levesque de Puiberneau, comtesse de La-

Digitized by Google

rocque-Latour, âgée de 61 ans, « femme de bien, dit l'*Echo saintongeais* du 30, chrétienne de foi vive et ardente dont le nom, l'intelligence et la parfaite générosité se trouvèrent mêlés à toutes les bonnes œuvres ».

—

Le 1er février, est décédé à La Rochelle Charles Fournier, âgé de 79 ans, veuf de N. Giraud, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie, notaire honoraire, président d'honneur du comité des notaires des départements, ancien député, ancien maire de La Rochelle. Né à Beaugency (Loiret), en 1810, il fut élève de l'école polytechnique, d'où il sortit, en 1830, pour entrer dans l'artillerie; démissionnaire en 1833, il fit à sa famille le sacrifice de sa carrière militaire, et fut clerc de notaire à Paris; puis acheta en 1838, à La Rochelle, où son mariage le fixa, l'étude d'André-Louis Landriau qu'il garda jusqu'en 1866, où son fils Charles-Albert Fournier lui succéda. Conseiller municipal, adjoint au maire, il fut maire en novembre 1867 et donna sa démission après le 4 septembre. Chevalier de la légion d'honneur en 1869, avec cette mention : « Trente ans de services publics et gratuits », il fut élu député de l'arrondissement de La Rochelle le 20 février 1876 par 9,442 voix, réélu le 14 octobre 1877 par 9,957; mais il vit son élection annulée et il ne réunit, le 14 juillet 1878, que 8,367 suffrages; il se retira alors de la vie politique. Il fut conseiller général pour le canton de La Jarrie, qu'il représenta jusqu'en 1883, vice-président du conseil général et membre de la commission départementale.

Outre ses rapports à la chambre des députés, au conseil général et au conseil municipal, Fournier a publié, en 1865, *Visite au tombeau de Valin;* en 1876, *Daniel Massiou* (La Rochelle, Mareschal, in-8°, 73 pages) et, en 1854, *Eléments de comptabilité et de tenue des études de notaire. Des tarifs, des honoraires et des prix de cessions des offices de notaire.* (Paris, Gauthier-Dreyfus, in-8°, 3 fr. 50). Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. Potel, ingénieur en chef, au nom des anciens élèves de l'école polytechnique, l'autre par M. Mion, notaire à Marans, président de la chambre des notaires. M. Ossian Pic, dans l'*Echo rochelais* du 6, a loué « cet homme excellent, dont la vie tout entière fut dévouée au bien public », et terminé par ces mots : « La Rochelle vient de perdre un de ses grands citoyens. M. Fournier appartient désormais à l'histoire de la glorieuse cité... »

—

Le 19, est décédé en son château de Laléard, à l'âge de 64 ans, le comte Henry-Louis-Charles-Marie de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, maire de Saint-Hilaire de Villefranche et conseiller général de la Charente-Inférieure. Fils de Jean-Gustave-François de Senigon de Rousset de Roumefort, ancien garde du corps, et de Marie-Antoinette-Delphine de Goulard, il

Digitized by Google

avait épousé, le 26 novembre 1849, Louise-Marie de Faget de Quennefer, dont il laisse deux enfants, Marie-Yolande et Antoine-Marie-Hélion, non mariés. « Affable avec tous, dit le *Moniteur de la Saintonge* du 24, toujours prêt à rendre service, bon, généreux et charitable, il avait gagné les sympathies profondes des populations ».

ARCHÉOLOGIE

—

A Beauvais-sous-Matha, on a découvert un long couloir en moellons, où des cadavres ont été déposés à la suite les uns des autres sans aucune séparation.

—

Le vent a renversé une partie du malencontreux escalier qui depuis quatre ans s'enroulait en spirale autour du donjon de Pons, ce que n'avaient pu faire les archéologues et les commissions archéologues. La malice des choses !

—

Fouilles a Chailles. — Des fouilles faites au prieuré de Chailles, commune d'Avy, dont il est question dans le cartulaire de l'hôpital neuf de Pons, chartes du 3 mars 1272 et du 15 juillet 1359 (Voir *Archives historiques de la Saintonge*, t. IX, p. 19 et 172), ont mis à jour des vases du XIIIe siècle et un chandelier acquis par le musée de Saintes. On peut consulter aussi sur le prieuré de Sainte-Croix de Chailles, détruit par les protestants en 1569 et non relevé depuis, le t. VII des *Archives*, qui donne une liste des prieurs depuis Gérard de Plassac (1192) jusqu'à Giraud de Chalais (1332), l'acte de donation à l'abbaye de La Couronne par Pierre de La Ferrière, chevalier de Pons en 1186, et 14 autres chartes.

—

Pierre tombale aux Mathes. — M. Paul Drilhon, ancien avoué à Saintes, a découvert dans sa propriété des Mathes une pierre funéraire, véritable galet roulé et échancré par la mer, où est grossièrement dessiné au trait un personnage vêtu d'une longue robe, ayant sur une partie de la tête une espèce de bonnet informe. Au bas, on lit en caractères mérovingiens très frustes :

D M I O
R B

Dans le fronton sont dessinés des demi-cercles.

Cette pierre, de 0m55 de haut sur 0m34 dans sa plus grande largeur, a certainement subi longtemps l'action d'un courant d'eau. Le terrain, où elle a été rencontrée en 1887, a été rema-

Digitized by Google

nié souvent; on y constate trois couches distinctes et des débris de charbon.

—

Sceau trouvé a Aumagne. — Un sceau de bronze de 0m03 de diamètre, trouvé en 1887 sur la commune d'Aumagne, près de Saint-Jean d'Angély, montre en lettres gothiques :

CS · IOSCE : IVDEI

Contreseau de Josce Le juif.

Au départ de la légende, la croix n'est pas gravée à l'ordinaire, ce qui prouve bien un vrai juif. Au milieu un taureau. Ce sceau appartient à Mme Drahonnet, d'Aumagne.

—

Fouilles a Vaux sur mer. (Voir *Bulletin*, ix, 14.) — Séduit par la nouvelle de trouvailles archéologiques fort importantes qu'on venait de faire à Vaux sur mer, je partis tout joyeux de Royan et pris pédestrement la route de Vaux, fouillant, cherchant, explorant tous les coins. On m'avait signalé près des rochers, dans la commune de Vaux, un endroit où, paraît-il, des étrangers avaient, en creusant le roc, trouvé des voies romaines. O déception!

En arrivant au village de Vaux, je m'adressai, justement par hasard, au plus proche voisin du terrain où soi-disant avaient eu lieu des fouilles. Ces fouilles consistent simplement en une tranchée pratiquée sur l'emplacement d'une masure pour y élever une nouvelle construction. Cette tranchée de trois mètres de long sur un mètre de profondeur, est destinée à recevoir les fondations du nouvel édifice (un parc à cochons). C'est à cette profondeur, dans une terre végétale, qu'on a déterré les ossements de deux corps humains; un peu plus loin, à vingt-cinq ou trente mètres, on en a rencontré deux autres, puis... c'est tout; aucune trace, aucun vestige d'objets, de pierres, de briques, de marbre, pouvant offrir le moindre intérêt.

Le cimetière actuel n'est séparé que par la route; l'église est à quelques pas; tout laisse à penser que les constructions que l'on est en train d'élever reposent sur un ancien cimetière. Les voisins en labourant déterrent dans ces terrains des ossements épars, et à une très petite profondeur.

Il serait possible aussi que, selon l'habitude qui s'est continuée jusqu'à nos jours, ces corps aient été déposés par des familles protestantes, chacun ayant un coin dans un champ, dans un jardin pour y inhumer les cadavres des siens; ce qui justifierait cette idée, c'est que les corps étaient disposés côte à côte et deux par deux à une assez longue distance, pour faire croire à deux familles différentes. Un vieillard m'a affirmé que l'un de ses oncles avait été enterré dans l'endroit où deux des squelettes ont été découverts.

L. L.

—

Digitized by Google

M. E. Poitiers, juge de paix à Saintes, a offert au musée de la ville les monnaies suivantes :

1° IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XV CENS PER.P.P. Tête radiée à droite. *R.* VIRTVTI AVGVSTI SC. La Valeur debout à droite, le pied sur un casque, tenant une haste et un parazonium.

2° IMP C POSTVMVS PT AVG. Buste drapé et radié à droite. *R.* SALVS POSTVMI AVG. La Santé debout à droite, nourrissant un serpent.

3° † CARLVS REX FR. Croix. *R.* † METVLLO, Monogramme.

4° LODOICVS ENGOL. Croix. *R.* † VGO COMES MAR. CHE, dans le champ entre deux croissants. Blanc de Charles VI.

—

M. Gury, bijoutier à Saintes, a offert au musée : 1° un fragment de tête couronnée, de 0m32 de hauteur. On ne voit que le front et la couronne; et il est impossible de reconnaître le personnage qui ne peut être qu'un roi de France. Cette pierre a été trouvée à la porte Saint-Louis. On sait que la porte Saint-Louis a été faite sous Louis XIII, et qu'elle a reçu ce nom pour rappeler à la fois le roi régnant et le vainqueur de Taillebourg. Peut-être y avait-il là un buste de Louis IX ou de Louis XIII. D'autre part, nous savons que, lorsqu'on a construit la bourse de Saintes, rue Saint-Maur, n° 47, en 1775, on y a élevé un buste à Louis XVI, VIRTVTIS REMVNERATORI, qui fut brisé en 1793. Est-ce le reste de cette tête ?

2° Un fragment de buste de jeune fille romaine; l'épaule droite est découverte; une élégante draperie passe sous le sein droit et cache l'épaule gauche; très beau travail. Il a été trouvé à Saint-Saloine.

3° Fragments de poterie rouge, charnières en os, etc.

—

UN MERCURE A SAINTES.

Singulière destinée que celle des objets d'art ! On les perd, on les retrouve ; on les brise, on les achète au poids de l'or ; on les dédaigne, on les admire et on les choie. Voici un fort beau Mercure qu'on vient de découvrir là où, depuis cinquante ans, tout le monde le voyait ; il est haut de 0m 35. Le dieu aux pieds ailés, à la tête couverte du pétase à oreillons, tient de sa main gauche le caducée et de sa droite qu'il élève une bourse. L'extrémité du pied gauche repose sur une figure joufflue et grimaçante, peut-être un satyre. Il s'élance rapide, léger, svelte, aérien. Une écharpe le ceint à mi-corps et passe derrière son bras, assez lourde et épaisse. Elle adhère au corps par deux énormes vis, l'une sur la cuisse gauche, l'autre derrière le dos. Evidemment cette écharpe, qu'on a voulu rendre flottante, a été ajoutée après coup par quelque possesseur scrupuleux qui voulait masquer le bas de l'abdomen.

Notre confrère, M. Théodore Nicole, propriétaire au Bastion, voyait, depuis plus de 40 ans, cette statuette entourée de quatre

Digitized by Google

petits amours ou angelots au milieu d'un bassin à jet d'eau. Depuis quand y était-elle? Que de gens ont visité le Bastion pour admirer de là le splendide panorama de la ville de Saintes! Amateurs, touristes, connaisseurs, tout le monde a vu le bassin, le jet d'eau, le groupe; personne n'a songé à regarder ce bronze qu'on prenait pour du fer blanc. Et voilà comment M. Nicole possède aujourd'hui un fort bel objet d'art, qui ne sera plus exposé à servir de cible aux gamins et à recevoir les ondées du ciel et du bassin.

La première idée qui vient en voyant un ancien dieu à Saintes, c'est de le croire gallo-romain. Mais la renaissance, fort païenne, comme on sait, a créé aussi des dieux, ou plutôt a remis à la mode les divinités de la mythologie. Or il y a un Mercure justement célèbre et fort répandu, c'est celui que Jean Bologne (né à Douai en 1524, mort à Florence en 1608), fit pour la maison de plaisance de Médicis, et qui se voit encore au musée de g l'Uffizj. « C'est bien un dieu qui remonte au ciel ; il est détaché de la terre et n'est soutenu que par le souffle de Borée ». Le bronze de Saintes est une réplique arrangée, probablement du commencement du XVIIe siècle. Celui de Florence n'a pas cette draperie qui, pour un peu, le ferait ressembler à Iris, et qui doit forcément arrêter son vol ; de plus, la main droite est vide, et montre le ciel vers lequel il s'élance ; enfin, le pied est au-dessus d'une tête de Borée ou de Zéphyr dont la bouche ouverte souffle avec impétuosité le vent qui emporte le divin messager. Malgré ces différences, ce bronze n'en est pas moins fort remarquable.

—

PIERRE DE FONDATION DE LA CHAPELLE DU CHAPUT

En faisant les travaux pour construire la gare du Chaput, près Marennes, nous dit M. Augier, on a démoli une petite chapelle qui jadis servait au service religieux des soldats de la garnison du fort, et qui depuis n'était plus qu'un magasin. Seguin, aubergiste à la pointe du Chaput, en a acheté les matériaux.

Parmi était une pierre de 0^m60 de long sur 0^m35 de haut; elle porte, gravée sur une face, une croix de calvaire ; sur l'autre est peinte une inscription, dont malheureusement le temps a effacé la première ligne et un peu la seconde. On lit :

////////////////A L/////////////V/////////
///EMPER AVGVSTI/////////////
SACELLVM HOC ERECT/////////
DO^NO IO^NE DE LA BOVILL///
GVBERNATORE
ARCIS CHAPVTIANÆ
XVIII^A AVGVSTI 1696
P·M·M·

Digitized by Google

Peut-être pourrait-on rétablir ainsi les lettres effacées :

mvnificentiA LvdoVIci
sEMPER AVGVSTI [*XIV*]
HOC SACELLVM ERECT*vm est*

Grâce au roi Louis XIV, cette chapelle a été construite, messire Jean de la Bouill..., gouverneur du fort du Chaput le 18 août 1696.

J'avais d'abord pensé que le gouverneur pouvait être un Roullet de La Bouillerie. Mais les Roullet, famille de l'Anjou, d'abord Roullet de La Grange, n'ont pris le nom de La Bouillerie qu'en 1730, d'un château situé près de La Flèche, qui appartient encore à l'aîné de la famille. Il y a dans le midi une autre famille de La Bouillerie.

Donc, à défaut d'autres renseignements, l'inscription nous donne la date de la construction de la chapelle, 1696, et sans doute le jour de la pose de la première pierre, 18 août; le fort lui-même date de 1694, comme l'atteste la médaille que nous avons publiée, III, 27, ARX CHAPVTIANA 1694.

A.

—

LES INSCRIPTIONS DE BROUAGE.

M. l'abbé Noguès a bien fait de me reprocher d'avoir écrit avec un seul *l* le mot *Carnavalet* (le marquis ne signait jamais qu'avec un *l*). Ce m'est une occasion de lui dire que son *Broulleaud* s'appelait *Brouillaud*, comme l'indique l'acte d'inhumation, dont je dois communication à l'obligeance de M. Antoine :

« Le dix-sept en suivant (1761), a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps du sieur Michel brouillaud chevalier chirurgien-major de l'hôpital royal et militaire de Brouage décédé d'hier après avoir reçû les sacrements âgé de quarante-six ans, époux de dame marie-anne Bagniere. En présence des soussignés de ce enquis par moy. MOREAU, *curé*. NAUDON. COURDEBAYLE. LAPORTE. MARSANGE ».

Et l'occasion m'est aussi offerte de compléter le petit *Corpus* de Brouage. Je n'avais pas réimprimé l'épitaphe de Brouillaud : elle n'existe plus. Mais Gautier, *Statistique de la Charente-Inférieure*, II, 312, l'a ainsi reproduite :

CI-GIT LE CORPS DE M. MICHEL BROULLEAUD, CHIRURGIEN MAJOR DU RÉGIMENT DE TRENEL INFANTERIE ET CHIRURGIEN MAJOR DE L'HOPITAL MILITAIRE DE BROUAGE, DÉCÉDÉ LE 17 AVRIL 1761, AGÉ DE 47 ANS.

Enfin, puisque plus loin nous publions l'inscription funéraire du chevalier de La Tour (Voir page 121), nous compléterons ce qui le concerne par son acte de décès : « Le dix-huit sep-

Digitized by Google

tembre 1762, a été inhumé dans la chapelle de la confrairie du Saint-Sacrement, le corps de messire Joseph du Gay, escuyer sieur de La Tour, natif de Coste en Dauphiné, ancien lieutenant-colonel du régiment infanterie de Noilles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant pour le roy et commendant de la ville et gouvernement de Brouage, âgé d'environ 90 ans, et en présence des soussignés. CHAILLY. F. FIDÈLE, *gardien des récolets, tenant lieu et place du curé absent* »... (Registres paroissiaux de Brouage).

La dalle est dans la chapelle du Saint-Sacrement, qui est aujourd'hui chapelle de la Vierge.

—

INSCRIPTIONS DES FOUILLES DE SAINTES.

Bulletin, VIII, 415; IX, 18.

Nous avons déjà cité quelques unes des inscriptions qu'ont fournies les fouilles faites en 1888 dans les remparts de Saintes: 1° celles de Caius Julius Victor, fils de Congonnetodubnus, VIII, 387 et 415; 2° et 3° deux fragments d'épitaphes, VIII, 419 et IX, 18. En voici quelques autres. La *Revue poitevine* du 15 février reproduit les divers fragments de l'inscription de Julius Victor, et cinq autres textes épigraphiques inédits.

I

Des différents débris trouvés en 1888 par M. Laferrière et de ceux qui étaient déjà au musée, il est constant que le monument avait quatre faces et une inscription répétée sur chacune d'elles. Cette inscription, qui n'est pas une seule fois entière, peut être exactement reconstituée, en juxtaposant les divers fragments, comme nous l'avons fait, VIII, page 418; et on lit couramment:

C(*AIO*) IVLIO, CONGONNETODVBNI F(*ILIO*), VOLT (*INIA TRIBV*), VICTORI, AGEDOMOPATIS NEPOTI, PRAEFECTO FABRVM, TRIBVNO MILITVM COHORTIS I BELGARVM, SACERD (*OTI*) ROMAE ET AVGVSTI AD CONFLVENTEM. C(*AIVS*) IVLIVS, VOLT(*INIA TRIBV*), VICTOR, FILIVS.

Dans une des quatre inscriptions, à la fin, il y a une apparence d'une lettre qui ferait croire au mot HERES, suivi peut-être de la formule EX TESTAMENTO.

Un fragment que nous n'avons pas cité nous donne le vrai nom du père du dédicant:

C. IVLIO. CONGON
PATIS· NEPOTI· PRAEFECTO
ROMAE· ET. AVGVSTI. AD CON.

Donc, celui que nous croyions CONGONNETODUBNUS s'appelle en réalité CONGONNETODUBNUS; la lettre mutilée que nous pre-

Digitized by Google

nions pour un C était bien réellement un G. M. de La Morinerie aura à corriger sa petite « fantaisie lapidaire » et poétique sur notre illustre Gaulois. (Voir *Moniteur de la Saintonge* du 15 novembre 1888).

Le résultat le plus net des dernières découvertes est le nom de la cohorte où Caius Julius Victor avait été tribun des soldats. M. Emile Espérandieu avait ici, VIII, 417, indiqué la première cohorte des Belges : COHORT..... ARVM (COHOT[IS I BELG]ARVM). La restitution a été acceptée par M. René Cagnat (*Revue archéologique* de décembre 1888), sauf le numéro de la cohorte, parce qu'alors il n'y avait qu'une cohorte des Belges.

On peut donc traduire :

A Caius Julius Victor, de la tribu Voltinia, fils de Congonnetodubnus, petit-fils d'Agedomopas, préfet des ouvriers, tribun des soldats de la cohorte des Belges, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel du confluent, Caius Julius Victor, de la tribu Voltina, son fils, (lui a fait construire ce tombeau).

L'importance de ce texte n'échappera à personne. Arraché presque lettre par lettre des remparts de la ville depuis 1815, où Chaudruc de Crazannes commençait à l'épeler, il a fini, en 1888, par nous révéler son sens ; il nous donne deux noms gaulois : Congonnetodubnus et Agedomopas, qu'on lisait déjà dans César, le *cursus honorum* de Julius Victor, et un prêtre saintongeais de l'autel de Rome et d'Auguste au confluent de la Saône et du Rhône.

II

« ... Une autre épitaphe, dédiée *perpetuae securitati M. Vipstani Sabini*, est également assez belle, quoique de moins bonne époque [que l'épitaphe de C. Julius Victor]», dit M. Cagnat dans la *Revue archéologique*, t. XII, 1888; *Chronique*, p. 385. Le texte complet de cette inscription, découverte à la fin de l'année 1888, est publié par M. Espérandieu. Les lettres, de très bonne époque, ont 0m10 de hauteur :

*Perpetvae secvrita*TI . M VIPST SAB · INI . NVMM*vlarii*

. . . . . M·ERCVRIALIS·SVCC.L·ET·SVLP·PRIVATVS. . . . .

A la 1re ligne, T et I sont liés ; à la 2e ligne, E et R, L et I, E et T, V et L ; le mot PRIVATVS a un accent sur l'A.

La forme des lettres, la nature des abréviations, le nom de *Vipstanius*, surtout en usage sous la république et les premiers empereurs, permettent d'assigner pour date à cette inscription les deux premiers siècles de notre ère. « Un consul de l'an 59 se nommait C. Vipstanius Apronianus ; un autre, de l'an 11, L. Vipstanius Messala ». Et M. Espérandieu lit et traduit :

Digitized by Google

PERPETVAE SEC]VRITATI M(ARCI) VIPS(TANII) SABINI NVMM[VLARII .....] MERCVRIALIS, SVCC(ESSI) L(IBERTVS), ET SULP(ICIVS) PRIVATVS, [HER(EDES), EX T(ESTAMENTO (FEC(ERVNT) ?]

A l'éternelle tranquillité d'âme de Marcus Vipstanius Sabinus, changeur de monnaies..... Mercurialis, affranchi de Successus, et Sulpicius Privatus, [ses héritiers lui ont fait construire (ce tombeau) en exécution de son testament ?]

« Le commencement de la seconde ligne de cette inscription fournissait, selon toute apparence, le nom de l'affranchi dont on n'a plus que le surnom d'esclave, *Martialis*. L'épitaphe devait être complétée par quelque formule usuelle faisant connaître le rapport qui devait exister entre *Vipstanius* et les deux personnages qui prirent soin de lui faire construire un tombeau. La formule *heredes ex testamento fecerunt* est assurément fort possible, mais n'est rien de plus ».

III

Une pierre très mauvaise, très fruste, rongée, sans ornements, montre quelques traces de caractères dont il est bien difficile de faire un sens :

C
AC/
MATR
FILIA

Les trois premières lettres et les deux derniers mots sont certains. C'est une tombe élevée par une fille à sa mère. Elle a de hauteur 1m14, de largeur 0m48, et d'épaisseur 0m48.

M. Espérandieu lit quelques lettres de plus et différemment : CL...AMAND... MATI... FILIÆ.

IV

Une stèle arrondie au sommet, haute de 1m03, large de 0m50, et épaisse de 0m35, dit, en lettres de 0m035 :

D· M.
IVL. AMA
BILIS. PA
RENTES P

D(*iis*) M(*anibus* IVL[II] AMABILIS PARENTES P(*osuere*).

Les A sont arrondis par le haut.

Aux dieux [mânes et à la mémoire] de Julius Amabilis ses parents ont élevé ce monument.

Digitized by Google

Le cognomen *Amabilis* étant des deux genres, on peut aussi, au lieu de IVLII, lire IVLIAE.

V

Un énorme cippe, qui a 1m30 de hauteur, sur 0m72 de largeur et 0m43 d'épaisseur, est gravé sur cinq lignes, dont les lettres ont 0m061 ; les deux dernières lignes sont assez frustes; l'ascia figure sur les deux côtés de la pierre. Le T de la première et de la seconde lignes, plus haut, est lié avec un I; autre ligature de l'M et de l'A à la première et à la troisième lignes.

EPTMSCL MAR
CVS· ACcEPTV
MASCELLO FIL
PATRI P///ISSI
MO

Il faut lire évidemment ainsi :

[D. M. ET· M..... ACC]
EPTI[I] MASCLI MARCVS ACCEPTIVS
MASCELLIO FIL[IVS]
PATRI PI[I]SSI
MO

Aux dieux mânes et à la mémoire d'Acceptius Masclus, Marcus Acceptius Mascellio, son fils, [a *fait élever ce monument*] *à son père chéri.*

Acceptus est un nom assez fréquent, plus qu'*Acceptius* qui est pourtant ici en toutes lettres. On trouve aussi souvent *Masclus*, *Masclius*, *Mascellinus* et *Mascellio* qui est le diminutif de *Masclius*.

L'inscription est entourée d'une bordure ; mais le haut de la pierre est très mutilé ; et il peut se faire que le commencement de l'inscription y ait été gravé ; il n'est pas rare de voir les sigles D M séparées ou écrites à côté du texte.

VI

Enfin, une pierre de 0m91 de hauteur, 0m41 de largeur, et de 0m46 d'épaisseur a un élégant fronton dont le sommet est malheureusement brisé ; une pomme de pin est gravée au milieu, et sur les antéfixes sont les deux sigles D et M. Sur les deux côtés sont dessinées deux demi-circonférences, genre d'orne-

Digitized by Google

ment qu'ont déjà plusieurs cippes du musée. L'ascia est figurée sur le côté droit. Il y a des cassures à la fin des 3e, 4e et 5e lignes. La barre des deux A de la seconde ligne a presque la forme d'un S, et la barre des T de la première et de la sconde lignes se contourne avec élégance ; l'ouvrier s'est amusé.

D M

E T · M E ME · E T ·
C O R R I T I A · A
I V N E S S I P R I ///I///
V S C O R E N T I////
I L I V S · P E N ///I///

P C

Le second M de MEM[oria]E a son jambage lié à E ; de même l'N de la troisième ligne ; au dernier mot de la 5e ligne, l'E et l'I sont liés, l'I surmontant l'E, et après l'N on voit un fragment d'un I, qui est certainement T, d'où PIENT[issimus. A la 4e ligne, autre ligature d'N et de T. Au commencement de la 3e ligne une cassure a fait disparaître la barre du T, et à la 4e l'F de FILIUS.

D[IIS] M[ANIBVS] ET MEM[ORI]E ET[ERNE] CORRITIA[E] [A]TUNESSI[FILIAE]PRI[MIVS]CORENTI[VS[F]ILIVSPIENT(ISSIMVS) P(ONENDVM) C(VRAVIT).

Aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de Corritia, fille d'Atunessus, Primius Corentius, son fils chéri, a fait élever ce monument.

VI

Un dernier cippe que nous empruntons à M. Espérandieu a une épitaphe mentionnant un collibertus :

MHMORI
A H
TAVRATIS
COBLIBIIRTI

MEMORIAE TAURATIS. COBLIBERTI.

A la mémoire de Taura. Ses co-affranchis.

Digitized by Google

« Ce petit monument funéraire semble avoir été gravé par les soins d'un collége de pauvres gens. Le terme *colliberti* s'expliquerait en supposant, ce qui n'a rien d'impossible, que ce collége avait été formé par les seuls affranchis de quelque puissant personnage.

« La présence du mot *memoriae* et la forme archaique des E nous prouvent en outre que cette nouvelle inscription ne doit pas être datée d'une époque antérieure au IIIe siècle ».

Plus tard, espérons-le, on pourra déchiffrer soi-même ces inscriptions.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

ANNALES DU MIDI, revue [trimestrielle] archéologique, historique et philologique de la France méridionale, publiée sous les auspices du conseil général des facultés de Toulouse, par ANTOINE THOMAS, professeur à la faculté des lettres de Toulouse. Toulouse, Privat; Paris, Picard, 1889, in-8°; prix : 12 francs.

Le 1er numéro des *Annales du midi* a paru le 15 janvier. Il contient : *La langue romane du midi*, par M. Paul Meyer; *Un grand amateur français du XVIIe siècle : Fabri de Peiresc*, par M. Léopold Delisle, étude suivie du *Testament de Peiresc*, par M. Tamizey de Larroque. Ces noms chers à l'érudition, les deux derniers sont plus particulièrement familiers à nos lecteurs, disent assez la valeur des mémoires des *Annales*. Ajoutons-y une revue critique des périodiques français et étrangers, des *Mélanges*, où M. Antoine Thomas, tout naturellement désigné par d'importants travaux pour diriger avec compétence cette revue, traite divers sujets. Ce simple sommaire et les noms des collaborateurs indiquent la valeur des *Annales*.

Sous ce nom *midi*, les *Annales* embrassent non pas seulement la vaste région qui s'étend des Alpes à l'Océan et des Pyrénées au plateau central, mais encore les provinces frontières, Périgord, Limousin, Marche, Auvergne, puis le Bourbonnais, la Saintonge, l'Angoumois, la partie méridionale du Poitou, dont les patois sont des dialectes de la langue d'oc et dont l'histoire a été mêlée souvent à celle du midi. La preuve, c'est que voici deux notes qui intéressent notre région. M. Antoine Thomas a vu dans les actes d'un concile tenu près de Bordeaux entre 670 et 673, par les évêques des trois Aquitaines, un « Tomianus *Acquilesiminensis* urbis episcopus », dont l'éditeur, Pardessus, a fait un évêque de Dax; et il y reconnaît un évêque d'Angoulême, parce que *Angoulême* chez Ausone est *Iculisma*, dont on a fait *Engolisma*, puis *Æqualisina*, *Aœqualisma*, *Ac-*

Digitized by Google

quilisina, devenu, sous la plume d'un scribe peu attentif, *Acquilesiminensis*.

M. Lécrivain, sous le titre *Une période inconnue de l'histoire des Wisigoths*, étudie les actes de la vie de saint Vivien, évêque de Saintes, éditée par Martène, *Amplissima collectio*, VI, 755, texte sans valeur, puis par les Bollandistes, 28 août, p. 44, d'après un manuscrit de Saint-Maximin de Trèves, dont la rédaction est antérieure au milieu du VIe siècle, peut-être même à la victoire de Clovis. Bibianus, Vivien, né à Saintes d'un père païen et d'une mère chrétienne nommée Mauréola, lecteur sous-diacre, prêtre à 30 ans sous l'évêque Ambroise, fut élu malgré lui évêque de Saintes par le peuple et le clergé. Les Wisigoths, sous Théodoric 1er, 419-451, s'étant établis à Saintes, persécutaient les habitants, et en déportèrent un grand nombre à Toulouse. Vivien s'y rendit pour réclamer leur liberté, etc. Est-ce par ce motif que près de Toulouse existe une église « sancti Bibiani ? »

—

Étude archéologique sur l'église Saint-Pierre d'Aulnay (*Charente-Inférieure*), par Robert de Lasteyrie, professeur à l'école des chartes. (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1886). Paris, A. Lévy, 1887, in-4°, 16 pages ; gravures et 3 planches.

Aulnay, livraisons 104, 105 et 106 des *Paysages et monuments du Poitou*, photographies par Jules Robuchon, imprimées en héliogravure par Dujardin, avec notice de Georges Musset, ancien élève de l'école des chartes. Paris, imp. Motteroz, 1888, in-f°.

Il est des monuments qui ne lassent pas les recherches de la science et de l'art. L'église d'Aunay est de ceux-là. Aucun archéologue de la région ne l'avait oubliée, aucun n'était passé sans en admirer et sans en vanter les beautés. Bien plus, les maîtres de la science ne l'ignoraient pas. L'illustre Quicherat l'avait étudiée et la connaissait assez pour discuter des points de détails avec M. Musset qui en avait fait, en 1872, une des assises de sa thèse à l'école des chartes, *L'architecture religieuse en Saintonge du XIe au XIIIe siècle*.

Le successeur de Quicherat dans la chaire d'archéologie de l'école des chartes, M. Robert de Lasteyrie, la visita, et revint charmé de la visite qu'il fit à ce délicat monument; il lui consacra une notice qui eut les honneurs d'une lecture à l'académie des inscriptions et belles-lettres. C'est cette lecture qui fut insérée quelques jours après dans la *Gazette archéologique*.

Dans quelques pages nourries de faits, l'auteur étudie rapidement le passé de l'intéressant édifice, puis il le décrit succinctement dans sa forme générale et ses principales dispositions. Il s'arrête particulièrement sur certains points dignes d'attention. C'est ainsi qu'il « fait remarquer que les voûtes des bas côtés sont très élevées. L'architecte les a montées jusqu'à la

Digitized by Google

naissance de celle de la nef. Cette disposition est très caractéristique. C'est une des particularités qui distinguent les églises romanes du Poitou. Jules Quicherat l'a signalée, il y a plus de trente ans, dans un de ses plus importants mémoires et a fort bien expliqué les motifs de cette disposition ».

Le problème à résoudre était de trouver dans les murs une force de résistance suffisante pour la poussée des voûtes. Dans les églises de petites dimensions, l'application de contreforts dans le prolongement des arcs doubleaux et derrière les colonnes qui soutenaient ces arcs pouvait suffire. Il n'en était pas de même dans les grands édifices ; aussi chercha-t-on diverses combinaisons. « Dans la région du Poitou où s'élève Aunay en Poitou, on imagina de combattre la poussée en montant les voûtes des bas-côtés assez haut pour qu'elles puissent épauler la voûte centrale à sa naissance et la renforcer ainsi dans toute sa longueur. On conçoit qu'avec une disposition pareille, il ne restait plus de place pour percer des fenêtres au-dessous des voûtes de la nef, et de là vient que l'église d'Aunay n'est éclairée que par les fenêtres des bas-côtés ».

M. de Lasteyrie insiste tout particulièrement sur la beauté de la fenêtre de l'abside. Son ornementation, dit-il, est d'une richesse exceptionnelle. « Il serait vraiment difficile de citer une fenêtre romane de plus belles proportions et décorée avec plus de goût..... Ce qui donne surtout à cette fenêtre un caractère original, c'est la décoration de ses chambranles; ils sont couverts de magnifiques rinceaux entremêlés de figures humaines. Que font là ces figures? Je ne sais trop. Certains archéologues, qui se croient obligés de tout expliquer, ne manqueraient pas d'en faire des figures symboliques. Ils feraient remarquer que ces personnages semblent se frayer avec peine un passage au milieu des rinceaux qui leur barrent la route, d'où une explication toute trouvée; ces personnages représentent les chrétiens aux prises avec les difficultés de la vie, luttant avec les mille obstacles dont est semé le chemin qui mène au paradis. Mais je m'empresse de déclarer que cette interprétation — quoiqu'on pût l'étayer de l'autorité de divers écrivains modernes — serait de pure fantaisie. Nos artistes du moyen âge n'avaient pas toujours autant d'esprit qu'on leur en prête. Malgré tout ce qu'ont pu dire les maîtres en symbolique, je crois puéril de chercher un sens à toutes les fantaisies échappées au ciseau de nos imagiers romans ou gothiques. Un auteur qui a écrit sur la symbolique chrétienne des pages que tous les archéologues devraient savoir par cœur, M. Le Blant, a démontré avec évidence que les artistes chrétiens, comme ceux de tous les temps, ont souvent donné libre carrière à leur imagination, qu'ils ont entremêlé leurs œuvres d'une foule de figures purement décoratives, auxquelles ils n'attachaient aucun sens déterminé, et qu'en bonne critique, on ne doit admettre une idée symbolique que lorsqu'elle est appuyée sur des textes précis et concordants d'écrivains ecclésiastiques autorisés ».

Digitized by Google

Quelques pages fort intéressantes sont consacrées à la description des figures, des allégories qui ornent le portail principal, vices et vertus, signes du zodiaque.

De belles héliogravures, donnant une vue d'ensemble de l'église, et des vues des portails latéraux de la façade, complè-

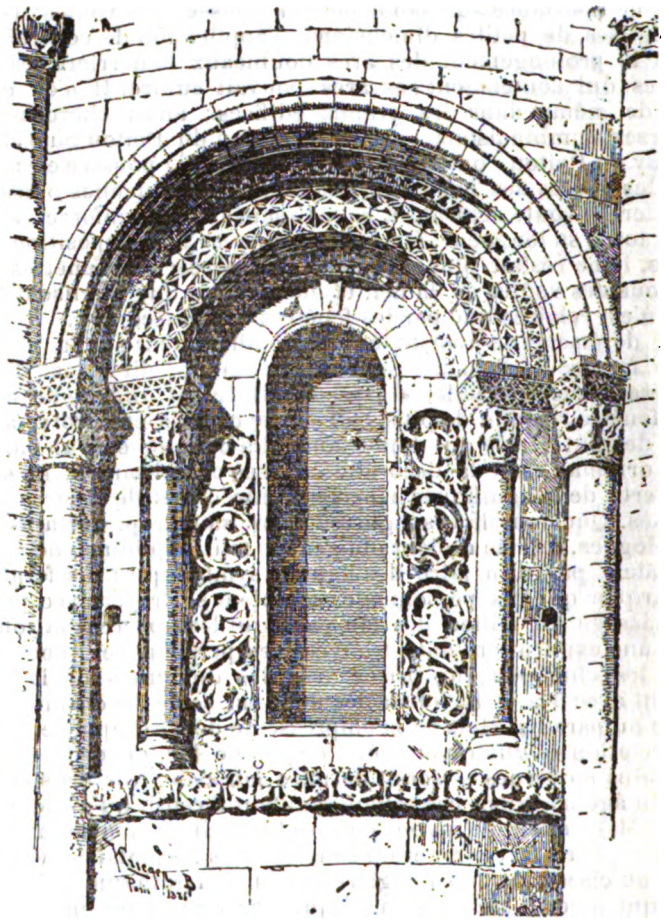

Fenêtre centrale de l'abside.

tent le texte avec les bois que nous reproduisons dans le présent *Bulletin*.

Le cadre de la notice que M. Musset a consacrée à Aunay est plus étendu. Se conformant aux dispositions adoptées dans les *Paysages et monuments du Poitou*, l'auteur a examiné succes-

Digitized by Google

sivement l'état actuel du pays, son histoire et celle de ses monuments. Les indications préliminaires sont purement topographiques ou géologiques. Au début du chapitre consacré à l'histoire, on trouve une dissertation qui fait comprendre pourquoi une publication consacrée à trois départements poitevins a pu,

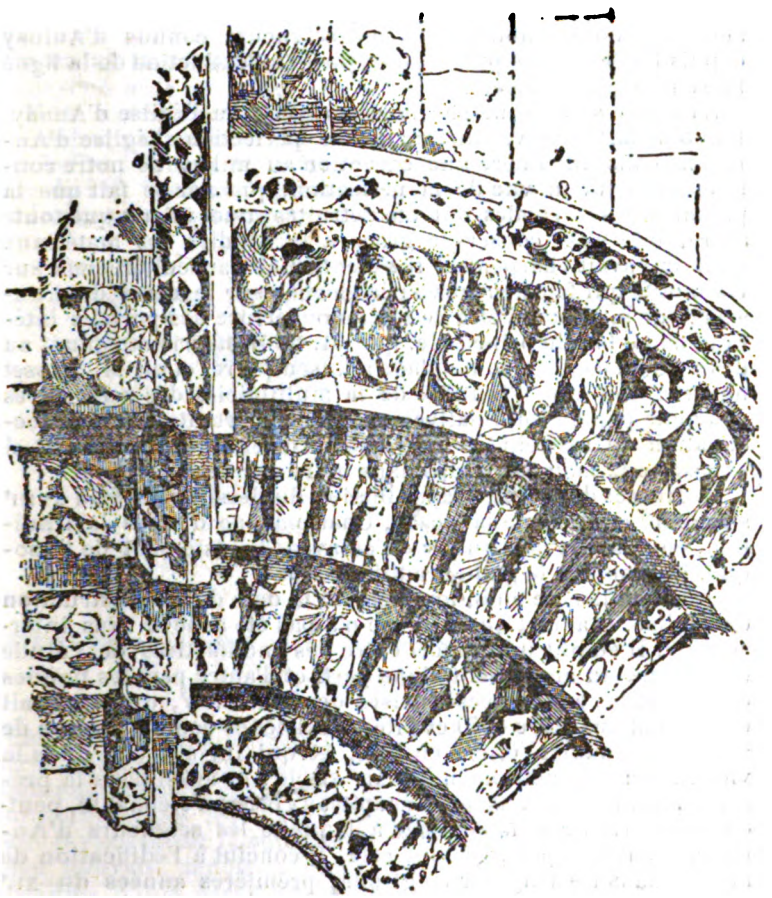

Fragment de la porte du transept.

sans renoncer à son programme, y comprendre Aunay, actuellement chef-lieu de canton du département de la Charente-Inférieure. Aunay est poitevin et non saintongeais. Presque tout milite en faveur de cette situation, depuis les traditions romaines jusqu'aux usages de l'administration royale. La question de la position du *fines* y est vivement discutée, et appelle de

Digitized by Google

nouvelles études des voies romaines de cette contrée, études qui permettront certainement de faire concorder les inscriptions des bornes milliaires avec la quasi impossibilité de placer Aunay chez les Santons.

Après les inscriptions romaines qui sont toutes rappelées, l'auteur, limité par l'espace qui lui est consacré, aborde rapidement les faits relatifs à l'époque féodale; une énumération succincte donne notamment les seigneurs connus d'Aulnay depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'extinction de la ligne masculine au xve siècle.

La notice se termine par la description de l'église d'Aunay. L'auteur fait observer que malgré sa perfection, l'église d'Aunay ne constitue guère une exception au milieu de notre contrée, au point de vue de la perfection, que par ce fait que la plupart de ses rivales ont été détruites; que, mieux que toute autre, elle s'est conservée grâce à la solidité des matériaux dont on l'avait charpentée. Il s'étend plus particulièrement sur les motifs qui faisaient placer le clocher sur le carré du transept; sur la raison d'être de la non ouverture des portails latéraux de la façade principale, que M. de Lasteyrie attribuait au désir de ménager plus de place à la sculpture, et où M. Musset ne veut voir que l'inutilité de la multiplicité des ouvertures pour une population relativement peu importante, et la préoccupation de restreindre les jours à l'orientation de l'ouest si exposée aux mauvais temps dans notre région.

M. Musset donne une reproduction du dessin relevé au xviiie siècle, du cavalier de la façade, Charlemagne d'après la tradition, en faisant remarquer « qu'en ayant l'ajustement de l'époque, le groupe a le galbe traditionnel ».

L'auteur discute enfin longuement la date de la construction de l'église. Il admet que l'édifice n'a pas été achevé sans interruption. Il établit un rapport entre des motifs tirés de l'étude des formes du monument d'une part, et d'autre part les bonnes œuvres et les entreprises pieuses de Cadelon V, qui apparaît dans l'histoire entre 1070 et 1106; l'existence contemporaine de son fils Guillaume, croisé en 1096, et qui lui succéda dans la vicomté au commencement du xiie siècle; et aussi dans la présence au carré du transept de chapiteaux ornés d'éléphants, peut-être en souvenir de la croisade à laquelle les seigneurs d'Aunay avaient pris part. De tout cela, il conclut à l'édification de l'église dans les vingt ou vingt-cinq premières années du xiie siècle.

Après la création, la destruction. M. Musset rappelle, en terminant, et dans quelques lignes, les débuts de la réforme à Aunay, et la période ouverte par ceux-ci de destructions systématiques qui se prolongèrent ou se renouvelèrent avec les temps modernes; de telle sorte que des antiquités d'Aunay, il ne reste plus aujourd'hui que l'église de Saint-Pierre de La Tour.

—

Digitized by Google

Bulletin de la société des antiquaires de France, 4e trimestre de 1888, contient notes de M. Dangibeaud sur la date des remparts de Saintes, qu'il fixe au XIe siècle. Voir notre *Bulletin*, IX, 19 ; — de M. Mowat sur l'*ala atectorigiana* de l'inscription de Julius Macer au musée de Saintes.

—

Revue du Bas-Poitou, 1re année, 4e livraison, contient *Le procès d'un aide de camp de Charette, Chesnier du Chesne*, par M. C. D., initiales du nom de l'auteur, auxquelles, par erreur, on a substitué un nom qui y est étranger (Voir compte-rendu dans le *Petit Breton* du 5 février et le *Moniteur de la Saintonge* du 21); *Vieilles chansons, vieille histoire*, où l'on reproduit la chanson bien connue :

Y at in nic en t'iau prunié...,

satire contre Jeanne d'Albret, et la réponse des huguenots :

Au printemps, la mère ajasse
Fit son nic en in boesson,
La pibole !

LES ANGLAIS A L'ILE D'AIX EN 1757.

—

I

PROJET DE DÉBARQUEMENT DE LA GALLISSONNIÈRE (1) SUR LES CÔTES D'ANGLETERRE

Pendant la guerre de Sept ans, comme dans la plupart des guerres entre la France et l'Angleterre, chacun des deux gouvernements prépara des tentatives plus ou moins sérieuses de débarquement sur les côtes ennemies. Si les projets anglais étaient favorisés par la supériorité de la marine britannique, la France pouvait, depuis la chute des Stuarts, compter sur les sympathies d'une partie de la population des trois royaumes qu'il était facile de provoquer à se soulever contre la maison de Hanovre. « Malgré ses désastres, dit, en effet, Prieur, dans son *Tableau historique de la guerre de 1756* (Ms. aux archives des affaires étrangères, Mémoires et documents, France, vol. 542, f° 47), le prétendant avait encore conservé des créatures dans l'Angleterre. Au mois de novembre 1755, un nommé Edouard,

(1) Avons-nous besoin de rappeler que La Gallissonnière est né à Rochefort ?

Digitized by Google

médecin anglais, proposa à M. de Saint-Sauveur, consul à Amsterdam, de la part de sept seigneurs anglais, un moyen de chasser la maison de Hanovre du trône d'Angleterre, si la France voulait approuver l'entreprise. Le médecin anglais eut permission de venir en France ; il y prit le nom supposé de Linsky, gentilhomme polonais, fut adressé par M. Rouillé à M. Le Dran, premier commis du dépôt (des affaires étrangères). On eut plusieurs conférences avec lui ; on n'en tira que des notions vagues, et l'expédition ne fut pas tentée... »

Après la conquête de Port-Mahon, la victoire de La Gallissonnière sur l'amiral Bing suggéra l'idée de lui confier la préparation d'une descente en Angleterre. « L'Europe, dit Prieur (manuscrit cité, f° 63), attendait avec inquiétude de quel côté le vainqueur tournerait ses armes. Le projet d'une descente acquit de la vraisemblance et de la probabilité, et peut-être en effet était-ce le moment fatal marqué pour l'humiliation de l'Angleterre. La terreur s'était emparée de tous les ordres de l'état. Les escadres étaient, ou découragées. ou consumées dans des croisières inutiles. L'intérieur n'était défendu que par 6,000 Hessois, dont l'introduction même avait révolté les peuples. Un grand nombre de régiments bien disciplinés était répandu sur les côtes de France. Les bateaux plats étaient prêts. Il ne fallait que vingt-quatre heures pour aborder les côtes d'Angleterre. La descente pouvait s'opérer de trois manières, ou par un vent violent du sud, ordinaire dans l'équinoxe d'automne, qui, enchaînant les vaisseaux anglais dans leurs ports, eût poussé à pleines voiles les vaisseaux français dans cette direction, ou par une brume épaisse qui eût dérobé la vue de l'entreprise, ou par un calme qui, retenant dans l'inaction les grands bâtiments, eût laissé aux bateaux plats la faculté de s'avancer à la rame. 60,000 hommes jetés au milieu de l'Angleterre y eussent porté le trouble et la désolation. On eût détruit l'espérance de leur marine en brûlant leurs chantiers. Londres aurait été mis à contribution, et les personnages les plus qualifiés de la nation, amenés en France, eussent été les garants sûrs, et du traité, et du retour des troupes. Quel est donc le motif qui empêcha le ministère d'exécuter une entreprise présentée sous un aspect si favorable ? Aurait-ce été la crainte de sacrifier tant de braves soldats ? Mais l'expérience a prouvé qu'un corps nombreux de troupes aguerries dans un pays aussi bien approvisionné que l'Angleterre ne peut être, ni coupé, ni détruit facilement. La hardiesse du projet effraya les esprits. On ne se hasarde guère à marcher dans une route inconnue, et la facilité même qu'on trouve à s'y avancer fait soupçonner des précipices qui n'existent pas. La guerre qui s'allumait dans le continent acheva de détourner les yeux du ministère d'une entreprise qui, manquée à cette époque, ne put et ne pourra peut-être jamais être tentée avec autant d'apparence de succès ».

La mort prématurée de La Gallissonnière fut un coup funeste à notre marine.

Digitized by Google

Ce furent les Anglais qui vinrent, en 1757, débarquer en France. « L'Angleterre, dit Prieur (f° 113), couvait un projet important, dont M. Pitt était l'auteur. Ce ministre (1), jaloux de l'honneur de son pays, voulait établir son commerce sur la ruine de celui de la France et détruire sa marine en brûlant Rochefort ou Brest. On fit des préparatifs immenses pour cette expédition qui était même un secret pour la nation. La France épouvantée formait mille conjectures qu'un avis faisait naître, qu'un autre faisait évanouir. Enfin l'amiral Hawke mit à la voile. Il menaça effectivement de faire une descente à Rochefort. Le roi envoya promptement au secours de ses côtes une partie de sa maison; mais le chef d'escadre anglais se borna à attaquer la petite île d'Aix. Ses troupes restèrent quelques jours à terre, où elles furent occupées à vendanger quelques mauvaises vignes et à prendre un méchant fort défendu par des recrues et des milices. Il remonta sur ses vaisseaux et alla jouir de son triomphe à Portsmouth ».

En 1758, les Anglais firent une tentative contre le Havre (2); le 4 juin 1758, ils débarquèrent à Saint-Servan, qu'ils détruisirent; ils pillèrent ensuite Cherbourg, enlevèrent les cloches des églises et cherchèrent à combler le port; ils débarquèrent enfin à Saint-Cast, mais furent battus par le duc d'Aiguillon et jetés à la mer (4 septembre) (3). En novembre 1759, Choiseul fit de nouveau le plan d'une descente en Angleterre; mais on y renonça; et ce furent encore les Anglais qui vinrent bombarder le Havre, comme ils le faisaient pendant chaque guerre depuis 70 ans (4).

L. Delavaud.

II

LA PRISE DE L'ILE D'AIX. (5)

C'est un épisode fort curieux de la guerre de Sept ans que la conquête de l'île d'Aix par les Anglais.

L'Angleterre a considéré comme une humiliation nationale le revers de Mahon. Byng a payé de sa tête la victoire de La Gal-

---

(1) M. Pitt était tellement persuadé de l'utilité de cette entreprise, qu'il disait qu'il ne regretterait pas la perte de 5,000 hommes, si elle était nécessaire, pour en assurer le succès (Note de Prieur).

(2) Borély, *Le Havre et son ancien gouvernement*, tome III, p. 348. (Le Havre 1885).

(3) Prieur, *Ms. Cit.*, p. 134. Voir un article de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, septembre 1888, et dans le *Bulletin de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, XVIII*, (1888) *La descente des Anglais à Cancale en 1758*, documents composés d'extraits des registres paroissiaux, des délibérations d'habitants de Saint-Malo, mandements épiscopaux, chansons populaires, etc.

(4) Prieur, p. 189-213; — Borely, t. III, p. 360-362.

(5) Lu à la séance publique annuelle de la société, le 25 février 1889.

Digitized by Google

lissonnière et de Richelieu. Pitt est tombé du ministère ; mais Pitt est revenu au pouvoir, et avec lui la pensée de la revanche : il a résolu une descente en France. Sous son impulsion, on arme formidablement et rapidement. On tient secret le but de l'entreprise. Dans les premiers jours de septembre 1757, vaisseaux et soldats sont prêts. A la tête de la flotte est l'un des meilleurs amiraux de l'Angleterre, sir Edouard Hawke, le vainqueur de l'Etenduère, appuyé de Knowles et de Broderick. On a confié le commandement des troupes à un jeune gentilhomme, sir John Mordaunt, que l'on sait hardi et propre à l'exécution d'un coup de main.

La flotte sort de Porstmouth le 8 ; elle compte 18 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 2 galères à bombes, 2 brûlots, 80 bâtiments de transport où s'entassent 10 à 12,000 hommes de troupes (1). Une véritable panique se répand tout le long des côtes de France, accrue par l'incertitude où l'on est du point d'attaque. Rien, à peu près rien n'est prêt pour repousser une pareille agression. Le temps avait manqué ; la prévoyance du gouvernement n'y avait guères suppléé. Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, investi l'année précédente du commandement en chef sur les côtes, de Dunkerque à Bayonne, suit avec anxiété les mouvements de l'escadre ennemie. Celle-ci passe dédaigneusement devant Cherbourg ; elle laisse Brest de côté, à la grande surprise de la cour ; elle s'allonge au-dessous du Finistère. Décidément son objectif est La Rochelle ou Rochefort. En effet, le 20 septembre, un mardi, dans l'après dîner, par le travers de la tour des Baleines, à la pointe de l'île de Ré, on aperçoit venir la flotte. On la signale à l'entrée des pertuis.

Le commandant en chef de la province d'Aunis, le marquis de Senectère, récemment élevé à la dignité de maréchal de France, et pourvu, sous les ordres du ministre de la guerre, du commandement en chef sur les côtes de Poitou et de Saintonge, est en ce moment à Paris, où il se concerte avec la cour et avec le ministre sur les mesures de tout ordre que réclame la situation. Celle-ci ne laisse pas que d'être fort grave. La perspective d'un débarquement a comme paralysé toute la population ; les gens de la campagne songent avec une indicible terreur qu'ils recevront les premiers coups ; ceux des villes ne sont guères plus rassurés ; et, comme complication au malaise général, on fait courir le bruit d'une connivence entre les protestants du pays et leurs co-religionnaires les Anglais : un protestant, ancien pilote de la marine française, Joseph Thierry, emmené à Londres, lors de la prise du *Magnanime*, au malheureux combat du 11 février 1748, a, dit-on, renseigné l'ennemi, et même le

(1) On n'est pas d'accord sur la composition de l'escadre. — Voir *Gazette de France*; *Vie privée de Louis XV*; *Relation* (en anglais) *de l'expédition* par un volontaire; *Année littéraire*, 1757; Smolett; le P. Arcère, etc., et les modernes : Dupont, Thomas, Viaud et Fleury, Kemmerer, et autres.

Digitized by Google

guide à travers les pertuis (1). Bruit absurde et anti-patriotique, mais qui ajoute sa note pénible à l'embarras du moment. Il faut l'intelligence, l'énergie, l'activité du comte de Langeron, le lieutenant-général qui commande sous M. de Senectère, pour dissiper les frayeurs, rendre peu à peu la confiance et pourvoir aux premières nécessités de la défense. D'abord, au plus pressé : appel est fait aux gardes-côtes de se rendre en toute hâte à leurs cantonnements; les dix compagnies d'Aunis et de Saintonge doivent s'échelonner en bordure de l'Océan, afin de surveiller les approches de l'ennemi et de sonner l'alarme. Vite aux batteries les hommes valides des paroisses. Langeron a surtout comme auxiliaire, dans ce service de la côte, le baron de Saint-Dizant, un jeune aide-de-camp du maréchal de Belle-Isle, qui a fait avec celui-ci la campagne de Bohême, et qui, depuis trois années, occupe le poste de capitaine-général de la capitainerie de l'île d'Oleron. Ordre au capitaine de vaisseau, M. du Pin de Belugard, d'établir en toute hâte les plates-formes du fort de Fouras et de presser l'armement de la batterie. Le comte de Rouffiac, lieutenant-colonel du régiment de Rouergue, avec trois cents hommes des régiments de Bigorre et de Béarn tirés de la garnison de Rochefort, vient prendre position de ce côté. L'ennemi est en vue. Langeron, pour lui dissimuler sa faiblesse, a imaginé le stratagème de faire passer ses troupes, puis repasser, cette fois avec l'uniforme retourné, de façon à produire de loin l'image de corps différents (2).

La flotte anglaise pénètre dans le pertuis d'Antioche. Elle se divise. Le 20, à 6 heures du soir, une partie, avec l'amiral Hawke, s'arrête au mouillage en face du platin d'Ars. Elle se livre, dans la journée du 21 à une série d'évolutions qui ont pour résultat final l'occupation de la rade des Basques, de la pointe de Sablanceaux, à l'île d'Aix et à la pointe de Fouras. L'autre partie de la flotte, une sorte d'avant-garde de neuf vaisseaux, sous le commandement du vice-amiral Knowles, pousse vers l'île d'Aix qu'elle a mission d'attaquer.

Langeron, avec une incroyable ardeur, de jour et de nuit, sans désemparer, poursuit ses travaux de défense. Le 23, il fait relier, au moyen de retranchements masqués par les bois, le fort de Fouras à la redoute du Vergeroux. Des soldats lui viennent de différents points, milices et troupes réglées. Au fur et à mesure de leur arrivée, il les distribue en trois camps : à son quartier général à Fouras, une partie des deux bataillons de Béarn et de Bigorre, les troupes de la marine et les Suisses du régiment d'Hallewill, amenés de Rochefort par M. du Poyet, capitaine de vaisseau, qui les a conduits d'abord au Vergeroux, puis le régiment de Royal-Vaisseaux; au platin d'Angoulins, Rouffiac à la tête d'une autre partie des régiments de Béarn et de Bigorre et des milices de Rennes; sur la rive gauche de la

(1) Smolett; Barbier, *Journal; Vie privée de Louis XV.*
(2) *Vie privée de Louis XV; Id.* Pièces recueillies.

Digitized by Google

Charente, au Port-des-Barques, non loin de Soubise, le marquis de Surgères; avec lui un bataillon du régiment de la Sarre; en avant de chacun des trois camps, les gardes-côtes. Le tout forme environ 8,000 hommes. Dans les îles d'Oleron, de Ré, d'Aix et Madame, sont répartis des contingents de Rouergue, de Languedoc, de Royal-Corse, des grenadiers royaux de Brulart, des milices de Bretagne, de Poitou et de Gascogne.

Les villes ont dû être dégarnies. A La Rochelle, il ne reste plus qu'un faible détachement de Bigorre et de Béarn; mais la population, remise de ses premières alarmes, a résolu de se défendre. Le corps de ville a fait emmagasiner des grains, a distribué du pain, de l'argent et des fusils. On achète des canons; les armateurs les payent. « Tout citoyen, suivant la belle expression d'un témoin, le P. Arcère, est soldat », jeune ou vieux. Il y a deux compagnies de volontaires; il y en aura quatre. Les enfants par les rues vont chercher de la mitraille; les femmes traînent des affûts ou bourrent des cartouches (1). A Rochefort, c'est différent, les femmes prennent la fuite. Les habitants d'ailleurs ont déserté en masse. On leur a retiré les soldats de la marine et les Suisses, et ils ne sont pas disposés à faire le service et le coup de feu à leur place. Ils ont vu M. de Ruis-Embito, l'intendant, filer dans les terres avec les archives de l'administration, son argenterie et ses effets, et M. de Guébriant, le commandant de la marine, suivre le même exemple : ce n'était pas rassurant. Les hautes marées de l'équinoxe, les vents se sont mis de la partie et conspirent pour faciliter l'entrée du port aux vaisseaux anglais. Ce ne sont pas le *Prudent* et le *Capricieux*, postés à l'embouchure de la Charente et le navire marchand qu'on doit y couler, ni les vaisseaux armés dans le port, ni les batteries de l'enceinte, même avec leurs 62 canons, qui pourraient offrir un obstacle sérieux. Aussi l'on ne songe guères à faire résistance : il est à peu près entendu qu'on se rendra dès les premières sommations (2). Brouage, la ville forte, dont les remparts et les batteries tombent en ruines, a des velléités belliqueuses, et se demande si on ne lui fera pas les honneurs d'un assaut. C'est qu'il y a là cinq compagnies de l'hôtel des Invalides qui jadis ont vu le feu et astiquent leurs mousquets. Et puis le lieutenant de roi est un vétéran des guerres du grand siècle, un ancien lieutenant-colonel du régiment de Noailles, M. de Gay de La Tour (3), dont le grand âge n'a refroidi ni la vigueur, ni le zèle. Il porte gaillardement ses 90 ans, et, superbe de crânerie, il combine la défense avec M. de Mirabel, l'ingé-

(1) Le P. Arcère; Dupont.
(2) *Vie privée de Louis XV;* Viaud et Fleury.
(3) Comme on a fait de lui un de nos La Tour de Gesy, et que je trouve l'occasion d'une rectification, je vais en user largement. Joseph Gay de La Tour, d'une famille de gentilshommes huguenots du Dauphiné, signalés dans les guerres civiles, suivant les bannières du baron des Adrets et de Lesdiguières, était fils de Jean Gay, écuyer, sieur de La Tour, lieutenant-colonel du régiment Dau-

Digitized by Google

nieur de la forteresse. Tous deux se livrent à des travaux d'entassement de terres et de consolidation de murailles. Un de leurs voisins vient les seconder : Fresneau, l'ancien ingénieur de la marine à Cayenne, est accouru de Marennes, et a offert ses services à M. de Gay (1).

Mais on entend le canon du côté de l'île d'Aix. Le 23, dès huit heures du matin, Knowles avait détaché de son escadre le capitaine Howe et deux vaisseaux, le *Magnanime* et le *Barfleur*. Howe, monté sur le *Magnanime*, l'ancien vaisseau du pilote Thierry, était arrivé à midi seulement à portée des canons de l'île. La cause du retard provenait de la présence d'un de nos vaisseaux qui, par méprise, s'était fourvoyé au milieu de la flotte anglaise, et qui, reconnaissant son erreur, s'était esquivé à toutes voiles sans que l'on ait songé à le poursuivre (2).

Elles sont dans un état pitoyable, les fortifications de l'île d'Aix ; d'ailleurs absolument insuffisantes. On a envoyé à la hâte des ouvriers pour faire les réparations urgentes et différents ouvrages que le temps n'a pas permis d'achever. Le donjon, œuvre de Vauban, renferme 300 hommes des milices de Poitiers (3). La batterie, forte de 24 pièces de canon et de 8 mortiers (4), est commandée par le lieutenant d'artillerie M. de La Boucherie-Fromenteau. A l'approche du *Magnanime*, elle lance

---

phin, et de Marguerite Duché, celle-ci fille d'une Argoud. On voit son épitaphe dans l'église de Brouage :

CI GIT JOSEPH DE GAY, GOVVERNEVR, NATIF DE LA COTE SAINT-ANDRÉ, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT LOVIS, ANCIEN LIEVTENANT COLONEL DV RÉGIMENT DE NOAILLES-INFANTERIE, LIEVTENANT POVR LE ROY DE LA VILLE ET GOVVERNEMENT DE BROVAGE, A SERVI LE ROY AVEC HONNEVR ET DISTINCTION PENDANT PRÈS DE 80 ANS ET EST MORT LE 17 SEPTEMBRE 1762 AGÉ DE ENVIRON CENT ANS GÉNÉRALEMENT REGRETTÉ DV MILITAIRE ET DES HABITANTS DE BROVAGE. PRIEZ DIEV POVR LE REPOS DE SON AME.

Il avait été inhumé dans la chapelle de la confrérie du Saint-Sacrement. La *Statistique de Gautier*, II, 312, rapporte que l'on découvrit son tombeau en 1835, lors des fouilles de l'église. On y lisait l'inscription suivante: CI GIT JOSEPH DE GUAY, CHEVALIER DE LA TOUR, LIEUTENANT COLONEL DU RÉGIMENT DE NOAILLES INFANTERIE, GOUVERNEUR DE BROUAGE, MORT LE 17 SEPTEMBRE 1762, AGÉ DE CENT ANS, AYANT SERVI LE ROI 80 ANS ». Je possède de ce brave gouverneur de Brouage une jolie miniature : visage plein d'expression narquoise et d'entrain, encadré dans une puissante perruque poudrée à blanc, buste recouvert d'une cuirasse étoilée de la croix de Saint-Louis. J'ai vu aussi, dans ma jeunesse, son portrait à l'huile, de grandeur naturelle, en son costume de guerre ; sur ses genoux, sa nièce et filleule, ma bisaïeule, une rose à la main, rappelant un peu le portrait du capitaine de vaisseau M. de Rossel avec sa fille, si délicieusement gravé par Choffard. (Voir plus haut, page 108).

(1) Lettre de l'ingénieur Fresneau, au maréchal de Senectère, du 22 octobre 1757. Fresneau, un curieux, un patriote, l'initiateur du caoutchouc. J'ai fait sur lui une étude, presque un livre, qui vaudrait la peine d'être publiée.

(2) Smolett ; — La *Relation du Volontaire* place ce fait au 20 septembre, au moment où l'escadre, côtoyant l'île d'Oleron, entre dans le pertuis d'Antioche.

(3) Suivant les uns 500 ; suivant les autres, 600.

(4) La *Relation du Volontaire* dit qu'elle était seulement de 8 canons : 6 de fer, 2 de cuivre, et de 2 mortiers ; suivant la *Vie privée de Louis XV*, 19 canons.

Digitized by Google

toute sa bordée. Continuant sa marche, sans riposter, le vaisseau anglais vient jeter l'ancre aux pieds même de la muraille, et, à son tour, il fait feu de ses 80 pièces. La batterie est bien vite éventrée et démolie; nos canonniers ne peuvent soutenir pareille mitraille; ils se jettent à plat-ventre et refusent de se relever malgré les imprécations de leur chef: un canonnier avait été tué, sept ou huit blessés, entre autres M. de Puybernier, enseigne de vaisseau. Pendant ce temps, le commandant du fort amenait le pavillon et demandait à capituler. Trois quarts d'heure avaient suffi pour la conquête de l'île (1). Aux termes de la capitulation, les miliciens, les canonniers, les matelots, les maçons occupés aux travaux de forteresse sont faits prisonniers de guerre et embarqués sur la flotte; les officiers d'artillerie et les bombardiers sont libres sur parole de ne pas servir pendant la durée des hostilités.

Hawke n'a pas bougé de la rade des Barques; il est demeuré au mouillage en face du platin d'Angoulins. Du 24 au 28, calme à peu près complet sur la mer : quelques évolutions; quelques coups de canon sur la pointe des Minimes; çà et là des chaloupes occupées à des sondages : il en est qui s'approchent trop près des îles de Ré et d'Oleron, et qui, reçues par la fusillade, sont forcées de s'éloigner; plusieurs barques capturées, entre autres un canot où se trouvent des dames de La Rochelle, que l'on renvoie à terre fort galamment. A quoi tient cette inaction? Le temps se passe en séances de conseils de guerre où les chefs de l'expédition ne s'entendent pas. Dans la nuit du 29 au 30, une galiotte s'avance jusque sous Fouras et lance quelques bombes; on les a comptées, il y en a eu cinq. La galiotte se retire devant deux de nos chaloupes canonnières. L'île Madame a reçu aussi quelques projectiles.

Cependant il faut en finir avec l'île d'Aix: Knowles va donner la dernière main à sa victoire: deux jours bien remplis. On opère le débarquement des troupes; on fait sauter le donjon et les fortifications; la mine tue cinq hommes; on casse les tourillons des canons; on emporte comme trophée deux couleuvrines, quatre mortiers de fonte et la cloche du fort; on brûle les casernes; on incendie le domaine de Beauséjour. Les têtes s'échauffent; le feu donne soif: matelots et soldats se ruent dans les caves; et puis voilà, comme à l'ordinaire, les scènes de pillage, de rançon et de violence. Les caves dévastées, on court à l'église: en lambeaux, le tableau du maître hôtel; en pièces, le tabernacle, la stalle de la chapelle de la Vierge; aux quatre vents, les livres de monsieur le curé; ses soutanes endossées par des mousses en goguette, on promène la bannière et la croix, une vraie folie de carnaval, et le tout à la mer! Le clocher est abattu, la cloche est emportée: nouveau trophée

(1) Une heure, d'après la *Relation du Volontaire* et d'après Smolett; d'autres disent cinq quarts d'heure.

Digitized by Google

de la victoire. A côté de ces orgies et de ces profanations, on cite un trait honorable de la part des officiers, souscrivant entre eux une somme de cinquante écus pour indemniser une pauvre femme qu'un matelot a insultée et qui a trouvé drôle de lui brûler sa maison. Et puis cet autre trait : deux mille livres données aux malheureux habitants à titre de réparation des dommages et des pertes qu'ils ont éprouvés, et en plus les provisions de vivres trouvées dans les magasins de l'état. Ces vivres venaient-ils en compensation de tout le raisin de la future récolte vendangée et transportée à pleins bateaux sur les vaisseaux de S. M. Georges II ? (1) Cela fait, Knowles rejoint l'amiral à sa ligne de bataille, vis-à-vis le platin d'Angoulins.

L'heure est solennelle. Sur la côte on s'attend à la foudroyante démonstration. Les Anglais attaqueront-ils Fouras et l'île Madame ? Forceront-ils l'entrée de Rochefort ? La descente se fera-t-elle à Angoulins ? On est sur le qui vive ? Les dispositions de Langeron ont grandement raffermi les esprits. On sait que la cour fait avancer des troupes sur La Rochelle : on a signalé le départ de quatre bataillons des Gardes françaises, des régiments du Limousin, de Royal-Vaisseaux et de Bouillon ; les Gardes du corps suivront de près; ensuite le régiment de Languedoc, les mousquetaires, les gardes suisses, les gendarmes, les chevau-légers, les grenadiers à cheval. Partout l'élan est donné, et voilà que le 1er octobre, vers 9 heures du matin, on aperçoit l'escadre qui exécute un mouvement du côté de Chef-de-Baye et quitte la rade des Basques. En panne quelque temps dans le pertuis, elle reprend sa marche, passe devant Ars, le salue de plusieurs boulets, et gagne la pleine mer. A 5 heures du soir, on la perd de vue. Que signifie ce départ subit ? On croit d'abord à une feinte : on présume qu'il y aura un retour offensif. Brouage profite de ce répit inespéré pour renforcer ses ouvrages. Au bout de huit jours, Fresneau reprend le chemin de Marennes, non sans avoir promis à M. de Gay de revenir à son premier appel.

Mais non ! la flotte a bien réellement pris le large et cingle vers l'Angleterre. On se perd en conjectures sur cette retraite. On l'attribue à la mésintelligence de Hawke et de Mordaunt, aux virements de la politique, aux crises ministérielles qui se produisent à Londres.

Le dimanche 2 octobre est jour de réjouissance. De la Rochelle, de Rochefort, des environs on accourt à la plage d'Angoulins. On se félicite ; on s'embrasse, les cœurs épanouis. L'Anglais disparu, un fou rire, immense, court sur toutes les lèvres et les dilate. On fait des gorges chaudes à propos de ce brillant fait d'armes : la prise de l'île d'Aix ! on le met en poëme, en chanson, en farce.

---

(1) *Vie privée de Louis XV ; Relation du volontaire.*

Digitized by Google

Un jésuite, le P. Bonaventure Giraudeau, en tire un poëme épique, œuvre colossale, en vingt chants, le double de la *Henriade*. Vingt chants ! c'est-à-dire vingt vers ! façon piquante et humoristique de marquer la grandeur de la démonstration navale et l'exiguité du résultat. Cette facétie vaut à son auteur anonyme un bon point de Fréron (1).

« J'aime assez, dit-il à son correspondant, la plaisanterie que vous allez lire, imprimée chez la veuve Bordelet, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Jésuites, sous le titre de

L'AIXIADE

ou l'Isle d'Aix conquise par les Anglois

Poëme Héroïque en vingt chants

Dédié à M. le Maréchal de Senecterre.

Je chante d'Albion la fameuse entreprise
Si longtemps annoncée à l'Europe surprise.
Aux projets menaçans de cette fière Cour
L'un et l'autre hémisphère a tremblé tour-à-tour.
Les monts sont dépouillés de leurs forêts altières ;
L'Océan est couvert de flottes meurtrières !
Hélas ! sur quel païs tant de foudres d'airain
Vont-ils vomir la mort qu'ils portent dans leur sein ?
Muse, conduis mes pas sur le vaste Neptune ;
Des tyrans de la mer apprends-moi la fortune ;
Dis-moi par quels exploits, dans quelle région
Ils ont fait éclater la gloire de leur nom.
Que dis-je ? je les vois : déjà Mordaunt et Hauke
Ont pris de l'isle Daix l'importante bicoque.
Après un si beau coup et de si grands efforts,
Glorieux, triomphans, ils rentrent sur leurs bords,
Retournent à Portsmouth, annoncent leur conquête,
Tout prêts à la payer, s'il le faut, de leur tête.
De peur d'un pareil sort, Muse, rentrons aussi.
Aix est pris et rendu ; le poëme est fini.

ENVOI

J'ai suivi mon Héros, et j'ai fait sur la rive
Mon expédition, comme lui, courte et vive.
Senecterre, rends-nous et les jeux et les ris :
La montagne en travail a fait une souris.

---

(1) Cette petite pièce a été publiée pour la première fois à Paris, veuve Bordelet, 1757. Elle a été reproduite dans l'*Année littéraire* (1757), t. VII, p. 93-95 ; dans le *Journal de Verdun*, décembre 1757, p. 450-451 ; dans l'*Ami des livres*, mars 1862, Paris, Muffat, p. 211-215, avec une préface de Pierre Clauer, c'est-à-dire du P. Sommervogel. Ajoutons que le t. VIII de l'*Année littéraire* contient, p. 3-32, *Détail véritable sur la grande expédition des Anglois*, et le t. VII, p. 3-16, une note sur l'*Histoire de Rochefort* du P. Théodore de Blois.

Digitized by Google

Après le poëme (1), au tour de la chanson ; la grosse farce viendra ensuite. J'ai découvert l'une et l'autre, toutes deux sentant le terroir, la dernière surtout, dans les papiers de François Chasseloup de Laubat, le père du général, que ses fonctions de capitaine du guet et des grenadiers de la capitainerie garde-côte de Marennes avaient appelé à son poste d'observation et de combat.

Je n'ai qu'une mauvaise copie de la chanson, évidemment transcrite de souvenir et par une personne peu familiarisée avec les règles de la prosodie. Il se peut qu'on en rencontre une meilleure leçon. En attendant, je ne crois pas inutile de publier, telle quelle, celle qui m'est tombée sous la main. Je l'ai simplement remise sur ses pieds, en supprimant les fautes d'orthographe et en faisant l'élision de plusieurs finales muettes qui allongeaient le vers au-delà des mesures voulues.

LA PRISE DE L'ISLE D'AIX PAR LES ANGLOIS

Chanson sur l'air : *Du haut en bas.*

Pour l'isle d'Aix
Falloit-il toute l'Angleterre ?
Pour l'isle d'Aix !
Pourquoy venir à si grands frais ?
Voilà donc ces foudres de guerre
Qui menacent toute la terre...
Pour l'isle d'Aix !

Pour l'isle d'Aix,
Anglois ! pourquoy tant de mystère ?
Pour l'isle d'Aix !
Falloit-il fair' tant de projets ?
Pourquoy tant promettre et tant faire
Bouleverser votr' ministère...
Pour l'isle d'Aix ?

---

(1) Voir, dans le *Recueil des pièces en proses et en vers lues aux Assemblées publiques de l'académie royale des belles-lettres de La Rochelle*, t. III, p. 207 (1763), des « vers sur l'arrivée des Anglois dans la rade de l'isle d'Aix, le 20 septembre 1757 », par le père Arcère de l'oratoire :

Le bruiant tumulte des armes
Au milieu de nos murs porte en vain les allarmes :
La Rochelle l'entend, et ne s'en trouble pas.
Du péril les vives atteintes
Réveillent encor mieux sa valeur que ses craintes;
Pour elle ses enfants trouveront le trépas :
Rangés sous leurs drapeaux, Mars en fait des soldats ;
Ils sauront à l'Anglois arracher la victoire,
Dussent-ils du destin subir la dure loi ;
Louis, ils périront dans les bras de ta gloire,
Trop contens de périr ; ils sont dignes de toi !

Les Rochelais saisirent l'occasion et demandèrent qu'en récompense de leur zèle on fît disparaître les deux inscriptions, l'une latine, l'autre française, qui avaient été placées, en 1675, au deux côtés de la porte de l'église des minimes pour rappeler la révolte et la soumission de la ville en 1628. Une ordonnance du roi, du 1er novembre 1757, le leur accorda.

Digitized by Google

Pour l'isle d'Aix,
Six-vingts vaisseaux quittent vos rades
Pour l'isle d'Aix,
Falloit-il de si grands apprêts ?
Et, pour faire vos pasquinades,
Faire gronder cent canonnades...
Pour l'isle d'Aix ?

Pour l'isle d'Aix,
Pour son donjon et son village,
Pour l'isle d'Aix !
Falloit-il troubler votr' pays,
Pavoiser sur notre pacage,
Montrer un superbe équipage...
Pour l'isle d'Aix !

Pour l'isle d'Aix,
Oh ! c'étoit plus grand avantage,
Pour l'isle d'Aix !
Qu'on le préconise à jamais !
Oh ! sa conquête est bon ouvrage
Pour se célébrer d'âge en âge...
Pour l'isle d'Aix !

Certes, c'est loin de l'aimable bagatelle du futur écrivain des *Paraboles*.

Maintenant, la farce : elle se présente sous forme d'ordonnance médicale. Je doute qu'elle soit l'œuvre de Vicq d'Azyr ou de Tronchin. Tronchin venait bien de publier sa dissertation : *De colicâ Pictonum*, fort commune aussi en Saintonge ; mais ce n'est pas raison suffisante pour lui attribuer la paternité de l'ordonnance de 1757. J'y verrais plus volontiers la saillie d'un devancier du marquis de Bièvre, ce marquis calembourg, petit-fils du grand médecin Maréchal.

Suit l'ordonnance :

REMÈDE ÉPROUVÉ A LA ROCHELLE POUR LES DESCENTES.

Une once de cervelle de levrier.	Mr de Maulevrier-Langeron qui campoit à Fouras, à Blaie, Rochefort et à La Rochelle, — par sa ferme et scavante contenance. (1)
Herbes venant d'Angoulême.	Mr de Rouffiac campant à Angoulins. (2)

(1) Louis-Théodore Andrault, comte de Langeron-Maulevrier, lieutenant-général des armées du roi le 2 mai 1744 ; commandant en cette qualité sur les côtes de l'Océan, par lettres de service du 1er mars 1756 ; commandant en chef de la province de Guienne de 1758 à 1761 ; mort en 1779, sans enfants de ses deux femmes : Augustine-Marie de Menou et Marie-Thérèse de Damas-Crux.

(2) Hélie-Jean des Ruaux, comte de Rouffiac en Angoumois, lieutenant-colonel du régiment de Rouergue-Infanterie, brigadier des armées du roi le 20 mars 1747, maréchal de camp le 10 février 1759, mort vers 1770. Il était marié à Elisabeth Gandillaud.

Digitized by Google

Autres herbes venant de Bearn et Bigorre.	Ces deux régiments. (1)
3 ou 4 grenades.	Les grenadiers. (2)
Une pinte d'eau de la Sarre.	Le régiment de la Sarre. (3)
Une poignée de sang de dragon.	Le régiment Royal-Dragons. (4)
Un gros [de] vulnéraire de Suisse.	Les Suisses de Rochefort. (5)
Deux gros de beurre de Bretagne.	Les milices de Rennes. (6)
Un gros de poudre à canon.	
Un gros de rouille d'ancre.	
Le tout bien mêlé et appliqué sur les côtes ; et, pour le contenir, lui donner de la force, on ajoutera une emplâtre de bonne terre saine.	Mr de Seneterre. (7)
Ce remède guérit radicalement en douze jours.	
Si cependant, contre toute attente, la descente se formoit, il faudroit avoir recours à la bonne avanture,	Mr de Bonnaventure. (8)
Et continuer le remède ; on seroit sûr que le mal remonteroit et n'auroit aucune mauvaise suite.	C'est l'embarquement des Anglois.

En résumé, comme toujours, on chante, on gouaille chez nous ; mais ces manifestations railleuses ou bouffonnes : chansons, parodies, boniments de foire, ne prouvent rien, ne remédient à rien. Si Hawke et Mordaunt en sont pour leur piteuse campagne de l'île d'Aix ; si, dix mois après, on pouvait encore

---

(1) Béarn, colonel : Claude-Sylvestre, chevalier de Timbrune-Valence, depuis comte de Valence, lieutenant-général, oncle du général Valence.
Bigorre, colonel : René-Théophile de Maupeou, marquis de Sablonnières.
(2) Colonel : Charles-Claude Brulart, marquis de Genlis.
(3) Colonel : M. de Tombebœuf de Montpouillan. Le major du régiment, M. du Mesnil-Simon, venait d'épouser Mlle Poussard du Vigean. Un des capitaines de ce régiment, M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, baron de La Luminade, devait épouser Mlle de Bréard, sœur du futur conventionnel.
(4) Colonel : André-Laurent-François de Falcoz, comte de La Blache, maréchal de camp en 1770.
(5) Colonel : Le chevalier, puis comte d'Hallewill, colonel du régiment suisse de son nom, au service de la marine, le 21 août 1752, brigadier des armées du roi le 25 janvier 1760, maréchal de camp le 25 juillet 1762, mort en 1785.
(6) Commandant : M. du Châtelier.
(7) Jean-Charles, marquis de Senectère, baron de Didonne, d'Arvert et de Saujon, lieutenant-général des armées du roi le 18 octobre 1734, ambassadeur en Sardaigne de 1734 à 1743, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 1er janvier 1745, commandant en chef en Aunis et Saintonge et sur les côtes de Poitou et de Saintonge, par lettres de service du 1er novembre 1756, maréchal de France le 24 février 1757. Né le 11 novembre 1685, marié le 7 octobre 1713 à Marie-Marthe de Saint-Pierre de Saint-Julien, mort au château de Didonne, et inhumé en l'église de Semussac, le 25 janvier 1771.
(8) Alexandre-Henry de Musset de Bonaventure, brigadier des armées du roi, lieutenant de roi au gouvernement de La Rochelle, mort en janvier 1761.

Digitized by Google

sonner la fanfare autour du petit succès de Saint-Cast sur la côte bretonne, aussi chansonné celui-là, rira bien qui rira le dernier ; quinze mois plus tard, l'amiral Hawke prendra sa revanche en face de Belle-Isle, écrasant la flotte française commandée par M. de Conflans, et, en fin de compte, au bout de cette fatale guerre de Sept ans, les Anglais nous avaient enlevé, par de là les mers, le Canada, nos possessions des Antilles et de l'Inde ; cela valait mieux que l'île d'Aix et rachetait amplement la défaite de Mahon.

LA MORINERIE.

III

L'AUTEUR DE L'*Aixiade*

Le *Bulletin* a publié, III, 274, l'acte de baptême (8 juillet 1695), à Saint-Vincent sur Jard, diocèse de Luçon, canton de Talmont (Vendée), de Bonaventure Giraudeau, le poète du charmant badinage l'*Aixiade*, fils de Bonaventure Giraudeau, docteur en médecine et de Jeanne Regnaudin. Or, les biographes, et le plus autorisé en la matière, le P. Sommervogel, faisaient naître le 1er mai 1697, à Saint-Vincent, le père Bonaventure Giraudeau, prédicateur à Marennes, professeur de rhétorique au collége de La Rochelle, auteur de nombreux ouvrages, qui mourut le 4 septembre 1774, aux Sables d'Olonne, comme l'a raconté le *Bulletin*, III, 372. L'acte de naisssance ci-dessous ne concorde pas avec l'âge que lui donne son acte de décès, 77 ans.

D'autre part, le 29 novembre 1762, le père Bonaventure Giraudeau, prêtre aux Sables d'Olonne, demandait à Saintes un extrait de ses vœux, exigé par l'arrêt (6 août 1762) du parlement de Bordeaux pour obtenir une pension. Cette pièce, que nous avons copiée il y a dix ans sur l'original : « Ego Bonaventure Giraudeau, professionem facio et promitto omnipotenti Deo coram ejus virgine matre... », dit que les vœux ont été faits à Marennes le 15 août 1730, et est signée « Bonaventure Giraudeau, P. societatis Jesu, Lucionensis, ætatis suæ anno 33 ».

S'il avait 33 ans en 1730, et 77 ans en 1774, c'est qu'il était né en 1697, comme l'avait écrit le P. Sommervogel. D'ailleurs l'acte de naissance ci-dessous, que nous devons à l'obligeance de M. de B. du P., ne laisse aucun doute à cet égard ; il est extrait du registre des actes de naissances de l'état civil de la commune de Saint-Vincent sur Jard : « Le deuxième jour du mois de may mil six cent quatre vingt sept, a été baptisé Bonaventure, fils de feu noble homme Bonaventure Giraudeau, docteur en médecine, et de dame Jeanne Renaudin, son épouse ; a été parrain Louis Renaudin, chirurgien, et maraine demoiselle Marie Giraudeau. MARIE LOUISE GIRAUDEAU. DORIN, *curé de Saint-Vincent sur Jard* ».

Digitized by Google

On voit l'erreur ; il y a eu deux frères Giraudeau du nom de Bonaventure, et c'est le dernier qui fut jésuite.

IV

IMPRESSIONS DES HABITANTS SUR L'EXPÉDITION.

Voici une lettre, écrite de La Rochelle, le 24 septembre 1757, par un négociant, à « monsieur Guy Gautier l'aîné, négociant à Cognac » ; elle nous est communiquée, ainsi que les deux suivantes, par notre confrère M. Dyke Gautier.

« Monsieur, si vous êtes curieux de voir une escadre d'environ 100 voiles, tant vaisseaux de guerre que de transports, nous avons ici de quoi vous satisfaire. Vous pourriez en même temps, et il y a grande apparence, être témoin du siége de l'isle de Ré. Messieurs les Anglois, depuis deux jours, ne la perdent pas de vue, et paraissent se préparer à faire quelque débarquement. Tout ceci ne seroit qu'un jeux si, comme on l'espère, l'isle de Ré est assez forte pour ne les pas craindre ; mais, malgré toute notre sécurité, nous pourrions bien avoir notre tour ; pour lors, cher ami, je n'en serais pas quitte pour leur montrer mon cierge ou leur offrir le vôtre, quelque beau qu'il puissent être, ils se trouveroient bien morveux...

» J.-J. Sartoris ».

Le 3 octobre, il écrivait encore : « Monsieur et cher ami, je vous écrivis, il y a quelques jours, et crois vous entendre jaser sur mon compte. En effet, avouez que, quand vous aurez appris la reddition du fort de l'isle d'Aix, vous aurez dit : « Ne voilà-t-» il pas nos Gascons ! Ils sont tout cœur quand l'ennemi est » éloigné ; mais allez actuellement leur tater le pous ? » Hé bien, qu'y trouvez-vous ? rien moins assurément qu'une fièvre chaude avec redoublement ; on pourroit même, si tant est que nous eussions pu être un peu malade, nous croire dans cette heureuse crise où le médecin s'applaudit hardiment : mais non, nous n'avons point été incommodé, nous n'avons perdu ni coup de dents ni sommeil, et nous voici, peut-être sans le savoir, dans un état plus tranquile que le vôtre. Le canon ronfle pourtant dans ce moment près de Fouras ; mais nous y sommes déjà si accoutumés, que peu s'en faut que nous ne le prenions pour notre simphonie. Venez donc, si vous l'osez, danser avec nous et vous conviendrez pour lors de tout ce que j'avance et des véritables sentiments d'amitié avec lesquels je serai toujours, monsieur et cher ami, votre très humble et obéissant serviteur.

» J.-J. Sartoris.

» Rien de nouveau depuis la prise de l'isle d'Aix ; l'escadre angloise ne fait aucun mouvement ».

Digitized by Google

Enfin, dans une troisième lettre, de J. François Faure (La Rochelle, 1er novembre 1757), nous lisons ce passage : « On ne peut bien dévoiler l'idée de messieurs les Anglois. Le départ d'une escadre fortmidable, composée de 22 vaisseaux de ligne et 24 frégates, est regardé icy comme sûr. Cependant on juge bien que c'est pour aller à la rencontre de M. Dubois de Lamothe. Il est à souhaiter pour la France que ce combat sanglent naye pas lieu.

» J'ay l'honneur de présanter mes respects à ma cousine votre épouze et famille, et celluy d'estre bien sincèrement, mon cher cousin,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» FRANÇOIS FAURE. »

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

I. — QUESTIONS

N° 426. — Quelles sont les érosions marines contemporaines constatées sur les côtes de la Saintonge et de l'Aunis ? C'est un sujet d'études que le ministre de l'instruction publique signale et recommande à l'attention par une circulaire du 25 janvier. Nous tenons à la disposition de nos confrères qui voudraient y répondre des exemplaires du questionnaire dressé par le ministère.

—

N° 427. — Connait-on, imprimées ou manuscrites, des observations météorologiques, existant dans les bibliothèques ou chez des particuliers, quelle qu'en soit la date ? Telle est la question que pose une circulaire (28 janvier) du ministre de l'instruction publique.

—

N° 428. — *Collectionneurs saintongeais du XVIe siècle.* — M. Edmond Bonaffé a demandé, dans la *Revue poitevine* du 14 janvier, des renseignements sur les trois Saintongeais suivants, vivant vers 1560 et s'occupant de la recherche des médailles et des antiques : « Mathœus Gomboutius, I. C. ; Polycarpus Melvi-

Digitized by Google

nius, Canonicus ; Henricus Gliterius », cités par Hubert Goltz dans son *Jules César* (Bruges, 1463).

—

N° 429. — *Un dessèchement de marais en 1742.* — En 1742, une requête fut présentée au roi en son conseil « par Dame Marie de Durfort de Duras, Abbesse de l'Abbaye Notre-Dame de Saintes, & en cette qualité Dame Spirituelle & Temporelle de la Chatellanie, Terre & Seigneurie de Vix, en Poitou, tendante à ce qu'il plût à Sa Majesté lui permettre de faire dessécher une certaine portion de Marais, vulgairement nommée le Marais Gargouillaud, faisant partie de ceux qui environnent les Terres hautes de ladite Terre de Vix, ci-devant comprise dans la Baillette faite par Dame Françoise de Foix, lors Abbesse de ladite Abbaye, le 31 Décembre 1642, à François Brisson, non desséchée comme les autres, & depuis rétrocédée à la Suppliante par les successeurs dudit Brisson, par acte en forme de transaction du 8 Octobre 1741 ; ladite portion de Marais contenant quinze cents arpens, ou environ, tenant d'un côté vers l'Orient aux Terres hautes de ladite Paroisse de Vix, d'autre côté vers l'Occident aux Terres hautes de la Paroisse du Gué ; d'un bout vers le Septentrion au bot de Vix, & aux Terres hautes de la Fragnié & de Nizeau, & d'autre bout vers le Midi, à la levée de Lisleau qui sépare ladite portion du Marais desséché : la majeure partie dudit Marais appartenante à ladite Dame Abbesse, à cause de sa dite Terre & Chatellanie de Vix, & le surplus étant prétendu par les héritiers Pierre Fleury, les sieurs Berreau & Gandouard, les héritiers de Marie-Magdelaine Thomas, à cause de leur Métairie du Petit Tairé, le Prieur de la Cébrandiere, en ladite Paroisse du Gué, & autres, si aucuns sont ; aux conditions et Privilèges ci-devant accordés par les Edits & Déclarations des huit Avril 1599, Janvier 1607, 19 Octobre 1613, 12 Avril 1639, & notamment par les Edits de Janvier 1607, & Déclaration des 4 Mai 1641, & 20 Juillet 1645, donnés spécialement pour les Pays de Poitou, Saintonge & autres, par lesquels il auroit été entr'autres Privilèges accordé l'exemption de toutes Tailles & autres impositions, pour les Terres desséchées, pendant vingt ans, l'exemption de la Dîme Ecclésiastique pendant dix ans, à compter du jour que les Marais auroient été réduits en culture ; lequel tems passé, la Dîme seroit payée à raison de cinquante gerbes l'une... » Un arrêt du conseil d'état du roi, 8 juillet 1742, qui fut imprimé (in-4°, 4 pages) à Fontenay, par Jacques Poirier, imprimeur du roi, permit à madame de Duras de faire dessécher le marais. On désirerait savoir si, quand et comment cet arrêt fut exécuté.

—

N° 430. — Dans l'arrêt ou projet d'arrêt du parlement de Bordeaux (6 avril 1569) condamnant à mort 579 protestants saintongeais, on trouve : « Le fils aîné de Riveron d'Archiac,

Digitized by Google

lieutenant de Duch d'Asnière ». Sait-on quelque chose sur ce Riveron ainsi que sur sa famille?

A. D.

—

H. — RÉPONSES

N° 218; t. III, 319, 380. *Dom Claude Verguet, prieur de La Frenade, près de Cognac, et du Relec, 1770-1773.*

On s'est demandé si le Claude Verguet, qui est prieur de l'abbaye de La Frenade, commune de Merpins, près de Cognac, et qui figure dans divers actes de ce monastère (Voir *Archives*, t. x, p. 298-309, le curieux procès de dom Verguet avec Louis Poirier de Minefert, et t. iv, p. 170-279, des actes où il signe avec l'abbé Maury), est le même que Claude-François Verguet, prieur de l'abbaye du Relec et député du diocèse de Léon aux états généraux. La réponse pouvait être affirmative sans témérité. C'est ce qui a paru à notre actif et brillant confrère M. René Kerviler, qui étudie, dans la *Revue historique de l'ouest*, les députés de Bretagne ; il n'hésite pas à dire son personnage « prieur de La Frenade ». Résumons sa notice et aussi une note qu'il a publiée dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* :

Claude-François Verguet, né à Champlitte, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gray (Haute-Saône), en 1744, était fils d'un médecin. Entré sans vocation dans l'ordre de Citeaux (il l'assura du moins plus tard), il fut prieur de l'abbaye de La Frenade, où nous le trouvons en 1770-1773, puis prieur de l'ancienne abbaye de Bernardins du Relec, située au pied des montagnes d'Arée, dans le voisinage de Pleyber-Christ, et sur le territoire de Plounéour-Menez, qui ne comptait plus alors que quatre religieux. Aussi le dernier abbé commendataire, du Vivier de Lanzac, chanoine et comte de Lyon, étant mort en 1784, on ne lui avait pas donné de successeur ; l'abbaye avait été réunie aux économats, et elle était gouvernée par le prieur. On rapporte qu'un régiment de cavalerie ayant séjourné dans les environs pendant un passage, Verguet en nourrit à ses frais les soldats sans vouloir accepter aucune indemnité. Louis XVI, informé de cette générosité, le recommanda tout spécialement aux supérieurs de son ordre, qui le nommèrent peu après vicaire général.

Au mois d'avril 1789, le clergé du diocèse de Léon, cédant aux conseils de Mgr de La Marche, n'élut aucun député aux états généraux ; mais, au mois de septembre, on profita de ce que, dans plusieurs diocèses, il fallait procéder à des élections supplémentaires afin de remplir les vides causés par les démissions, pour demander de nouveau au clergé léonais d'élire ses députés. Le diocèse de Léon choisit pour ses mandataires l'abbé Expilly et dom Verguet.

Digitized by Google

Le prieur du Relec prit, à l'assemblée, la défense des ordres religieux lorsqu'on résolut, en février 1790, de décréter leur abolition, et protesta avec force contre la suppression des vœux monastiques. Il publia même à cette occasion une brochure intitulée : *Observations de dom Verguet, député de Bretagne, sur le rapport du comité ecclésiastique concernant les ordres religieux*; il y conclut à ce que :

1° Les ordres religieux soient conservés et destinés à l'éducation, au soulagement des malades et aux progrès des connaissances humaines ; 2° à ce que ceux qui ne voudroient pas continuer la régularité qu'ils ont choisie, sans connoître la force et la durée de leur engagement, soient autorisés à réclamer ; 3° que l'émission des vœux soit portée à l'âge où la maturité aura laissé à la réflexion le temps de préparer cette importante résolution, et que les élèves qui se destineroient à ce genre de vie, ne soient tenus qu'à la subordination qui n'enchaîneroit pas leur liberté ; 4° que le code d'éducation dont l'assemblée doit s'occuper, soit le seul qu'il soit permis de suivre dans les maisons qui seroient spécialement employés à l'éducation publique; 5° que si l'assemblée prononce la suppression des ordres religieux, la pension accordée aux célestins et aux antonins, serve de règle et de traitement à faire à tous les religieux sans distinction, autant que la masse des biens pourra le permettre, sauf à augmenter, jusqu'à ce taux, ceux qui n'en jouiront pas, à mesure que l'extinction successive des religieux en laissera la possibilité ; 6° enfin que les religieux supprimés soient rétablis dans tous les droits des citoyens, et comme tels, admis aux fonctions administratives, lorsque l'estime et la confiance les auroient honorées de ce choix... »

Puis l'ambition lui fit perdre la tête ; la mitre de son collègue Expilly troubla ses rêves, et prêtant serment, le 27 décembre 1790, à la constitution civile du clergé, il accepta de devenir le vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Langres. On ne le revit plus en Bretagne.

Nommé curé constitutionnel de la paroisse de Montarlot, canton de Champlitte (Haute-Saône), petite paroisse de 400 habitants, à 9 kilomètres de son pays natal, il abjura la prêtrise pendant la terreur et devint président de son district. Bonaparte le nomma, en 1800, sous-préfet de Lure; mais son caractère indépendant ne lui permit pas de s'entendre avec le préfet de Vesoul, et il donna peu après sa démission pour se fixer à Montarlot, où il passa le reste de ses jours dans une large aisance et faisant de sa fortune un généreux usage : car il donnait beaucoup aux pauvres. On prétend qu'il avait eu part à la distribution du trésor de Cluny, lors de la dispersion; mais cela n'a pas été prouvé.

L'entrée des alliés en France (1814) lui causa une telle émotion, qu'on le trouva mort dans son lit le 9 mars. Il vivait seul et passait, dit-on, de longues heures dans sa chambre en prières.

Digitized by Google

On a de lui deux portraits gravés par Alix d'après Sandoz, et par Beljambe d'après Perrin, pour la collection Dejabin; physionomie songeuse, épaisse et triste.

—

N° 251 ; IV, 93, etc ; VIII, 232, 454. *Le culte de saint Eutrope.*

I. Culte de saint Eutrope à Saint-Amandin.

De temps immémorial, saint Eutrope est honoré à Saint-Amandin, canton de Marcenat, arrondissement de Murat, par Condat (Cantal), comme patron de la paroisse; le titulaire est saint Etienne. De temps immémorial aussi, des pèlerins infirmes viennent à l'église, de tous les environs, se recommander à saint Eutrope, principalement le 30 avril, jour de sa fête.

Avant la révolution, la fête était réservée, comme le sont les dimanches. Alors, on offrait à la vénération des fidèles « la relique insigne » du saint; depuis, il n'a plus été question de cette relique insigne ; elle a du être anéantie au moment de la tourmente révolutionnaire ; le peu de documents qui nous reste après cette triste période, ne nous dit pas quelle était cette relique insigne.

Également avant la révolution encore, on récitait officiellement, soit avec les pèlerins, soit en leur nom, « les litanies de saint Eutrope »; il ne nous reste aucune copie de ces litanies ; quant aux *rinages*, à l'occasion de la fête du saint, et à la procession en son honneur, nous les avons encore. Un registre, qui va de 1621 à 1646, nous rappelle la façon solennelle de publier, un an à l'avance, ces rinages et cette procession « en l'honneur de monsieur sainct Estropi » ; ces publications, longtemps même avant 1789, avaient perdu de cet apparat.

Comment saint Eutrope est-il devenu un principal patron de Saint-Amandin, en Auvergne ? Comment cette église s'est-elle vue en possession d'une relique insigne de saint Eutrope ? Quelle était cette relique insigne ? — Y a-t-il eu quelques relations entre Saint-Amandin et Saintes, c'est ce que je ne saurais dire.

L'abbé Soucher.

II. Le culte de saint Eutrope à Orléans.

Si nous n'avons pu découvrir aucune trace du culte de saint Eutrope à Orléans, du moins quelques manuscrits de la bibliothèque le font supposer. Le manuscrit 110, « *Breviarium Aurelianense* », XIVe siècle, porte, à la date du 30 avril (2 des calendes de mai), au calendrier, ce passage : « *Eutropii episcopi conf.* ». De même, le manuscrit 112, « *Breviarium, ex bibl. conventus aurelianensis fr. eremitarum s. Augustini* », 1512, à la même date : « *Sancti Eutropii epi. et martyris* ». Enfin

Digitized by Google

le manuscrit 96, « *Missale senonense* », in-4°, XVIe siècle, 2 kal. maii : « *Eutropii et martyris* ». Mais ni l'office ni la messe du saint n'ont été insérés dans le corps des bréviaires et du missel.

III. Saint Eutrope dans les bréviaires manuscrits de Saintes.

Nous avons déjà cité le magnifique bréviaire 16309 (1). La bibliothèque nationale possède deux autres bréviaires manuscrits du XVe siècle. Le premier, n° 1307 latin, *Breviarium Xantonense*, indique, au calendrier, la fête de saint Eutrope au 30 avril avec octave, et la fête des translations au 14 octobre. L'office du 30 avril est au fol. 311 v°, celui de l'octave au fol. 318, et celui des translations au fol. 409 v°; dans le second, n° 1308, *Breviarium Xantonense*, on lit au calendrier, 30 avril : « *Eutropii, episcopi et martyris, festum trium cantorum* »; et 14 octobre : « *Translatio sancti Eutropii et sancti Leoncii* ». L'office du 30 avril se lit au fol. 366 v°, celui de l'octave fol. 372 v°, et celui du 14 octobre fol. 484. Le texte et l'agencement de l'office sont en tous points conformes au mss. 16309.

Ces trois bréviaires reproduisent, avant l'office du 30 avril, une rubrique importante pour bien préciser la solennité du culte de saint Eutrope. La voici telle que nous avons pu la lire : « Si festum venerit in ebdomada pasce, nichil fiet tunc de ipso usque post octavam pasce. Item si evenerit in secunda vel tertia vel quarta feria rogationum, nichil fiet tunc de ipso usque post assencionem. Vel etiam si evenerit in dominica, nichil fiet de ipso usque in sequentem diem martis. Nichilominus ipso quo evenerit ipso (*sic*) die fiat processio ad sanctum Eutropium, et ibi dicantur matutine de festo, et dicitur ibi proprium responsorium videlicet primo versiculo et ultimo dicto tres prime antiphone cum psalmis sequentibus. Te Deum laudamus. Capellanus dicit ibi collectam sub thono Euangelii. Dicto *Benedicamus*, revertitur processio ad sanctum Petrum, ad cantandum completorium.

« Nota quod proprium responsorium non dicitur in ecclesia Xantonensi, nisi in translatione ipsius. Immo dicitur in festo isto illud officium quod dicitur de uno alio martyre in tempore paschali, additis propriis antiphonis de laudibus, que dicuntur in festo isto, et propriis antiphonis que dicuntur ad *Magnificat*, et ad *Benedictus*. Ad nocturnos autem dicuntur tres antiphone cum psalmis sequentibus ».

L'office tout entier : antiennes, leçons, musique, était donc à l'usage de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes ; mais non pas d'un usage exclusif et absolu : car l'on prévoit les nombreuses circonstances où l'on devra recourir au commun.

---

(1) D'après les renseignements que nous donne un élève de l'école des chartes, attaché à la bibliothèque nationale, ce manuscrit 16309 serait du XIVe siècle.

Digitized by Google

D'ailleurs, on n'agissait pas autrement dans l'église Saint-Eutrope, comme l'insinue le cérémonial particulier à cette église, tel que le fit transcrire, en 1655, le prieur Armand du Caurroy. Il indique, en effet, pour le 30 avril l'oraison : *Deus qui nos*, du commun d'un martyr pontife au temps pascal, et, pour la translation du 14 octobre, l'oraison *Infirmitatem* du commun des martyrs pontifes (Voir *Archives historiques de la Saintonge*, IIe vol., page 377).

Plusieurs autres mss. de la même bibliothèque reproduisent les *Acta* déjà publiés par M. Audiat, d'après le mss. 3550. Ainsi le mss. 17634, f. 77 (XVIe siècle), donne les actes avec la lettre de saint Denis. De même le n° 11757, fol. 29 vo (XIIIe siècle), et le n° 13775, fol. 33, mais sans la lettre de saint Denis. Ce dernier contient encore, au fol. 37, la petite notice par Grégoire de Tours, de même que les nos 14650, fol. 313 (XVe siècle), et 16737, fol. 23 (XIIe siècle).

De plus, le mss. 1032 (XIVe siècle) portant le titre de *Breviarium Turonense*, ayant appartenu à Anthoine Borenet, official éduen, contient aussi l'office de saint Eutrope, au 30 avril, fol. 309. Les neuf leçons, très courtes, sont extraites des *Acta* de saint Eutrope cités plus haut, et comprennent le 1er paragraphe et quelques lignes du second : « Gloriosus... sanitatem prebet ». Le calendrier, outre la fête du 30 avril, indique, au VI des calendes de juin (27 mai), un autre saint Eutrope : « Eutropi episcopi »; mais il n'en est fait aucune mention dans le corps du bréviaire.

Nous terminerons ces notes par l'annonce d'une découverte que nous croyons précieuse. La providence des chercheurs nous a fait mettre la main sur le texte complet de la légende inédite d'où ont été extraites les leçons de l'office de saint Eutrope du bréviaire de Vendôme. Cette pièce importante fera l'objet d'une publication spéciale, pour laquelle nous prenons date dès aujourd'hui.

L'abbé CH. MÉTAIS.

—

N° 366 ; II, 44 ; III, 165 ; VIII, 70. *Les Campet de Saujon.* — Les officiers vendéens dont parle M. de Saint-S. ne sont pas, croyons-nous, des Campet de Prinsay. Dans une pétition adressée, en 1818, au cardinal de Périgord, pour obtenir une pension en faveur de l'ex-abbé de Gamaches, je lis : « M. l'abbé de Campet, né le 26 février 1744, est sous-diacre. Le roi-martyr, de douloureuse mémoire, lui avait donné le prieuré de Gamaches en Picardie, valant 4,000 livres, ce qui l'avait mis à même d'abandonner à son frère aîné le tiers de la terre de Prinsay formant sa légitime. Son frère a émigré; la terre de Prinsay qui valait 80,000 livres a été vendue, et l'abbé de Campet est resté avec une pension alimentaire de 260 ».

L'abbé de Gamaches était donc entré dans les ordres avant la révolution ; de plus, s'il eût guerroyé en Vendée, cette parti-

Digitized by Google

culariité n'eût certainement pas été omise par le rédacteur de la pétition, son parent, auprès duquel il vivait. L'abbé de Campet, pendant la révolution, a été interné à Pons ou à Brouage, je ne sais trop où; mais s'il eût porté les armes en Vendé, il eût été traité d'une manière moins favorable.

D. A.

—

N° 424; IX, 70.

Les Baron de Touchelonge en Marennes.

Le 5 février 1742, en l'église de Marennes, « sieur Joseph Fromaget, lieutenant au régiment de Normandie, fils de M. Me Augustin Fromaget, conseiller du roi et lieutenant en l'élection de Marennes, et de feue dame Marie-Scholastique Charrier », épouse damoiselle Marie-Madelaine Baron de Touchelonge, fille émancipée de feu M. Me Pierre-Eutrope Baron, seigneur de Touchelonge, conseiller du roi, et lieutenant général de l'amirauté des îles et côtes de Saintonge, et de feue dame Catherine Lardreau. (*Registres paroissiaux de Marennes*).

Le 2 février 1670, baptême de Marie-Magdeleine de Saint-Mathieu, âgée de 2 mois 3 jours, fille d'Hélye de Saint-Mathieu et de damoiselle Marie Barron. Le parrain a été Charles Barron, seigneur de Touchelonge, et la marraine damoiselle Marie-Magdelaine Barron. (*Registres paroissiaux du Gua, aux archives du greffe de Marennes*). P. Beau, *curé du Gua*.

« 1648. A été baptisé Jacques Baron, fils de Baron de Laubray, conseiller du roy, garde des sceaux au présidial de Marennes, et de Jeanne Philippe. Le parrain a été Jacques Baron, conseiller du roy dans la chambre présidiale de Marennes, et la marraine, damoiselle Suzanne Durfort. (*Registres paroissiaux de Marennes, aux archives de la mairie*).

« 1683, 21 septembre. M. Me Mathieu Baron, seigneur de Monfabien, conseiller du roy et son lieutenant général dans l'amirauté des isles et costes de Xaintonge, a été parrain avec Angélique de Thebaud, femme de René Verneuil ». (*Ibidem*).

Sur l'état 19e, section T, dressé le 25 mai 1791, on lit: « Rue de la Bourseplate, n° 288, une maison appartenant à Mlle Baron Monfabien, d'une évaluation de 90 livres, au revenu imposable de 12 livres. Cette maison est attenante à celle de M. de Bonsonge, n° 287 », dont M. Louis Sauvat, aveuré, est aujourd'hui propriétaire, et à une petite distance de l'ancien palais du présidial, (hôtel Richier, rue du Palais, n° 294). (*Archives de la mairie de Marennes*).

A. L.

Voici un essai de filiation de la famille Baron de Touchelonge et de Laubray.

Digitized by Google

I. Jacques Baron, licencié ès lois, juge sénéchal de Montierneuf et d'Arvert, qui était mort en 1644, eut, de Charlotte Fonteneau,

II. Pierre Baron, qui fut, le 10 septembre 1649, nommé par la reine régente membre du conseil d'état et du conseil privé et lieutenant général de la marine en Guyenne. En 1656, il reçut de Louis XIV des lettres de noblesse en considération des notables services rendus par lui à l'imitation de ses aïeux, et particulièrement en diverses occasions secrètes, périlleuses et importantes qu'il a heureusement conduites et terminées.

Dans le jugement de Begon figurent : « Pierre Baron, sieur de Laubray, élection de Saint-Jean d'Angély, condamné par défaut à 2,000 livres, le 22 septembre 1701 », et « Charles Baron, sieur de La Roche-Baron, élection de La Rochelle, condamné par défaut à 2,100 livres, le 29 novembre 1699 ».

Le 9 février 1644, par contrat passé à La Tremblade devant Elisée Béchet, notaire, Pierre épousa « damoiselle Judith Lalouhé (1), dame de Chassaigne en partye, fille naturelle et légitime de deffuncts François Lalouhé, escuyer, sieur du Breuil, et de damoizelle Esther Mathieu (2)... demeurant ledit préparlé au bourg de Marennes, et la damoizelle préparlée en sa maison noble de Peumignon, paroisse Saint-Estienne d'Arverd.. » Ledit préparlé de « l'otorité dudit sieur Baron, son père, et advis de noble homme Claude Heurtemate, sieur de Merville, son beau-frère... » Personne du côté de la préparlée. Il y eut, deux ans plus tard, séparation de corps et de biens.

Il eut sans doute pour fils Charles-Borromée qui suit, né d'une première femme.

III. Charles-Borromée Baron, seigneur de Touchelonge, né

---

(1) Elle était veuve de François Baudouin, sieur de Brie et de Peumignon. Le 16 mars 1626, baptême de François Baudouin, fils de François Baudouin et de Judith Lalouhé, présenté au temple de La Tremblade par le grand père et la grand'mère de l'enfant, Jean Baudouin, sieur de Laudoine, et Esther Mathieu. (*Archives du greffe de Marennes*). Elle eut un autre fils Jacques Baudouin et une fille Marie Baudouin qui, en 1646, épousa Jacques Gaillard, écuyer, sieur de Fief-Gaillard.

(2) Esther Mathieu était fille de Me Vincent Mathieu, sieur de Birac, juge des quatre bailliages royaux de Saintonge, et d'Anne Regnaud. Le 25 décembre 1598, elle assiste au contrat de mariage de son frère Hélies Mathieu, sieur de Birac, avocat, avec Jehanne Lalouhé, fille de Gabriel Lalouhé, écuyer, sieur de Touchelonge, et d'Anne Blanc. Le 18 mars 1597, les principaux « manans et habitants des îles de Marennes » nomment ledit Hélies Mathieu leur procureur devant sa majesté, afin de faire rendre gorge audit sieur de Touchelonge (son futur beau-père), qui « auroit, par surprinse, extorqué de sadicte majesté et sondict conseil assignation de la somme de cinq mil quarante et tant d'escuz, ou autres plus grandes sommes sur lesdicts constituans et les habitans du gouvernement de Brouage, pour le paier et rambourser de certains marois et sartières qu'il prétant estre ranfermés devers l'enclos de la ville de Brouage, tant par le feu sieur de Mirambeau que despuis par sadicte majesté ». (*Minutes de Jehan Michel, notaire à Marennes, en l'étude de Me Mariocheau, notaire à Etaules*).

Digitized by Google

en 1638. Il avait épousé Jeanne de Saint-Mathieu, qui mourut le 10 décembre 1677. Lui décéda le 11 janvier 1711. Il fut inhumé dans l'église des récolets de Marennes. Quand on creusa sa tombe dans le sanctuaire, on fut stupéfait de trouver dans un état parfait de conservation la tête de sa femme, morte 23 ans auparavant. Les religieux s'inquiètent, s'informent : ils apprennent que Mlle de Saint-Mathieu, enlevée dans sa vingt-septième année à son époux, était une femme d'une beauté remarquable et d'un mérite, d'une charité égales à sa beauté. Le procès-verbal suivant, qu'ils rédigèrent sur le champ, nons raconte le fait :

« Nous, soussignés, gardien discrets et religieux récolets, du couvent de Marennes, certifions et attestons que monsieur Charles-Boromée de La Rochebaron, seigneur de Touchelonge, étant mort le 12 du mois de janvier de la présente année mil sept cent onze, nous avons fait ouvrir la terre dans le sanctuaire de notre église, du côté de l'épître, au même lieu où Mlle Jeanne de Saint-Mathieu, fille de M. le président de Saint-Mathieu et épouse du dit sieur Charles de La Rochebaron, avait été ensevelie le 11 du mois de décembre mil six cent soixante et dix-sept, et qu'en béchant la terre en présence d'une centaine de personnes on aurait trouvé la tête de la dite défunte Jeanne de Saint-Mathieu, avec tous ses cheveux, qui sont très beaux, se tenant à la dite tête, couverte de la calotte, sans que la dite tête ni la calotte n'aient été altérées que par le pic duquel on béchoit la terre, par lequel le devant de la tête fut emporté et une partie de la calotte déchirée ; le ruban même couleur aurore qui attachoit les coëffes n'ayant reçu aucune altération ; lequel ruban nous aurions donné à son fils aîné qui auroit souhaité le garder.

« Toutes lesquelles choses nous ayant paru extraordinaires, nous aurions premièrement visité la date de l'année et du mois de l'hinnumation ; et, l'ayant confronté à celle du jour présent, nous aurions trouvé qu'il y auroit vingt-trois ans que la dite tête étoit sous la terre toute pure, sans qu'il y ait rien qui ait pu contribuer à sa conservation et à celle des cheveux. Et c'est particulièrement ce qui nous auroit obligé, en second lieu, de nous informer curieusement quels ont été la vie et les mœurs de la défunte; et ayant trouvé dans le lieu de notre communauté que la dite défunte demoiselle aurait joint durant sa vie, aux grandes qualités naturelles qu'elle possédoit, la pratique de toutes les vertus chrétiennes, nous aurions bien voulu nous informer de toutes les personnes qualifiées qui ont autrefois conversé avec elle : quel était son caractère? Lesquelles nous ont attestées unanimement que c'étoit une jeune personne morte à l'âge de vingt-sept ans, ornée d'une grande beauté, d'une modestie édifiante, d'un esprit excellent, doux, brillant, engageant et tout tourné à la vertu; méprisant tous les applaudissements qu'elle recevoit pour ses excellentes qualités pour vaquer sincèrement à la piété ; cachant avec un soin extrême ses beaux

Digitized by Google

cheveux, et s'informant avec empressement des pauvres honteux qu'elle soulageoit selon son pouvoir sans oublier les malheureux, et ne marquant de plus grand plaisir que quand elle pouvoit faire l'aumône.

« Ce sont particulièrement ces raisons qui nous ont obligé à en dresser notre verbal. En foi de quoi nous avons tous signé :

Jacques-Louis, *gardien*. Fontaines. Lestourbe. Thomas Berguel. Sainte-Angélique Chevalier. Saint-Macaire Escudié. Saint-Joseph Gaillard.

La tête de Mme Baron, après bien des vicissitudes, après avoir échappé aux dévastations de 1793, est aujourd'hui entre les mains de sa famille. Son fils Pierre-Eutrope continua la descendance.

Je croirais volontiers de cette famille Charles Baron, docteur en théologie, curé de Marennes (1668-1688), mort le 29 décembre 1688, âgé de 66 ans, « vieux, un peu fou, incapable de tout », écrivait de lui Fénelon en 1685 (*Archives*, XII, 212) ; aussi Marie Baron, épouse de Duverger, marchand à Marennes, morte en odeur de sainteté le 3 octobre 1632, à Saujon, chez son amie Marthe de Viaud, baronne de Saujon, dont le père François Penot, prononça l'oraison funèbre à Marennes, et dont il écrivit la vie, *La très illustre vie de Marie Baron*. (Voir *Bulletin des Archives*, VII, 192, et *Biographie saintongeaise*).

IV. Pierre-Eutrope, seigneur de Touchelonge, conseiller du roi, lieutenant général de l'amirauté des côtes et îles de Saintonge en 1670, épousa Catherine Lardreau, dont vinrent huit enfants : 1° Pierre-Fabien, avocat, qui suit; 2° Etienne Baron de Laubray; 3° Nicolas, prêtre; 4° Marc, étudiant à Poitiers; 5° Catherine; 6° Marie; 7° Marie-Madeleine; 8° N.

V. Pierre-Fabien, avocat au parlement de Bordeaux, époux de Dorothée Giraudot, eut :

VI. Jean-Jacques-Fabien, chevalier de Saint-Louis, qui fut, en 1769, lieutenant des grenadiers royaux au bataillon de Saint-Jean d'Angély; en 1792, lieutenant-colonel commandant le 2e bataillon des volontaires de la Charente-Inférieure. Il épousa Marie-Rose Barré, dont trois enfants : 1° Marie-Armande Baron, mariée constitutionnellement, le 4 décembre 1796, à Saint-Sulpice d'Arnoult, et catholiquement, le 7 du dit mois, à Marennes, par Menpontet, curé catholique, à Jean-Philippe Fraigneau, fils de Jacques-Philippe Fraigneau, conseiller du roi, trésorier du sceau de la chancellerie, juge de paix de Pont-l'Abbé, et de Jeanne Fonteneau ; dont 4 enfants : a. Rose-Armande-Fanny, née le 10 septembre 1797, morte le 1er février 1870, épouse d'Adolphe Guyot-Beaupré, ancien garde du corps de Charles X ; sans enfants ; b. Marie-Rose-Fortunée, né le 10 mai 1800, épouse de Charles-Nicolas Poittevin de Moléon (Voir *Etudes et documents sur la ville de Saintes*, p. 90), dont une fille et un fils, Jules, marié à Mlle Bréard ; c. Edouard-Armand-Georges, né le 23 avril 1804, mort sans posté-

Digitized by Google

rité; *d.* Angélique-Clémence, née le 17 décembre 1809, morte le 11 juin 1882, épouse de Louis-Emile Cantaloube; deux fils; — 2° Angélique-Suzanne Baron, qui épousa son cousin germain Jean-Pierre Jeudy de Grissac, fils de Pierre Jeudy de Grissac et de Dorothée Baré (Dorothée Baré et Marie-Rose Baré, épouse de Jean-Jacques-Fabien Baron, étaient filles de Jean-Isaac Baré, avocat à la cour de Bordeaux, juge sénéchal des terres et principauté de Mortagne et châtellenie de Saint-Fort, et de Dorothée Moulineau), dont sont issus 4 enfants : a. Jean-Pierre-Grégoire, époux de Léonie Beaurivière (6 enfants); *b.* Rose-Dorothée; *c.* Armande; *d.* Betsy; — 3° Joseph-Eutrope qui suit.

VII. Joseph-Eutrope Baron eut, de Marie Brocenat un fils, Adolphe, marié à Marmande, dont un fils, soldat de l'infanterie de marine, et une fille.

Q.

BIBLIOGRAPHIE

Eskirch. — Voir Courcelle, ix, 79.

Espérandieu (Emile). *Note sur quelques monnaies découvertes à Poitiers par le R. P. Camille de La Croix.* Paris, imp. Rougier, 1888, in-8°, 6 p. (Extrait de la *Revue de numismatique*, 3e trimestre de 1888).

Fabre (le docteur Paul), médecin des mines de Commentry, président de la société des sciences médicales de Gannat. *Le docteur Félix Barbrau.* Notice nécrologique suivie du discours prononcé aux obsèques... par M. F. Pannetier. Gannat, imp. Marion, 1887, in-8°, 11 p. (Extrait du *Compte-rendu de la société des sciences médicales de Gannat*, 41e année).

Elie-Aubin-Félix Barbrau, né à Marennes le 10 juillet 1827 (Voir *Bulletin*, vii, 145), élève du collége de Poitiers, de l'école de médecine de Rochefort, puis de Paris, interne des hôpitaux le 20 décembre 1852, docteur le 25 août 1857, nommé, au mois de septembre 1858, médecin de la compagnie de Châtillon et Commentry, est mort le 22 mai 1887, à Commentry, et a été enterré à Marennes. Secrétaire de Vulpian, il a collaboré au *Traité des maladies du sein*, et a fait sa thèse de doctorat *De la métropéritonite puerpérale et de son traitement par le sulfate de quinine à haute dose.* M. le docteur Fabre apprécie, en homme qui s'y connaît, une vie toute de dévouement.

Fleury (Paul de). *Portefeuille historique et archéologi-*

Digitized by Google

que de l'Angoumois. Angoulême, imp. G. Chasseignac, in-4°.

Sous ce titre, M. de Fleury a commencé la publication de petites pièces inédites. Le n° 1 est le traité (11 avril 1660) passé entre le syndic de l'hôpital général d'Angoulême et Jean Raimbaud, marchand passementier, pour l'établissement d'un atelier de passementerie dans cet hôpital. Le n° 2 est l'acte (1er avril 1581) de notoriété en faveur de François Glatignon, avocat d'Angoulême, à l'effet d'établir « qu'il n'a pas quitté la ville pendant les troubles de l'année 1580, où les huguenots tuaient tous ceux qui sortaient de la ville ».

— *Rapport annuel de l'archiviste au préfet*, 1885, 1886, 1887, 1888. Angoulême, imp. Chasseignac, 1885-88, in-8°, 4 fascicules. (Voir *Bulletin*, IX, 55).

FORTIN DE LA HOGUETTE (Philippe). *Lettres inédites*, publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque. La Rochelle, impr. N. Texier, 1888, in-8°, 215 pages. (Tiré à 100 exemplaires du t. XVI des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*).

Compte-rendu dans le *Journal de Forcalquier* du 7 octobre; la *Gironde* du 9 novembre, par M. Guardia; le *Rappel charentais* du 19, par M. Edmond Maguier; *Polybiblion*, par M. A. de Bourmont; *Progrès de la Charente-Inférieure* du 14 novembre, par M. d'Aussy; *Revue critique*, par M. Arthur Chuquet; *Revue historique* de décembre, p. 370, par M. G. Monod; *Bulletin critique* du 15 janvier, par M. Gabriel Audiat, etc.

GALAIS (l'abbé Eugène), docteur en théologie, chanoine honoraire, aumônier du lycée de Périgueux, né à Pont-l'Abbé. *Influence de la femme chrétienne sur la vie morale de l'homme*. Conférences prêchées dans l'église de la Cité, à Périgueux. Paris, Bray et Retaux, 1884, in-18, IV-86 pages.

— *Le divorce*. Réponse aux erreurs de MM. Naquet et Dumas; in-8°.

— *Le mariage devant l'histoire*; in-8°.

— *Le mariage devant les lois religieuses*, Paris, Bray et Rétaux, in-12.

— *Les harmonies de l'homme-Dieu*. Niort, Clouzot, 1871, in-12, III-234 pages.

— *De Biarritz à Lourdes*. 3e édition, 1876, in-12.

— *Le pape est mort*. Ode sur la mort de Pie IX; in-8°.

— *De fide sufficienti ad salutem, d'après le savant Ripalda*.

— *L'épreuve* (vers). Agen, imp. Lamy, in-18, 16 pages.

— *Programme d'un aumônier de collége*; in-12.

— *Saint Front, 1er évêque du Périgord*. Sermon prêché dans la

Digitized by Google

cathédrale de Périgueux. Périgueux, imprimerie Dupont, 1882, in-8°, 24 pages.

— *Joseph Vigouroux*, in-18.

— *Eglise et patrie.* Paris, Bray et Rétaux, 1888, in-12, 56 pages.

— *Le prêtre.* Souvenir d'une neuvaine prêchée en l'honneur de saint Eutrope, 1er évêque de Saintes, 14 octobre 1888. 10e édition. Saintes, imp. A. Hus, 1888, in-12, 13 pages.

Garlandat (I.). *Note sur l'eucalyptus.* Cognac, imp. Béraud, 1887, in-18, 15 pages.

Garnault (Emile). *Le commerce rochelais*, 1re partie. Voir *Bulletin*, viii, 347. Compte-rendu dans le *Courrier de La Rochelle*, du 29 juillet; la *Charente-Inférieure* du 1er août.

Gélineau (le docteur). *Traité de l'angine de poitrine.* Paris, par Ad. Delahaye; imprimé par Tessier à Surgères, 1887, in-8° de 615 pages. Prix : 8 fr.

Ce volume, qui contient 150 observations, dont beaucoup sont personnelles à l'auteur, est le plus considérable qui ait été publié sur cette matière. L'auteur compte parmi les victimes récentes de l'angine de poitrine les docteurs Broca, Chauffard, Delpech, Peisse, Maurice Ragnaud, Lorrain, Hillairet, Gosselin. Citons le chapitre historique de l'ouvrage. D'après M. Gélineau, le maréchal de Schomberg et l'illustre Louvois sont morts d'une angine de poitrine; par contre, Diderot, consolé, dit-on, de succomber aux atteintes de l'*angor pectoris*, maladie aussi rare que distinguée, est mort tout simplement d'une maladie mitrale du cœur. La terrible maladie n'a pas épargné non plus nos hommes d'état, dit M. Gélineau; et le ministre Ricard s'est éteint sous ses coups. Mais la crainte de l'angine de poitrine n'empêchera point, selon lui, qu'il ne surgisse de tous côtés des hommes d'état.

Le *Journal de médecine dosimétrique* d'août 1888 contient, aussi de M. le docteur Gélineau, *De la paralysie agitante et de son traitement*; et le *Répertoire universel de médecine dosimétrique* (xive année, décembre 1886), *Des injections sous-cutanées en général*, mémoire lu à la société de thérapeutique dosimétrique de Paris; (xve année, janvier 1887). *Des injections sous-cutanées de sulfate de strychnine dans la névrose cérébro-cardiaque*; numéro d'octobre, *Etude dosimétrique sur l'angine de poitrine.* Le numéro de décembre 1886 contient aussi, de M. le docteur Reignier, de Surgères, *Trois cas d'affections cérébro-spinales.*

Généalogie de la famille Pandin, extraite des *Archives généalogiques*... publiée par M. Lainé... Pons, imp. Texier, 1884, in-8°, 19 pages.

Digitized by Google

Une « note supplémentaire », datée « Les Forges de Fléac, le 15 juillet 1884 », donne l'état actuel de la branche de Saintonge : Théodore-Charles Pandin de Lussaudière, né en 1807, mort en 1886, marié en 1842 à N... Rodier, née à Saint-Dizant du Gua (Voir *Bulletin*, VII, 278), a eu quatre enfants : 1° Louis, célibataire ; 2° Henri, époux de Mathilde Bastard, née à La Jarne, dont une fille ; 3° Théodore, marié à Louise Bastard, sœur de Mathilde, dont une fille et deux garçons ; 4° Hortense Pandin de Lussaudière, mariée à N... Maillard, né à La Mothe-Saint-Héraye, ministre protestant à Pamproux (Deux-Sèvres), dont trois enfants.

GIRAUDIAS (Ludovic). *Ritournelle*, poésie de François Coppée, musique de Ludovic Giraudias. La Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), impr. Guittet, 1880, in-4°, 3 pages. Prix : 40 centimes.

GIRAULT (Philippe-René et Charles). *Deux histoires : I. Les Français en Allemagne ; II. Les Allemands en France.* La Rochelle, imp. A. Siret, 1888, in-8°, 8 pages.

Extrait de l'ouvrage suivant : *Mes campagnes sous la république et l'empire, 1791-1810.* Edité par son fils Ch. Girault. La Rochelle, typ. A. Siret, 1884, in-4°.

Grand almanach de Saintes, 1889. Saintes, imp. Hus, in-12, 1889, 142 pages.

Comme les années précédentes, l'almanach contient quelques notices biographiques : les Dangibeaud, les Drilhon, Louis et Jean-Louis Doussin, l'abbé Decrugy, Dufaure ; de plus, une carte de l'arrondissement et deux notices de communes, Arces et Avy. Regrettons que cela soit fait avec trop de légèreté ; « Arces tire son nom de *arx*... villa de arcis » ! On y voit un « duc de Pernand », puis un « temple de Vespasien » à Barzan, qui est sans doute Le Fa. (Voir *Bulletin* des Archives, VIII, 391, etc.) On voudrait savoir où a été publiée « la notice biographique sur la famille Drilhon par M. Pellisson, juge au tribunal de Bergerac », et celle qu'a faite « M. le baron Eschasseriaux, député au corps législatif », qui sera bien étonné de ce nouvel ouvrage. Ajoutons que la note sur la société des Archives est fautive et incomplète.

GRASILIER (Léonce). *Causes célèbres de l'Angleterre.* (*L'affaire Tichborne*). Paris, Savine, 1888, in-18, 510 pages.

GRIMAUX (Edouard). *Lavoisier.* Voir *Bulletin*, VIII, 406 et 410.

GUILLET (le docteur (E.-P.). *Contribution à l'étude du pays de Porto-Novo.* Rochefort, 1887.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI 1889. CHRONIQUE : Revue de la presse ; avis ; récompenses ; nouvelles littéraires ; conférences ; sociétés savantes. — NÉCROLOGIE: Le chanoine Audouin; Charles Barbey; Bévin; Jacques Billaud; le général Dejean; comtesse Duchâtel; Laurent Duffourc; madame Faucher de Saint-Maurice; madame de Laage ; le colonel Mailhetard ; Gabriel Martel ; Gabriel Ordonneau ; Musnier ; Rafelis de Broves ; Henri Rouvier ; Togno ; monument funèbre de l'archiprêtre Vaison. — ARCHÉOLOGIE : Cimetière de Saint-Vivien à Saintes ; sceau d'un prieur de Saint-Vivien ; inscriptions à Aunay, à Saint-Pierre de l'Isle, au Tabarit, à Dampierre ; la renaissance en Saintonge-Aunis ; Aunay et Dampierre.— LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Annuaire héraldique* ; un prédicant martyr et un protestant défenseur des prêtres ; inscriptions de Saintes ; la chapelle de Tasdon ; *Histoire du Canada*, par Garnault ; instituteurs en 1789 ; le colonel Oudet ; chroniques des élections à l'académie ; le *referendum* au bon vieux temps ; la disette à Cognac en 1789 ; *Essais*, par Arvède Barine ; les grands marins du XVIIe siècle ; les représentants du peuple en mission ; iconographie bretonne ; inventaire de Guillaume de Lestrange ; madame de Maintenon ; Scarron ; Bernard Palissy ; l'assistance publique dans les campagnes avant 1789 ; Plassac et le duc d'Épernon ; madame de Neuvillars. — VARIÉTÉS : Bernard Palissy (poésie) ; le roi des Ribauds (fin). — QUESTIONS ET RÉPONSES : Aimeri, de Gâtine en Saintonge ; La Roche-Chalais et la seigneurie de Pommiers ; le présidial de Marennes et Richier ; dom Verguet ; les *Poésies* de Pierre Arquesson ; les Baron de Touchelonge et la seigneurie de Saint-Marc en Fouras ; les Riveron d'Archiac ; un rétable de saint Eutrope du XVe siècle. — BIBLIOGRAPHIE : *He-Lo*.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Séance du bureau (10 avril 1889)

Admission de membres nouveaux.

M. Delisse Morin, de Royan, envoie un travail, la monographie de la commune de Mornac, qu'il se propose de soumettre au congrès de la Sorbonne.

Mgr Barbier de Montaut offre plusieurs pièces manuscrites de la part de M. le baron Alphonse Garran de Balzan.

On s'occupe ensuite de l'excursion annuelle de la société, qui aura lieu le 16 mai à Aunay, Dampierre, Mornay, Vervant.

Cent dix membres sont en retard pour leur cotisation.

Le XVIIe volume est sous presse, et sera prêt à la fin de mai.

Le trésorier a reçu pour le monument de Taillebourg : 10 fr. de M. le marquis de Dampierre ; 10 fr. de M. Bonneville et 10 fr. de M. le baron Adalbert de Beaucorps, ce qui porte à 320 fr. les

Digitized by Google

sommes encaissées. Il serait nécessaire d'envoyer de nouvelles lettres à nos confrères.

M. d'Aussy propose d'avoir une médaille pour servir de signe distinctif aux membres de la société, lors des réunions et des excursions. Le bureau accepte ; on étudiera le projet.

La séance est levée à quatre heures.

REVUE DE LA PRESSE

Ont rendu compte de la séance du 25 février :

Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 27, dont le rédacteur en chef, M. P. Tr., dit : « J'ai passé hier une de ces soirées qui malheusement sont à Saintes le *rara avis*. La séance a été fort intéressante. Dans un langage à la fois simple et très pur, M. Audiat nous fait d'abord entrer en connaissance avec le nouveau local de la société »; puis vient « une causerie instructive sur le monument de Taillebourg ». M. Dangibaud « lit un très intéressant mémoire » de M. Lételié sur un député de Saintonge aux états généraux de 1789, Richier, de Marennes; puis M. Amouroux, *La prise d'Aix*, mémoire de M. de La Morinerie (*Bulletin*, IX, 115), et le poème en vingt chants contenant la somme de vingt vers, qui y est annexé... » ; M. Audiat, un poème de M. Edmond Maguier, *Bernard Palissy*; « les vers sont bien frappés; le poète parle une langue chaude, colorée, dont le lecteur — l'acteur plutôt, M. Audiat me permettra d'employer ce terme — exprime merveilleusement les beautés. Les applaudissements éclatent avant la fin du débit, et se répètent chaleureusement à la conclusion. Double succès, et succès légitime » ; M. Tapernoux, *La femme gauloise*, qui « a eu du succès, et c'était justice ». Le président a terminé la séance « par une charmante causerie sur Nicolas Alain», médecin de Saintes, « causerie émaillée d'un nombre infini de traits d'esprit et de fines observations ».

L'*Indépendant* du 28 : « La séance a été ouverte par un de ces discours du président « pleins d'humour et de cœur, dont il a le secret », et « une causerie fort intéressante sur le monument que la société projette d'élever à Taillebourg ». Lecture d'un « curieux mémoire » de M. Lételié sur Richier, mémoire qui renferme des renseignements très précis sur l'industrie ostréicole en Saintonge à la fin du siècle dernier ; puis « le récit de la prise d'Aix par les Anglais, suivi d'un poème en vingt chants... d'un vers chacun ». M. Audiat « nous dit, avec le merveilleux talent qu'il possède, un beau poème de M. Edmond Maguier. Le sympathique président fait admirablement valoir le vers si finement ciselé, la langue si colorée et si vibrante du poète saintais, et les applaudissement qui accueillent sa lecture attestent le double et légitime succès de l'interprète et de l'auteur ». M. Tapernoux donne lecture d'un extrait de son *Vercin-*

Digitized by Google

gétorix intitulé *La femme gauloise.* (L'*Indépendant* du 5 mars a publié ce chapitre de notre histoire nationale qui a été fort apprécié de l'auditoire). Enfin « le savant et disert M. Audiat a remplacé » le morceau de M. d'Aussy annoncé « par une spirituelle causerie sur Nicolas Alain, médecin-géographe de Saintes au XVIe siècle.

Le *Moniteur de la Saintonge* du 28 constate la présence des dames « en toilette sombre — *sobre?* — et de bon goût », et d'un « public choisi, *very select* ». Le président ouvre la séance par une courte allocution pleine d'à propos, « souhaite la bienvenue à ses hôtes dans les termes les plus aimables ». L'hospitalité « si cordiale que l'on reçoit » à la société des archives, « ajoutée à l'attrait des choses qu'on y entend, est bien faite pour lui gagner de nouveaux adeptes ». Le journal cite « l'excellente biographie » de Richier, par M. Lételié, « très bien lue par M. Dangibeaud ; » l'île d'Aix, « étude très fouillée » qui, « fort bien lue par M. Amouroux, a été pour tout le monde d'un grand intérêt »; les « très belles strophes » sur Palissy, « qui font honneur au talent de l'auteur et qui ne pouvaient que gagner à être interprêtées par un lecteur comme M. Audiat »; *La femme gauloise;* ces « pages, lues par l'auteur lui-même d'une voix nette et avec des intonations justes, ont réellement captivé l'auditoire. Le style large et facile est bien celui qui convient à l'histoire, et l'épisode si émouvant d'Eponine est un vrai tableau de maître ». M. Audiat a terminé « la séance par une de ces causeries dont il a seul le secret et qui tiennent le milieu entre les conversations et la conférence ». Sous prétexte de parler du *De Santonum regione et illustrioribus familiis*, œuvre de Nicolas Alain, « il dit à ceux qu'il tient sous le charme de sa parole toutes sortes de choses fort intéressantes, émaillées de mots fins et spirituels où domine la note gaie et de bon aloi ». Tous ceux qui ont assisté à cette charmante petite fête intellectuelle en ont emporté les meilleures impressions ».

L'*Echo rochelais* du 6 mars mentionne le « travail fort étudié de M. Lételié » sur Richier, qui fut déporté à Brouage comme suspect et « ami de son pays, mais ennemi de la constitution ». Il cite ce fait : Richier possédait en agrier « 200 barriques de vin sur 3,000 propriétés », ce qui, joint à la délibération du conseil municipal de La Rochelle de 1788, qu'il n'y a point en Aunis de paysan qui ne soit propriétaire », prouve l'infini morcellement de la propriété à cette époque. Puis viennent le « charmant article » sur la prise d'Aix ; *Palissy,* dont « l'accent est vigoureux et exprime admirablement le courage héroïque », (Voir plus bas, page 186), lecture accueillie par « de chaleureux applaudissements » ; *La femme gauloise,* écoutée « avec une réelle attention »; enfin la « causerie charmante et toute spirituelle de M. Audiat sur Alain ».

Le *Bulletin religieux de La Rochelle* du 2 mars signale une

Digitized by Google

« assistance nombreuse et choisie. » ; la biographie de Richier écrite « avec beaucoup d'érudition » par M. Lételié, et lue par M. Charles Dangibeaud ; *La femme gauloise*, qui « a vivement intéressé » ; les vers de M. Maguier, « sonores, bien frappés, pleins de nobles idées » ; *La prise d'Aix* avec « les détails les plus neufs » sur cette expédition, qu'a bien lue M. Edouard Amouroux ; et la causerie improvisée sur Alain.

Le *Mémorial de Saintes* du 3, qui regrette que « les séances de la société ne soient pas plus fréquentes », dit : « M. Audiat est un causeur qui sait tenir son auditoire sous le charme d'une parole élégante, facile, légèrement railleuse ; et tout le monde a été enchanté de lui voir terminer la soirée par sa délicate causerie sur un compatriote oublié, Nicolas Alain ». Il mentionne la notice sur Richier et son projet du transport rapide des huîtres de Marennes à Paris en 1787, travail dont l'auteur est « bien versé dans la science de l'ostréiculture »; et *La prise de l'île d'Aix*, « parfaitement lue par M. Amouroux » ; *Palissy*, poésie magnifique et bien de circonstance ; « ç'a été un régal pour tous que d'entendre des sentiments exprimés avec une pareille fierté de langage » ; *La femme gauloise*, qui « a intéressé à un très haut degré les auditeurs, œuvre d'érudit et de littérateur, lecture justement soulignée par des bravos unanimes » ; et il termine : « Nous désirons que la société des archives prospère et se développe davantage ; il est vrai qu'il est difficile que nos vœux ne se réalisent pas avec un président comme celui qui la dirige si habilement ».

Le *Rappel charentais* du 3 nomme le mémoire et la biographie de Richier ; *La prise de l'île d'Aix*, « charmant, plein de bons mots et d'humour » ; *Palissy*, « œuvre chaleureuse », qui « a trouvé un excellent interprète. On applaudit vigoureusement la pensée qui a dicté ces belles strophes, en même temps que le langage dans lequel elles on été écrites »; *La Gauloise*, « magnifique page d'histoire », où l'auteur a peint dans un style lumineux, précis, les véritables mœurs d'une époque sujette à bien des controverses ». M. Audiat a remplacé un ouvrage annoncé « par une causerie à sa façon, faite, comme il l'a dit lui-même, à bâtons rompus, mais où l'esprit, comme un papillon, effleurait bien des choses ».

L'*Ere nouvelle* du 28 parle du succès de la séance : « les dames, en toilette de ville, y étaient en nombre » ; du projet de monument à Taillebourg ; de la lecture sur Richier, sur l'île d'Aix, « travail si plein d'intérêt », qui a beaucoup égayé; du *Palissy* de M. Maguier, « pièce vraiment remarquable..., vers vibrants et pleins de feu » ; de *La femme gauloise*, « lue d'une manière remarquable »; et « d'une amusante improvisation » sur Nicolas Alain, où « l'on a beaucoup ri ». La « soirée a été fort agréable », et l'on demande « une seconde séance de lectures ».

—

Digitized by Google

Ont rendu compte du *Bulletin* de mars :

Les *Tablettes* du 14, qui nomment les « intéressantes notes archéologiques sur les inscriptions de Brouage, sur les fouilles de Saintes, et un examen critique très judicieux des études publiées sur l'église Saint-Pierre d'Aunay par M. Robert de Lasteyrie et par M. Georges Musset...; enfin une étude curieuse et pleine de verve sur les Anglais à l'île d'Aix »;

La *Charente-Inférieure* du 13 mars, qui analyse « l'étude humouristique et vivante » *La prise de l'île d'Aix*, « enrichie de notes remplies d'érudition, où chaque personnage à sa biographie en raccourci », y compris « Joseph Gay de La Tour, presque centenaire, qui se montre superbe de crânerie » ;

L'*Echo rochelais* du 20, qui mentionne la note sur le Chaput, et ajoute : « Les fondements du fort furent jetés en 1691 ; le massif étant à peine terminé à la mort de Louvois, auteur du projet, un plan nouveau fut adopté par le successeur de ce ministre. Jean Azays, précédemment vicaire de Bourcefranc, fut le premier aumônier du roi de la garnison du Chaput »; l'article sur Aunay, « étude à laquelle la grande compétence de l'auteur, M. Musset, ajoute un puissant intérêt »; le mémoire « humouristique » de M. de La Morinerie sur l'île d'Aix, et la préface de M. Delavaud ; puis le culte de saint Eutrope, et les Baron de Touchelonge.

—

Ont publié le sommaire du numéro de mars : La *Saintonge* du 9, le *Progrès* et l'*Echo saintongeais* du 17, l'*Union conservatrice* du 21, le *Bulletin religieux* du 23, l'*Echo de Jonzac* du 24, la *Seudre*, le *Conservateur de Marennes* du 31 ; le *Polybiblion* d'avril.

Ont emprunté des notes ou articles : Les *Tablettes des deux Charentes*, répétées par le *Phare*, l'*Echo saintongeais* et le *Moniteur de la Saintonge* du 21, etc.; le *Progrès* des 20 (*Un Mercure à Saintes*) et 24 mars (*Nouvelles archéologiques*). Dans le *Progrès* du 22, M. Paul Drilhon fait une rectification : le propriétaire de la terre où a été découverte la pierre funéraire, dans la commune des Mathes, n'est pas lui ; c'est sa sœur, Mlle M. Drilhon; ce n'est pas lui non plus qui a trouvé le galet, c'est Jono. Le *Bulletin religieux* du 20 avril a reproduit l'article *Aunay*.

—

Le *Bulletin* de la société des études littéraires du Lot, XIII, 301, signale dans notre *Bulletin*, VIII, 257, l'article sur Lonzac et Galiot de Genouillac.

AVIS ET NOUVELLES

—

Le congrès des sociétés savantes s'ouvrira le 11 juin, au ministère de l'instruction publique, et se terminera le 15. Les noms

Digitized by Google

des délégués et des auteurs de mémoires doivent être envoyés au ministère avant le 5 mai.

—

Le jeudi 16 mai, aura lieu l'excursion annuelle de la société des Archives. On visitera Aunay et son église, la plus complète et la plus pure de la Charente-Inférieure ; Dampierre sur Boutonne et son château de la renaissance si remarquable ; Mornay, si curieux et si inconnu, sans compter les églises de Nuaillé, de Saint-Pierre de l'Isle, le château de Vervant, etc.

Le départ aura lieu à la gare de Saint-Jean d'Angély à 8 heures 6, arrivée des trains de La Rochelle-Rochefort et de Cognac-Saintes. Déjeuner à Aunay à 11 heures. Retour à Saint-Jean pour dîner ; il y a un départ à 10 h. 16 qui correspond avec les trains de Cognac, de Pons-Jonzac et de Rochefot-La Rochelle.

Pour Aunay et Dampierre on pourra consulter *Epigraphie santone* (1870) par M. Louis Audiat; *Dampierre-sur-Boutonne* (1883) par M. l'abbé Noguès; *Dampierre, église et château* (1883) par M. Audiat, avec eau-forte de M. Dangibeaud; *La Renaissance en France* par M. Léon Palustre, et *Paysages et monuments du Poitou* de M. Robuchon; voir ci-après, pages 164 et 167.

Ceux des membres de la Société qui voudront prendre part à l'excursion sont priés de se faire inscrire chez le président avant le 12 mai.

—

M. Alphonse Garran de Balzan, aux Châtelliers (Deux Sèvres), a offert à la société des *Archives*, par l'intermédiaire de Mgr Barbier de Montault, les pièces suivantes : 1° Parallèle de Trajan et du vainqueur d'Austerlitz, par J. Gaudin, ancien oratorien, puis juge à La Rochelle, bibliothécaire, etc., et lu dans la séance publique de l'académie de La Rochelle le 30 avril 1806 ; 2° Arrêt du 8 juillet 1742 « du conseil d'estat du roy, qui permet à madame de Durfort de Duras, abbesse de l'abbaye de Notre Dame hors les murs de la ville de Saintes... de faire dessécher le marais dénommé le Gargouillaud » en Poitou ; « Fontenay, de l'imprimerie de Jacques Poirier, imprimeur du roi », in-4° de 4 pages (Voir *Bulletin*, IX, 131) ; 3° Lettre autographe du représentant Lequinio au comité de surveillance des Sables ; de Rochefort, le 25 nivôse an II.

—

Etat des impressions : le tome XVII, *Histoire de La Rochelle* par Amos Barbot, 2e volume ; 14 feuilles sont tirées.

—

Le 15 décembre, notre confrère, M. Ferdinand Heurtel, lieutenant de vaisseau, a été nommé chevalier du dragon de l'Annam.

—

L'académie nationale des sciences et lettres de Bordeaux a décerné une médaille d'argent à notre confrère, M. Gustave

Digitized by Google

Labat, pour son ouvrage *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan*. Voir *Bulletin*, VIII, 352.

—

Par décision du 12 avril, le ministre de la guerre a accordé un témoignage de satisfaction à M. le docteur Aubouin, médecin à Saint-Genis, pour le dévouement dont il a fait preuve en soignant gratuitement pendant de longues années les militaires de la gendarmerie et leurs familles.

—

L'Athénée des troubadours, à Toulouse, vient de décerner à notre confrère, M. Edmond Maguier, une médaille d'or, 1er prix de poésie.

—

Au concours ouvert entre les instituteurs du département par la société de géographie de Rochefort, M. Souque, instituteur au Port d'Envaux, a obtenu le second prix, le premier prix n'ayant pas été décerné ; et des mentions honorables ont été décernées à MM. Brulon et Richet. Le bureau de la société se propose d'examiner si, en présence des résultats obtenus, il ne convient pas d'affecter désormais les ressources disponibles à des œuvres purement locales.

—

L'académie des muses santones, à Royan, ouvre un concours dont le prix est un vase de Sèvres, offert par le président de la république, pour les poésies de 800 vers au moins, 1,400 au plus, inédites, sur un ou plusieurs sujets, qui seront adressées, d'ici au 20 juin, à M. Victor Billaud, à Royan.

—

M. Gaston Roullet, peintre de la marine, originaire d'Ars en Ré, a exposé chez M. Georges Petit, à Paris, comme l'an dernier, les aquarelles faites dans son récent voyage sur les côtes autrichiennes de l'Adriatique, où son frère Emile a fondé sur les côtes de l'Istrie une vaste usine de conserves de poisson, et puis sur les ruines de Carthage. Voir, dans la *Charente-Inférieure* du 16 mars, *Les petites expositions. Bouguereau, Gaston Roullet, Huas*, par Philippe des Brandes.

—

Le 1er avril a paru, à Saintes, grande rue Victor Hugo, sous la direction de Mme Caroline Bessac, M. Ed. Boilevin éditeur, *La Mode*, gazette régionale de la famille, paraissant le 1er de chaque mois, in-4°, 8 pages, avec gravures. Prix : 1 fr. 50 pour l'année et 10 centimes le numéro.

—

Au *Catalogue d'une importante collection de lettres autographes...* provenant du cabinet de M. Henri Leydontes, et vendu, le 4 avril, 1889, par M. Eugène Charavay, figurent, au n° 186, deux lettres autographes signées de Jacques de Beauvau, seigneur de Paimpont et du Rivau, au marquis de Brézé et

Digitized by Google

datées d'Oleron, les 25 et 27 juillet 1627. Il a dressé avec MM. de Launay et de La Fitte l'état des munitions qu'ils attendent de Brouage, selon les indications de Richelieu. M. de Villars en parlera d'ailleurs au marquis. Ils ont reçu des nouvelles de Toiras (qui défendait alors Saint-Martin de Ré). Ils ont même trouvé le moyen de le secourir.

—

Conférences. — Le 27 février, à Rochefort, par M. Moinet, *Dissolution de l'assemblée*; le 3 mars, à l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, à Cognac, par M. Dedé, *La séparation de l'église et de l'état*; les 12 et 13, à Rochefort, par M. Tortellier, *La misère, ses conséquences et ses causes* et *Utilité des chambres syndicales et nécessité de la révolution*; le 22, à Bordeaux, par Mlle Mesnard, docteur en médecine, née à Saint-Pallais de Phiolin, sœur de M. Mesnard, huissier à Pons, *Les femmes docteurs*; le 24, à Breuillet, par M. Torchut, avocat à Marennes, *La république*; le 6 avril, à La Rochelle, par M. Alphonse Vivier, *Les abus du parlementarisme*; compte-rendu dans l'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 10, le *Courrier* du 11, le *Phare* du 12; à Barbezieux, par M. Georges Boutelleau, *Pierre Loti*.

—

Sociétés savantes. — Société de géographie de Rochefort, séance solennelle de clôture de l'année 1888, le 23 mars 1889: Compte-rendu des travaux de la société; distribution des prix créés par la société pour les instituteurs et les élèves des écoles communales; conférence sur le Canada, esquisse historique et géographique, par le docteur Vincent, avec projections à la lumière oxyhydrique; compte-rendu dans les *Tablettes* du 26; — Séance du 15 avril: *Des tremblements de terre en 1887*, par M. Biteau; *Lettre* de M. le capitaine Trivier; *Eruptions volcaniques et tremblements de terre en Islande*, par M. Jardin; *Mouvement géographique en Allemagne*, par M. L. Delavaud.

Société littéraire de La Rochelle; séance du 13 février: Eloge par M. Menut de Charles Fournier (Voir *Bulletin*, IX, 98) et de Philippe Cappon (*Idem*, VIII, 316). M. Musset communique un écu de 3 francs de Louis XIII (1630) trouvé dans les glacis du front ouest à La Rochelle et le moulage d'un sceau rond d'un prieur de Saint-Vivien de Saintes. (Voir plus bas, page 159); — Séance du 20 mars: Lectures par M. de Richemond de quelques passages des œuvres de César de Missy, pasteur, chapelain de sa majesté britannique pour les chapelles françaises de la Savoie et de Saint-James, né à Berlin le 20 août 1703 — Haag dit 2 juin — de Charles de Missy, réfugié français originaire de Saintonge, mort le 20 août 1775, laissant de nombreuses publications dont Haag (VII, 417) a donné la liste (La *Charente-Inférieure* du 6 avril a publié cette note); communication par M. Georges Musset d'un document du 5 février 1575: vente par

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

P. Pouzzy.

Digitized by Google

LITH. FORESTIÉ, MONTAUBAN

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Pierre Haultin, imprimeur et fondeur de caractères, à son neveu Hiérosme Haultin, de matrices de bronze pour l'imprimerie. Ce traité permet de reculer de quelques années l'apparition à La Rochelle du plus célèbre des Haultin, de Jérôme, et fixe les liens de parenté de Pierre et de Jérôme.

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure; séance du 8 mars 1889 : M. Beltrémieux résume un article des *Annales de la société d'acclimatation* sur les dernières migrations et les conditions d'acclimatation en Europe d'un gallinacé de l'Asie centrale, le syrrhapte paradoxal, et présente : 1° une hirondelle de mer albinos tuée au Marouillet, et préparée par M. Bouron, de Rochefort, espèce rare, qu'il croit être, après examen, le Sterna fissipes ; 2° un crâne de gorille mâle du Gabon, apporté par M. Jousset, de Rochefort, et sur lequel la suture sagittale est remplacée par une crête osseuse très proéminente, conformation qui serait anormale et n'existerait que chez le mâle, dit M. Jousset, d'après M. Vincent, médecin de la marine, qui l'aurait même constatée comme anomalie sur la tête d'un Gabonais à son service. M. Foucaud résume : 1° une note du *Bulletin de la société Ramond* sur les plantes carnivores en général et sur la grassette (*pinguicula corsica*) en particulier ; 2° un article du *Journal d'histoire naturelle du sud-ouest* sur le pin maritime, qui ne serait pas, comme on l'a cru longtemps, d'importation récente, mais existait déjà au XVII° siècle dans les landes de Gascogne. Il présente des échantillons d'Euphorbia maculata, plante américaine, naturalisée à Rochefort et abondante surtout dans l'arsenal. M. Groc lit une note sur un appareil très ingénieux, de son invention pour l'allumage et l'extinction spontanés des becs de gaz, et dont l'essai sur quelques becs de la ville a pleinement réussi. — Séance du 12 avril : Lecture par M. Beltrémieux : 1° d'articles du *Bulletin de la société zoologique de France* sur deux espèces curieuses de poissons, capturées aux cours des campagnes scientifiques faites à bord de l'*Hirondelle* par le prince Albert de Monaco ; sur le séjour prolongé des syrrhaptes dans le nord de la France ; 2° du rapport de M. Lusson, absent, sur les travaux du laboratoire municipal en 1888 : (614 analyses diverses ont été faites ; le nombre des échantillons de vins falsifiés a été très minime). Présentation par M. Thibaudeau de débris de meubles provenant d'une maison de Tasdon ravagée par les termites ; l'acajou seul n'a pas été attaqué ; le moyen proposé par M. de Quatrefages pour détruire les termitières avec des vapeurs de chlore est jugé impraticable. Lecture par M. Couillaud de son mémoire sur la graphologie dont il est un fervent adepte ; par M. Boissellier, d'une notice de M. Grossouvre, ingénieur à Bourges, sur les chaines de montagnes et leurs relations avec les lois de déformation du sphéroïde terrestre. Le ranunculus drouetii, espèce longtemps méconnue et récemment rétablie par les auteurs de la *Flore de l'ouest*, a été trouvé à Courbiac par M.

Digitized by Google

Termonia qui en a rapporté quelques échantillons pour M. Foucaud.

—

Errata : tome IX, p. 94, 2e alinéa, lire « le 29 octobre » ; p. 122, ligne 16, au lieu de « rade des Barques », lire « des Basques ».

NÉCROLOGIE

—

La Société a trois nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 30 mars, est décédé à Paris, âgé de 49 ans, Gabriel Martell, ancien juge au tribunal de commerce de Cognac, ancien membre du conseil municipal, frère de M. Edouard Martell, ancien député et ancien conseiller général. Il était l'un des membres les plus actifs de la maison si connue J.-Frédéric Martell. « C'était, dit l'*Ere nouvelle* du 31, un homme intelligent et très serviable à tous ». Ses funérailles ont eu lieu à Cognac, le 4, au milieu d'une foule énorme qui, malgré une pluie battante, était venue rendre les derniers devoirs au regretté défunt, et témoigner la sympathie dont est entourée la famille Martell. Toutes les sociétés dont il faisait partie, secours mutuels, sapeurs-pompiers, sauveteurs, sociétés musicales, société des tonneliers, dont il était le président, suivaient en corps. Le deuil était conduit par MM. Edouard Martel, son frère ; William Lawton, son oncle ; Roger et René Firino et le comte des Montiers de Mérinville, ses neveux ; Edouard Guys et le marquis du Vivier, ses cousins.

—

II. — Le 10 avril, est mort à Brighton en Angleterre, âgé de 31 ans, Léonce-Jean-Gabriel Ordonneau, directeur de la Grande Marque, à Londres, né à Saintes le 23 mars 1857. Il était fils de Pierre-François-Hippolyte Ordonneau (Voir *Bulletin*, VII, 11), et frère de M. Maurice Ordonneau, l'auteur dramatique applaudi, aussi né à Saintes le 12 mai 1862. Ses obsèques ont eu lieu le 15 à Angoulême.

—

III. — Le 14 avril, est décédé au château du Roc, commune de Saint-Thomas de Cosnac, près de Mirambeau, à l'âge de 65 ans, Edmond Dejean, né à Saint-Thomas, commandeur de la légion d'honneur, général de division en retraite. Elève du collège de Saintes de 1833 à 1842, puis du lycée Louis-le-Grand, il entra à l'école polytechnique en 1844 ; en 1847, il sortit de l'école d'application de Metz. Il fit toutes les guerres qui ont eu lieu depuis 40 ans. Sous-lieutenant au siège de Rome, il fut décoré pour être allé, au milieu des plus grands dangers, chercher son

Digitized by Google

capitaine grièvement blessé et l'avoir rapporté sur son dos. Il fut pendant plusieurs années aide de camp du maréchal Regnault de Saint-Jean d'Angély. Il commanda le 12e régiment d'artillerie. Général de brigade en 1880, il fut promu général de division en 1884, et commanda l'artillerie du 17e corps à Toulouse; en 1885, il fut nommé membre du comité d'artillerie. Mis à la retraite le 17 octobre 1888, il était venu en Saintonge jouir d'un repos bien mérité dans sa propriété du Roc, où il vivait, faisant le bien autour de lui.

« La mort du vaillant général, dit le *Progrès* du 26 avril, est due à un bien singulier accident. Au mois de février 1888, son pédicure lui fit une légère écorchure. N'y attachant aucune importance, il partit pour une inspection; le soir son pied était très tuméfié; les progrès du mal furent tels que, quelques mois après, on lui amputa une partie du pied. Il resta huit mois au lit. » Une population nombreuse était accourue des cantons environnants pour assister aux obsèques de celui qu'on appelait dans le pays « notre général », déplorant une mort qui privait la France d'un homme d'un grand savoir, capable en temps de guerre de rendre les plus grands services.

Le deuil était conduit par ses neveux, MM. le comte Louis Horric de La Rochetolay, le commandant Lancelin, le capitaine Aubry, Edmond Régnaud, Paul Decombes, ingénieur; et par ses cousins germains, MM. le docteur Alice Froin et Théodore Froin. M. le curé de Saint-Thomas a fait en termes fort éloquents l'éloge du défunt; et au cimetière, M. Lancelin, inspecteur général des ponts et chaussées, a vanté aussi les qualités de cet homme de bien; et au nom de la population de Saint-Thomas, un ouvrier a prononcé un discours plein de cœur.

—

Le 10 février, est décédée à Québec, âgée de soixante-dix ans, Catherine-Henriette Mercier, veuve de Narcisse-Constantin Faucher de Saint-Maurice, avocat et grand connétable de Québec, mère de notre confrère, M. Narcisse-Henri-Edouard Faucher de Saint-Maurice, ancien capitaine stagiaire au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, docteur ès-lettres, chevalier de la légion d'honneur, député à l'assemblée législative de Québec.

—

Le 23 février, est décédé à Saintes, âgé de 66 ans, Pierre-Alexandre Mailhetard, né à Saintes le 28 juin 1822 d'Antoine Mailhetard et de Jeanne-Suzanne Dalidet, officier de la légion d'honneur, lieutenant colonel de l'artillerie de marine en retraite. Entré au service dans l'artillerie de la marine comme enrôlé volontaire le 16 novembre 1840, il passa trente ans de sa vie aux colonies et à la mer, en temps de paix et en temps de guerre. Caporal le 1er juin 1841, sergent le 12 janvier 1842, il fut nommé sous-lieutenant le 17 janvier 1844, lieutenant en second le 17 janvier 1846, en premier le 16 septembre 1846, capi-

Digitized by Google

taine le 5 juin 1855, chef d'escadron le 17 janvier 1867, lieutenant colonel le 22 juillet 1870. Chevalier de la légion d'honneur le 12 juin 1856, il avait été promu officier le 10 octobre 1862.

—

Le 18 mars, est décédé à Saintes, âgé de 63 ans, Charles-Octave Barbey, né à Wast-La-Hougue, département de la Manche, de Jean Barbet et de Louise-Suzanne-Aglaé Mancelle-Bellefontaine, receveur de l'enregistrement en retraite, veuf en premières noces de Marie Jarrit-Lacombe, époux de Céleste Guillemot. Il a rempli ses fonctions à Saintes pendant 15 ans, à la satisfaction du public. « Il était, dit le *Moniteur de la Saintonge* du 21, estimé de tous ; homme du monde, érudit, il avait des connaissances variées ».

—

Le 22 mars, est décédé à La Rochelle, âgé de 30 ans, Louis-Alexandre-Ambroise-Henri Rouvier, conseiller de préfecture de la Charente-Inférieure, fils unique de M. Rouvier, négociant à Surgères et conseiller général ; il avait épousé la fille de M. Maubaillarcq, notaire à La Rochelle.

—

Au commencement d'avril, est décédé à Bordeaux, chanoine de l'église métropolitaine, Pierre-Auguste Audouin, né à Jonzac en 1812. Elève du curé de Rouffignac, du collége de Pons, du petit séminaire de Bazas, du grand séminaire de Bordeaux, il fut ordonné prêtre et nommé professeur à Bazas où il a passé 32 ans de sa vie, composant des pièces, vers ou prose, pour les fêtes des élèves. En 1872, le cardinal Donnet l'avait nommé chanoine titulaire.

—

Au commencement d'avril, est décédé à l'asile de Vaucluse (Seine et-Oise), dans sa 59e année, A.-J. Togno, né à Saint-Martin de Ré, où il fut, sous l'empire, avec M. Camille Magué, le fondateur de la première société de la libre pensée. Collaborateur du *Rappel*, de la *Petite république française*, et secrétaire de la rédaction de la *Démocratie* de 1869, longtemps secrétaire de l'union des poètes, il a obtenu le prix offert par les Français de San-Francisco à l'auteur de la meilleure brochure destinée à expliquer aux paysans les principes de la république. Il a écrit : *Etude d'après nature* ; *Les mois*, poésies, 1862, in-8° ; 2 fr. 50. Plusieurs de ses poésies ont été couronnées dans les concours.

—

Le 7 avril, est décédée à Biarritz, dans sa 35e année, Marie d'Harcourt, femme de M. le comte Tanneguy Duchâtel, député de la Charente-Inférieure, ancien ambassadeur. Née le 31 mai 1854, de Bernard-Hippolyte-Marie d'Harcourt, ancien ambassadeur de France en Suisse, et d'Elisabeth-Marie-Casimir de Saint-Priest, elle était devenue, par son mariage (17 juillet 1874),

Digitized by Google

la belle-sœur de la duchesse de La Trémoille. La comtesse Duchâtel était une femme d'une belle intelligence ; elle eut à la cour de Vienne « des succès de grâce, de beauté et d'à-propos, auxquels rendirent hommage les nombreux amis de l'ambassade de France. Même à l'entrée de la vie, dit *La Saintonge* du 13, elle savait tout ce qui relève les plus hautes intelligences ». « La charité fut la première vertu de ce noble caractère, ouvrant les deux mains au malheureux, et sachant trouver avec tact les misères cachées ». Les obsèques ont eu lieu le 13, à Mirambeau, au milieu d'une affluence de plusieurs milliers de personnes.

—

Le 9 avril, est décédé à Lafond Jacques-Emmanuel Billaud, né le 26 janvier 1826, à Surgères, élève de l'institution de Pons en 1846, ordonné prêtre le 14 juin 1851, vicaire à Surgères, curé en 1854 de Saint-Vivien de Sales, de Croix-Chapeau en 1856, aumônier depuis 1867 de l'asile des aliénés, fonctions qu'il remplissait avec le plus grand dévouement et une prudence sans bornes. Sur sa tombe, M. Mabile, médecin en chef de l'établissement, lui a payé un tribut d'éloges bien mérités. (Voir *Bulletin religieux* du 13 avril).

—

Le 14, est décédé à Marennes Paul-Louis Munier, chevalier de la légion d'honneur, capitaine en retraite, receveur particulier des finances. Né le 6 avril 1850, engagé volontaire au 17e de ligne le 23 juin 1868, sergent-major le 3 juin 1870, il prit part à la guerre de 1870, fut fait prisonnier à Sedan le 1er septembre, s'évada le 4, fut promu sous-lieutenant le 5 octobre et lieutenant le 1er novembre. Blessé d'un éclat d'obus à Coulmiers le 9 novembre, il fut cité à l'ordre de l'armée, fait chevalier de la légion d'honneur le 17, et promu capitaine le 27 ; il avait 20 ans. Forcé par sa blessure de prendre sa retraite, il entra au crédit lyonnais, fut agent de change à Nice, et en 1887 obtint la recette de Marennes. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe, l'un par M. Pommier, maire de Marennes, l'autre par M. Bargeaud, percepteur à Marennes. Voir le *Journal de Marennes* du 21 avril.

—

Le 15, est décédé à Cognac, âgé de 69 ans, Laurent Duffourc, curé de la paroisse Saint-Martin depuis 35 ans. « Tout le monde, dit l'*Ere nouvelle* du 18, avait pour lui le plus grand respect et lui portait amitié ».

—

Le 16, est décédée au château de Forgettes, près de Saint-Savinien, Marie-Elisabeth-Louise Louveau de La Règle, âgée de 53 ans, fille de Jacques-François Louveau de La Règle et épouse de M. Marie-Pierre-Théophile de Laage de Meux, conseiller général de la Charente-Inférieure. Une grande foule de

Digitized by Google

parents et d'amis ont tenu à donner par leur présence aux funérailles un témoignage de la sympathie qui entoure la famille de Laage. Le curé de Saint-Savinien, M. l'abbé Kutt, a prononcé une touchante allocution sur la pieuse et charitable défunte.

—

Le 21, est décédé à Versailles, dans sa 47e année, le vicomte de Rafélis de Broves, chevalier de la légion d'honneur, ancien préfet, ancien sous-préfet de Rochefort.

—

Le 23, est décédé à Rochefort, âgé de 44 ans, Léon-Athanase Bévin, époux de Camille Foucauld, ancien notaire, associé de la maison Foucauld, de Cognac, où l'inhumation a eu lieu, le 25, au milieu d'une foule immense.

—

Le 11 avril, a été inauguré par Mgr l'évêque de La Rochelle, dans le cimetière de Saint-Eloi, à La Rochelle, le monument élevé à la mémoire de Jean-Louis Vaison, curé archiprêtre de la cathédrale, décédé le 18 avril 1888 (Voir *Bulletin*, VIII, 79), né à Salornay sur Guye, diocèse d'Autun (Saône-et-Loire).

Une colonne de six mètres est supportée par un socle dont les quatre côtés portent des inscriptions : DEPOSITIO. BONAE-MEMORIAE. IOANNIS. LVDOVICI. VAISON. ECCLES. CATHEDR. PER. XVIII. ANN. FELICISS. RECORDATIONIS. RECTORIS. SALORNACI. AEDVORVM. NATVS. RVPELLAE OBIIT. XIII. KAL. MAII. ANNO. DOM. M. DCCC. LXXXVIII. CVRA. ET. AMORE EPISCOP. RVPELLEN. ET. SANTON. CLERI. PAROCHIANORVM. NECNON. ARCHIEPISCOP. ROTHOMAGEN. EP. EP. AVGVSTODVN. TRECEN. NIVERNEN. ET. ANICIENSIS. Sur la face de droite : FAC. CVM. SERVO. TVO. DOMINE. SECVNDVM. MISERICORDIAM. TVAM. FAC. EVM. IOSEPH. COLERE PERENNIS. GAVDIA. VITAE. Sur le côté gauche : PIE. IESV. DONA. EI. REQVIEM. SEMPITERNAM. PER TE. VIRGO. SIM. DEFENSVS. IN. DIE. IVDICII. Enfin, sur la face postérieure : DILECTVS. DEO. ET. HOMINIBVS. CVIVS. MEMORIA. IN. BENEDICTIONE. EST, paroles qui ont servi de texte à l'allocution de monseigneur, le jour des funérailles.

Le monument, dont parle longuement le *Bulletin religieux* du 13 avril, est dû à M. Corbineau, architecte, et à M. Monté, sculpteur.

ARCHÉOLOGIE

—

A La Rochelle, on vient de constater, sous la maison n° 16 de la rue des Gentilshommes, à cinq mètres de l'hôtel de ville, l'existence d'un « temple avec colonnes et chapiteaux », semblable à celui qui est sous la maison n° 18 de la rue Saint-Sauveur.

—

M. Georges Musset a communiqué à la société littéraire de

Digitized by Google

La Rochelle la matrice d'un sceau qui est au musée de La Rochelle :

S. EL. GVILLI. SCI. VIVIANI. XANCN.

s[*igillvm*] EL[*iae*] GVILL[*elm*]I S[*an*]C[*t*]I VIVIANI XANC[*tone*]N[*sis*].

Il représente saint Vivien avec crosse et mitre, bénissant de la main droite. Fin du XII ou XIIIe siècle.

—

TOMBES DANS L'ANCIEN CIMETIÈRE DE SAINT-VIVIEN, A SAINTES.

Dans les derniers jours du mois de mars (23-31), M. Rougé, négociant, voulant contruire une maison sur l'emplacement de sa remise, située à une trentaine de mètres à gauche en entrant dans la caserne de la marine, a mis au jour une partie du cimetière Saint-Vivien, qui s'étendait autour de l'ancienne église. La pioche a découvert une quarantaine d'auges, cercueils d'adultes et d'enfants, en pierre dite de ville, d'un grain grossier (la pierre renferme des rognons de silex); le couvercle, d'une coupe triangulaire, est mal équarri et fort simple; pas un seul n'a d'ornement ni d'inscription ; tout, sauf deux, a été brisé pour faire du moellon.

Ces auges gisaient à une profondeur de 0m80, mais à des plans un peu différents ; toutes reposaient sur des lits d'un béton grossier provenant des décombres et destiné à empêcher la [illegible] jacente de se tasser et le corps de se renverser. Une seule reposait sur un béton recouvert d'une couche de ciment peinte en rouge et entourée d'un cadre noir très conservé, reste sans doute d'un revêtement de mur de maison.

Presque toutes ces auges avaient plus de 2 mètres de longueur ; le squelette y reposait les mains allongées le long du corps, les pieds tournés vers le levant ; une seule avait le petit coussinet de pierre pour supporter la tête. Aucun bijou n'y a été rencontré, mais seulement un fragment d'épingle en os, un très petit fer à cheval, et, dit-on, une pièce de monnaie qui aurait été dérobée, ce qui est regrettable en présence de l'impossibilité où l'on est d'assigner une date certaine à ces sépultures, certainement chrétiennes, et qui ne doivent pas être antérieures au XIe ou XIIe siècle.

Une mince pièce de 16 millimètres de diamètre, trouvée dans les terres, ne nous fixera pas sur la date. D'un côté est figuré un vaisseau avec mâts et cordages ; de l'autre, un globe surmonté d'une croix; en légende, des lettres sans suite, mises là comme trompe-l'œil. Nuremberg a fabriqué par milliers de ces jetons banaux, très employés à Paris pour servir aux comptes des négociants. Cela n'a aucune valeur. Le musée de Saintes en possède plusieurs.

Un autre jeton à peu près semblable, de même dimension, montre aussi d'un côté un écu en losange avec quatre fleurs de lis, 1, 2 et 1 ; en légende : VIVE : LE : BÓ : ROY : DE : FRÂCE :

Digitized by Google

Le dernier cercueil découvert contenait un cadavre plus petit, un adolescent; des deux côtés de la tête, deux pots de terre noire.

Tous les ossements étaient en mauvais état de conservation: la terre, les eaux pluviales et ménagères ayant filtré dans les cercueils par les interstices, un seul cadavre a donné un magnifique crâne [illegible] très bas et très épais, [illegible] dents superbes, sans carie, ce qui est commun à toutes les mâchoires que j'ai pu observer.

Les corps étaient de grande taille [illegible] me fait supposer que l'homme devait avoir [illegible] environ. Entre les auges, beaucoup de cadavres avaient été enterrés sans cercueil; on n'a constaté aucune trace de bois ou de clous pouvant avoir servi à des cercueils.

Il est à remarquer que [illegible]

[illegible]

—

[illegible]

—

[illegible]

—

Digitized by Google

Le comte des [illegible] a été [illegible] de [illegible] de [illegible] de la [illegible] de la [illegible] de la

Le dernier cercueil découvert contenait un cadavre plus petit, un adolescent; des deux côtés de la tête, deux pots de terre noire.

Tous les ossements étaient en mauvais état de conservation; la terre, les eaux pluviales et ménagères ayant filtré dans les cercueils par les interstices, un seul cadavre a donné un magnifique crâne dolycocéphale très prononcé, à front très bas et très fuyant, occipital très épais et proéminent postérieurement, dents superbes, sans carie, ce qui est commun à toutes les machoires que j'ai pu observer.

Les corps étaient de grande taille ; un fémur me fait supposer que l'inhumé devait avoir 2 mètres environ. Entre les auges, beaucoup de cadavres avaient été ensevelis tels quels ; on n'a constaté aucune trace de bois ou de clous pouvant avoir servi à des cercueils.

Il est à remarquer que ces auges étaient recouvertes d'une couche d'humus noir d'une épaisseur de 0m70 environ, ne contenant aucun tesson. Au dessous du béton qui les supporte, à 1m50 de la surface de sol, on rencontre du remblai rempli de fragments de briques romaines et de ciments, par endroits, du charbon ; il a donné un très beau losange en marbre vert des Pyrénées. Puis, on voit des murs romains en différents sens, l'aire d'une maison; au dessous du remblai de même nature que le précédent, encore l'aire d'une maison et une couche de remblai dans laquelle la barre à mine s'enfonce à près de 2 mètres: la fondation n'a pu être établie qu'à 5 mètres au-dessous de la surface du sol, et elle ne repose pas sur le roc qui n'a pu être rencontré.

En examinant l'entrée de la caserne de la marine, on remarque que le sol s'abaisse brusquement dès la porte ; la cour paraît être de niveau avec la rue Saint-Saloine. La butte, sur laquelle était bâtie l'église Saint-Vivien entourée de son cimetière, semble s'être formée par des déblais d'habitations successives, par l'exhaussement du sol provenant des maisons qui se sont succédé sur ce point avant la construction de l'église. A.

—

Le musée de Saintes a envoyé à l'exposition les bronzes et menus objets trouvés dans les fouilles.

—

Le comité des monuments historiques, raconte un journal, voudrait que la ville de Saintes installât son musée lapidaire dans l'église de l'ancienne abbaye de Notre-Dame, et ferait toutes les démarches nécessaires auprès du ministre de la guerre. On isolerait l'église de la cour de la caserne par un mur. C'est le projet de 1865 : la guerre cédait aux cultes l'abbatiale, monument historique, à charge par le conseil municipal de construire le mur de séparation ; le conseil refusa. Et depuis... l'église a été transformée en succursale de la caserne.

—

Digitized by Google

Le comité des monuments historiques aurait aussi décidé de ne plus accorder de subvention pour les fouilles du mur de l'hôpital de Saintes jusqu'à ce que la ville ait un local pour recevoir les pierres en provenant.

—

La semaine dernière, un des contreforts de l'église de Fenioux a été renversé. A quand le tour de l'église elle-même et du clocher, cette merveille ? Les plans de restauration sont faits, dressés, approuvés, signés. On attend pour le réparer qu'il soit à terre.

—

Dans sa séance du 17 avril, le conseil municipal de Saintes a émis le vœu que le ministère des beaux arts accordât 2.400 francs pour les réparations urgentes du clocher de Saint-Eutrope (Voir *Bulletin*, VII, 16), et ajourné les autres travaux prévus au devis. Il faut bien donner au taillis qui croît sur la plateforme dudit clocher et dans les interstices des pierres le temps de devenir futaie. C'est du bois de chauffage qui se prépare pour les pauvres de la paroisse.

EPIGRAPHIE

—

A Aunay, dans une maison contiguë au presbytère, est une pierre de 0m50 de hauteur sur 0m40 de largeur. Elle y a été encastrée à 3 mètres du sol, dans le mur qui donne sur la cour, par Julien Pineau, notaire (1825-1851), à l'époque où il reconstruisit cette maison. On y lit en très beaux caractères cette moitié du verset 8 d'Isaie, chapitre XL.

ISAIE
LA PAROLE DE DIEV
DEMEVRE ETERNELLEMENT
CHAPITRE 40
1566

Le verset complet est ainsi : « *Exsiccatum est foenum et cecidit flos ; verbum autem Domini nostri manet in æternum.* L'herbe se sèche et la fleur tombe ; mais la parole du Seigneur demeure éternellement ».

*
* *

Une pierre tombale sous le porche de l'église d'Aunay porte ce qui suit :

CY GIST LE CORPS DE Mre FRANÇOIS BARE
D'HAUTEROCHE AVOCAT EN PARLEMENT ANCIEN

Digitized by Google

PRIEUR DE Ste CATHERINE LES BENET CURÉ D'AUNAY ET DE Ste MARIE MADELEINE DE LA VILLEDIEU SON ANNEXE DÉCÉDÉ A NIORT LE 15 AOUST 1779 DANS LA 46e ANNÉE DE SON AGE.
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Il fut inhumé à Aunay le 17 août, en présence de Louis Barré de Chabans, son frère, procureur à Niort; de François-Louis Allain, conseiller du roi, président des traites de la ville de Niort, son beau-frère; de Rigault, prieur de Saint-Georges; de Texier, vicaire de Saint-André de Niort et autres, comme l'indique l'acte suivant que nous devons à M. Louis Giraudias :

« L'an mil sept cent soixante-dix-neuf, le dix-septième jour du mois d'aoust, a été apporté de la paroisse de Saint-André de Niort et présenté par M. Jean Texier, vicaire de la ditte paroisse de Saint-André, en l'absence de M. son curé, le corps de messire François Barré de Haute-Roche, avocat en parlement, prêtre et curé de cette paroisse et de Sainte-Marie-Magdeleine de La Villedieu, son annexe, et inhumé par mon dit sieur Texier, en présence de moi, vicaire de cette paroisse, dans le cimetière de cette église; lequel dit sieur curé, âgé de quarante-six ans, est décédé à Niort, dans la ditte paroisse de Saint-André, le 15 de ce mois, à cinq heures du matin. La cérémonie a été faite en présence de M. Louis Barré de Chabans, son frère, procureur ès cours royalles de Niort, de M. François-Louis Allain, son beau-frère, conseiller du roy, président des traites de la ditte ville de Niort, et de tous les ecclésiastiques cy-après soussignés. BARRÉ-CHABANS. ALLAIN. RIGAULT, *prieur de Saint-Georges*. PRIMAULT, *curé d'Availle*. AUPOUS, *vicaire de Dampierre*. FROMY, *curé de Dampierre*. MIGAULT, *prieur et curé de Salles*. DUVERGER, *baillif*. URB. DRUET, *vicaire d'Aunay*. ROBERT, *vicaire d'Aunay* ».

*
* *

A la porte de l'église de Saint-Pierre de Lisle, on lit en caractères très modernes :

HIC EST DOMVS DEI ET PORTA COELI

La cloche montre un écusson chargé de trois pals et cette inscription en lettres gothiques :

ihs mā sancte petre de Isle rene ravard ē dorion ie fvs fait en lan mvᵉlvi.

Les Ravard étaient seigneurs d'Oriou et de Lisle. On trouve Guillaume Ravard, seigneur d'Oriou et de Lisle, père d'Hélie Ravard, chevalier, qui épousa, vers 1443, Jeanne Goumard, fille de Bertrand Goumard d'Echillais. Jean Ravard s'unit, le 19 août 1502, à Françoise de Tryon; et leur fille, Anne Ravard de Lisle, fut la femme de Guy de Montberon. Hélie Ravard eut de Louise

Digitized by Google

du Moulin une fille, Catherine Ravard, dame de Lisle et de Violaine, qui, par contrat du 1er septembre 1624, épousa à Saint-Jean d'Angély Paul de Meaux, seigneur de Douy La Ramée en partie, gentilhomme de la compagnie des chevau-légers du roi, dont un fils, Charles de Meaux, seigneur de Violaine et de l'Isle, épousa Marguerite Michel de Chassagne, fille de Jean, seigneur de Chassagne, veuve de Charles de Meaux, seigneur du Fouilloux en Arvert, capitaine enseigne des gardes du corps de la reine Anne d'Autriche, dont M. de La Morinerie a raconté la vie (*Charles de Meaux*, 1854). Hélie Ravard périt avec Jacob de Lezignac, assassinés en 1607 par Joachim de Chaumont, seigneur de Ribemont et de Mornay, à la suite de violentes discussions pour le droit de sépulture en l'église de Lisle (Voir *Origine de la maison de Bremond d'Ars*, 1861, p. 181). La veuve d'Hélie, Louise du Moulin, entama une longue procédure devant le parlement de Bordeaux. C'est leur gendre, Paul de Meaux, qui fonda, le 19 janvier 1656, deux messes de *requiem* dans l'église Notre-Dame des carmes du Montcarmel, à Aunay, pour le repos de l'âme de sa femme, Catherine de Ravard. Voir la pièce, p. 401, dans le tome IV des *Archives*.

*
* *

Sur le logis de Lisle, on voit ces mots :

ΤΩ ΘΕΩ ΜΟΝΩ ΔΟΞΑ

A Dieu seul honneur.

*
* *

Au Tabarit, commune de Coivert, en face du château de Dampierre, on lit au dessus d'une porte extérieure :

MES ENFANTS VOUS AIMERES
DIEU DE TOUT VOTRE CŒUR VOTRE
PROCHAIN COMME VOUS MESME.

Ce sont deux versets de saint Mathieu : ch. XXII, verset 37 : *Ait illi Jesu :* « *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo...* » et verset 39 : « *Diliges proximum tuum sicut te ipsum* ».

*
* *

Sur la partie plane de la cheminée du château de Dampierre sur Boutonne, au-dessus du manteau, est représenté un grand rideau rouge suspendu par des anneaux à une tringle. L'inscription n'avait pas été déchiffrée jusqu'à présent. Elle disait qu'un jour M. Léon Palustre viendrait écarter la draperie et lirait ce qui était écrit :

QVE· TEGIT. SOLA· FIENT. MANIFESTA. RVINA

Ce n'est qu'en le déchirant qu'on verra ce qu'il y a dessous.

Digitized by Google

Vers à rapprocher de ces mots gravés sur un caisson, où figure l'urne des destins percée de trous par où s'échappe le sort des hommes :

INTVS SOLA FIT MANIFESTA RVINA

(*Epigraphie santone*, p. 233), et inexactement reproduits par les *Paysages et monuments du Poitou*, p. 6.

Au dessous de la draperie, M. Palustre (*La renaissance en France*, 15e livraison, p. 293), a lu encore :

SE· COGNESTRE· ESTRE· ET· NON· PARESTRE·

Nouvelle allusion à l'objet peint, et où M. Noguès avait d'abord cru reconnaître la devise des Fourré, barons de Dampierre.

—

LA RENAISSANCE EN SAINTONGE-AUNIS

Il y a vingt ans que M. Léon Palustre de Montifaut a publié son premier ouvrage *De Paris à Sybaris* (1868); et depuis cette époque son goût artistique n'a fait que s'affermir et s'épurer. Ses recherches patientes et actives, ses heureuses découvertes, l'ont rendu un des maîtres de la science archéologique ; et son important ouvrage *La Renaissance en France* (1) le place au premier rang de cette pléiade d'artistes qui ont fait de notre art national l'objet de leur travaux. Pendant que, sur la foi d'écrivains peu compétents, nous répétions tous que c'étaient les Italiens qui avaient bâti nos monuments du XVIe siècle, les splendides châteaux des bords de la Loire, Ecouen, Anet, Fontainebleau, La Rochefoucauld et cent autres, M. Palustre est venu, qui hardiment a affirmé que c'étaient des architectes, des ouvriers français; et il l'a prouvé et il le prouve ; et les documents mis au jour lui donnent raison. En revendiquant pour la France ce qui appartenait à la France, il a rendu un grand service.

Il ne s'est pas arrêté là. Il a voulu faire apprécier ces édifices qu'il restituait à l'art national, et il a publié ce splendide ouvrage dont la quinzième livraison est consacrée à nos provinces de Saintonge, Aunis et Angoumois. Le texte est sobre, clair, net ; il discute les opinions émises, il affirme. Quelques lignes suffisent pour apprécier un monument. Le graveur d'ailleurs est là qui met sous les yeux le chef-d'œuvre. L'illustration est confiée à M. Eugène Sadoux. Voyez-vous ces eaux fortes qui rendent vivant l'édifice ? Ah ! comme la photogravure est menteuse dans sa réalité ! Les plus belles photographies, si exactes,

(1) *La Renaissance en France*, par Léon Palustre. Illustrations sous la direction d'Eugène Sadoux. Paris, Quantin, 1889, in-f°, 15e livraison : *Poitou* (2e partie), *Saintonge, Aunis et Angoumois ;* 229-315 pages. Prix : 25 francs.

Digitized by Google

si ressemblantes, sont des peintures d'enseigne. Jamais elles ne produiront l'impression du monument. Seule, la pointe de l'artiste vous rendra la vérité, c'est-à dire la vie. Sous ce rapport artistique, *La Renaissance en France* ne laisse rien à désirer : l'exactitude archéologique s'y joint au mouvement ; à la réalité technique, cette âme des choses que connaît et montre l'artiste inspiré. Ce n'est pas une simple reproduction, mais une étude d'architecte et de dessinateur.

La Rochefoucauld tient une grande place dans cette livraison ; deux planches à part et cinq dans le texte prouvent l'intérêt exceptionnel qu'y attache l'auteur et la place hors rang que ce château occupe dans la renaissance en Angoumois. M. Palustre n'a pas de peine à montrer que jamais le fou sculpté au haut du grand escalier avec le nom de *A. Fontant*, tracé à l'encre rouge, n'a été, malgré la légende inventée par Michon, l'architecte de François II de La Rochefoucauld et de d'Anne de Polignac. La date doit être 1520 environ, deux ans après le mariage de François de La Rochefoucauld avec Anne de Polignac, nièce de Philippe de Commines par sa mère Jeanne de Chambes.

Après La Rochefoucauld, viennent quelques notes sur une fontaine près de Ruelle, sur la maison Saint-Simon à Angoulême, sur Montchaude près de Barbezieux, quelques détails sur la chapelle Saint-Gelais dans la cathédrale d'Angoulême, détruite en 1854, sous prétexte de rétablir l'unité, par Abadie, « architecte qui, à lui seul, a fait plus de mal aux monuments de l'Angoumois et du Périgord que toutes les guerres et toutes les révolutions ». Des gravures représentent la maison Saint-Simon, Montchaude, la fontaine de Ruelle et l'un des cinq gigantesques pendentifs et l'église de Pranzac, le plus remarquable, qui « porte un écu de femme ». M. Palustre me permettra bien une légère observation : le dessinateur a oublié de graver une couronne au dessus des deux clefs en sautoir ; cette couronne, très visible plusieurs fois, indique une branche cadette de la maison de Clermont. En effet, Catherine de Clermont, fille de François de Clermont, seigneur de Dampierre sur Boutonne, et d'Isabeau Chaudrier, comme je l'ai remarqué déjà (*Dampierre sur Boutonne, église et château*, page 16), épousa, en juin 1513, Guy, seigneur de Mareuil et de Pranzac, ce Guy, dont l'autre fille Françoise, femme de Philippe d'Harcourt (*Bulletin des archives*, III, 284), soutint, en 1492, un procès contre Jeanne Vernon, veuve de Jean, seigneur de Mareuil et de Pranzac. Catherine de Clermont avait pour frère Joseph de Clermont, baron de Dampierre, et pour sœur Louise, mariée à Jean de Sainte-Maure, seigneur de Jonzac (Anselme, VIII, 923). Or le blason des Clermont est bien connu : *De gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir* ; mais la branche de Surgères, dont sont sortis les seigneurs de Dampierre, brisaient d'une couronne en chef (*Bulletin*, VI, 304). Nous avons ainsi une date approximative : après 1513.

Digitized by Google

La Saintonge et l'Aunis n'ont pas de pièce capitale comme La Rochefoucauld ; mais il y a quelques édifices qui méritent d'être remarqués. M. Palustre ne les croit pas d'artistes indigènes, et il attribue leur rareté aux guerres civiles qui ensanglantèrent et ravagèrent la contrée, révolte des Pitaux, dévastations des protestants. Il ne trouve rien à Saintes — il y a pourtant bien à la cathédrale Saint-Pierre la chapelle de la Cène, que des « restaurations » toutes récentes ont malheureusement achevé de dégrader — ; rien à Jonzac, rien à Saint-Jean d'Angély, sauf le puits de la place du Pilori, qui y a été transporté en 1819 du château de Brizambourg, et dont il donne le dessin. Les monuments les plus importants sont : l'église de Lonzac, les châteaux d'Usson et de Dampierre, la maison de la rue du Minage à La Rochelle, et l'hosanaire de Moëze. Si l'on ajoute une partie du château de Crazannes, la fuie de Montierneuf, on a les seules constructions dont s'occupe l'auteur.

M. Palustre ne veut pas que Nicolas Bachelier soit pour quelque chose dans la construction de l'église de Lonzac, non plus que du château d'Assier ; il l'attribue à quelque artiste des bords de la Loire, « ainsi que le démontrent péremptoirement certains détails de l'ornementation ». Quant à la date, il n'admet pas, avec raison, 1530 ; en effet, la fondation par Jacques Ricard de Genouillac d'une messe quotidienne « en remembrance de l'âme de feu noble dame Catherine d'Archat » (26 mai 1530) dit que le fondateur « a fait bâtir, construire et édifier à ses dépens l'église paroissiale dudit Lonzac » ; (*Fondations civiles et religieuses en Saintonge*, par Louis Audiat, page 3). 1515-1520 paraît donc très probable.

Il n'admet pas non plus l'attribution qu'a faite M. l'abbé Noguès — et que j'ai répétée, *Dampierre, église et château*, page 7 — du beau château de Dampierre, près d'Aunay, à Catherine de Clermont, dame de Dampierre, par cette raison que, née en 1545, la future châtelaine était une enfant au moment où s'achevaient les travaux ; mais il y reconnaît, surtout dans l'ornementation, le goût d'une femme, Jeanne de Vivonne, veuve en 1545 de Claude de Clermont, et fixe ainsi la date 1545 à 1550, dont témoignerait au besoin « le style général de la construction, non moins que certains détails des caissons où figurent les croissants de Henri II ». L'intérêt de Dampierre est « dans le plafond à caissons de la galerie haute. C'est là, en effet, que Jeanne de Vivonne, dont Brantôme a vanté l'esprit cultivé (*Vie des dames illustres*, I, 34), s'est amusée à faire exécuter par des sculpteurs d'un mérite ordinaire toute une série de composition au sens plus ou moins clair ». Voir l'*Epigraphie santone*, le *Dampierre* de M. Noguès et *Monuments du Poitou*.

Usson, transféré de la commune d'Echebrune en celle de Pons, est dû à l'inspiration de Diane d'Estuer, première femme de Paul de Rabain, dont on voit les armes aux lanternes de la belle tour, qui butait à son extrémité une aile détruite du châ-

Digitized by Google

teau, tour faussement appelée colombier : *D'argent au sautoir de gueules*, remplacé par des croissants, allusion au nom de Diane, et *D'argent à la fasce de gueules accompagnée de six coquilles de même, trois en chef et trois en pointe, posées en orle.* La date est 1533-1543.

Les gravures représentent la porte et le chevet de Lonzac, la galerie et quatre caissons de Dampierre, la tour, la façade, la galerie, trois médaillons, une gargouille d'Usson, l'hosannaire de Moëze, la maison de La Rochelle et le puits de Saint-Jean. Elles sont si remarquables qu'elles font regretter leur petit nombre. L. A.

—

AUNAY ET DAMPIERRE

Pendant que l'*Art en Saintonge* de M. l'abbé Laferrière agonise, s'il n'est pas mort tout à fait, voici que les *Paysages et monuments du Poitou* de M. Jules Robuchon florissent (1).

L'*Art en Saintonge* a commencé en 1876, et en juillet 1887 il en était à sa 17e livraison ; il est vrai que, depuis 1887, les souscripteurs n'ont rien vu paraître. On se lasse d'attendre si longtemps des livraisons qui n'arrivent pas; et si les abonnés de la première heure sont restés fidèles, je parle de ceux qui ne sont pas morts depuis, il n'en est pas venu beaucoup de nouveaux ; l'expérience des uns les a peu encouragés. Joignez à cela ces héliogravures, fort belles, accompagnées d'un texte qui parle d'autre chose ; le récit dit *Pons* et l'image *Chadenac* ; et quand M. Musset raconte fort savamment les vicissitudes du donjon de Pons, M. Laferrière vous met sous les yeux un plan de la ville de Saintes ; moyen d'éviter la monotonie et de satisfaire tous les goûts. Mais aussi pendant que l'appareil photographique du docte chanoine s'attardait à reproduire les portes, les escaliers, le pupitre, jusqu'aux cadres des tableaux de Saint-Pallais, négligeant les monuments les plus importants et les plus caractéristiques de la contrée, la *Renaissance* de M. Palustre et les *Paysages* de M. Robuchon prenaient la fleur du panier, des édifices qui ne sont pas les moins curieux. Il est regrettable qu'une belle publication, appelée à rendre tant de services, destinée à faire connaître les richesses archéologiques d'une contrée imparfaitement appréciée, soit ainsi entravée; dirais-je arrêtée ?

Les livraisons 104-109 des *Paysages et monuments du Poitou*, moins considérables d'ailleurs que celles de l'*Art en Saintonge* et aussi moins chères (5 fr., et 4 fr. pour les souscripteurs), contiennent Aunay (Voir *Bulletin*, IX, page 110) et Dampierre sur Boutonne, par M. Georges Musset; Villiers sur Chizé,

(1) *Paysages et monuments du Poitou* : AUNAY, DAMPIERRE SUR BOUTONNE, LE CORMENIER... Paris, imp. Motteroz, 1888, 6 livraisons, in-fo, 16 et 12 pages, 11 photogravures hors texte.

Digitized by Google

Beauvoir sur Niort et Le Cormenier, par M. Joseph Berthelé. Ces trois dernières localités n'ont que trois pages, et encore faut-il féliciter l'auteur d'avoir pu en dire autant sur des communes qui n'offrent aucun monument et pas un paysage.

C'est une idée heureuse qu'a eue M. Robuchon de demander à des savants divers les notices accompagnant ses photogravures ; chacun, en effet, connaît plus particulièrement tel ou tel coin du pays; et tous se sont prêtés, avec empressement, à cette œuvre : le père de La Croix et dom Drochon, le père Ingold et M. Bourloton, M. Charles Tranchant et M. Ledain, M. Léon Pa-

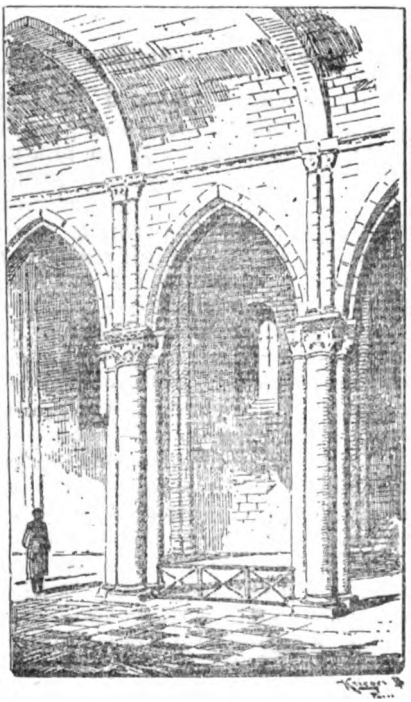

Intérieur de l'église d'Aunay.

lustre et M. René Valette, Mgr Barbier de Montault et M. Octave de Rochebrune.

Pour les livraisons qui nous occupent, il n'a pas eu la main moins heureuse, et M. Musset, qui aurait, je crois, volontiers réservé pour l'*Art en Saintonge* ses études archéologiques sur Dampierre et Aunay, a donné au Poitou un peu de ce qui revenait à la Charente-Inférieure. Sobres et savantes, ses deux notices, limitées par les exigences du cadre, n'en sont pas moins intéressantes et moins instructives, même après le *Dampierre* de M. Jules Noguès et de la description d'Aunay par M. Robert

Digitized by Google

de Lasteyrie. Elles accompagnent dignement les photogravures de M. Robuchon, et ne font pas double emploi, puisqu'elles racontent ce que les autres montrent.

M. l'abbé Noguès avait attribué la construction de Dampierre à Catherine de Clermont, et vu, dans les devises, mots, em-

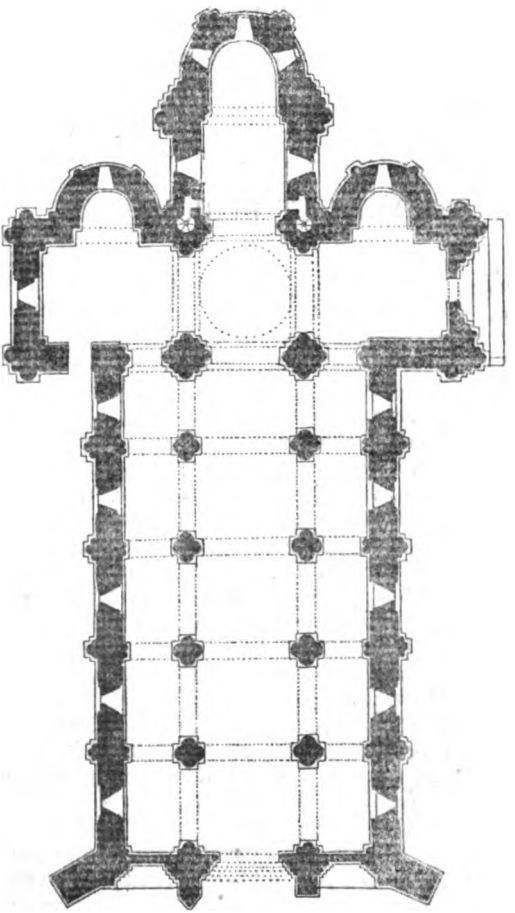

Plan de l'église d'Aunay.

blèmes des 93 caissons de la galerie, une suite continue, un enchaînement rigoureux, la vie du fondateur en apophthegmes et en rébus. M. Musset n'a pas de peine à montrer que Catherine de Clermont, en 1559, année de la mort de Henri II, n'avait que seize ans, et que la décoration est antérieure, puisqu'on y

Digitized by Google

voit répété le chiffre de ce monarque et de Catherine de Médicis, les croissants et la devise *donec totum impleat orbem*, hésitant toutefois à y voir l'œuvre de la mère, Jeanne de Vivonne, épouse de Claude de Clermont, femme d'esprit comme sa fille, « digne mère d'une telle fille », parce que les documents semblent prouver que ni Jeanne de Vivonne, ni Catherine de Clermont n'ont possédé Dompierre. Cependant, sans jouir de la propriété, la veuve de Claude de Clermont aurait pu très bien diriger les travaux du château, inspirer les sculptures, leur fournir des motifs de décoration, sous un fils mineur. M. Palustre se prononce pour Jeanne de Vivonne. Voir plus haut, page 116.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

—

ANNUAIRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE, 2e année. Paris, 21, avenue Carnot, 1889, in-18, 264 pages.

C'est un annuaire ; mais, après la liste des membres de la société héraldique, qui remplace avantageusement le calendrier, après les faits divers et notes historiques, qui intéressent la société et ses membres, après la bibliographie, on trouve une série d'articles très variés et très curieux, quelquefois de vrais mémoires. Signalons en première ligne *La noblesse de France, 1789-1889*, par M. le vicomte Oscar de Poli, tableau vivant des luttes de 1789 peint avec vigueur et esprit, avec une vue qui n'est pas sans tristesse de l'état actuel après tant de promesses et de si riants espoirs . puis *La préposition* DE, par M. de Martonne, deux articles qu'il serait bon de faire lire au moins à tous nos écrivains pour les empêcher d'écrire tant de sottises, et au public pour le détourner d'y croire. Il faut noter encore une lettre de Peiresc, *Peiresc généalogiste*, comme le dit gracieusement M. Tamizey de Larroque ; *Petits neveux de Jeanne d'Arc au comté nantais*, par M. de La Nicollière-Teijeiro ; *Roi, pontife et père*, poésie de M. Achille Millien, etc. La *Bibliographie* mentionne les *Lettres* de Philippe Fortin de La Hoguette, où M. Tamizey de Larroque montre « son talent, sa sagacité et son charme accoutumés » ; la *Vie de madame de La Tour-Neuvillars*, avec « une introduction digne du plus grand éloge » ; *Saint Eutrope*, par M. Louis Audiat, ouvrage « de ceux qui défient la critique... vrai travail de bénédictin »; *Livre d'or du comité international des ordres équestres pontificaux*, volume « d'une beauté typographique impeccable » ; la partie « illustrée ne contient que des chefs-d'œuvre », écrit par « un écrivain aimé, attachant, plein de cœur et plein de noblesse », M. le vicomte de Poli ; *Aymone*, par le même ; etc. L'*Annuaire* annonce notre souscription pour le monument de Taillebourg, et invite les membres à souscrire.

—

Digitized by Google

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques, 1888, n° 3, contient : Rapport de M. de Villefosse sur diverses communications de MM. Laferrière, Espérandieu et Musset; rapport de M. de Barthélemy sur diverses monnaies trouvées dans les remparts de Saintes; notes de M. l'abbé Laferrière sur les substructions romaines du moulin du Fa, commune de Barzan; de M. Musset sur des monuments antiques découverts à Aunay en 1785, etc.

—

Bulletin de la société du protestantisme des 15 janvier et 15 avril contient, p. 43-46, *François Touzineau, prédicant martyr à La Rochelle, le 17 décembre 1738*, par M. César Pascal. C'est le jugement de l'intendant Honoré Barentin, qui a condamné à mort Touzineau, pour avoir apostasié, fréquenté les assemblées de religionnaires, y avoir prêché et avoir écrit deux livrets contre la religion catholique; Thomas Faure à 5 ans, et Guillaume Ramigeau à une amende.

Du 15 février, de M. Armand Lods, p. 74, *Elie Thomas, un protestant défenseur de prêtres persécutés (1795)*. Ce sont quatre lettres écrites de Rochefort (1794 et 1795) à l'évêque de Blois Grégoire en faveur des prêtres embarqués sur les *Deux-Associés* et le *Washington* : « Il a été jeté dans ces deux cachots, tout à la fois fétides et flottants, 763 prêtres... 535 y sont morts de misère »..... « J'appris l'arrivée dans notre rade de l'île d'Aix de deux navires venant de Bordeaux ayant entre eux deux six cents prêtres ». ... « Deux cents prêtres gémissent dans l'horrible ville de Brouage ; ils sont tous malades, et journellement il en meurt. Je les ai vues, ces victimes, il y a trois jours, en revenant de Marennes ; la maladie et la plus affreuse misère les accablaient...» L'auteur publie en outre une lettre de Ph. Seguin, officier sur la frégate *La Gloire* (5 décembre 1794), aussi adressée à Grégoire, où il lui fait le tableau des cruautés de l'équipage des deux vaisseaux, capitaines Lally et Gibert, et les atroces souffrances des déportés.

Dans le numéro du 15 mars, M. Louis Meschinet de Richemond ajoute qu'Elie Thomas était cousin de son père. « Héritier de Jean Thomas Meschinet, qui mourut chez lui en 1773, et dont il était neveu à la mode de Bretagne, il épousa, le 28 avril 1783, Marie Colombe, fille d'Elie Colombe et de Charlotte Renaudet. Il eut au moins trois enfants : 1° Philémon-Gédéon Thomas, lieutenant de vaisseau, légionnaire, mort à Rochefort à 67 ans, le 26 février 1857 ; 2° Erasme Thomas, lieutenant de vaisseau, un des naufragés du radeau de la *Méduse*; 3° Elisabeth-Charlotte, qui épousa Alexandre d'Auriac, capitaine de vaisseau, officier de la légion d'honneur ». Le *Protestant rochefortais* de février, en reproduisant une partie de l'article du *Bulletin*, nous apprend qu'Elie Thomas fut nommé ancien de l'église de Rochefort le 29 décembre 1783, et mourut à Rochefort, âgé de 79 ans, le 20 mars 1824.

—

Digitized by Google

Bulletin de la société historique du Périgord, janvier 1889, contient, de M. l'abbé Brugère, une note sur la cloche de la cathédrale de Sarlat (1481), qui a, comme celle de La Genétouze et de Villars en Saintonge, la formule : MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIAE LIBERACIONEM, où il n'est plus permis de voir maintenant une allusion à l'expulsion des Anglais de la Saintonge... et de France. Voir notre *Bulletin*, VIII, 136.

—

Bulletn de la société nationale des antiquaires de France, 1887, contient, de M. Mowat, p. 205, note sur les inscriptions de Saintes : Paulus, fils de Paulianus, et Petronius Avitianus (*Bulletin*, VII, 310, et *Catalogue du musée*, nos 30 et 164, où l'on lit à tort : « Petronius, fils d'Avitianus », au lieu de : « Petronius Avitianus »); et il remarque que Senilis et Aveticcus de la seconde sont, non la mère et le père, car le père vient toujours avant la mère, mais le père et l'aieul, ou le père naturel et le père adoptif; que les noms *Avitianus*, *Aveticcus* et *Aturio* sont gaulois, ce dernier pouvant être mis en rapport avec *Aturæ*, aujourd'hui Aire, sise sur l'Adour, *Atur* de Tibulle, *Aturrius* de Sidoine Apollinaire; p. 231, les deux fragments de NÉRON et CONGONNETODUBNUS (Voir *Bulletin*, VII, 314, et *Catalogue*, nos 30 et 13); il remarque que « ceux des habitants de Saintes qui étaient gratifiés du droit de cité romaine étaient inscrits dans la tribu Voltinia. La mention de cette tribu dans les cités de la Gaule chevelue est très rare ; on en connaît un autre exemple à Bavai, et il s'agit précisément encore de la Voltinia, au temps de Tibère. Or, la Voltinia était la tribu dans laquelle étaient inscrites la plupart des villes de la Narbonnaise. Il semble donc que, dans le principe, on ait suivi les mêmes errements pour la Gaule chevelue, tant que le droit de cité n'a été accordé qu'individuellement à des particuliers, et non collectivement à des villes entières». L'auteur croit, en outre, que les deux dédicaces à Néron et à Claude devaient se trouver, avec une troisième à Germanicus, sur un même édifice, probablement un arc de triomphe élevé en souvenir de la conquête de la Bretagne, et surmonté d'une statue équestre de Claude dont un fragment, sabot de cheval, aurait été trouvé; page 263, note de M. Dangibeaud sur les remparts de Saintes, résumé de l'article publié dans notre *Bulletin*, VII, 351, octobre 1887, et qui fixe au XIe siècle la date des remparts. Voir aussi (*Bulletin*, IX, 19) la réponse à cette opinion.

—

Bulletin héraldique de France, de janvier, contient *La Rochefoucauld-Bayers*, branche issue de la grande maison de La Rochefoucauld, et qui subsiste actuellement dans deux rameaux.

—

Bulletin religieux de La Rochelle du 9 février contient, de M. Georges Musset, la description du mobilier de la fabrique de

Digitized by Google

l'ancienne église Saint-Nicolas à La Rochelle (25 décembre 1534), où l'on voit figurer 10 chappes, 12 chasubles, pièces de tapisserie et courtines de soie destinées à orner l'église et les autels, plusieurs cloches, etc. L'église fut mise à sac en 1568, son mobilier et ses reliques pillées et dispersées.

Le numéro du 2 mars, note de M. Musset sur la chapelle qui existait jadis à Tasdon et dont il est question dans un acte du 7 mars 1534 (vieux style), relatif à une association de prières pour les défunts, faits entre seize manants et habitants du bourg de Tasdon. La confrérie et la chapelle ne dépassèrent pas sans doute 1568, année où le capitaine huguenot Sainte-Hermine, qui dominait alors à La Rochelle, fit raser les maisons qui gênaient les abords de la place et disparaître aussi le bourg de Tasdon et sa chapelle.

—

La Charente-Inférieure du 19 janvier au 27 mars publie, de M. Emile Garnault, un compte-rendu très développé de l'*Histoire du Canada*, publiée à Montréal, et sur l'auteur de ce livre. François-Xavier Garneau, « l'historien national du Canada », né à Québec, le 13 juin 1809, de François-Xavier Garneau et de Gertrude Amiot Villeneuve, descendait de Louis Garneau, originaire du château de La Grimaudière, sur les bords de la Dive, en Poitou, qui épousa à Québec, en 1663, Marie Mazoué, native de La Rochelle. Notaire en 1830, avec cela poète et littérateur, puis traducteur du parlement, puis greffier du conseil municipal de Québec, notre auteur fit, en 1831, un voyage à Londres et à Paris, fonda, en 1841, un journal scientifique et littéraire, l'*Institut*, qui ne vécut pas, et fit paraître, en 1845, son 1er volume de l'*Histoire du Canada*, en 1846, le 2e, et, en 1848, le 3e, qui s'arrêtait à 1792, date de l'établissement du Bas-Canada; la 4e édition, publiée par son fils Alfred Garneau, fut faite avec des changements et des compléments nombreux, d'après ses notes. Il mourut le 3 février 1866, à 56 ans. Un monument lui a été élevé par souscription et a été inauguré le 15 septembre 1867.

Telle est, très sèchement analysée, la biographie du Canadien. M. Emile Garnault la raconte avec beaucoup de détails; puis vient l'*Histoire* elle-même, qu'il résume fort habilement. On prend plaisir à retrouver dans ce rapide récit nos noms bien connus, Cavelier de La Salle, dont monseigneur Thomas inaugurait naguère le monument dans sa cathédrale, à Rouen; Pontgravé, de Saint-Malo; du Gua de Mons et Samuel Champlain de Brouage, en Saintonge; puis les expéditions parties des ports de l'Aunis, les relations commerciales de La Rochelle, dont M. Garnault était mieux à même que personne de rappeler l'importance.

Numéro du 17 avril, *Nombre et traitement des instituteurs primaires dans l'Aunis et la Saintonge en 1789*, qui constate: dans l'élection de Saintes, 13 maîtres d'écoles dont 12 à 150 livres de gages et à 120, plus une maîtresse d'école à Gemozac

Digitized by Google

à 100 livres, savoir : Saint-Romain de Benet, Saint-Vivien de Breuillet, Saint-Ciers du Taillon, Cozes, Gemozac, Jonzac, Médis, Meursac et Les Espaux, Mornac, Pont-l'Abbé, Restaud et Saint-Chistophe, Royan, Saujon; 2,020 livres ; — élection de Marennes, 16 à 150 livres, celui de Beaugeay à 100 livres, soit 2,600 livres : Arvert, Beaugeay, Bourcefranc, Saint-Aignan, Chaillevette, Château d'Oleron, Saint-Pierre, Saint-Denis, Saint-Georges d'Oleron, Dolus, Le Gua, Saint-Jean d'Angles, Saint-Just, Marennes, Moëze, Saint-Nazaire, Saint-Sorlin, La Tremblade ; — élection de Saint-Jean d'Angély, Saint-Jean, Saint-Savinien, Rohan-Rohan, Tonnay-Charente, 4,150 livres ; — élection de La Rochelle, Ciré, Saint-Laurent de La Prée, La Jarrie, Marsilly, Rochefort (Saint-Louis et Notre-Dame), Salles, Thairé, Surgères, Mauzé à 150 litres ; Fouras, 75 livres ; maîtresse à Marsilly, 100 livres ; à Rochefort, les filles de la Charité, 300 livres ; à Mauzé; soit 1,865 livres ; — élection de Cognac, 6 maîtres, 770 livres ; de Barbezieux, 2 maîtres.

Le titre « nombre des instituteurs » pourrait faire croire que c'est là une statistique réelle, et qu'il n'y avait pour l'élection de Cognac que 6 instituteurs et 2 pour celle de Barbezieux. Cet état ne représente que les régents qui recevaient un traitement ou subvention de l'état. Alors tout instituteur était libre et exerçait à ses risques et périls, comme actuellement ceux qu'on appelle instituteurs libres. Une seule remarque suffira à le montrer : Saintes et La Rochelle ne sont pas nommés. A qui fera-t-on croire qu'il n'y avait aucune école dans ces deux villes, quand il y en avait à Beaugeay et à Saint-Nazaire ? Or, peu de temps avant la révolution, on constate trois maîtres pour le seul bourg de Saint-Eutrope ; et un état officiel montre au XVIIe siècle, à La Rochelle, 32 écoles laïques de garçons.

—

CHRONIQUES DES ÉLECTIONS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 1634-1870, par ALBERT ROUXEL. Paris, Didot, 1888, grand in-8°, 2e édition, XVIII-475 pages. Prix : 5 francs.

Il ne manque pas de livres qui s'occupent de l'académie française en corps ou des académiciens en particulier, voire de ceux qui auraient pu l'être, depuis l'*Histoire de l'académie* par Pellisson rééditée par Livet, jusqu'au *Quarante et unième fauteuil* d'Arsène Houssaye, en passant par l'*Histoire des quarante fauteuils* de Tyrtée Tastet, et les notices biographiques des académiciens par province de notre confrère, M. René Kerviler. Mais y avait-il, avant le volume de M. Albert Rouxel, un ouvrage faisant les chroniques de l'académie ? Elle est bien curieuse cette histoire de la fille de Richelieu ainsi présentée. L'académie, qui commence sous l'œil du grand ministre par censurer le *Cid*, n'est pas à l'abri des influences extérieures. Sous la coupole de l'institut souffle parfois un vent qui a passé sur le pont des Arts, sur le Louvre ou les Tuileries, qui vient des salons, des bureaux de rédaction, même de la rue ; on y est sensible aux

Digitized by Google

bruits de la foule et aux qu'en-dira-t-on de l'opinion publique. Si l'académie est pleine d'indulgence, de pardon et d'oubli pour ceux qui se moquent d'elle, l'attaquent et la vilipendent, au point de leur ouvrir les bras, elle a parfois des rigueurs singulières, parce qu'elle a des peurs ou des caprices ; elle a aussi des engouements parce que la passion l'anime quelquefois. Elle reçoit Alfred de Musset et laisse Balzac, Dumas et Gautier. Le même jour, elle élit le père Gratry et Jules Favre ; un peu plus tard elle nomme à la suite Auguste Barbier qui a dit : « Sois maudit, Napoléon ! » et l'ami de l'empereur, Emile Olivier, qu'elle ne devra pas recevoir, ce qui a privé Lamartine de l'éloge accordé à tout académicien.

C'est le récit des diverses élections que nous fait M. Rouxel. On suit dans cet érudit charmant les phases diverses des sentiments éprouvés par la compagnie, et les luttes dont elle est le théâtre : d'abord, les querelles des anciens et des modernes, ravivée de notre temps sous le nom de classiques et romantiques (Viennet et Victor Hugo), l'antagonisme du parti philosophique et du parti religieux renouvelé de nos jours avec les cléricaux et les libéraux (Dupanloup et Littré, Gratry et Sainte-Beuve). Et si la partie moderne a un attrait plus piquant de curiosité, le passé n'a pourtant pas moins d'intérêt : car en changeant les mots, on voit s'agiter les mêmes passions. L'auteur est exactement informé ; il nous rappelle ce que nous avons su et oublié ; il nous initie à bien des petits mystères qui échappent toujours un peu au public. Des anecdotes, des mots, en égayant ses pages, révèlent mieux que de longues considérations les mobiles secrets, et donnent exactement la note. Le livre est écrit avec esprit, on ne pouvait faire moins en parlant de tant d'hommes de talent, et avec une science sûre et profonde.

Nous trouvons dans ce beau volume certains noms de notre connaissance, parce qu'ils appartiennent à notre contrée : à l'origine, Jean Chapelain, prieur d'Hiers ; « Jean Ogier, sieur de Gombaud, » écrit l'auteur, qui tranche ainsi la question de savoir si Gombaud est le nom patronymique de Jean Ogier ou si c'est le nom de fief de Jean Ogier ; plus tard, Paul Tallemant (1666), le frère de Des Réaux, et François Tallemant (1651) ; Hardouin de Beaumont de Péréfixe, abbé de Sablonceaux (1654) ; Esprit Fléchier, abbé de Baigne (1673); Fénelon, le missionnaire de La Tremblade et de Marennes ; le duc de La Trémoille (1738); Jacques Delille, abbé de Saint-Séverin (1774) ; Siffrein Maury, abbé de La Frenade (1784) ; Regnaud de Saint-Jean d'Angély (1803); Mercier du Paty (1836); Jules Dufaure (1863).

Une liste des membres de l'académie avec la date de leur élection et réception, noms des prédécesseurs et récipiendaires, puis une table des noms cités terminent le volume, qui, malheureusement, s'arrête en 1870. Le succès qu'il mérite et qu'il obtient engagera l'auteur à ne pas trop nous faire attendre la suite, qui ne sera pas moins instructive.

—

Digitized by Google

Le colonel Oudet (1792-1809), par M. DENYS d'AUSSY. Vannes, Eugène Lafolye, 1889, in-8°, 17 pages. Extrait de la *Revue de la révolution* du 5 mars.

Jacques-Joseph Oudet, né dans le Jura, à Maynal, le 18 octobre 1773, célébré par Charles Nodier, *Histoire des sociétés secrètes de l'armée* (Voir aussi *Souvenirs de la révolution et de l'empire*, t. II, 142, 1864), était fils de Claude Oudet. A 19 ans, le 5 août 1792, il s'engage pour secourir la patrie en danger; et le 12, les volontaires du canton de Consance l'élisent capitaine. Dirigé sur l'armée du Rhin, il se trouve enfermé dans Mayence ; fut nommé capitaine dans la légion des Francs, fut blessé, et, après la capitulation, envoyé avec l'armée en Vendée ; il eut l'aine gauche traversée d'une balle à Chollet (octobre 1793). En mai 1797, attaché à l'état-major avec le titre d'adjoint aux adjudants généraux avec résidence à Besançon, non loin de son village natal, où sa mère existait encore, d'où son frère, le prêtre, avait été déporté, il fut nommé, le 20 thermidor an VII, chef de bataillon dans l'armée de Championnet, prit part à toute la campagne des Alpes en l'an VII et l'an VIII ; il fut deux fois mis à l'ordre du jour pour être resté à la tête de son corps, quoique le bras percé d'une balle. Ses grenadiers voulaient le transporter à l'ambulance : « Que faites-vous, camarades ? l'ennemi est là. — Si nous n'enlevons votre corps, il restera à l'ennemi ! — Repoussez l'ennemi, et mon corps ne lui restera pas ». Les officiers de la 68e demi-brigade demandèrent tous qu'Oudet leur fût laissé comme commandant titulaire. La 56e demi-brigade et la 68e ayant été réunies pour former le 56e régiment de ligne, en l'an XII, le nombre des officiers fut diminué, et Oudet, le plus jeune de son grade, fut mis en disponibilité. En vain le colonel et 74 officiers supplièrent qu'on le leur laissât ; Oudet était suspect d'admiration pour Moreau ; il fut renvoyé dans ses foyers avec défense de sortir de son département (brumaire an VIII) ; mais il emportait un sabre richement orné avec ces mots gravés sur la lame : « Gage d'amitié et de reconnaissance des officiers de la 68e demi-brigade ».

Après quelques semaines, il fut cependant nommé major au 63e régiment de ligne, mais loin du théâtre de la guerre, et chargé du recrutement à Poitiers. Appelé par ses fonctions dans l'île de Ré en 1806, il épousa en septembre une jeune fille qui réunissait tous les charmes de l'esprit aux avantages extérieurs, fille d'un négociant de Saint-Martin ruiné par la révolution, et descendant par sa mère de l'ancienne famille irlandaise des Mac-Donald; il eut d'elle, deux ans après (12 juillet 1805), un fils qu'il nomma Eliacin, disant: « Je lui lègue la garde du temple et de l'autel, si je meurs avant d'avoir vu tomber de son trône usurpé le dernier des oppresseurs de Jérusalem ».

Jacques-Nicolas-Eliacin Oudet, décédé à La Rochelle le 6 septembre 1866, après avoir été de 1840 à sa mort juge de paix du canton de Saint-Porchaire, où il a laissé un souvenir toujours vivant d'honneur, de sagesse et de loyauté, avait épousé,

Digitized by Google

le 5 mars 1832, Sélima-Victoire Boubée de Lespin, fille du recteur de l'académie d'Orléans, et d'Hortense du Bois de Landes. De cette union sont nés : 1° à Landes près Saint-Jean d'Angély, le 16 décembre 1832, Amédée Oudet, marié le 7 mai 1863 à Marie-Isabelle Lambert, dont postérité; 2° Elisabeth-Louise, mariée le 19 mai 1863 à Denys Joly d'Aussy, dont postérité.

Le colonel Oudet fut créé baron de l'empire le 6 juin 1809 : Armes : *De gueules à la barre d'or, chargée d'un lion de sable; au franc quartier de gueules à l'épée d'argent en pal.*

Après avoir été successivement à Pau et à Belfort, le major Oudet fut enfin rappelé à sa division. Le 22 mai 1807, il rejoignit l'armée d'Allemagne à Huningue, et fut placé par Oudinot à la tête du 8e régiment de ses grenadiers réunis, formidable avant-garde, toujours victorieuse, qui contribua à la victoire d'Ostrolenka, hâta la capitulation de Dantzig, et s'illustra à cette terrible bataille de Friedland, où pendant 12 heures Oudinot tint 80,000 Russes en échec. En 1809, Oudet fut nommé colonel du 17e régiment d'infanterie de ligne. Le 20 avril, il eut la joue droite traversée par une balle, à Abensberg ; il fut proposé pour le grade de général de brigade après la bataille de Wagram. Blessé à cette bataille de plusieurs coups de lance, il eut la poitrine traversée par une balle et mourut deux jours après. Les officiers du 17e lui firent élever un monument funèbre pour perpétuer, dit l'inscription, « le souvenir de l'estime et de l'attachement que ses vertus et ses talents leur avaient inspirés ».

La vie militaire d'Oudet peut se résumer en deux mots : héroïsme et abnégation. « Ce commandant de 25 ans, que les vétérans de l'armée demandaient pour chef, ne sollicita jamais qu'une faveur, celle de verser son sang pour la France. Tous ses grades, il les conquit sur le champ de bataille: les distinctions et les récompenses accordées par un pouvoir ombrageux, le furent surtout en vue de ne pas accroître son prestige en lui refusant ce que tant d'autres obtenaient avec moins de droits que lui ». Et l'auteur cite de nombreux actes de générosité et des lettres qui prouvent en quelle estime il était tenu par ses chefs et ses amis.

Le biographe, dans un dernier chapitre, s'attache à réfuter en détails la légende de Charles Nodier, qui fait du colonel Oudet le chef des Philadelphes, vaste société secrète de l'armée mêlée à tous les grands événements de l'époque. Oudet fonda, en effet, ou peut-être dirigea seulement une association, les Philadelphes, qui avait pour but d'entretenir dans l'armée la tradition républicaine, et, le cas échéant, de la ranger sous l'autorité du rival de Bonaparte, ce Moreau, si fort au dessous du rôle qu'on lui destinait ; elle ne paraît pas avoir survécu à la détention de Moreau.

M. Denys d'Aussy termine « la vie si bien remplie de ce loyal et vaillant soldat » par ces belles paroles : « Les réputations qu'exalte la passion politique ne jettent souvent qu'un éclat éphémère ; celles-là subsistent et méritent notre admira-

Digitized by Google

tion qui nous montrent l'âme humaine triomphant des mille entraves de l'égoïsme. Quelles qu'aient été les opinions politiques du colonel Oudet, jamais un seul instant elles ne l'ont fait hésiter sur le chemin du devoir ; est-il donc une gloire préférable à la conscience du devoir accompli ? »

—

COMPTES-RENDUS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, CIV, 33, 478, 554, 824 : *Sur la fluorescence rouge de l'alumine* ; p. 1584, *Fluorescence de la galline chromifère ;* p. 1680, *Fluorescence du manganèse et du bismuth*, par M. Lecoq de Boisbaudran.

—

L'ECHO ROCHELAIS du 2 février, sous ce titre : *Le « referendum » au « bon vieux temps »*, publie, de M. A. L., un article où est rappelé l'usage, avant 1789, des assemblées capitulaires ; chaque paroisse administrait au suffrage universel ses affaires, et décidait sur toutes les questions qui l'intéressaient : nomination du syndic (maire), des répartiteurs et collecteurs, du maître d'école ; chemins, réparations à l'église, au presbytère, au cimetière, décharges d'impôts, soldats de la milice, etc. Exemple : Le 25 mars 1642, Jean Michel, sieur de Chassaigne, un gros bourgeois de La Tremblade, expose (acte reçu par Elizée Béchet, notaire en Arvert) aux habitants de La Tremblade, réunis en assemblée capitulaire, qu'en juillet 1630, il fit à Saintes deux voyages pour traiter avec l'intendant de Villemontée du règlement des tailles abonnées avec les habitants des autres paroisses, et, pour ce faire, il loua à Jean Roux, pilote, une cavale qui, après ces deux voyages consécutifs, « s'est trouvée endommagée et gastée ». Roux a attaqué Michel devant le juge. Les habitants prennent pour eux « le fait et charge dudit procès ». Roux, présent, réclame 30 livres pour les frais ; ils acceptent, et votent 30 livres d'indemnité à Roux, 9 livres 10 sous pour les frais et 6 livres 1 sol pour le notaire. L'auteur fait remarquer avec raison que, au lieu de *1630*, il faut lire *1640* ; d'abord, en 1630, Villemontée n'était pas encore en fonctions. Et ce n'est pas douze ans après que Roux aurait réclamé le prix de sa cavale, si peu « endommagée et gastée » qu'elle aurait survécu 12 ans à l'accident.

Du même, dans le *Moniteur de la Saintonge* du 3, acte capitulaire du 17 mai 1617, des habitants de Marennes, à la requête d'Etienne Devaux, sieur de Villeneuve, et de Jean Babinot, procureur postulant, pour protester contre la surtaxe imposée sur l'abonnée de Marennes par les élus en l'élection de Saintonge. Le bailliage de Marennes avait racheté tous ses impôts (10 janvier 1519) contre une somme de 600 livres et 18 livres pour la part des gages des juges présidiaux de Saintes. Par arrêt du conseil du roi du 25 février 1599, le chiffre avait été porté à 500 écus, et en 1617, les élus exigeaient encore davantage. Donc on résistera ; et l'on députe pour plaider à Paris Jean Sauvaget,

Digitized by Google

sieur de Savignac, procureur fiscal du Fouilloux, qui s'entendra avec Cosme Béchet, avocat en parlement.

—

L'Ère nouvelle du 23 décembre, sous le titre *Histoire locale*, raconte que la première charte imprimée, attribuant aux habitants de Cognac des immunités, franchises, droit de bourgeoisie, etc., est celle de Guy de Lusignan, sire de Cognac, Merpins et Archiac, du mois de mai 1262. Elle est imprimée dans les ordonnances des rois de France, t. II, 341, dans le *Bulletin* de la société archéologique de la Charente, et analysée dans les *Etudes historiques sur Cognac* par Marvaud, t. Ier, 100; que Charles VI (29 avril 1383) octroyait aux habitants le droit de s'assembler le lendemain de noël pour l'élection d'un maire, et leur enjoignait de lever un impôt sur les vins vendus en ville. (Voir Marvaud, *idem*, t. II, p. 340, où la pièce est transcrite); puis que le premier couvent, celui des cordeliers, a été fondé en 1281 par Guy de Lusignan, qui y fut inhumé en 1288; le couvent des récollets ne fut fondé qu'en 1615 par madame de Salcède et autres personnes; que le nom de Saint-Caprais porté par une rue de la ville vient de la première église de Cognac, située au bas de la rue de ce nom, et ayant encore un desservant en 1607, puis démolie.

— Dans les numéros des 17 et 20 janvier, M. P. F. rappelle, *A propos des vieux hôtels de ville de Cognac*, l'histoire des bâtiments qui ont servi à l'échevinage et au conseil municipal de Cognac depuis 1790, surtout l'acquisition en 1808 du couvent des récollets qui va être abandonné.

— Numéros des 13 et 20 janvier, 21 mars, 18 avril : *L'ancien cimetière de Cognac*, bénit, le 6 août 1855, par l'évêque d'Angoulême, remplacé depuis le 1er janvier 1889; 6120 personnes y ont été enterrées; on cite quelques épitaphes curieuses et les noms des principaux personnages inhumés.

— Numéros des 7 février, 31 mars et 4 avril : *Les corporations ouvrières. Marchands de vins, distillateurs et vendeurs d'eaux-de-vie.*

— Numéros des 31 mars, 4 avril : *Ce qu'on trouve dans les vieux auteurs sur Jarnac-Charente*, dans la *Statistique de la Charente*, dans *Le voyage en France*, de Munier (1776).

— Numéros des 7, 10 et 21 mars : *Etude sur Cognac en 1789. La disette*, mémoire très intéressant de M. Maurice de Jarnac de Garde-Epée. Après avoir rappelé l'excessive rigueur de l'hiver 1788-1789 et les désastres qui l'accompagnèrent, l'auteur raconte, à Cognac, les effets de la disette générale qui sévit en France au printemps de 1789. Cognac pouvait d'autant moins échapper au fléau que les vignobles permettaient peu la culture du blé. Même dans les bonnes années, toute cette partie du bas Angoumois était alimentée par le Poitou. Aussi, dès les premiers jours de juin, le marché est à peu près complètement démuni de blé, et le peu qu'il y a est à un prix tel que le peuple mécontent commence à murmurer. Tout en prenant des mesures pour le maintien de l'ordre, les officiers municipaux com-

Digitized by Google

prennent qu'il n'y a qu'un moyen de remédier à ce triste état de choses, c'est d'acheter des blés et d'en faire vendre à tous les marchés jusqu'à la récolte ; « or les revenus de l'hôtel de ville ne permettant de faire ni avances ni sacrifices », ils décident à l'unanimité (séance du 8 juin) qu'ils achèteront ces blés à leurs risques, et ils s'engagent à supporter, par égales parts, la perte qui résultera de cette opération. Mais le blé devient de plus en plus rare. Il n'y en a plus dans la campagne. On en demande à Charente. Un convoi arrive de ce port le 24 juin, et à ce moment-là les « onze boulangers de la ville » ne pouvaient plus fabriquer de pain faute de blé. On en demande à Marans : Marans est démuni. Deux négociants cognaçais font des avances au corps de ville ; on demande du blé dans la rivière de Bordeaux, partout enfin où il est possible de s'en procurer. Ne put-on trouver des quantités suffisantes ? Toujours est-il que, le 29 juillet, l'émeute éclata. Elle fut promptement réprimée. Les dégâts faits furent cependant assez considérables et couverts plus tard par une imposition. Durant cette crise, le corps de ville avait acheté pour les besoins de la ville 2.084 boisseaux de froment, aux prix de 7 livres 10 sols, 7 livres 15 sols, 8 livres, 8 livres 10 sols et jusqu'à 13 livres le boisseau. Au moment de la récolte, les mesures nécessaires furent prises pour empêcher tout accaparement des grains.

En terminant cette étude, l'auteur rend hommage au désintéressement et à la sagesse des membres du corps de ville qui, par les sacrifices personnels qu'ils s'imposèrent, purent adoucir la misère de leurs concitoyens.

—

Essais et fantaisies par ARVÈDE BARINE. Paris, Hachette, 1888, in-16, 347 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume est, comme l'indique son titre *Essais et fantaisies*, composé d'articles fort divers, que plusieurs ont lus déjà et qu'ils reliront certainement. Il y a neuf chapitres : *La danse*, *Histoire d'un homme médiocre*, *A propos de contes de fées*, *Un condottiere de la mer*, *Le cérémonial en Chine*, *Philippe II et ses filles*, *Les idées de Napoléon Ier sur le mariage*, *Un don Juan japonais*, *L'âme des fourmis*. Dans tous ces morceaux, Mme Vincent fait preuve d'un fort grand savoir et d'un esprit et d'une humour qui charment singulièrement.

Voici la danse, sujet ailé que s'est avisé de traiter un lourd Allemand. Avec quelle légèreté Mme Vincent relève cet historien de la danse avec son « impulsion psychique » et ses erreurs ! Selon lui, les premiers chrétiens ballaient jusque dans les églises : « On voit encore aujourd'hui, dans les vieilles églises chrétiennes, un lieu élevé auquel on donnait le nom de chœur ; c'est là que les prêtres exécutaient leurs danses sacrées... chaque dimanche. L'évêque en personne conduisait ces danses d'église, de là le nom de *prœsul* ». Il n'y a qu'un malheur, c'est que *prœsul* est un mot latin bien antérieur au christianisme ; et que le *chorus* est le *chœur* où l'on chante.

Digitized by Google

Et la danse macabre? Ce nom vient « d'un aventurier nommé Macaber, qui arriva à Paris en 1421 avec les Anglais ». Hélas, comme le remarque l'auteur, il y a des textes de 1420 et de 1407 qui parlaient déjà des danses macabres, représentées au cimetière des Innocents.

Autre sujet historique : Philippe II ! Les écrivains n'ont pas ménagé ce sombre personnage, taciturne et tatillon, espèce de Barbe-Bleue dont les quatre femmes n'ont pas eu la vie bien riante, si tant est que les deux dernières soient mortes bien naturellement. Or, voici un Philippe II tout nouveau : « Figurez-vous un brave bonnetier de la rue Saint-Denis, partant pour placer ses chaussettes et ses bonnets de coton. Le voyage sera long. Le bonhomme est veuf, et il laisse derrière lui, dans son logis sombre de rue commerçante, toute une nichée de marmots, qu'il a bien recommandés, avant de partir, à de vieux serviteurs. Il a beau faire; il se tourmente. A-t-on bien suivi ses ordres? A-t-on mis l'avant-dernier en culottes? N'oublie-t-on point la tisane de la grande? Pensera-t-on aux premières chaleurs à transporter ce petit monde à leur campagne d'Asnières, pour que la maisonnée respire un peu d'air frais? On le tranquillise... « Changez le lieu de la scène, dit A. Barine; mettez que votre bonnetier est un puissant monarque, et vous avez, en propres termes, la correspondance de Philippe II avec les infantes, ses filles ». Et l'article est la démonstration.

Faut-il analyser les autres morceaux? Il serait maladroit de les déflorer ainsi : on ne pourrait rendre la verve, l'esprit et le cœur de l'auteur.

—

Les grands marins du règne de Louis XIV. Notices historiques, par L. DUSSIEUX. Paris, Victor Lecoffre, 1888.

Dans une courte introduction, M. Dussieux rappelle que « la marine française, créée par le cardinal de Richelieu, avait été très brillante pendant la guerre de Trente ans » ; et que c'est avec les marins du grand cardinal, « officiers aussi braves qu'expérimentés, que Colbert et Louis XIV rétablirent la marine », qui avait un peu périclité sous le ministère de Mazarin. De l'histoire de la marine sous Louis XIV, l'auteur ferait trois périodes : Avant Colbert (1643-1665) ; pendant les ministères de Colbert et de Seignelay (1662-1690) ; pendant les ministères des deux Pontchartrain.

La grande et glorieuse période est incontestablement la seconde, où Colbert et Seignelay ont eu pour commander leurs escadres et leurs flottes « un groupe de marins comme la France n'en a jamais revu depuis : d'Almeras, d'Amfreville, Château-Morand, Château-Renault, Coëtlogon, Duquesne, Jean d'Estrées, Forant, Jean Gabaret, Langeron, le chevalier de Léry, Pannetier, de Relingue, Petit-Renau, Tourville, le chevalier Jean-Baptiste de Valbelle et Villette. Avec eux on remporta les victoires d'Agosta, des Bancs de Flandre, de la baie de Bantry, du cap Bévéziers, de Palerme, de Salbay, de Stromboli, de Tabago, du Texel ; on

Digitized by Google

bombarda Tripoli, Alger, Gênes ». Mais sous Louis de Pontchartrain père, que M. Dussieux appelle « un magistrat ignorant des choses de la mer, » et sous son fils Jérôme, qui le remplaça en 1699, et dont l'administration est qualifiée de « déplorable », la guerre « d'escadre et de course remplace bientôt la grande guerre maritime ; et, après la bataille de Malaga, gagnée en 1704 par Victor d'Estrées, les grandes flottes disparaissent ». Cependant le génie et la bravoure de nos marins se retrouvent encore chez des capitaines tels que Jean Bart, Cassard, Ducasse, Duguay-Trouin, Forbin, d'Iberville, Nesmond, Saint-Pol.

M. Dussieux, en publiant ses « *Grands marins* », a entendu donner un complément à son livre sur les grands généraux de Louis XIV ; et pour rendre sa nouvelle étude aussi exacte que possible, il nous dit que les sources où il a puisé sont : l'*Histoire maritime de France* par Léon Guérin, le *Dictionnaire de biographie et d'histoire* par Jal, la *Vie de Duquesne* par le même auteur, le *Journal* du marquis de Dangeau, la *Gazette de France*, le *Mercure galant*. Ces grandes sources ne sont pas toujours suffisantes, et certains côtés de nos grands marins y sont restés obscurs. Il est bon de ne pas négliger les ouvrages locaux, où la vie de nos officiers de marine a été examinée de plus près, parce qu'ils étaient affectés plus spécialement à tel port militaire, ou bien parce que leur lieu de naissance les rattachait à telle région. En ce qui concerne la Saintonge, M. Dussieux eût pu ramasser d'intéressantes glanes dans les *Marins rochelais* par M. L. de Richemond, la *Biographie de la Charente-Inférieure* par le même et Henri Feuilleret, et dans la *Biographie saintongeaise* de Rainguet. Et peut-être n'eût-il pas oublié d'Amblimont, le vainqueur de Ruyter, et Pointis, le héros de Carthagène.

Sur les trente-une biographies consacrées à nos « grands » marins par M. Dussieux, deux nous intéressent spécialement : Forant, chef d'escadre, et Gabaret, lieutenant général des armées navales, qui appartiennent à notre région.

L'auteur fait naître Job Forant à La Tremblade en 1612, le met au service de la Hollande, et voit en lui le vice-amiral de La Rochelle à l'époque du siége de 1628. Il est vrai qu'il doute un peu de l'exactitude de son assertion, et il a raison. Jusqu'en 1628, et à partir de 1593, Job Forant ne figure pas sur les registres baptistaires des protestants de La Tremblade ; mais, comme il existe dans les suivants une lacune de neuf ans, nous admettons volontiers, avec la *Biographie saintongeaise*, que la naissance a eu lieu vers 1630. Il était fils de Jacques Forant, le véritable contre-amiral de la flotte rochelaise en 1621, né dans l'île de Ré en 1588, mort en 1649, époux d'Esther Paris, laquelle vivait encore en 1671 (1). Il était aussi petit-fils d'autre Job

(1) Le 9 novembre 1671, elle présente au temple de La Tremblade, avec Pierre Barin, ministre d'Arvert, Jeanne Gentet, fille de Jacques Gentet, capitaine entretenu pour le service du roi, et de Jeanne Rolland. *Registres protestants de La Tremblade.*

Digitized by Google

Forant, marin de l'île de Ré, qui prit, lui aussi, une glorieuse part au premier siége de La Rochelle, et qui succomba victime de sa bravoure, lorsqu'il cherchait à recueillir les débris de l'armée huguenote, après la défaite de Soubise (1623). Les exploits de notre chef d'escadre sont nombreux. Il servit sous les ordres de Gabaret en 1689, et mourut à Brest le 28 juin 1692. Il avait abjuré le calvinisme en 1685, sur les conseils de Bossuet. M. Dussieux, dans ses notes historiques, ne s'attache pas aux alliances matrimoniales de ses marins. C'est un tort. Job Forant épousa, en 1687, Marguerite Richier, de Marennes, et il eut d'elle deux enfants : 1° Isaac-Louis, né à La Tremblade en 1689, décédé en 1740, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, et gouverneur de l'Ile-Royale ; 2° Marguerite, qui ne quitta pas Marennes, où elle mourut en 1755.

Jean Gabaret appartient, lui aussi, à une famille originaire de l'île de Ré, et qui compte de nombreux marins. Chevalier, seigneur d'Angoulins et de Longèves, capitaine de vaisseau en 1653, chef d'escadre en 1673, lieutenant général en 1689, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1696, il prit une grande part à diverses grandes batailles, et contribua à la victoire de Bévéziers (1) le 10 juillet 1690, remportée par la flotte de Tourville sur les flottes alliées d'Angleterre et de Hollande. Il mourut à Rochefort le 26 mars 1697 (2). De ses deux fils Jean et Louis, l'un entra dans la marine en 1677, puis se fit admettre dans l'ordre des capucins, le 1er mars 1682; l'autre, Gabarret d'Angoulins, marquis de Jousserans, s'embarqua en 1679, renonça à la navigation en 1689, fut fait capitaine de vaisseau en 1693, puis interdit en 1696, à la suite d'un duel, passa en Espagne en 1702, revint en France en 1716 et y mourut. Telle est la version des *Marins rochelais*. M. Dussieux parlant

---

(1). C'est sans doute en prévision de cette grande bataille que fut arrêtée à Versailles, le 20 mars 1690, la « liste des officiers de marine choisis par le roy pour servir sur les vaisseaux que sa majesté fait présentement armer au port de Rochefort, ainsy qu'il ensuit ». En tête de cette liste est inscrit l'*Intrépide* sous le commandement de « sieur Gabaret, lieutenant général », qui a sous ses ordres : « le sieur Ch. Dosmont, capitaine en second; le sieur de Rollon, lieutenant; le sieur de La Chenevière, lieutenant en second; le sieur de Beaulègue, enseigne; le sieur Descoyeux, enseigne en second. » Les autres vaisseaux étaient : l'*Aimable*, le *Parfait*, l'*Agréable*, le *Bourbon*, l'*Indien*, le *Prétieux*, le *Capable*, le *Courtisan* (Gabaret, enseigne en second), le *Fendant*, le *Vaillant*, le *Fidèle*, l'*Aquilon*. A la même date, ordre avait été donné d'armer les brûlots : la *Fripponne*, la *Diligente*, l'*Inconnu*, le *Diament*, l'*Etourdy*, l'*Enflamé*. (*Archives départementales de la Charente-Inférieure*).

(2). « Ce jourd'huy, 28e mars 1697, le corps de messire Jean Gabaret, chevalier, seigneur d'Angoulins, Cursay (?) et autres lieux, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales du roy, décédé le 26 du présent mois sur les huit heures du matin, après avoir reçu seulement le sacrement de l'extrême-onction, a esté conduit par moi, supérieur des missionnaires de Rochefort et curé de la paroisse de Saint-Louis dudit lieu, en l'église de la paroisse d'Angoulins, de ce diocèse, pour y estre inhumé, ainsi qu'il l'avait désiré, après avoir esté apporté dans nostre église paroissiale suivant l'usage, en présence de plusieurs officiers ». TRAVAILLER, *curé*. (*Reg. par. de Rochefort*).

Digitized by Google

de ce dernier, dont il ignore le prénom et le titre de « marquis », le fait chef d'escadre en 1691 ; il le perd ensuite de vue, le retrouve sur la flotte espagnole à la suite d'un duel, et le dit blessé mortellement à la bataille de Malaga (1704). Et il se demande si c'est le même que le vainqueur de la Martinique et de la Guadeloupe. M. Dussieux cite encore, pour mémoire, un capitaine de vaisseau nommé Gabaret des Marais sur la flotte de l'amiral d'Estrées, en 1678; un autre Gabaret, commandant le *Vigilant*, tué le 6 novembre 1673, en combattant un vaisseau espagnol; un maréchal de camp du nom de Gabaret, au siége de Barcelonne (1714); enfin, en 1731, un capitaine de vaisseau appelé Gabaret est fait chef d'escadre.

Demandons maintenant aux registres paroissiaux de Rochefort de jeter un peu de lumière sur cette filiation. Le chef d'escadre de 1731, est « messire Pierre Gabaret, écuyer, chevalier de Saint-Louis », époux de Marie-Magdelaine Trahan (1).

En 1690, Simon Gabaret de Saint-Léon, écuyer, sieur de Coussire, lieutenant de vaisseau au port de Rochefort, épouse Marie de Bellair (2). Il est capitaine de frégate en 1694, et le 12 décembre de cette année, sa fille Marie-Jeanne a pour parrain Jean Gabaret, lieutenant général des armées navales, et pour marraine Marie-Anne Grassineau, femme de « messire Nicolas Gabaret, gouverneur de la Martinique ». Le premier enfant de Simon Gabaret, (Marie-Anne), fut tenu sur les fonts le 7 août 1691 par l'intendant Begon et Jeanne Duseré, son aieule maternelle. Enfin, « messire Christophe Gabaret, écuyer, capitaine de brûlot », est ensépulturé à 60 ans, le 11 février 1722. Sur la liste des officiers de marine du département de Rochefort, en 1704, figurent parmi les capitaines de brûlots, « le sieur Gabaret de La Motte » et le « sieur Gabaret, chevalier ». (*Archives départementales de la Charente-Inférieure et de la mairie de Rochefort*).

Il est aussi d'autres officiers sur lesquels nous aurions voulu nous arrêter; citons à la hâte : 1° le marquis d'Amfreville, lieutenant général des armées navales, un émule de Jean Ga-

---

(1) Il eut : 1° Nicolas Gabaret, décédé à 26 mois, le 16 juillet 1716 ; 2° Gabrielle-Suzanne-Louise Gabaret, décédée à 40 ans, le 16 janvier 1766. (*Registres paroissiaux de Rochefort*).

(2) Le 16 septembre 1690, mariage de « messire Simon Gabaret de Saint-Léon, escuyer, sieur de Coussire, lieutenant des vaisseaux du roy au port de Rochefort, fils de feu Antoine Gabaret de Saint-Léon, escuyer, seigneur de Coussire, et de feue dame Anne Fouché, d'une part ; et damoiselle Marie de Bellair, fille de Pierre de Bellair, escuyer, seigneur de Saint-Aignant, capitaine des vaisseaux du roy, et de dame Jeanne Duseré, d'autre part. Apprès qu'il nous est apparu de leur contract passé en bonne et due forme le quatorziesme de septembre par Gabet, notaire, apprès les fiançailles et la publication d'un ban le dimanche à nostre grand'messe de paroisse, ayant obtenu dispense des deux autres.... En présence de messire Pierre de Bellair, capitaine de vaisseau (mort le 26 février 1701), pour ladite damoiselle Marie de Bellair, du sieur de Bellair, son frère, du sieur Henry-Elie Desvillates, sieur de Champagne. GABARET DE COUSIRE. MARIE DE BELLAIR. DE BELLAIR. SAINT-AYAIENT DE BELLAIR. HENRY ELIE DESVISLATES S^r DE CHAMPAGNÉ. RATOUYN, *prestre de la congrégation de la mission.* » (*Ibidem*).

Digitized by Google

baret, qui se couvrit de gloire, en 1692, à la bataille de La Hogue, en défendant le *Soleil-Royal*, vaisseau amiral, contre les attaques acharnées de l'ennemi. Le roi le choisit, le 31 décembre 1690, pour commander un « vaisseau neuf », l'*Orgueilleux*, que sa majesté faisait armer au Port-Louis ; il avait pour second de bord « le sieur de Mons », capitaine de vaisseau (*Archives de la Charente-Inférieure*); 2° Le chevalier d'Iberville, capitaine de vaisseau, célèbre par les campagnes de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson (1696-1697), « l'un des plus grands marins et des plus vigoureux soldats que la France ait jamais eus », dit M. Dussieux. Il était né à Montréal, où ses parents, originaires de Rouen, étaient allés se fixer ; et son principal objectif était la chasse aux Anglais des parages canadiens ; 3° le comte de Langeron, lieutenant général des armées navales, qui s'est illustré par sa belle défense de Toulon, en 1707. Disons, en terminant, que l'auteur des *Grands marins* reproduit, en appendice, la relation des négociations relatives à la paix d'Alger (1684), et les rapports de Jean Bart sur le combat du 29 juin 1694, où ce vaillant capitaine reprit les 110 navires français qui étaient allés dans les mers du nord charger du blé, et que huit vaisseaux de guerre hollandais venaient de capturer.

A. L.

—

Iconographie bretonne *ou liste de portraits dessinés, gravés ou lithographiés, de personnages nés en Bretagne ou appartenant à l'histoire de cette province, avec notices biographiques*, par le marquis de GRANGES DE SURGÈRES. Paris, Picard, 1888 et 1889, 2 vol. grand in-8°; prix : 20 fr. et 40 fr.

Singulier ouvrage que cette *Iconographie* ! Œuvre considérable que cette liste ! Il y avait là de quoi effrayer un esprit moins énergique, décourager une patience moins ardente, et lasser un chercheur moins habile et moins fin. La Bretagne est grande, en effet, et les personnages qu'elle a produits sont nombreux, même en ne comprenant que les portraiturés. Il fallait donc d'abord dresser la nomenclature des bretons bretonnants et des bretons d'occasion ; c'est ce qui fait que nous avons un dictionnaire biographique, chaque nom étant toujours accompagné de quelques lignes ; mais il fallait en outre, tâche plus difficile et plus pénible, trouver le portrait des personnages ; que dis-je ? les portraits dessinés ou gravés, voire les caricatures. Souvent, des portraits n'ont paru que dans des livres, des journaux, des revues. C'est dans des périodiques qu'il était nécessaire de les aller découvrir, et quelquefois dans des périodiques très éphémères. Anne de Bretagne a 62 numéros ; Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII, 76 ; Richelieu, 276 ; la duchesse de Berry, 146 ; Chateaubriand, 98 ; Descartes, 111 ; La Moricière, 51 ; le général Boulanger, 39, et l'auteur a renoncé à faire l'iconographie du « boulangisme », qui exigerait un volume, le premier numéro du journal *Le Boulan-*

Digitized by Google

giste (19 août 1886) contenant, à lui seul, 18 charges du général. On voit, d'après cela, le labeur immense qu'ont coûté ces deux volumes ; mais, seul, M. le marquis de Surgères le sait bien. Aussi les compatriotes du hardi et infatigable savant et les travailleurs de tous les pays lui sauront gré d'une telle entreprise, heureusement et habilement achevée.

Outre les personnages bretons historiques, qui appartiennent à la France entière, cette *Iconographie* contient une foule de personnages appartenant à l'histoire de la Bretagne, quoique nés ailleurs. De là, l'intérêt général qu'offre cet ouvrage.

Citons quelques noms ; ils prouveront que dans ce livre, consacré aux Bretons, nos deux provinces ont des hommes qu'elles peuvent réclamer : Alcide Dessalines d'Orbigny ; Scipion-Jérôme Begon, doyen de la cathédrale de La Rochelle ; Prégent de Coëtivy ; Jaquemet, évêque de Nantes, et Gazaillan, évêque de Vannes, qui furent élèves à Saint-Jean d'Angély ; La Chalotais, qui fut exilé à Saintes ; le marquis de La Gallissonnière, né à Rochefort ; Kerlivio ; Kerviler ; François de Lanoue ; le conventionnel Lequinio ; Montalembert ; Nadault de Buffon ; Raoul de La Guibourgère, évêque de Saintes et de La Rochelle ; Rohan-Chabot et Rohan de Soubise ; Louis-Clair de Beaupoil de Sainte-Aulaire ; Turpin de Crissé de Sanzay ; François de Villemontée, intendant de La Rochelle, « intendant de Poitiers en 1635, puis de Soissons en 1656 », — double erreur, — seigneur de *Montguillon* — lisez *Montaiguillon*. (Voir *Bulletin*, x, 30).

Signalons à l'article saint Malo, saint Macoux, l'omission de la gravure de Thomas de Leu, représentant le saint évêque debout sur un poisson monstrueux, tenant de la main gauche un calice qu'il bénit de la main droite, avec la légende : « S. Machvtvs sive Maclovivs *Episcopus Alletiensis in Britannia minore S. Brendani primum in Scotia post Leontijæ Santonum in Gallia Episcopi discipulus, floruit circa an. 566. Celebris est eius memoria Gemblaci Suindrechtæ et alibi apud Belgas* ».

1,200 notices, description de 5,500 portraits, 2,000 sources indiquées, une table de noms d'artistes qui contient près de 2,000 noms, sans compter 5,000 dates citées, et 3,500 noms de lieux : voilà des chiffres qui donneront une idée des difficultés et de l'importance de ces deux volumes, et aussi des services qu'ils peuvent rendre. L'auteur des *Françaises du XVIII*e *siècle* — et non *XVII*e comme on l'a imprimé dans le *Bulletin*, viii, 239 — aura encore une fois bien mérité des érudits et des amateurs.

—

Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, *archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI, et ambassadeur du roi Charles V, mort en 1385* [publié par le comte Henri de LESTRANGE]. Paris, Picard, 1889, in-4°, pa-

Digitized by Google

pier vergé avec une planche de sceaux tirée en couleur. Prix : 15 francs.

Ce beau volume, imprimé par Jouaust, est édité d'après un registre du XIVe siècle trouvé aux archives de la Seine-Inférieure, avec notes historiques et archéologiques, table très détaillée des noms de personnes et de lieux. M. le comte Henri de Lestrange a bien fait de publier cet important document. On sait la valeur qu'ont les inventaires pour l'appréciation de la richesse de l'époque, et aussi quels détails ils offrent pour l'ameublement, pour les arts, pour la vie domestique d'un siècle. Aride nomenclature où l'on fait quelquefois d'étonnantes découvertes. Ne sont-ce pas les inventaires, les comptes de bâtiments, les mémoires de maçon qui nous ont révélé que les grands architectes de la renaissance, les admirables auteurs de tant de chefs-d'œuvre, attribués jusqu'alors aux Italiens, étaient bien et dûment des Français ?

Encore que ce volume intéresse plus particulièrement la Normandie, il ne laissera pas cependant la Saintonge indifférente. L'auteur appartient à une famille qui, bien qu'originaire du Limousin, est fixée depuis longtemps dans notre province, où elle s'est acquis une légitime notoriété. Le personnage dont il est question a été doyen de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, pendant que son frère était évêque de Saintes, plus tard du Puy ; c'est ce qu'ignore le *Gallia christiana* : car, dans la liste des doyens, II, col. 1090, il inscrit ce simple prénom : « Guillelmus II, an. 1346, emit quosdam annuos redditus ». Désormais nous saurons que ce Guillaume II était Guillaume de Lestrange, licencié en lois, chapelain du souverain pontife, nommé évêque de Carpentras (bulle du 4 juillet 1371), et en 1375 (bulle du 22 décembre) transféré à l'archevêché de Rouen, et mort, le 11 mars 1389, au château de Gaillon.

Quant à son frère, il eut un procès avec son successeur à Saintes. On lit dans le *Journal de Nicolas de Baye, greffier du parlement de Paris, 1400-1417*, t. II, p. 22 (1888) : « Vendredi, 28e jour de septembre (1411). Ce dit jour, sur la requeste par escript ramenée a fait par messire Helyes, évesque du Puy, contre les évesques d'Amiens et de Xainctes, après ce que ledit d'Amiens a consenti que l'argent qui estra du temporel de l'évesché du Puy miz en la main du roy, à sa requeste et par vertu de certain arrest de céans par lui obtenu contre ledit du Puy pour le fait des réparations de l'évesché de Xaintes, voire et soit converti esdictes réparations par les mains dudit évesque à présent de Xainctes... »

Par un premier arrêt en date du 26 avril 1410, le parlement avait condamné Hélie de Lestrange, évêque du Puy, précédemment de Saintes, à faire les réparations nécessaires en l'évêché de Saintes, notamment à la demeure épiscopale et à diverses maisons fortes, ou à son choix à payer pour ces réparations une somme de 3,023 livres 15 sols tournois ; ce prélat avait obtenu pour son option divers délais, et, en dépit de la saisie de

Digitized by Google

son temporel, cherchait à se dérober à l'exécution de cet arrêt; aux termes d'un accord du 14 août 1410, il consentit à effectuer les travaux exigés. Un nouvel arrêt du 8 avril 1411 (n. st.) donnant acte à Bernard de Chevenon, évêque de Saintes, du choix fait par l'évêque du Puy, mit Hélie de Lestrange en demeure de commencer et de poursuivre sans interruption les réparations. (Jugés, X^le 58, fol. 131 r°).

Hélie de Lestrange, évêque de Saintes, assista à la réunion des prélats convoqués à Paris par le roi pour travailler à la paix de l'église, d'après la *Chronique du religieux de Saint-Denys sous Charles VI*, t. II, p. 221.

Le volume de M. Henri de Lestrange, fort bien exécuté typographiquement, ajoute donc beaucoup de faits jusqu'ici ignorés. Regrettons que la notice qui précède ce document ne soit pas plus développée. C'est un éloge qu'on ne peut faire à tous les auteurs.

—

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux, qui suspend sa publication, contient dans son numéro du 31 décembre *L'azolla filiculoïdes*, par M. D. Rambaud, « herboriste de première classe », qui a observé en 1885, à Courant, canton de Loulay, quelques pieds de cette plante, mentionnée dans la *Flore de l'Ouest* de M. Foucaud, à Saint-Fort sur Gironde. L'année suivante, cette plante couvrait la plupart des bassins environnants; enfin cette année, il l'a rencontrée à plusieurs kilomètres de là, au village de Narnay en Saint-Martin de La Coudre. Conclusion : l'azolla ne tardera pas à envahir tout le département, comme il a envahi la Gironde et la Dordogne.

—

Macmillan's magazine, de janvier, contient de M. Arthur Tilley *The memoirs of Agrippa d'Aubigné.*

—

Madame de Maintenon dans le monde et a Saint-Cyr. Choix de ses lettres et entretiens avec une introduction et des notes historiques et littéraires, par P. JACQUINET (Paris, Belin, 1888, in-18, LXXXVI-511 p.). — On ne se plaindra plus que madame de Maintenon soit encore une énigme. Tant d'Œdipes sont venus, et de si habiles, que bien obstinés seraient ceux qui croiraient encore au sphinx. Théophile Lavallée avait commencé ; et après lui, et mieux que lui, des hommes éminents ont porté la lumière sur cette physionomie un peu voilée volontairement, et que les préjugés, les haines religieuses, voulaient voir cachée. Le meilleur moyen de faire connaître une personne, c'est de publier sa correspondance. M. Octave Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris et l'un des quarante, a montré (*Mme de Maintenon. Extraits de ses lettres, avis, entretiens, conversations et proverbes sur l'éducation)* le rôle pédagogique de la

Digitized by Google

créatrice de Saint-Cyr, son talent merveilleux, ses aptitudes remarquables. M. Geffroy, de l'institut, directeur de l'école française de Rome, dans deux volumes (*Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique, choix de ses lettres et entretiens*) a achevé la démonstration (*Bulletin*, VII, 278), et fait voir une Maintenon autre qu'on se la représentait depuis longtemps, et en même temps victorieusement vengée des calomnies, dans sa vie privée et dans son rôle politique. Les deux recueils se complètent, ayant chacun leur spécialité. M. Jacquinet, que ses remarquables études sur le XVIIe siècle disposaient à une étude sur une des femmes les plus remarquables et les plus importantes du temps, a réuni les deux : à côté de l'institutrice de Saint-Cyr, éminente et pratique, il a placé la femme du monde dans des relations de famille, d'affaires et d'administration. Aussi ce volume s'adresse-t-il à tous les lecteurs ; et l'on sera charmé du choix fait. Nous recommandons en particulier, comme ayant un intérêt local, les lettres aux Villette et à Charles d'Aubigné, « ce panier percé », gouverneur de Cognac, époux de Mlle Viette d'Angoulême et père de la marquise de Noailles. Rien de touchant, de délicat, de passionnément attentif comme cet amour pour ce frère encombrant, ambitieux, dont les frasques faisaient le désespoir de la marquise et choquaient vivement « le beau-frère ».

Une préface, qui n'a pas moins de 80 pages, résume admirablement ce volume, et sera lue avec le plus grand plaisir. Sobre d'éloges, juste dans ses critiques, admirateur clairvoyant, M. Jacquinet a fort exactement et fort impartialement jugé cette épistolière, qui a rang immédiatement après madame de Sévigné.

L. A.

—

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'ARRAS, 1888, publient le *Roman de Mélusine*, par M. Ed. Lecesne.

—

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE EN MISSION ET LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DÉPARTEMENTS, en l'an II (1793-1794), par HENRI WALLON, membre de l'institut. Paris, Hachette, in-8°, 1889, 2 volumes.

Voici un livre qui ouvre d'une façon palpitante l'année du centenaire, livre écrit sur le vif, et dont les tristes héros ont eux-mêmes fourni la matière. L'auteur a puisé aux archives nationales, dans les bibliothèques publiques, dans les ministères de la guerre et des affaires étrangères, en un mot, dans nos grands dépôts publics, seule manière de bien écrire une histoire encore si près de nous et d'exposer les faits avec impartialité. Nous n'avons pas ici à faire l'éloge du doyen de la faculté des lettres de Paris, du secrétaire perpétuel de l'acadé-

Digitized by Google

mie des inscriptions ; notre jugement personnel n'ajouterait rien à son mérité et à sa renommée. Disons seulement que cette nouvelle œuvre d'érudition et de goût est digne de celles qui l'ont précédée, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris; La révolution du 31 mai et le fédéralisme* en 1793; *La Terreur*. Le nom des éditeurs dit aussi que l'exécution matérielle est irréprochable.

La *Vendée* est le premier volume d'une série qui a pour titre : *Les représentants en mission*. L'auteur a procédé par départements ou par groupes de départements. « C'est d'ailleurs, dit-il, le plan qui s'impose pour la justice révolutionnaire, puisqu'elle a généralement pour base les tribunaux criminels, un par département ». Et il ajoute : « J'ai commencé par la Vendée, où le royalisme soutient la lutte contre la révolution ; et à la Vendée se joignent les départements qui furent entraînés ou remués par l'insurrection vendéenne ». Le gouvernement de la révolution avait contre lui, non seulement les hommes de l'ancien régime, mais les désillusionnés de 89 : « *Royalisme, fédéralisme*, deux grandes catégories de suspects, auxquelles il en faut joindre une troisième que l'on désignait par un mot, *fanatisme :* car c'est à la révolution du 10 août que remonte la maxime : L'église, c'est l'ennemi ». La mort du roi avait fait de toute la noblesse vendéenne une ennemie de la république : la proscription des prêtres insermentés tourna contre elle tout le pays, qui se souleva à la levée des 300,000 hommes (24 février 1793). « On ne vit point la patrie en danger ; on ne vit qu'un gouvernement détesté, voulant appeler toute la jeunesse à se faire tuer pour lui, et l'insurrection éclata ». Elle fut terrible. Le représentant Garnier de Saintes écrivait à la convention que, « dans l'espace de quatorze lieues de chemins, il n'y avait pas une toise où il n'y eût un cadavre étendu ». Les représentants n'ignoraient pas la nature de leurs pouvoirs et savaient largement en user, renouvelant les autorités constituées, destituant les généraux et les juges, cassant les jugements ou les faisant exécuter à leur manière (p. 25). La révolution fut essentiellement anti-religieuse : « Les religions et les prêtres, osait écrire Garnier de Saintes, dans une proclamation, ont été les fléaux des nations ». Et M. Wallon de s'écrier tristement : « On avait rompu l'union de l'état et de l'église; on avait fait plus, on avait mis l'église dans l'état, et maintenant on n'en voulait plus, ni dans l'état ni hors de l'état. Que l'on juge si la séparation tant prônée de l'église et de l'état est chose si simple, si salutaire, si respectueuse de la liberté ! ». « L'ordre, dit-il encore, voilà ce que prêchent ces hommes qui doivent leur triomphe à l'insurrection ; mais quel ordre ? l'ordre révolutionnaire, c'est-à-dire leur domination sacro-sainte, fondée sur l'entière subordination des uns et l'extermination des autres ». Au nom de ces principes, est-il étonnant que tant d'atrocités aient été commises sous le proconsulat des conventionnels, et qu'on y relève les mesures les plus idiotes ?

Digitized by Google

L'objet principal de ce premier volume est la guerre en Vendée : M. Wallon la suit étape par étape, sans rien omettre de ses affreuses péripéties, sans rien cacher des excès des rebelles, ni des crimes des exterminateurs. Les débuts ne sont pas rassurants pour la convention, puisque Berruyer a « la douleur de voir la plupart des volontaires s'enfuir lâchement », et que les troupes républicaines sont battues par les Vendéens ». Cette guerre n'est pas une guerre ordinaire, écrivaient Mazade et Garnier de Saintes ; c'est une guerre de chicane, où il faut que la ruse et l'imagination dirigent l'intrépide ; il faut, à mesure que nous avancerons dans le pays insurgé, brûler les moulins, enlever les hommes, femmes et enfants, et les placer dans l'intérieur de la république ». Dans son rapport à la convention, Léquinio disait : « Si la population qui reste (dans la Vendée) n'était que de 30 à 40 mille âmes, le plus court serait de tout égorger, ainsi que je le croyais d'abord ; mais cette population est immense, elle s'élève encore à 400,000 hommes... S'il n'y avait nul espoir de succès par un autre mode, sans doute encore qu'il faudrait tout égorger, y eût-il 900,000 hommes. Mais je suis loin de le croire ». Et c'est bien heureux !

Ces sentiments des conventionnels peuvent être mis auprès de ceux des divers généraux qui commandèrent en chef : Rossignol, Léchelle, Turreau ; de ce dernier surtout, l'inventeur des fameuses colonnes infernales, dont le souvenir seul fait frissonner d'horreur. Fidèle agent de la convention et du comité de salut public, Turreau fit expier cruellement aux Vendéens la prise de Saumur, leur passage de la Loire, leur entrée à Ancenis, Château-Gontier, Laval, la culbute des républicains à Entrames, et d'autres exploits qui avaient mis plusieurs fois en péril l'armée de la république. Mais vaincue au Mans par l'habileté stratégique du jeune général Marceau, l'armée vendéenne, fuyant vers Laval, Ancenis, n'est plus qu'une boucherie sanglante ; privée de ses chefs, Larochejaquelin et Stofflet qui ont gagné la Loire, Cathelineau et Bonchamps morts, d'Elbée grièvement blessé, Charrette à Noirmoutiers, elle ne continue pas moins sa route jusqu'à Savenay, où elle est enfin exterminée (23 décembre 1793). Tels ont été les résultats de la grande odyssée des Vendéens à travers la Bretagne jusqu'en Normandie, et telles vont en être les conséquences : « Demain, mandait un chef de colonne à Turreau, je commencerai les feux de joie en brûlant et passant à la baionnette tout ce qui pourra se trouver au pouvoir de ma colonne ». « Les châteaux, au nombre de cinq, éclairent maintenant la campagne », écrivait un autre. Et un troisième : « Je me suis *chauffé* très amplement ce matin avant de partir de Beaulieu, de même qu'en passant à Saint-Lambert ». C'est ce que le général Turreau appelait « élaborer l'esprit public ». Tous ces détails sont à lire, nonobstant le dégoût profond, le sentiment d'horreur qu'inspirent ces actes de monstrueuse sauvagerie, et surtout ils sont à méditer. N'oublions pas que c'est la correspondance même des généraux et

Digitized by Google

des représentants du peuple en mission sur la guerre de Vendée que M. Wallon met sous les yeux du lecteur; correspondance dont l'impression fut décrétée le 8 vendémiaire an III, par la convention, laquelle voulait, selon Léquinio, « connaître cette hydre sans cesse renaissante qui depuis deux ans dévorait son sein ». La célèbre assemblée ne croyait pas alors que tant de témoins déposeraient plus tard contre elle. A lire aussi les chapitres v et vi, les derniers du volume, consacrés aux tribunaux et commissions militaires siégeant à Niort, Noirmoutiers, Les Sables, Fontenay, La Rochelle, Rochefort; et spécialement la justice révolutionnaire s'exerçant dans Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Orne, Manche, Loire-Inférieure, où apparait l'ignoble figure de Carrier.

Le second volume comprend l'ouest et le sud-ouest, c'est-à-dire : Bretagne, Normandie, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Vienne, Haute-Vienne, Corrèze et Creuse, Charente et Dordogne, Gironde, bassin de la Garonne, région des Pyrénées, Montpellier et Nimes, quinze chapitres fort bien remplis et très intéressants. L'auteur y a résumé rapidement et vivement les principaux actes, ou plutôt les principaux crimes des commissaires envoyés dans les départements. Beaucoup de municipalités, de districts, de directoires, de tribunaux étaient portés à l'indulgence et n'auraient certainement pas puni de la peine capitale une simple critique, un vœu, un mot; mais les représentants guettaient; on les redoutait, et l'on aimait mieux envoyer les autres à l'échafaud qu'y monter soi-même.

Voyez la Charente; elle ne professait pas une admiration sans borne pour la convention. Guimberteau et Bernard le constatent dans une lettre écrite de Saintes le 5 juin 1793 : « Partout on est fatigué, même indigné des débats scandaleux qui s'élèvent dans la convention nationale... qu'ils disent hautement être corrompue... » Roux-Fazillac établit un comité de salut public à Angoulême, 17 septembre; et les prisons se remplirent de suspects. Le tribunal criminel fut chargé de juger révolutionnairement. Le nombre des victimes pour le département fut de 93, dont 68 à mort, 25 à la déportation; 47 ont été frappés par le tribunal révolutionnaire de Paris, 34 par les tribunaux du département, trois périrent dans les massacres de septembre, et une, Mme Durfort de Civrac, abbesse de Beaulieu, dans les fusillades d'Angers.

Le tribunal criminel d'Angoulême était relativement modéré quand il ne condamnait qu'à la détention jusqu'à la paix (31 août 1793) un tailleur de pierres, Pierre Dognon, coupable d'avoir dit : « Nous étions plus heureux quand il y avait un roi », à la détention et à la réclusion deux prêtres, Jean Juglart, curé de Bouthiers, accusé de propos inciviques, et Guillaume Joussin, curé de Chasseneuil, prévenu d'avoir favorisé l'émigration de son neveu et de garder près de lui une nièce qui n'avait pas de meilleurs sentiments. Mais il prononce aussi des condamnations qu'on ne saurait trop flétrir. Elion,

Digitized by Google

huissier à Angoulême, entre en pourparlers avec un paysan de Saint-Sévère, près Jarnac, pour du bois ; dans la conversation, il dit : « Ces affaires de la Vendée ne finiront jamais; les insurgés y sont aussi nombreux que cette cendre; on s'y fera hacher. Il vaudrait mieux traiter ; pour cela il faudrait un gouvernement », ou, selon d'autres, « un roi ». On ne s'entendit pas ; le paysan trouva le prix trop élevé, et sa femme et lui, furieux : « Tu le payeras cher ; nous aurons ton bois à meilleur marché». Et ils le dénoncèrent au comité révolutionnaire de Cognac qui porta l'accusation à Angoulême. Angoulême aurait volontiers laissé tomber l'affaire ; mais le représentant Harmand était là, qui voulut assister à la délibération ; et le pauvre huissier paya de sa tête le crime d'avoir trop estimé ses fagots. Il fut exécuté, le 8 novembre 1793, sur la place du Mûrier. Une semaine après, c'était le tour de Jean Fauveau, tonnelier à Brie, commune de Mazerolles; étant ivre, selon lui, il avait dit aux officiers municipaux de Mazerolles, qui l'engageaient à envoyer son fils à la frontière, qu'ils étaient des b..., qu'ils ne voulaient point de roi, et que, puisqu'ils voulaient la constitution, ils n'avaient qu'à aller la soutenir... etc. » Condamné le 14 novembre 1793, il fut exécuté le lendemain. Que d'autres faits à citer !

Là aussi, le neuf thermidor fut une délivrance. Lisez cette adresse du directoire à la convention : « Auguste convention, modèle de gouvernement de l'univers entier, tu viens donc de prouver encore une fois que tu es impérissable ! Ils ne sont plus ces monstres !... O montagne, ô convention !... Bon peuple de Paris, digne gardien du dépôt sacré de la France, Argus de la montagne sainte... C'est de la montagne que nous viennent nos vertus... »

Le chapitre *Gironde* est un des plus considérables du volume; et Garnier de Saintes y figure avec Isabeau, Lacombe et Tallien. Des appendices considérables donnent des listes des condamnés et des documents très curieux. A. L.

—

Revue celtique d'octobre 1888 contient *La procession dite de la lunade et les feux de la Saint-Jean à Tulle*, où M. Deloche conclut que la procession limousine de *la lunade*, qui se faisait au lever de la lune, la veille de la Saint-Jean, avec la statue du précurseur et des flambeaux, tire son origine, comme du reste les feux de la Saint-Jean, de la cérémonie païenne du solstice d'été, que l'église a simplement transformée en une fête consacrée à Jean le baptiseur; les Gaulois, les Germains, comptant les jours par le nombre des nuits, c'est le 23 au soir que s'ouvrait chez eux la période diurne du solstice du 24 juin ; de là l'usage d'allumer des feux la veille de la fête de Jean ; de là aussi l'usage général de célébrer les fêtes patronales des particuliers et de leur porter les offrandes et les vœux des parents et des amis, non pas le jour, mais la veille au soir de la fête ; — janvier 1889, de M. René Cagnat, *Supplément à l'épigraphie*

Digitized by Google

latine de Saintes, c'est-à-dire la quadruple inscription de Caius Julius Victor, fils de Congonnetodubnus. (Voir *Bulletin*, VIII, 387, et IX, 104); les deux lettres qui terminent les lignes 2e, 3e, 4e et 5e de l'inscription de Macer (VII, 347; VIII, 28), qui devraient être au musée depuis plus d'un an et demi avec l'inscription qu'elles complètent. Il résulte de ces savantes remarques qu'il faut lire l'inscription de Victor comme nous l'avons lue; que celle de Macer n'a pas d'autre lettre après le T [*estamen*] final, et qu'on ne doit pas y supposer le P. [*osuerunt*]. Enfin, dans l'inscription de Cappius (*Bulletin*, VIII, 182, et *Catalogue du musée* n° 135), M. Cagnat admet la lecture de M. Audiat, *Caprius*.

—

Revue historique de décembre 1888 contient, de M. B. Mandrot, *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, où il est souvent question de Gaston du Lyon, sénéchal de Saintonge en 1461, puis sénéchal de Guyenne, enfin de Toulouse en 1469, « un des meilleurs capitaine de Louis XI, » dont nous avons parlé, VIII, 235. L'auteur raconte à la fin l'emprisonnement au château de Lusignan de Charles d'Albret, complice de Jean d'Armagnac, son interrogatoire par les commissaires du roi : Pierre Laidet, conservateur des privilèges royaux de l'université de Poitiers, le procureur général au parlement de Bordeaux, Bertrand Lardot, et un autre licencié ès lois, Simon Herbert, puis Pierre Bragier, seigneur de Puyjarreaux et de Magésir, et Mathurin Arembert. Transporté à Poitiers, le prisonnier y fut jugé, condamné et exécuté le 7 avril 1473.

—

Revue des questions historiques du 1er octobre publie, de M. Denys d'Aussy, *L'assistance publique dans les campagnes avant la révolution*, dont voici le résumé :

Pas plus que l'instruction gratuite et obligatoire, l'assistance publique n'est un bienfait de la révolution.

Au XIIIe siècle, dans le seul arrondissement de Jonzac, on trouve six hôpitaux ou maladreries ; Jonzac, Réaux, Chepniers, Lagarde et Mirambeau. Aux temps de la primitive église, l'évêque était l'administrateur de la caisse commune des pauvres. Dans la suite, elle fut confiée à des laïcs : dans les villes importantes, aux maires, consuls, échevins ; dans les paroisses rurales, jusqu'à la révolution, les marguillers furent chargés de la répartition des aumônes. Le marguiller est élu en assemblée générale des habitants de la paroisse. En 1759, un marchand d'Echillais demande à être remplacé, après deux ans d'exercice. Après avoir obtenu l'autorisation de l'intendant, le 25 novembre, le syndic « étant à la principale porte de l'église paroissiale du bourg d'Echillais, à l'issue de la messe, à la plus grande affluence du peuple sortant de la dite église », donne lecture de la sommation qui lui a été adressée ; « à quoi les habi-

Digitized by Google

tants assemblés nomment Antoine Bourdillet au lieu et place dudit Métayer ». En 1765, Jacques Geoffrion, laboureur, « les principaux habitants convoqués... leur remontre qu'il est chargé d'une somme de quatre mille livres provenant de l'économat des pauvres, actuellement improductive entre ses mains... et qu'il convient de les placer en rentes constituées à leur profit ». Comme on le voit, les comptes des marguillers étaient régulièrement dressés et vérifiés. Vers le même temps, à Saint-Aignan, en 1764 et 1768, on nomme des économes pour recevoir les rentes des pauvres. A Soubize, il existait un hôpital des pauvres, fondé par la famille de Rohan ; et la supérieure des sœurs de charité remplissait, toujours sous le contrôle des habitants assemblés, les fonctions dévolues à l'économe dans les autres paroisses. Ces exemples prouvent de quelle façon était organisée l'assistance des pauvres sous l'ancien régime. La comparaison avec l'état actuel ne serait certes pas à notre avantage. Les deux communes citées d'Echillais et de Soubize ne possèdent plus aujourd'hui aucun établissement charitable. A Saint-Aignan, en 1872, d'après un document officiel, les ressources du bureau de bienfaisance s'élevaient à 162 fr. 16 et le nombre des indigents était de cinquante !...

Dans tout le ressort du parlement de Paris, on trouve des assemblées ou bureaux de charité s'occupant de l'éducation des enfants, des métiers qu'on leur fera apprendre. Une ordonnance du 18 juillet 1724 interdisait formellement la mendicité publique sous peine de détention, ou même de galères en cas de récidive.

En Bretagne, la nourriture et l'entretien des enfants abandonnés était à la charge des paroisses. Partout ailleurs, c'étaient les cours judiciaires qui avaient réglementé la matière. Lorsque l'enfant n'était pas immédiatement confié à une nourrice, il était déposé à l'hospice le plus proche ; et l'intendant répartissait la dépense entre les seigneurs hauts-justiciers proportionnellement au nombre des enfants nés sur leurs terres. C'est ainsi qu'en 1745, l'évêque de Saintes était imposé à 15.000 livres, et le prieur de Saint-Eutrope était taxé à 4.197.

A mesure qu'on se rapprocha des temps modernes, l'assistance du pauvre tendit de plus en plus à se transformer en charge publique. En 1789, ces tendances se manifestent clairement dans les cahiers rédigés lors de la convocation des états généraux, et demandant la création d'hospices, de bureaux de charité, de caisses de secours, enfin une meilleure organisation de l'assistance pour les enfants trouvés et la création d'un asile d'aliénés dans chaque province.

Sur ces deux derniers points, les desiderata de l'opinion publique ont reçu satisfaction ; mais les divers pouvoirs qui se sont succédé en France depuis la révolution ont été impuissants à réorganiser l'assistance du pauvre dans les campagnes.

Telle est la conclusion tirée par M. d'Aussy des divers documents.

Digitized by Google

L'auteur a cité quelques localités de la Saintonge ; il y en avait beaucoup d'autres. Dans le seul arrondissement de Marennes, après Soubize, Echillais, Saint-Aignan, mentionnons à Saint-André de Dolus, deux sœurs de la sagesse (1756); à Saint-Georges, deux sœurs grises ; à Saint-Denis, deux sœurs de la sagesse ; au Château, deux sœurs de la sagesse ; à Saint-Pierre, aussi dans l'île d'Oleron, ce sont des dames pieuses, sous le nom de sœurs de Sainte-Marthe; à La Tremblade, quatre sœurs de la charité, ainsi qu'à Marennes ; à Royan, trois sœurs grises (1695) ; à Saujon, à Tonnay-Charente, à Arces, à Montandre, à Jonzac, des religieuses, qui s'occupent aussi du soin des malades en même temps que de l'instruction des filles. D'un autre côté du diocèse de Saintes, à Courson, le prieur doit faire l'aumône aux quatre fêtes annuelles et « donner par an deux charretées de paille pour coucher les pauvres » ; à Epannes, le seigneur paye à l'aumônerie de Fors en Poitou 15 boisseaux de froment pour nourrir deux pauvres d'Epannes ; à Vallans, le seigneur fait une rente (1752) de 150 livres au profit des pauvres ; à Usseau, la comtesse de La Ville-Dieu leur a fait un legs de 50 boisseaux de méture par an ; à Sausais, le prieuré, fondé en 1352 par un Mortemart, seigneur du lieu, avait charge de l'aumône générale tous les jeudis ; La Revétisson-Chabot avait pour les pauvres une rente de 36 livres, qui avait été réunie à l'hôpital de Saint-Jean d'Angély ; Saint-Symphorien avait anciennement un hôpital ; à Mauzé, une infirmerie et hôpital ; les religieux feuillants de Poitiers qui percevaient les revenus donnaient chaque année 200 boisseaux de froment à l'hôpital de La Rochelle pour nourrir les pauvres de Mauzé. Saint-Georges de Rex entretenait à Niort, chez les dames hospitalières, moyennant 700 livres, deux lits pour ses pauvres, et ce n'est pas tout.

A.

—

Revue du cercle militaire, 1888, n° 47, contient *Les préparatifs militaires de Richelieu contre La Rochelle*, lettre inédite du cardinal (30 juin 1627) à son oncle, le commandeur de La Porte.

—

Revue poitevine du 15 mars contient, de M. Espérandieu, *Inscriptions funéraires de Poitiers et de Saintes*, y compris celles qu'ont transcrites Samuel Veyrel et François Bourignon, et celles qui sont aujourd'hui perdues ; de M. Delorme, *Anciens méreaux protestants*, dont nous avons parlé, VIII, 404 ; de M. Georges Musset, une note sur le passage de Charles-Quint en France, chanté par Toussaint Genton, notaire de la châtellenie d'Esnandes ; — n° du 15 avril, *Inscriptions romaines* de Saintes, de Poitiers, d'Angoulême, par M. Espérandieu.

—

Revue universelle illustrée, janvier 1889, contient *Bernard*

Digitized by Google

Palissy par M. Emile Molinier, article de cent lignes en neuf pages, qui semblent là uniquement pour encadrer les clichés qui ont servi au *Bernard Palissy* (1886) de M. Philippe Burty (Voir les *Œuvres de maistre Bernard Palissy* (1888) ; *Bibliographie*, p. CLXXI), c'est-à-dire le portrait de Palissy, sa statue par Barrias, un plat à reptiles, un plat à fruits, une aiguière (Diane), une assiette (la charité) et la nourrice. M. Molinier se rallie à l'opinion de M. Burty, que Palissy est beaucoup plutôt un philosophe qu'un véritable artiste. « Merveilleusement doué par la nature, toute sa vie, au point de vue artistique, est un véritable contre sens. Que dirait-on d'un homme qui retrouverait, aujourd'hui, l'art de diriger la vapeur ? C'est pourtant, toutes proportions gardées, ce qui est arrivé à Palissy au point de vue de la céramique... » Il est incontestable que la majolique de Ferrare, que, à son retour d'Italie, lui montra Antoine de Pons, et que le potier entreprit de reproduire, existait, et qu'on en faisait de semblables en Italie et en Allemagne. Oui, Palissy aurait dû se dispenser de l'inventer lui-même et de créer l'émail dont tant d'autres se servaient. Le pouvait-il ? Lui était-il facile de courir là-bas, chargé de famille qu'il était ? Et les ouvriers livraient-ils si inconsidérément leur secret, qui était leur gagne-pain ? On sait avec quel soin jaloux les della Robia cachaient leurs procédés. La première manufacture de porcelaine, qui s'établit en Saxe au XVIe siècle, était une vraie forteresse, et l'ouvrier capable d'indiscrétion était condamné à une prison perpétuelle. A Venise, on ne badinait pas non plus. Une loi (1291) avait relégué toute l'industrie verrière dans l'île de Murano, afin de mieux sequestrer ceux qui s'y livraient, avec défense d'en sortir sous peine même de mort; et le sénat n'hésitait pas à envoyer des émissaires pour empoisonner ceux qui, à l'étranger, avaient révelé les secrets. L'ambassadeur français, chargé par Colbert de débaucher des artisans pour une manufacture de glaces, lui mandait qu'il courait risques de se faire jeter à la mer. Et voilà les obstacles qu'on reproche au pauvre potier de Saintes de n'avoir pas su surmonter !

—

LA SAINTONGE ET LES SEIGNEURS DE PLASSAC. LE DUC D'EPERNON (1554-1642), par le marquis DE DAMPIERRE. Voir *Bulletin*, IX, 79 ; *Echo rochelais* du 9 février, reproduit par le *Moniteur de la Saintonge* du 14.

C'est une très heureuse inspiration qu'a eue M. le marquis Elie de Dampierre d'écrire les annales du château de Plassac, possédé par sa famille depuis plus de deux siècles. Plassac, à toutes les époques, est fréquemment mentionné dans nos chroniques locales, et la publication de cette œuvre, destinée seulement aux siens par notre éminent confrère, serait une bonne fortune, aussi bien pour notre société des Archives que pour l'histoire locale. Peut-être se décidera-t-il quelque jour à la livrer à la publicité ; en attendant, M. de Dampierre a détaché

Digitized by Google

de sa galerie le portrait du plus illustre de ses prédécesseurs à Plassac, Jean-Louis de La Vallette, duc d'Epernon. Ce n'est pas simplement une notice biographique étendue qu'il lui a consacrée, c'est une magistrale étude, où se déroulent, sobrement analysées et jugées avec une grande hauteur de vue, soixante années de notre histoire.

Le duc d'Epernon a vu mourir Charles IX et naître Louis XIV. Au commencement et à la fin de sa carrière, se trouvent ces deux grands faits historiques, la Saint-Barthélemy et le siège de La Rochelle : et dans l'intervalle quelle succession d'événements ! La France déchirée par les factions, menacée dans son unité, déchue de son rang politique en Europe, puis se relevant sous le règne réparateur d'Henri IV, et la royauté affermissant son pouvoir jusqu'à l'aurore de ces temps nouveaux qui verront notre pays arriver à l'apogée de sa grandeur. Dans toutes les scènes de ce grand drame, d'Epernon figure comme un des principaux acteurs. Ce petit cadet de Gascogne, parvenu en moins de cinq ans au faite des grandeurs devait faire naître bien des rancunes; mais si violentes qu'elles aient été, les basses calomnies les dépassèrent encore en atrocité. M. de Dampierre a tenu à laver la mémoire de d'Epernon de ces imputations odieuses. Il explique les raisons politiques qui amenèrent Henri III à choisir, de préférence aux grands, dont il se défiait, des hommes jeunes et indépendants, sans antécédents comme sans attaches. Il attendait d'eux, en retour des honneurs auxquels il les élevait, une affection sincère et un dévouement absolu. Si ses faveurs s'égarèrent souvent sur des sujets indignes, il n'en fut pas de même pour d'Epernon. Il est peut-être l'unique exemple d'un favori qui se soit montré à la hauteur de sa fortune. A la tête des armées comme dans les conseils du roi, partout et toujours son rôle fut prépondérant. Tous les partis lui font des avances : c'est le duc de Guise et la ligue, c'est le roi de Navarre et les politiques; rien ne le détourne de son devoir; mais ce devoir, il le comprend en gentilhomme; plus scrupuleux encore que le brave Crillon, lorsqu'il sait que la vie de Henri de Guise est menacée, il s'éloigne pour ne pas autoriser par sa présence un assassinat; catholique dévoué, il n'hésite pas à combattre la ligue, même avec l'aide des huguenots ; mais après la mort d'Henri III il refuse au nouveau roi des services qu'il juge incompatible avec sa foi religieuse. L'abjuration d'Henri IV fera tomber toute objection ; à partir de ce moment, sauf alors qu'un mouvement de colère lui fait tenter de se maintenir par les armes dans son gouvernement de Provence, d'Epernon fut un des serviteurs les plus dévoués d'Henri IV, et, quoi qu'on en ait pu dire, un de ceux qui lui inspirèrent le plus de confiance. Son entrée au conseil de régence, au moment où le roi se disposait à partir pour les Pays-Bas, en est, ainsi que M. de Dampierre le fait remarquer, une preuve convaincante.

D'Epernon est un des derniers représentants de cette féodalité nouvelle, née au sein de nos discordes civiles. Au seuil de

Digitized by Google

ce XVIIe siècle que nous devons voir si poli, si respectueux de l'autorité, il apparaît comme un revenant des temps passés, comme un de ces hauts barons du moyen âge aux passions sans frein, à l'orgueil indomptable. Sa discussion violente avec l'archevêque de Bordeaux, son excommunication, ne nous rappellent-elles pas des scènes du XIIe siècle ? Au fond de tous les démêlés se devine l'action secrète de Richelieu, manœuvres indignes du grand ministre, mais qui prouvent la terreur encore inspirée par le vieux lion de Cadillac. Et puis, quand, à la suite de ces lamentables débats, amoindri dans son prestige, humilié dans son orgueil, d'Epernon voit son fils aîné, l'espoir de sa race, victime d'une intrigue de cour, obligé de s'exiler pour éviter une condamnation capitale, ses deux autres enfants, le duc de Candale et le cardinal de La Valette enlevés dans toute la force de l'âge, qui ne se sentirait ému de pitié, alors que ce vieillard, poursuivi par des haines inextinguibles, demande au roi, pour prix de ses soixante années de services, de lui assurer au moins le repos de ses derniers jours ? Les ennemis de d'Epernon le jugeaient encore dangereux à 88 ans ; un ordre du roi l'obligeait à abandonner Plassac et à se retirer à Loches. Il obéit sans proférer de plaintes : « Ayant passé quatre années en cette maison, écrit-il au roi, je croyais y devoir finir ma vie... » Six mois après il expirait.

Comme on le voit, si rapide, si brillante qu'ait été la fortune du duc d'Epernon, il ne lui a pas manqué « ce je ne sais quoi d'achevé que donne le malheur ». Si une vanité démesurée l'entraîna dans quelques écarts, il les expia durement. Accusé de pactiser avec les ennemis de sa patrie, soupçonné d'être complice de l'assassinat d'Henri IV, humiliations, outrages, calomnies, il a tout supporté avec une inébranlable fermeté, puisée dans ses profondes convictions religieuses ; c'est là sa véritable grandeur, et M. de Dampierre n'a pas manqué de la mettre en relief. Il le justifie aussi des accusations d'avidité et d'avarice dont on l'avait chargé ; il nous montre d'Epernon donnant à pleines mains quand le service du roi l'exige, et dans cette campagne contre l'Espagne, dont l'issue fut si fatale au duc de La Valette, abandonnant ses appointements avançant 50,000 livres au trésor royal, et donnant 24,000 livres à la municipalité de Bayonne.

On peut dire que l'étude de M. le marquis de Dampierre éclaire la vie du duc d'Epernon d'un jour absolument nouveau. Ce n'est pas qu'avant lui, le panégyrique du duc n'ait pas été tenté ; mais les mémoires écrits par son secrétaire Girard n'avaient jamais inspiré la même confiance que ceux du *loyal serviteur* ; on y sentait trop le parti pris de tout faire tourner à la louange de son maître. M. de Dampierre, en soumettant ces mémoires au contrôle d'une sévère critique, en les complétant par des pièces et des documents inédits tirés de diverses archives, a restitué à d'Epernon son véritable caractère. Il nous le dépeint au milieu de cette existence si agitée avec ses empor-

Digitized by Google

tements et ses défauts, mais aussi avec ses rares qualités, dont la principale fut son inébranlable fidélité au roi, c'est-à-dire à la France; car alors, aux yeux de tous, le roi était l'incarnation ou plutôt le représentant héréditaire des grands intérêts du pays. Aussi bien, en tenant compte des préjugés qu'il est appelé à détruire, l'ouvrage de M. le marquis de Dampierre n'est pas seulement un bon livre, c'est une bonne action.

DENYS D'AUSSY.

—

SCARRON ET LE GENRE BURLESQUE, par Paul Morillot. Paris, Lecène et Oudin, 1888, in-8°, 432 p., avec portrait de Scarron. Prix : 8 francs.

Plus de 480 pages sur Scarron ! N'est-ce pas vraiment trop pour le poète du *Typhon* et de l'*Enéide travestie ?* — Quand vous les aurez lues, vous trouverez que ce n'est pas assez. Avec un savant aussi aimable, on ne peut s'ennuyer, même en entendant parler si longtemps du burlesque et de son représentant le pauvre cul de jatte. Bien des écrivains ont biographié l'époux *in partibus* de la future marquise de Maintenon : Bruzen de La Martinière, Chauffepié, La Beaumelle, puis le duc de Noailles, Mme Guizot, Edouard Fournier, etc. Nul ne l'a fait avec autant de savoir. C'est vraiment un livre attrayant. Il y a un chapitre particulièrement intéressant pour nous, « M. et Mme Scarron, 1652-1660 », sur le mariage de la petite fille d'Agrippa d'Aubigné, si pauvre que Mlle de Pons dût lui prêter des habits de noces. — Mais pourquoi l'auteur fait-il un Périgourdin de Cyrano di Bergerac, vrai Parisien ?

—

THE ANTIQUARY, XIX, n° 110 : *Les murs de Chester*, par M. Roac Smith, qui, malgré une pierre sculptée où quelques uns veulent voir un costume sacerdotal du moyen âge, conclut que ces murs, qui ont la même disposition, le même appareil, et sont formés des mêmes débris d'édifices, sont de l'époque gallo-romaine.

—

VIE DE MADAME DE LA TOUR NEUVILLARS (SUZANNE DE LA POMÉLIE), 1571-1616, miroir de perfection pour les femmes mariées et pour les âmes dévotes, par le P. NICOLAS DU SAULT, de la compagnie de Jésus. Nouvelle édition annotée et précédée d'une introduction par M. le marquis ANATOLE DE BREMOND D'ARS MIGRÉ. Nantes, imp. V. Forest et Grimaud, 1889, in-18, LXXVII-306.

Faut-il louer la piété de l'héroïne, le talent du biographe ou la science aimable de l'éditeur? Pour l'orthodoxie, pour le bien spirituel que produira le livre, je suis obligé de m'en rapporter aux approbations qui lui ont décerné un brevet de catholicité lorsqu'il parut pour la première fois, en 1649, puis aux lettres flatteuses des évêques de Nantes, de Limoges et de Quimper, des archevêques de Toulouse et de Rouen, du père Alet et du cardinal Rampolla, qui en ont salué la réimpression en 1888.

Digitized by Google

« Mademoiselle de La Tour », comme disait l'auteur, a été une des créatrices de la dévotion au Sacré-Cœur, et « selon la remarque du P. Alet, a préludé quelque soixante ans d'avance aux grandes révélations de Paray le Monial ». En outre, « entourée de parents calvinistes, et d'abord protestante elle-même, puis réduite à cacher comme un crime sa foi reconquise, elle sut pourtant, à force d'adresse, de patience et de courageuse confiance en Dieu, observer fidèlement tous les préceptes de sa religion, élever ses enfants dans toute la pureté de la doctrine catholique, faire de sa maison un sanctuaire de paix et de vertus, et même convertir successivement presque toutes les personnes de son entourage... exemple pour les femmes d'aujourd'hui, trop souvent condamnées à vivre dans l'intimité d'hommes indifférents et parfois hostiles à leurs croyances, et dont elles pourraient bien des fois ménager le retour à Dieu en sachant imposer l'autorité de leur douceur, de leur piété et surtout de leur infatigable dévouement ». A ce point de vue cette *Vie* « paraît bien à son heure ».

Pour nous, il y a un autre intérêt : d'abord madame de Neuvillars, quoique Limousine, est un peu nôtre, puisqu'elle a été aïeule, bisaïeule ou trisaïeule d'une La Loue du Masgelier, mariée à un Bremond d'Ars, et que tout ce qui touche à la famille de Bremond doit être un peu saintongeais. En second lieu, le biographe est le père Nicolas du Sault, dont la famille, originaire du Béarn, a été fort répandue en Guyenne et en Saintonge, au parlement de Bordeaux et à l'élection, au présidial, à l'échevinage de Saintes. Enfin l'éditeur est un compatriote.

Il faut le reconnaître : l'introduction de soixante-cinq pages en petits caractères, qu'il a mise en tête d'un traité qui en a deux cent cinquante, est charmante. Elle fera tort à l'ouvrage. Plus d'un se contentera de cette causerie sur le livre, l'auteur et le personnage; et s'il entame la biographie, peut-être trouvera-t-il que l'éditeur racontait mieux les faits, que son récit était plus intéressant ; il n'y a pas que les traducteurs qui soient « traditeurs ». Encore s'il avait littéralement reproduit l'original ! mais il l'a habillé un peu à la moderne ; il a rectifié ses tours vieillis, supprimé ses archaïsmes, enlevé des mots qui effaroucheraient notre incroyance ou notre ignorance, ramené l'orthographe au *Dictionnaire* de l'académie, dernière édition; de sorte qu'on ne distingue pas d'abord ce qui est de du Sault et ce qui est de Bremond. Le portrait manque aussi à cette édition, et c'est dommage ; il lui eût donné un attrait de plus.

Le mémoire de M. Anatole de Bremond est rédigé sous forme de causerie « à ses deux fils, Joseph et Josias de Bremond d'Ars ». L'idée est heureuse ; tous ces souvenirs de famille, l'un amenant l'autre, eussent peut-être un peu encombré et chargé une préface ordinaire ; ici ils sont si naturels qu'on regretterait de ne les y pas voir : l'abandon sied bien aux conversations d'un père avec ses enfants. Celui-ci sait beaucoup, énormément, et il dit bien ces *domestica facta*. Un

Digitized by Google

détail en appelle un autre. Qui est-ce et qu'est-ce qui dans l'histoire de la Saintonge ne se rattache pas par la descendance masculine à madame de Neuvillars? Voyez le père Nicolas du Sault; le causeur saura bien lui trouver des liens de parenté avec sa famille. En effet, du Sault avait pour mère Esther Relyon — écrit *de Relyon* — dont la sœur épousa Pierre Joly des Monards; et le fils, Charles Joly du Cormier, en épousant la sœur de Nicolas, Marie du Sault, est devenu le cinquième aieul de la mère de l'éditeur, Mlle de Guitard. On est étonné de cette vaste érudition, qui amène sans effort ces minuscules détails, un peu touffus dans un travail destiné à tout le monde, touchants dans un entretien familier. Rien n'y manque, ni les alliances diverses, ni les illustrations dans l'armée, dans l'église, dans l'administration, ni les pèlerinages aux lieux habités par la sainte et aux églises où elle a prié, ni les La Pomélie, ni les Saint-Marsault, ni tous ceux qui peuvent se rattacher au sujet, même par un fil tenu; c'est là la grande habileté d'un savant plein de son objet, et qui sait disposer ces mille riens en un tout intéressant. Ce qui n'a pu entrer dans l'introduction a été mis au bas du texte, notes excellentes qui complètent bien ce volume à la fois historique et pieux.

VARIÉTÉS

I

BERNARD PALISSY

Poème couronné par la société nationale d'encouragement au bien (Médaille d'honneur).

Lu à la séance de la société des Archives, le 25 février 1889.

Quand, penché sur le four où s'enfermait son âme,
Palissy surveilla la dernière cuisson,
Quand il n'eut plus de bois pour attiser la flamme,
Quand tout fut épuisé dans sa pauvre maison;

Quand il vit que pour lui vaincre était nécessaire,
Pensant au jours passés, songeant aux maux subis,
Il sentit tout à coup le poids de sa misère,
L'épuisement qui suit les labeurs accomplis.

La réussite était bien incertaine encore;
En elle cependant était tout son espoir.
Le désir du succès, comme un feu qui dévore,
Avait séché son cœur et brûlé son avoir.

Oh! les longs jours d'angoisse! Oh! les longs mois d'attente!
Comme ils apparaissaient à ses yeux dessillés!...
Son œuvre en lui germait, d'abord faible, hésitante,
Puis l'absorbait avec ses secrets dévoilés.

Digitized by Google

Tout l'avait assailli, les plaintes, les reproches ;
Ses enfants, demandant du pain, versaient des pleurs.
Quand il se promenait, pensif, le long des Roches,
Les voisins l'accueillaient par des propos railleurs.

Comme il avait senti la poignante souffrance
D'être seul contre tous, seul, faisant son devoir,
N'ayant pour se guider qu'un rayon d'espérance,
Illuminant parfois, là-bas, l'horizon noir !

Francs et gais compagnons, restés dans l'humble voie,
Contents du simple sort qui leur était donné,
D'autres avaient pour lot le plaisir et la joie...
Lui, trouvait le malheur dans un songe obstiné.

Il avait tout souffert, orgueilleux et stoïque,
Mettant son pur génie au dessus des affronts,
Ignorant, dans sa foi fière, grande, héroïque,
Le découragement qui fait courber les fronts.

Il s'était cru puissant, sûr, maître de lui-même...
La force lui manquait cependant aujourd'hui :
Il devenait tremblant dans l'épreuve suprême ;
Un doute l'assiégeait et s'emparait de lui.

Si la fournée allait échouer... la dernière !
Si Dieu ne voulait pas qu'il réussît encor...
Si du rayon d'espoir s'éteignait la lumière...
Si le destin cruel arrêtait son essor...

Faudrait-il renoncer à ses rêves de gloire,
Au succès envié qu'il sent, qu'il voit si près ?
Faudrait-il oublier, chasser de sa mémoire
Les chers travaux auxquels il trouvait tant d'attraits ?

Peut-être est-il un fou ? Les autres sont des sages...
Ils suivent le chemin tracé, le vieux sentier.
Désormais il sera, descendu des nuages,
Soumis, s'humiliant de son orgueil altier...

Eh ! bien, non, cent fois non ! Dût-il risquer sa vie,
Il ne peut renoncer aux projets caressés.
Son espoir est trop beau pour qu'il le sacrifie...
Les vaillants comme lui ne sont jamais lassés.

Revenez, lourds soucis, ardentes espérances !
C'est la lutte. Il l'accepte, il la veut, il l'attend.
Il ne se souvient plus des anciennes souffrances ;
Il voit dans l'avenir le triomphe éclatant.

Il recommencera toujours, sans fin, sans trêve ;
Son ardeur est entière et n'a fait que grandir ;
Son génie à présent l'exalte et le soulève :
Il va vers l'idéal qu'il a vu resplendir !

Mais la gloire à la fin couronne sa constance.
L'émail, sortant du four, a montré sa beauté :
Il a l'éclat brillant, il a la consistance...
Le succès est acquis. Le destin est dompté !

Digitized by Google

*
* *

Gloire à toi, grand savant, vrai héros, âme pure,
Qui sus contre le sort livrer le bon combat,
Qui montras, dans la vie, âpre, incertaine et dure,
La vaillance que rien n'affaiblit et n'abat !

Ton existence est noble et ton renom sans tache ;
Aucun lâche penser ne fit baisser ton front :
Nul souvenir mauvais à ton nom ne s'attache...
Tu peux servir d'exemple aux hommes qui viendront.

Certes, peu d'entre nous pourront monter au faîte,
Bien peu seront parés du laurier triomphal.
Chacun doit, acceptant la part qui lui fut faite,
Dans sa tâche pourtant mettre un courage égal.

Le génie appartient à ceux que Dieu désigne :
On ne peut dérober au ciel le feu sacré.
Apanage divin, don rare, honneur insigne,
Il ne peut s'acquérir, il doit être admiré.

Voyageurs demeurés dans le vallon plein d'ombre,
Attachons nos regards au sommet rayonnant,
Et saluons d'en bas l'élite, petit nombre,
De vaillants parvenus sur le point culminant.

Ils ont tous, les savants, les soldats, les poètes,
Atteint le même but par des chemins divers.
Ils ont par leurs labeurs mérité leurs conquêtes :
L'un dompta la matière et l'autre fit des vers ;

Celui-ci tint l'outil et celui-là l'épée ;
Ils peuplent maintenant la superbe hauteur.
Molière, Hugo, Musset, Lamartine et Coppée
Sont avec Palissy, Hoche, Auber et Pasteur.

Ils sont égaux. Leurs noms vivront dans les mémoires,
Respectés, radieux, vénérés, triomphants.
Un pays se grandit en acclamant ses gloires...
France immortelle, sois fière de tes enfants !

EDMOND MAGUIER.

—

II

LES ROIS DES RIBAUDS EN PROVINCE
(Voir *Bulletin*, VIII, 438).

En examinant ces petits grands hommes de province, les rois des ribauds des duchés et des villes, nous glanerons des faits plus variés, plus nombreux, qui serviront aussi à compléter les lacunes que nous avons dû laisser dans l'étude sur le roi des ribauds de la cour du roi.

Le premier document qui soit parvenu jusqu'à nous est une charte de Henry II d'Angleterre, duc de Normandie, qui nomme le sergent Balderic, fils de Gilbert, grand prévôt des maréchaux dans la province. Ce Balderic avait aussi la garde de la porte du château ducal et de la prison; et il était en plus « custos meretricum publice venalium in lupanar de Rotomagi » (Rouen), cumulant ainsi les occupations d'un roi des ribauds sans en avoir le titre; et avec tout cela il percevait le droit de glaudée. M.

Digitized by Google

Charles Desmaze, dans son *Châtelet de Paris*, 1863, p. 66, dit que « en 1240 le prévôt de Paris s'appelait le roi des ribauds ». Mais il ne nous dit pas son autorité.

C'est à Douai, en 1242, que nous rencontrons pour la première fois un vrai roi des ribauds en titre. Une ordonnance des échevins de cette ville porte que les jeux de dés, brelenqs, boules et autres étant interdits au roi des ribaulds (c'est-à-dire qu'il ne pouvait pas tenir des tables de jeu), il percevra à l'avenir un gros par mois sur chaque maison de débauche, et cætera. Il y avait aussi d'autres droits analogues, assez curieux à lire six cents ans après. Ce roi des ribaulds pouvait prendre aussi à son profit l'habit de chaque ladre qui venait habiter la ville de Douai sans permission. (Desmaze, *Curiosités des anciennes justices*, 1847, p. 286).

D'après la coutume manuscrite de Cambrai, comme Du Cange nous l'apprend, le roi des ribaux de cette ville avait des droits qui ressemblaient à ceux de Douai; mais on lui permettait d'avoir « une table et breleng à part lui, sur un des fiefs du palais, ou en telle place que au bailli plaira ordonner ».

A Douai encore, et au même XIIIe siècle, dans une enquête, le procureur de messieurs du chapitre de Saint-Amé refusait le témoignage d'un nommé Waghe le Vaut, produit comme témoin par les échevins, parce que Waghe était homme de mauvaise vie, et qu'il était nommé dans la ville roi des ribauds, c'est-à-dire qu'on lui avait donné ce sobriquet (Desmaze, p. 286). D'où nous pouvons conclure que le titre n'était nulle part en odeur de sainteté.

Il existe un arrêt du parlement de Paris, de « penthecostes 1270 », commandant au bailli du Vermandois d'arrêter et de retenir en prison jusqu'au mandat de la cour « Johannes le Croseton, Poynçardus præpositus ribaldorum, et Wietus Lipois », qui, après enquête prescrite par la cour, avaient été trouvés coupables de violence et d'injures envers l'abbé et le couvent de Saint-Martin à Laon. Du Tillet, le premier, avait pris ce Poynçard pour un prévôt du roi des ribauds de la cour royale, et avait de là élevé tout un échaffaudage pour soutenir que ce dernier avait un « lieutenaut », et ainsi était un grand officier. Il faut convenir que l'occasion était mal choisie; mais Du Tillet a été aveuglément suivi dans sa méprise par Miraumont et Longuemare, pendant que le bibliophile Jacob a pris ce Poynçard pour le roi des ribauds de la ville de Laon. Mais la cour du parlement de Paris n'aurait jamais commis un officier, même infime, de la maison du roi à la garde du bailli du Vermandois; et, du reste, il n'est pas nommé roi des ribauds, ni prévôt du roi des ribauds, mais prévôt des ribauds, « præpositus ribaldorum ».

Il y a aussi un arrêt du parlement, de la pentecôte 1283, qui défend au même bailli de laisser pénétrer le roi des ribauds en la ville de Laon, ni ouvertement, ni en secret, ni sous quelque prétexte que ce soit, « clam, vel palam, vel sub aliquo simulato

Digitized by Google

colore », ce qui prouve que l'affaire de 1270 n'était qu'un incident du conflit opiniâtre et interminable qui s'agitait entre la commune de Laon et l'évêque d'un côté, entre cette même commune et le bailli du Vermandois de l'autre, depuis au moins 1126, année où l'évêque ou le supérieur du séminaire fut empoisonné à l'autel avec du sublimé corrosif versé dans le vin sacramentel.

Les Laonnais, sans doute, avaient quelque fonctionnaire de leur ville pour remplir les devoirs ordinaires d'un roi des ribauds; en effet, nous trouvons qu'en 1418, par une ordonnance de Charles VI, le prévôt ou garde de Laon avait pour gages 75 livres par an, ou 3,093 francs de notre argent (Leber, p. 69), et qu'en 1559 l'évêque et le chapitre ont réussi dans un appel contre « le prévôt de Laon »; tandis que, en 1583, « le prévôt des maréchaux » de la ville — sans doute le même officier — a condamné un criminel à être pendu (Desmaze, *Curiosités des anciennes justices*, pages 322, 331). Dans la Coutume de Laon, on trouve aussi une ancienne « prévosté foraine » (Rageau, *Indice*); et, en 1595, Mathurin Dumetz fut nommé « exécuteur des sentences criminelles », ce que nous avons vu être dans les attributions d'un roi des ribauds (Desmaze, pages 322, 331).

Par un accord ou transaction, passé le 18 juin 1414 entre le maire et les jurats de Bordeaux et le prévôt de L'Ombrière, il paraît que le roi des ribauds de Bordeaux était l'exécuteur de la haute justice (*Livre des bouillons*, f° 99 recto). Les criminels furent livrés à ce roi des ribauds pour les faire courir à bonnes verges depuis la porte Médoque jusqu'à la porte Saint-Julien.

La maison de Philippe-le-Long, quand il n'était encore que comte de Poitiers, était réglée par une ordonnance de « vendredi xxiij jour de novembre, l'an m. ccc. xv ». Dans cette ordonnance, qui fut « faite et passée à Confflanz », se lit le paragraphe suivant, que personne n'a encore relevé : « Il y aura .j. roy des ribaus qui sera des petites robes ». (Registre JJ. 57, f° 28, aux archives nationales). On ne parle ni de son traitement ni de ses devoirs, et c'est là la seule indication que j'ai pu découvrir du fonctionnement d'un roi des ribauds dans les maisons de la famille royale, en dehors de l'hôtel même du roi. Quant à l'habillement, nous voyons, par le même règlement de 1315, que les « valets à aydes », ou valets des écuyers, dans la cuisine, et les valets de la fruiterie portaient aussi les petites robes. En ce temps-là, il y avait, quant à leur uniforme, quatre classes d'officiers domestiques dans l'hôtel du comte de Poitiers : ceux qui portaient les « robes de métier », comme le pâtissier, le saucier, les valets du garde-manger, et les valets à cheval de la cuisine; ceux à qui étaient allouées des « robes entières »; ceux, encore, qui ne recevaient que petites robes, comme ci-dessus; et les hommes « sans robes », comme le boucher et le poulailler.

En 1328, le roi des ribauds de Toulouse est appelé aussi le bourreau, « rex ribaldorum seu borellus Tholosæ »; et il avait

Digitized by Google

27 livres 7 s. par an, c'est-à-dire environ 1500 de nos francs. En 1335, le carnifex ou exécuteur des sentences criminelles, vulgairement appelé roi des ribauds, « carnifice, sive vocato vulgariter rogue (1) [rege?] ribaldorum », conduisait à Laon (?) « Lodone (1) adduxerunt » un voleur condamné à être fouetté (Du Cange). Ce dernier extrait nous suggère la pensée que le titre roi des ribauds n'était dans son origine, selon toute probabilité, qu'un sobriquet plaisant, dérisoire, argotier, du bas peuple.

En 1336, le roi des ribauds de Lille reçoit « x sous pour batre Agnes le sote [la folle], par ij foys »; en 1345, il gagne cinq sous pour mettre « Cateline de Chisoing le sote » dans les fers; et en 1346, il a « iiij sous pour chacier une sote hors de la ville, pour ij fois » (Archives de Lille). En 1383, nous assistons au supplice d'un roi des ribauds déchu, quand Jean Guérin, roi des ribauds, avec trois autres, allèrent « de Corbeul à Sedane, mener Guillet, n'agueres roi des ribaux, et le Picardiau son prevost, pour faire mettre iceux au pillori ». Cela fut extrait par Du Cange des comptes de l'hôtel du duc de Normandie et d'Aquitaine; et Miraumont a pris ce Jean Guérin pour un officier de la maison du roi; mais ni Du Cange ni Longuemare n'est tombé dans la même erreur. En tout cas, nous voyons ici un roi des ribauds et son aide sur le pilori, et son successeur serrant les crampons.

Les archives de Lille nous fournissent d'autres faits; car il nous faut suivre l'ordre chronologique, et non celui des localités, si nous voulons envisager ces faits d'une manière raisonnée. En 1389, « Lievin le messager et le roi des ribaus » reçoivent vingt sous pour avoir « mené battant hors de la ville une sote estraingnière, qui plusieurs desruttes et dissolucions faisoit en ledite ville ». Huit ans après, Lille se préparait à recevoir le comte de Nevers, depuis Jean sans Peur de Bourgogne, « à son joyeux retour du pais de Turquie, où il avait esté détenu prisonnier par les ennemis de la foy chrestienne », après la bataille de Nicopoli, 28 septembre 1396. Les préparatifs des citoyens comprenaient deux « cotes », ou tuniques, neuves pour Lievin le messager et Jehan « Mille, roy des ribbaux, ou liu de ce qu'il eussent eu au jour de may, comme d'an en an est acoustumé à faire ». Ces cottes coûtaient chacune quarante sous, ce qui monterait maintenant à presque 98 francs pour l'habillement annuel du roi des ribauds de Lille. Il est vraiment extraordinaire qu'il y eût autant de fous et de folles à Lille dans ces temps-là. En 1398, le roi des ribauds reçoit encore quatre sous pour avoir expulsé « un fol nommé Pierre Sentemps ».

A Bordeaux, le 8 janvier 1415, il fut ordonné qu'on choisirait pour roi des ribauds, sur les deux personnes qui s'étaient pré-

(1) J'ai vérifié ces citations aux archives nationales. Registre JJ. 69 (vol. 6, n° 264).

Digitized by Google

sentées, celle qui était le mieux en état de s'acquitter de cet emploi : conclusion sage quoique peu définie (*Livre des bouillons*, f° 108 recto).

En 1423, nous rencontrons pour la première fois la trace d'un roi des ribauds près du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. C'est dans le compte du receveur général, où l'on remarque un nommé Colin Boule, roi des ribauds de l'hôtel ducal. Il faut retourner encore à Lille, dont les archives, compulsées pour la société de l'histoire de France (*Annuaire-Bulletin*, 1867), nous ont déjà donné plusieurs faits. En 1427, c'est le cas d'un autre fou que le roi des ribauds et quatre sergents de la prévôté mènent hors de la ville. Il se nommait « Jacob de La Montaigne, insensible, qui faisoit plusieurs maulx en ledite ville. Lequel, pour exemple (!), fu au bout de la banlieue d'icelle ville batus de verghes, affin qu'il se gardast de retourner ». En 1459, nous voyons que ces bonnes gens de Lille étaient bien contentes de leur roi, dépensant cinq livres (183 francs maintenant) pour « chincq » aunes de drap, moitié violet et moitié bleu, au prix de vingt sous l'aune, pour le « vestir par grace et courtoisie ».

Gougé de Longuemare (1748), disait que le duc de Bourgogne donnait 200 francs au roi des ribauds de son hôtel le 1er décembre « 1693 » ; mais il ne cite pas son autorité ; et la somme est si considérable — près de 11,488 francs d'aujourd'hui, si nous prenons la date plus probable de 1369, et le franc comme la livre — que, quoique Longuemare soit d'une exactitude peu ordinaire, on désirerait quelque explication de ce don.

*
* *

Il nous reste à résumer chronologiquement ce que nous avons constaté des devoirs mal définis et de la position jusqu'ici douteuse de ce fonctionnaire, soit aux cours royales ou ducales, soit dans les grandes villes.

I. Devoirs des rois des ribauds.

1214. Il se battait, et tenait son prisonnier de guerre.

1242 (Douai). Il surveillait et percevait une taxe sur les maisons de jeux et de débauche. Cambrai de même ; mais la date est incertaine.

1312. Son *præpositus* conduisait des prisonniers criminels.

1314, 1316, 1317. Il devait se tenir au dehors de la porte de l'hôtel du roi, où il remplissait les fonctions de concierge, et faisait sortir et chassait ceux qui n'avaient pas droit de s'asseoir à la table de la salle commune ; il avait des provisions de bouche en nature.

1314 (Bordeaux). Il était l'exécuteur de la haute justice.

1328 (Toulouse). Il était le bourreau de la ville.

1336. Le carnifex ou bourreau était appelé vulgairement roi des ribaulds.

Digitized by Google

1336. Il punissait ceux qui étaient condamnés comme infâmes.
1336 (Lille). Il fustigeait les folles.
1345 (Lille). Il mettait une folle dans les fers.
1346 (Lille). Il chassait les folles de la ville.
1378. Un peu avant ce temps il avait pendu — lui ou ses députés — un criminel à l'orme de Saint-Maur.
1380. Il voyageait avec la cour.
1386. Il n'était pas toujours « à cour ».
1388 (Duché de Normandie). Il mettait un ancien roi des ribauds et son prévôt au pilori.
1389 (Lille). Il chassait un fou de la ville.
1396. Il faisait exécuter les criminels, et il payait le bourreau.
1409. Son sergent percevait les amendes infligées par les maîtres de l'hôtel du roi.
1427 (Lille). Il fustigeait et chassait de la ville un autre fou.

II. Rang du roi des ribauds.

1214. Il se disait être sergent.
1270 (Vermandois). Il était emprisonné, avec son prévôt, pour violence et injures.
13e siècle (Douai). On donnait dans cette ville à un homme d'une réputation détestable le sobriquet de roi des ribauds; et il était répudié comme témoin.
1285. Il avait un valet et un cheval, et son habillement annuel coûtait 270 de nos francs.
1312. Il avait un « præpositus ».
1314 (Bordeaux). Il était le bourreau de la ville.
1315 (comte de Poitiers). Il était « des petites robes », comme certains valets.
1317. Il relevait des maîtres de l'hôtel du roi, qui punissaient ceux qui contrevenaient aux consignes. Il avait un cheval.
1322. Il avait été sous le maréchal de France.
1324. Il avait un « præpositus ».
1326 (Toulouse). Il était le bourreau de la ville.
1336. Le carnifex ou bourreau était appelé vulgairement roi des ribauds.
1378. Il avait des députés.
1380. Il avait un sergent.
1388 (Duché de Normandie). Lui et son prévôt étaient mis au pilori.
1396. Il était sous les ordres des maitres de l'hôtel ; il faisait exécuter les criminels, et il payait le bourreau.
1397 (Lille). Il recevait chaque anné une cotte, ou tunique, coûtant 98 francs de notre argent.
1404. Il avait des valets ; et les maîtres de l'hôtel du roi avaient juridiction sur ces valets, qui n'avaient pas le privilège de « porter verges ».
1409. Il avait un sergent qui percevait les amendes infligées par les maîtres des requêtes.

Digitized by Google

1410, 1411. Ses sergents étaient appelés ses « compaignons »; il est donc presque certain qu'il tenait lui-même le rang de sergent.

1422. Il disparaît de la maison du roi.

1427 (Lille). Il paraît avoir été sous les ordres du prévôt de la ville, étant aidé par les sergents de la prévôté.

1459. Il est possible que son emploi ait continué jusqu'à environ cette date sous les ordres du prévôt des maréchaux, à la suite de l'armée du roi.

JOHN O'NEILL.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 431. — Je désire des renseignements sur La Roche-Chalais et sur les seigneurs qui ont possédé cette terre. Quoique actuellement dans la Dordogne, le bourg de La Roche-Chalais était, avant 1790, divisé en deux : la partie sud appartenait à la paroisse de Saint-Michel de Rivière-Dronne (Périgord), qui vient d'être érigée en commune distincte il y a 4 mois ; la partie nord appartenait à la Saintonge, paroisse de Saint-Aigulin. Je sais seulement qu'en 1470 Elisabeth de Talleyrand apporta La Roche-Chalais (anciennement La Roche-Baladé) à son mari, Jean de Lanes ; puis que cette terre, devenue marquisat, passa en 1654 aux La Tour du Pin de Paulin-Gouvernet, par le mariage de Sylvie de Lannes (ou Lanes) avec Gaspard de La Tour de Gouvernet, comte de Paulin, dont les descendants la possédèrent jusqu'à la révolution. Dans quels ouvrages, autres que Blaise de Monluc, trouverait-on quelques renseignements sur La Roche-Chalais et sur la maison de Lanes ?

ST-S.

N° 432. — Près de La Roche-Chalais, dans la commune de Parcoul (actuellement Dordogne, mais jadis Saintonge), se trouvait la seigneurie de Pommiers, importante, si je ne me trompe. Je désirerais savoir ce que j'aurais à consulter pour connaître la suite de ses seigneurs. Est-ce la terre de ce nom que possédaient les Achard (Tige des Achard de Joumard) de 1202 à 1429 ? En tout cas, un du Puy de Bremond était seigneur de Pommiers en Parcoul, et y habitait en 1497; un Annet de Bremond du Puy aussi vers 1620.

Vers 1630, Henri de Lanes, frère de Charles, marquis de La Roche-Chalais, était seigneur de Pommiers, que sa fille unique Adrienne porta dans la maison de Saunier, d'où la terre passa en 1694 dans la maison d'Abzac, par le mariage de Marie-Benoîte

Digitized by Google

Saunier de Montplaisir avec Henri d'Abzac de Mayac, marquis de Migré et baron de Rouffiac, où elle resta jusqu'à la révolution.

St-S.

—

N° 433. *Sur l'écrivain saintongeais Aimeri, et sur le lieu de Gâtine.* — Le tome xxx de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a paru dans les derniers jours de 1888, contient quelques lignes de M. Benjamin Hauréau sur un écrivain oublié dans les volumes du grand et beau recueil relatifs au xiᵉ siècle. Voici le peu que dit de ce poète le savant académicien (p. 299) : « Notre confrère, M. Thurot, nous a fourni sur cet Aimeri de très précieuses informations. Né dans un lieu nommé Gâtine, en Saintonge, il vivait à la fin du xiᵉ siècle. Un de ses écrits, daté de l'année 1086, et intitulé *De arte lectoria*, nous a été conservé. Il existe tout entier dans le n° 416 de Tours ; et le n° 11,277 de la bibliothèque nationale en contient des fragments assez étendus. Dans cet écrit, dont l'objet principal est d'enseigner la quantité des mots, il y a beaucoup de vers mêlés à la prose ». Sait-on quelque chose en Saintonge du prosateur-poète Aimeri ? Où se trouve le lieu nommé Gâtine ? T. de L.

—

N° 434. — A Saint-Pierre d'Oleron, M. l'abbé Renaud a découvert une litre faisant le tour du transept de l'église. Un écusson, plusieurs fois répété montre : *Parti d'or au lion de gueules* et *d'or à 3 maillets de gueules* ; l'écu, timbré d'un heaume sommé d'une couronne de marquis, a pour supports deux animaux fantastiques. On demande quelles sont ces armes?

A.

—

N° 435. — Eutrope-Barthélemy-Léon (*alias* Alfred-François-Eutrope-Barthélemy-Léon) de La Croix du Repaire, né en 1814 et enterré à Chenac le 18 mars 1869, a-t-il laissé de la postérité ? Etait-il fils de Jean-Thimothée-Barthélemy de La Croix du Repaire, né en 1782, marié en 1807 à Louise-Athalie-Elisabeth, fille adoptive de Léon d'Asnières, née en 1791, morte en 1873 ? ou de Georges-Jacques-Ulric de La Croix du Repaire, (frère de J.-T.-B.) marié en 1813 à Léontine Cazaud, de Cozes ?

S.

—

II. — RÉPONSES

N° 21, tome I, page 81.

Pierre Arquesson.

J'aurais bien voulu faire une réponse à une très ancienne question posée dans le *Bulletin de la société des archives de*

Digitized by Google

la Saintonge et de l'Aunis, I, 81, au sujet de l'exemplaire des *Poésies* de Pierre Arquesson porté sur un des catalogues du libraire Alvarès en 1857 ; mais tout a mal tourné contre mon désir. Je n'ai pu retrouver la trace de ce libraire qui habitait alors au n° 24 de la rue de la Lune, et publiait des catalogues en petit format. Avant la naissance de la société des *Archives*, j'avais demandé le volume d'Arquesson aux grandes bibliothèques de Paris ; j'avais pareillement interrogé l'*Intermédiaire*. Démarches vaines : les bibliothèques répondirent : Nous ne connaissons pas ; l'*Intermédiaire* ne répondit rien ; de sorte que j'en fus toujours réduit à la description du *Manuel du libraire* de Jacques-Charles Brunet, qui lui-même l'avait tiré du *Bibliophile belge* (Bruxelles, 1848, in-8°, tome v, page 50), avec une erreur légère dans le nom de l'imprimeur.

Je donne tout au long la notice de cette revue :

« *Diverses poesies de P. Arquesson, Sainctongeois. A Sainctes, François Audebert, 1598.* Petit in-12 ; 38, 32 et 32 pages. Ce volume est divisé en 3 parties ; la 1re est intitulée *La Muse sérieuse* ; elle contient des sonnets, des odes, des stances où règnent les meilleurs principes de morale, mais qui sont malheureusement de la plus triste médiocrité ; la 2e : *Musa Latina*, épitaphes, épigrammes, félicitations à de nouveaux maires de Saintes ; tout cela illisible (1) ; enfin, *La Muse amoureuse et joyeuse*, recueil de sonnets et chansons fort plates. Une chanson, une seule, est un peu libre.

« Voici un spécimen ni plus mal ni mieux que le reste de ses écrits :

Au gay printemps, dessoubz l'ombrage
Des arbrisseaux,
J'oy volontiers le doux ramage
Des bons oyzeaux ;
Mais quand je puis ouyr ma mie
Chanter parfois,
Je desprise toute harmonie
Auprès sa voix.

G. Brunet, de Bordeaux. »

En vérité, la citation ne manque pas d'agrément dans sa grâce naïve, et excite à en connaître davantage.

Vous avez bien remarqué la signature de l'article ? Sans doute vous auriez vite saisi la plume, et vous auriez écrit au savant bibliophile bordelais de vouloir bien vous fournir quelques indications plus détaillées, et au besoin de vous communiquer le précieux livre, si, comme on devait le supposer, il se pavanait

(1) Dans tous les cas plein d'intérêt pour l'histoire et la biographie locales.

Digitized by Google

sur les rayons de sa bibliothèque. C'est ce que j'ai fait ; et la réponse vaut la peine d'être reproduite :

« Bordeaux, 24 février 1867.

« Monsieur, j'ai sous les yeux la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 21 de ce mois. Je vous remercie de l'opinion beaucoup trop flatteuse que vous avez de moi.

« Je voudrais bien vous procurer les informations que vous désirez au sujet du poète saintongeais Arquesson ; malheureusement je ne sais rien à son égard, et je n'ai jamais vu d'exemplaire de ses œuvres. Je serais fort embarrassé de dire où il peut s'en trouver. Je n'ai point contribué à l'article du *Bibliophile belge* que vous signalez.

« Vous voyez, monsieur, que, malgré toute ma bonne volonté, je ne puis rien vous faire savoir ; mais je note sur mon carnet le nom d'Arquesson ; je garde votre lettre, et s'il vient quelque chose j'aurai hâte de vous écrire. Agréez, etc.

G^ve^ Brunet, à la Bourse ».

Qu'en dites-vous ? La chose tourne au comique. Manquait-il de mémoire Gustave Brunet, ou bien avait-on emprunté son nom pour faire passer l'article ?

Et voilà comment je ne fus pas plus avancé que devant. Je le regrette pour l'œuvre, pour le poète et pour ses amis, qui sans doute font figure dans son temple élevé aux muses : Fiefmelin, La Chaume, Boysseul, Michel, L'Ouaille, Mirande, Saint-Dizant, Rouspeau, La Croix, Fiefbrun, Gasteuil, Pallet, et autres « encomiastes » ou sonneurs de louanges de monsieur le prince, tous parnassiens de la pléïade saintongeaise, « épris d'apollines fureurs ».

* * *

Pierre Arquesson était de Saint-Just, aux îles de Saintonge, le pays de Gombauld. Sa famille, notable en ce lieu, avait embrassé la réforme.

Je ne serais pas surpris que le Jean Arquesson, dont Théodore de Bèze nous a transmis le souvenir, fût son père. Catholique fervent, il avait voulu, en 1560, s'opposer à l'occupation de l'église par le ministre Charles Léopard ; il s'était même colleté avec le sacristain pour l'empêcher de sonner les cloches ; le sang lui était monté au cerveau à la suite de cette rixe, et on le trouva mort le lendemain d'une attaque d'apoplexie. En cet événement ses enfants virent le doigt de Dieu, et se convertirent au nouveau culte.

Pierre Arquesson dût naître entre 1555 et 1560 ; il était certainement du même âge que son ami André Mage de Fiefmelin. Avocat à Saintes, il avait jugé à propos, dans un moment de

Digitized by Google

réaction catholique, sans doute à l'époque de la ligue, de chercher un refuge à La Rochelle. C'est là qu'il fit la connaissance de trois intimes de Fiefmelin : François Baudouin, sieur de L'Ouaille, conseiller au présidial, « un luminaire de littérature », et deux avocats Jean de Mirande et Jérôme Boysseul.

Arquesson était marié et père d'un très grand nombre d'enfants. Fiefmelin l'a noté d'une façon singulièrement expressive, en son ode 181, « A son amy P. Arquesson, adv. S., demeurant à La Rochelle », lorsqu'après les compliments d'usage :

.... A ton désir je fredonne
Sur mon luth poëtic ces vers,
Afin que tu accordes
A mes ressons divers
Les doux sonnantes cordes
De ta lyre à sept nerfs,

il lui dit :

Tu me plais en beaucoup de choses,
Mais plus je t'estime en ces trois,
Quand d'estre à toi tu te disposes,
Suyvant le meilleur vivre au chois :
Ayant de quoy vivre à ton aise,
Tu as femme suivant ton cœur
En qui rien n'est qui ne te plaise
Par son amour et douce humeur,
Soubz qui desjà fourmille,
D'enfans nez en saison,
Une belle famille
Qui pare ta maison.
Pour ces deux biens je ne t'envie,
Vivant mien avec femme aussi ;
Mais je voudrois passer ma vie
Comme toy en lieu clos ainsi.

L'indépendance, la fortune, la famille, telles sont, semble dire le poète, les plus grands biens de l'homme en ce monde. Entendez-vous le soupir de regret qu'il laisse échapper à propos de ce dernier bien dont il est privé ?

Naturellement Arquesson ne demeure pas en arrière et répond à la douce invitation qui lui est faite. D'abord, en tête des *Sonnets* de son ami, ce sont des stances sur cette pensée : Tout doit périr; il n'y a d'immortel que l'âme et les fidèles amours. Puis, au frontispice du poème *L'homme naturel et régénéré*, c'est une ode, dans laquelle, impuissant à faire, comme il le voudrait, l'éloge de son confrère en poésie, il lui tourne ce compliment final :

La viste renommée
Par tes vers animée
Le diroit mieux que moy.
C'est assez que j'admire
Les beaux vers et la lyre
D'un tel chantre que toi.

Digitized by Google

Arquesson fit imprimer son livre de *Poésies* en 1598, à Saintes, par François Audebert, qui en même temps mettait sous presse le curieux livret *De Santonum regione* du docteur en médecine Nicolas Alain. Fiefmelin était devancé : ses *Œuvres* ne devaient paraître qu'en 1601, à Poitiers, chez Jean de Marnef.

Je ne sais rien autre sur le poète, et je serais véritablement charmé qu'un de mes collègues de la *Revue* m'en apprît davantage. Si, par hasard, il en est un qui possède son livre, il sera le bienvenu de nous en conter plus long que le soi-disant Gustave Brunet du *Bibliophile belge*.

Je termine par quelques indications sur l'homme. Dans mes recherches pour les annales des îles de Saintonge, j'ai rencontré assez fréquemment, à la fin du XVIe siècle et à l'entrée du XVIIe, le nom de Pierre Arquesson accompagné de la mention d'avocat. Bien que les dates n'y fassent pas obstacle, je n'ose affirmer pourtant que le même prénom, que la même qualité s'appliquent exclusivement au poète. Je m'abrite derrière cette réserve.

Pierre Arquesson, avocat au parlement de Bordeaux, habitait encore La Rochelle en 1597; mais il avait conservé des intérêts vers Saint-Just. Ainsi, le 14 juillet de la dite année, lui et sa femme Marie Melon vendaient le produit des 51 livres de marais salants qu'ils possédaient de ce côté. Revenu plus tard au bourg natal, il compte parmi les fidèles du temple, de 1607 à 1625. Durant ce laps de temps, il présente au baptême plusieurs enfants de sa famille, de ses alliés ou de son entourage, tels que : Anthoine et Anne Arquesson, Pierre Melon, Jeanne Guillon, Samuel et Pierre Majou, Anne Nepveu, Pierre Chardavoyne, Pierre Thoulouze, Jehan Guérin, Jehanne Aubrie, Pierre Robion, etc. Le dernier acte où je le découvre porte la date de 1625 ; il avait alors de 67 à 70 ans (1).

Sa femme Marie Melon était d'une famille riche et considérée. Je ne puis me prononcer avec certitude sur sa filiation, et m'abstiens par conséquent de toute conjecture à ce sujet. Elle tenait de près à Marie Melon, femme de Daniel Chasseloup, substitut du procureur du roi et adjoint aux enquêtes du présidial de Saintes. Daniel Chasseloup avait en 1613 procuration de Pierre Arquesson pour faire ratifier par Marie Allaire, femme de Daniel Eschasseriaux, l'acquisition qu'il avait faite, le 24 octobre 1612, de 14 aires de marais salants provenant des héritiers Allaire.

Une question notablement difficile à résoudre, c'est celle de la descendance de Pierre Arquesson. Fiefmelin, à ce propos, me jette fort dans l'embarras. Il a soulevé un coin du rideau de l'alcôve de son ami, et il nous a dépeint un intérieur charmant

(1) Un acte de 1635 m'offre encore un Pierre Arquesson, sans autre mention ; mais celui-là je l'écarte comme dépassant trop l'époque dans laquelle il est prudent de se renfermer.

Digitized by Google

où fourmille une belle famille d'enfants nés en saison, ce qui veut dire sans doute se succédant régulièrement tous les neuf à dix mois. Prendre à la lettre cette image de la fourmilière, est bien dangereux. On ne saurait, à défaut d'actes positifs, conférer à notre poète la paternité de tous les Arquesson nés entre l'année 1580 — alors qu'il avait 23 ou 24 ans — et l'année 1607, qui me donne un document précis. Si je me laissais aller à mettre à son actif pareille progéniture, j'aurais une vingtaine d'enfants à faire entrer en ligne. Il en est dans le nombre que, par une raison ou par une autre, je pourrais sans aucun scrupule retenir ici ; mais je préfère placer ce relevé en note au bas de la page (1). Le poète n'y perdra rien de l'intérêt qu'il mérite et que j'appelle sur lui ; d'ailleurs le père de famille ne vient qu'au second plan ; c'est son œuvre littéraire qui pour nous constitue sa véritable postérité.

La Morinerie.

—

Nos 31 et 39 ; t. Ier, 111, 145, 220, 295, 348; II, 36, 82, 131; III, 307; IV, 77; VIII, 291. *Présidiaux de Marennes et de Cognac.*

Le palais du présidial de Marennes et Jacques-Raymond Richier.

Pour répondre au désir exprimé par M. le baron de La Morinerie (*Bulletin*, VIII, p. 291), nous dirons que l'édifice donnant sur la rue dite du Palais, et dans lequel était installé le prési-

(1) Voici les différents Arquesson, nés de 1580 à 1607, qui vivaient à Saint-Just dans des conditions sociales diverses. Parmi eux, il en est qui ont dû naître à La Rochelle; cependant, on n'en signale aucun dans les registres du temple de cette ville, m'affirme M. de Richemond.

1° François, connu seulement par sa fille Marie existant en 1614.

2°, 3°, 4° Trois du nom de Jehanne ; la première mariée dès 1600 à Pierre Forat ; la seconde, dès 1601 à Jehan Texier ; la troisième dès 1607 à Jehan Delespine l'aîné.

5°, 6°, 7° Trois du nom de Marie ; la première mariée dès 1601 à François Pabeau ; la seconde, le 11 novembre 1602, à Samuel Delespine ; la troisième, le 4 février 1607 à François Jousselin ; celle-là est bien fille de Pierre Arquesson, l'avocat ; son époux appartenait à l'une des familles les plus importantes de la côte.

8°, 9° Deux Elisabeth ou Isabelle ; l'une femme de Jehan Delespine dès 1601 ; l'autre mariée, le 7 mars 1610, à François Douhaud.

10° Jacquette, mariée le 30 novembre 1601 à Nicolas Audouin.

11°, 12° Deux Jehan, l'un marié, le 28 février 1603, à Jehanne Garreau ; l'autre qualifié avocat en la cour, né vers 1598, vivait en 1642, et était marié alors à Sara Doussin.

13° Suzanne, femme dès 1601 de Pierre Blondet le jeune.

14° Daniel, marié dès 1605 à Jehanne Deméon.

15° Jacques, marié dès 1609 à Marie Douhaud.

16°, 17° Deux du nom d'Anne ; l'une mariée, le 14 juin 1609, à Hélie Guillon ; l'autre existant en 1622 et femme de Jehan Melon.

18° Jacob, marié, le 7 mars 1610, à Marie Douhaud.

19° Samuel, fils de Mr Pierre Arquesson et de Marie Melon, baptisé au temple de Saint-Just, le 11 mars 1607.

Remarque est à faire que la répétition de certains prénoms peut impliquer des paternités différentes.

Digitized by Google

dial de Marennes, à l'époque de sa suppression, en 1667, existe encore; il se distingue des constructions voisines par un portail monumental assez bien conservé (1). Vainement y chercherait-on les armes royales et celles des Richier, dont il était surmonté : les iconoclastes de 1793 n'en ont laissé subsister que des vestiges informes. La première imprimerie fondée à Marennes, après 1830, par Jacques-Sylvestre Raïssac, maitre de pension (2), y a été établie; les presses occupaient la grande salle d'audience. Avant, on lisait, et depuis on lit encore, sur la façade, écrit en grosses lettres : ICI ON LOGE A PIED ET A CHEVAL. Telle a été la destinée de l'ancien hôtel des Richier. Les extrêmes se touchent, pour les monuments comme pour les hommes.

Tout porte à croire que c'est Isaac-Jacques Richier, écuyer, ancien capitaine au régiment de Vexin infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis (3), qui précédait les deux géomètres chargés, en 1770, de visiter son hôtel, et non son fils, Jacques-Raymond Richier, bien que ce dernier fût alors âgé de 31 ans.

Le 16 novembre 1740, agissant comme fondé de pouvoirs de sa cousine germaine Marguerite Forant, « fille majeure, héritière de feu messire Jacques-Louis Forant, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du roy, gouverneur de l'île royale (4), son frère », il se transporte dans la paroisse de La Tremblade, à l'effet de prendre, au nom de sa parente, possession de dix-sept livres de marais salants qui lui furent échus dans la succession du dit Jacques-Louis Forant, situés prise de Brandelle, sur la rivière de Seudre. (*Minutes de Cotard, en l'étude de Me Chaintrier, notaire à La Tremblade*). Isaac-Jacques Richier et Marguerite Forant ont eu l'un et l'autre pour aïeuls Isaac Richier, écuyer, seigneur de La Rochelongchamp, capitaine au régiment de cavalerie de Florensac, et Marguerite Couyer, dont : Philippe Richier, père d'Isaac-Jacques, et Marguerite Richier, épouse de Job Forant, chef d'escadre, mère de Marguerite Forant.

Quant à Jacques-Raymond Richier, le rôle qu'il a joué au début de la révolution est trop considérable pour que nous ne lui consacrions pas une notice spéciale, à laquelle nous renvoyons le lecteur. Le *Moniteur*, les registres de la société populaire de Marennes, ceux des délibérations de la commune,

---

(1) Il figure sous le n° 294 de l'état sectionnaire T (19e), dressé le 25 mai 1791, pour une valeur locative de 280 livres, et un revenu imposable de même somme (*Archives de la mairie de Marennes*).

(2) Avant d'occuper la maison Richier, Raïssac tenait sa pension à Lozellerie, entre le village de La Boirie et le bourg de Marennes.

(3) Seigneur de La Rochelongchamp et de Touchelonge. Il épousa, le 30 novembre 1739, Anne-Esther Martin de Bonsonge, fille de Charles-Henri Martin de Bonsonge, major général garde côtes de la capitainerie de Marennes, et de Judith Michel. (*Registres paroissiaux de Marennes*).

(4) Où il est mort le 10 mai 1740, âgé de 50 ans.

Digitized by Google

du comité et du conseil général de la même ville, sont les sources où nous avons amplement puisé. Nous le montrerons défendant pied à pied les intérêts de son pays, et recevant en retour l'ingratitude de ses compatriotes. Nous verrons lui marchander un certificat de civisme, qui lui sera retiré peu de temps après. Classé parmi les suspects, obligé de se dessaisir arbitrairement de ses titres de « féodalité », il subira, lui et sa mère, l'impôt forcé, en attendant sa déportation à Brouage. Enfin, il mourra obscurément, presque à l'aurore de l'empire (1800), après avoir été le témoin attristé et impuissant de l'effondrement de l'ancien ordre social.

A. L.

—

N° 218 ; III, 319, 380 ; IX, 132. *Dom Verguet, prieur de La Frenade et du Relec.* — Il paraît que dom Verguet était militaire avant d'entrer dans les ordres. Il y a, à la bibliothèque de Cognac, dans un carton, des pièces manuscrites relatives à son procès avec Louis Poirier de Minefert ; je regrette de ne pas les avoir connues quand j'ai fait ma publication du t. x des *Archives*. Il y est dit que dom Verguet se promenait en voiture avec deux jeunes servantes et qu'il a fait « comme s'il étoit encore fantassin ». De là sans doute l'accueil si cordial qu'il fit en Bretagne à ce régiment qui séjournait dans les environs de l'abbaye du Relec.

J. P.

—

N° 424 ; t. IV, 70 et 137. Les Baron de Touchelonge.

Un arrêt du parlement de Bordeaux 14 février 1678 autorise « maître Mathieu Baron, sieur de Montfabien, conseiller du roi, lieutenant général, et les autres officiers de l'amirauté de Saintonge, à faire placer un banc dans l'église de Marennes en un lieu plus éminent et au-dessus de celui de Jean de Certain, avocat en la cour, juge de la dame abbesse de Saintes, et ordonne que, conformément aux ordonnances et arrêts de parlement, les dits officiers de l'amirauté précéderont dans les assemblées, processions et autres cérémonies civiles et politiques, et auront voix délibérative avant le dit Certain et autres officiers des dites jurisdictions ordinaires de Marennes ». Pierre Baron, sieur de Touchelonge, avocat en parlement, fut, le 26 juin 1698, nommé conseiller du roi, lieutenant civil et criminel du siège royal de l'amirauté des côtes et îles de Saintonge, établi à Marennes, office vacant par la résignation de maître Jean-Baptiste Mercier. « Monsieur maître Jean-Claude Baron, seigneur de Touchelonge », fut nommé (28 juillet 1741) lieutenant général au siège de l'amirauté, à la place de son père décédé, Pierre-Eutrope Baron de Touchelonge.

L.

— Le 12 avril 1638, est baptisé Charles Baron, fils de Me Pierre Baron, conseiller du roi, juge royal au siège de Brouage, lieu-

Digitized by Google

tenant général en l'admirauté des costes et isles de Xaintonge, au dit siège, et d'Anne Besse, ayant pour parrain Me Charles Fromaget, docteur en médecine, et pour marraine Françoise Baron.

Le 14 septembre 1661, baptême de Gabrielle-Thérèze de Saint-Mathieu, fille d'Elie de Saint-Mathieu, écuyer, sieur de Birac, et de damoiselle Marie Baron. Le parrain est « vénérable et discrette personne messire Pierre Duvergier, prestre, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, archiprêtre, curé de la présente ville », et la marraine, « haulte et puissante dame Babinette Le Bascle, femme de messire Pierre Baron, conseiller du roy en ses conseils. » (*Registres paroissiaux de Marennes*).

Ainsi, Pierre Baron, conseiller du roi, etc., aurait épousé en premières noces Anne Besse, dont il était veuf en 1644, année de son mariage avec Judith Lalouhé, de laquelle il se sépare de corps et de biens le 5 mai 1646 (*Acte d'Élizée Béchet, notaire en Arvert*). Ce fut sans doute après la mort de celle-ci qu'il épousa, en troisièmes noces, Babinette Le Bascle. A moins qu'il s'agisse ici de son fils, Pierre-Eutrope, conseiller du roi, qui, avant de devenir le mari de Catherine Lardreau, aurait épousé une première fois Babinette le Bascle. Judith Lalouhé, veuve en 1625 de Jehan Baudouyn, sieur de l'Audouine, était encore vivante en 1652 (qualifiée veuve de Jehan Baudouyn).

A. L.

Saint-Marc en Fouras et les Baron de La Roche-Baron.

La seigneurie de Saint-Marc, paroisse de Fouras en Aunis, appartenait, pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, aux Baron de La Roche-Baron, sieurs de Saint-Marc et de Touchelonge. Cette famille était probablement originaire de Fouras : car, non loin des villages de La Roche et de Soumard, entre l'Aubonnière et Le Magnou, se trouvait anciennement le fief de La Baronnerie. D'autre part, il y a, dans le voisinage, le fief de La Roche, compris dans le territoire de la commune de Saint-Laurent de La Prée, et composé de deux villages, Haute et Basse-Roche, bâtis sans aucun doute sur et avec les ruines d'un château, défense avancée de cette partie de l'embouchure de la Charente. Nous avons reconnu quelques vestiges de cette antique forteresse, notamment un souterrain, où le père de M. Putier avait établi une fabrique de fromages, il y a une quarantaine d'années. D'après les dires des vieilles gens du pays, cette galerie, longue de plus d'un kilomètre, mais murée depuis peu à quelques mètres de son ouverture, mettrait en communication l'ancien emplacement du château de La Roche avec le logis de Terre-Noire, ancienne demeure des La Roche-Baron, actuellement possédé par la famille Hétier.

Le premier Baron, sieur de Saint-Marc, que nos notes

Digitized by Google

signalent, est Charles de La Roche-Baron, vivant en 1683. Nous lui connaissons trois fils :

1° Charles-Elie, né vers 1675, sieur de Saint-Marc, capitaine d'infanterie en 1702, marié, le 24 septembre 1721, à Henriette Ferrier, veuve de Pierre de Saint-Thomas du Payré, ancien garde de la marine au département de Rochefort. Avant son mariage, Charles-Elie avait eu de Louise Boulineau une fille illégitime, Elisabeth-Louise-Charlotte, baptisée à Fouras le 6 mars 1720. Il mourut peu de temps après son mariage, et fut inhumé dans l'église de Fouras le 8 novembre 1721. Sa veuve continua d'habiter Soumard et signa : dame de Saint-Marc, jusqu'en 1738.

2° Pierre-Eutrope, sieur de Touchelonge, licencié ès-lois, conseiller du roi, lieutenant général de l'amirauté de Saintonge, vivant vers 1687. Il fut marié à Catherine Lardreau, dont 8 enfants, parmi lesquels Catherine, venue à Fouras le 30 septembre 1724, et Pierre Fabien, qui suit.

3° X..., inhumé dans l'église de Fouras le 25 mai 1685. Il avait été baptisé à La Rochelle, en l'église Notre-Dame de Cougnes.

Pierre-Fabien de La Roche-Baron, sieur de Saint-Marc, né en 1709, garde de la prévôté de l'hôtel du roi, *alias* commensal de la maison du roi ; époux de Marie-Suzanne-Dorothée Giraudot, inhumé dans l'église de Fouras le 9 septembre 1766, eut, à notre connaissance, deux fils : 1° Jean-Jacques, lieutenant d'infanterie le 3 juin 1766, lieutenant de grenadiers en 1769 ; 2° Pierre-Thomas, né à Soumard, paroisse de Fouras, le 21 décembre 1746, enterré dans l'église de Saint-Gaudens, côté de l'épître, le 27 octobre 1748.

En 1789, le fief de Saint-Marc appartenait à Louis-Charles Carré des Varennes, écuyer, conseiller secrétaire du roi près la chancellerie du parlement de Grenoble, époux de Claire-Françoise Camus.

Dans son ouvrage sur *La noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les états généraux de 1789* (article Carré, p. 238), M. de La Morinerie identifie Saint-Marc avec Soumard. Jusqu'à preuve du contraire, nous penserons que le fief de Saint-Marc formait au XVIIe siècle une seigneurie bien distincte de celle de Soumard : car, en octobre 1685, nous trouvons à la fois : messire Charles Baron de La Roche-Baron, sieur de Saint-Marc, et messire Honoré-Jacques de Lisles, seigneur de Soumard ; celui-ci appartenait à une ancienne famille calviniste de Fouras. Nous en reparlerons dans notre ouvrage en préparation, chapitre de « la réforme à Fouras ». Il y avait donc un sieur de Saint-Marc et un sieur de Soumard ; peut-être les deux fiefs ont-ils été réunis dans la suite, à cause d'une saisie féodale. Pour l'instant, nous serions très reconnaissant à notre confrère C... de vouloir bien compléter, avec nos notes et les documents qu'il peut avoir, la filiation des Baron, dont la place est toute indiquée dans notre histoire des fiefs de la châtellenie de Fouras.

A. Duplais Destouches.

Digitized by Google

N° 430 ; IX, 131. *Les Riveron d'Archiac.* — Il y avait au XVIIIe siècle des Riveron à Germignac, canton d'Archiac, et ces Riveron étaient alors des du Sault. Le 20 mai 1726, François-Paul du Sault, seigneur de Riveron, y est parrain avec Anne Horric, dame de La Leigne. Le curé était Jean du Sault, docteur en théologie, archiprêtre et official de Cognac, qui mourut le 26 janvier 1756. On retrouve ces du Sault de Riveron à Archiac. Mais le Riveron d'Archiac condamné à mort en 1569, était-il à cette époque un Dussault ? L.

— Au XVIe siècle, il y avait à Archiac une famille du Sault, sieurs de Riveron et de La Barde. Laisné, dans son *Nobiliaire de La Rochelle*, dit qu'elle fut anoblie à cette époque par les charges du parlement de Bordeaux (1592), et maintenue le 28 novembre 1699. Ses armes sont : *De sable, à l'aigle éployée au vol abaissée d'argent, becquée et armée d'or.* Dans les registres de l'état civil de Saint-Pierre d'Archiac, de 1635 à 1666, on trouve souvent le nom de du Sault. Dans ceux d'Arthenac, de 1700 à 1789, figurent Paul du Sault, sieur de Riveron, et Sarah de Pressac, sa femme ; les baptêmes de leurs enfants commencent par un acte de 1700 relatif à Henriette du Sault. A la fin du *Commentaire sur l'usance de Saintes* (1722), du Sault a publié une généalogie de sa famille, qui a été développée par O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, I, 176, et surtout 221. On ne manquerait pas de documents à Archiac et à Saint-Eugène pour la compléter ou la redresser, surtout par la branche des Riveron et de La Barde. P. L.

—

N° 251 ; IV, 93, etc.; VIII, 232, 454 ; IX, 134.

Culte de saint Eutrope.

UN RÉTABLE DE SAINT EUTROPE DU XVe SIÈCLE, par M. le chanoine Fernand Pottier, président de la société archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban, impr. Forestié, 1888, in-8°, 12 pages). Extrait du *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, XVI, 138, 1888. — M. Ludovic Cartault, ancien conseiller de préfecture à Montauban, possède dans sa riche collection un rétable représentant le martyre de saint Eutrope, premier évêque de Saintes. Cet amateur l'avait acquis d'un marchand d'antiquités de Toulouse ; c'est tout ce que l'on sait de son origine. Venait-il de Saint-Bertrand de Comminges ? Comminges, dans son église cathédrale, avait une chapelle dédiée au martyr santon, et l'autel, un rétable que le procès-verbal de visite de 1627 désigne ainsi : « Un autel de bois vieux et vermoulu, dans lequel sont représentées les images cy dessus dictes : Saincte Luce, sainct Vincens et sainct Eutrope, sur de la toille, le tout fort ancien ». Ou cette description est inexacte, ou notre rétable n'est pas celui de Saint-Bertrand.

Digitized by Google

Ce rétable, formé de deux panneaux de bois peint, est incomplet : car sur la frise du bas on lit en caractères romains qui se ressentent encore de l'influence des onciales : SANCTA : BARBA : et SANCTA : LVCIA : puis rien ; les parties où étaient représentées sainte Barbe et sainte Lucie ont donc disparu. Il n'y a plus que trois scènes de saint Eutrope.

« Faire l'histoire du saint, écrit M. l'abbé Pottier, dont nous ne faisons que résumer le mémoire, serait élever un monument ; et ce monument existe, dû à la science d'un érudit de premier mérite, M. Louis Audiat. C'est à cet ouvrage que l'on doit recourir pour connaître la vie, le culte, l'iconographie du martyr si généralement connu et invoqué dans notre pays. Bien des *Estropy* ont invoqué et invoquent encore saint Eutrope dans le sanctuaire d'Alzonne, ancien monastère ruiné, voisin de Verfeil, dans l'église de Montricoux, ou encore dans celles de Caussade, d'Aucamville, de Beaumont et d'ailleurs, où des chapelles lui furent dédiées et des confréries placées sous son vocable ».

Or, les trois tableaux des deux panneaux nous offrent les scènes du martyre, qui n'est pas en tout conforme à la tradition. En effet, Eutrope fut assassiné par la foule qu'avait ameutée et soudoyée le gouverneur, furieux de voir sa fille Eustelle convertie au christianisme ; un coup de hache sur le crâne lui donna la mort. Ici, rien de semblable : c'est un jugement en forme et une exécution légale. Le saint, saisi par deux soldats, a été amené devant le tribunal ; le juge en robe longue est assis sur son siége ; à côté, le greffier, debout, lit la sentence, comme l'indiquent les mots disposés en un cartel sur cinq lignes : CVM § LO — IVIANT § — MEMENTO § — MORI § — Eutrope, les mains liées, est vêtu de ses ornements pontificaux : aube blanche, tunique verte, ample chasuble de couleur rouge, gants blancs à manchettes, amict, mitre verte triangulaire. Il écoute avec calme la sentence, qui est exécutée aussitôt.

Une légende sur bande blanche sépare les deux scènes :

CVM § LOS § IVDINS § SCAPITAN § S . EVTROPI.

Les mêmes personnages, plus le bourreau, avec un pourpoint rouge, un bonnet semblable à celui du juge et un large coutelas. Il saisit la tête du saint et va frapper la victime agenouillée. Le dessin nous dispense d'une plus longue description.

Le panneau de gauche montre le triomphe. Eutrope, d'une taille bien plus élevée que tout à l'heure, tient sa crosse de la main gauche gantée et ornée, comme la droite, d'anneaux à chaque doigt ; de la droite, il bénit à la manière latine un suppliant à genoux. La frise qui court dans le haut du panneau le dit CON § LO BON § HOME, puis au-dessous deux anges vêtus de longues robes serrées à la taille, dont l'un, le plus éloigné du saint, tient un cierge, et l'autre, un livre, où est la fin de l'inscription en trois lignes : VTROPI § — QE LE BOL — A § EXAUDI ;

Digitized by Google

plus bas, sur une ligne : FE § HORATION § S § E ; ce qui, mis dans l'ordre logique signifie : « Comment le bon homme fait oraison à saint Eutrope qu'il le veuille exaucer ».

L'auteur fait justement remarquer que cette page iconographique n'ajoute rien à la caractéristique connue de saint Eutrope — disons même qu'elle les contredit —; et n'était l'inscription, l'on pourrait se demander quel est cet évêque jugé, exécuté et glorifié. Cette œuvre n'en est pas moins digne d'intérêt. L'ensemble parait rappeler le xve siècle par les détails du costume et les ornements non moins que par le faire... L'artiste inconnu a fait usage de la peinture à l'huile, dont l'invention, on le sait maintenant, ne doit pas être attribuée aux Van Eyck (1410) : car on constate la peinture à l'huile dès le XIIIe siècle (1276).

— On voit, par une charte (1222-1224) de l'abbaye de Saint-Maixent (*Cartulaire*, t. II, 64), régler la façon dont doivent être célébrées les fêtes de saint Eutrope, des saints Léger, Gaudens, Macoux et Léonard.

— Dans un inventaire de l'abbaye de Grandmont (15 et 16 février 1496) publié par la société archéologique du Limousin (t. XXXVI, 1888), on lit : « 43, ung aultre reliquaire d'argent doré, à pié rond, auquel y a ung verre garni et couvert d'argent, dedans lequel il y a ... *de sancto Eutropio*... », mention répétée n° 54 de l'inventaire du 29 mars 1515.

— A Gien, il y avait une chapelle Saint-Eutrope, aujourd'hui détruite. On a à la mairie les actes des baptêmes de 1630 à 1644.

BIBLIOGRAPHIE

[HÉRISSON]. *Aux électeurs du général Boulanger dans la Charente-Inférieure* (signé : Un vieux Saintais). Saintes, imp. Hus, 1888, in-4°, 4 pages.

Jacques-Eutrope Duplais-Destouches, 1820-1888. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-8°. 4 p. (Extrait à 50 exemplaires du *Bulletin de la société des Archives* de mai 1888, t. VIII).

JOLLET (le docteur A.-A.). *Contribution à la géographie médicale du Soudan occidental. Histoire médicale du poste de Koundou.* Rochefort, 1887.

JULIEN-LAFERRIÈRE (Louis-Marie-Paul), médecin de 2e classe de la marine. *Contribution à l'étude de l'irréductibilité des luxations métacarpo-phalangiennes du pouce, et de leur traitement par l'arthrotomie à ciel ouvert* (thèse). Rochefort, imp. Thèze, 1888, in-4°, 51 pages.

KERVILER (René). *Olivier Morvan* (1754-1794). Etude biographique et littéraire. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1888, in-8°.

Digitized by Google

Lair (Joseph). *Soldats d'autrefois*. Paris, Dentu, 1889, in-18 avec illustrations de Larocque.

La Morinerie (de). *Delaître, maître de danse à Saintes*. La Rochelle, imp. Noël Texier, 1888, in-8°, 6 pages. Extrait du *Bulletin de la société des Archives*, VIII, 325.

Lesolc (A.). *Sedan et la guerre de 1870-1871*. Histoire authentique accompagnée de nombreux documents. Saintes, imp. A. Gay, 1888, in-32, 414 pages.

Extrait de l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*. La *Préface*, en vers, est signée « Maria Gay ».

Voir un compte-rendu fort élogieux dans l'*Indépendant* du 2 mars extrait de *La France du nord* de Boulogne sur mer.

Lods (Armand). *Un conventionnel en mission. Bernard de Saintes et la réunion de la principauté de Montbéliard à la France*, d'après des documents originaux et inédits, avec un portrait de Bernard par Louis David. Paris, Fischbacher, 1888, in-8°, 304 p. (Extrait des *Mémoires* de la société d'émulation de Montbéliard, XIXe volume, 1888). Compte rendu dans la *Vie nouvelle* de Montbéliard du 30 juin ; la *Presse* du 24 juillet ; l'*Indépendant* de Saintes des 25 juillet et 5 septembre ; les *Tablettes* du 31 juillet ; le *Matin* du 7 août ; l'*Echo rochelais* du 18; le *Voltaire* du 6 septembre; le *Journal de Belfort* du 19 septembre et du 14 décembre; l'*Ere nouvelle* de Cognac du 20 septembre; l'*Indépendant* de Montbéliard et le *Témoignage* du 29; la *Franche-Comté* de Besançon des 30 septembre et 17 octobre ; le *Peuple* de Saintes du 3 octobre ; le *Réveil de la Haute-Saône* du 6 ; le *Rappel charentais* du 14 ; la *Revue critique* du 26 novembre ; la *Revue historique* de novembre ; le *Bulletin bibliographique* de la *Revue des deux mondes* du 1er décembre ; le *Réveil de la Haute-Saône* du 5 ; le *Bien public* de Dijon du 5 ; le *Signal* du 8 ; le *Christianisme au XIXe siècle* du 20 ; la *Revue des questions historiques* du 1er janvier 1889 ; le *Moniteur universel* du 9 ; la *Revue-magasin* du 24 février (n° 8 de la 3e année), article très étendu de M. Louis Passy, qui avait déjà étudié Bernard dans sa biographie de *Frochot, préfet de la Seine*, qui ajoute quelques détails à ceux du livre de M. Lods, et qui n'est pas tendre pour Bernard ; la *Justice* du 13 mars, article de Santhonax (M. Alphonse Aulard), qui dit de Bernard : « C'était un personnage d'assez mince étoffe, caractère quinteux, corps malade, intelligence médiocre... homme tourmenté par la bile et mal équilibré », et reproche à l'auteur d'avoir fait de lui « le type des jacobins » — M. Lods a écrit « un type frappant de ces jacobins » — et d'avoir méconnu la grandeur des représentants en mission et « calomnié la révolution en la personnifiant dans Bernard, » et aussi « un peu calomnié ce pauvre hère ».

Loti (Pierre) [Julien Viaud]. *Japoneries d'automne*. Paris, Lévy, 13 mars 1889, in-12. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUILLET 1889. — CHRONIQUE : Revue de la presse, *Bulletin* et *Excursion*; Nouvelles littéraires; Récompenses; Musées et bibliothèques; Conférences; Sociétés savantes; Congrès de la Sorbonne; Excursions; La société des Archives à Aunay, etc. — NÉCROLOGIE : La baronne du Boulet de La Broue, Griffon du Bellay, le colonel Fau, Eugène Meyer, l'amiral de Pritzbüer, Quernel, l'abbé Soullard. — LE SALON. — ARCHÉOLOGIE : Monnaies dans les remparts de Saintes ; Antiquités à Aunay; Substructions romaines à Barzan; Pierre de fondation des cordeliers, à Saintes ; — VARIÉTÉS : Le corps du baron de Chantal à l'île de Ré; Le centenaire de 1789; L'imprimerie en Saintonge ; L'instruction primaire avant 1789; Soldats d'autrefois; Richier, député de Saintonge aux états généraux. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : *Archives du Poitou;* Archives des affaires étrangères ; Les de Chambes; Saint-Marsault, abbé de Bassac; Le duc d'Orléans, frère de Charles VI; Louis XII, Froissart, Clément Marot, le marquis de Verteuil, Joseph Crassous; Les évêques au XVIIIe siècle; Les récollets, les foires à Cognac; *Lettres de Mazarin* (Louis de Bassompierre, Foucauld du Daugnon, Priolo) — de Talleyrand (Eschasseriaux, Alquier, Jaubert); *Mémorial de Saintes* (Lonzac, Bassac, Saint-Preuil, Segonzac, Montchande ; Barret, Criteuil, Nonaville, Angeac-Champagne, Angeac-Charente, Vibrac, etc.). QUESTIONS ET RÉPONSES : Le vicomte de Marennes; Le messager marin de Toiras; La femme de Cosme Bechet; Bertrand de Got et Philippe le Bel à Saint-Jean d'Angély. — BIBLIOGRAPHIE : *MA-OR*.

CHRONIQUE

REVUE DE LA PRESSE

Ont rendu compte du *Bulletin* de mai :

L'*Echo rochelais* du 29, qui dit : « On a déjà comparé ce recueil à une encyclopédie, et l'on a eu raison; rien n'est omis de ce qui touche de près ou de loin à la Saintonge et à l'Aunis. Combien de livres, de brochures, de publications de toutes sortes échapperaient à l'attention la mieux soutenue et dont le *Bulletin* rend compte! L'archéologie et l'épigraphie y sont en bonne place, et ces deux sciences y sont traitées par des mains exercées »; et il cite *Chroniques des élections*, *Les grands marins*, *Madame de Maintenon*, *Les représentants en mission ;* le *Palissy* de M. Maguier, « toujours bien inspiré », *Le roi des ribauds* de M. O'Neill, et *Pierre Arquesson*, le poète de Saint-Just, par M. de La Morinerie ;

Digitized by Google

La *Revue historique de l'ouest*, 3e livraison de 1889, p. 114, qui signale « une curieuse étude de M. John O'Neill sur *Le roi des ribauds en province*, et d'intéressantes notes biographiques de M. de La Morinerie sur *Pierre Arquesson* » ;

Le *Rappel charentais* de Saintes, du 7 juin, la *Constitution* de Cognac, et le *Républicain* du 9, qui reproduisent le *Bernard Palissy* de M. Edmond Maguier : « La livraison de mai est intéressante d'un bout à l'autre; mais il convient de citer particulièrement les spirituels articles de M. Audiat, le résumé de la vie du colonel Oudet, diverses notes de M. A. L., une agréable étude de M. de La Morinerie sur le poète Pierre Arquesson, et une savante notice sur Saint-Marc en Fouras par M. Duplais-Destouches ».

—

Ont reproduit des articles : Le *Progrès* du 12 mai, le *Moniteur de la Saintonge* du 16 et le *Bulletin religieux* du 8 juin (*Le cimetière de Saint-Vivien*).

—

Ont reproduit le sommaire du numéro de mai :
La *Saintonge* du 4, le *Progrès* du 8, l'*Indépendant* et l'*Union* de Saint-Jean du 9, l'*Echo de Jonzac* et le *Phare des Charentes* du 12, le *Bulletin religieux* du 18.

—

Ont rendu compte de l'excursion du 16 mai :
L'*Union* de Saint-Jean d'Angély du 23 mai, reproduite par le *Bulletin religieux* du 25, qui raconte la visite aux Eglises d'Argenteuil, chez M. Normand du Fié. « Notre heureux confrère s'est très gracieusement porté au-devant de ces visiteurs, et, après leur avoir montré une très belle collection de tapisseries et de vieux meubles, leur a offert un verre de champagne qu'on a bu avec entrain en l'honneur de la gracieuse maîtresse de maison »; la visite à l'église d'Aunay, que nos photographes prennent sous toutes ses faces; le déjeuner, « à la fin duquel M. Audiat, en quelques phrases fort bien trouvées..., n'a pas de peine à nous convaincre que, grâce à la présence de nos charmantes compagnes de voyage, notre matinée avait dépassé de beaucoup en gaîté la monotone soirée passée en 1621 dans la même ville par le triste Louis XIII et son épouse »; Dampierre, « où nous attend M. Rabauld, l'obligeant propriétaire du château », et « les frais ombrages du Tabarit ». On se borne à faire le tour de l'église, peu remarquable d'ailleurs. Ajoutons qu'on y serait même entré, mais, en prenant la clef des champs, M. N. avait pris sans doute aussi celle de l'église. A Mornay, « M. et Mme Auguste Roy de Loulay nous reçoivent dans la grande galerie Louis XIII », et nous montrent « une vaste série d'appartements où se trouvent réunis, avec goût et dans un ordre parfait, les plus splendides spécimens de l'ameublement produits

Digitized by Google

depuis Henri II jusqu'à Napoléon Ier ». A Vervant, « les richesses artistiques, moins nombreuses qu'à Mornay, peuvent cependant souffrir la comparaison avec ces dernières ».

L'Indépendant du 24 : « Excursion des plus intéressantes et des plus nombreuses. Quelles magnifiques choses l'on a admirées, depuis les splendides tapisseries de M. Normand Dufié, aux Eglises d'Argenteuil, jusqu'à celles de Vervant, chez M. Lodois de Roumefort, en y comprenant surtout les richesses de tout genre, meubles, céramique, tableaux, statues de Mornay, à M. Roy de Loulay »... puis Aunay, Dampierre, Le Tabarit, Nuaillé.

Le *Progrès* du 26 mentionne la « station aux Eglises d'Argenteuil, où M. Sixte Normand Duflé avait ouvert sa porte hospitalière. Le manoir de notre confrère a conservé intacte sa décoration intérieure du XVIIIe siècle : tapisseries de haute lisse, toiles peintes, trumeaux capricieusement sculptés, tout a été conservé, habilement restauré ; et si Jean-Claude Normand, le dernier seigneur des Eglises, s'avisait d'y revenir célébrer le centenaire de 89, il reverrait intact le riche mobilier qu'il y a laissé. Au temps passé, on ne manquait pas d'offrir aux voyageurs le coup de l'étrier ; l'aimable châtelaine n'a pas oublié cette bonne tradition ; mais tout se perfectionne, et le vin du crû, dont se seraient contentés nos pères, est remplacé par un champagne pétillant, qu'on boit gaîment à la santé de nos hôtes ». Aunay, « qu'on revoit toujours avec un nouveau plaisir : car chaque fois on y découvre un détail inaperçu, une perfection nouvelle » ; le château de Dampierre, dont « l'histoire a été faite de la main de M. l'abbé Noguès, parfaite de celle de M. Audiat... On aurait bien désiré, en passant, jeter un coup d'œil à l'intérieur de l'église : on cherche M. le curé ; il est absent ; la clef... ne se trouve point ». Mornay ; « rien de plus frais et de plus riant que les prairies boisées au milieu desquelles s'élève Mornay, construit à la fin du XVIe siècle... M. Roy de Loulay a réuni un mobilier artistique, ou plutôt un véritable musée, mais quel musée ! rien de banal, point d'objets hétéroclites juxtaposés ; là, chaque chose est à sa place et a sa raison d'être... La galerie, lorsque sa restauration sera achevée, n'aura rien en Saintonge qui puisse lui être comparé... On avait parcouru les diverses parties du château, lorsqu'une porte s'ouvre et nous montre une table élégamment et abondamment servie. Au nom de la société, M. le président exprime sa reconnaissance pour un aussi gracieux accueil... On croyait l'admiration épuisée ; on en retrouve cependant encore et beaucoup devant les tapisseries que M. le vicomte de Roumefort destine à la décoration de son château de Vervant ; ce sont des tapisseries des Gobelins, du XVIIe siècle ; le meuble du style Louis XIV le plus riche ne le déparera pas... Partis aux premiers rayons de l'aurore, c'est au clair de lune, *per amica silentia lunæ*, que nous rentrons

Digitized by Google

à Saint-Jean d'Angély; ce qui permet à nos excursionnistes de jurer, un peu tard... qu'on les y reprendrait encore ».

La *Gazette de Royan* du 2 juin signale, aux Eglises, « quelques beaux panneaux de tapisserie d'Aubusson », et « l'excellent champagne fort apprécié »; l'antique église romane d'Aunay, où les photographes « fixent les gracieux visages d'une dizaine de jolies savantes, rayons de soleil éclairant les figures plus sombres des archéologues du deuxième plan, dont le contraste forme un clair-obscur digne du pinceau d'un Rembrandt »; l'ancien couvent des carmes d'Aunay, le château de Dampierre et le Tabarit, qui avaient leurs portes « ouvertes toutes grandes pour recevoir la société », tandis que « celles de l'église restèrent fermées, le curé et les clefs n'ayant pu être trouvés »; Mornay, « produisant un bel effet dans le cadre de verdure de son parc entouré par la Boutonne »; l'église de Nuaillé, qui paraît, à quelques uns, avoir été fortifiée; Vervant, dont le château contient aussi beaucoup d'objets anciens.

Le *Moniteur de la Saintonge* du 2 juin : Aux Églises d'Argenteuil, dans « les salons ornés de tapisseries antiques et de peintures murales intéressantes, le pétillement du champagne donne la première note gaie de la journée. A Aunay, l'église « a rallié tous les suffrages qui lui sont dus, à raison de sa pureté de style, des richesses de son architecture et de la complexe ornementation de son portail principal ». On déjeune. Au dessert, le président « se lève, et, dans une de ces improvisations aussi spirituelles que pleines d'à propos dont il a le secret, porte un toast, très applaudi, aux dames, dont la présence ajoute à la réunion un éclat tout particulier... Il a fait un ingénieux parallèle entre cette excursion, faite en si agréable compagnie, et un certain voyage du mois de mai 1621, fait à Aunay par le roi Louis XIII, qui n'eut pour dîner qu'un demi-pain de munition, pour compagnie qu'Anne d'Autriche, et pour accueil que les boulets de canon des Angériens ». A Dampierre, on admire le château, le Tabarit, et seulement l'extérieur de l'église, [la clef s'étant trouvée introuvable à ce moment-là]. A Mornay, « MM. Roy de Loulay nous ont fait, avec la meilleure grâce, les honneurs de leur princière habitation, de cette immense galerie ornée de peintures sur bois et sur toile, de ces appartements somptueux où sont accumulés de véritables trésors d'art et d'archéologie.. ». A Nuaillé, très curieux portail de l'église. A Vervant, « M. de Roumefort nous fait l'accueil le plus empressé » et nous montre « ces tapisseries, ces tableaux, cet ameublement que nous regrettons de ne pouvoir, vu l'heure avancée, admirer plus longtemps... ».

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

—

Le XVIIe volume des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, grand in-8° de XXIV-381 pages, est en distribution. Il contient la deuxième partie de l'*Histoire de La Rochelle* par Amos Barbot, de l'an 1534 à l'an 1571, et raconte avec détails les origines et les premières luttes du protestantisme à La Rochelle. Il sera expédié directement par la poste ou comme colis postal aux souscripteurs qui ont demandé et payé un de ces modes d'envoi. Pour les autres membres de la société, leur exemplaire est adressé, comme précédemment, chez nos correspondants, où ils pourront le réclamer:

A Paris, chez M. Picard, libraire, rue Bonaparte, 82; — à Bordeaux, chez M. Ferret, libraire, cours de l'Intendance; — à Niort, chez M. Clouzot, libraire, place des Halles; — à Cognac, chez M. Callandreau, notaire; — à Angoulême, chez M. Paul de Fleury, archiviste; — à La Rochelle, chez M. Georges Musset, bibliothécaire; — à Rochefort, chez M. Allègre, ancien notaire; — à Saintes, chez M. Audiat, bibliothécaire; — à Jonzac, chez M. Gaboriau, imprimeur; — à Marennes, chez Mme Gauthier-Abran, libraire; — à Saint-Jean d'Angély, chez M. Saudau; — à Pons, chez M. Charroppin, pharmacien.

—

Souscription pour le monument de saint Louis : M. Adalbert de Beaucorps, à Genouillé, 10 fr.; M. Bonneville, à Bussac, 10 fr.; M. le marquis de Dampierre, à Plassac, 10 francs.

—

La société a reçu de M. le capitaine Eugène Poitou :

Légendes historiques de l'Annam et du Tonkin, traduites du chinois et accompagnées de notes et commentaires, par M. Dumoutier. Hanoï, imp. Schneider, 1887, in-8°, 98 pages;

Les pagodes de Hanoï. Etude d'archéologie et d'épigraphie annamites, par le même. Hanoï, imp. Schneider, 1888, in-8°, 93 pages;

Le grand-bouddha de Hanoï. Etude historique, archéologique et épigraphique sur la pagode de Tran-Vu, par le même. Hanoï, imp. Schneider, 1888, in-8°, 82 pages; planches.

—

Notre confrère M. Louis Delavaud, secrétaire de l'ambassade de France à Berlin, a été nommé commandeur de l'ordre royal du Christ de Portugal et officier de l'Osmanieh.

—

Par arrêté du 4 mai, notre confrère M. Boisgiraud, maire de Gemozac, délégué cantonal, a été nommé officier d'académie.

—

Digitized by Google

L'académie normande vient de décerner à notre confrère M. Edmond Maguier une médaille d'argent, 1er prix des recueils de poésies, et une médaille de bronze, 1er prix des paroles pour romance.

—

Les excursionnistes du 16 mai qui voudront conserver un souvenir de l'église d'Aunay et du château de Dampierre peuvent se procurer, à Fontenay le Comte, chez M. Robuchon, les 6 livraisons des *Paysages et monuments du Poitou*, qui contiennent ces deux remarquables édifices, à raison de 5 francs l'une; une planche au choix, 2 fr. 50 ; et si l'on prend les 11 planches, 2 francs seulement. Les livraisons et la collection seront expédiées franco en gare. Voir *Bulletin*, IX, 167.

—

Dans sa séance du 5 juin, le conseil municipal de Saintes a décidé de donner à l'allée des Soupirs le nom d'allée Jules Castagnary et invité le maire à faire un arrêté dans ce sens. Il a renvoyé à la commission des finances une proposition de M. Rondelaud, de mettre sur la maison, qui est à l'angle de la rue Palissy et de la rue Pont des Monards, une plaque rappelant que là est né, le 11 avril 1830, Jules-Antoine Castagnary, membre du conseil municipal de Paris en 1874 et 1877, dont il a été président, conseiller d'état, directeur des beaux arts.

—

Au concours ouvert le 15 mai à Paris pour cinq places d'agrégé des facultés de médecine, section des sciences physiques, figuraient M. Devaux, né à Etaules le 6 juillet 1862, docteur ès-sciences naturelles, pharmacien de 1re classe, et à la section des sciences anatomiques et physiologiques, M. Hédon, né à Burie le 30 avril 1863, docteur en médecine de la faculté de Bordeaux. A la suite du concours, M. Hédon a été nommé professeur agrégé à la faculté de Montpellier.

—

Dans sa séance du 30 avril, le conseil général de la Charente-Inférieure a accordé une subvention de 500 francs à M. Bourneuf, élève de l'école des beaux arts, et rétabli en faveur de M. Laurent, aussi élève de cette école, pareille subvention, qui avait été supprimée.

—

Par arrêté du 11 mai, le ministre de l'instruction publique a accordé au musée de Rochefort : *Danaïde*, statue en plâtre de Houdain, et *Consolation des affligés*, de Deschamps, qui ont été achetées par l'état en 1888.

—

Dans sa séance du 10 mai, le conseil municipal de La Rochelle a voté un crédit de 1.000 francs sur trois annuités, pour impression du catalogue de la bibliothèque et du musée.

—

Digitized by Google

Par acte du 21 mai, Mme Callier, veuve du général (voir *Bulletin*, IX, 96), a fait, en souvenir de son mari, donation immédiate à la ville de La Rochelle d'une somme de 20.000 francs destinée à la fondation d'une crèche, la crèche Jeanne Callier, pour venir en aide aux familles pauvres et laborieuses, et en outre de la bibliothèque du général, composée de près de deux mille volumes très précieux.

—

La Charente-Inférieure, sur les 87 départements, occupe le 54e rang dans l'ordre de pauvreté. Sa superficie est de 683.295 hectares ; le produit de la contribution foncière est de 25.823 fr. 22 centimes ; le rapport entre le produit du centime additionnel des trois autres contributions directes est de 16.411 francs 17 centimes ; le rapport entre le produit des trois dernières contributions et la population (462.803) est de 0.035 ; le total des deux rapports est de 0.072 ; rapports inverses 13 fr. 88; le produit du centime départemental est de 51.702 fr. 81.

—

La société de l'histoire de France va réimprimer la *Chronique de Jean d'Auton*, préparée par M. René de Maulde.

—

Ont dû paraître, le 9 juin, à Marennes, l'*Anti-Conservateur*, journal hebdomadaire; à Jonzac, le 15, le *Libéral*, journal républicain indépendant, organe des intérêts politiques, agricoles et commerciaux de l'arrondissement de Jonzac. Rédacteur en chef : M. Hillairet; édition du *Rappel charentais* de Saintes et de la *Constitution* de Cognac.

—

Conférences : Le 26 mai, au temple de La Rochelle, *Les bienfaits du dimanche*, par M. Charles Ducasse, pasteur de Mouchamps; le 16 juin, à Cognac, par le père Monsabré, *L'église et l'école*; le discours a été reproduit en supplément par le *Moniteur de la Saintonge* du 19 et dans l'*Ere nouvelle* du 23 ; à Meschers, par M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe.

—

Sociétés savantes : Société de géographie de Rochefort, séance du 21 mai: Les éruptions volcaniques et les tremblements de terre en Islande, par M. Jardin; le mouvement géographique en Allemagne, par M. Louis Delavaud; six mois de voyages dans les provinces occidentales de la Cochinchine française, par M. le docteur Lecorre ; — séance du 17 juin : Nouvelles géographiques, par M. le capitaine Messager ; la petite Russie, par M. Georges Juin.

Digitized by Google

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure; séance du 10 mai : Analyse par M. Albert Fournier des travaux publiés par la *Revue scientifique ;* description par M. Lusson des dernières améliorations du phonographe, et par M. Basset des améliorations qu'a réalisées un photographe, etc.; — séance du 14 juin : Lectures par M. Foucaud du compte-rendu de l'excursion botanique et géologique à Fouras; par M. Basset d'une étude du docteur Péter sur les microbes ; par M. Bouron d'une note sur les mœurs de la pie-grièche ; conférence par M. Couillau sur la graphologie et la valeur des signes comme manifestation des sentiments de l'âme.

—

Congrès de la Sorbonne

Les mémoires présentés au congrès de la Sorbonne cette année par les savants de la région sont encore moins nombreux qu'en 1889.

A la section des sciences économiques et sociales, le 13 juin, M. Delisse Morin, de la société des Archives, a communiqué une statistique de la commune de Mornac, canton de Royan. « Il en fixe la topographie, les limites, la position géographique, la physionomie, après en avoir résumé rapidement le passé, dit le *Journal officiel* du 14 juin, p. 2746, et après avoir indiqué les différents noms portés tour à tour par Mornac. Il décrit et dénombre la population de Mornac aux diverses époques. Il étudie la natalité de la commune de Mornac, la durée moyenne de la vie, le degré d'instruction de ses habitants, etc. Il raconte ensuite les mœurs et la vie des habitants de Mornac ; il signale à ce propos le désir des sauniers de Mornac d'obtenir pour leur famille, à titre de prime, une provision de 500 grammes de sel par aire. Ils sont actuellement forcés de payer le sel servant à leur consommation, tandis que les sauniers de l'île d'Oleron, de l'île de Ré et d'autres régions, ont le droit de prendre le sel nécessaire à leurs besoins, sans que la douane s'occupe de limiter cette consommation. En agissant suivant le vœu des sauniers de Mornac, l'administration éviterait bien des fraudes et accomplirait, dit M. Delisse-Morin, un acte de justice.

» M. le président échange diverses observations avec M. Delisse Morin sur les chiffres pris par lui comme bases de certains relevés statistiques, notamment en ce qui regarde l'établissement de la durée de la vie moyenne à Mornac et la proportion des habitants de cette commune sachant lire et écrire.

» M. Turquan indique les différences existant, pour certains relevés, entre les méthodes de calcul suivies par M. Delisse Morin, et celles que pratique le service de la statistique générale de la province ».

A la section des sciences mathématiques, séance du 13 juin, M. A. Vivier, de l'académie de La Rochelle, « a indiqué que, le 17 août 1888, vers midi et demi, quelques personnes habitant lequartier Saint-Jean, à La Rochelle, ont constaté que de très

Digitized by Google

petits flocons de neige sont tombés sur un vitrage placé dans une cour et que d'autres flottaient dans l'air. Ils présentaient à peu près le volume d'une tête d'épingle et se composaient de petits filaments blancs et très minces. Ils fondaient au bout de très peu d'instants et leur chute ne dura que quelques minutes. Le 17 août est un des jours de l'été dernier où la température fut exceptionnellement froide pour la saison (12°) ; le ciel était couvert de nuages très peu élevés, et il est probable que, dans la région où ils existaient, la température était assez basse pour qu'il y eût production de neige. Ce fait assez étrange a été observé, paraît-il, une autre fois à La Rochelle, il y a six ou sept ans. M. Renou pense qu'il s'agit ici d'une sorte de grêle plutôt que de neige ». *Journal officiel* du 14, p. 2748.

—

Excursions : Le 16, à Aunay, Dampierre, Mornay, Nuaillé, Vervant, par la société des Archives. Voir plus haut, page 226, et plus bas, page 246. Trente-quatre personnes y ont pris part, huit dames et MM. Allègre, le commandant Arnous, Audiat, d'Aussy, Babinot, Frédéric Baron, le commandant Cantaloub, Chasseriaux, professeur, Léon Daniaud, conseiller d'arrondissement, et son fils, Duplais-Destouches, l'abbé Fellmann, Gautier, Fernand Goguet, l'amiral Juin, le capitaine Lian, le docteur Marchand, conseiller général, Maurice Martineau, Michaud, ancien notaire, Rabec, juge, Louis Roy de Loulay, député, Rullier, architecte, Saudeau, le docteur Termonia, Thoyon, Noël Texier.

Le 19, à Fouras, et le 23, à Esnandes, par la société des sciences naturelles de La Rochelle.

Le 23, par la commission des arts, à Ebéon, Matha, Neuvicq, etc. Dix-sept excursionnistes environ prirent place dans l'omnibus Gaufichon. Nous avons reconnu M. Xambeau, Noguès, Musset, Delamain, Baron, Dangibeaud, Poirault, Cantaloub, Laurent, Duret, Auger, etc.. Le premier monument visité fut la pile romaine d'Ebéon, aux contours presque méconnaissables, dont l'utilité fut l'objet de nombreuses dissertations qui n'aboutiront sans doute point à une conclusion évidente. Puis la curieuse église de Saint-Hérie, jadis décorée d'une statue équestre ; le portail et les fenêtres des bas-côtés sont ornés de fort belles sculptures romano-byzantines ; vue de la route de Matha, cette vieille église, avec son chevet dominant les bords d'une petite rivière, produit le plus joli effet.

Le château de Matha, dont il ne reste que la porte, gracieux pavillon avec machicoulis, niches et fenêtres sculptées dans le style de l'époque de Marie de Médicis, rappelle la forme des tours du château de Mornay, tout en étant, croyons-nous, plus moderne que ce dernier. Au-dessus du portail, aux battants bardés de clous peut-être contemporains du château, une vieille cloche en bronze avec une dédicace à sainte Marguerite : SANCTA MARGVARITA ORA PRO NOBIS.

Dans ce moment, notre confrère M. Rullier, architecte, est

Digitized by Google

en train de diriger les travaux de restauration ; avec l'aile ajoutée, ce pavillon constituera une demeure très vaste et fort artistique ; rien de plus pittoresque, en effet, que cette tour élancée, se détachant, avec les détails de son ornementation et ses créneaux, sur de gigantesques marronniers, tandis qu'on aperçoit, plus loin, l'Antenne serpentant au milieu de jolies clairières.

Le bourg actuel de Matha est formé, paraît-il, de deux pays, Saint-Hérie et Marestay ; ce qui explique la richesse des églises romanes de ces faubourgs du chef-lieu de canton. L'église de Marestay semble encore plus ancienne que Saint-Hérie ; il n'en reste malheureusement que la partie orientale ; les ornements des fenêtres de l'abside sont de toute beauté ; il est regrettable que de pareils trésors archéologiques soient si peu connus.

Après déjeuner, départ pour Neuvicq. La situation de cette localité est superbe ; sur l'horizon bleu formé par la succession des collines de l'Angoumois, s'élève en vigueur la silhouette découpée du bourg avec ses maisons et les toitures en poivrières du château, placé au sommet d'un rocher. Ce castel du xve siècle, ancienne demeure des de La Laurencie en 1789, devait être un poste important. Les cuisines voûtées, le souterrain, la salle des gardes avec ses boiseries à faces de diamant et la grande cave qui fait le tour de l'ancienne cour d'honneur sont à visiter; mais, en somme, l'extérieur du château est encore ce qu'il y a de plus intéressant, grâce aux détails de la porte d'entrée et des fenêtres des combles. Sans parler de l'habileté du ciseau, on peut dire que l'artiste qui a présidé à la décoration du château de Neuvicq avait l'imagination fort rabelaisienne ou plutôt boccacienne !

Le propriétaire de Neuvicq, M. Martineau, maire, n'habite pas le château ; avec les débris des tourelles et des douves, il a fait construire une grande habitation dans le style moderne, où les membres de la société ont reçu l'hospitalité la plus affable.

Après Neuvicq, arrêt à Saint-Ouen, vieille église fondée, dit-on, par Charlemagne, mais ne remontant pas certainement au delà du xiie siècle. A Beauvais sous Matha, on visite un petit ossuaire souterrain, l'église Saint-Pierre avec portail du xiie siècle et clocher du xve et une chapelle souterraine dépendant sans doute de la commanderie des Templiers passée plus tard à l'ordre de Malte.

A sept heures, le guide de l'expédition, M. Baron, conduit la société dans ses jardins, d'où l'on jouit d'un superbe point de vue, et retient gracieusement tous les savants à dîner. Il faisait presque nuit, quand on prit congé de cet aimable confrère et de la maîtresse de céans.

Quant au reste des curiosités portées au programme, impossible de les voir ; il eût fallu au moins toute une semaine pour suivre convenablement pareil itinéraire. En somme, 95 kilomètres en voiture, c'est un peu trop, surtout par une journée ensoleillée.

Digitized by Google

Erratum. — Page 212, ligne 12, lire : tirée ; p. 214, l. 3, *de* François Baudoin ; p. 214, l. 5, *de* deux avocats ; l. 9, ode *18* ; p. 215, l. 21, *de* 51 livres ; l. 34, *Jeanne* Melon.

NÉCROLOGIE

—

Le 27, est décédé à La Rochelle, âgé de 89 ans, veuf de N. Guyonnet, frère aîné de Louis Meyer et du docteur Charles Meyer, Eugène Meyer, né à La Rochelle le 8 janvier 1800, de Rodolphe Meyer, courtier maritime, et de mademoiselle Meschinet de Richemond, ancien courtier maritime, ancien membre de la chambre de commerce et du conseil municipal. Après M. le pasteur Good, M. Alphonse Menut, au nom de la société littéraire, a esquissé la longue vie de ce doyen des lettres de La Rochelle. Ses premiers essais furent des poésies où il chantait l'insurrection de la Grèce, Navarin ; puis il étudia le droit maritime avec les langues et les littératures étrangères. Il savait, outre les classiques, l'allemand, l'anglais, le hollandais, le danois, le suédois, l'italien, l'espagnol et le portugais. D'abord destiné à la marine, puis à l'école polytechnique, il s'était décidé à venir prendre, à côté de son père, dans la maison de courtage maritime que celui-ci avait fondée, une place qu'il a laissée à son fils. Il fut plusieurs fois syndic des courtiers, administrateur de la caisse d'épargne, membre de la commission de surveillance des prisons, et pendant soixante ans membre et secrétaire du consistoire. « Protestant très fervent, dit l'*Echo rochelais* du 4, il fit constamment partie du consistoire de La Rochelle, dont il fut secrétaire de 1830 à 1874 et un membre autorisé et influent jusqu'à la fin de sa vie. D'un jugement très sûr, d'une obligeance très gracieuse, il était de ceux qui ne refusent jamais leur concours aux bonnes œuvres ». Voir aussi la *Charente-Inférieure* du 1er mai et le *Courrier* du 2.

—

Le 28, est décédé à La Devaudrie, commune de Plassay, dans sa 94e année, Jacques-Louis Quernel, capitaine de frégate en retraite, chevalier de la légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, médaillé de Sainte-Hélène. Ses obsèques ont eu lieu à Cherbourg.

—

Le 3 mai, est décédé à Gemozac François-Marie Soullard, né en 1825, prêtre en 1849, ancien curé-doyen de cette paroisse. Le deuil était conduit par un groupe de jeunes prêtres, anciens élèves du défunt. M. l'abbé Bourdé, son successeur, a célébré ses vertus du haut de la chaire.

Digitized by Google

Le 6, est décédé à Pons, âgé de 63 ans, Louis-Jules Fau, officier de la légion d'honneur, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite. Elève du lycée de La Rochelle, puis de l'école polytechnique, il prit part à toutes les campagnes de Crimée et d'Italie. Chef d'escadron en 1870, il fut fait prisonnier à Sedan et resta à Berlin jusqu'à la paix.

—

Le 21, est décédé à Rochefort, dans sa 65e année, le vice-amiral Léopold-Eberhard-Ludovie de Pritzbüer, commandant en chef, préfet du 4e arrondissement maritime, grand officier de la légion d'honneur, officier de l'instruction publique, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, grand-croix de l'ordre du Sauveur, officier de l'ordre des saints Maurice et Lazare, chevalier du Medjidié, président d'honneur de la société de géographie, qui a publié une note sur lui.

Né le 3 septembre 1824 à Schwerin (Mecklembourg), naturalisé français en 1836, sa mère étant dame d'honneur à la cour de Louis-Philippe, il entra au service en 1840, fut nommé aspirant en 1842, enseigne de vaisseau en 1845, lieutenant de vaisseau en 1853, capitaine de frégate en 1862, capitaine de vaisseau en 1870, contre-amiral en 1876, et vice-amiral le 10 avril 1883. Sa carrière n'a presque été qu'un long embarquement, depuis le jour où il assista au bombardement de Tanger, à la prise de Mogador, jusqu'à l'année 1881, où il commandait en chef la division navale du Levant, après avoir assisté à la prise de Bomarsund, fait les expéditions de Crimée, de la Baltique, d'Italie, du Mexique. Il fut major de la marine à Toulon, et neuf mois après, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, où il se fit remarquer par une administration ferme et bienveillante. Ses funérailles ont eu lieu avec une grande solennité, le 23. Le deuil était conduit par les deux fils du défunt, MM. Léopold et Adrien de Pritzbüer, accompagnés de leurs cousins, MM. Jacques et Paul de Bremond, sous-lieutenant au 10e cuirassiers. Plusieurs discours ont été prononcés, à l'église, par Mgr Ardin, au cimetière, par le contre-amiral Guérin-Duvivier, le vice-amiral Aube et le contre-amiral Juin; ils sont tous publiés par les *Tablettes* du 25.

—

Le 27, est décédé à Doulon (Loire-Inférieure), âgé de 62 ans, Frédéric Griffon du Bellay, officier de la légion d'honneur, commissaire de la marine en retraite. Il fut un des brillants élèves du collège de Rochefort et du corps du commissariat de la marine.

—

Le 29, est décédée à Saintes, âgée de 90 ans, Marie Cazeneuve d'Abadie, née à La Case-Pilote (Martinique), de Jacques-Gaspard d'Abadie et de Marie-Victoire-Fortunée de Berville, veuve du baron Gabriel-Clair-Dieudonné du Boulet de La Broue, commissaire de la marine, chevalier de la légion d'honneur.

Digitized by Google

LE SALON

Les artistes saintongeais au salon de 1889

La note caractéristique du talent de nos compatriotes est une rare probité artistique; et ce sentiment de dignité personnelle s'affirme cette année avec plus d'autorité que jamais, chez les plus petits comme chez les plus grands.

Le premier entre tous, celui qui tient la tête du bataillon sacré, M. Bouguereau, a voulu donner un démenti formel, cette année du moins, aux critiques qui lui ont toujours reproché de ne pas animer ses tableaux. J'avoue, pour ma part, que sa merveilleuse toile de *Psyché et l'Amour* m'a fait enfin comprendre la peinture académique. C'est que l'artiste ne s'est pas contenté de polir avec amour les formes juvéniles d'un éphèbe irréprochable et les admirables contours d'une vierge exquise; il a donné à cet enlèvement superbe de Psyché par l'Amour une flamme et une vie que je suis encore à chercher dans l'œuvre de M. Bouguereau, exposé au salon décennal du Champ de Mars. Je le répète, le peintre n'a pas encore produit de composition aussi suave ni aussi forte, aussi poétique ni aussi vraie. Pourquoi faut-il qu'il m'ait gâté une telle impression par l'envoi de ce portrait d'enfant, *La leçon*, où je ne reconnais même plus le dessinateur impeccable? La tête a huit ans; le buste et les membres en ont cinq.

Même désillusion m'attendait avec M. Auguin, de Rochefort. Qu'est devenue cette mélancolie si douce et si pénétrante qui débordait des paysages de l'artiste? Je ne vois dans les *Aulnes du ruisseau* (Landes) et les *Dunes du littoral* (Gironde) qu'une orgie de vert ou de blanc, très fouillée, très mouvementée, mais parfaitement inintelligible.

La *Matinée d'automne* de M. Brillouin, de Saint-Jean d'Angély, est un des meilleurs paysages qu'ait exposé l'artiste; ce qui ne veut pas dire qu'il soit excellent; mais les plans y sont sagement distribués et la peinture ne manque pas de solidité. *Le malade*, une anecdote de la *Poupée modèle*, témoigne des mêmes qualités : la facture en est lourde et massive, le coloris un peu vulgaire; mais l'idée est spirituelle, et les accessoires en relèvent encore l'agrément ; seulement, à quoi bon une toile aussi grande pour cet épisode d'une indigestion de... Polichinelle? J'espérais que M. Brillouin avait enfin épuisé ses souvenirs d'Italie : j'avais compté sans ce retour offensif que l'auteur appelle *Un soir dans la campagne romaine*, un gigantesque pastel où je retrouve toujours le même berger et toujours le même chien noyés dans un *magma* de couleurs indéfinissables.

Le tableau de M. Geoffroy, de Marennes, *Le jour de la visite à l'hôpital*, appartient au vrai naturalisme, c'est-à-dire au naturalisme bien compris et bien rendu. Avec un rare bonheur d'expression, que double encore le mérite de l'exécution — une

Digitized by Google

véritable symphonie en *blanc majeur*, — le peintre nous laisse pressentir un des drames les plus poignants de la vie d'hôpital. Un enfant aux joues livides et aux yeux fermés est étendu sans mouvement sur son lit; et un homme, son père sans doute, dont nous ne pouvons voir la figure, mais dont nous devinons, à son attitude accablée, l'immense douleur, reste assis et immobile devant le lit où vont s'éteindre peut-être ses seules affections.

Dans un ordre d'idées moins réalistes, mais avec un souci tout aussi grand de la couleur locale, M. Lucas, de Rochefort, nous trace, dans son gracieux et poétique tableau *Double aurore*, une des pages les plus touchantes de cette légende de la Vierge, à laquelle l'auteur semble avoir voué désormais son pinceau. Sur le fond bleuâtre des lointains qui se dégagent lentement des brumes de la nuit, Marie, élevant dans ses bras l'enfant Jésus, se détache svelte et charmante, sous les longs plis de sa robe, qui couvre à peine des extrémités d'une délicatesse exquise. Je trouve ce tableau de beaucoup supérieur au second envoi de M. Lucas, le *Portrait de Mlle Magoli C...*, peut-être fort étudié et fort travaillé, mais qui ne me laisse pas la fraîcheur d'impression de *Double aurore*.

Il en va de même du *Rayon de soleil* de M. Genty, de Dampierre sur Boutonne; je ne retrouve pas la note personnelle de l'artiste dans cette étude de femme nue, surprise par le soleil. Quelle différence avec ce *Portrait*, qui, en dépit de quelques imperfections — la tête est mal posée — *rayonne*, lui, d'une toute autre façon! A la bonne heure, j'y reconnais la science et la main du peintre de Mgr de Bonnechose.

La hotte de Jeannette fait grand honneur aux doigts de fée, qui, suivant le mot d'une *chroniqueuse* du high-life, surprennent les nuances de chaque fleur encore humide des diamants de la rosée. Pour parler plus simplement, disons que rien n'est plus frais ni plus séduisant; et félicitons l'auteur de cet envoi printanier, Mlle Fanty-Lescure, de La Rochelle, d'avoir enfin triomphé de l'anémie dont son talent fin et délicat était sérieusement menacé.

Nous n'avons jamais eu la même inquiétude pour celui de Mlle Hélène de Lajallet, de Saint-Jean d'Angély. Quelle sève, quelle vigueur, et, disons le mot, quelle virilité! Mais ce n'est pas, croyez-le bien, au détriment de la grâce. Voyez, par exemple, les roses de cette année. Certes, le coloris en est très puissant; mais comme les nuances en sont doucement fondues et comme les fleurs sont harmonieusement disposées!

Pour avoir voulu changer son genre, ce pauvre M. Furcy de Lavault, de Saint-Genis, a été bien mal récompensé. Outre que ses envois ne sont pas en bonne place, il s'en dégage une lumière rousse, la plus attristante du monde. Je me suis positivement embourbé dans son *Marais des environs de La Rochelle*, et je ne me suis un peu remis que dans son *Coin de jardin*. Cependant, les derniers plans sont beaucoup trop bas.

Digitized by Google

mais les deux bonshommes des premiers — encore un accroc au genre du peintre — tiennent bien en place; et, enfin, les fleurs, les chères fleurs de M. Furcy de Lavault, qu'il n'avait pas complètement oubliées, sont tellement parlantes, qu'elles semblent lui dire : « Une autre fois, ne nous délaisse plus! »

Avec sa maëstria bien connue, M. Gaston Roullet, d'Ars, lance le *Cuirassé la Reine-Blanche* sur une mer aux vagues superbes, mais aux couleurs peut-être trop variées et trop chatoyantes. Le peintre se souvient toujours qu'il est un de nos premiers aquarellistes.

Je souhaiterais seulement quelques unes de ses teintes ambitieuses à M. Ernest-Jean Chevalier, de La Rochelle, qui expose un *Coin du vieux fort à Fouras*. L'ensemble est un peu sec, et cependant le peintre n'a pas mal éclairé sa marine; encore une fois, je lui conseille d'étudier la manière de M. Roullet.

Je pardonne à M. Viollet le Duc, de Chastenet, ses *Bords de la Seine près Vernon*, que le jury a eu grand raison de reléguer tout là haut sous le *velum*, en faveur de sa *Ferme aux environs d'Harfleur*, qui est un bijou de lumière et de couleur.

M. Victor Flipsen, de La Rochelle, nous donne au contraire *Un matin aux Golias* (*Savoie*), bien sombre et d'un vert par trop foncé; je recommande toutefois, comme ton lumineux, le joli effet de ses derniers plans sous le voile diaphane d'un brouillard qui se lève.

Mlle Jeanne Foulon, de La Rochelle, est de l'école de M. Brillouin; elle fait un peu grand : et cette anecdote d'atelier, *Le premier critique*, c'est-à-dire le modèle juge de son peintre, ne me paraissait pas comporter un cadre aussi vaste. Cette réserve faite, rendons justice à la composition du tableau, qui est sagement ordonné et sagement exécuté.

Le pinceau de Mlle Marguerite Turner, de Saintes, est loin d'être aussi calme. Dans la toile *Cherchant la pose*, dans le pastel *Portrait d'une rousse*, quelle dépense de mouvement, quelle fougue, quelle exubérance nerveuse! mais aussi quels tons violents et heurtés! Je n'en reconnais pas moins à Mlle Turner un vigoureux tempérament d'artiste, qui donne sa note juste dans ce remarquable pastel : *Portrait du Dr Turner*.

La *Tête d'étude* exposée par Mlle Louise Ollivier, de Rochefort, est d'une belle et puissante facture : on la croirait détachée d'une toile de Jules Romain; et c'est à bon droit que le jury lui a donné une place voisine de la cimaise; mais cette satisfaction ne suffira pas, espérons-le, à l'ambition de Mlle Ollivier; en tout cas, elle devra l'encourager à présenter au prochain salon une œuvre plus originale et plus importante.

Quel magicien que M. Ernest Lessieux, de La Rochelle! Et si nous regrettons de ne plus voir des fusains de sa façon, comme nous serions désolé de ne pas connaître ses aquarelles! Il joue, comme un jongleur japonais, avec l'eau, la lumière et le feuillage. Si le *Coin de la côte de l'île d'Aix*, malgré

Digitized by Google

toute son élégance, n'est peut-être pas suffisamment étoffé, comme *Le lac Tarnos près Bayonne* est d'une inspiration large et puissante, dans le repos de cette solitude calme et recueillie! Je ne vois guère, pour communiquer à l'âme une telle impression que les paysages lamartiniens de M. Auguin.

M. Philipon, de Saintes, est, je crois, un débutant. Mes sincères félicitations : *Le portrait de Mme M.-V. miniature* est d'une distinction et d'une finesse qui nous font bien augurer de l'avenir de l'artiste.

M. Gourmel-Neveur, de l'île de Ré, n'est pas non plus un vétéran du salon. Son *Premier labour de la luzerne à l'île de Ré*, qui est un bon et consciencieux travail, a droit à tous les encouragements.

—

Le ministère de l'instruction publique et des beaux arts a commandé à M. Joseph Buat, de Pons, *La Loi*, buste en marbre qui sera placé dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Vannes. C'est œuvre de justice : le sculpteur méritait cette distinction. C'est œuvre de tact : M. Buat s'est acquitté à merveille de sa mission. Il était impossible de donner une expression plus noble, plus digne et plus sereine à cette inspiration divine — comme le disaient les grands magistrats d'autrefois — de la faiblesse humaine.

Certes, la *Madone*, que M. Barbotin, d'Ars-en-Ré, a gravé d'après Andréa del Sarto, est une œuvre toute de conscience ; mais je trouve la pointe bien pénible et bien sèche ; je voudrais en outre plus d'opposition dans le jeu des ombres et des lumières.

Que M. Barbotin prenne donc pour modèle M. Baudoin, de l'île de Ré, à qui le jury des récompenses vient d'accorder une mention honorable, distinction justement méritée : car sa gravure de la *Femme de Rubens*, d'après Franz Halz, est un travail d'une rare perfection ; les dentelles de la collerette sont déjà une pure merveille.

Cette année, M. Baudoin est donc le seul de nos compatriotes qui ait trouvé grâce devant le jury. C'est assurément un triomphe pour l'île de Ré, cette pépinière d'artistes. Mais, en vérité, c'est un peu maigre pour toute la Saintonge, pour une des régions qui contribuent le plus au culte du grand art par la sincérité de ses œuvres et par la noblesse de ses inspirations.

D'E

ARCHÉOLOGIE

—

I. — Monnaies dans les remparts de Saintes

Parmi les objets trouvés dans les murailles de Saintes par M. l'abbé Laferrière, M. Anatole de Barthélemy signale (*Bulle-*

Digitized by Google

tin archéologique du comité des travaux historiques du ministère de l'instruction publique, 1888, p. 271) un bronze romain complètement fruste, une bulle de plomb qui a servi d'amulette, ainsi que le prouve le trou dont elle est percée; elle est tellement fruste, que l'on aperçoit à peine les têtes des saints Pierre et Paul et le nom du pape Alexandre IV; un double tournois très fruste du XVIe siècle; un denier de Hugues, comte de la Marche (1208-1249); un denier d'Alphonse, comte de Poitou (1241-1271); enfin, « avec ces pièces peu importantes, une plaque en plomb qui offre un véritable intérêt; on y remarque cinq empreintes, en relief, d'un type carolingien, qui n'est autre chose que le revers du denier frappé au Xe siècle par les comtes du Poitou en continuant la monnaie royale. On lit, autour d'une croix, la légende + CARLVS REX FR, tracée de droite à gauche. Le droit devait être un monogramme carolingien accompagné de la légende + MET + VLLO ». Cette plaque a dû servir à des monnayeurs qui ont voulu faire l'essai d'un coin; « elle a pu leur permettre de constater que, sur ce coin, la légende avait été, par la maladresse du graveur, tracée à rebours ». Notre savant confrère ne nous dit pas si ces diverses pièces, y compris le denier au type de CARLVS REX, METVLLO, fixent l'âge des remparts de Saintes.

—

II. — Antiquités romaines a Aunay perdues

A la date du 12 septembre dernier, M. Georges Musset a adressé au comité des travaux historiques une note sur des antiquités jadis trouvées à Aunay et disparues depuis. Nous résumons ainsi cette intéressante communication d'après le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 1888, p. 416; elle avait déjà paru en abrégé dans *Paysages et monuments du Poitou*, 104e livraison : *Aulnay*. Voir *Bulletin*, IX, 167.

Une lettre d'un abbé Méri, publiée dans les *Affiches du Poitou* (27 janvier 1785), annonçait la découverte aux environs d'Aunay de monuments antiques, un édicule et des inscriptions, le tout identique à ce que Brillouin, de Saint-Jean d'Angély, constatait en 1850 au Bureau, dans le champ de M. Clouzeau : 1° Un autel « à quatre faces avec ses guirlandes courantes soutenues par des rosaces », élevé de trois pieds sur un socle. Sur la première face on lisait cette inscription dont voici le texte un peu amendé par M. Héron de Villefosse :

(*Matri*) D(*eûm*) M(*agnæ*) PRO SAL(*ute*) IMP(*eratoris*) M(*arci*) AVR(*elii*) ANTONINI [*pii*] FEL(*icis*) AVG(*usti*) BRIT(*annici*) P(*ontificis*) M(*aximi*) TR(*ibunicia*) P(*otestate anno*) XV IMP(*eratoris*) II CO(*n*)S(*ulis*) III DES(*ignati*) IIII P(*atris*) P(*atriæ*) C(*aius*) JVL(*ius*) DRVTEDO ET BALORICE TAVR(*obolium*) F(*ecerunt*) EX V(*oto*).

Ce qui détermine l'année 212 et l'empereur Caracalla. Sur la

Digitized by Google

seconde face, « une femme vêtue d'une longue robe et tenant dans ses mains une espèce de coupe qu'elle présente à un serpent »; sur la troisième, « un homme vêtu d'une robe dont un pan lui couvre la tête, avec un manteau d'une étoffe rayée à losanges; il tient de la main droite une branche d'arbre »; sur la quatrième, « un homme portant de la main gauche un petit coffret et ayant la droite appuyée sur son cœur ».

2° Une seconde inscription sur un cippe lue aussi par Méri et interprétée ainsi par Bourignon :

D(*iis*) M(*anibvs*) ET ME(*moriæ*) L(*ucii*) CARNEOLI CENTVRIONIS K(*ohortis*) I GAL(*lorum*) AN(*norum*) LI (*defuncti*)? M(*ensium*) VI, MIL(*itavit*) ANN(*os*) XXV M CARNEOLVS P(*atri*) O(*ptimo*) F(*ilius*) M(*onumentum*) P(*ublice*) F(*ieri*) J(*ussit*) ET S(*ub*) A(*scia*) D(*edicavit*).

3° Quelques monnaies de bronze ou d'alliage, voire de potin, où M. Musset croit, d'après une description, distinguer un Marc-Antoine, un Claude, un Néron et Drusus, un Claude, et des pièces d'Auguste, de Tibère, de Néron.

4° Dans une boîte de cuivre une plaque d'ivoire avec ces lettres : SPEC(*tabit*) III (*die*) KAL(*endas*) OCT(*obres*).

Tessère de gladiateur, que suspecte M. de Villefosse (p. 366), parce que « ces tessères ont ordinairement la forme d'une petite règle en os ou en ivoire, portant une inscription sur chacune de ses quatre faces, nom du gladiateur au nominatif, nom du maître au génitif, date indiquant le jour et le mois, une mention consulaire indiquant l'année ».

On se rappelle que l'inscription funéraire du soldat de Crémone, découverte à Aunay en 1885, *Catalogue du musée de Saintes*, n° 230, avait été lue il y a plus d'un siècle par dom Fonteneau, et publiée en 1836 dans les *Mémoires* de la société des antiquaires de l'ouest et en 1870 par l'*Epigraphie santone*.

—

III. — Substructions romaines a Barzan

Le *Bulletin*, VIII, 391, signalait, il y a un an, parmi les ruines romaines du moulin du Fa, en la commune de Barzan, canton de Cozes, la ressemblance frappante des sculptures qu'on y voit avec celles qui forment le rempart gallo-romain de Saintes, entre autres, « un énorme tronçon de colonne cannelée et une corniche admirablement travaillée, semblable aux plus belles corniches de Saintes ». M. l'abbé Laferrière, dans une note du *Bulletin archéologique* (1888, p. 411) du ministère de l'instruction publique, fixe là le *Tamnum* de la table de Pentinger et de l'itinéraire d'Antonin, ce qu'avaient déjà fait nos antiquaires : (Bourignon, *Recherches*, 293, etc.), et décrit, après M. Eutrope Jouan (*Monographie de Barzan* dans le *Recueil de la commission des arts*, V, 153), les ruines romaines que l'abbé Lacurie avait signalées (*Recueil*, I, 328).

Digitized by Google

Il a vu « un morceau d'entablement, un tambour de colonne corinthienne à rudentures, mesurant 1 mètre de diamètre, ce qui supposerait des colonnes d'environ 12 mètres de haut, et enfin les restes d'une vaste construction qui lui a paru avoir appartenu à des thermes, et que depuis 1884 le sieur Gaboreau exploite chaque année, à l'aventure, comme une carrière de pierre » ; puis une monnaie de bronze de Vespasien : IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. VIII. P. P. On avait trouvé une pièce d'Antonin, des morceaux de marbre, dit griotte des Pyrénées, une clef de bronze très bien conservée, « un débris de poterie rouge glacée, dite terre samienne, sur laquelle se voit la marque de fabrique d'Atilianus, ATILIANI O(*fficina*) ».

Qu'était-ce que le monument du Fa ? M. Lièvre, on le sait (voir *Bulletin*, VIII, 388), reconnaît une pile romaine, comme Saint-Mard, Ebéon, Pyrelonge. Conformément à notre opinion, M. Laferrière croit à « un ancien temple circulaire. Ce temple a exactement la même forme, en plan, et à peu près les mêmes dimensions que le panthéon d'Agrippa, à Rome. Comme lui, il était précédé d'un portique auquel, vu la différence de niveau de terrain, on devait accéder par un escalier situé du côté et sous les maisons construites tout auprès. Le soubassement, dont le revêtement a été arraché, mesure encore plus de deux mètres au-dessus du sol actuel. On peut pénétrer dans le dessous par une brèche latérale qui a été pratiquée au sud par le propriétaire du moulin. La voûte est faite en blocage et forme plafond ; elle est supportée en son milieu par un seul pilier, en sorte qu'elle ressemble, à s'y méprendre, au ciel d'une carrière ». Sans doute, ce morceau d'entablement et ce tambour, qui étaient enfouis à une trentaine de mètres de là, proviennent de cet édifice, ainsi que trois fûts de colonne, de différents ordres, encastrés dans le transept de droite de l'église voisine de Talmont.

—

Notre confrère, M. Emile Espérandieu, a communiqué au comité des travaux historiques une inscription romaine de Poitiers qu'on croyait perdue et qu'a retrouvée le père de La Croix (voir p. 403 du *Bulletin archéologique*, 1888), dans le mur d'une terrasse de la maison n° 2 *bis* de la rue de la Trinité, construite en 1819, comme l'indiquent ces mots : 1819. DOUSIN. A propos de ce nom, rappelons que Louis-Joseph Doussin, né à Saintes en 1767, a été libraire à Poitiers, puis conservateur de la bibliothèque de cette ville (1831-1841).

Le même, page 405, publie : *Note sur deux célèbres vers léonins de la période médiévale :*

Qui tvmvlvm cernis, cur non mortalia spernis ?
Tali namque domo clauditur omnis homo,

qui se trouve de 1233 à 1432 en différentes localités du midi.

—

Digitized by Google

IV. — Pierre de fondation des cordeliers a Saintes

Parmi les pierres que M. le baron Eugène Eschasseriaux, député, a offertes au musée de la ville de Saintes, est la pierre de fondation du couvent des cordeliers à Saintes, découverte lorsqu'on creusa les fondations du palais de justice actuel. Elle a 0m80 de haut, 0m37 de large et 0m21 d'épaisseur. Un blason y est gravé en tête de l'inscription et au-dessous des sigles A. F. R. M. Les attributs de l'épiscopat, le chapeau avec les cordons à trois rangs de houpes, entourent l'écu : *D'argent à trois chevrons de gueules.* Quand le nom ne figurerait pas dans le texte, on y reconnaîtrait aisément les armes d'un de nos plus remarquables évêques, Louis de Bassompierre, l'ami de madame de Sévigné, qui a mérité de donner son nom à une place de Saintes, pour avoir contribué largement de ses deniers à la réparation du pont de Saintes par l'illustre architecte Blondel. La Sauvagère avait vu, *Recueil d'antiquités*, p. 51, « ses armoiries sculptées sur les nouvelles arches », et une inscription, « enchassée dans le mur du parement, au bout de l'arc de triomphe, au nord », rappelait l'année de la réparation et le nom du maire :

PENDANT LA MAIRIE DE NOBLE HOMME LAURENT GREGOIREAV, ES ANNEES 1665 ET 1666, LES QUATRE PREMIERES ARCHES DE CE PONT ONT ETE RETABLIES.

La pierre du musée prouve l'intérêt que le fils du maréchal de Bassompierre portait aux établissements religieux de la ville de Saintes. Il y appela les frères de Saint-Jean de Dieu pour desservir l'hôpital de la Charité. Il paya la moitié des frais pour la reconstruction du chœur de la cathédrale. Il fit les lazaristes de Saintes ses légataires, et voulut que son corps reposât dans leur chapelle à Paris, pendant que son cœur serait dans sa cathédrale de Saintes, où se lisait, jusqu'en 1793, cette inscription sur marbre :

HIC IACET COR LVDOVICI DE BASSOMPIERRE EPISCOPI SANTONENSIS OBIIT DIE I IVLII AN DOM. MDCLXXVI.

Le couvent des franciscains de Saintes fut une des premières pensées de l'évêque. En effet, sacré à Paris le 17 janvier 1649, il fit son entrée à Saintes le 15 avril suivant et, un mois et demi après, il posait la première pierre du couvent des cordeliers, que la reine mère faisait relever de ses ruines.

A. F. R. M.
HVNC. PRIMVM. LAPI
DEM. ANGVLAREM.
POSVIT. LVDOVICVS.
DE. BASSOMPIERRE.
EPISCOPVS. SANTO

Digitized by Google

NENSIS. MEMOR. AV
ITÆ. PIETATIS. MA
SVORVM. IN. FRATRES.
MINORES. CORDIGE
ROS. QVORVM. MVLTOS.
A. FVNDAMENTIS
EREXERVNT. CONVEN
TVS. ANNO. DOMINI.
1649. DIE. MAII.
VLTIMA.

L'interprétation est facile : *Pour en perpétuer le souvenir. Cette pierre angulaire a été posée par Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, en souvenir de l'antique piété de ses ancêtres envers les frères mineurs cordeliers, dont ils ont bâti de nombreux couvents, l'an du seigneur 1649, le 31 mai.*

Le *Gallia christiana*, II, col. 1086, a reproduit l'inscription qui avait été gravée au-dessus de la porte de l'église conventuelle, « presque effacée, dit-il, et que dans dix ans on ne verra plus ».

D. O. M.

VIRGINIQVE LAVRETANÆ VERBVM HOMINEM DIVINITVS CONCIPIENTI HAS ÆDES DOMVMQVE FRANCISCANAM CALVINISTARVM OLIN EFFRENATO FVRORE FVNDITVS EVERSAS CHRISTIANISSIMA REGINA MATER ANNA AVSTRIACA SEMPER PIA SEMPER AVGVSTA LAVTIVS INSTAVRAVIT SVADENTE CONFESSARIO SVO FRATRE PHILIPPO ROY MINORE SANTONENSI DOCTORE SORBONICO AC TOTIVS SERAPHICÆ RELIGIONIS DEFFINITORE GENERALI.

C'est Philippe le Bel qui avait bâti, à Saintes, le couvent des frères mineurs. Les lettres patentes et toutes les archives périrent dans l'incendie des bâtiments par l'amiral de Coligny en 1569.

Au commencement du XVIIIe siècle, les religieux, fort pauvres, étaient au nombre de dix. Ils possédaient une petite borderie dans la paroisse de Saint-Sauvant, six journaux de prés à Dompierre, sept journaux de bois à Romefort en Saint-Georges des Coteaux et une maison, grande rue, à Saintes. La borderie leur avait été donnée par Anne d'Autriche à la charge d'une messe par jour pour la famille royale. Comme l'indique l'inscription, le couvent était dédié à Dieu, sous la protection de Notre Dame de Lorette :

A Dieu très bon, très grand, et à la Vierge de Lorette, qui a divinement enfanté le verbe fait homme, ce temple et cette maison de franciscains, jadis ruinés de fond en comble par la fureur sans frein des calvinistes, ont été relevés plus richement par la reine mère Anne d'Autriche, toujours pieuse, toujours vénérable, sur les conseils de son confesseur le frère mineur

Digitized by Google

Philippe Roy, de Saintes, docteur de Sorbonne et définiteur général de tout l'ordre de Saint-François.

L'abbé Briand, *Hist. de l'église santone*, II, 395, s'est demandé où était ce couvent quand il fut détruit par les protestants ; et il s'est répondu : « La rue qu'on nomme la montée de Saint-François est ainsi appelée parce que ce couvent était sans doute situé dans cette partie du faubourg Saint-Eutrope ». Briand n'avait pas considéré l'impossibilité de trouver sur les côtés de la rue Saint-François, pente abrupte, l'espace nécessaire pour asseoir un monastère et son église ; il n'avait pas même regardé le plan de Bruin, 1560, qu'il a lithographié : on y voit, en face de la porte Aiguière, un vaste édifice désigné ainsi : « les Cordeliers ».

Nicolas Alain, dans son *De Santonum regione* (p. 48, édition de 1889), disait à la même époque : « Sunt item et monachorum collegia duo Dominicanæ atque Franciscanæ familiæ destinata, Dominicanorum in urbe, Franciscanorum vero extra, in monticulo modice adsurgente sed amœnissimo ; *juxta quorum septa* D. Viviano quondum episcopo templum ornatu magnifico est excitatum » ; c'est-à-dire : « Près de l'enclos des cordeliers est l'église Saint-Vivien ».

Il était du reste à croire que l'on avait bâti le nouveau momonastère sur l'ancien, où beaucoup de fondations pouvaient encore servir. La pierre de fondation trouvée sur la place des cordeliers ne laisse aucun doute.

L. A.

EXCURSION

A AUNAY, DAMPIERRE, MORNAY, VERVANT.

« Venez donc à notre excursion, m'écrivait notre aimable président ; il y a de quoi occuper votre crayon ». Certes, jamais promesse ne fut mieux tenue ; il y a, en effet, peu de contrée aussi riche que le canton d'Aunay en souvenirs historiques ou en monuments dignes de fixer l'attention de l'archéologue et de l'artiste. Comme les bonnes gens de mon village, je dirai même que la mariée était trop belle : car mon crayon, si gentiment invité au travail, n'a pu suffire à dessiner toutes les merveilles entrevues dans nos rapides stations ; j'en suis maintenant réduit à noter à la plume ces quelques souvenirs, aussi incomplets que mes croquis.

Au rendez-vous donné à 8 heures du matin à la gare de Saint-Jean d'Angély, 34 collègues étaient accourus de tous les points du département ; innovation heureuse, 8 dames n'ont pas craint de se joindre à nous.

Après s'être installé le mieux possible dans trois grandes

Digitized by Google

voitures, l'on roule sur la grande route de La Rochelle à Périgueux. A Saint-Julien de l'Escap, où j'admire en passant le grand portail d'une maison amie, aux volets fermés chantés par M. André Lemoyne, véritable nid disparaissant sous les marronniers et les rosiers en fleurs, à Saint-Julien, dis-je, nous prenons le chemin d'Aunay, point extrême de notre voyage. A 9 heures, premier arrêt aux Eglises d'Argenteuil, devant le logis du XVIIIe siècle que fait restaurer M. Normand-Dufié, ancien conseiller général, dont le bisaïeul, Claude-Jean Normand, receveur des tailles à Saint-Jean d'Angély, était précisément le seigneur avant 1789. Ce fief relevait du château d'Aunay et était tenu à hommage plein et au devoir de cinq sols. Quant à la paroisse des Eglises, elle était le siège d'une ancienne commanderie du Temple réunie plus tard à la commanderie de Courant, près Saint-Jean d'Angély. L'église est sous le vocable de saint Vivien. L'existence d'une autre chapelle dépendant de la commanderie a sans doute valu à cette localité le nom des *Eglises*. La commanderie d'Argenteuil était, en somme, peu importante ; en 1612, ses revenus étaient affermés 48 livres.

Après avoir examiné quelques beaux panneaux de tapisseries d'Aubusson, on passe dans la salle à manger, où Mme Normand-Dufié offre à ses visiteurs une collation au champagne, excellente façon de « tuer le ver », comme disent les paysans de Saintonge. Mais négligeons ces détails, peu scientifiques en somme pour des archivistes qui commencent leur journée pareillement, et regagnons plus vite les voitures: car nous sommes bien limités par le temps.

A 10 heures et quelques minutes, on arrive à Aunay, l'ancienne station romaine d'Aunedonacum, dont l'église attirait déjà nos regards depuis plusieurs kilomètres. Cette basilique, dédiée à saint Pierre, a été, s'il faut en croire la tradition populaire, fondée par Charlemagne ; c'est un superbe spécimen de l'architecture romane du XIIe siècle. Elle a été si souvent décrite, qu'il peut paraître superflu de revenir ici sur les beautés de ses sculptures ou les curieuses dispositions de la nef et de l'ensemble de son architecture. Disons seulement que l'ornementation est d'une richesse peu commune, notamment la fenêtre centrale de l'abside et les voussures des portails du transept et de la façade ; il y aurait, croyons-nous, toute une étude à faire sur les costumes, les armures, les instruments de musique, en un mot sur les attributs des personnages ; on aurait ainsi un aperçu à peu près complet sur la mode et les arts de cette lointaine époque.

L'intérieur de Saint-Pierre de La Tour, comme s'expriment les vieilles chartes, est fort bien conservé ; l'ordonnance du XIe y est intacte. A signaler les sujets bizarres qui ornent les chapiteaux des piliers et la curieuse statue du pape, peut-être le patron de l'église, avec la tiare orientale à trois rangées de perles.

A propos de statue, nous avons trouvé, près du mur méridional du cimetière (car, selon la vieille coutume, le cimetière d'Aunay entoure l'église), un fragment du cou du cheval sur lequel

Digitized by Google

était monté un cavalier foulant aux pieds de sa monture un personnage grimaçant. La légende croit à une représentation de Charlemagne terrassant le paganisme. Ce groupe colossal occupait le tympan du grand arc placé au-dessus du portail occidental ; des restaurations maladroites du xve siècle sont venues malheureusement transformer l'aspect primitif de toute cette intéressante partie de la basilique.

Dans le cimetière, consacré au culte des morts depuis des milliers d'années, on a retrouvé trois couches bien distinctes de sépultures : d'abord les tombes gallo-romaines avec inscriptions et vases funéraires, à 2 mètres environ de profondeur ; puis les tombeaux en pierres du moyen âge, véritables auges, dont un spécimen est encore conservé le long du mur d'enceinte.

Tandis que les chercheurs d'énigmes discutent longuement sur l'époque de la construction de l'église, sur le sens caché de ses archaïques sculptures, ou bien encore sur les causes de sa merveilleuse conservation à travers les guerres qui ont ruiné tous les autres monuments de la province, MM. Arnous, Lian et Thoyon prennent des vues de l'église sur toutes les faces, puis braquent leurs appareils sur le groupe des excursionnistes : au premier plan, nos jolies savantes entourées du sexe laid et barbu ; dans le fond, le portail latéral de droite avec ses pierres zigzaguées et les trois figures de la Trinité.

Lentement l'on sort du cimetière, dont la croix hosannière du xive siècle, ornée des statues des quatre évangélistes, devrait pourtant captiver l'attention, et l'on se dirige en petits groupes vers la ville, encore éloignée de 3 ou 400 mètres. Sur ces entrefaites, le maire d'Aunay, notre confrère, M. le docteur Ernest Marchand, conseiller général, fait entrer les sociétaires dans sa propriété, ancien couvent des carmes dont il reste quelques voûtes en ogive de la chapelle et le blason d'un prieur. Mais on passe rapidement sur ces détails archéologiques, tant il est vrai que ventre affamé n'a point d'oreille ; du reste, l'appel du déjeuner parvient jusqu'à nous ; c'est le moment de rallier l'hôtel.

. . . . . .

Au dessert, M. le président Audiat prend la parole pour remercier ses collaborateurs, puis raconte le voyage de Louis XIII à Aunay, pendant le siége de Saint-Jean d'Angély, en 1621. Indécis sur la route qu'il devait prendre, le monarque s'était avancé avec son escorte près des murs de la ville : peu s'en fallut qu'il ne fut tué par un boulet (1). La reine était logée à Aunay;

---

(1) Le 3 juin (1621). A deux heures, il va à Aulnay voir la reine : y allant à cheval, étant sur une hauteur avec M. le connétable et le maréchal de Praslin, sur une fourche de chemin, doutant quel chemin ils prendront, sur cette dispute ils s'arrêtent. Cela donne loisir aux assiégés de pointer au canon sur eux ; comme ils commencent à démancher sur la main droite, par l'avis de M. de Praslin, ils virent la balle, et elle tomba à dix pas devant le roi qui n'en demeura non plus ému que de rien. Il arrive à cinq heures à Aulnay. *Journal de Jean Héroard*, II, 258.

Digitized by Google

la vie n'y était pas gaie ; un jour (31 mai) le roi dut se contenter pour dîner « d'un demi pain de munition, sans boire ». Un peu après, à Brizambourg, chez la reine, pour se désennuyer, il joue aux cartes avec elle (1). Il est probable que si le beau Buckingham se fût trouvé là, la conversation n'eût pas langui de la sorte avec Anne d'Autriche. Nous venons, ajoute M. Audiat, de faire la même route que Louis XIII, il y a deux cent soixante-huit ans ; mais nous avons aisément trouvé notre chemin. Nous avons eu plus qu'un pain de munition à déjeuner ; l'accueil, partout, a été plus cordial, les détonations du champagne ayant avantageusement remplacé les boulets de canon. Quant aux compagnes du roi, quel est celui de nous, messieurs, qui, en regardant nos aimables excursionnistes, voudrait échanger ?

On boit ensuite à la santé du maire d'Aunay et à celle de l'amiral Juin, qui répond par quelques mots à la fois spirituels et pleins de bonhomie. Et pour ce toast, M. Frédéric Baron, de Beauvais sur Matha, a débouché une petite fiole d'un précieux cognac de 1789.

Pendant que la majeure partie des excursionnistes se repose un peu des fatigues de la route, quelques intrépides se rendent au donjon, dernier débris du château des Cadelons, vicomtes et sires d'Aunay sous Louis le Débonnaire. Cette tour cylindrique, aux murs de 3 à 2 mètres d'épaisseur, mesure encore 14 mètres environ de hauteur ; au sommet s'élève un petit campanile auquel on parvient par un escalier à vis, très étroit, donnant accès aux différents étages du donjon. Au nord de la tour, des douves à peu près comblées ; en visitant cette partie de l'édifice, nous avons remarqué, dans la construction, des fragments de sculptures mérovingiennes. Cette forteresse devait être très vaste à en juger par les dimensions du plateau où paraissent encore les traces des fossés. En 1372, elle fut assiégée par le connétable Duguesclin ; les Anglais ne la rendirent qu'après une vigoureuse résistance. Possédée successivement par les Mortagne, les Pontac et les Montberon, elle fut retirée en 1506 à Adrien de Montberon par François Ier, parce que ce seigneur s'était jeté dans le parti de Charles de Bourbon, connétable de France. Dès 1693, le château était tellement ruiné, que les officiers du roi affermaient pour six livres le droit de faire pacager dans son enceinte.

En 1697, cette terre fut engagée par le roi à Henri Amproux, comte de La Massais, et en 1805, Louis-Anne-César de Nort de La Massais, qui en était propriétaire, vendit le donjon à la ville.

---

(1) Le 12, samedi, il va voir la reine logée à Brisembourg... *Journal de Jean Héroard*, II, 258.

Le 19, samedi, étant à Vervant, logé à Saint-Julien, il va au conseil. La reine sa mère, logée à Matha, le vient visiter... *Idem.*

Le 28, lundi, il va à Brisembourg : à neuf heures, il va chez la reine ; ne pouvant dormir, ils jouent aux cartes... *Idem.*

Digitized by Google

On reprend ses places en omnibus; et malgré la chaleur vraiment estivale, on file au galop sur la route de Surgères. Bientôt nous traversons le bourg de Saint-Georges de Longuepierre, dont le nom vient d'un dolmen ou d'un menhir disparu.

A Dampierre, le vieux propriétaire du château ouvre ses portes toutes grandes ; on en a profité pour parcourir ce charmant manoir de la renaissance, depuis les galeries aux magnifiques caissons jusqu'au grenier à la charpente gigantesque. Notons en passant un affaissement assez inquiétant des voûtes des galeries, les belles proportions de l'escalier, la remarquable décoration en camaïeu des poutres de la grande salle du premier étage, dont la vaste cheminée, couverte de peinture rouge et d'ornementations dorées, contraste étrangement avec les tons bleus et harmonieux du plafond.

En comparant les restes du château à la gravure de Claude Chastillon parue en 1641, il est aisé de voir que cette demeure, dont on attribue la construction, ou tout au moins les détails d'ornementation, à Jeanne de Vivonne, veuve en 1545 de Claude de Clermont, a eu tous ses remparts et son donjon rasés ; cela concorde fort bien avec le texte de Brantôme, qui raconte que cette place fut pillée, démantelée en 1586. Le dessin de Chastillon était donc antérieur à 1586, chose bien admissible : car il faut des années pour faire une collection de vues et de croquis aussi vaste que celle de cet habile ingénieur. Les murailles, disparues sous Albert de Gondi, duc de Retz, occupaient donc toute la partie de la terrasse baignée, au levant, par la Boutonne, et actuellement plantée d'énormes marronniers qui masquent la partie la plus intéressante de cette vieille demeure, possédée, en 1789, par Louis-François-Alexandre de Gallifet, grand-père du général de Gallifet (*Bulletin*, IV, 297).

De là, on prend le pont de la scierie pour traverser les jardins du Tabarit, qu'on dit chantés par Delille, délicieusement ombragés par des arbres de toutes essences et arrosés par des bras nombreux de la rivière ; puis on se dirige vers le bourg pour visiter l'église, ancienne dépendance de l'antique abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. Sous un soleil tropical, nous gravissons le coteau au sommet duquel se dresse une petite église peu intéressante ; on veut cependant y pénétrer : tout est fermé. Plusieurs démarches restent vaines. M. le curé vient de sortir, et sans doute il ne voyage jamais sans les clefs de la maison de Dieu. On sourit de cette coïncidence fortuite ; les dames admirent cette malice du hasard, et l'on s'égaie si bien que pour un peu on oubliait à Dampierre un de nos artistes photographes absorbé par le soin de confier les traits du château à la gélatine bromurée.

Bientôt après, on dépasse Saint-Pierre de l'Ile, et l'on aperçoit Mornay, dont les toitures surgissent d'un fouillis de verdure.

Avec ses douves profondes, ses remparts crénelés, ses trois grosses tours carrées aux meurtrières et machicoulis, avec sa porte fortifiée, le château a vraiment grand air dès l'extérieur.

Digitized by Google

Nos voitures franchissent le pont-levis dont la herse n'est plus, et c'est avec une grâce parfaite que la châtelaine, Mme Roy de Loulay, et M. Roy de Loulay, ancien sénateur, reçoivent les membres de la société dans la salle des fêtes, longue et vaste galerie encore ornée des peintures du XVIe siècle. Après les présentations d'usage, M. Louis Roy de Loulay, député, nous fait parcourir les salons, les boudoirs, somptueux appartements où sont accumulés des meubles, des tableaux et des tapisseries de toute beauté ; il faudrait des jours et des semaines pour visiter comme elle le mérite cette splendide demeure, encore plus remarquable, si c'est possible, par la richesse de son mobilier et le goût délicat qui a présidé à la formation des précieuses collections d'œuvres d'art que par sa propre architecture.

A cinq heures, un lunch est servi aux visiteurs dans la salle basse, où sont gravées les armes des Serton de Loulay, ancêtres de M. Roy, et le blason des Swiatopolk, princes de Pologne, dont M. Louis Roy de Loulay a épousé la fille en 1868. Tandis que les affamés font honneur à la collation, M. Denys d'Aussy, placé à côté de nous, s'empresse de nous conter quelques lignes de l'histoire de Mornay.

Au XVe siècle, cette terre n'était qu'un arrière-fief relevant du château de Ribemont, une des plus importantes châtellenies de l'arrondissement de Saint-Jean. François de Conighant, seigneur de Ribemont, ayant épousé la fille de son vassal, Guillaume Pastoureau, bailli de Taillebourg et maire de Saint-Jean en 1532, les deux seigneuries furent réunies. Le successeur et l'héritier des Conighant, Joachim de Chaumont, commença, à la fin du XVIe siècle, la construction du château de Mornay, continuée par son fils Aimery, à qui, de son vivant, il l'avait abandonné. Aimery de Chaumont vendit la châtellenie de Mornay, le 6 avril 1633, à Isaac de Ligourre, trésorier de la cavalerie légère et grand-maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de France, au département du Poitou. La famille de Ligourre conserva Mornay jusqu'en 1750, époque à laquelle il fut acquis par Jean Meaume, négociant à Saint-Jean d'Angély (voir *Bulletin*, VII, 78). Son fils, procureur du roi au bureau des finances, à La Rochelle, vendit cette terre, quelques années avant la révolution, à François-Ambroise Daubenton, intendant de la marine à Rochefort, conseiller d'état, mort à Mornay en 1793. Depuis, le château a été possédé par le général Minot, M. de Lajonkaire, et son beau-frère, M. Meurice, qui l'a vendu en 1848 à M. Auguste Roy de Loulay.

Le président remercie nos hôtes de leur gracieuse hospitalité ; puis l'on va visiter le parc, pendant que l'artiste-peintre croque lestement la tour orientale et le donjon du château et que les disciples de Daguerre plantent leurs appareils dans les coins les plus pittoresques. — Mais l'heure s'avance et l'on est obligé de prendre congé des aimables châtelains pour gagner Vervant.

En passant, court arrêt devant la vieille église romane de Nuaillé. Quand on arrive à Vervant, le soleil a déjà disparu derrière le

Digitized by Google

vaste rideau de verdure qui abrite le château du côté du couchant. C'est donc à la hâte qu'on jette un coup d'œil sur les vieux portraits de famille, sur les bronzes, les meubles et les magnifiques tapisseries ; à peine a-t-on le temps, avant l'obscurité, d'examiner l'extérieur du château. L'aile méridionale de cette demeure, construite vraisemblablement en 1755, nous a paru seule digne de fixer l'attention : car le reste n'est pas en harmonie avec le style pur Louis XV, l'architecte chargé récemment de la restauration n'ayant pas reproduit dans les mêmes proportions les gracieuses ornementations du pavillon primitif. A noter, sur le bord des anciennes douves, une porte couverte de sculptures (des fleurs et des ornements de musique gravés, paraît-il, par des artistes italiens), le portail, malheureusement mutilé en 1793, qui mène au perron, vers le levant, et enfin la vieille tourelle à machicoulis, située au nord des écuries. Cette construction semblerait remonter au XIVe ou XVe siècle, mais il faisait déjà trop sombre pour qu'on pût en préciser l'époque.

Une pierre encastrée dans la muraille montre quelques sculptures assez frustes ; au centre, une espèce d'écu en losange, où l'on distingue deux soleils, cantonné en haut du monogramme RV et en bas du millésime 15 73. Les soleils sont un souvenir des Poussard, qui portaient *d'azur à 3 soleils d'or*. Pierre Poussard, seigneur de Brizambourg, Lignières et Vervant, épousa, en 1559, Jeanne de Gontaut-Biron, qui, veuve et sans enfants, se remaria, en 1569, à Jean de Caumont, et mourut en 1598.

Vervant était une des rares paroisses qui, avant 1789, ne possédait aucun édifice religieux ; son église, détruite pendant les guerres du XVIe siècle, n'avait pas été rebâtie. En 1665, Michel Boucher, vicaire perpétuel de Mazeray, résigna son titre de chapelain de Vervant en faveur de Jean Suyreau le jeune, qui, à la date du 21 mai 1665, en prit possession, en face de la croix du cimetière « auquel les catholiques dudit lieu sont enterrés.... n'ayant trouvé église paroissiale ni chappelle, pour avoir été ruynées pendant les guerres.... »

Le château de Vervant appartenait, au XVIe siècle, aux Poussart, puis aux Gontaut, seigneurs de Brizambourg. Il est présumable qu'en 1621, lorsque le roi Louis XIII établit, pendant le siège de Saint-Jean d'Angély, son quartier général au château de Vervant, cette terre appartenait encore aux Biron : car Gabriel de Goulard, qui la possédait en 1625, était un protestant zélé. Gabriel de Goulard, avait épousé, en 1609, Jeanne Boisseau, fille de Jean Boisseau, écuyer, seigneur de Pouzou, dans la paroisse des Eglises. Ce mariage le retint en Saintonge ; mais deux de ses enfants préférèrent s'expatrier que d'obéir aux prescriptions de l'édit de Nantes. Jacques-Martel de Goulard, seigneur de Vervant, mourut en Angleterre en 1700. Son fils, Jacques-Alphée, seigneur de Saint-Hilaire de Villefranche, La Hoguette, Chamouillac, etc., revint en France et obtint la restitution de ses biens ; il se fit alors catholique et porta le titre de marquis de

Digitized by Google

Vervant ; il mourut à 79 ans, en 1760. Après lui, la terre de Vervant passa dans la famille de Crès en la personne de Louis-Auguste de Crès, marquis de Vervant ; son fils, Louis-Eutrope de Crès de Vervant était, en 1775, lieutenant des maréchaux de France en la sénéchaussée de Saintes ; à cette date, sa sœur Catherine-Adélaïde-Victoire épousa, à Vervant, Louis-René, vicomte de Sainte-Hermine, mestre de camp du régiment Bourbon dragons, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des gardes de M. le prince de Condé. En 1789, le propriétaire était Antoine-Louis-Auguste de Crès. En 1808, la terre fut acquise au nom de la fille d'Antoine de Goulard, qui l'a transmise à M. le comte de Roumefort, père du propriétaire actuel, et dont le petit-fils vient tout récemment d'épouser la petite-fille du châtelain de Mornay, Mlle Roy de Loulay. Tels sont les renseignements sur Vervant, que nous avons puisés çà et là, principalement dans les souvenirs de M. Denys d'Aussy.

« Allons, mesdames, messieurs, en voiture ! ». C'est notre président qui veut rallier son troupeau avant la nuit ; bientôt, l'on recommence à rouler au milieu du crépuscule. Il fait nuit complète quand on met pied à terre devant l'hôtel des Etrangers, qui ne comptait pas sur tous ces visiteurs. On dîne à la diable, et l'on se dirige vers la gare. A 10 heures 16, on salue l'arrivée des deux fanaux de la locomotive qui va nous ramener dans nos foyers respectifs : c'est le terme d'une journée dont nous conserverons longtemps l'agréable souvenir.

A. Duplais-Destouches

VARIÉTÉS

I

Le corps du baron de Chantal a l'île de Ré

Le 6 février 1862, on exhuma, dans l'église de Saint-Martin, le corps du baron de Chantal, Celse-Bénigne de Rabutin, père de madame de Sévigné, fils de Christophe de Rabutin et de Jeanne-Françoise Fremiot, fondatrice de la Visitation, qui était mort de 27 blessures à la descente de l'île de Ré, le 22 juillet 1627, après avoir eu trois chevaux tués sous lui. Ses restes furent déposés dans une boîte de chêne recouverte de velours rouge avec des clous dorés. « Elle fut, raconte M. Kemmerer (*Histoire de l'île de Ré*, p. 264 — 2e édition), momentanément déposée dans une excavation sous les dalles de l'église... Le jour d'une cérémonie imposante avait été fixé pour la consécration du monument. Quand on souleva la dalle qui couvrait la boîte funèbre, on s'aperçut qu'elle avait été volée. Un misérable s'en était emparé, et après avoir vendu le velours et les clous d'or, avait jeté les os à la voirie ».

Digitized by Google

Mais voici une pièce du 24 avril 1889, qui prouve qu'on n'avait pas bien cherché sous la dalle : la boîte y était, puisqu'on vient de la retrouver :

« Aujourd'hui, mercredi, vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, les ouvriers chargés d'établir les fondations des colonnes qui supporteront la tribune des orgues dans l'église de Saint-Martin, île de Ré, arrondissement de La Rochelle, ont découvert la boîte (bois de chêne) renfermant les restes de Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, déposés en ce lieu le 29 août 1862. Nous, soussignés, déclarons l'avoir trouvée dans l'état conforme établi par M. l'abbé Dières-Monplaisir, curé-doyen de la paroisse de Saint-Martin en l'année 1862. La bouteille qui contenait le procès-verbal de cette époque ayant été brisée, nous la remettons telle quelle dans la boîte qui la contenait, et renfermons dans une nouvelle bouteille l'ancien procès-verbal dressé par le curé sus-nommé avec cette pièce nouvelle. Par une erreur difficile à contrôler, il y a dix ans environ, on avait fait courir le bruit qu'un ouvrier indélicat avait fait disparaître ces restes respectables. Nous sommes heureux de constater que l'opinion s'était trompée et que l'église de Saint-Martin reste en possession des précieux restes qui lui ont été confiés à une date déjà bien éloignée. Ce que nous affirmons pour Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, pourrait se dire de messieurs de Thoiras et de Saint-Bonnet, dont les corps reposent à la même distance du pilier gauche en entrant dans l'église, et par conséquent auprès des piliers ou colonnes qui soutiennent ou vont soutenir la tribune de ce côté.

« Fait et clos à Saint-Martin, en l'église, les jour, mois et an que dessus. Isid. Manseau, *curé*. A. Couturaud, *vicaire à Saint-Martin*. Victor Bouthillier, *prêtre missionnaire*. Min Druais, *vicaire d'Ars*. Aristide Plaideau, *président du tribunal de commerce de l'île de Ré*. A. Chadeffaud, *greffier du tribunal de commerce*. J. Moreau, *greffier de la justice de paix*. Mercier, *entrepreneur*. Martial Penaud, *entrepreneur*. Montot, *trésorier de la fabrique*. Filloleau-Proux, *fabricien*. Aubin, *médecin-major au 123e de ligne*. Dollet, *charpentier*. Regnaud, *receveur des postes et télégraphes*. Kemmerer, *docteur-médecin*».

—

II

Le centenaire de 1789 en Saintonge-Aunis

Il nous a paru intéressant d'indiquer la manière dont il avait été célébré le 5 mai, dans le département de la Charente-Inférieure ; et nous avons choisi le programme des principales villes de la région. Au prochain centenaire, il y aura bien encore quelque fureteur pour faire des recherches dans les vieux livres, et on comparera la façon de fêter cette date mémorable.

A La Rochelle : Salves d'artillerie ; distribution de pain ;

Digitized by Google

séance solennelle du conseil municipal; revue des pompiers; jeux publics; inauguration de la nouvelle maison commune de Laleu; feu de joie; représentation gratuite au théâtre et bal public à Laleu.

A Rochefort: Salves d'artillerie; distribution de secours aux pauvres; lâcher de pigeons; jeux publics; musiques diverses; illuminations.

A Saintes: Salves d'artillerie; distribution de pain; cortège composé: 1° du bataillon scolaire; 2° des enfants des écoles; 3° du collège; 4° sociétés de gymnastique; 5° lyrique ouvrière; 6° la prévoyante; 7° anciens compagnons réunis; 8° écoles laïques; 9° la libre-pensée; 10° orphéon; 11° de l'union; 12° maîtres cordonniers; 13° travailleurs réunis; 14° maîtres ouvriers; 15° pompiers; 16° harmonie des chemins de fer; 17° municipalité et fonctionnaires, qui est allé de la place Bassompierre à la place des Monards, où, devant l'arbre de la liberté, le maire, M. le comte Anatole Lemercier, a prononcé un discours; représentation gratuite, pour les enfants des écoles, à un théâtre forain de la place Blair; illuminations.

A Marennes: Courses d'hommes avec chiens en laisse et parapluies; course au cochon; bal d'enfants; réunion de la municipalité sur la place Chasseloup-Laubat; banquet par souscription; char allégorique représentant la liberté et les états généraux (tiers, noblesse et clergé); retraite aux flambeaux.

A Cognac: Salves d'artillerie; cortège qui est allé du jardin public à la place de la Corderie, en face de l'arbre de la liberté: clairons, fonctionnaires; sociétés de gymnastique, de secours mutuels, des tonneliers, des anciens pompiers, des compagnons en règle de tous les devoirs, sauveteurs médaillés, typographes, tonneliers-foudriers, légionnaires, la chambre syndicale ouvrière, des commerçants détaillants, ouvriers réunis, cyclist-club, syndicat agricole, des négociants entrepositaires, comité de viticulture, écoles de garçons: discours de M. Cruchon, sous-préfet, et de M. Hilairet, conseiller municipal, au nom du maire absent.

A Saint-Jean d'Angély, la fête renvoyée au 12 à cause de la pluie: Revue de la gendarmerie, des pompiers et du dépôt de remonte; illuminations; feu d'artifice; ballon.

Presque partout, la cérémonie officielle comprenait un discours. Celui qui a été prononcé dans les villes a été reproduit par la presse locale; il contient parfois certaines inexactitudes ou exagérations qui dénotent quelque précipitation dans l'improvisation: « La terre, aux mains des classes privilégiées, était improductive ». Séance du conseil municipal de La Rochelle du 5 mai 1889. [En Aunis], « les grandes possessions ont été divisées à l'infini entre les habitants de la ville et de la campagne; et si l'aridité du sol trompe souvent son espérance, au moins n'est-il pas de laboureur qui ne soit propriétaire... » Discours du maire; séance du conseil municipal de La Rochelle, 31 décembre 1788.

Digitized by Google

« Dans la Beauce, les fermiers mendiaient une partie de l'année ; on en vit faire du pain avec de la fougère... ». A Paris aussi, en 1870, on mangea du pain fait de tout, excepté de blé.

Avant 1789, a-t-on dit à Cognac, « les grades dans l'armée, les emplois dans l'administration, étaient fermés aux roturiers.. » (Chevert, rencontré sur les chemins par un régiment, était sous-lieutenant à 14 ans ; Catinat, fils d'un conseiller au parlement, et Fabert, fils et petit-fils d'imprimeurs, sont maréchaux de France ; Racine et Labruyère sont receveurs des finances ; Colbert est ministre). « Les paysans de Normandie vécurent en grande partie d'avoine », comme, en 1709, à Versailles, le roi et madame de Maintenon.

A Marennes : « L'ouvrier était tenu d'exercer toute sa vie le métier dont on lui avait payé l'apprentissage. Il y était tenu par serment. C'est ce qu'on appelait les jurandes ». (*Jurande* : « nom d'un office annuel qui se donnait par élection dans les corps de métiers, et qui consistait à prendre soin des affaires du corps ». Littré, *Dictionnaire*).

« Peu de bétail, partant peu de fumier. L'usage de la viande était inconnue dans la plupart des provinces ». D'un autre côté, un voyageur allemand, au commencement du XVIIe siècle, Jodocus Sincerus, admirait, p. 19, *Itinerarium Galliæ*, l'énorme quantité de barriques de vin, *centies mille*, que Bordeaux seul expédiait en Angleterre, en Belgique, en Allemagne ; les bois et pâturages où paissaient le gros et le menu bétail, *nutriendis gregibus et armentis*, l'abondance de viande, lait, beurre, fromage qu'ils produisent, et disait qu'il se consomme chaque jour tant de chapons, de poules et poulets, que, si les autres pays en mangeaient autant dans un an, il serait à craindre que l'espèce n'en périt : Tantum caponum, gallinarum, pullorum quotidie passim absumitur, ut si in aliis regionibus unico anno perinde fiat, metuendum sit ne species intereat ».

En 1470, voici ce qui, en fait de viande, se consommait chaque jour au château de Taillebourg : le 15 juillet, 4 pièces de bœuf salé, une pièce de bœuf frais pour rôtir, deux moutons, un quartier de veau, un chapon, sept poulets, un oison ; le 16, sept pièces de bœuf salé, une pièce de bœuf frais pour rôtir, trois moutons, un veau, deux chapons, sept oisons, vingt-huit poulets, deux chevreaux ; le 17, six pièces de bœuf salé, une pièce de bœuf frais, quatre moutons, trois chevreaux, six chapons, un veau, un cochon, 12 oisons ; le 18, cinq douzaines de surmillets, huit douzaines de seuilles et six grondins, huit pièces de bœuf salé, quatre moutons qui coûtaient chacun 10 sous, un chevreau qui coûtait 4 sous, trois cochons 6 sous, deux oisons 2 sous, vingt-six poulets, sept chapons, etc. (*Archives historiques de Saintonge*, I, 83).

Dans chaque commune, d'après une circulaire du préfet, l'instituteur a été chargé d'expliquer le but de la fête et de montrer les bienfaits de la révolution. A Fouras, au lieu d'un discours banal sur les abus de l'ancien régime et les bienfaits de la ré-

Digitized by Google

volution, notre confrère, M. Antoine Duplais-Destouches, a, ce qui aurait dû être fait partout, rappelé les souvenirs locaux, raconté ce qui s'était passé aux élections, cité les noms des électeurs de la paroisse : un pour le clergé, Etienne Thalamy, curé de Fouras depuis 1778 ; quatre pour la noblesse : Elie-François de Vassoigne, ancien capitaine d'infanterie ; Mr de La Clochetterie ; Louis-Charles Carré des Varennes, écuyer, conseiller du roi près la chancellerie du parlement de Grenoble ; François Delpy de La Roche, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau ; et pour le tiers, cinquante environ, dont les descendants existent encore pour la plupart. Il a analysé le cahier des doléances (Voir *Phare des Charentes* du 10 mai).

A Ballans aussi, notre confrère, M. Léon Daniaud, a tenu à rappeler les faits locaux. Pendant la tourmente révolutionnaire, personne n'y fut inquiété ; le curé, c'est-à-dire le vicaire perpétuel de Saint-Jacques de Ballans, Goisse, fut déporté par la loi, pour défaut de serment ; mais les habitants ne le tracassèrent pas. Le seigneur de Ballans, Jean-Charles de Livenne, seigneur des Rivières, des Brousses, de Chatelars, qui avait épousé sa cousine germaine, Paule-Pélagie de Livenne de Ballans, resta tranquillement dans son château sous la protection de la municipalité. Ce n'est que vers 1798 qu'il alla, avec sa famille, habiter Saintes. Son fils Jean-Charles-César-Joseph de Livenne, page de la grande écurie du roi, puis écuyer commandant les écuries de Joseph-Napoléon, roi de Naples et d'Espagne, directeur des haras sous la restauration, eut pour gendre, en 1825, Jacques de La Porte, sous-intendant militaire, dont le fils, Charles-Célestin-Paul-Gaspard, a été directeur du haras de Saintes. (Voir *Union* de Saint-Jean d'Angély du 12 mai).

—

III

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis.

(Voir *Bulletin*, t. I, p. 267 ; t. II, 125 et 173; t. III, 158, 288, 362 et 406; t. IV, 232).

A La Rochelle, Jérôme Légier imprime : *Ordonnance de monseigneur le baron de Montmorency, premier baron chrétien de France, chef des noms et armes de sa maison, lieutenant général des armées du roi, chevalier de ses ordres, chevalier d'honneur de madame Adélaïde de France, gouverneur des ville et château de Salins, commandant en chef dans les provinces de Poitou, Saintonge, pays d'Aulnis et isles adjacentes, concernant le port d'armes.* Placard in-folio aux armes de Montmorency, en date ,à La Rochelle, du 1er août 1774. A La Rochelle, chez Jérôme Légier, imprimeur du roi et de monseigneur le baron de Montmorency. Vincent Cappon imprime : *Événement surprenant ou entretien extraordinaire d'un cultivateur avec un homme fort grand, habillé en cordelier, sur ce qui arrivera pendant les années 1817, 1818 et 1819. (Arrivé le premier janvier 1817).* Pièce de colportage de 8 pages in-12, s. d., terminée par : *La comparaison de la Passion de J.-C. avec le*

Digitized by Google

martyre de Louis XVI. Sur le titre, une gravure sur bois représente Louis XVI devant un crucifix. A La Rochelle, de l'imprimerie de Vincent Cappon, imprimeur du roi, rue du Temple.

A Saintes, Jean Bichon imprime : *Compendium sanctarum sacrarumve cœremoniarum in celebratione missae servandarum*, adduntur quæ in missis pro defunctis omittenda quæve addenda sint in ill[is] quæ celebrantur ad altare [ubi ?] expositum est sanctissimum Sacramentum. Littera italica quæ facienda latina quæ dicenda sint demonstrat. Addere nil debes, nil demere, nil variare. Santonis, apud Ioannem Bichon, typographum regium, M D C X L I X, in-24, de 143 pages. Mon exemplaire relié en parchemin mesure 99 millimètres. C'est, je crois, le plus petit format connu des anciennes impressions de Saintes. Le caractère est du reste très gros: il n'y a que seize lignes à la page.

Delpech exerçait encore en 1732 : car ses presses nous donnent : *Extrait du rituel romain, pour bien administrer les sacremens et pour faire selon l'usage de l'église les fonctions ecclésiastiques qui sont le plus en pratique.* A l'usage du diocèse de Saintes. Nouvelle édition, à laquelle on a joint, à l'office des morts, le premier nocturne et les landes, qui se trouvoient à la fin de la précédente édition. A Saintes, chez Théodore Delpech, imprimeur de monseigneui l'Evêque, 1732, in-12 de 333 pages, plus la table, qui est incomplète dans mon exemplaire. L'avis préliminaire est ainsi conçu : « Plusieurs ecclésiastiques de ce diocèse, zélez de l'honneur de Dieu et de l'église, souhaitent d'avoir un rituel fort ample à l'usage de ce diocèse, et il y a quelque sujet d'espérer qu'ils auront un jour cette satisfaction. Mais comme il y a plusieurs incidens qui en peuvent ou retarder beaucoup ou empêcher tout à fait l'exécution, l'on a cru qu'il était expédient de réimprimer cet *Extrait du rituel romain*, qui contient, en abrégé et avec une très grande exactitude, la pratique de toutes les fonctions curiales . . . Et quand même l'on auroit le rituel ample que l'on souhaite depuis longtemps, on auroit toujours à désirer celui-ci, à cause de la commodité de son volume ».

On voit par là combien les réimpressions de livres de piété étaient fréquentes à Saintes ; des éditions entières ont disparu, Ce que nous devons surtout regretter, c'est la perte de ces anciens noëls et cantiques si fortement empreints du vieux langage et de l'esprit provincial.

L'*Essai* ne mentionne nulle part l'existence de l'imprimerie à Saint-Savinien, et cependant l'art de Gutenberg était pratiqué dans cette petite ville en 1847. Voici le titre d'une plaquette de ma bibliothèque : *Inspirations* (sic) *champêtres*, par Michel Boucherie, propriétaire à Brédon, près Matha (Charente-Inférieure). Se trouve chez tous les libraires. 1847. On lit au dos du titre : Saint-Savinien, typ. Saudau aîné et fils. Petit in-8° de 46 pages, plus la table des dix-sept pièces de vers que contient cet opuscule, qui depuis longtemps sans doute ne se trouve plus « chez tous les libraires ».

JULES PELLISSON

Digitized by Google

IV

Soldats d'autrefois. (1)

« Au milieu de la course de notre vie », comme dit Dante, lequel de nous n'a jeté un regard en arrière vers les années lointaines de son enfance, qui lui rappellent de si doux souvenirs ? Elles passent devant nos yeux, souriantes ou graves, les figures de ces parents, de ces vieux amis qui virent s'éveiller nos premières joies et consolèrent nos premiers chagrins : tantôt leur traits se dessinent avec une netteté singulière, tantôt ils s'adoucissent dans une teinte indécise et vague, comme ces horizons perdus dans la brume bleue, que frappent çà et là quelques rayons de soleil. Ce sont ces souvenirs qui ont inspiré à M. Joseph Lair les pages charmantes, écrites sous ce titre : *Soldats d'autrefois* ; il nous dépeint ces débris des grandes guerres du commencement du siècle, « volontaires de 92, Mayençais de Kléber, dragons d'Espagne, cuirassiers d'Eylau et de La Moskowa.. », tels qu'ils les a connus, au soir de leur vie, affaiblis par l'âge, achevant leur dernière étape à pas lents, mais fermes encore, et conservant cette âme fortement trempée du héros obscur et ignoré.

Deux qualités maîtresses, la simplicité et la vérité, distinguent l'œuvre de M. Lair : elle est réaliste, non pas de ce réalisme brutal et vulgaire qu'admirent des imaginations maladives, chez lesquelles le sens du beau est émoussé ou corrompu, mais de celui qui procède de l'observation de la nature même, en se bornant à en accentuer les reliefs. Nous les revoyons là, ces « soldats d'autrefois », connus de notre enfance ; qu'ils soient indiqués d'un trait léger, comme le commandant Vion, Prevost Jambe-de-Bois, Barraud l'égyptien, le père Charles ; ou qu'ils revivent dans des portraits plus étudiés, comme Candin le Balafré et le colonel Ruland. Combien d'autres noms encore M. Lair eût pu choisir dans cette légion de vieux braves ! Ferrand, Thibaut, Couraud, Morin, Dubreuil et le capitaine Ménard... un cuirassier d'Eylau, celui-là... dans un dîner d'apparat, noce ou baptême je ne sais trop au juste, à ce moment où cessent les conversations particulières, où quelque discoureur élégant va prendre la parole, retentit tout à coup un juron formidable : un bras s'élève, brandissant un couteau qui, en s'abattant, va fourrager une superbe pièce montée : « A cheval ! cuirassiers !... à cheval ! ».. le capitaine Ménard racontait la bataille d'Eylau.. et personne ne souriait, je vous jure; l'œil gris du vieillard avait des reflets d'acier ; sa voix chevrottante éclatait comme une fanfare ; chacun se tut, et, sous un ciel sombre, dans la plaine couverte de neige, on vit passer comme un ouragan la charge des cuirassiers d'Hautpoul !

(1) In-18, 173 pages. Prix : 5 fr. Voir *Bulletin*, IX, 224.

Digitized by Google

Il était à Eylau, lui aussi, ce colonel Ruland, dont M. Lair nous redit la touchante histoire ; vieux soldat qui, après quarante-deux années de service, se retire, léguant à ses deux enfants son héritage de gloire. Tous les deux, comme disaient nos pères, tombent « au champ d'honneur », l'un devant Sébastopol, l'autre à Reischoffen, dans cette charge héroïque qui sauva la retraite de l'armée française ; et, à quatre-vingt-trois ans, Ruland qui vient d'assister aux dernières prières dites pour son fils, rentre dans sa maison solitaire : «... Il se retourne pour faire à la foule un geste d'adieu. Sa main, en retombant, toucha la tête d'un enfant des écoles qui, plus hardi que les autres, s'était glissé jusque là. Les doigts noueux se crispèrent dans les boucles blondes. Le vieillard abaissa ses yeux sur l'enfant fier et un peu effrayé, puis il les releva, et, le regard perdu dans l'espace, il balbutia, entre ses lèvres tremblantes, quelques paroles intelligibles pour lui seul. Alors une détente se fit dans ce cœur, et deux grosses larmes, les premières, coulèrent sur les joues du colonel Ruland, soldat d'Austerlitz ».

Et Candin le Balafré ? On pourrait dire le ressuscité tant sont étranges les aventures de ce revenant de Sibérie, qui oublie, sous l'humble toge de professeur de mathématiques, les rêves de gloire de sa jeunesse. Dans ces deux récits la fiction se mêle à la vérité, mais sans l'altérer ; elle rappelle ces fonds de tableaux aux tons légers, sur lesquels les peintres aiment à détacher leurs figures. Ces pages émouvantes ne sauraient cependant faire oublier ces deux petites perles si merveilleusement enchâssées : Prevost Jambe-de-Bois et le père Charles. Quelle délicate et fine étude de caractères ! L'un vivant dans le culte de ses souvenirs, indifférent à tout ce qui pourrait l'en distraire ; l'autre se dévouant à ses frères, consacrant lui aussi, à son pauvre troupeau, dans une cure de campagne, « les restes d'une ardeur qui s'éteint ».

Ici devrait s'arrêter notre tâche. En payant à M. Lair le juste tribut d'éloges que mérite son œuvre, empreinte de sentiments si élevés, d'un si chaud patriotisme, nous avons fait simplement acte de justice ; il nous reste encore un devoir à remplir à l'égard des lecteurs de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* qui se préoccupent, avant tout, de l'histoire du pays. M. Lair a volontairement laissé sans exergue les médailles qu'il a si nettement frappées. Les noms de ses héros sont voilés sous des pseudonymes. Dans cent ans (et nous espérons bien que dans cent ans son livre aura toujours des lecteurs), nos arrière-neveux se trouveront en présence d'une énigme. On se demandera en Saintonge, comme on le fait aujourd'hui à propos de Labruyère et de Molière, quels types originaux ont servi de modèles à l'écrivain. Les érudits disputeront pour trouver « la clé » de ces portraits si fidèlement tracés, et M. Lair ne s'est point douté qu'il allait

Aux *Audiats* futurs préparer des tortures.

Digitized by Google

Nous croyons donc devoir affirmer ici l'existence réelle de ces « soldats d'autrefois », que nous avons nous-mêmes personnellement connus, et que le hasard avait réunis dans les murs hospitaliers de la petite ville de S... (Saint-Jean d'Angély) (1).

Voici les noms vrais des héros de M. Lair :

---

(1) « Vers 1845, dit M. Lair, aucune ville de France peut-être ne comptait, toutes proportions gardées, un aussi grand nombre de vieux militaires que la petite ville de S..., » Nous donnons ici quelques uns de ces noms qu'il est utile d'arracher à l'oubli. Notre liste est bien incomplète sans doute, surtout pour les soldats: car nous mentionnons seulement ceux qui, pour une action d'éclat ou par suite de blessure reçue au service, jouissaient d'une pension ou d'une dotation:

LIEUTENANTS-COLONELS : Chopy (Firmin), O ✻ né à Saint-Jean d'Angély le 27 septembre 1789, ,mort en 1858. Taffin (François-Marc-Joseph), O ✻, né à Robec (Pas-de-Calais) le 27 septembre 1772. Isembard (Voir page 262).

CHEFS DE BATAILLON : Chapeau (François), ✻, né à Saint-Jean d'Angély le 18 février 1769, mort le 8 octobre 1847. Pierre Vien (Voir page 262 et note).

CAPITAINES : Paris (Michel), ✻, né à Saint-Jean d'Angély le 18 février 1770, décoré comme lieutenant au 69e de ligne le 14 avril 1807, mort en 1846. Prévaux (Voir page 262) ; Ferrand (Pierre), ✻, né à Saint-Jean d'Angély le 23 novembre 1773, mort le 24 mars 1843, décoré le 12 mai 1813. Thibaut (Pierre-Louis), ✻, né à Berneville (Pas-de-Calais) le 12 décembre 1762. Pellotier (Jean-Louis), ✻, né à Saint-Sauveur (en Piémont) le 27 novembre 1765, mort le 27 décembre 1843. Couraud (Louis-Antoine), ✻, né à Saint-Jean d'Angély le 8 mars 1779. Morin (Pierre-Augustin), ✻, né à Saint-Jean d'Angély le 11 avril 1779, décoré le 14 avril 1807 comme sergent-major au 30e de ligne, mort le 3 juin 1855. Lesterlin (Pierre-Aimable), ✻, né à Bellefond (Seine-Inférieure) le 8 juillet 1778, mort en 1851. Dubreuil (Pierre-Louis-Marguerite-Furcy), O ✻, né au Cap (Saint-Domingue) le 19 janvier 1785, mort à Lavergne le 17 décembre 1844, officier de la légion d'honneur du 14 juillet 1813. Ménard (Jacques), ✻, né à Aujac le 17 novembre 1779, décoré le 14 mars 1813 comme lieutenant au 11e cuirassiers. Boucher (Charles-Louis), ✻, capitaine d'artillerie de marine, né à Paris le 1er août 1780, mort en 1842. Bessat (Elie-Charles-Jean-Baptiste), ✻, né à Rochefort le 9 mars 1774, décoré le 12 juillet 1809 comme capitaine au 24e régiment d'infanterie de ligne. Dubois (Charles-Joseph-Julien), ✻, né à Rochefort le 6 avril 1773. Georges (Jean-Baptiste-Augustin), ✻, né à Stenay (Ardennes) le 6 décembre 1769, mort le 28 septembre 1864.

LIEUTENANTS ET SOUS-LIEUTENANTS : Moreau (François-Olivier), ✻, né à Loch-Ronan (Finistère) le 23 mars 1766, décoré le 16 juin 1804 comme lieutenant au 105e de ligne, mort le 16 juin 1841. Cabane (Antoine), lieutenant, né à Aurillac le 14 novembre 1769, mort le 17 avril 1844. Marcotte du Coudray (François-Georges), lieutenant, né à Pithiviers (Loiret) le 27 juin 1760, mort en 1842. Godet (François), sous-lieutenant, né à Nantillé le 3 mars 1772. Daugrois (Jean), sous-lieutenant, né à Saint-Denis du Pin le 8 février 1776, mort le 15 janvier 1854. Boisson (Jean-Baptiste), lieutenant, né à Py (Jura) le 9 septembre 1781. Texier (Louis-Alphonse), ✻, sous-lieutenant, né le 26 mai 1792, décoré le 5 avril 1814 comme vélite au 21e régiment de la garde, mort en 1843. Texier (Michel), ✻, né à Thors le 10 octobre 1786, décoré le 14 septembre 1813 comme brigadier au 10e régiment des chasseurs à cheval de la garde.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS : Surreaux (Michel), sergent, né à Saint-Jean d'Angély le 17 janvier 1773, mort en 1849. Pommereau (Jean), ✻ (Voir page 262). Thomas (Toussaint-François-Joseph), ✻, sergent, né à Bruxelles le 7 janvier 1784. Naud (Denys), sergent, né à Ternant le 19 novembre 1776, mort en 1850. Chaillat (Jean-Pierre), ✻, sergent, décoré le 17 mars 1815, né à Saint-Jean le 10 mars 1781, mort en 1844. Michaud (Jean), maréchal des logis, né à Dôle le 9 septembre 1785. Kaltenbacher (François-Simon), ✻, maréchal des logis, né à Gray (Haute-Saône) le 31 octobre 1791. Dautriche (Jacques-Joseph), caporal, né à Mazeray le 28 juin 1785, décédé en 1851. Charles (Alexandre), caporal, né à Saint-Jean d'Angély le 23 mai 1769, décédé au Vert, près Chizé, le 23 juin 1862.

Digitized by Google

Le général *Labossay*; c'est Auguste de La Bassée, général de brigade, baron de l'empire, O. ✻, né à Saint-Jean d'Angély le 11 février 1764.

Le sergent *Pommeroux*; c'est Jean Pommereau, ✻, né à Saint-Jean d'Angély en 1781, mort dans la même ville le 2 juin 1850. Ancien sergent aux grenadiers de la garde.

Barraud l'égyptien, c'est Côme-Désiré-Quentin Galland, aide-major, né à Boulogne-la-Grasse (Oise), le 22 novembre 1775, mort à Saint-Jean d'Angély le 17 août 1853.

Le colonel *Boismont*; c'est Michel Isembard, né à Saint-Hilaire le 27 mai 1773, O ✻, lieutenant-colonel, mort à Saint-Jean d'Angély vers 1840.

Le commandant *Vion*; c'est Pierre Vien, O ✻, ✠, ✠, commandant au 13e régiment d'infanterie légère, né à Saint-Sornin de Marennes le 1er juin 1775, mort à La Guiberderie, commune de Mazeray, le 21 septembre 1841. Voir un article nécrologique dans l'*Echo de Saint-Jean d'Angély*, du 27 décembre 1841 (1).

Prevost Jambe-de-Bois; c'est Jean-Baptiste Prevaux, ✻, né à Saint-Florent, département de la Marne, le 27 avril 1771, mort à Saint-Jean d'Angély le 10 décembre 1852.

Candin le Balafré; c'est Jean-Benjamin Rulland, né à Moulinvaux, commune de Lavergne, en 1791, décédé, au même lieu, le 14 octobre 1849.

Dubas (Joseph), caporal, né à Saint-Rémy (Meuse) le 14 octobre 1762, décédé le 6 septembre 1841. Cailleau (Jean-Alexandre), brigadier, né à Saint-Martial le 17 novembre 1774, mort en 1851. Barbet (Joseph), caporal, né à Strasbourg le 5 juin 1788, mort en 1851. Triou (Jean), soldat, né à Saint-Jean d'Angély le 3 novembre 1775, dotation de 500 fr. André, soldat, né à Saint-Aubin (Maine-et-Loire) le 28 juillet 1787, mort en 1848. Sinant (Jacques), soldat, né à Lusignan le 15 avril 1776, décédé le 4 janvier 1857. Bonnin (François), soldat, né à Massac le 14 octobre 1774, mort le 17 juillet 1840, Begusseau (Jacques-Elie), soldat, né à Saint-Jean d'Angély le 6 mai 1777, mort en 1851. Benoist (Christophe), soldat, né à Saint-Jean le 6 novembre 1771, mort en 1851. Duprat (Jean), né à La Jarrie-Audouin le 26 novembre 1778, mort le 15 janvier 1854. Gobin (Jean-Pierre), né à La Benâte le 3 août 1774. Gumez (Nicolas), né à Douai le 9 janvier 1778. Desvigne (Etienne), né à Saint-Jean le 20 mars 1776. Paquier (Jean), ✻, né à Saint-Jean d'Angély le 20 septembre 1782, chasseur au 4e régiment de chasseurs à cheval, mort en 1850. Michaud (Pierre), ✻, né à Contré le 3 novembre 1775, grenadier au 93e de ligne, décoré le 14 septembre 1813.

Chantreau (François-Joseph), ✻, chirurgien-major, né à Ecailles (Nord), le 28 janvier 1770.

(1) Voici l'épitaphe du commandant Vien, composé par Demoges, avocat à Saint-Jean d'Angély :

Passant, ci-gît un brave ! honneur à sa mémoire !
Vingt-deux ans de périls, plus de mille combats
Ont épuisé son sang sans fatiguer son bras.
Napoléon l'avait distingué dans sa gloire,
Et de son grand courage admirant la valeur,
Il attacha deux fois une croix sur son cœur.
Chez cent peuples divers, prodigue de sa vie,
En combattant pour elle il sauva la patrie.
Du soleil d'Austerlitz il a vu les rayons
Et l'aigle impérial effeuillant sa couronne.

Digitized by Google

Le colonel *Ruland* ; c'est N... Quentin, C. ✻, né à Bernay en 1787, mort à La Rochelle en 1875.

Le *P. Charles* (Vaunoy) ; c'est Charles-Maurice-Simon de Barland, né à Lyon en 1780, mort curé de Saint-Hilaire de Villefranche, le 17 juin 1853 (1).

Les « *Soldats d'autrefois* » sont édités avec un grand luxe typographique et ornés de charmantes illustrations dues au crayon d'un artiste saintongeais, M. Georges Larocque. Encore un souvenir d'enfance : il y a déjà bien des années, en voyant les marges d'un Virgile illustrées de dessins pleins de fougue et d'originalité, nous montrions à leur auteur ce vers prophétique,

... Tu Marcellus eris !...

Les destins, Dieu merci, n'ont pas traité le jeune écolier aussi cruellement que le fils d'Octavie. Il a pris rang parmi nos artistes les plus connus ; et son nom, nos lecteurs l'ont entendu bien souvent citer avec éloges dans les comptes rendus des expositions de peinture. DENYS D'AUSSY.

L'histoire pour Vien a choisi ses crayons,
Et son nom immortel brille sur la colonne.

CI-GIT

PIERRE VIEN

ancien chef de bataillon au 13e régiment d'infanterie légère
et officier de la légion d'honneur
né à Saint-Sornin de Marennes (Charente-Inférieure) le 1er juin 1775
Il est parti comme simple soldat le 15 mars 1792
a fait toutes les campagnes
a été nommé chef de bataillon le 18 mars 1814, après avoir passé
par tous les grades
membre de la légion d'honneur le 14 brumaire an XII, officier du même ordre
le 13 juillet 1813
Criblé de blessures mortelles
Il est decédé en sa demeure de La Guiberderie
le 4 septembre 1841
avec le courage du soldat et la foi du chrétien.
Mme Henriette Rocquet, sa veuve, a fait ériger ce monument
à sa mémoire.

(1) Nous transcrivons ci-après l'acte de décès du P. Charles, qui a seul révélé son véritable nom : « L'an 1853, le deux du mois de juin, sur les onze heures du matin, par devant nous, Hippolyte-Elie Crochery, maire, officier de l'état civil de la commune de Saint-Hilaire, département de la Charente-Inférieure, sont comparus : M. Pierre-Elie André, âgé de 54 ans, demeurant à Saint-Hilaire, profession de propriétaire, adjoint au maire, qui a dit être voisin du défunt ; et Jacques Dousset, âgé de 36 ans, demeurant au même lieu, profession de sacristin, qui se dit être aussi voisin du défunt ; lesquels ont déclaré que *M. Charles-Maurice-Simon de Barland*, prêtre, curé de cette commune, y est décédé le premier juin présent mois, à minuit, en son domicile au chef-lieu, ce dont nous sommes assuré, âgé 73 ans, né à..., département de..., fils de feu Jean-François-Simon-Charles de Barland et de défunte Claire Jamet de Saint-Jean ». Chose singulière, l'acte de décès n'existe pas dans les registres paroissiaux.

Le père Charles est demeuré curé de Saint-Hilaire onze ans, de 1842 à 1853.

Digitized by Google

V

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

(Voir *Bulletin*, IX, 173)

Au cours de mes recherches dans les registres paroissiaux, dans les minutes des notaires, etc., j'ai relevé les noms et la demeure d'un certain nombre de précepteurs, régents, instructeurs de la jeunesse dans la contrée de Montlieu avant 1789. La liste en est forcément très incomplète, puisqu'elle ne contient que ceux que m'a fournis le hasard. Mais elle servira à montrer que notre contrée n'était pas dépourvue d'instruction ni d'instituteurs. Je les classe par ordre chronologique et à la date où je les trouve :

Pierre Crozin, notaire à Coyron, et régent à Saint-Vallier, en 1660;

Jehan Mioulle, régent à Saint-Vallier, en 1666 ;

Pierre Nepveu, précepteur à Mérignac, en 1676 ;

Bertrand Piot, précepteur à Saint-Vivien, en 1689 ;

Maître Jean Bellot, notaire et procureur, instruisant la jeunesse au bourg de Montlieu, en 1690-1694.

Antoine Hérolhe, précepteur de Pouillac, en 1695 ;

Pierre Hugonin, régent à Montguyon, mort à 72 ans, en 1686, inhumé dans l'église ;

Pierre de Caps du Verger, régent en 1697, à Jussac.

Pierre Lesnars, « maistre escrivain » en 1702, au bourg de Vassiac, s'y marie ;

Michel Guery, maître d'école, à Montandre, de 1703 à sa mort, 1717 ;

Joseph Heustache, régent à Orignolles, en 1715 ;

Pierre Baylac, hermite pieux, faisant la petite école, est inhumé dans l'église de Vassiac, le 3 janvier 1716 ;

Claude André, précepteur de la jeunesse à Montandre, mort à 45 ans, 1724 ;

Jacques Joubert, maître d'école et perruquier au bourg de Montandre en 1728, et depuis ;

Martial Doussain, instructeur de la jeunesse à Chevanceaux, en 1730 ;

Gabriel Jouannet, régent et praticien à Brossac, sergent royal, de 1730 à sa mort, en 1754 ;

Simon Guibert, régent d'école à Brossac, en 1741 ;

Pierre Fougères, précepteur à Polignac, en 1741 ;

Pierre-Paul Roy, maître d'école à Montguyon, marié en 1743, fils d'André Roy, aussi maître d'école à Montlieu.

Alain Rosneven, maître ès arts, régent à La Garde, en 1744 et années suivantes ;

Annet Basque, instructeur de la jeunesse, au bourg de Pommiers, de 1750 à sa mort, en 1774 ;

Jean Gaigné, ci-devant charron et aujourd'hui instructeur de la jeunesse à Bran, à cause de l'accident qui lui est arrivé, en 1769;

Digitized by Google

Pierre-André Valois, maître d'école au bourg de Montlieu, en 1765 et depuis;

Jean Grégoire, marié en 1756, instructeur de la jeunesse à Saint-Pallais, puis dans un village de Roch;

Mathurin Bennauvigne, instructeur de la jeunesse en 1771, nommé marguillier par le curé;

Jean David Jacques, instructeur de la jeunesse et pratricien, épouse à Montandre, le 6 juillet 1778, Marie Victoire, les deux époux de Montandre;

Jean Bellet, maître écrivain à Chevanceaux, en 1780 et après;

Jean-Baptiste Guillout, instituteur à Chevanceaux, en 1790;

A ces noms, il conviendrait d'ajouter un grand nombre de curés qui enseignaient l'*A B C* à quelques uns de leurs petits paroissiens, et aussi les éléments du latin aux enfants des familles voisines. Souvent, en effet, l'on voit, comme témoins habituels aux registres paroissiaux, un tel « étudiant », ou « humaniste », quelquefois « clerc tonsuré » ou « minoré » : c'étaient lespensionnaires du curé, qu'il nourrissait et instruisait, moyennant rétribution, pour en faire des ecclésiastiques, des notaires ou des bourgeois. Car, au siècle dernier, dans le pays, ceux-là seuls qui avaient à prendre des grades aux universités recevaient l'éducation secondaire dans de vrais collèges, en ville. Les autres apprenaient le rudiment chez quelque curé, puis la pratique chez un notaire de la région, celui-là sans doute qui passait pour plus instruit ou plus occupé que ses nombreux confrères.

Dr C. V.

—

VI

Jacques-Raymond Richier,

DÉPUTÉ DE SAINTONGE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789 (1739-1800) (1)

En 1788, plusieurs mois avant la convocation des états généraux, la Saintonge, administrée cependant par l'utile, actif et dévoué intendant Guéau de Reverseaux, avait éprouvé le besoin de gérer elle même ses propres affaires et de revenir à ses anciennes franchises. « Plus d'intendants », était le cri général. De Saintes partit le signal d'un mouvement qui allait agiter toute la province et mettre en rivalité La Rochelle et Saint-Jean, Marennes et Rochefort. Le gouverneur de la province était Jean-Frédéric, comte de La Tour du Pin, marié à Cécile Guinot de Monconseil, qui habitait le château de Tesson. Originaire du Dauphiné, il avait acclamé les délibérations de l'as-

(1) Lecture faite à la séance publique annuelle de la société des Archives, le 25 février 1889.

Digitized by Google

semblée de Vizille, et voulait que la Saintonge et l'Aunis suivissent l'exemple du Dauphiné.

Sans se mettre en avant, gêné par sa position officielle, il favorisait de tout son pouvoir cet élan vers les libertés anciennes et l'autonomie perdue. Or, pendant que le corps municipal, représentant né du tiers, refusait de s'associer à ces revendications et trouvait que tout était pour le mieux dans la plus pacifique des provinces (Délibération du 12 décembre 1788 ; voir *Etats provinciaux de Saintonge*, p. 55), un ecclésiastique et un gentilhomme prirent sur eux de convoquer les habitants pour leur exposer leurs vues et leur demander de les seconder. L'ecclésiastique était, ou le doyen du chapitre, Léonard Delaage, seigneur du Douhet, ou Castin Guérin de La Madeleine, abbé de Vaux, ou bien Saint-Légier de Boisrond. Pour le gentilhomme, M. Proust, M. de La Morinerie disent que c'est Richier. C'est lui qui, à la première séance, prit la parole à la satisfaction et à l'admiration de tous ; et peu de temps après, un receveur des finances de Saintes, Faure-Douville, écrivait de Saintes (21 mars 1789), à M. de La Garrigue à Marennes : « M. de Richier se fait ici le plus grand honneur ; c'est l'aigle de son ordre, qui renferme cependant beaucoup de gens de mérite » (1).

C'est de l'un des initiateurs du mouvement libéral en Saintonge avant 1789 que je voudrais dire aujourd'hui quelques mots.

*
* *

Jean-Raymond Richier était né à Marennes, le 2 août 1739, d'Isaac-Jacques Richier, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Vexin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et d'Anne-Esther Martin de Bonsonge, fille de Charles-Henri Martin de Bonsonge, major général garde-côtes de la capitainerie de Marennes (2). Arrière petit-fils de Pierre Richier,

(1) Voir, pour les détails, *Les états provinciaux de Saintonge en 1788*, par M. Louis Audiat, étude et documents inédits. Saintes, 1870, in-8°.

(2) Voici la généalogie des Richier : 1° Noé Richier, sieur de Vandelincourt, époux d'Elisabeth Aubertin, a eu : 2° Pierre Richier, écuyer, sieur de Vandelincourt, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Marennes, époux de Jeanne de Jamboyer, dont cinq enfants : *a* Pierre ; *b* Noé ; *c* Isaac, qui suit ; *d* Elisabeth, femme d'Elie Constans, pasteur de Mornac, puis de Fouras, ensuite de Saint-Jean d'Angle (1675-1677), où elle mourut à 58 ans, le 4 novembre 1677 ; *e* Jacques : 3° Isaac Richier, écuyer, sieur de La Rochelongchamp, capitaine au régiment de cavalerie de Florensac, chevalier de Saint-Louis, né le 12 janvier 1630, baptisé le 13, marié par contrat du 12 décembre 1665 (cérémonie au temple le 1er janvier 1666) à Marguerite Couyer ; dont : *a* Philippe, qui suit ; *b* Marguerite, qui épousa, le 14 avril 1687, Job Forant, chef d'escadre ; 4° Philippe Richier, écuyer, sieur de La Rochelongchamp, de Touchelonge, de Vandelincourt, etc., lieutenant-colonel au régiment de Talmont cavalerie, baptisé le 17 novembre 1667, né le 1er août, marié à Suzanne de Colignon le 24 avril 1704 ; dont : *a* Marie-Marguerite (1706-1747) ; *b* Marie-Suzanne (1707-1711) ; *c* Isaac-Jacques, qui suit ; *d* Marie-Madeleine-Marguerite, née en 1709, épouse, le 9 novembre 1754, Jean-Nathanaël Chasseloup de Laubat, capitaine au régiment de Tressel infanterie, chevalier de Saint-Louis, morte en 1783 ; *e* François-Charles (1713-1713) ; *f* Louis

Digitized by Google

écuyer, sieur de Vandelincourt, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Marennes, il était neveu et petit-neveu de ces grands marins, les Forant, chef d'escadre, lieutenant général de la marine, dont trois moururent en combattant, dont l'un fut amiral de la république de Venise, et qui tous servirent glorieusement leur patrie. Deux couleuvrines en cuivre de Jacques Forant, que possède encore la famille de Bonsonge, sont des preuves de leur valeur.

Jacques-Raymond, à l'exemple de ses ancêtres, entra dans la carrière militaire. Il servit dans le régiment de Beaujolais, où il était capitaine quand il se retira du service avec la croix de Saint-Louis, ambition de tout officier, suprême récompense des plus distingués.

Rentré à Marennes, son pays natal, il fut nommé chef de division garde-côtes ; c'était un commandant de la territoriale, chargée de défendre les côtes de l'Aunis et de la Saintonge. En même temps il s'occupait des intérêts de la contrée, réalisant ainsi la belle devise du maréchal Bugeaud *Ense et aratro*. Il avait compris toute l'importance du commerce local de Marennes, et songé à développer singulièrement l'industrie ostréicole. Dans ce but, en 1787, il forma, avec le commissaire provincial des guerres en Saintonge, César-Jean Joly d'Aussy, qui prit part, comme ordonnateur, aux grands travaux de dessèchement entrepris par l'intendant Reverseaux (1), une association pour l'élevage et le transport rapide des huîtres de Marennes à Paris. L'idée était heureuse. La campagne commerciale devait commencer le 15 octobre et prendre fin le 1er avril. La quantité des huîtres à expédier s'éléverait à quinze cents milliers qui donneraient lieu à 150 envois de dix milliers chacun, exigeant chaque fois dix voitures. Un cent d'huîtres communes, les petites cal-

---

Samuel-Charles (1714-1722); *g* Anne-Suzanne (1715), épouse de Jacques de Queux, sieur de Saint-Hilaire, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, morte en 1747; 5° Isaac-Jacques Richier, écuyer, capitaine au régiment de Vexin infanterie, baptisé le 24 août 1708, marié à Anne-Esther Martin de Bonsonge, dont : *a* Jacques-Raymond, qui suit ; *b* Philippe-Charles, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, sous-directeur des constructions navales à Rochefort, baptisé le 6 décembre 1741, décédé le 22 novembre 1791, époux d'Anne-Rachel Godet ; *c* Suzanne-Anne-Marguerite, baptisée le 22 octobre 1743, mariée le 7 janvier 1768 à Charles-Jean-Baptiste Fresneau, seigneur de La Gataudière, décédé le 5 nivose an III (25 décembre 1794) ; *d* Isaac-François, né le 11 septembre 1745 ; *e* Isaac-Charles, né le 14 juillet 1747, capitaine au régiment royal infanterie, émigré de l'armée de Condé, tué à Ober Kamlach le 13 août 1796 ; *f* Jacques-Charles, émigré. 6° Jacques-Raymond Richier, capitaine de Beaujolais-infanterie, chevalier de Saint-Louis, député de la noblesse aux états-généraux (1739-1800), marié à Charlotte-Françoise Godet des Marets, morte le 28 octobre 1791, dont ; *a* Marie-Esther (1775-1795); *b* Adélaïde-Charles, née le 15 août 1777, épouse le 10 floréal an II (29 avril 1794) Claude-Alexis-François de Laguurigue, âgé de 32 ans, propriétaire, né à Rochefort et demeurant à Saintes. (Voir *La noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les états généraux*, par le baron de La Morinerie.

(1) En 1782, l'intendant Reverseaux entreprit le dessèchement des marais perdus de Brouage ; mais ses travaux furent enrayés par la révolution, dont il devint une des premières victimes.

Digitized by Google

cylées avec les grosses, pesait 30 livres. Cette quantité était prodigieuse pour l'époque, et Richier estimait qu'elle ne pouvait être fournie par les sauniers, « parce qu'ils seraient volés », et que d'un autre côté ils sont « amovibles ». Et il ajoute : « Il faut avoir des claires à soi et des gens chargés de les soigner ». A cette fin, il conseille de traiter avec la compagnie à laquelle le maréchal de Richelieu a rétrocédé toutes les côtes nord de la rivière de Seudre, qui lui ont été concédées. Ce n'est pas tout ; il faudra « s'assurer ensuite, par un traité, la certitude de ne pas être troublé dans l'exercice de cette entreprise, et même de n'avoir point de concurrents dans cette manière d'approvisionner la capitale ». D'après un calcul judicieusement fait, Richier arrive a démontrer que la première mise dehors coûtera 125,480 livres, la dépense annuelle, 157,150 livres, et que la marchandise vendue rendra 225,000 livres. Examinons plus en détail la question de vente, ce qui nous permettra des comparaisons avec les temps actuels. Le millier d'huitres, tant grandes que petites, qui paie à Paris un droit de barrière de 7 livres 10 sols, devait être vendu 200 livres, c'est-à-dire 4 sols l'huître. Cela suppose la douzaine des belles à 3 livres, des médiocres à 48 sols, des petites à 36 sols. On ne connaissait alors que l'huître plate, la « Marennes » *(ostrea edulis)* ; — aujourd'hui on livre à la consommation la plate et la gryphée, ou « portugaise » *(ostrea angulata)* ; — toutes sont expédiées par millions, tant à Paris que dans le reste de la France et à l'étranger. Il n'en est pas de cette industrie comme des autres où il y a pléthore : tout se consomme ; et nos ostréiculteurs sont moins hésitants que Richier, qui ne voyait pas la possibilité de doubler le chiffre de 1500 milliers d'huîtres, faute d'acheteurs. Il ne nous en donne pas la véritable raison. Les Parisiens avaient une répugnance invincible pour l'huître « verte » ; il y a très peu d'années encore, ils lui préféraient la « blanche », la Cancale comme huitre ordinaire, et l'Ostende comme huître de luxe. Aujourd'hui, ils sont devenus meilleurs appréciateurs de la «Marennes», qui abonde sur le marché. L'association combinée par Richier avait ses agents commerciaux, qui opéraient suivant ses instructions. Nos ostrèiculteurs, eux, livrent leur marchandise à une société, à un courtier, suivant un prix convenu d'avance, et la vente en gros et en détail ne les regarde pas. Les huitres sont classées par numéros : N° 1 les communes, très voisines des « extra », si déjà elles n'en sont pas ; n° 2 les moyennes, celles qu'on expédie le plus abondamment ; n° 3 les petites expédiées aussi en grande quantités. Le n° 4 porte différents noms : rebuts, rognons, huitrats; enfin l' « extra », huitre de premier choix expédiée sur commande spéciale. L'octroi perçoit 8 fr. par 100 kilos. Un millier de moyennes pèse 80 kilos, et cette qualité est vendue aux consommateurs 8 fr. le cent et 1 fr. 50 la douzaine ; le n° 3, 6 fr. le cent et 1 fr. 20 la douzaine. La portugaise, plus prolifique, moins estimée, d'une saveur *sui generis*, et qui a envahi tous les bancs où croissait la Marennes,

Digitized by Google

est plus accessible aux petites bourses (1). L'octroi perçoit 3 fr. 60 par 100 kil. ; le millier des ordinaires pèse 115 kilos ; le cent est vendu 2 à 3 fr., et la douzaine 30 à 40 centimes. (2)

Dans ce projet, si intelligemment élaboré, tout était prévu, tout, excepté la révolution.

*
* *

Richier, par ses connaissances, par ses talents, par l'influence légitime qu'il avait acquise et le rôle qu'il avait joué aux états provinciaux, mérita d'être un des députés de la noblesse aux états généraux, avec La Tour du Pin et Pierre de Bremond d'Ars, suppléant.

Dans la fameuse nuit du 4 août, quand chacun faisait généreusement, sur l'autel de la patrie, le sacrifice de ses intérêts particuliers, Richier, après avoir constaté le soulagement que devait apporter aux peuples la suppression des justices seigneuriales, demanda que « l'assemblée votât la gratuité de la justice dans tout le royaume ». Ce désir s'est réalisé. Il voulait aussi « éteindre l'esprit de chicane et la longueur indéfinie des procès ; » et ce résultat n'est pas encore tout à fait atteint. (*Moniteur* du 5 août 1789, n° 34 ; séance du 4 août.) A la séance du 11 septembre, il priait l'assemblée de décider si les députés seront élus à la fois ou partiellement, au scrutin de liste ou au scrutin d'arrondissement. (*Moniteur* du 14 septembre, n° 56.)

Le 16 il expose « les droits énormes qui sont perçus en Saintonge sur les marais salants »; et il fut assez heureux pour faire supprimer « tous les droits qui se perçoivent sur les sels à l'extraction des marais salants, sauf à ceux qui ont acquis ces droits à se faire rembourser de leurs finances par les voies de droit ».

Le 17 novembre, dans la discussion du projet de constitution, il voulait que la réunion des électeurs des assemblées primaires eût lieu dans les chefs-lieux de districts, et non pas au chef-lieu de département, à cause de la facilité avec laquelle la corruption pourrait agir dans le chef-lieu du département, qui sera nécessairement une ville considérable ». L'assemblée lui donna tort ; et encore aujourd'hui, nos électeurs sénatoriaux se réu.

---

(1) L'introduction de l'huitre portugaise dans l'arrondissement de Marennes, due à l'infertilité des bancs naturels, remonte à vingt ans environ. Mais son élevage, au point de vue commercial, est plus récent, et en a amélioré la qualité. Il y a 75 ans, l'huitre verte de Marennes était mise petite dans les claires. Au bout de trois ans, elles pouvait être vendue; deux années de plus lui donnaient toute la perfection désirable. Actuellement, on l'y introduit ayant atteint la dimension commerciale, et elle y séjourne deux ou trois mois, juste le temps de verdir. A l'époque dont nous parlons, les huitres de trois ans de claires étaient vendues 6 fr. le cent, celles de cinq ans 11 fr. Le produit de ce commerce était alors évalué à 300.000 fr., année commune. (*Annuaire historique et statistique du département de la Charente-Inférieure,* pour l'an 1814.)

(2) *Archives historiques de la Saintonge,* t. VI, p. 335-346.

Digitized by Google

nissent au chef-lieu du département. (*Moniteur* du 18 novembre 1789, n° 91).

Le 23 novembre, avec un sentiment vrai de la décentralisation administrative, il demande « que les assemblées administratives soient autorisées à pourvoir aux besoins locaux et urgents, tels que des réparations imprévues à faire à des levées, à des ponts, à des écluses, etc. » (*Moniteur* du 24, n° 94). Il prit aussi part à la discussion de l'affaire des colonies. (Séance du 2 mars 1790 ; *Moniteur* des 3 et 4 mars).

A la fameuse séance du 19 juin 1790, où sur la proposition du duc de Noailles, du duc de Montmorency, du marquis de Lafayette, furent abolis la noblesse, les titres nobiliaires, les noms féodaux, les armoiries, jusqu'aux livrées des domestiques, Richier, ainsi que beaucoup de membres, ne put se faire entendre, et à la séance suivante, l'assemblée refusa de recevoir son opposition. Il prit le parti de faire, avec le député suppléant, Pierre de Bremond, une déclaration devant notaire, qui fut imprimée à Paris, chez J. Girouard : « La noblesse de la sénéchaussée de Saintonge avait dit à ses députés : « Vous renoncerez » pour nous tous à toutes les exemptions pécuniaires dont nous » avons joui jusqu'à ce moment. Vous demanderez que l'impôt » soit reparti selon les facultés de chaque contribuable; vous direz » que nous ne voulons pas de ces privilèges injustes que nous » reprochait le pauvre, dont ils aggravaient la misère. Mais comme » après ces sacrifices dont la justice et la générosité nous font un » devoir bien doux, il ne nous restera que des distinctions d'hon- » neur, les seules dont nous soyons jaloux, parce qu'elles sont » les témoignages glorieux et la récompense du courage et de la » vertu de nos pères, comme la plus noble portion de leur héri- » tage, nous vous recommandons de les maintenir de tout votre » pouvoir. » Liés par le mandat impératif, Richier et Bremond déclarent « protester, comme en effet nous protestons au nom et pour l'intérêt de nos commettans, contre l'illégalité de cet acte émané de la majorité de l'assemblée nationale, entièrement destructif des principes avoués et décrétés par elle dans l'article VI de sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen... »

Le 22 août 1790 (*Moniteur universel* du 24 , n° 114), il intervint dans la discussion sur le rachat des droits féodaux ; et il cita ce fait singulier, qui assurément peut paraître extraordinaire à notre ignorance : « Je possède, dit-il, un fief en agrier — c'est-à-dire en redevances — de deux cents pièces de vin sur trois mille propriétés particulières ». Ce qu'il y a de frappant dans cette phrase, c'est la division presque infinie, le morcellement de la propriété ; trois mille paysans, propriétaires fonciers dans un fief qui rapportait en redevances 200 barriques de vin, soit 2 veltes par chaque propriétaire ! On peut rapprocher ce fait de la délibération du conseil municipal de La Rochelle (30 décembre 1788) constatant que « les grandes possessions ont été divisées à l'infini entre les habitants de la ville et de la campagne; et si l'aridité du sol trompe souvent son espérance, au

Digitized by Google

moins n'est-il pas de laboureur qui ne soit propriétaire ». (*Etats provinciaux de Saintonge*, page 149).

Le 8 janvier 1791, il plaida encore pour la saline de Marennes en faisant repousser un projet de loi qui autorisait l'emploi du sel étranger pour la grande pêche. (*Moniteur* du 10 janvier 1791, n° 10).

Tout cela aurait dû lui valoir la reconnaissance des habitants. Hélas! la politique est exigeante et intolérante. Tient-elle compte des services ou des talents à ceux qui ne pensent pas comme elle? En voici un exemple: Richier avait donné sa démission de député le 8 juillet 1791, et il était revenu à Marennes. Aussitôt les officiers de la garde nationale décident qu'ils iront en corps lui faire visite. A la séance du 26 août 1791 de la société populaire, Lozeau (1), le futur régicide, « sans désapprouver l'intention particulière de MM. les officiers de la garde nationale, a démontré combien une démarche aussi peu réfléchie attirerait sur tout le corps la juste indignation de leurs frères d'armes des villes voisines et de tout le royaume, lorsqu'ils apprendraient que des citoyens armés pour le maintien de la constitution iraient en corps rendre des hommages peu mérités à un homme qui s'est ouvertement déclaré l'ennemi de cette même constitution, en protestant au club des Capucins contre le décret du 13 avril 1790. M. Lozeau a rendu justice à la façon de penser particulière de M. Richier, en assurant que, seul et sans y être provoqué, il n'eût peut-être jamais fait

---

(1) Paul-Augustin Lozeau, né à Soubise en 1758, négociant à Marennes, « suppléant à l'assemblée nationale », époux d'Elizabeth Berthier. Il fut, avec Léonard, curé, et Garesché, l'un des fondateurs de la société des amis de la constitution, le 12 février 1791, dont il fut élu président le 12 avril. Ont fait partie du club: Baril, curé de Saint-Martin des Lauriers; Prouteau, curé de Beaugeais; Lafargue, curé de Saint-Sornin.

Le mouvement révolutionnaire s'était antérieurement manifesté à Marennes. Le 23 août 1789, le syndic de la paroisse convoque les citoyens au couvent des récolets pour la formation des milices nationales. Ont été nommés membres par acclamation: « M. Jean-Jacques Bréard, bourgeois, chef dudit comité (futur maire et conventionnel); M. Jean-Elie Charron, père, négociant; sieur Guillaume Dubois, père, négociant; M. Lucien-Antoine Perrin, avocat au parlement de Bordeaux (sieur de Pinmuré, veuf de Catherine-Françoise Lissalde, morte à 36 ans, le 14 janvier 1789); Jean-Jacques-Louis Durand, notaire royal; Jean Granier, négociant; Jacques Vêque; M. Pierre Grossard, notaire royal, secrétaire-greffier du comité ». Parmi les conseillers honoraires ayant voix consultative: « M. Louis Grenier de La Sauzaye, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de dragons, pensionné du roi, colonel; Mre Jacques-Michel Martin de Bonsonge, chevalier de Saint-Louis, colonel de la milice; Mre Etienne-Philippe-Auguste Lortie du Maine, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, major commandant en second, et Mre Jean-Severin de Fleuriau, chevalier, capitaine commandant des chasseurs nationaux ». Parmi les signataires habitants de Marennes figure le chevalier de Kervian. Le 20 septembre 1789, Louis Léonard, « prieur-curé», signe avec les autres membres du comité. (*Archives de la mairie de Marennes*).

Lozeau fut élu, le 11 septembre 1791, deuxième député suppléant à l'assemblée législative et, le 6 septembre 1792, député à la convention, où il vota la mort du roi, puis député au corps législatif; il est mort à Marennes en 1798. (*Assemblées électorales*, par M. Eschasseriaux, p. 629).

Digitized by Google

une pareille protestation ; mais qu'ayant reçu des mandats trop impératifs d'un ci-devant ordre accoutumé par des jouissances de dix siècles à jouir de certains privilèges avilissants pour ceux qu'ils regardaient comme leurs vassaux, et qu'ils osaient traiter en despotes, il n'était pas étonnant que ce député, entraîné par le nombre, eût mis, à son ouvrage pour la constitution, une tache trop difficile à effacer. Il a ensuite, dans des termes très énergiques et frappés du caractère de la vérité, fait l'énumération de tous les services particuliers que M. Richier a rendus à ce pays-ci ; il a appris que l'abolition des droits sur les sels, longtemps même avant la suppression de la gabelle ; le rejet de la demande des négociants de Saint-Malo (1) contre l'intérêt de nos salines ; l'établissement du corps administratif de ce district, étaient dus aux peines et aux soins de M. Richier. Mais il a prouvé que contribuer au bonheur des habitants d'une petite langue de terre et chercher à détruire celui de vingt-quatre millions d'hommes n'avaient pas le même mérite. Il a ensuite fait la motion que la société écrirait au corps des officiers pour les inviter à se dispenser de faire visite à M. Richier, une visite de corps : ce qui ne pouvait que paraître inconstitutionnel et leur mériter les reproches de leurs concitoyens, de leurs frères d'armes, de la France entière, qui apprendrait que des amis de la constitution avaient prodigué des honneurs à un homme qui a voulu étouffer, dès le berceau, cette même constitution, la première source du bonheur de l'empire. M. Lortie (2) croit inutile d'écrire au corps d'officiers... On vote par assis et levé que la société écrirait... presque à l'unanimité P. Lozeau, *président*. Charron jeune, *secrétaire-adjoint*. J.-A. Meaume fils, *secrétaire* P.·. T.·. ».

---

(1) Les négociants de Saint-Malo, se basant sur ce que la récolte du sel avait manqué dans l'ouest, suite de l'été pluvieux de 1789, avaient demandé l'autorisation de s'approvisionner en Portugal et en Espagne pour la pêche de la morue. Le 9 octobre 1789, Reverseaux charge Bouyer, qui remplit à Marennes les fonctions de subdélégué, de communiquer ce fait au comité. Bouyer, dans sa réponse à l'intendant — 14 octobre — rétorque les arguments des négociants ; et, le même jour, le comité mande à Richier : «... Nous vous prions, au nom de tous les propriétaires, de vous donner la peine de voir M. Necker et M. le controlleur général, et de vous opposer de toutes vos forces à l'obtention d'une pareille demande. M. Chardon, maître des requêtes et commissaire départi pour les pêches, a été ou sera vraisemblablement consulté : il sera essentiel d'instruire sa religion Nous attendons de votre zèle pour les intérêts de votre patrie, que vous ferez toutce qui est en votre pouvoir, et nous partagerons la reconnaissance qui vous sera due avec vos autres compatriotes. Veuillez, monsieur, communiquer cette lettre à M. Garesché, en lui présentant l'hommage des mêmes sentiments. Nous le prions de se joindre à vous pour éclairer le conseil... Bréard. Vêque. Perrin. L. Léonard, *curé*. Durand. Grossard, *secrétaire*. » (*Archives de la mairie de Marennes*).

(2) Etienne-Philippe-Auguste Lortie du Maine, écuyer, ancien capitaine de cavalerie, major général des troupes nationales de Marennes, épouse, le 24 novembre 1789, Anne-Françoise-Laure Fresneau, fille de Charles-Jean-Baptiste Fresneau, écuyer, sieur de La Gataudière, La Parée et autres lieux, et de Suzanne-Anne-Marguerite Richier. (*Registres paroissiaux de Marennes*).

Digitized by Google

Richier trouva de singuliers défenseurs. A la séance du 28 avril, « M. Gillis (1), étant monté à la tribune, a lu un discours pour chercher à intéresser l'assemblée en faveur de M. Richier, donnant pour raison qu'il était son plus intime ami, et a voulu la persuader que, s'il était coupable d'avoir trop suivi son opinion, la faute n'était pas essentielle, qu'elle aurait rendu la visite de la garde nationale inconséquente et légère, et peut-être même inconstitutionnelle, mais que les termes employés dans le procès-verbal étaient trop durs et devaient être remplacés par des expressions plus modérées. M. Dubois a répliqué très énergiquement... que M. Richier avait fait du bien à son pays natal, mais qu'il avait cherché à nuire à toute la France ; que le bien de quelques individus ne pouvait entrer en comparaison avec celui de vingt-cinq millions de personnes ; et que, malgré qu'il ait toujours été son ami de cœur, il ne voyait en lui qu'un ennemi de la constitution ; qu'il a fait tous ses efforts pour nous redonner les fers. Il a ajouté que ceux qui réclamaient l'indulgence pour M. Richier en avaient peut-être plus besoin pour eux-mêmes ; qu'il le disait à regret, mais qu'il ne pouvait taire qu'un membre, infidèle au serment qu'il avait juré solennellement devant cette assemblée, n'a pas craint de devenir parjure en s'absentant pour aller recevoir un sacrement des mains d'un prêtre réfractaire à la loi ; qu'une semblable conduite était indigne d'un ami de la constitution, et que c'était s'en déclarer l'ennemi ». Liberté des cultes !

Lozeau, « ayant promis de dire la vérité avec franchise», fait remarquer que, s'il a combattu l'arrêté pris par la garde nationale, il n'avait pas l'intention « d'attaquer ni les sentiments, ni l'honneur de M. Richier, en se servant d'expressions qui n'ont pas plu à tout le monde. Il a prouvé, avec évidence, que ces expressions ne retombaient pas du tout sur M. Richier, mais sur la garde nationale, ou sur tout autre corps constitutionnel qui irait lui faire visite, parce qu'il s'était montré l'ennemi de la constitution. Il a déclaré que son amour-propre ne tenait point à un mot, et que dès lors qu'il déplaisait à un seul membre de la société, il consentait à l'effacer de sa motion... M. Lortie, suivant le mouvement de son bon cœur, en a témoigné sa satisfaction à l'orateur par les embrassements les plus vifs, et d'autant plus sincères qu'ils en étaient l'expression... Lozeau, *président*. Charron jeune, *secrétaire adjoint* ».

Oh! les singuliers patriotes! Richier leur a fait du bien; ils ne peuvent le nier, et ils le proclament bien haut; mais il a voulu faire du mal aux autres, et ces justiciers-là, pour témoigner leur propre reconnaissance, vont l'emprisonner et, si possible, le guillotiner !

Tout semble se préparer pour la persécution ouverte. Jac-

(1) Jean-Célestin Gillis, receveur des tailles, marié à Marie-Elizabeth de Lastic.

Digitized by Google

ques-Raymond Richier et son cousin-germain et beau-frère Charles-Michel Martin de Bonsonge (1) écrivent au conseil général de la commune pour obtenir un certificat de civisme. Sur le registre des délibérations on lit : « 25 mars 1793... Il est résulté qu'à la majorité, le citoyen Martin Bonsonge a obtenu un certificat de civisme. La demande du citoyen Richier ayant été également mise aux voix, il a arrêté, à la majorité, qu'il n'aurait point de certificat de civisme ». DAIMÉ, *maire*. SAUVION. BIRABIN. DALLON. VÊQUE. LABROUSSE. GARESCHÉ. BERTRAND. P. RICHARD. BARON aîné, *greffier* ».

Mais Richier ne se tient pas pour battu ; il pétitionne de nouveau. Le 15 avril 1793, « le conseil entend la lecture de la pétition et délibère, le procureur de la commune entendu. Il est résulté que, sur dix-neuf votants, le citoyen Richier a eu en sa faveur seize voix. Le certificat de civisme sera délivré. La pétition sera consignée dans les archives de la municipalité pour y avoir recours en cas que besoin soit, attendu qu'elle porte rétractation d'une protestation qu'il a signée lorsqu'il était membre de l'assemblée constituante. Il a été arrêté, en outre, qu'il serait fait mention au présent procès-verbal de l'offre de l'abandon que fait le citoyen Richier d'une pension qu'il a sur le trésor national de 270 livres par an, et même du capital au profit de cinq volontaires de la commune de Marennes, du 1er bataillon de la Charente-Inférieure, qui se seront le mieux comportés, et suivant le compte que rendront leurs officiers ; et qu'extrait du procès-verbal sera envoyé à la convention nationale. GUICHARD. GUIBERT jeune. LAGAROSSE. E. BARON. H. BARBOT. POUGNY. BROUILLARD. GUERVILLE. GILBERT jeune ».

La situation s'aggrave. Autre pétition du « citoyen Richier tendant à obtenir les armes qui lui sont nécessaires, voulant se retirer à sa maison de campagne (2), située en cette commune... Arrête qu'il sera délivré au citoyen Richier, pour la sûreté et défense de sa personne, en cas de besoin, son épée et un fusil seulement, à la charge par lui de les représenter à la première réquisition » — 7 août 1793 (3). « BIRABIN. P. DEZEF. DAIMÉ,

---

(1) Epoux de Madelaine-Adélaïde Godet, née à la Basse-Terre de la Guadeloupe, décédée le 20 octobre 1800, âgée de 60 ans. Lui-même est décédé le 11 avril 1801, à l'âge de 64 ans.

(2) Au château de Touchelonge, situé à un kilomètre de Marennes, aujourd'hui propriété de M. Candé. Déjà, le 25 octobre 1790, en présence de Charles-Michel Fontenelle, procureur de la commune, Louis Grenier de La Sausay, commandant les gardes nationales, déclarait, sous la foi du serment, « que quatre particuliers, se disant soldats de la garde nationale de cette ville, et de la compagnie du sieur Garnier, se sont présentés chez lui ce jourd'huy, à neuf heures du matin, pour lui demander permission d'aller abattre les girouettes de M. Richier, à Touchelonge ; qu'il leur a représenté que c'était un attentat à la liberté et à la propriété d'un citoyen honnête ; qu'il les a réprimandés fortement comme il le devait, suivant sa qualité, les a menacés de les faire arrêter sur l'heure... s'ils ne se fussent retirés promptement... ». (*Archives de la mairie de Marennes*).

(3) Charles-Michel Martin de Bonsonge obtint la même faveur le 28 juillet 1793 : « Le citoyen de Bonsonge, qui désire se retirer à sa campagne de Bour-

Digitized by Google

maire. SAUVION. AUBIN. BAZOUIN. LABROUSSE. BARON aîné, *greffier*».

Le certificat de civisme, si laborieusement obtenu par Richier, grâce à de trop complaisantes concessions de sa part et à son désintéressement, lui est retiré le 6 octobre 1793 (1). Et le 26 du même mois, « considérant qu'il n'est pas juste que les braves sans-culottes qui composent cette force armée (force révolutionnaire) fassent le service à leurs dépens ; qu'ils doivent être payés par ces riches égoïstes, ces nobles et ces modérés qui n'ont jamais rien fait pour la révolution ; qu'il faut une somme de 27.600 livres, taxe... Richier aîné et sa mère, 300 livres — ci-devant nobles. Suspects (2). DAIMÉ, *maire*. BERTRAND.

---

net, paroisse de Saint-Just, est autorisé à garder son fusil et son épée, le fusil de son jardinier, et se procurer une paire de pistolets ». (*Ibidem*).

(1) Ont été aussi retirés les certificats de civisme précédemment délivrés à : « Barbier ; Guillaud de Sercé et Fromentin ; Martin de Bonsonge ; Froger, dit Rigaudière ; Destourneau, ancien contrôleur des douanes ; Boudet, ancien curé ». Ils ont été conservés à : « Roché ; Meaume, secrétaire du district ; Gillis ; Bourdain, notaire public ; Gaudin, Marchant et Ranson, avoués ; Pellisson, huissier ; Morisson et Guibert, huissiers ; Billon, avoué ; Foucaud, receveur d'enregistrement ; Delaine, commandant temporaire du fort du Chapus ; Derussat aîné, sous-chef des classes ; Beaupoil, vicaire ; Bonnefous aîné, commissaire au recrutement ; Godet ; Pougny, agent militaire ; Haumier, capitaine général des préposés de douanes ; Gautreau, receveur des douanes ; Bouyer, contrôleur des douanes ; Leberge, marin ; Gilbert, capitaine au 5e bataillon en l'île d'Oleron ; Samuel Gilbert, enseigne de vaisseau ; Odin, Caze, Godet et Videau, capitaine, sous-lieutenant et quartier-maître au 5e bataillon en l'île d'Oleron ; Delpêche, gardien du fort du Chapus ; Veillon, fils, garde national ; Caunier, chef de brigade ; Foucaud jeune, receveur d'enregistrement à Soubise ; Nerville, visiteur des rôles ; Ricard; Duguy, gendarme ». (*Archives de la mairie de Marennes*).

(2) An II, 5e jour du second mois. Impôt forcé pour payer la force révolutionnaire. Sont taxés : 1° la veuve Godet, 2.400 livres : « Riche, n'ayant rien fait pour la Révolution » ; 2° Bonnin, 1.200 l. : « N'ayant rien fait » ; 3° Veuve La Savinière, 5.000 livres. Idem ; 4° Papillion, [fermier judiciaire pour 9 ans, en 1784, moyennant 715 l. par an, des biens ayant appartenu aux Jésuites], 2.000 livres : «Riche égoïste » ; 5° Fleury, 200 l.: « Non par incivisme, mais pouvant supporter la taxe » ; 6° [Louis-Jacques] Marquard jeune, [négociant, époux d'Angélique-Hélène Froger de La Clisse], 600 l. : « Comme riche » ; 7° Georges Palmade, 300 l.: « Egoïste, n'ayant pas assez fait »; 8° Baronneau fille, 600 l.: « Riche »; 9° [Jacques Raymond] Richier aîné et sa mère, [Anne-Esther Martin de Bonsonge], 300 l.: «Ci-devant nobles. Suspects»; 10° Dufaure fille, 1,000 l.: «Riche égoïste»; 11° Granier et sa femme, 500 l. : « Riche n'ayant pas assez fait » ; 12° Bourdain, 50 l. : « N'ayant pas assez fait »; 13° [Charles-Jean] Fresneau, [époux de Suzanne-Anne-Marguerite Richier, mort le 5 nivôse an III], 1.500 l.: « Noble. Suspect »; 14° Boudet, 500 l.: « N'ayant pas assez fait »; 15° [Louis-Auguste] Froger, dit La Rigaudière, 3.000 livres: « Ci-devant noble. Suspect »; 16° Lortie et sa mère, [Marie de Montfriand], 4.500 livres: « Riche, n'ayant pas assez fait »; 17° Garesché, [4.000 l., Idem ; 18° les Gougnon, tante et nièce, 1.000 l.: Idem; 19° Gillis et sa femme, 1.200 l.: « Non par incivisme, mais n'ayant pas assez fait. Sa femme regardée comme n'aimant pas la révolution »; 20° Bergé, 300 l.: « N'ayant pas assez fait »; 21° Merle : 200 l. Idem ; 22° Louis Suidre, 1.500 l. :« Riche. Egoïste, n'ayant rien fait pour la révolution ; » 23° veuve Labbat, 2.400 l.: « Suspecte »; 24° veuve Legrand, 200 l.: « N'ayant rien fait »; 25° Bertrand père, 1.000 l.: « Riche. N'ayant pas fait assez »; 26° Robichon Dumesnil père, 500 l.: « N'ayant pas fait assez »; 27° Meynardie, 500 l.: « Riche ». Idem; 28° [Charles-Michel Martin de] Bonsonge et sa femme, [Madelaine-Adélaïde Godet], 4.000 l. : « Suspects »; 29° veuve [Philippe-Charles] Richier jeune, [capitaine des vaisseaux du roy, époux de Anne-Rachel Godet], 1.000 l.: « Riche. N'ayant pas fait assez »; 30° veuve [Louis-Jean-Eusèbe

Digitized by Google

Bazouin. Pautreau. Sauvion. Garreau. Le Brun. Jean Derussat. Gaudin. Ch.-J.-B. Guillet. L. Turpaud, fils aîné. P. Richard. Sellier. Demion. Bonnefous jeune. P. Dezef. Baron aîné, *secrétaire greffier* ».

Cet impôt des suspects (1) était l'avant-coureur de la détention, prélude de la guillotine. Richier et son parent de Bonsonge furent envoyés à Brouage. Les registres de Marennes n'en parlent pas ; mais sur ceux de Brouage nous les voyons l'un et et l'autre déclarer à l'officier public, le 3 janvier 1794, le décès d'Anne Taillasson, 21 ans, « servante domestique », native de Saintes, fille de François Taillasson et de Catherine Tremblé, « morte d'hier aux casernes, lieu de la demeure desdits détenus ». *(Archives de la mairie de Hiers-Brouage).*

*
* *

En 1795, Richier était rendu à la liberté. Nous lisons au registre du conseil municipal de Marennes la déclaration suivante : « Aujourd'huy, quatre thermidor l'an troisième de la république française, une et indivisible, (22 juillet 1795), se sont présentés par devant nous, officiers municipaux, les citoyens et citoyennes Anne-Rachel Godet, veuve de Philippe-Charles Richier, et sa donataire en usufruit ; Jacques-Raymond Richier, et Suzanne-Anne-Marguerite Richier ; ces deux derniers frère et sœur de Philippe-Charles Richier, ses héritiers pour les deux tiers, le troisième tiers étant dévolu à leur frère Jacques-Charles, émigré. Lesquels ont fait la présente déclaration qu'ils affirment sincère et véritable, conformément à la loi du 1er floréal dernier, article 74, disant, en outre, qu'ils sont bien et légitimement créanciers de Nicolas-Prosper Montalembert, émigré, pour une somme de quarante mille livres, produisant dix-huit cent livres net d'intérêts par chaque année, provenant du reste du

---

Kermarec [cap. commandant au régiment d'Agénois infanterie, née Marie Avisac, veuve en 1res noces d'Antoine d'Alleret, commissaire de la marine], 200 l. : « N'ayant pas fait assez » ; 31o Barbier, 25 l. : « N'ayant rien fait » ; 32o. Tizon, 500 l. ; « Ci-devant noble. N'ayant rien fait » ; 33o Deauga, 500 l. : « Riche ». Idem ; 34o veuve Pougnet, 300 l. : « Egoïste ». Idem ; 35o veuve [Dominique] Lissalde, [négociant, née Catherine Fontenelle], 500 l. : « N'ayant pas fait assez » ; 36o Lestradié fille, 700 l. « Riche. N'ayant pas fait assez » ; 37o Couchot fille, 100 l. : « Egoïste » ; 38o Fayolle et sa femme, 100 l. : « Ci-devant noble » ; 39o Faure et sa femme, 200 l. : « Egoïste. N'ayant rien fait » ; 40o Bertrand de Juif, 300 l. Idem ; 41o Jaffreau, 200 livres. Idem. Total : 41,075 livres *(Registre du conseil général de Marennes).*

(1) Le 24 septembre 1793, sont déclarés suspects : la veuve Labat et ses deux filles ; Tizon et Deauga, ses gendres ; Mozet dit Labrèche ; Fromentin ; Fresneau ; Galliot ; la veuve Lissalde ; Chappare ; la Georget ; la femme Lebœuf ; la veuve Pougnet ; la Travers, veuve Hostin ; Durozé, cordonnier, et la femme Charron, de la place d'armes : « Arrêtés à la maison d'arrêt, ou rester chez eux en payant une garde. Le lendemain, le conseil général décide que « les suspects seront arrêtés ». Un mois après, 29 octobre, « réquisition, par ordre de Léquinio et Laignelot, de cinquante lits à prendre chez les suspects en état d'arrestation, ou d'un civisme douteux, et transportés à Brouage pour y coucher cinquante hommes qui doivent s'y rendre. » (*Ibidem*).

Digitized by Google

prix de la vente que Philippe-Charles Richier a fait audit Montalembert de la ci-devant terre de La Mothe-Medis ; que Anne-Rachel Godet, veuve Richier, n'a rien touché de quatre années d'arrérages qui lui sont dus en qualité d'usufruitière, et que Jacques-Raymond Richier et Suzanne-Anne-Marguerite Richier, veuve Fresneau, n'ont également rien touché de la portion du capital auquel ils ont droit. De laquelle déclaration et affirmation ils demandent acte, que leur avons octroyé... GRANIER, *officier municipal*. CHARRON aîné, *officier municipal* ».

Mais il eut encore à essuyer des deuils de famille et à obéir à des lois vexatoires. Se conformant aux injonctions de la convention, il dut se dessaisir de ses titres de « féodalité ». Le 20 septembre 1793, il « met en dépôt à la municipalité une liasse contenant tous les contrats, titres et papiers des ci-devant fiefs et domaines nobles qu'il possède en l'étendue de cette commune, qui sont tous ceux qu'il avait en sa possession (1) ». (*Archives de la mairie de Marennès*). Déjà, le 28 octobre 1791, sa femme, Charlotte-Françoise Godet des Marets, était morte, à l'âge de 48 ans; et le 20 mars 1795, il enterra sa fille, Marie Richier, âgée de 19 ans. Enfin lui-même, à son tour, est couché comme il suit sur les registres mortuaires de la commune de Marennes : « Le 19 pluviose an VIII (8 février 1800), devant Aubin Charron père, adjoint municipal, Pierre Plaise, âgé de 40 ans, Gabriel Drouillard, tailleur d'habits, âgé de 54 ans, et Jean-Baptiste Mesnier, âgé de 49 ans, ont déclaré qu'hier, sur les neuf heures du soir, est décédé, en son domicile à Marennès,

---

(1) Ont fait de même dans le même temps : « Martin dit de Bonsonge », qui donne en outre à la nation « 22 banderolles pour fusils » ; Lortie ; Fresneau ; Fontenelle, juge de paix et notaire public, « une immensité de papiers, registres et contrats relatifs aux ci-devant droits féodaux appartenant au ci-devant duc de Richelieu, et autres extraits de ses registres » ; la citoyenne Fontenelle, veuve Lissalde, « les papiers relatifs aux ci-devant droits féodaux que les ci-devants princes recevaient sur le sel, et autres... du prieur de Sainte-Gemme » ; la citoyenne veuve Legrand, « un sac papiers relatifs à la ci-devant seigneurie de sainte-Gemme » ; le citoyen Fleury, juge au district, homme d'affaires du sr de Sainte-Gemme, « registres, papiers, titres » ; Jean Guyon, « propriétaire d'un ci-devant fief », remet ses papiers et « déclare faire sa résidence à Saint-Just »; Veillon, notaire public, « une liasse papiers relatifs aux... droits féodaux »; Charles-Jean-Baptiste Guillet, ancien greffier de l'amirauté, ne peut « déposer les titres, papiers, etc., relatifs à ladite amirauté, lesquels sont sous scellés »; La veuve Durand, notaire, « une liasse papiers, titres, baillettes, registres ; ». Veillon, greffier du tribunal du district, « les papiers déposés au greffe par les citoyens Desguiers, de Saint-Jean d'Angle ; Nozereaux, veuve Girouard, de Royan ; Michel Hendrivet Demaulle, de la paroisse de Saujon, et le citoyen Pruneau, « quatre sacs provenant de feu Bazin, notaire » ; Gautreau, « une liasse contenant divers contrats relatifs aux ci-devant fiefs du Petit-Port et de Treillebois » ; Bonnefous aîné, « un contrat et quittance relatifs... aux droits de coutume de sel de la prise d'Avril » ; le citoyen Vallet de Salignac, par les mains de Billon, « une liasse papiers, etc. » ; le citoyen Dufaur de Châtelard, de La Rochelle, par les mains du citoyen Aubourg, « deux titres relatifs à La Fresade et à Châtelard, en cette commune »; Evrard dit Lafayolle, « les congés de service de feu son père, et les armoiries qu'il n'a pu mieux faire que de se dépouiller de marques distinctives de la castre (*sic*) à laquelle il a malheureusement appartenu ». (*Archives de la mairie de Marennes*).

Digitized by Google

Jacques-Raymond Richier, âgé de soixante-un ans cinq mois, veuf de Françoise Godet ».

Telle est, brièvement résumée, la vie d'un des représentants élus de la Saintonge aux états généraux. Aucun ouvrage, pas même la *Biographie saintongeaise*, qui a recueilli les noms les plus obscurs et a raconté les faits et gestes de gens qui n'ont peut-être jamais existé, n'a daigné lui consacrer une notice. Il nous a paru bon de dire un mot de lui. En jouissant des avantages présents, il n'est que juste de saluer d'un hommage ceux qui nous les ont acquis et qui nous ont ouvert ou élargi le chemin de la liberté.

André Lételié.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Archives historiques du Poitou, tome xix. Poitiers, Oudin 1888, in-8°, lxviii-479 pages.

Ce volume, comme le xvii°, est uniquement composé de documents extraits des registres de la chancellerie de France par M. Paul Guérin. Nous indiquerons seulement ceux qui sont susceptibles d'intéresser nos provinces.

10 juin 1370, page 66, « don à Guillaume de Billy des biens que possédait à Lillers, au bailliage d'Amiens, Robert François, demeurant entre Niort et La Rochelle, sous l'obéissance d'Edouard III et du prince de Galles ; » page 67, remise à Regnault Germaut, écuyer, de diverses rentes qu'il devait à Simon Burleigh à cause de Marguerite de Bauçay, dame de Broue, sa femme (voir, sur Marguerite de Bauçay, *Bulletin des Archives*, t. v, page 340). Marguerite de Bauçay, dit M. Guérin, fille de Guy ou Guyon de Bauçay, seigneur de Chénechée en Mirebalais, aurait épousé en secondes noces Guillaume Trousseau, seigneur de Véretz, antérieurement au mois d'août 1352 ; elle aurait été veuve de ce dernier dès 1364. Cette dernière date ne concorde pas avec celles qui nous sont fournies par un arrêt du grand conseil du roi, du 18 septembre 1632, dans lequel sont relatés les anciens titres de la châtellenie de Broue : il y est bien dit que le 9 janvier 1352 (1353 nouveau style) Guillaume Trousseau, seigneur de Broue, reconnaît devoir les rentes prétendues par le commandeur des Epaux ; mais le même Trousseau, à la date du 11 mars 1367, accorde main-levée à la prieure de Marennes des héritages détenus par elle dans la ville de Broue. Ce n'est que le 4 octobre de cette même année 1367 que Simon Burleigh (dénommé dans l'arrêt Simon de Burlé) sous-inféode, comme seigneur de Broue, 22 livres de marais salants au grand marais de l'Acheneau ; page 99, « promesse faite à Amaury et Jean de Bauçay, son fils, chevaliers, de leur resti-

Digitized by Google

tuer leurs terres de Poitou et de Saintonge, usurpées par les Anglais, quand ces provinces seront replacées sous l'autorité du roi de France ». Du mois de mai 1371, page 172, « confirmation faite par le duc de Berry à Jehan de Saumur, bourgeois de Saint-Jean d'Angély, du don des biens de Guichard d'Angles et du seigneur de Castillon, situés en Saintonge, du 10 décembre 1372; dans ce don sont compris les « droits et proffits dépendant du minage de Saint-Jean d'Angély »; p. 176, ratification du traité conclu entre les ducs de Berry et de Bourgogne, le connétable Du Guesclin et le sire de Clisson, au nom du roi Charles V, d'une part, et plusieurs prélats du Poitou et de la Saintonge, pour la réduction et la soumission de ces deux provinces, du 15 septembre 1372; page 213, « don par le roi au sire de Parthenay des terres de Dompierre en Aunis et de Laleu, près La Rochelle, en payement d'une somme de 15.900 florins à l'écu, qui lui était redue sur un ancien compte, alors qu'il était lieutenant pour le régent entre la Loire et la Dordogne, et d'autres sommes qui avaient été levées indûment, le mois précédent, sur ses terres et sur ses sujets par la gendarmerie du roi, du 23 décembre 1372. La terre de Dompierre avait été confisquée sur Jean de Ludham, « ad presens receptor regis Edwardi in Xantonia »; et Laleu sur Guichard d'Angles; page 243, « confirmation du traité de soumission au roi Charles V conclu avec les habitants des îles de Ré et d'Aix, sujets des sires de Craon et de Thouars et de l'abbé de Saint-Michel en l'Herm, par Jean de Rys et Morelet de Montmor, du mois de décembre 1372; » page 263, confirmation du don de la terre de Dompierre sur mer fait à Jean Chauderier, bourgeois de La Rochelle, en récompense de ses services, et aussi parce qu'il y avait des droits à cause de sa femme, Jeanne de Parthenay, fille de Guy Larchevêque, seigneur de Taillebourg, à laquelle elle avait été assignée en dot par son père, et révocation des autres dons qui avaient été faits de cette terre au sire de Parthenay, à Guillaume de Séris et Alain de Taillecol, dit l'abbé de Malepaye ». Jeanne de Parthenay était la quatrième fille et dernier enfant de Guy Larchevêque, sire de Taillebourg, fils puîné de Guillaume VI, seigneur de Parthenay, et de Marguerite de Thouars. Guillaume de Séris, Rochelais (Cf. *Bulletin de la société des Archives*, t. Ier, p. 140), fut employé à diverses reprises pour les affaires du prince de Galles; le 20 juillet 1366, il fut institué gardien des terres et seigneuries de Poitou et de Saintonge, que le duc d'Orléans avait cédées à Thomas de Woodstock (Rymer *Fœdera*, t. III, p. 794). En avril 1368, il fut envoyé à Rome par le prince de Galles pour obtenir l'adhésion du pape à un impôt établi sur les dîmes inféodées, impôt adopté par un parlement réuni à Saintes. A son retour, il fut arrêté à Mâcon et détenu quelque temps prisonnier. Il se rallia à la cause du roi de France, qui le nomma premier président au parlement de Paris. Il entra en charge le 17 juin 1371, et avait précédemment reçu en don la seigneurie de Benon, donation

Digitized by Google

confirmée, lorsque l'autorité du roi fut reconnue en Aunis, par une déclaration du roi du 25 septembre 1372. Guillaume de Séris mourut l'année suivante à Lyon, le 3 octobre 1373, au retour d'un voyage à Rome. Le parlement en corps assista à ses obsèques, qui furent célébrées à Paris le 23 novembre. Il avait épousé Honorée Brung ou Le Brung, et laissa cinq enfants mineurs: Jean, François, Guillaume, Jeanne et Marguerite; son second fils, Guillaume, fut conseiller au parlement de Paris; page 272, « confirmation, sauf certaines réserves, des lettres par lesquelles Jean, duc de Berry, remet Louis Larchevêque, sire de Taillebourg, en possession des terres litigieuses entre celui-ci et le procureur du roi depuis le temps de Philippe de Valois, et qui, pour ce fait, avaient été saisies. Elles étaient comprises entre le pont de Taillebourg et un fossé près de Bussac; du 24 janvier 1373 ». Louis était fils aîné de Guy Larchevêque et de Jeanne d'Amboise, dame du Parc; marié 1° à Jeanne de Montberon, 2° à Jeanne de Beaumont, veuve de Beraud ou Barthélemy de La Haye, qu'il épousa entre le 6 avril 1375 et le 28 janvier 1378, il mourut un peu avant le 25 juin 1395. A cette date, fut fait le partage de sa succession. Entre autres biens remis au seigneur de Taillebourg, se trouve le minage de Saint-Jean d'Angély, confisqué sur le sieur de Castillon en Médoc et Guichard d'Angles, « qui icelles choses tenoient et explectoient en leur vivant »; page 372, confirmation du don fait par le duc de Berry à Jean Ysoré, sire de La Varenne, et à Regnaud Chenin, sire de Mauzé, chevaliers, des biens, terres et châteaux confisqués sur Guichard d'Angles, rebelle, leur beau-père, dans les sénéchaussées du Poitou, Saintonge et Angoumois, « donné à nostre ville de Saint-Jehan Dangely, le xxe jour de septembre l'an 1372 ». C'est la date même de la reddition de Saint-Jean d'Angély aux ducs de Berry et de Bourgogne, date qui nous est fournie par le registre des comptes de ce dernier cité, dans son itinéraire du duc de Bourgogne, par M. Petit (*Campagne de Philippe le Hardi*, etc., p. 10). Les deux ducs séjournèrent à Saint-Jean d'Angély les 20 et 21 septembre, en compagnie de Clisson et de Du Guesclin; page 417, « don à Jean La Personne, vicomte d'Aunay, de biens ayant appartenu au soudan de La Trau, rebelle, et spécialement du château et de la châtellenie de Didonne ». (Pour le soudan de La Trau, voir *Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, t. Ier, p. 62 et suivantes).

D. A.

—

Bulletin de la société archéologique de Touraine; VII, p. 412 (1888), contient: *Notice historique sur les anciens seigneurs de Montsoreau, du Xe au XVIIe siècle*, par M. P. de Chavigny. En 1445, Brunissant d'Argenton, veuve de Thibaut VII Chabot, seigneur de Montsoreau, maria une de ses filles, Jeanne, à Jean de Chambes, d'une des familles les plus considérables de l'Angoumois, membre du conseil privé de Charles VII qui l'avait

Digitized by Google

chargé de plusieurs missions importantes, gouverneur de La Rochelle (1455). La fille aînée, Colette, épousa le vicomte de Thouars, Louis d'Amboise, « homme fort âgé et devenu en décrépité et ignorance », et veuve trois ans après, fut la maîtresse du duc de Guyenne (voir *Bulletin*, IV, 140). On connaît la légende qui se rattache à sa mort et à celle du frère de Louis XI ; nous avons prouvé que l'empoisonnement était un de ces contes populaires qui servent à expliquer des événements qui semblent singuliers au premier abord. Les deux amants périrent d'une maladie bien connue dont la science moderne a reconnu tous les symptômes (voir *Bulletin*, IV, 166). La sœur cadette de Colette, Hélène de Chambes, épousa l'historien Commines, seigneur de Talmont, et par son mariage, seigneur d'Argenton (*idem*, 140). Leur gendre fut René de Brosse, qui devint beau-père d'Anne de Pisseleu, la duchesse d'Etampes, maîtresse de François Ier. Montsoreau passa de Jean II de Chambes à son fils Jean III, dont la vie n'offre de saillant qu'un long procès avec René Le Roy, seigneur de Chavigny. Le château hébergea à cette époque Arthur de Richemont, duc de Bretagne, connétable de France, et sans doute aussi Charles VII, comme le prouve une lettre d'Agnès Sorel, qui ne s'éloignait guère de lui, datée de Candé et adressée « à mademoiselle de Belleville, ma bonne amye », c'est-à-dire Marguerite de Valois, fille de Charles VI et d'Odette de Champdivers, qui épousa Jean de Harpedane, seigneur de Belleville : « .. Plaise vous savoir que je m'émerveille du rapport que vous m'avez fait par le jeune Dampère... » Francois de Clermont, seigneur de Dampierre sur Boutonne. Aujourd'hui, Montsoreau, qui comptait en 1790 plus de 1.000 habitants, n'en a plus que 655 ; en 1699, la paroisse payait 287 livres de taille, soit 786 francs de notre monnaie ; aujourd'hui, la commune paie d'impôt foncier, équivalent de la taille, 4.650 francs.

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE ROCHEFORT, X, n° 2, octobre-décembre 1889, contient : *Campagne du Pilcomayo et du Chaco boréal*, par M. Thouar, de l'île de Ré, p. 81; *La Charente maritime*, par M. Courcelle-Seneuil, p. 97 ; *Voyage* de M. Douls dans le sud du Maroc, par M. Daniel Bellet, p. 127, etc.

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES DE LA CORRÈZE, janvier-mars 1889, contient : *Port-Dieu et son prieuré*, dont fut prieur, de 1778 à 1784, Germain Chasteigner de La Chateigneraye, évêque de Saintes. L'auteur ajoute que ses armes sont sur le pied d'un crucifix dans l'église : *Ecartelé, au 1, d'argent ; au 2, d'azur à 3 chevrons d'argent ; au 3, d'argent à trois étoiles posées 2 et 1 ; « au 4, d'argent à un lion passant ; sur le tout un écu échiqueté »*. Même bien blasonnées, on y reconnaît peu les les armes de Chasteigner de La Chateigneraye et de La Roche-Pb-

Digitized by Google

zay, qui sont : *D'or un lion passant de simple*. Note sur l'évêque in partibus de Pergame, Marie-Joseph Green de Saint-Marsault du Verdier, abbé de Bassac et d'Obazine, puis aumônier de madame Adélaïde de France, né, croit-on, à Uzerche. Il accompagna les filles de Louis XV, qui se réfugièrent en Italie pendant la révolution. C'est au cardinal de Bernis, alors ambassadeur à Rome, qu'il dut son évêché. Frédérie Masson raconte à ce sujet qu'en 1772, madame Adélaïde voulut pour son aumônier un titre d'évêque; mais il fallait un titre court à cause de l'exemple de certains noms barbares et qui prêtent à la plaisanterie. La chancellerie romaine ne manqua point l'occasion de s'égayer : rien de plus court que *Pafo* ; l'abbé de Saint-Marsault sera évêque de Pafo ; mais Pafo, c'est Paphos, et appliqué à l'aumônier de madame de France, c'est une dérision. Il fallut à Bernis toute une série de démarches nouvelles pour croquer Pafo contre Pergame.

—

Bulletin du comité des travaux historiques. — Section des sciences économiques et sociales, 1888, contient page 7, un rapport de M. Carnot sur une brochure de M. de Richemond : *Interrogatoire inédit du lieutenant de vaisseau Joseph Crassous*, frère du conventionnel. Il avait d'abord navigué pour le commerce des esclaves sur la côte d'Afrique, « ne se doutant même pas qu'il fait là un vilain métier ». Après plusieurs expéditions aventureuses, Crassous entre au service de l'état, et se trouvait à la prise de Toulon par les Anglais. Embarqué sur l'*Apollon*, chargé de conduire à Rochefort des réfugiés à Toulon, il est accusé de vouloir renouveler à Rochefort sa trahison de Toulon, et est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de cette ville, coupable seulement d'avoir obéi à ses chefs.

—

Chroniques de J. Froissart, publiées par la société de l'histoire de France, t. viii (1888). — Le tome viii (1370-1377), qui s'est fait attendre dix ans, se compose de deux parties dues, l'une, texte et variantes, à M. Gaston Raynaud, qui vient en aide à M. Siméon Luce, l'autre, sommaire et commentaire critique, à celui qui a si heureusement et si habilement commencé cette édition, M. Luce. Ce volume est particulièrement intéressant pour la Saintonge et le Poitou; on y voit racontées les campagnes de Du Guesclin et les sièges de La Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Cognac, Soubise, Broue, etc. Les notes précieuses de l'éditeur commentent, éclairent et souvent rectifient, avec preuves, le récit du chroniqueur, et en font une œuvre nouvelle. Nous reviendrons sur quelques points traités dans ce commentaire.

—

Correspondant des 10 et 25 mai contient, de M. l'abbé Sicard, *L'épiscopat français à la veille de la révolution*. L'auteur parle

Digitized by Google

de l'évêque de Lescar, Marc-Antoine de Noé, né auprès de La Rochelle, « un homme qui se montra, près de trente ans, le modèle et le père des peuples du Béarn. D'une naissance illustre, il avait voulu, par une éducation soignée, porter ses connaissances en tout genre à la hauteur de sa noblesse. Habile écrivain, orateur disert, prêtre d'une vie sans tache, il donnait tous les ans aux pauvres ses 27.000 livres de revenu. En 1776, dans une épizootie qui désola le pays de Lescar, il obtient un million de Louis XVI pour ses diocésains; puis ouvre deux caisses, l'une pour ceux qui veulent donner, l'autre pour ceux qui veulent prêter, et s'inscrit pour 30.000 livres dans la première et 15.000 dans la seconde. Nommé, en 1802, évêque de Troyes, il fut enlevé par la maladie. Napoléon l'avait en tel estime, qu'il voulut le faire cardinal». La Rochelle « jouit pendant trente-huit ans des bienfaits de Menou de Charnizay. Constamment infirme, ce prélat n'en fournit pas moins une longue carrière, dont son diocèse gardera toujours le souvenir. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans, instituant l'hôpital de la ville pour légataire universel, et laissant déborder, dans un testament admirable, les sentiments apostoliques qui avaient inspiré son pontificat. Son successeur, Crussol d'Uzès, continua ses traditions et fit admirer, durant les vingt et un ans qui précédèrent la révolution, son amour de la discipline ecclésiastique et sa fermeté épiscopale ». A Saintes, « Léon de Beaumont, Pierre de Lacoré, Germain de La Chateigneraye forment, avec M. de La Rochefoucauld, une suite de dignes prélats... L'histoire nous présente Mgr de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, comme un homme de caractère et de foi; c'était aussi un gentilhomme ayant le sentiment de sa dignité et de sa race... Quoiqu'il ne fût pas décrété d'accusation, il ne voulut pas se séparer de son frère en 1792, et tomba avec lui au massacre des Carmes et avec l'archevêque d'Arles, Mgr Dulau ». Mgr de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, fut aussi un excellent évêque qui prodigua les bienfaits de la charité dans son diocèse. Son testament renferme ces paroles touchantes : « J'institue le bureau des pauvres de la ville de Beauvais mon légataire universel. Je recommande et même ordonne d'être enterré en vrai pauvre ».

Mentionnons encore Maillé de La Tour-Landry, évêque de Gap en 1778, et en 1782 de Saint-Papoul, qui comptait à peine quarante paroisses; « intrépide devant le danger, il ne voudra pas quitter Paris durant la révolution. Il se tenait caché à Passy, où il fut découvert après le 18 fructidor. Son voyage à l'île de Ré fut cruel. Il était enchaîné, n'ayant d'autre voiture qu'une mauvaise charrette découverte, dans laquelle il était couché sur de la paille avec une seule couverture pour s'envelopper dans la saison la plus rigoureuse. Un jour, dans sa route, une main amie lui jeta par la fenêtre une deuxième couverture. Son exil à l'île de Ré se prolongea jusqu'en 1799. Son courage ne se démentit pas un instant ». Élevé sur le siège de Rennes en 1802, il mourut deux ans après, épuisé par tant de combats. Il est à

Digitized by Google

peu près le seul évêché de France qui n'ait point interrompu ses fonctions et ait continué à faire des ordinations. M. de Coucy, évêque de La Rochelle, ne fut pas plutôt informé de son arrivée dans l'île, le 28 février 1799, qu'il s'empressa de lui conférer tous ses pouvoirs de juridiction, et sur les déportés de l'île, et sur les fidèles qui l'habitaient.

A Rennes, « Bareau de Girac faisait apprécier, avec les talents d'un administrateur souple, conciliant et habile, sa charité, son zèle, sa sollicitude pour toutes les branches de l'instruction publique »... Bonaparte voulut le nommer à un évêché ; il n'accepta qu'un canonicat à Saint-Denis. « Il vint à Paris, entouré de la considération que lui méritaient ses vertus, ses lumières et la sagesse de ses conseils. Il mourut en 1820, âgé de quatre-vingt-huit ans ».

A Soissons, M. de Bourdeille faisait établir des ateliers de charité où l'on essaie la filature de la laine et du coton, le tissage des gazes, le polissage des glaces, etc.

A Dijon, Desmontiers de Mérinville, depuis administrateur de l'archevêché de Lyon au nom du cardinal Fesch ; à Toul, de 1754 à 1773, Begon, fils de l'intendant, etc.

—

Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Ses entreprises en dehors du royaume, par le comte ALBERT DE CIRCOURT. Bruxelles, Alfred Vromant, 1889, in-8° de 87 pages.

En rendant compte d'une intéressante étude de notre érudit confrère, M. Albert de Circourt, nous exprimions le désir de lui voir continuer son récit, qui prendrait fin après l'expédition du comte d'Armagnac en Italie (*Bulletin*, t. VII, p. 392). Dans un nouveau travail, non moins consciencieux que le premier, M. de Circourt nous fait connaître « les entreprises en Italie » du frère de Charles VI. Il s'agissait d'asseoir solidement au-delà des Alpes l'influence française, en plaçant sur le trône pontifical l'antipape Clément VII, en affermissant sur le trône de Naples le duc d'Anjou, Louis II, et en organisant enfin, dans l'Italie du nord, un état vassal de la maison de France. Pour prix de son intervention, le pape d'Avignon faisait entrevoir au roi Charles VI la couronne impériale, que serait tôt ou tard obligé de déposer le schismatique Wenceslas. Ce sont les négociations destinées à amener à une entente commune le pape, le roi de France, Jean-Galéas Visconti et le duc d'Anjou, négociations dont Louis d'Orléans s'était réservé la haute direction, qui font l'objet de l'étude récemment publiée par M. le comte de Circourt; et, en vérité, si on est en droit de s'étonner de l'habileté déployée par les négociateurs de ce temps-là, un plus juste sujet d'admiration sera la clarté que l'historien a dû répandre sur ces intrigues et la patience avec laquelle il a su en débrouiller tous les fils. Aucune source n'a été négligée : archives nationales, archives florentines, celles du département du Loiret, où, d'aventure, se sont trouvées les instructions données par

Digitized by Google

Visconti à Niccolo Spinelli, son envoyé, tout a été fouillé et utilisé ; il est impossible d'apporter en matière historique plus de précision et d'autorité. Aussi la dernière œuvre de M. de Circourt est-elle digne en tous points de celles qui l'ont précédée.

D. A.

—

Ère nouvelle des 5 et 9 mai contient : *Le couvent des récollets de Cognac*, histoire racontée par M. F., surtout d'après la *Notice ou abrégé historique de la fondation des couvents des récollets de la province et de l'immaculée conception en Guyenne* (Limoges, Chapoulaud, 1778). L'article reproduit l'acte de vente du couvent, comme bien national, à Etienne-Pierre Albert, ancien maire de Cognac, et à son beau-frère, Jacques-Charles-Damaze Dulignon.

— Numéro du 23 mai : *Etablissement des foires à Cognac* par lettres patentes de Louis XIV, de décembre 1651, qui rappellent le siège de dix jours subi par la ville « pendant la plus fâcheuse saison de l'année, dans une place ouverte en plusieurs endroits, la fortification en ayant été négligée parce qu'elle est au cœur de notre royaume, et que personnes n'eût prévu que notre couzin, le prince de Condé... eût formé un soulèvement dans notre province de Guyenne, de laquelle nous lui avons donné le gouvernement... et avait attaqué celle de Cognac, dont il se fust aussy emparé si la valleur des habitans, assistés de quelques gentilshommes du voisinage, n'eust assuré, par la plus vigoureuse défense, la conservation de la petite ville soubz notre obéissance... » En conséquence, le roi accorde le droit de noblesse au maire de Cognac, l'exemption de divers subsides, impositions, etc., enfin quatre foires par an. En 1754, les habitants demandèrent une foire mensuelle, qui leur fut accordée le 9 mai 1758. En 1878, on a rétabli, avec une certaine pompe, les foires de trois jours en mai et novembre. Le champ de foire fut fixé, en 1761, au quartier de La Predasse, aujourd'hui place de la sous-préfecture, qui était alors de la paroisse Saiht-Martin, et fut transféré, en 1854, au fief de Gratelot, et inauguré le 10 novembre 1855.

—

Inventaire analytique des archives du ministère des affaires étrangères. — Le ministère des affaires étrangères a fait paraître plusieurs volumes qui, indépendamment de leur haute importance pour l'histoire générale, offrent de l'intérêt pour l'histoire de quelques uns de nos compatriotes. Dans le troisième volume des *Papiers de Barthélemy* (1792-97), publiés par M. Kaulek, chef du bureau historique, nous remarquons une lettre de Bacher, secrétaire de l'ambassade de France en Suisse (9 décembre 1793), au sujet du conventionnel Bernard de Saintes, « qui tient une très bonne maison (à Montbéliard) et représente dignement la nation française dans un pays nouvellement

Digitized by Google

régénéré » ; Bacher se plaint des projets d'annexions nouvelles conçus par Bernard, et qui pourraient amener une rupture avec le corps helvétique.

M. Germain Lefèvre-Pontalis, attaché aux archives du ministère, est l'éditeur de la très curieuse *Correspondance politique* d'Odet de Selve, ambassadeur en Angleterre, où nous relevons des détails sur la révolte de la Guyenne, en 1548, qui manqua gagner La Rochelle.

M. Hanotaux, qui a poursuivi avec un égal succès la carrière diplomatique et la carrière historique, et qui a publié un beau volume sur l'origine de l'institution des intendants avant d'aller gérer notre ambassade à Constantinople, imprime, dans le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France*, un volume sur *Rome* (1640-1687), précédé d'une longue étude, tout à fait capitale, sur le gallicanisme, et annoté avec grand soin. Cet ouvrage contient un passage curieux (p. 105) sur Marie Mancini, l'ancienne prisonnière de Brouage ; les instructions (p. 245) données en 1671 à César d'Estrées, évêque de Laon, qui avait célébré en 1666, à La Rochelle, le mariage de Marie-Elisabeth de Nemours avec le roi de Portugal (voir Jal, *Abraham du Quesne* et *Dictionnaire critique*), et qui avait obtenu de cette princesse sa nomination au cardinalat (p. 241, 253), puis de nombreux documents sur l'ambassade du marquis de Lavardin (1687), étudiée autrefois par M. Gérin, dans la *Revue des questions historiques*, et par M. Michaud, dans son livre, *Louis XIV et Innocent XI*, ainsi que dans le livre de M. Charpenne, *Histoire des réunions temporaires d'Avignon à la France* (1). On envoya à cette occasion à Rome 58 gardes-marine du département de Rochefort (2), avec MM. le chevalier de Chalais, d'Héricourt et de Mombault, capitaines, Dorogne (3), Cahouet, de La Roque et de La Roche, lieutenants. (Gérin, p. 408).

Le 6 juillet 1687, Seignelay annonça à Begon, intendant des galères à Marseille, qu'Arnou enverrait à Toulon 30 gardes de la marine (Gérin, p. 390). Le marquis de La Trousse, sur l'ordre de Louvois, occupa le palais de Genet, évêque de Vaison, et le fit conduire à l'île de Ré (C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV. p. 66). Le 9 octobre 1687, le roi écrivit à M. d'Aubarède (4) que l'évêque arriverait prochainement à l'île de Ré. « Il n'y a pas de danger qu'il soit un peu mortifié et que vous lui laissiez appré-

---

(1) Des détails sur l'occupation du comtat Venaissin ont été récemment donnés dans le charmant livre du marquis de Saporta, *La famille de madame de Sévigné en Provence*.

(2) Sur l'organisation des gardes de la marine à Brest, à Rochefort et à Toulon, voir l'*Histoire de l'école navale*, par un ancien officier (Quantin, 1889).

(3) D'Estrées écrivait de lui à Pontchartrain, le 11 septembre 1688 : « Bon officier et appliqué à son devoir ». (Manuscrits, bibliothèque Mazarine, n° 1726).

(4) Bernard Dolton, comte d'Aubarède, mort à Paris le 15 mars 1710 à 90 ans, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis. Nommé gouverneur de Nancy le 18 octobre 1686, il refusa de quitter l'île de Ré, dont il était depuis longtemps le gouverneur.

Digitized by Google

hender que d'un jour à l'autre vous attendez qu'un vaisseau soit prêt pour le faire transporter au royaume de Siam » (Gérin, p. 410). C'était en effet le moment des expéditions françaises à Siam, sur lesquelles on peut consulter le livre de M. Lanier (1883) et notre opuscule, *Journal des voyages de du Quesne-Guitton* ; nous pouvons rappeler aussi qu'une lettre originale du ministre siamois Constance Phaulkon existe aux archives départementales des Deux-Sèvres (3 octobre 1687). Le 27 avril 1689, Louvois écrivit à Begon, alors intendant à Rochefort, de régler à 20 sols par jour la subsistance de l'évêque de Vaison (*Correspondance de la cour*).

M. Farges, sous-chef du bureau historique, a publié, dans le *Recueil des instructions*, 2 volumes sur la *Pologne* (1648-1794), précédés d'une remarquable introduction, où il cite les instructions données, en 1645, au comte de Brégy, qui avait ordre de s'entendre avec notre ambassadeur en Suède, M. de La Thuillerie, plus tard intendant de Poitou et Saintonge. En 1664, M. Millet, maréchal de camp, plus tard lieutenant général de Brouage et d'Aunis, mort à La Rochelle le 24 février 1690, eut une mission extraordinaire en Pologne (p. 46-49), avant d'être envoyé (1667) près de l'électeur de Brandebourg. Guillaume Millet de Jeurs avait été gentilhomme du cardinal Mazarin. En 1644, il fut chargé de lever des troupes dans le pays de Liège, le duché de Juliers et la Gueldre ; en septembre 1646, il alla porter des présents au prince d'Orange ; en décembre 1647, il fut envoyé en Lorraine ; en janvier 1649, il eut une mission près de Turenne et de d'Erlach. En 1651, Mazarin, pendant son exil, le chargea à plusieurs reprises de voir un grand nombre de personnages dont il voulait connaître les sentiments à son égard ; il lui recommandait de parler souvent de lui à la reine. (*Lettres de Mazarin*, publiées par M. Chéruel, *passim*). Le 16 avril 1652, il fut nommé maréchal de camp. Il fut ensuite sous-gouverneur du dauphin. On lit dans les *Mémoires de Foucault* (*Collection des documents inédits*), p. 235 : « Nous avons parfaitement été régalés à La Rochelle (septembre 1688) par M. Begon et par M. Millet ». A sa mort, il fut remplacé par M. de Guiry. « Sa charge vaut 10,000 livres de rente, dit Dangeau (tome III, p. 70). Outre cela, il touchait encore 20,000 liv. du roi comme sous-gouverneur du dauphin et comme gouverneur de Château-Renaud ».

En 1689, un Poitevin, M. de La Porte du Theil, fut envoyé en Pologne pour seconder l'ambassadeur, le marquis de Béthune (p. 179). M. Farges n'a pas trouvé de documents sur les missions qu'eut en Pologne, en 1670, 1674 et 1682, M. de Callières, seigneur de Clérac en Saintonge ; mais il mentionne (p. 248) les ouvertures qui, pendant qu'il négociait le traité de Ryswick, lui furent faites au nom de l'électeur de Saxe, alors candidat au trône de Pologne ; Callières parle longuement des affaires de ce royaume dans sa correspondance avec la marquise d'Huxelles, dont le comte Edouard de Barthélemy a pu-

Digitized by Google

blié quelques fragments, et que nous annotons en ce moment pour une publication intégrale. L. DELAVAUD.

—

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN PENDANT SON MINISTÈRE, recueillies et publiées par M. A. Chéruel, t. III et IV, 1648-1651. Paris, imp. nationale, 1883, 2 vol. in-4°.

On trouve, dans le troisième volume de ces *Lettres* de Mazarin (VII-1141 pages), d'intéressants détails sur les personnages de notre province plus ou moins activement mêlés aux guerres de la fronde. Après avoir, par ses lettres du 4 et du 7 mars 1648, remercié le comte du Daugnon, gouverneur de Brouage (1), de ses bonnes dispositions, Mazarin lui écrit, le 14 juin 1648 : « Nous avons eu avis, il y a quelques temps, que les Espagnols faisaient activer et armer secrètement des vaisseaux en Hollande, sur lesquels ils prétendent embarquer deux ou trois mille hommes et venir faire une descente vers La Rochelle, les François, mal affectionnez, qui sont hors du royaume, leur ayant fait croire qu'ils entretiennent de grandes intelligences en ces quartiers là, et que, si de Flandre on y envoye des vaisseaux et des troupes, chacun se soulèvera d'abord, dès qu'on les verra paroistre, et principalement le parti huguenot, qui prestera la main à tout. Je sçays que tout cela sont chimères, dont ces meschans esprits et mauvais patriotes repaissent les ennemis pour en tirer de l'argent... mais la prudence veut qu'on n'y néglige rien. Sa majesté a donc jugé à propos de vous faire donner avis de ce qui se passe... en cette occasion, comme elle le feroit en de plus importantes, sçachant quel est vostre zèle, vostre courage et vostre capacité ».

Voici une autre lettre datée de Paris le 24 novembre 1639 : « Nous avons eu advis certain que ceux de Bordeaux se préparent fort à vous recevoir et qu'ils font esquiper, pour cet effect, quantité de petits vaisseaux, par lesquels ils se promettent d'avoir advantage sur vous. Je sçay bien que tant s'en fault que cela soit capable de refroidir une personne comme vous ; ce vous sera un nouvel aiguillon d'honneur, qui vous donnera d'autant plus d'impatience de les aller voir ; mais je vous conjure de prendre si bien vos mesures, qu'ils ne puissent pas réussir dans les espérances dont ils se flattent de ce costé là, et de n'espargner rien pour vous fortiffier aussy de tel nombre de moindres vaisseaux qui pourroit estre nécessaire pour les attaquer avec succez. ... On nous mande aussy que, depuis peu, il s'est fait une barre dans la rivière, en la faveur duquel on peut la boucher en y enfonçant quelques vieux vaisseaux, en sorte qu'il n'y en pourroit plus entrer aucun ny en sortir, qu'il ne passast sous le canon de Blaye, et que telle despense peut se faire avec cinq cens escus ou deux mille livres. Ce seroit une chose si advantageuse, que je ne puis que je ne vous con-

(1) Louis Foucaut, comte du Daugnon, gouverneur de Brouage, avait épousé Marie Fourré, fille de Charles Fourré, seigneur de Dampierre sur Boutonne.

Digitized by Google

jure d'y apporter tout le soin et la diligence qu'il faudra pour la faire exécuter... ».

La confiance de Mazarin dans du Daugnon était entière; il écrit de Compiègne, le 14 juin 1650, au maréchal de La Meilleraye : « Je vous prie de faire un estat certain de monsieur le comte du Daugnon, et de tout ce qui peut despendre de luy : car, certainement, il agit d'une manière si obligeante en ce qui regarde l'estat, qu'on n'en souhaite rien davantage; aussy, il n'a point de meilleur amy que moy ». Et à du Daugnon, le 18 juillet suivant: «... Je ne sçay pas ce qu'on peut vous dire ou escrire; mais je sçay néantmoins qu'il ne manque pas de brouillons et de factieux qui voudroient embarquer chascun dans le mauvais pas, et qui taschent continuellement de semer des soupçons et de la division partout; je suis bien ayse de prendre cette occasion pour vous asseurer que vous me trouverez toujours le mesme que j'ay esté jusqu'ici à vostre esgard, c'est-à-dire le meilleur et le plus véritable amy que vous ayez... ».

Du 12 août 1650, à Le Tellier: « M. de Bourdeilles (1) ne se conduit pas mieux; et, quelque chose qu'il eust escripte, comme vous sçavez, à M. le garde des sceaux, il n'a ny paru près de leurs majestez, ny mesme envoyé faire aucun compliment. On a trouvé à propos de luy faire escripre par M. de Brienne, non pas de la part du roy, mais comme son amy par conseil, qu'on s'estonnoit de ne le voir point. Sa response n'ayant pas satisfaict, on luy a envoyé hier un valet de pied du roy, avec une lettre de sa majesté qui luy ordonne de venir; nous ne sçavons quelle résolution il prendra, parce qu'il se conduict entièrement par les advis de Saint-Bonnet, frère de Saint-Ibard... ».

Du 13 août, au même : «... Sa majesté estime qu'il faudroit aussi chasser Boulanger et Prioleau (2). Ils y font mille sots discours et diverses cabales préjudiciables à son service. Ce dernier y est un instrument très propre comme vous sçavez... ».

Du 18 août, au même : «... Nous avons sceu icy que ceux qui se sont le plus signalez à parler séditieusement et à eschauffer les choses dans le palais, les jours que le parlement a délibéré, ont esté Saint-Martin de l'artillerie et Le Bourdet (3); la reine croit qu'il faudrait renvoyer le premier dans la prison où il estoit, et chasser l'autre et mesme l'arrester... ».

Du 25 août 1650, au même : «... Nous n'avons encore pu retirer de La Rochelle ce que nous y faisons préparer, par les traverses et les obstacles que nous suscite sous main le comte du Daugnon... On essaye de ramener cet esprit là. M. l'évêque de

(1) François-Sicaire de Bourdeille fut nommé, le 12 septembre 1650, lieutenant général; il perdit ensuite la faveur du roi pour n'avoir pas adopté une ligne de conduite irréprochable, pendant la guerre de la fronde. Il est mort au mois de mai 1672, et non en 1678 comme le dit M. Chéruel.

(2) Voir, sur Benjamin Priolo, *Archives historiques de Saintonge*, t. VIII et IX.

(3) Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crazannes, lieutenant de l'artillerie de l'île de France, mort en 1650.

Digitized by Google

Saintes (Louis de Bassompierre, mort en 1676) est employé à cette négociation, parce qu'on a sceu qu'il est fort de ses amis et qu'il est d'ailleurs fort zélé ».

Du 28 août 1650, au même : «... Nous avons enfin remis le comte du Daugnon dans le train qu'on pouvoit désirer... Il est desjà allé à La Rochelle pour haster les armemens et préparer les siens particuliers ; à quoy il a promis de n'espargner ny sa bourse ny son crédit. Il faict estat de venir luy mesme sur son vaisseau et de commander l'armée en personne... Tout cela ne nous couste qu'une chose que S. A. R. remarquera qu'on ne luy pouvoit oster, et qui est desjà de longue main en son pouvoir. Il nous a pressez violemment pour un brevet de mareschal de France ; mais nous l'avons faict enfin départir de cette prétention, luy en faisant congnoistre les conséquences et l'impossibilité où estoit la reyne de le contenter. Pour conclusion, la chose s'est réduite que la reyne luy a promis qu'elle luy feroit expédier toutes les desclarations nécessaires qu'elle ne se déferoit jamais du gouvernement de Brouage et des autres qu'elle a, et dont il est lieutenant, qu'en sa faveur, mesme qu'au caz de prédécès de S. M., le gouvernement seroit à luy... ».

Du 17 septembre 1650, au même : «... Nous venons d'avoir advis que le comte du Daugnon est entré aujourd'huy dans la rivière avec les secours de vaisseaux et de galliotes et autres bastimens qu'il amène... ».

Du 18 septembre, au même : «... Nous attendons, ce soir ou demain, monsieur le comte du Daugnon avec six vaisseaux sur lesquels il a fait embarquer 1,500 hommes de sa garnison, si ce n'est qu'ayant vu au large les vaisseaux d'Espagne, il ayt pris la résolution d'aller droict à eux... ».

Du 21 octobre 1650, au même : «... Les députez du clergé nous ont joincts à Saintes, où ils demandèrent audience à leurs majestez. On chargea M. du Plessis de sçavoir auparavant d'eux... sur quels points ils vouloient faire leurs remonstrances. Et ayant dit, entre autres, pour la liberté de M. le prince de Conty, ledict du Plessis... leur deffendit de parler de ce point là... Au lieu d'exécuter, comme ils le devoient, leurs ordres sur les autres affaires dont ils sont chargez, ils résolurent de ne point prendre leur audience... Ces messieurs les députez m'ont visité en corps à Saintes... ».

Lettres analysées : 1650, le 14 janvier, de Paris, au comte du Daugnon. Mazarin félicite le comte du Daugnon des succès qu'il a obtenus sur les Bordelais. — 22 janvier, de Paris. Mazarin lui annonce l'arrestation des princes. — 8 avril, de Dijon. Mazarin recommande à du Daugnon un officier qui sollicite le commandement de deux vaisseaux. — 13 juillet, de Blois, à Abraham Duquesne. Mazarin lui recommande de faire partir le plus tôt possible de Dunkerque le *Léopard*, le *Berger* et la *Charité*, et de diriger ces vaisseaux vers La Rochelle : ils doivent apporter du plomb, des mèches, des mousquets, des piques et tous les outils que fournira d'Estrades, gouverneur de Dunkerque. — 18 juillet,

Digitized by Google

de Tours, au comte de Daugnon. Mazarin lui recommande de faire un armement naval à La Rochelle. On a donné ordre d'envoyer des vaisseaux de Toulon, de Dunkerque et de Dieppe. Demande de canons, d'outils, de troupes, d'argent, etc... — Du 22 juillet, de Poitiers, au même. Prière d'équiper une ou deux frégates, des pinasses et autres petits bâtiments ; recommandation de diligence. — Du 22 juillet, de Poitiers, au même. La petite flotte réunie à La Rochelle doit se diriger immédiatement vers Blaye, sans attendre les vaisseaux que Duquesne amène. — Du 5 août, de Libourne, à Duquesne. Recommandation de se rendre le plus promptement possible dans la rivière de Bordeaux. — Du 11 août, de Libourne, au comte du Daugnon. L'évêque de Saintes (Louis de Bassompierre) lui porte des marques solides de l'amitié de Mazarin. Le cardinal cherche à gagner du Daugnon par des protestations d'amitié et des promesses. — 20 août, de Libourne, au même. Mazarin lui annonce que M. de Saint-Thomas et l'évêque de Saintes lui feront connaître ses sentiments. — 25 août, de Libourne, à l'abbé de Guron (Louis de Rechignevoisin, évêque de Tulle et de Comminges, mort en 1693). Mazarin se plaint du retard des vaisseaux réunis à La Rochelle. — Du 2 septembre, de Bourg, à du Daugnon. Nouvelles instances pour l'envoi de poudre et de vaisseaux. — 14 septembre, de Saint-Surin, au même. Mazarin a demandé pour lui une assignation de soixante mille livres sur les tailles de Marennes. — Septembre (sans date; probablement le 24), de Saint-Surin, au même. Mazarin le félicite de ce qu'il s'embarque lui-même pour aller combattre les Espagnols devant Bordeaux. Il ne peut lui promettre de l'argent comptant, mais des assignations ou mandats pour les sommes à toucher sur Brouage, La Rochelle, Saintes, Saint-Jean d'Angély. — 17 septembre, de Bourg, au même. Ordre d'interrompre les armements ; la reine a accordé une suspension d'armes. — 23 septembre, de Bourg, au même. Mazarin a été étonné du mémoire de frais que du Daugnon a envoyé à la cour ; il l'engage à le réduire. — Du 3 octobre, de Bourg, au même. Recommandation pour qu'il se rende immédiatement dans la rivière de Bordeaux, afin d'y combattre les vaisseaux espagnols. — 12 octobre, de Bordeaux, au même. Mazarin lui fait part de son désir de former une flotte dont du Daugnon aura le commandement.

1651, du 1er mars, à Poiriers, de La Fère. « Il seroit bon aussy et mesme nécessaire que la reyne escrivist des lettres obligeantes à M. le maréchal de La Meilleraye et au comte du Daugnon, qui doivent estre à elle (et à quoy assurément le premier ne manquera pas), pour leur dire un petit mot des affaires, les assurer de sa protection et tesmoigner qu'elle est [assurée] au dernier point de leur zèle et de leur fidélité pour le service du roy, et qu'ils ont un dernier attachement à sa personne et à ses intérêts ». — 3 avril, d'Aix-la-Chapelle, à M. de Lionne. « J'ai vu une lettre escrite au rhingraw, gouverneur de Maëstricht, que le comte du Daugnon faisoit fortiffier en grande haste

Digitized by Google

La Rochelle. Je ne sçay pas si c'est vray ; mais si cela est, c'est une affaire de très grande conséquence, et à laquelle il faut que la reine donne ordre, sans perdre de temps. C'est un homme meschant et incorrigible, et de quelque voye que sa majesté se serve pour l'empescher de mal faire, elle fera bien.... Quand madame de Navailles est à Niort, ledit sieur comte du Daugnon lui rend de fréquentes visites; elle pourroit peut-estre contribuer encore en cecy, et si on parloit avec M. de Navailles, je ne doute point qu'il ne gardast le dernier secret ». — 12 mai, de Brülh, à M. de Lionne. « Je crois certainement que le billet que vous a escrit le procureur général a esté dicté par l'induction de quelque personne qui ne souhaitte pas fort mon retour; et comme il a grande liaison avec madame d'Aiguillon, elle luy dira qu'elle ne faut pas qu'elle songe à mon reppit. Je sçay asseurément qu'elle n'a aucune bonne volonté pour moy et qu'elle a grande amitié avec M. de Saugeon... » (César-Louis de Campet, comte de Saujon, capitaine des gardes de Gaston d'Orléans, gouverneur de la principauté de Dombes). — 20 mai, de Brülh, au même. « A la vérité, j'eusse esté bien lasche après les desclarations que M. de Chavigny a faites à Saugeon, mesme qu'il n'auroit jamais eu recours à moy tant que j'aurois esté dans la prospérité, mais qu'à présent que j'estois dans le malheur, il ne refuseroit pas de se raccommoder si je le recherchois et luy faisois faire des offres, qu'on a faussement publiées, à cette heure qu'il croit estre au pinacle ; je vous serois fort obligé si vous preniez la peine de descouvrir qui m'a faict cette pièce... ». — 22 août, de Brülh, à Ondeder, à Florence. « Il conte d'Ognone per molte ragioni, ma più d'ogn'altro per quella dello stabilimento del principe di Conde in Ghienna, è un pezza necessaria à conservure nel servitio del re senza sparamiare alcuno cosa per quest' effeeto. Il mareschal de la Migliarè (La Meilleraie) n'a potere sopra di lui, et monsieur Sentie (l'evêque de Saintes, Louis de Bassompierre) ancora, il quale accarazzato dalla regina servira con fervore tanto in condurre lo spirito del detto conte, come in molto altre cose, delli qualli è capace... » — 5 novembre, de Dinant, à Milet ou Millet. « ... Après avoir affermy par sa présence tous ces peuples (les habitants du Poitou, de l'Angoumois, de l'Aunis et de la Saintonge), affaibly le party de monsieur le prince, faict advancer monsieur le comte d'Harcourt, qui aura des forces assez considérables pour avoir advantage sur luy, et après s'estre saisi de La Rochelle, où je ne doute point qu'elle ne soit receue à bras ouverts (car la haine qu'on y a contre du Daugnon, comme en toutes ces provinces-là, est inconcevable) ; elle doit ramener le roy dans le centre du royaume... » — 13 décembre, de Dinant, au maréchal d'Hocquincourt. « Je suis extresmement surpris du discours que j'apprends que M. de Manicamp à faict à Péronne. A la vérité, j'ay beaucoup d'affection pour luy, et je la luy ay bien tesmoignée ; mais je ne sçay pas comment je luy puis avoir dict qu'il seroit mareschal de France devant que d'arriver à la cour... je n'ay pas si peu de respect pour leurs majes-

Digitized by Google

tez, que je voulusse promettre ces charges-là sans leur sceu ; et à parler sincèrement, il ne s'est passé aultre chose sur ce sujet entre nous, si ce n'est que M. de Manicamp, disant par deux fois qu'il avoit advis qu'on feroit le comte du Daugnon mareschal de France, luy fit response que le roy ne seroit pas assez mal conseillé pour cela, et que je ne luy faisois pas une grande grâce en luy disant qu'il le méritoit mieux que ledit comte, et qu'il n'avoit qu'à bien servir et ne craindre pas qu'on advançast, à son préjudice, un jeune homme qui n'a presque point servy et qui porte présentement les armes contre le roy. Voilà la pure vérité... »

D. A.

—

Lettres inédites de Talleyrand a Napoléon (1800-1809), publiées par M. Pierre Bertrand.

Parmi les personnages dont il est question dans cette correspondance, l'un des plus importants documents historiques qui aient été publiés dans ces derniers temps, nous relevons le nom de Joseph Eschasseriaux, chargé d'affaires de France dans le Valais. Talleyrand analyse trois de ses lettres et parle du traité conclu par lui avec la république du Valais, le 8 octobre 1805 (p. 140, 141, 176). Il est aussi plusieurs fois question, dans cette correspondance, d'Alquier, député de la Charente-Inférieure à la convention, plus tard ambassadeur et baron de l'empire ; un de ses petits-fils a épousé la fille de notre concitoyen M. Debrousse, de Surgères ; un autre est contre-amiral. Talleyrand signale à plusieurs reprises les dépêches qu'il a reçues d'Alquier, pendant l'ambassade de celui-ci à Naples ; mais il n'en donne qu'une très brève analyse ou se contente même de les mentionner (p. 46, 58, 79, 84, 144, 156, 194, 221, 237). Les lettres d'Alquier, que nous avons pu lire aux archives du ministère des affaires étangères, sont très intéressantes ; elles fournissent des détails piquants sur la cour de Naples, la fameuse reine Caroline, son favori Acton, sa fille la princesse des Asturies, etc.

Les *Lettres inédites de Talleyrand* donnent des détails peu connus sur les négociations de la Perse avec Napoléon ; le fils du général Gardane, qui fut, sous le premier empire, chargé d'une mission en Perse, avait déjà, il y a quelques mois, publié une série de documents sur cet épisode intéressant de notre histoire diplomatique. Ce qui nous autorise à en parler ici, c'est que Pierre-Amédée Jaubert, qui fut envoyé en Perse l'an 1805, était le beau-père de Jules Dufaure. A son retour, en 1807, il traversa la Turquie et les principautés danubiennes, et alla trouver, à Varsovie, Talleyrand, auquel il donna les renseignements les plus circonstanciés sur l'état de la péninsule des Balkans, en même temps que sur les dispositions du roi de Perse ; il avait vu, à Widdin, le célèbre pacha Passivan-Oglou, dont l'intéressant travail de M. A. Boppe nous a fait connaître la physionomie. Jaubert précédait de quelques jours seulement

Digitized by Google

un ambassadeur de Perse, qui était accompagné d'un interprète français, M. Romieu (p. 119, 296, 313, 438).

L. Delavaud.

—

Louis XII, Anne de Bretagne, la guerre de Milan et le traité de Grenade (1498-1501), extraits du *Cérémonial français*, des *Mémoires* de Saint-Gelais, de Jean d'Auton, du loyal serviteur, de la *Chronique du bon chevalier* par Bouchet, etc., publiés par B. Zeller, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris, répétiteur à l'école polytechnique. Paris, Hachette, 1889, in-16, 171 pages. Prix : 50 centimes.

Cet opuscule, qui fait partie de la très intéressante collection l'*Histoire de France racontée par les contemporains*, contient de larges emprunts faits au chroniqueur saintongeais Jean d'Auton, avec une notice biographique sur cet auteur, tirée de la préface de l'édition de ses *Chroniques* par P.-L. Jacob, et donnant son épitaphe en vers par Jean Bouchet. M. P.

—

Le marquis de Verteuil, lieutenant-général, gouverneur de l'Aunis. (Vannes, Eugène Lafolye, 1888, in-8°, 15 p.). — Courte notice sur Marc-Antoine de Verteuil, né le 10 septembre 1718 au château de La Mothe, près de Saint-Loubès, en Guyenne, d'André de Verteuil, seigneur de Malleret, et de Jeanne Maron de Pisane ; sous-lieutenant en 1743, commandant d'une compagnie en 1746, maréchal de camp en 1770, lieutenant-général en 1785. On y lit : « En reconnaissance du service qu'il avait rendu à la cause royale et à celle de l'ordre (en apaisant, en 1791, des troubles dans la Guyenne, le Périgord et le Limousin), il fut nommé gouverneur de La Rochelle, puis appelé au commandement de la douzième division militaire, composée des troupes de ligne réparties dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de la Loire-Inférieure ». Il prit sa retraite en 1791.

Le marquis de Verteuil a eu pour aide de camp son neveu, Jean de La Rocque-Latour, d'une vieille famille de Guyenne, ancien chevalier de Malte, capitaine au régiment de Royal-Cravatte cavalerie en 1789, qui, le 8 juillet 1800, épousa Marie-Suzanne Harouard de Saint-Sornin, fille de François-Henri, seigneur de La Garde-aux-Valets, de Croix-Chapeau, etc., dont il eut : 1° Marie-Henri, marquis de La Rocque-Latour, marié en 1835 à Phylida Dumas de Larocque, sans enfants, au château de La Valade, par Saint-André de Cubzac ; 2° Charles-Cosme-Marie, comte de La Rocque-Latour, ancien lieutenant-colonel de cuirassiers de la garde, marié en 1839 à Marie-Augustine-Alix de Trimond, dont : *a*. Jean-André-Raoul ; *b*. Alice-Marie, épouse d'Albéric, comte de Lengle de Rougemont ; 3° Auguste-Marie, vicomte de La Rocque-Latour, marié en 1846 à Marie-Bonne Lévesque de Puyberneau, décédée le 26 janvier dernier (Voir *Bulletin*, ix, 97), dont : *a*. Amanieu ; *b*. Henri ; *c*. Ray-

Digitized by Google

mond, marié à Mlle de La Roche-Saint-André ; *d.* Bibiane ; *e.* Joséphine ; *f.* Marie-Caroline ; 4° Joséphine-Esther.

—

Le mémorial de Saintes, *Gazette des bains de mer de Royan*, etc., continue la publication des intéressantes monographies de M. P. de Lacroix « à travers l'histoire de la contrée ».

Les nos 337-343, 10 juin-22 juillet, contiennent *Lonzac*. (Voir *Bulletin*, VIII, 371). Lonzac est remarquable par son église style renaissance (*Bulletin*, VIII, 257) que fit bâtir Jacques de Genouillac dit Galiot, seigneur d'Assier, Capdenac et Laleu, pour y enterrer sa femme, Catherine d'Archiac, dame de Lonzac, morte sans postérité. De son second mariage avec Françoise de La Queille, il eut : 1° François, qui fut blessé mortellement à la bataille de Cérisoles (1544) ; 2° Jeanne de Genouillac, mariée d'abord à Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, puis à Jean-Philippe Rhingrave, comte palatin du Rhin. Jeanne de Genouillac eut de son premier mariage : 1° Antoine de Crussol ; 2° Jean, seigneur de Beaudisner; 3° Jacques, seigneur d'Assier, qui continua la postérité ; 4° Louis, mort sans alliance ; 5° Charles, abbé de Feuillans ; Galiot, marié à Françoise de Warti; 7° Marie de Crussol, qui a épousé François de Cardillac ; 8° et Marguerite, non mariée. Après la mort de Jeanne de Genouillac, le duc de Crussol d'Uzès, son fils, vendit la terre de Lonzac à la maison de Pons. Antoinette d'Albret, fille de Henry d'Albret II, baron de Pons et de Miossens, comte de Marennes, et d'Anne de Gondrin, épousa, le 16 avril 1637, René Gruel de La Frette, fils du gouverneur de Chartres, auquel elle apporta en dot le comté de Lonzac, comme nous l'avons dit (VIII, 421). De ce mariage plusieurs enfants, dont René-Henry Gruel de La Frette, comte de Lonzac, décédé en 1667, et René Gruel, qui devint comte de Lonzac après la mort de son frère aîné. Il avait épousé, en 1668, Marie de Boismorin, qu'il a laissée veuve sans enfants, et qui s'est remariée à Louis de Pons, marquis de Thors. Après les La Frette, le comté de Lonzac fut sans doute pour quelque temps dans la maison de Thors, et l'on pense qu'il est ensuite passé à la famille de Gontaut-Biron. Plus tard, des titres l'attribuent à la famille de La Croix du Repaire.

Nos 344-348, du 29 juillet au 26 août 1888, contiennent *Bassac*. Cette étude n'offre pas beaucoup de nouveau, après l'*Histoire de l'abbaye de Bassac* (1881) par M. l'abbé Denise. L'abbaye, en 1789, ne comptait plus que sept religieux et avait pour abbé commendataire (1762) Marie-Joseph Green de Saint-Marsault, « prêtre du diocèse de Limoges », dit M. de Lacroix, né, en 1729, de Claude, vicomte du Verdier, seigneur d'Eyburie, de Faugeras, de Condat, etc., et de Catherine David de Lastours, vicaire général de Meaux, nommé (1779) évêque de Pergame *in partibus* et premier aumônier de madame Adélaïde, abbé commendataire des abbayes royales de Bassac, Obazine, Longpont, Lagny, mort à Rome le 2 septembre 1818. Saint-Savinien du Port et Saint-Trojan en l'île d'Oleron étaient à la nomination de l'abbé

Digitized by Google

de Bassac. (Voir, *Bulletin*, v, 24, la description de l'église).

Les nos 349-355, 2 septembre - 14 octobre, sont consacrés au canton de Segonzac, dont le territoire dépendait de la châtellenie de Bouteville, et fut possédé, comme fief principal, par les Taillefer, comtes d'Angoulême, puis par les Lusignan. La contrée eut beaucoup à souffrir des guerres religieuses. Des sept cornettes de cavalerie envoyées par Coligny pour sauver par la retraite une partie de ses troupes, trois furent chargées par le comte de Brissac, chef catholique, dans la plaine de Segonzac, et deux des trois furent perdues (1569). Après la mort de François Ier et de son fils, Bouteville passa aux Montmorency, et ensuite à la maison de Pic de La Mirandole, dont les héritiers en firent retour au roi moyennant finance; puis, en 1593, fut engagée à Bernard de Béon du Massés, lieutenant général en Angoumois, Saintonge et Aunis, qui avait remplacé le duc d'Epernon comme gouverneur de la province. Un terrain à Segonzac est acheté pour y bâtir un temple (1607). En 1632, le maire et les échevins d'Angoulême fondèrent dans leur ville un collége de jésuites, ce qui fut une occasion pour les religieux de solliciter du roi et du pape l'union de la cure de Segonzac à leur collége. Les pères disaient dans leur mémoire que cette paroisse « étoit depuis longues années tellement gastée d'hérésie que, de plusieurs milliers d'âmes qu'elle contenoit, à peine s'y trouvait-il trois ou quatre familles qui fissent profession de la religion catholique ». Nous renvoyons à l'article de M. de Lacroix pour le surplus des longs détails sur les événements accomplis pendant les guerres religieuses durant le XVIIe siècle, et les incidents religieux du XVIIIe.

Nos 357-361, 28 octobre-25 novembre, *Saint-Preuil*. M. de Lacroix cite, parmi les seigneurs : Jean de Jussac, seigneur d'Argentine, en la paroisse de La Rochebeaucourt, l'un des gentilshommes de la petite cour de Charles et de Louise de Savoie au château de Cognac, puis Raymond de Jussac, seigneur de Saint-Marsault et d'Ambleville, et enfin François de Jussac de Saint-Preuil, fils puiné d'autre François et d'Isabelle de Bourdeille, petit-fils du précédent. Le chevalier de Saint-Preuil entra fort jeune dans la carrière des armes. Capitaine d'infanterie à vingt cinq ans, il fait prisonnier le duc de Montmorency à la fameuse journée de Castelnaudary (1632), se bat en duel, s'exile en Belgique, est pardonné après son exploit de Corbie, obtient le grade de maréchal de camp, est nommé gouverneur d'Arras, a des aventures galantes, tombe en disgrâce; est arrêté, conduit dans la citadelle d'Amiens, jugé, condamné et enfin exécuté dans cette ville (1641). « La vie de François de Jussac de Saint-Preuil est si curieuse, qu'on croit lire un roman ».

Nos 362-368, 2 décembre-13 janvier, *Montchaude*, qui appartenait aux Saint-Gelais de Lusignan, dont le nom apparaît au XIIe siècle et se perpétue jusqu'au XVIIIe. L'église, placée sous le vocable de saint Cybard, date du XIVe siècle. Après Jean de

Digitized by Google

Saint-Gelais, la terre passa indivise à ses héritiers, MM. de Vaillac et de Crevant, qui la vendirent à Jean-Léon de Livenne, qui, en mourant, la laissa à sa fille Marie de Livenne, mariée, en, 1769, à Isaac de Gain, marquis de Linars, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons, qui mourut en 1779. A la mort de Marie de Livenne, Montchaude passa aux La Laurencie, qui vendirent le château à Ossian Verdeau. Il fut acheté en 1875 par Constantin, dont la veuve l'habite pendant l'été.

Nos 369, 20 janvier, *Barret*. Barret, prieuré annexe de la sacristie de l'abbaye de Baigne, fut possédé par une famille dont le premier, Adhémar de Barret, paraît dès 1032. Jacques d'Archiac succéda aux Barret, puis par mariage les Montberon, puis les Bourdeille, en même temps que la seigneurie d'Archiac.

Nos 371 et 372, 3-10 février, *La Chaise*, arrondissement de Barbezieux. L'église, du XIIe siècle, est dédiée à Saint-Vivien; la fondation en est attribuée aux Templiers. Aymar d'Archiac, IIIe du nom, reçut la terre de Philippe le Bel; elle passa ensuite dans la famille de Pressac de Lioncel de Lisle. Estherde Pressac est, en 1691, dite veuve de François Dusault, écuyer, sire de La Mirande, et, en 1700, Sarah de Pressac était l'épouse de Paul Dusault de Riveron en la paroisse d'Arthenac.

Nos 373-374, 17-24 février, *Criteuil*. L'église, du XIe siècle, aujourd'hui sous le vocable de saint Jean était alors sous celui de saint Maigrin « sancti Magrini de Cristolio »; on y lit encore sur le tympan: « TEMPLE DE LA RAISON ». La paroisse était du diocèse de Saintes, et le curé devait à chaque mutation un barbotin d'or à l'évêque. Point de château; mais quatre logis: l'un, La Mothe, appartenait aux Marchand, famille anoblie en 1495 par Charles VIII, qui prit le nom de Marchand de La Mothe-Criteuil; une La Mothe-Criteuil, religieuse à Angoulême, a laissé un volume manuscrit de lettres édifiantes; le second, L'Epine, appartenait, en 1635, au baron de Blanquefort, puis fut possédé jusqu'en 1860 par la famille Dupuy; le troisième, Barbe, fut apporté en mariage par Marie Phelip à Philippe Courault, marchand d'Angoulême, qui en fit sa déclaration en 1610, au devoir d'un épervier ou la somme de 10 sous; il passa au XVIIIe siècle aux Priqué de Guippeville; il est aujourd'hui à MM. Baudy et Gravaud; le quatrième, le fief de Luchet, passa des Vigier dans la maison des La Rochefoucauld-Roissac; puis dans celle de Saint-Gelais de Montchaude, puis au XVIIIe siècle dans la famille Bernard.

Nos 375-376, 3 et 15 mars, *Nonaville*, canton de Châteauneuf. L'église, du XIIe siècle, fut dévastée, mutilée en 1794; le curé, qui avait adhéré à la république, disparut; et l'on vendit le mobilier de l'église jusqu'à la charpente. La cloche est de 1600.

Nos 377-379, 17-31 mars, *Angeac-Champagne*, canton de Segonzac. La terre fut donnée par Philippe le Bel à Aimard d'Archiac. Marquise d'Archiac, veuve en premières noces d'Hélie de Gourville, et épouse de Jean de Jagonnas, eut, en partage, Ambleville Saint-Fort et la moitié d'Angeac-Champagne. Sa

Digitized by Google

fille, Jacquette de Jagonnas, s'unit à Pierre Jourdain, dont la fille, Agnès Jourdain, mariée à Jacques de Pressac, sieur de La Chaise, lui porta Angeac et le fief de la Prévoté en Verrières. Angeac fut acheté vers 1628 par César Boscal de Réals, sieur de Champagne en Périgord et de Mornac en Saintonge, époux de Louise Baudouin de Fleurac. Le fils Léon de Réals, né vers 1616, mari (18 août 1641) de Marguerite de Courbon-Blénac, fut député de la noblesse de Saintonge aux états généraux de 1649, et en 1651, un des défenseurs de Cognac contre les troupes de Condé. Il vendit Angeac à René de La Tour, baron de Saint-Fort et à sa femme, Marie Vinsonneau de La Péruse, dont la fille, Marie de La Tour, le donna en mariage à Jacques de Bremond d'Ars. La terre fut acquise en 1770 par Jean Roy, lieutenant-général en l'élection de Cognac, qui décéda en 1784. Son fils, Louis-François Roy d'Angeac, a été maire de Segonzac de 1814 à 1824, date de sa mort, et sa petite-fille, épouse de M. de Ferreine de Saint-Antonio, a vendu le domaine en 1837 à plusieurs propriétaires du pays.

Nos 380-391, 7 avril-23 juin. *Angeac-Charente et Vibrac*, canton de Châteauneuf. Angeac a été possédé par la maison d'Archiac, dont une fille, Jeanne d'Archiac, dame d'Angeac, le porta en dote à son mari, Guillaume de Mareuil (généalogie des d'Archiac et des Mareuil). Gabrielle de Mareuil, fille unique de Guy, seigneur de Villebois-La Vallette, Angeac et Vibrac, le donna en mariage, vers 1542, à Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, comte de Saint-Farjeau, et le vendit, vers 1598, à Jean-Louis de Villebois-La Valette, duc d'Epernon, qui possédait déjà la terre de Châteauneuf, et qui acquit peu après Angeac et Vibrac (ici biographie de d'Epernon).

Notes sur les Tabuteau, les Fé, Dexmier, les Montault de Navailles, les Courcillon de Dangeau.

Une observation qui s'applique à toutes ces études « à travers l'histoire de la contrée » : elles prouvent de la part de l'auteur de très grandes recherches, une connaissance familière du pays ; mais nous eussions aimé trouver l'indication des sources où il a puisé. Aucun travail d'érudition ne se fait plus aujourd'hui autrement. A. L.

—

La nouvelle bibliothèque populaire a 10 centimes (Paris, 55, quai des Grands-Augustins) a consacré aux *Vieux poètes français* (2e partie) sa 108e livraison. Dans la traduction de la chanson de geste *Le covenant Vivien*, c'est-à-dire le vœu de Vivien (XIIe et XIIIe siècles), on trouve les noms de deux chevaliers de Saintes, Hunaut le preux, et Huon.

Vivien, fils de Garin d'Anséune, haut personnage de la cour de Charlemagne, à qui l'empereur avait confié le duché de Toulouse, revenu d'Espagne, où il avait été envoyé à l'âge de sept ans pour y être échangé contre son père, captif des Sarrasins, est armé chevalier par son oncle et jure : » Jamais Sarra-

Digitized by Google

sin, Esclavon ou Turc ne me fera reculer ». Vivien a recruté des compagnons; dix mille guerriers ont répondu à son appel, tous gentils damoiseaux sur de bons destriers; parmi eux, « Hunaut de Saintes, le preux, et maint autre baron ». Après des prodiges de valeur, Vivien est blessé mortellement. Sur le conseil de dame Guibourc, sa femme, Guillaume va à la cour de France implorer l'aide du mari de sa sœur, le puissant roi Louis. Arrivé à Laon, Guillaume est allé tout droit au palais; mais il était si pauvrement vêtu qu'on lui fit mauvais accueil. Se voyant méprisé, il entre en fureur contre sa sœur et le roi, et raconte devant dame Ermengarde, sa mère, et le vieil Aimeri, son père, le grand dommage qu'il a subi. Le duc de Toulouse, vaincu, bat en retraite; les païens le poursuivent et emmènent le paladin Bertrand, Guichart le preux, Huon de Saintes et Gautier de Toulouse...

Peut-être quelqu'un de nos savants confrères nous donnera-t-il quelques éclaircissements historiques sur ces deux héros. Mais toujours notre amour-propre saintongeais trouvera son compte à constater la part qui a été faite aux chevaliers de notre province dans l'une de nos plus célèbres épopées nationales.

PIERRE MARCUT.

—

ŒUVRES CHOISIES DE CLÉMENT MAROT, accompagnées d'une étude sur la vie, les œuvres et la langue de ce poète, avec des variantes, des notes philologiques, littéraires et historiques, et un glossaire par EUGÈNE VOIZARD, professeur agrégé au lycée Michelet. (Paris, Garnier, 1888, in-18, LXVIII-459 pages).

On avait raconté qu'une rue à Gemozac portait encore le nom de Clément Marot, parce que le poète y avait habité. C'était une invention d'Abraham Jonain, qui n'en faisait pas d'autres. Mais si c'eût été, au XVIe siècle, l'usage d'avoir des boulevards Napoléon, des avenues Thiers, des cours Gambetta, on aurait eu certainement des squares Marot à Pons, des impasses Marot à Gemozac, des quais Marot à Saintes et ailleurs, tant étaient grandes la vogue et la renommée du gentil Marot, « primus sui temporis poeta Gallicus », comme on écrivait au bas de son portrait. Marot, en effet, a chanté Michelle de Saubonne, gouvernante de Renée de France, duchesse de Ferrare et mère de la belle et savante Anne de Parthenay, dame de Pons. (Voir *Epître perdue au jeu contre madame de Pons*, que l'éditeur n'a pas admise dans ces *Œuvres choisies*, mais qui est citée dans les *Œuvres de maistre Bernard Palissy*, p. XX, par M. Louis Audiat). M. Voizard n'a pas oublié la si caractéristique et si importante *Epistre à madame de Soubise partant de Ferrare pour venir en France*, p. 120. Michelle de Saubonne, fille de Denis de Saubonne, dit la note, seigneur de Fresnes-Coudray, conseiller du roi, bailli de Chartres, avait épousé, le 19 janvier 1507, Jean de Parthenay-l'Archevêque, quatrième du nom, baron de Soubise. Son esprit et son instruc-

Digitized by Google

tion la désignèrent à l'affection particulière de la reine Anne, qui l'attacha à ses filles. En grande faveur à la cour, elle ne cessa de mettre son crédit au service des poètes et des lettrés. Ce fut elle qui attira sur Jean Le Maire de Belges et Jean Marot les munificences royales. Plus tard, à Ferrare, elle devint la protectrice de ce dernier. (Voir, sur la petite cour de Ferrare, Calvin, Marot, Antoine de Pons, Anne de Parthenay-Soubise, etc., les *Œuvres de maistre Bernard Palissy*, p. XVIII).

Il faut remercier M. Voizard de nous avoir donné de Clément Marot une édition commode, et de l'avoir si savamment annotée.

—

Le PHARE DES CHARENTES du 15 mai 1889 contient, de M. Gustave Regelsperger, de Rochefort, un article sur le livre récent de M. le commandant J. Sylvestre, *L'empire d'Annam et le peuple annamite*. Paris, Alcan, 1889, in-18, et dons les nos des 7 et 9 juin, *La Charente-Inférieure au salon*.

—

REVUE CELTIQUE d'avril 1889 contient, de M. d'Arbois de Jubainville, *Gentilices en* ius *employés au féminin dans la géographie de la Gaule;* par exemple *Artia*, *Artius*, *Artos*, d'où *Arce* (Arcia), commune de la Charente-Inférieure, *Arsac* (Charente).

—

La REVUE DES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES (février-mars 1889), par M. Cagnat, signale, p. 10, le *Catalogue du musée de Saintes*, par M. Audiat, « un livre que l'on peut citer comme un modèle aux conservateurs de musée qui voudraient entreprendre un catalogue : les descriptions sont fidèles et les interprétations exactes et sobres, et la bibliographie aussi complète que le demande un ouvrage de cette sorte ».

—

REVUE POITEVINE des 15 mai et 15 juin contient *Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis; Coutumes festivales*, par M. l'abbé Noguès.

QUESTIONS ET RÉPONSES

—

I. — QUESTIONS

N° 436. — Il a paru en 1855, à Paris, à la librairie nouvelle, un petit volume in-32 (prix 50 centimes), intitulé *Manuel de l'homme comme il faut*, et signé : « Le vicomte de Marennes ». Peut-on dire quel est ce pseudonyme ?

—

Digitized by Google

N° 437. — *Sur un messager marin employé par Toiras à l'île de Rhé.* J'ai jadis eu à m'occuper, dans mon annotation des *Mémoires de Puységur*, publiés par la société bibliographique (Paris, 1883, t. I., p. 58-59), d'un très habile et très vaillant nageur qui, en 1627, porta au duc d'Angoulême des dépêches de Toiras, assiégé par les Anglais dans le fort de Saint-Martin. Je voudrais revenir sur ce sujet: car je m'intéresse fort à ce nageur, digne d'être comparé, soit au classique Léandre, soit au romantique lord Byron, lequel nageur, soldat au régiment de Champagne, était mon compatriote (tous les documents le proclament *Gascon*), et même peut-être mon voisin (quelques documents le font naître près de Tonneins). Je viens demander quels renseignements on peut trouver en Saintonge sur lui et sur ses prouesses nautiques. Aurait-on quelque pièce officielle qui nous donnerait le véritable nom du héros (*Pierre Lanier ? Pierre Lolanier? La Pierre ?*). Connaîtrait-on des vers latins ou français (autres que ceux qui ont été recueillis dans le *Mercure* et dans l'*Histoire de La Rochelle* du P. Arcère) composés en l'honneur du rude gaillard qui se moqua si bien de la fureur de Neptune et de celle des Anglais ? Puisque j'ai nommé le *Mercure*, je veux régaler mes chers lecteurs d'une *la palissade* qui lui a échappé et que lui envierait M. Prud'homme. La voici : « Enfin il arriva, et prenant terre au lieu du moulin de La Leu, distant de demie lieue du fort Louys, il ne se peut tenir sur ses pieds, estant contraint de marcher à quatre pattes, comme on dit. Il revestit sa chemise qu'il avoit ployée sur sa teste en forme de bonnet, *laquelle estoit toute mouillée* (évidemment, bon et honnête *Mercure* !), et trouva un paysan qui le mena au fort Louys... »

T. DE L.

—

II. — RÉPONSES.

N° 49; t. I, p. 267 ; t. IV, p. 312. *Le nom de la femme de Cosme Bechet, auteur de l'*USANCE DE SAINTONGE. — Il y a dix ans que cette question a été posée dans le *Bulletin* ; et il y a cinq ans, M. Ch. D. écrivait : « On ne saurait répondre de cette façon catégorique : Une telle était la femme de Cosme Bechet ». Je crois pouvoir être plus affirmatif. Etant donné que l'auteur de l'*Usance* est né en 1580, qu'il était au barreau de Paris en 1619, il n'y aurait aucune témérité, à mon avis, de reconnaître pour sa femme la comparante dénommée dans l'acte transcrit ci-après : « Pardevant le notaire royal en Xainctonge, soubz signé, et présents les tesmoings bas nommés, a esté présente damoizelle Chrestienne de Formicon, femme d'honorable homme Me Cosme Bechet, advocat en parlement à Parys, laquelle, de sa bonne et agréable vollonté, sans aulcune force, a desclairé par ces présentes qu'elle ratiffie et aprouve le contract de vente faicte à Me Lidoyre Aubras (?), procureur au présidial de Tours,

Digitized by Google

le deulxiesme novembre 1616, pardevant Me Martin Portays (?), notaire royal à Tours, par ledict Bechet, son mary, de la sixiesme partye de trente trois livres six solz huict deniers de rantes dheues par les héritiers de Jehan Gon, sur la mesterye de la Lambredière (?), pour la somme de cent livres. Duquel contract luy a esté faict lecture. Consent, la dicte de Formicon, que la dicte vente sorte à son plain et entier effaict, et l'acquict de la dicte somme, avec toutes les choses, conditions et modifications y contenues, comme sy elle avoit esté présente ; promettant... etc. Au bourg de Sainct-Estienne d'Arverd, aux isles de Xainctonge, où demeure de présent la dicte de Formicon, le sabmedy deulxiesme de juin 1617, après midy. Présents Jehan Augereau, lesné, serruyier, et Jehan Boymoreau, demeurant audict bourg, quy ont dict ne sçavoir signer. CHRESTIENNE DE FORMICON. BECHET, *notaire royal* ». (En l'étude de Me Chaintrier, notaire à La Tremblade).

Selon M. de La Morinerie, très compétent en cette matière, le nom de Formicon n'appartient pas à la côte saintongeaise : c'est donc ailleurs qu'il faut l'aller chercher. Je me demande si les intérêts que possédait Cosme Bechet en Touraine, sur la métairie de La Lambredière, ne font pas supposer que sa femme était originaire de cette province. En 1617, il demeurait à Paris, « rhue des Carmes, au logis où pand pour enseigne *La Trinitté* ». C'est là que Me Estienne Devaulx, sieur de Villeneuve, et Jehan Babinot, procureur postulant en l'île et baronnie d'Arvert, délégués par leurs concitoyens, allèrent le trouver pour qu'il les assistât à propos d'une sentence qui condamnait le pays abonné de Marennes à payer au roi une somme supérieure à celle fixée par une transaction de 1519. (*Bulletin*, t. IX, p. 178).

Dans *Saintes au XVIe siècle*, par L. Dangibeaud (1863), note 60, M. de La Morinerie dit que la famille de notre célèbre jurisconsulte n'avait pas quitté le littoral en 1576. Cosme Bechet (né au lieu dit La Sablière, paroisse des Mathes en Arvert) est le premier qui se fixa à Saintes, où il est mort le 23 juillet 1652. Son fils, Cosme Bechet, avocat au parlement de Bordeaux, avec lequel on l'a souvent confondu, fut maire de Saintes de 1662 à 1664, et de 1673 à 1675. (*Ibidem* et *Documents sur la ville de Saintes*, par M. L. Audiat, 1879). Quel est le degré de parenté qui existait entre l'avocat au parlement de Paris et Elisée Bechet, notaire, chez qui était descendue Chrestienne de Formicon ? Point difficile à éclaircir, tant les Bechet sont nombreux. En 1613, on compte trois Bechet exerçant simultanément le notariat dans l'île d'Arvert : Cosme Bechet (1), qui cesse cette an-

(1) Le 17 avril 1607, il présente au temple de Saint-Just, avec Judith Pentecoste, femme de Me Hélie Nicolas, Judith de La Foix, fille de Pierre et d'Elizabeth N. (*Archives du greffe de Marennes*). Ses anciens registres sont perdus. Cependant nous possédons de lui un dénombrement de Nicolas Heurtin, daté de 1597.

Digitized by Google

née-là, et qui était en même temps procureur fiscal de Beauregard ; Elisée Bechet (1) débute en 1610, et un autre, Cosme Bechet (2), le remplace en 1670. Enfin, Jehan Beschet, sieur de La Croix, « notaire, tabellion royal et garde-notes héréditaire de Xainctonge », commence en 1589 et n'exerçait plus en 1621 (3), d'après l'indication des lieux de dépôt dans les *Archives des notaires du département de la Charente-Inférieure* (1867), bien que nous le trouvions qualifié de « notaire royal » dans un acte de 1636. Il avait sa maison d'habitation au Fouilloux, et il orthographiait différemment son nom.

A. L.

—

N° 254 ; t. IV, 93 et 164 ; V, 230. *L'entrevue de Bertrand de Got et de Philippe le Bel à Saint-Jean d'Angély.* — On y a mis du temps, mais enfin on finit par y arriver : non, cette entrevue d'un évêque simoniaque avec un roi corrupteur et perfide n'a pas eu lieu. Le *Bulletin*, IV, 165, s'est efforcé, pour sa part, de rétablir la vérité et de démontrer la fausseté du récit de Villani. Voici qu'une importante publication périodique, la *Revue historique* de mai-juin, a propos de *Documents relatifs à Bertrand de Got* (Clément V), après avoir exposé le pour et le contre, conclut que de ce pacte mystérieux « il ne subsiste pas plus de trace, en réalité, entre le roi et le pape, qu'entre le pape et les ennemis du roi ». Ch.-V. Langlois ajoute, page 49 : M. Rabanis a combattu cette légende avec beaucoup de force et de raison dans son mémoire *Clément V et les Templiers*. Cf. Boutaric, *Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*. M. Louis Audiat a très ingénieusement mis à nu la racine de l'erreur traditionnelle dans le *Bulletin de la société des archives de la Saintonge* (1885), V, 230 ».

L'auteur publie trois documents conservés au Record Office de Londres, qui « jettent quelque lumière sur la carrière de Bertrand de Got jusqu'en 1305. Ils prouvent, d'une manière irréfutable, son ferme attachement à la couronne d'Angleterre », lui qu'on représente comme l'âme damnée de Philippe.

---

(1) Le 26 novembre 1617, il épouse, au temple de Saint-Just, Marie Béguier. (*Archives du greffe de Marennes*).

(2) Epoux de Marthe Boutinaud. Le 18 février 1704, ses enfants, savoir : Elisée Bechet, sieur de Montplaisir ; Marthe Bechet, femme de Pierre Baudouin, sieur du Vivier ; Cosme Bechet, capitaine dans la marine, « de la ville de La Rochelle », procèdent devant Cotard, notaire à La Tremblade, au partage de la succession de leur mère, évaluée à 5,000 livres.

(3) Ses registres, qui forment trois liasses, sont en l'étude de Me Mariocheau, notaire à Etaules. En 1634, nous retrouvons « Jehan Beschet, sieur de La Croix, notaire royal, premier et plus ancien postullant de l'isle et baronnye d'Arverd, au parquet du bourg Sainct-Estienne d'Arverd », rendant une décision dans une affaire où Elysée Bechet est procureur de l'une des parties en cause, et Jacques Chenu, notaire, procureur de l'autre partie, François Marin, écuyer, sieur de Saint-Palais sur mer et autres lieux, caution. (*Minutes d'Elisée Bechet*).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

MARBOT (L'abbé E.), chapelain de Notre-Dame de La Seds, aumônier du Saint-Sacrement. *La sainte église d'Aix et Arles. Nos évêques. Vie de Mgr Théodore-Augustin Forcade, archevêque d'Aix, Arles et Embrun*, 1816-1885. Aix, imp. Makaire, 1889, 2e édition, in-16, XVI-628 pages. Prix : 4 francs.

MAUDET (Le contre-amiral). *Projet d'un camp maritime sur la rade de l'île d'Aix, à Rochefort (Charente-Inférieure).* Rochefort, imp. Thèze, 12 juin 1888, in-8°, 39 pages et planche.

MÉTAIS (L'abbé Charles). *Quelques notes sur saint Eutrope de Saintes.* La Rochelle, imp. Noël Texier, 1889, in-8°, 12 pages.— Extrait du *Bulletin de la société des Archives*, IX, 34.

— *Saint Bienheuré de Vendôme. Vie et offices inédits XIe-XIIIe siècles.* Vendôme, typ. Lemercier, 1888, in-8°, 45 pages.

MOINET (Charles). *La syphilis et les eaux minérales sulfureuses de Cauterets.* Paris, Masson, 1888, in-16.

MORICE (Le docteur Gaston), médecin consultant à Néris. *Du bain prolongé. Note sur un cas de phosphaturie chez un nevropathe arthritique.* Paris, imp. Levé, 1889, in-8°, 18 pages. (Extrait des *Annales de la société d'hydrologie médicale de Paris*).

MUSSET (Georges). *Le lac d'eau douce d'Arvert...* La Rochelle, Foucher, in-8°, 9 pages.— Extrait des *Annales de la société des sciences naturelles de La Rochelle*, 1887; reproduit par le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux*, novembre 1888, p. 128, et par la *Gazette* de Royan des 1er et 16 décembre. Voir *Bulletin*, IX, 54.

NATTIER (Marcel), chef de la clinique laryngologique et otologique de M. le docteur E.-J. Moure, interne des hôpitaux de Bordeaux. *Contribution à l'étude du mutisme hystérique.* Paris, O. Doin, 1888, in-8°, 59 pages. (Extrait de la *Revue nouvelle de laryngologie, d'otologie et de rhinologie*, nos 4-9 de 1888).

NOGUÈS (J.-L.-M.). *Recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Severin sur Boutonne.* Niort, Clouzot; Saintes, imp. Hus, 1888, in-8°, 32 pages. Prix : 1 fr. 50. (Extrait du *Recueil* de la commission des arts de la Charente-Inférieure). Voir compte-rendu dans le *Bulletin*, VII, 274.

Ordo divini officii recitandi sacrique peragendi a clero Rupellensi... pro anno Domini 1889. Rupellæ, [imprimerie de Noël Texier], 1888, in-12, 108-65 pages.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE 1889. — CHRONIQUE : Société des *Archives ;* Revue de la presse ; Récompenses et distinctions ; Publications nouvelles ; Sociétés savantes, conférences et excursions ; Les discours de distributions de prix. — NÉCROLOGIE : Bouvier, Cazalis, Costes, Cultru, Kutt, Lair, Le Berthon de Bonnemie, Marchand, Fernandez de Monge, Surrault ; Epitaphe de Rainguet. — ERRATUM. — ARCHÉOLOGIE : Objets trouvés dans les remparts de Saintes ; Silos gallo-romains à Saintes ; Souterrain-refuge à Sousmoulins ; Les plaques de cheminée à Cognac pendant la révolution. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Un faux de Brosse, marquis de Montandre ; Un Coligny, seigneur de Clam, Cubillac, etc. ; Un nouvel évêque de Saintes au VIIe siècle ; *Armorial des villes de France ; Annuaire de la noblesse ;* La pierre tombale de Laleu ; Henry de Rohan ; Itinéraire de Philippe le Hardi en Saintonge-Aunis. — VARIÉTÉS : Le vote des femmes avant 1789 ; Installation à Saint-Jean d'Angély du grand sénéchal de Saintonge en 1789 ; Superville, fondateur de la bibliothèque de La Rochelle ; Les capitaines saintongeais du XVIe siècle : François Arresrac. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Jean-Ogier de Gombaud ; Les Riveron d'Archiac ; Saint-Marc en Fouras et les Baron de Touchelonge ; Le père Théodore de Blois ; La litre de Saint-Pierre d'Oleron. — BIBLIOGRAPHIE : PAL-QU.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

Séance du bureau du 11 juillet 1889

Admission de nouveaux membres.

Souscription pour le monument de saint Louis.

M. E., après avoir reçu les trois premières livraisons du *Bulletin* de 1889, les a renvoyées avec sa démission. Il doit l'année courante, qui sera exigée.

Remerciements à M. le baron Garan de Balzan pour le don de diverses pièces.

M. Dangibeaud présente un dessin qu'il propose pour l'insigne qui doit servir de marque distinctive aux membres de la société des *Archives*. Adopté.

M. d'Aussy émet le vœu que les excursions soient plus fréquentes, mais moins longues que la dernière, qui, pourtant, a été fort bien réussie, et dont le souvenir se conservera long-

Digitized by Google

temps parmi les membres privilégiés qui y ont assisté. Chaque excursion serait accompagnée d'une conférence sur les lieux et les monuments que l'on aurait visités. Approuvé.

Il est décidé qu'un membre ou deux se rendront à Taillebourg avec M. Rullier, architecte, pour étudier sur place la question du monument de saint Louis. É. A.

AVIS ET NOUVELLES

—

Ont reproduit le sommaire du numéro de juillet : Le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 5 juillet, l'*Écho rochelais*, la *Saintonge* et le *Bulletin religieux* du 6, l'*Echo saintongeais* et l'*Union* du 7, le *Phare des Charentes* du 12, l'*Ere nouvelle* du 14, le *Barbezilien* du 18.

—

Ont rendu compte du *Bulletin* de juillet :

Les *Tablettes* du 13, qui signalent l' « étude critique sur le salon », « la savante notice de M. Audiat sur la pierre de fondation des cordeliers », « un article plein de bon sens » sur le centenaire, une notice biographique très documentée, sur Richier ;

L'*Echo rochelais* du 13, qui cite la partie archéologique, l'excursion où « l'on sent que M. Duplais-Destouches, qui tient la plume, s'est servi, pour sa narration, de son crayon d'artiste, et où l'on revoit tout Aunay ; à Dampierre, le château, le Tabarit, sauf l'église, dont le curé et la clef sont introuvables » ; le centenaire, l'instruction publique, qui a exigé de « patientes recherches », enfin la notice importante de Richier ;

L'Ere nouvelle du 28, qui signale : « une très judicieuse critique sur les œuvres exposées au salon », la notice sur la pierre de fondation des cordeliers, « un compte-rendu attrayant » de l'excursion du 16 mai, le centenaire, l'imprimerie en Saintonge, « l'étude utile » de l'instruction primaire, la biographie de Richier, « acte de justice », etc.

—

Souscription pour le monument de saint Louis, à Taillebourg : M. le vicomte Oscar de Poli, 10 fr.; M. le comte de Saint-Mansault, 10 fr.

—

Par arrêté du 23 juillet, M. le ministre de l'instruction publique a, sur la proposition du comité des travaux historiques, accordé une subvention de 500 francs à la société des *Archives* pour encouragement à ses travaux.

—

Digitized by Google

Par décret du 9 juillet, notre confrère, M. Auguste-Mathurin Biteau, maître principal de 2e classe des constructions navales, a été nommé chevalier de la légion d'honneur ; 41 ans de services.

—

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 13 juillet, notre confrère, M. Edmond Maguier, délégué cantonal, juge suppléant du juge de paix, à Thenac, a été nommé officier de l'instruction publique, et notre confrère, M. Ernest Lessieux, professeur de dessin au lycée de Rochefort, officier d'académie.

—

Par décision de monseigneur l'archevêque de Rouen, notre confrère, M. Paul Sagot du Vauroux, de Saintes, a été nommé chanoine honoraire.

—

Au concours des grands prix de Rome, pour la peinture, M. Lenoir, de Fouras, pensionnaire du département de la Charente-Inférieure, élève de M. Bouguereau, a obtenu un deuxième second grand prix.

—

M. Mesnier, juge suppléant au tribunal de Saintes, a subi avec succès, en juin, ses examens de docteur en droit devant la faculté de Paris.

—

La société a reçu de M. le baron Garan de Balzan, par l'entremise de Me Barbier de Montault :

1° Un échantillon de la robe de noces, en dauphine, de son aïeule ;

2° Huit feuillets des comptes du duc de Laval, avec signature autographe (1773-1775) ;

3° Projet d'association (1775) entre le duc de Laval, Jean-Baptiste-Louis de Montigny, et Bertrand de La Pouchère ;

4° Autobiographie de Jouyneau des Loges (1814) ;

Et 5° Quelques pièces.

—

Le père Ingold, de l'Oratoire, et M. l'abbé Pondevie, aumônier du lycée de La Roche sur Yon, entreprennent de publier, sous ce titre : *Archives du diocèse de Luçon*, des notes, études et documents qui paraissent à partir d'août en supplément de 8 pages dans la *Semaine catholique*, avec une pagination séparée et au prix de 3 francs par an.

—

Ont paru le 19 juillet, à Jonzac, *Le Libéral*, dont nous avions annoncé la publication, IX, 231 ; le 20, à La Rochelle, rue des Sainte-Claire, imprimeur-gérant M. Noël Texier, *La*

Digitized by Google

Liberté des Charentes, bi-hebdomadaire, « organe libéral et indépendant », qui « demandera la liberté et la justice pour tous, sans exception de partis politiques ou de corps religieux ». Prix : 12 fr. par an, 7 fr. pour six mois, 4 fr. pour trois mois ; 10 centimes le numéro; et le 15 août, à Saintes, *Le petit Saintais*, journal républicain indépendant.

—

Sociétés savantes. — Société littéraire de La Rochelle ; séance des 8 mai et 26 juin : Notice biographique sur Eugène Meyer, par M. Menut (Voir *Bulletin*, IX, 235) ; sur le couvent des carmes à La Rochelle, par le même; lecture par M. Musset, d'une lettre de Samuel Meschinet de Richemond (21 juin 1791), trésorier des vivres et négociant à La Rochelle, à Beaumarchais pour lui proposer des actions dans une manufacture de tabacs qu'il vient de fonder dans l'ancien couvent des carmes » ; biographie de ce Samuel Meschinet, né en 1740, décédé en 1807, par M. Louis de Richemond, son petit-fils ; lecture par M. Garnault d'un mémoire de la chambre de commerce de La Rochelle sur les charges qui frappaient les vins de l'Aunis en 1774, et qui absorbaient et au-delà les produits de ces mêmes vignes ; communication, par M. Musset, de pièces trouvées à Saint-Maurice : jeton de la chambre de commerce de La Rochelle, 1754 ; une pièce de 30 sols : Isles de France et de Bourbon, 1779 ; autres portant : Louis XVI, roi des français, 1792, et règne de la loi ; un autre : Napoléon empereur et rép. fra. an XIII.

Société des sciences naturelles de La Rochelle ; séance du 12 juillet : Compte-rendu de l'excursion géologique à Fouras, par M. Dollot ; de l'excursion botanique, par M. Michau ; des séances de l'académie des sciences, par M. Lusson. Une excursion à l'île Madame est décidée.

Société de géographie de Rochefort ; séance du 29 juillet : Nouvelles géographiques ; les récidivistes à la Nouvelle-Calédonie, par M. le docteur Nicomède; voyage au pays des Saphirs.

Académie de médecine ; séance du 20 août : M. le docteur Duplouy, de Rochefort, a lu un travail sur un cas d'ypercraphie congénitale du membre inférieur droit.

—

Conférences : Le 18 juillet, à Rochefort, par M. Courcelle-Seneuil, lieutenant de vaisseau, *Voyages aux mers de Chine et du Japon* ; et le 14 août, conférence politique par M. Robert, de Paris, avocat, ancien notaire à Royan.

—

Excursions : Le 7 juillet, à Vouvant, par la société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.

—

Les discours des distributions de prix. — La distribution des prix a eu lieu, le 25 juillet, à l'institution Saint-Pierre de Saintes, sous la présidence de M. le baron Amédée Oudet, qui

Digitized by Google

a parlé des anciennes institutions scolaires de Saintes, et notamment du collège dirigé par les jésuites ; au petit séminaire de Montlieu, sous la présidence de M. l'abbé Boisnard, chanoine titulaire, ancien professeur et ancien supérieur de la maison, qui a rappelé ses souvenirs de plus de cinquante ans à Montlieu ; à l'institution diocésaine de Pons, sous la présidence de M. le docteur Berchon, président de l'association des anciens élèves ; et à l'école Fénelon, à La Rochelle, sous la présidence de M. l'abbé Knell, vicaire général, qui a interprété les armes de la bannière du Sacré-Cœur, reçue par l'école au mois de juin dernier.

Le 27, à l'institution Saint-Jean, de Saint-Jean d'Angély, présidée par M. Knell, vicaire général, qui a établi un parallèle entre les lois du monde moral et celles du monde matériel, et prouvé qu'il faut cultiver son intelligence si l'on veut qu'elle porte des fruits à l'exemple de la terre.

Le 28, au collège de Barbezieux, sous la présidence de M. Peychez, sous-préfet, qui a exposé les bienfaits et les progrès de la civilisation (Voir le *Barbezilien* des 1er, 15 et 22 août). Le discours d'usage a été prononcé par M. Deslions, professeur de 7e et 8e, sur le surmenage intellectuel. Le maire, M. le docteur Meslier, a aussi prononcé une allocution plus particulièrement à l'adresse des mères de famille.

Le 30, au collège de Saintes, sous la présidence de M. le comte Anatole Lemercier, maire de la ville, qui a prononcé une allocution patriotique sur la nécessité de l'union de tous les Français; le discours d'usage a été fait sur la camaraderie au collège par M. Laurent, professeur de l'enseignement spécial ; au lycée de La Rochelle, sous la présidence de M. Grimanelli, préfet de la Charente-Inférieure, qui a parlé du dévouement plus exemplaire dû par ceux qui avaient reçu une éducation plus complète. M. Jeantin, professeur de l'enseignement spécial, a fait le panégyrique de cet enseignement (Voir *Courrier* du 3 août) ; au lycée de Rochefort, sous la présidence de l'amiral Rieunier, préfet maritime, M. Perdrigeat, professeur de seconde, a montré la supériorité des études classiques et la nécessité de les maintenir complètement ; au collège de Saint-Jean d'Angély, sous la présidence de M. Périgois, sous-préfet, qui a prononcé une allocution sur l'amour de la science et de la patrie ; le discours a été prononcé par M. Mirande, professeur de rhétorique : *La France au XVIIIe siècle* ; et M. de Tessan, principal, a étudié les principales phases du développement social chez les Grecs, les Romains et chez les Français du moyen âge (Voir ces trois discours dans l'*Echo saintongeais* du 4 août).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La Société a une nouvelle perte à déplorer :

Le 25 juillet, est décédé, dans sa 60e année, au Mont-Dore, où il allait presque chaque année chercher un soulagement à une affection des voies respiratoires, Jacques-Joseph-Pierre Lair, époux de Catherine-Anaïs Bac, chevalier de la légion d'honneur, officier de l'instruction publique, membre du conseil académique de Poitiers, membre du bureau d'administration du collège, maire de Saint-Jean d'Angély depuis de nombreuses années, conseiller général depuis l'an dernier, sous-intendant militaire de 3e classe de l'armée territoriale, président du comice agricole de l'arrondissement, président du cercle philharmonique, président d'honneur de la société de gymnastique, président honoraire de la société de secours mutuels des instituteurs de la Charente-Inférieure, fils d'un officier du premier empire, Pierre Lair, « aussi profondément religieux que monarchiste dévoué, qui eut l'estime et le regret de tous », et d'Elisa Geoffroy. Joseph Lair, ami de Louis Blanc, d'Eugène Pelletan, de Léon Gambetta, entra dans la vie politique en 1870. Il se présenta plusieurs fois à la députation ; en août 1888, il échoua contre le général Boulanger. Tout le monde s'accorde à vanter sa courtoisie, son affabilité et son dévouement. Le 29, son corps, déposé dans une salle de l'hôtel de ville, transformée en chapelle ardente, a été transporté au cimetière, accompagné d'une foule considérable. Des discours ont été prononcés par M. Vignaud, adjoint, au nom de la municipalité; par M. Grimanelli, préfet de la Charente-Inférieure ; par M. Emile Combes, sénateur, au nom du conseil général ; par M. de Tessan, principal du collège, au nom de M. Chaignet, recteur de l'académie ; par M. Armand, président de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices ; par M. Paul Bernard, sous-chef de musique, au nom du cercle philharmonique ; par M. Proux, vénérable de la loge, au nom de la franc-maçonnerie. Voir l'*Echo Saintongeais* du 1er août, qui reproduit les paroles de M. Vignaud, de M. de Tessan et de M. Proux, et le n° du 4, qui publie le discours que M. Hippolyte Bellet se proposait de prononcer.

Le *Journal de Marennes* du 28 a dit : « Homme de savoir et d'éducation, écrivain distingué, patriote avant tout, il avait pris une part active à tous les événements politiques de la région ; mais, par modestie, il ne parlait jamais des services par lui rendus » ; la *Charente-Inférieure* du 27 : « Cœur bienfaisant, main largement et toujours ouverte, Lair ne laissera pas seulement que des souvenirs, mais aussi de profonds regrets. » Le *Courrier de La Rochelle* du 28 : « Esprit d'élite, âme généreuse, d'une affabilité rare, Lair séduisait dès le premier abord ceux qui l'approchaient et captivait définitivement ceux qui le connaissaient »; le *Rappel charentais* du 28 : « Saluons le bon

Digitized by Google

républicain, le bon patriote, l'écrivain distingué, le brave cœur qui vient de disparaître. »

Joseph Lair a imprimé en 1864 (Paris, Guillaumin, in-8°, 3 fr.) *Les lois sur l'intérêt, examinées au point de vue de l'économie politique, de l'histoire et du droit*, mémoire couronné au concours de l'académie de législation de Toulouse ; en 1866, *Essais d'économie sociale et de critique* (sans l. ni d.), qui contient : *Les romanciers de la guerre*, *L'éducation des femmes* à propos de *La mère* d'Eugène Pelletan, *Causeries populaires d'économie publique et de morale*, *Du droit de propriété considéré comme fondement du droit de tester*; *Jacques Bonhomme et son régisseur* (Hetzel, 1869, in-8°, 25 centimes); en 1883, *L'économie politique dans les cahiers de 1789 à Saint-Jean d'Angély* (in-8°, 19 pages), et en 1889, *Soldats d'autrefois*, livre charmant, non pas seulement par la typographie et les dessins très caractéristiques de M. G. La Rocque, un autre compatriote, mais surtout par le récit, et dont ici même, IX, 259, un de ses anciens condisciples au collège de Saint-Jean d'Angély fait un si complet éloge.

—

Le 24 juin, est décédé à Saint-Germain du Seudre, âgé de 81 ans, Costes, né en 1809, ordonné prêtre en 1835, curé de cette paroisse depuis 1849.

—

Le 3 juillet, est décédé dans son château de Bonnemie, commune de Saint-Pierre d'Oleron, Marc-Melchior-Marie-Jérôme Le Berthon, baron de Bonnemie, né en 1846 de Marc-Pierre, baron de Bonnemie, décédé juge de paix du canton de Saint-Pierre, et d'Elisabeth-Laure Royal. Il appartenait à une ancienne et honorable famille de l'île qui a rempli de hautes charges de magistrature à Saintes et à Bordeaux. La société des Archives a publié, t. VII, 433, sous le titre de *Saintes en 1778*, le journal d'Emmanuel-Cajétan Le Berthon, chevalier de Bonnemie, président-lieutenant général civil et de police de la sénéchaussée de Saintonge. On connaît l'*Abrégé historique de l'établissement du calvinisme en l'isle d'Oleron* (1699) et *Mémoires concernant l'isle d'Oleron* (1699), de Marc-Antoine Le Berthon. Le seul survivant de cette vieille famille est le frère du défunt, M. Marc-Antoine-Jacques-Cajétan, qui habite Bonnemie avec sa mère et sa tante, Mlle Adélaïde-Emilie-Joséphine Le Berthon, née en 1808. La terre de Bonnemie, dont il porte le nom, avait été érigée en baronnie, le 27 janvier 1599, par Anne de Pons, comtesse de Marennes, et relevait du roi au devoir d'un marbotin d'or, apprécié 25 sols. Armes de Le Berthon: *D'or, à la bisse tortillée de sept plis de gueules, issante de la pointe de l'écu, couronnée et languée de trois flammes de gueules.*

—

Le 10 juillet, est décédé à Bois-Colombes, près Paris, où il s'était retiré depuis quelques années, chez sa fille et son gendre, « un vétéran de la démocratie », Jacques-Frédéric Cazalis, offi-

Digitized by Google

cier d'académie, âgé de 82 ans, successivement pasteur au Mas d'Azil, à Jarnac, Sancerre, Toulouse, et pendant près de 30 ans, à Rochefort, où il était aussi aumônier de la marine et du collège. Dans sa séance du 19, le consistoire de La Rochelle a nommé à sa place M. le pasteur Adrien Laroche, qui était son suffragant depuis 1884, auparavant pasteur aux Bouhets (Gironde) depuis 1876, fondateur du *Protestant rochefortais*. Voir le *Courrier de La Rochelle* du 25.

—

Le 16 juillet, est décédé à Saint-Jean d'Angély, Jean-Joseph-Paul Bouvier, âgé de 42 ans, professeur d'histoire au collège. Né à Prades (Pyrénées-Orientales) en 1846, élève du collège de Perpignan, il fut maître répétiteur au lycée de Toulon, maître auxiliaire à Aix, professeur de rhétorique au collège de Saint-Flour, d'histoire au collège de Saintes (1878-1880), chargé du cours d'histoire au lycée de Vanves, professeur libre à Paris, enfin professeur d'histoire à Saint-Jean. Il était licencié ès-lettres et avait été admissible à l'agrégation. Deux discours, publiés par l'*Echo saintongeais* du 25, ont été prononcés sur sa tombe, par M. Guillemoteau, professeur de littérature à l'enseignement spécial, et par M. de Tessan, principal.

—

Le 19 juillet, est décédé à Saint-Savinien, Marie-Auguste Kutt, âgé de 58 ans, curé-doyen de cette paroisse, né l'an 1831 en Alsace. Elève du petit et du grand séminaire de Strasbourg, où il eut pour professeur Mgr Freppel, l'évêque actuel d'Angers, il fut chargé d'enseigner la langue allemande à l'institution de Pons. Prêtre en 1856, il fut nommé en 1860 vicaire de Saint-Louis de Rochefort, puis aumônier de la Providence de cette ville. Lorsque éclata la guerre de 1870, il partit comme aumônier du 8e régiment de mobiles de la Charente-Inférieure à l'armée de la Loire avec M. Cortet, depuis évêque de Troyes. C'est pendant la retraite du Mans, en assistant nos soldats, qu'il contracta la maladie à laquelle il vient de succomber après de longues années de souffrances. Au retour de la campagne, il avait été nommé doyen de La Jarrie, puis, en 1877, de Saint-Savinien. Ne pouvant se mouvoir, il se faisait transporter en voiture partout où le réclamait son ministère, et il se dépensait avec un zèle admirable ; « mais sa prédication la plus éloquente était la résignation avec laquelle il supportait ses cruelles souffrances ». Ses obsèques ont eu lieu le 22 au milieu d'une foule recueillie et affligée. Après l'absoute, M. l'abbé Gallais, aumônier du lycée de Périgueux, a raconté sa vie pleine de dévouement et d'abnégation. Le cercueil a été porté à travers les principales rues de la paroisse et déposé dans un monument préparé près de la croix. Voir *Tablettes* du 20 et *Bulletin religieux* du 27. Le *Moniteur de la Saintonge* a publié, dans son supplément du 28, le discours de M. Gallais.

—

Le 20, est décédé à Cognac, Pierre-Fernandez de Monge, d'ori-

Digitized by Google

gine espagnole, âgé de 72 ans, professeur de musique à Cognac depuis de longues années, précédemment à Casteljaloux, époux de Léonie Ducouytes. A son enterrement marchaient la bannière de l'harmonie de l'école chrétienne, puis tous les enfants des écoles et les quatre sociétés musicales, qui rendaient hommage à leur maître distingué.

—

Le 28, est décédé à La Rochelle, Victor-Marcel Cultru, âgé de 61 ans, époux de M. Sainton, chevalier de la légion d'honneur, capitaine en retraite, chef de bataillon au 138e régiment territorial d'infanterie. Au cimetière, M. Pelletier, lieutenant-colonel commandant le 138e territorial, a retracé la carrière du commandant Cultru et rappelé ses 42 années de services.

—

Le 28, est décédé à Taillebourg, P.-E. Marchand, âgé de 62 ans, chevalier de la légion d'honneur, capitaine de frégate en retraite.

—

Le 5 août, est décédé à Niort, G.-M. Surrault, âgé de 75 ans, ancien professeur, puis principal au collège de Saintes, ancien inspecteur de l'académie de Poitiers à La Rochelle.

—

Le 25 juin, à la 16e réunion de l'association amicale des anciens élèves du petit séminaire de Montlieu, a eu lieu l'inauguration du monument élevé par l'association à la mémoire d'Augustin Rainguet (*Bulletin*, IV, 9), ancien supérieur, dessiné par M. Rullier, exécuté par M. Arnold. Sur un piédestal de deux mètres est le buste du défunt, œuvre de M. Mora, de Bordeaux ; sur le socle, l'inscription suivante, bien réussie, mais où s'est cependant glissé un solécisme :

VENERAND · MEMORIÆ.
ANTONII · AVGVSTINI · RAINGVET.
VIC · GEN · RVPELL.
ECCLES · CATHED · CAPITVLI · DECANI.
ET · HVIVSCE · DOMVS · OLIM · PRÆPOSITI.
QVI.
LITTERARVM . LAVDE . INSIGNIS.
SACERDOTALI . VIRTVTE · GRAVITATEQVE . CLARIOR.
SAPIENTIB . LEGIBVS.
ET . INDEFESSO . LABORE.
HOC . SEMINARIVM . MONLEONENSE.
RECENS . ORTVM.
VIGIL · OPERIQVE . ADDICTISSIMVS.
XXX · ANNIS.
REXIT · FOVIT · AVXIT.
ALVMNI.
TVM · SACERDOTES · TVM · LAICI.

Digitized by Google

ÆMVLA . PIETATE.
DE . FVNERE · TRISTES · DE . MERITIS . EXVLTANTES.
IN . ÆTERNUM . MEMORES.
AN . DNI . M . D · CCC · L · XXX · IX
VII KAL . IVL.
FAVENTE . DD · STEPH . ARDIN · EPO · RVPELL
PRÆSENTE . ET · AVSPICE.
D · D · FVLB · PETIT · EPISC · ANICIENS.
D . D ·

Les *Annales de l'œuvre des séminaires* de juillet, à qui nous empruntons ce texte, ajoutent qu'à cette fête ont été lues une poésie de M. Ixile Forgerit, curé de Fouras, et une étude complète par M. Aversencq; on a aussi voté l'impression des œuvres poétiques de Rainguet, aux frais de l'association.

Erratum. — Page 234, 4e §, 1re ligne, lire: « Le propriétaire du château de Neuvicq, M. Augustin Martineau, frère de l'ancien vicaire général de La Rochelle, n'habite pas le château »: et ajouter « Propriétaire à Saint-Martin de Ré, il n'habite Neuvicq que six mois de l'année ; le château appartenait auparavant à son beau-frère M. Calluaud. Le maire de Neuvicq est M. Martineau, qui n'a aucune parenté avec le précédent. » — P. 258, dernier §, 4e ligne, lire : *Inspirations*.

ARCHÉOLOGIE

Les travaux de réparations au clocher de Saint-Eutrope, les plus urgents, ont été faits en juin et juillet. Voir l'article publié à ce sujet dans le *Bulletin*.

Objets trouvés dans les remparts de Saintes. — Cette fois, ce qu'a découvert M. l'abbé Julien-Laferrière dans les remparts gallo-romains de Saintes, c'est une « broche » et une pièce de monnaie, deux nouvelles preuves qu'il alléguera sans doute pour fixer ces remparts au XVIIe siècle. M. Chabouillet, dans la séance du 9 mars, a fait au comité des travaux historiques un rapport sur ces deux objets, que publie le *Bulletin* du comité, page 17, année 1889. Pour le second, « si c'est une pièce de monnaie, le métal, du cuivre, en a été tellement rongé par le temps, qu'il n'y reste pas le moindre vestige du type, et qu'elle n'a par conséquent de valeur à aucun point de vue. Le module est de 12 millimètres. Quant au premier de ces objets, la *broche*, c'est un médaillon de bronze de 5 centimètres de diamètre, fait au repoussé, représentant Vénus élégamment coiffée, vue de profil, en buste, les seins nus. Une légende en

Digitized by Google

grec ne laisse aucun doute sur l'intention de l'artiste à qui l'on doit ce morceau. On lit distinctement :

ΑΦΡΟΔΙΤΠ

« L'état de détérioration de ce médaillon, en lui donnant l'apparence d'un monument de la vénérable antiquité, presque entièrement détruit par le temps, est perfide : au premier abord on croit y voir une tessère dans le genre des *contorniates*; mais on s'aperçoit vite que l'on n'a sous les yeux ni le travail, ni le style des contorniates, dont l'usage commença vers le milieu du IVe siècle pour cesser dans la première partie du Ve, et dont les compositions si curieuses sont toujours lourdement et souvent maladroitement traitées.

» Oublions donc que cet objet nous est adressé par M. l'abbé Julien-Laferrière, de Saintes, la cité si riche en antiquités ; et si nous examinons attentivement les lettres de la légende Αφρροιτη, nous reconnaîtrons que ce médaillon est une œuvre relativement moderne.

» Jamais inscription ou légende monétaire n'ont montré des lettres grecques de ce style ; et, d'ailleurs, le buste de Vénus, pour bien exécuté qu'il soit, ne paraîtra antique à personne. Comment ce petit monument s'est-il rencontré dans les fouilles de Saintes ? Je n'ai pas à le rechercher. A quelle époque faut-il l'attribuer ? Il est toujours difficile de préciser en pareil cas ; mais que dire d'un morceau aussi mal conservé que celui-ci ? Cependant on ne se tromperait peut-être pas beaucoup en le donnant à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. »

En terminant, M. Chabouillet espère que M. Laferrière « enverra quelque jour des documents de plus d'importance » que ceux-là.

—

Silos gallo-romains a Saintes. — M. Augier, peintre décorateur à Bordeaux, et archéologue à ses heures, a signalé dans le quartier Saint-Vivien, à Saintes, plusieurs silos mis à découvert lors des constructions qu'a fait établir M. Morand, rue Arnaud-Rousseau. Ces silos affectaient la forme conique tronquée, et étaient creusés dans le roc. Voici leurs dimensions prises sur l'un d'eux : 70 centimètres à la base, 1 mètre de profondeur et 1m40 d'ouverture. Ils contenaient les débris d'une amphore et divers fragments de poterie romaine.

Nul doute que les Romains avaient recours à ces cavités souterraines pour conserver certains approvisionnements de ménage ; et la découverte de M. Augier décèle assurément des habitations disparues. Le plateau sur lequel a été tracée la rue Arnaud-Rousseau dépend, à n'en pas douter, de l'emplacement de *Mediolanum Santonum*, et il en devait être l'extrême limite. Aussi n'est-il pas surprenant que là, plus que dans le centre même de l'ancienne ville, on trouve de ces silos qui étaient à l'usage sans doute des habitants de condition médiocre.

Digitized by Google

Nos agriculteurs connaissent ce procédé et ils le pratiquent. Ils peuvent, par ce moyen, conserver durant la mauvaise saison les légumes-racines, surtout les betteraves, qu'ils destinent, soit pour la nourriture des animaux de la ferme, soit pour les arts industriels. Mais ils donnent à leurs silos une étendue beaucoup plus grande. Cela se conçoit : dans le premier cas, nous nous trouvons en présence d'un aménagement urbain, lequel est essentiellement rural dans le second cas.

Le *Dictionnaire raisonné d'architecture*, par Ernest Bosc, 1881, ne parle que du silo moderne.

A.L.

—

Souterrain-refuge a Sousmoulins. — Une vache au pâturage a effondré sous ses pas une voûte, au lieu de la Croix-Rouge, à 500 mètres du bourg de Sousmoulins. On a vu une espèce de chambre circulaire de 4 mètres de diamètre; une allée, donnant passage à une seule personne, est percée aux quatre points cardinaux. Ce souterrain n'a pu être exploré à cause de sa grande humidité. D.

—

Les plaques de cheminée a Cognac pendant la période révolutionnaire

M. Georges Musset a donné la description, t. iv, p. 276 du *Bulletin*, de deux plaques de cheminée, datées de 1600, qui existent à La Rochelle, et dont l'une porte des armoiries. La rareté de ces plaques s'explique par la législation de l'époque révolutionnaire. Un décret du 18 vendémiaire an ii portait que, sous huit jours, les plaques de cheminée sur lesquelles le ci-devant écusson de France était empreint seraient détruites. Dans la séance de la convention du 21 vendémiaire, un député demanda que le décret, inexécutable dans un si court délai, fût prorogé. Thibaut répondit : « Je demande que ces plaques soient retournées, et, qu'au premier ordre de la convention, elles soient entièrement refondues. La convention nationale décrète que, dans le délai d'un mois, les propriétaires de maisons seront tenus de faire retourner les plaques de cheminée qui porteront le ci-devant écusson de France ou des figures de féodalité. » *Gazette nationale*, 20 du deuxième mois de l'an ii, ou réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. xviii, p. 103. Il paraît qu'on fut très exigeant dans l'exécution de la loi, à en juger par les deux lettres suivantes, qui sont aux archives municipales de Cognac.

I. — « Liberté. Justice. Fraternité. Aux citoyens officiers municipaux de la commune de Cognac.

» Citoyens, je réclame avec confiance contre l'enlèvement d'un des trois contre-cœur, les seuls qui fussent dans ma maison. Comme citoyen, je dois et veux contribuer aux besoins de la patrie autant qu'il est à mon pouvoir. Mais, en vertu de la loi

Digitized by Google

de l'égalité, j'ai autant de droit qu'un autre de conserver les objets de nécessité. J'espère donc, citoyens, que vous voudrez bien me faire remettre le contre-cœur de la cheminée de ma cuisine. C'est une plaque de fer unie, sans aucun ornement, d'environ 3 pieds de hauteur sur environ 21 pouces de largeur. Cette plaque m'est d'autant plus nécessaire qu'elle sert à réchauffer la pièce dans laquelle je me tiens. Quant aux deux autres et aux objets dont le commissaire chargé de vos ordres vous a sans doute fourni la note, j'en fais volontiers le sacrifice, sans aucune rétribution, trop heureux de pouvoir donner à la patrie ce faible gage de mon attachement. Salut et fraternité.

» HARDY père.

» A Cognac, ce 18 vendémiaire, l'an III de la république française une et indivisible. »

II. — « Aux républicains membres de la commune de Cognac.

» Citoyens, ma soumission aux lois m'a fait souscrire sans réclamation à celle qui ordonnait l'enlèvement des plaques de mes cheminées. J'ignorais alors que cette privation devait avoir des conséquences que je n'avais pu prévoir. Elles sont telles aujourd'hui qu'il m'est impossible de substituer à ces plaques un nouveau contre-cœur sans les inconvénients les plus sérieux; d'abord, parce que, dans une vieille maison, les murs des cheminées sont mauvais et qu'on ne peut y tenter de réparations sans s'exposer à des démolitions sans bornes; en second lieu, parce que ces contre-cœur nécessitant un avancement considérable dans des âtres de cheminées déjà trop étroits, rendraient leur usage nul et dangereux. Ces considérations, appuiées de l'avis du citoyen Martin, masson, me déterminent à réclamer de votre justice les deux plaques qui m'ont été enlevées en vertu de la loi. » BERNARD.

» Le 30 vendémiaire, 3e année républicaine. »

Le signataire de la première de ces lettres est Jacques Hardy, qui, le 5 janvier 1773, se qualifie avocat en la cour, juge sénéchal civil et criminel de Mesnac et Chazotte, et juge gruyer civil et criminel des seigneuries de Burie, Montigny, etc., écuyer, conseiller, maire, colonel de la milice bourgeoise de Cognac. Fils de Jacques Hardy et de Suzanne Pérodeau, il épousa Jacquette Gourdin, dont il eut plusieurs enfants. Membre du tribunal du département de la Charente-Inférieure, il devint juge au tribunal de Saintes, où il mourut le 30 décembre 1811, âgé de 87 ans. (Piet-Lataudrie, *Le tribunal de Saintes*, 1882. Saintes, Hus, in-8°). La seconde lettre est de Louis-Dié-André Bernard, né à Cognac le 8 juillet 1752, fils de Jean-André Bernard, entrepreneur des travaux du roi, qui fut aussi procureur du roi de l'hôtel de ville de Cognac, et de Marie-Marguerite-Achille Favreau. Il était procureur du roi au siège de Cognac, lorsqu'il épousa, le 3 mars 1778, à Cognac, Mar-

Digitized by Google

guerite Perrin de Boussac, fille de Jacques-Théodore Perrin de Boussac, échevin, et de Marie-Thérèse Guillet. Il mourut, à Cognac, le 10 avril 1823, président du tribunal civil.

JULES PELLISSON.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

ANNALES BOURBONNAISES de juillet, 3e année, n° 7, publient de M. Louis Audiat, *Un faux de Brosse* [de Montandre] *dernier descendant des barons d'Huriel*. C'était Joseph-Ignace Giroux, fils d'un huissier de La Ferté en Alsace, qui, grâce à sa sœur Marie-Elisabeth Giroux, espèce de bohémienne, femme de Jean-Baptiste Pelletier, marquis de Montandre, ancien avocat, ancien fermier général, ancien receveur général des douanes à Bordeaux, était devenu héritier du marquisat de Montandre, pendant que sa sœur Marie-Ursule Giroux épousait Raymond-Louis Rouquet d'Estresse, gentilhomme d'Auvergne. Bien qu'il n'eût pas été admis en 1789 à voter parmi les nobles de la Saintonge, qu'il eût été chassé des cantonnements des gentilshommes de Saintonge et Angoumois à Munster, il ne s'intitulait pas moins en 1820 « marquis de Montandre, comte de Brosse en Bretagne, maréchal de camp et ancien commandant des noblesses de Saintonge, Aunis et Angoumois, quartier-maître trésorier de l'armée du roy en Allemagne en 1792, commandant dans les villes de Munster, électorat de Trèves, au nom de son altesse sérénissime », et cela dans un acte d'assignation, pour réclamer 24 francs à un paysan, devant le juge de paix de Montlieu !

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU GATINAIS, 1er et 2e trimestres de 1889, p. 54, contiennent, de M. Eugène Tonnellier, *Études historiques sur Châtillon sur Loing*, où l'on voit, dans un acte du 17 septembre 1694, Elisabeth-Angélique de Montmorency, duchesse douairière, souveraine de Mecklembourg, princesse des Vandales, veuve d'abord de Gaspard de Coligny, puis de Christian-Louis de Mecklembourg, aussi qualifiée « dame des terres et seigneuries de Châtillon sur Loing... Clam, Saint-Germain de Lusignan, Saint-Georges de Cubillat et autres terres », fille de François de Montmorency-Boutteville, décapité à la Grève en 1627, et d'Elisabeth-Angélique de Vienne. Rainguet ne l'a pas citée parmi les seigneurs de Cubillac, *Études sur Jonzac*, p. 114 ; et p. 171, à propos de Saint-Germain de Lusignan, il dit seulement : « Gaspard de Coligny épousa une Montmorency, qui choisit pour légataire sa nièce Julie d'Estampes de Valençay, dame d'Entraigues. » Voir *Lussac en Saintonge* par M. de La Morinerie.

Digitized by Google

Annales du midi de juillet contiennent une note complémentaire sur un prétendu évêque de Dax, qui était un évêque d'Angoulême. (Voir *Bulletin*, IX, 109). M. Antoine Thomas ajoute que la neuvième souscription de ce concile, tenu près de Bordeaux entre 670 et 673, est celle de l'évêque de Saintes « Agnebertus, Sanctonis urbis episcopus », qui ne figure pas dans le *Gallia*, où il y a une lacune de 658 à 785.

—

Annuaire de la noblesse de France (1889) contient, p. 163, *Baudéan de Parabère*, article où l'on cite Henri de Baudéan, comte de Parabère, chevalier des ordres du roi en 1633, gouverneur d'Angoumois, Saintonge, Aunis, dont les armes sont à Sainte-Colombe de Saintes, et où l'on omet parmi les enfants de César-Alexandre de Baudéan et de Marie-Madeleine de La Vieuville, Marie-Madeleine Baudéan de Parabère, la dernière abbesse de Saintes ; p. 165, *Sainte-Maure Montausier*, où l'on donne la branche des seigneurs d'Origny, encore représentée ; p. 190, *Armorial de l'académie française*, où l'on cite François de Callières, ambassadeur en Pologne, en Hollande, qui portait *d'argent à trois fasces contre-bretessées de sable* ; Boileau, Corneille, Colbert, Fontenelle, La Chapelle, né à Bourges en 1655, receveur général des finances à La Rochelle ; La Fontaine ; p. 204, *Notice historique sur la famille de Fontanges* ; p. 3, note sur Henri-Joseph Dugué, député, ancien sous-préfet de Saint-Jean d'Angély, autorisé, par ordonnance du 9 août 1863, à ajouter à son nom celui de « de La Fauconnerie » ; sur Marie-Alexis-Étienne Gellibert des Seguins, fils de Guillaume-Félix-Marie-Ernest Gellibert des Seguins, ancien député et conseiller général de la Charente, décédé le 3 décembre 1868, et petit-fils de Nicolas-Prosper, général de brigade d'artillerie, commandeur de la légion d'honneur, député de la Charente de 1852 à 1858 ; sur Albert Marchais de La Berge, député de la Loire, d'une famille originaire d'Angoumois. Marchais, assesseur du duché de La Rochefoucauld, fut député du tiers aux assemblées de 1789. Marchais de La Berge, négociant, sieur de La Chapelle, aïeul du député actuel, avait acquis, en mai 1772, l'office nouvellement créé de maire d'Angoulême, qui comportait la noblesse après vingt années d'exercice, et qu'il occupa pendant 18 ans, jusqu'en 1790.

—

Armorial national des villes de France. Paris, rue des Saints-Pères, 30, Claesen ; et Liège, rue du Jardin-Botanique, 26 ; 2 feuilles in-folio plano.

Pour l'exposition universelle de 1889, M. Ch. Claesen a eu l'idée de publier en deux grandes feuilles coloriées les blasons des principales villes de France. Girauld de Saint-Fargeau l'avait déjà fait dans son *Dictionnaire* ; mais il n'y a pas double emploi : car plusieurs blasons sont ici qui ne sont pas là. De plus, nous avons dans ces deux grandes feuilles, un tableau par

Digitized by Google

département et par ordre alphabétique qui facilite beaucoup les recherches.

Il y a 506 blasons, et ce n'est pas complet. Je prends un des premiers départements, l'Allier. L'auteur indique les blasons des villes de Moulins, Montluçon, Gannat, La Palisse. En consultant l'*Armorial du Bourbonnais* du comte Georges de Soultrait, qui a copié ici l'armorial de la généralité de Moulins, il aurait pu ajouter : Chantelle, Charroux, Cusset, Ebreuil, Hérisson, Saint-Pourçain, Varennes, Verneuil et Vichy, c'est-à-dire neuf de plus pour un seul département, et quelques-unes de ces villes sont assez connues pour mériter de n'être pas oubliées ici : Cusset et Vichy, par exemple. De plus, d'après le même ouvrage, qui fait loi en la matière, il aurait vu que Moulins a trois fleurs de lis en chef et non pas un semis ; puis que la tour des armes de Montluçon, placée sur une montagne, est sommée d'un soleil d'or, rébus qui traduit *Mons lucens* (Montluçon); enfin, que La Palisse a : *De gueules à cinq vergettes d'argent aiguisées en pointe*, et non pas *De sinople au sautoir d'or*.

Dans la Charente-Inférieure, nous comptons seulement La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean d'Angély, Saintes, Marans et Archiac ; on aurait pu mettre Pons, l'île de Ré, l'île d'Oleron, Brouage, Saint-Martin de Ré, etc. En outre, il y a quelques erreurs. Saint-Jean a au canton, et non en abîme, la coupe contenant le chef du précurseur ; Saintes n'a pas sa porte de ville flanquée de deux tours, et, chose plus grave, La Rochelle son chef de France, sans compter sa mer d'azur.

Pour la Charente, il y a les blasons d'Angoulême, Barbezieux, Cognac, La Rochefoucauld. Aux villes de La Rochefoucauld, Marans, Archiac, on a donné simplement les armes des seigneurs : les La Rochefoucauld, les Bueil, comtes de Sancerre, et les d'Archiac ; mais alors pourquoi ne pas faire ainsi pour Jarnac, Pons, Villebois-La Valette, etc. ? On aurait ainsi triplé le nombre des villes ayant un blason.

—

L'ART EN SAINTONGE ET EN AUNIS, 17e livraison, contient la feuille 16 de texte (fin de *Pons* et commencement d'*Echebrune*), et en héliogravures : Plan de Pons en 1887 ; façade de l'église de Coulonge ; intérieur de l'église de Biron ; plan de l'église d'Echebrune ; intérieur de l'église de Bougneau ; détails d'architecture du côté sud de l'église Saint-Pierre, à Saintes ; grande nef, bas côté de droite de la même ; mur d'enceinte de l'hôpital de Saintes.

—

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES, 1889, n° 1, contient, p. 9, une note de M. Georges Musset : *Pierre tombale découverte à Laleu, près La Rochelle*, que nous avons publiée (*Bulletin*, IX, p. 12), et, page 4, un rapport sur cette note par M. Robert de Lasteyrie : « La communica-

Digitized by Google

tion de M. Musset est intéressante et mérite d'être imprimée. Je n'y ferai qu'une rectification. M. Musset s'étonne de voir le défunt représenté sur la tombe, non pas vêtu, comme c'est l'usage, mais nu. Il en conclut qu'on a voulu figurer non pas sa dépouille mortelle, mais son âme. C'est une erreur. Il est très vrai que l'âme est souvent représentée dans les monuments funéraires par une figure toute nue, mais c'est toujours une très petite figure, et non, comme ici, une effigie de grandeur naturelle ; de plus, elle n'a jamais l'attitude que le graveur lui a prêtée ici. C'est le cadavre du défunt que l'on a figuré, ce qui n'est pas rare depuis le milieu du xve siècle, ce qui sera très fréquent au xvie. Aucun doute n'est possible : car, dans plus d'une représentation de ce genre, on a figuré avec un réalisme repoussant les chairs qui se décomposent et les vers qui les dévorent. » Il y a par exemple à la cathédrale de Moulins une de ces images frappantes : un corps rongé par des vers hideux qui grouillent partout, et au bas ce distique :

Olim formoso fveram qui corpore pvtri
Nvnc svm tv simili corpore lector eris.

Voir sur ce sujet *En Bourbonnais et en Forez*, ch. ii, par M. Emile Montégut, qui a singulièrement défiguré ce distique.

—

Bulletin historique... du comité des travaux historiques, 1888, p. 272, contient une lettre du maire de La Rochelle au duc d'Alençon (15 août 1576), pour garder l'artillerie prise au château de Marans, afin de s'indemniser de celle qu'ils avaient fournie à leurs coreligionnaires et qui avait été enlevée par les catholiques à Fontenay, à Lusignan et à la bataille de Montcontour. Il y est aussi question des « remuemens qui se font en ce pais par les ennemis et les perturbateurs du repos publicq, mesmement en la ville de Fontenay, en laquelle le sieur de Chaisnevert, ministre de la parole de Dieu (Louis Boutaud, écuyer, sieur de Chesnevert, paroisse de Nieul-le-Dolent, adjoint au pasteur du Moulin en 1562 à Fontenay, pasteur à La Rochelle, assassiné à Fontenay le 13 avril 1579), et aultres ont esté inhumaynement meurtris et massacrés... »

—

Comptes rendus de l'académie des sciences. — Le tome cv, page 1,019, contient, de M. E.-Ch. Morin, *Sur la composition chimique d'une eau-de-vie de vin de la Charente-Inférieure*. L'auteur constate l'absence de l'alcool butylique normal et de l'acide butyrique dans cette eau-de-vie de provenance certaine. La proportion, dans cette eau-de-vie naturelle, des alcools supérieurs est loin d'être négligeable ; on y trouve le furfural.

A. C.

—

Henry de Rohan ; son role politique et militaire sous Louis

Digitized by Google

XIII (1579-1638), par A. Laugel. Paris, Didot, 1889, un vol. in-8° de VII-445 pages.

Dans le *Bulletin des Archives* du 15 avril 1885 (V, 216), nous rendions compte d'un ouvrage de M. de Lagarde, *Le duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII*; et tout en reconnaissant le mérite littéraire de cette étude, nous disions que l'histoire du duc de Rohan était encore à écrire. Le livre de M. Auguste Laugel répond à ce desideratum ; nul mieux que lui ne pouvait mener cette œuvre à bonne fin; il a pu la préparer de longue main, et les notes recueillies par lui pour servir à l'histoire des princes de la maison de Condé, de Mgr le duc d'Aumale, dans les archives françaises et étrangères, aussi bien que les travaux de ses devanciers, MM. Anquez et Shygberson, lui ont permis de nous donner une étude historique aussi étendue et aussi complète qu'on pouvait la souhaiter. Il est regrettable, toutefois, que certaines sources aient été négligées ; le tome IV de nos publications, notamment, contient des documents authentiques relatifs aux événements de Saint-Jean d'Angély en 1612, qui lui auraient épargné quelques erreurs, peu importantes sans doute, mais qui déparent un travail aussi consciencieusement écrit. Ce ne fut point, en effet, le duc de Rohan, mais son ancien précepteur, Hautefontaine, qui organisa à Saint-Jean d'Angély la résistance aux ordres de la régente ; le duc ne fut mandé à la cour qu'après un premier voyage dans la ville dont il était le gouverneur et alors qu'il en avait déjà expulsé ceux qu'il jugeait hostiles à ses desseins. La Rochebeaucourt, réintégré dans ses fonctions de commandant de place, n'en sortit pas par un accord tacite, « tout de suite après »; ce ne fut que six mois plus tard, lorsque l'assemblée protestante tenue à Taillebourg, sous le nom de conseil de la province, et celle illégalement convoquée à La Rochelle eurent approuvé sa conduite, que Rohan se sentit assez fort pour exiger de la reine le renvoi de La Rochebeaucourt. Toutes ces intrigues, si habilement nouées par Rohan dans le but de solidariser la cause des églises protestantes avec ses griefs personnels, sont passées sous silence par M. Laugel, qui, sur ces faits, eut encore consulté avec fruit le *Diaire* du pasteur Merlin, publié dans le tome V des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*.

Rohan, dit M. Laugel, pendant la prise d'armes du prince de Condé en 1616, « gardait une attitude hautaine, voisine de la révolte »; pas si hautaine cependant qu'il n'écrivît à la reine-mère pour protester de sa fidélité en lui adressant un long mémoire sur la situation des affaires publiques ; il est vrai qu'au même moment il envoyait Hautefontaine conférer avec le prince de Condé, de qui il avait déjà reçu un émissaire, et qu'il se ménageait une entrevue avec le duc de La Force. Bien mieux encore, pour faciliter la levée des six mille Suisses que la régente voulait opposer aux rebelles, il se prêta de la meilleure grâce du monde à la résignation de sa charge de colonel général,

Digitized by Google

qui fut, moyennant indemnité, donnée à Bassompierre. Il est donc inexact de dire « qu'on l'avait forcé de la céder » (p. 63). Quelles qu'aient été à cet égard les secrètes intentions de Marie de Médicis, Rohan prit le devant et la prévint en lui écrivant : « Quant à la levée des Suisses, si les choses passent outre, j'attendray commandement pour m'y comporter sellon mon devoir. »

« Tandis que la plupart des grands, dit M. Laugel, étaient toujours prêts à prendre les armes dans leurs propres intérêts, Rohan ne les prit jamais que dans l'intérêt des églises (p. 57). » Là, comme ailleurs, nous craignons que l'honorable historien ne subisse involontairement cette fascination exercée par tout personnage illustre dont on s'attache à retracer les hauts faits. Henry de Rohan ne fut pas, dans son siècle, un héros exceptionnel : c'était « un nouveau Coligny », nous le voulons bien ; mais, pas plus que son modèle, il n'était exempt d'ambition ni de visées personnelles. Oserait-on affirmer que les intérêts religieux lui ont seuls mis les armes à la main ? « J'avoue avoir une seule fois pris les armes mal à propos pour ce que ce n'estoit pas pour les affaires de nostre religion, mais pour celles de vostre personne... », écrit-il au prince de Condé ; c'est un aveu précieux à recueillir, et qui nous édifie sur le mobile de sa première prise d'armes. Et que dire des autres ? En 1621, c'est l'assemblée de La Rochelle qui pousse à la guerre : « Les motifs qu'elle fit valoir, dit un historien protestant, pour allumer la guerre civile, étaient peu graves, nous pourrions dire peu sérieux ; malheureusement elle se dirigea par quelques meneurs qui n'avaient en vue que leur intérêt personnel... » Rohan le comprend ; il entrevoit l'abîme où vont l'entraîner les passions qu'il a depuis trop longtemps surexcitées ; à l'assemblée de La Rochelle, il essaie d'opposer celle des gentilshommes de l'Angoumois et du Poitou réunis à Niort ; il se résigne à la lutte dont il apprécie les hasards, on pourrait dire la folie, quand il voit que son honneur lui en fait un impérieux devoir.

En 1625, ce n'est plus l'assemblée de La Rochelle, c'est son frère Soubise qui l'entraîne : « La nouvelle lutte, dit M. Laugel, ne fut à son début, on peut le dire, que la guerre des deux frères..... (p. 179). C'est avec 2,000 hommes et 400 chevaux que Rohan entreprend cette campagne, que M. Laugel qualifie de misérable. Plus de batailles, plus de grands sièges comme à Montauban et à Montpellier : le dégât, les moissons brûlées, les arbres arrachés, la misère dans les campagnes, la ceinture de la faim mise autour des villes... »

En 1627, c'est encore à la sollicitation de son frère et après la victoire des Anglais dans l'île de Ré, qu'il appelle « la plus belle action qui se soit faite de nos jours », que Rohan reprend les armes. Partout où l'administration locale est assez forte pour maintenir la populace, les villes protestantes lui ferment leurs portes. Alors commence cette guerre atroce où la dévastation répond à l'incendie, le pillage et le meurtre au massacre

Digitized by Google

des prisonniers. Et tandis que La Rochelle succombe, entraînant avec elle la chute de la faction protestante, Rohan prolonge une lutte sans issue, faisant appel à tous les ennemis de son pays, à la Savoie, à l'Angleterre, à l'Espagne elle-même, sans jamais laisser échapper un seul mot de regret pour tant de sang inutilement répandu !

En se servant de l'organisation du culte protestant telle que l'avait établie l'édit de Nantes pour se créer une grande situation dans l'état, le duc de Rohan a légitimé la défiance du pouvoir ; il l'a autorisé à enlever des mains de ses coreligionnaires des armes dont ils prétendaient faire usage dans des vues personnelles ; il a accrédité enfin cette fausse opinion, qui considérait les protestants comme les adversaires naturels de l'ordre de choses existant et les alliés des ennemis extérieurs de l'état, opinion qui, soixante ans plus tard, sera invoquée pour justifier comme un acte de haute prudence politique l'abolition des garanties de l'édit de Nantes.

Voilà pourquoi, malgré ses éminentes qualités, malgré son courage, malgré ses malheurs, « l'histoire a été sévère pour Rohan ». D. A.

—

Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean Sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419), d'après les comptes des dépenses de leur hôtel recueillis et mis en ordre, par Ernest Petit. Paris, impr. nat., 1888, in-4°, 719 pages.

On voit par cet ouvrage Philippe le Hardi en Saintonge-Aunis dans le mois de septembre 1372 : du mercredi 1er au vendredi 3, devant Saint-Maixent ; le 4, il dîne et couche à Fontenay-l'Abattu ; idem, à Bourg-Neuf près La Rochelle ; le 5 et aussi le 6, avec messires de Berry et de Bourbon ; le 8, dîne à La Rochelle, couche à Bourg-Neuf ; 9-11, à Bourg-Neuf ; 12-14, devant le château de Benon ; 15, Benon est pris ; 16-19, devant Surgères, qui se rendit le 19 ; 20, dîne à Saint-Jean d'Angély, couche à Pont-l'Abbé ; 21-23, séjourne à Pont-l'Abbé ; 24, à Saintes ; 26, à Echebrune ; 26, dîne à Cognac, couche à Echebrune et aussi le 27, 28 et 29, aux cordeliers de Saintes ; 30 et 1er octobre, dîne et couche à « Banois » (Beauvais ?) ; 2, à Aunay, « qui ce jour fut rendu » ; 3, à Melle, etc.

Un document de 1372, « Deniers baillés à monseigneur et à madame pour faire leurs volontés », contient ce qui suit, page 459 : « A monseigneur, tant pour faire sa volonté comme pour luy esbattre au jeu des dés, tant au Bourc-Nuef lès La Rochelle comme à Saint-Jehan d'Angeli, en la compagnie du seigneur de Clipson, du connestable de France et autres, par mandement, sans autre quittance, donné à Fontenay le Comte, le xi d'octobre iiiiclxxii, l frans.

» A monseigneur, pour offrir aux saintes reliques de Saint-Jehan d'Angeli, xxiie de septembre iiiiclxxii, qu'il y oye la grant messe, iii francz. »

Digitized by Google

Et page 491 : « A Pitiou le palefranguier de monseigneur, lesquels il avoit baillé au commandement de monseigneur, c'est assavoir : aux frères meneurs de Saint-Jehan d'Angeli pour Dieu en aumosne, 11 frans ; aux frères prescheurs audit lieu, 1 franc ; et à Henri de Mucy pour paier une povre femme de foin que l'on avoit prins d'elle, 1 franc ; et qu'il avoit baillé à monseigneur pour faire ses offrandes à Saint-Eutrope de Xaintes, 11 francz ; par mandement et quittance, donné XXVIIe de may, VI francz. »

—

Recueil de la commission des arts de la Charente-Inférieure du 1er juillet, 3e livraison du t. X, contient : Note de M. Espérandieu sur les inscriptions de Saintes, extraite de la *Revue poitevine*. (Voir aussi *Bulletin* des Archives, VII, 313, 349 ; VIII, 26, 28 ; IX, 104, 109). *Rapport* de M. An. de Barthélemy sur divers objets recueillis dans les fouilles de Saintes, extrait du *Bulletin archéologique* (Voir aussi notre *Bulletin*, IX, 240) ; Fouilles à Muron et à Châtelaillon, par M. Musset, qui constate, à Muron, des briques à rebord, des débris de grands vases en terre rouge jaunâtre, des restes d'habitation, couverts de pavages et de mosaïques, un appareil de tuyautage en terre cuite rouge, des moellons traversés en tous sens de tiges de fer d'un diamètre d'un centimètre, des débris de poteries rouges, noires, grises, et portant : ESVAC. F. (Esuacus fecit), médailles romaines de Domitien, Néron, Claude, Tibère, Titus, Faustine mère, une pièce de Melle ; à Châtelaillon, des sépultures du XIe ou XIIe siècle, auges de pierre avec ou sans couvercles, avec vases et plusieurs corps dans la même tombe ; *Substructions romaines découvertes au moulin du Fa*, extrait du *Bulletin* archéologique (Voir aussi notre *Bulletin*, IX, 242) ; *Varia*.

VARIÉTÉS

—

I

LE VOTE DES FEMMES

Dans sa séance du 5 juillet, la chambre des députés a adopté un projet de loi tendant à conférer l'électorat aux femmes pour les tribunaux de commerce ; c'est un retour à ce qui existait avant 1789 ; on sait, en effet, que, dans les assemblées de paroisses où le suffrage universel décidait de toutes les questions qui intéressaient les habitants, impôts, église, école, presbytère, voirie, etc., il y avait voix délibérative pour les femmes chefs de maison.

Le t. III des *Archives* contient, page 81, un acte capitulaire (17 juillet 1718), des habitants du faubourg Saint-Eutrope à Saintes, par lequel Repéré, Augé, Tournier, Templier, Geoffroy,

Digitized by Google

Texier, Caillaud, Hillaireau, Marot, etc.; serger, tailleur, teinturier, maçon, chaussetier, taillandier, boulanger, cordier, tanneur, et autres, s'opposent à l'adjudication du pavage du faubourg, que veut faire le prieur de Saint-Eutrope. Au nombre des personnes nommées dans l'acte par le notaire Prouteau figurent un marchand de Pisany, François Chassier, « comme propriétaire de maisons et bastiment situé au dit bourg de Saint-Eutrope », et deux femmes, « Jeanne Penaud, veuve de Jean Rippe, aubergiste, et Marguerite Pelluchon, veuve de Jean Duport, marchand sarger ».

Dans le t. VI, page 103, est transcrit un autre acte capitulaire, celui-ci du 1er juin 1692, par lequel les habitants de Condéon, paroisse du canton de Baigne, arrondissement de Barbezieux, nomment deux soldats de la milice; vote une autre femme, Jeanne Degrange, veuve de Jean Maquignon.

—

II

Procès-verbal de l'installation du grand sénéchal de Saintonge au siège de Saint-Jean d'Angély, le 13 mars 1789 (1)

Aujourd'hui treize mars 1789, nous officiers de la sénéchaussée de Saintonge, séante en cette ville de Saint-Jean d'Angély, soussignés, étant dans la chambre de conseil du palais royal de la dite sénéchaussée, assemblés pour délibérer des affaires de la justice, auroit comparu par devant nous, M. Arnoult-Claude Poute, marquis de Nieul, comte de Confolens, commandeur de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, ainsi que de celui de Saint-Lazare, chef des escadres de sa majesté, assisté de M. Jean Jouanneau, procureur, par le ministère duquel il nous a fait remontrer qu'il auroit plu à sa majesté l'honorer du titre et provisions de l'office de conseiller du roi, sénéchal d'épée de la province de Saintonge, daté du 3 août 1752 (2); en conséquence desquelles il auroit prêté serment en la cour, ainsi qu'il apert par l'arrêt d'icelle, en date du 27 août 1753 (3), qu'il nous a représenté, requérant qu'il nous plaise l'installer

---

(1) Copie informe sur papier, appartenant à M. Normand d'Authon. Communication du même.

(2) « M. le grand sénéchal tient cet office de M. Jean Poute, marquis de Nieul, Saint-Hillaire du Bois, son père. »

(3) Massiou, *Histoire de la Saintonge*, VI, p. 15, dit à ce sujet : « Messire *Arnault Ponte*, marquis de Nieul, comte de Confolans, *récemment promu* à la dignité de grand sénéchal de Saintonge, avait été installé le lundi 9 mars, en audience solennelle de la sénéchaussée de Saintes. » Outre les fautes de noms, *Arnault* au lieu d'*Arnoul* et *Ponte* au lieu de *Poute*, il faut noter l'erreur de l'historien qui croit que l'on arrivait au sénéchalat par promotion; le titre de grand sénéchal n'était plus qu'honorifique; et la preuve que le marquis de Nieul, sénéchal de Saintonge depuis 1752, après s'être fait recevoir par le parlement de Bordeaux, avait vu là une pure sinécure, c'est qu'il avait négligé de se faire installer depuis 46 ans. Ce n'est que pour présider les assemblées électorales, qu'il songea à cette installation.

Digitized by Google

en le dit office ; ayant à cette fin communiqué les pièces à M. le procureur du roi ; sur quoi faisant droit, et vu les provisions du 23 avril, les dites provisions signées sur le repli : par le roi, Rouillé, en avons octroyé acte. En conséquence, du consentement du procureur du roi, le dit messire Poute, marquis de Nieul, demeure installé aux dites qualités de sénéchal d'épée en la présente sénéchaussée, pour exercer et jouir des honneurs, prérogatives, rangs, droits, profits, fonctions, autorités, prééminances, privilèges, franchises, libertés, revenus et émolumens attribués au susdit office ; le tout, suivant et conformément aux sus dites lettres de provisions, expédition desquelles demeurera déposée en notre greffe.

Prononcé par nous Jean-Joseph de Bonnegens, seigneur des Hermittants, Le Château-Lagrange, Ribemon et autres lieux, conseiller du roi, lieutenant général en la sus dite sénéchaussée, étant assisté de MM. Joseph-Victor Larade, conseiller du roi, lieutenant particulier civil ; Louis-Charles Saint-Blancard, conseiller du roi, lieutenant particulier criminel, assesseur civil et premier conseiller ; Joseph de Bonnegens d'Aumon, conseiller, et Jean Lemaître, conseiller du roi, son avocat honoraire. Etaient présents MM. Claude-Alexandre Normand, écuyer, seigneur de la baronnie d'Authon et autres lieux, et Pierre-Pelluchon, seigneur des Grand et Petit Breuils, avocat et procureur du roi en ladite chambre, les jour et an susdits ; et a, ledit grand sénéchal, avec nous signé : Marquis de Nieul, et de Bonnegens. Mandons... (Enregistré à Saint-Jean d'Angély, le 13 mars 1789 ; reçu trente-sept sous. Signé : Suzanne).

L'audience du même jour 13 mars 1789 a été présidée par M. le grand sénéchal.

M. Normand, avocat du roi, a prononcé le discours suivant :

« Monsieur, le plus ancien tribunal de la province, privé depuis près d'un siècle de l'assistance de son grand sénéchal, jouit aujourd'hui de la satisfaction de partager avec lui les fonctions honorables de la magistrature.

» Notre bonheur seroit inexprimable, monsieur, si la joie que nous goûtons n'étoit altérée par l'assurance presque certaine que nous avons de vous voir renoncer à la paisible administration de la justice, pour courir les hasards militaires.

» Les ordres dont vous êtes décoré nous prouvent que vous avez mérité les hommages de la nation ; recevez les nôtres ; mais souffrez qu'en vous les offrant nous vous exprimions la peine que nous éprouvons de vous voir décidé à nous abandonner à l'instant auquel vous nous permettez d'inscrire le nom d'un héros au rôle de notre magistrature. »

Ce compliment fait, il y a eu deux cartels d'appelés : le premier d'instruction, entre Marie Fouquet, veuve de Jean Morineau, appelante d'une sentence du sieur juge de la baronnie d'Authon de La Réchaudrie (du 30 juin 1788), comparante par Le Vallois, contre Pierre Morineau et Marie Fourneau, son épouse, intimée, comparante par Désilles. L'appointement a été

Digitized by Google

prononcé par M. de Bonnegens, lieutenant général, de la façon qu'il suit : « Monsieur le grand sénéchal a dit, et nous disons d'après lui, que l'appelante cottera grief en trois jours, ou dira ce qu'il appartiendra. »

Cet appointement prononcé, on a appelé la cause d'entre le sieur de l'Epinai, appelant d'un jugement du sieur juge de Chandolant, confirmé par celui de Taillebourg, de la défense duquel Me Regnault, avocat (1), était chargé ; Jouanneau, procureur ; contre Pierre Guillot, intimé ; Me Duret, avocat ; Texier, procureur. Me Regnaud, plaidant le premier, a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le grand sénéchal, la cause qui m'est confiée ne pouvoit être présentée sous de plus favorables auspices, et l'avantage d'être la première défendue devant vous, semble bien présager le succès dont elle est digne. Cet avantage devient, pour ainsi dire, commun au défenseur et à la partie, et je me félicite de pouvoir joindre un nouveau tribut à celui que l'éloquence et la vérité se sont empressées de payer à vos vertus. En vous voyant, monsieur le grand sénéchal, présider dans cette tranquille enceinte, il me semble que j'ai sous les yeux un enfant de la guerre que le génie de la justice enlève à celui des combats. Les généraux romains, chargés de couronnes civiques, le front ceint de lauriers, descendoient de leur char de triomphe pour monter sur les tribunaux ; leurs mains victorieuses quittoient la palme militaire pour se charger de rameaux d'oliviers. En cultivant les vertus pacifiques après avoir développé les vertus guerrières, ces vainqueurs du monde ne faisoient que changer de gloire. C'est ainsi, monsieur le grand sénéchal, que, décoré de ces marques glorieuses (2), dont la justice du prince fait en même temps le prix de la valeur et la récompense de la vertu, vous paraissez au milieu de nos magistrats, fiers de vous voir assis à leur tête et de pouvoir imprimer à leurs décisions le sceau respectable de votre nom. Votre présence nous rappelle ces temps heureux, où vos prédécesseurs venoient dans les provinces, ministres de la bonté du monarque, répandre ses bienfaits, et retournoient ensuite chargés des vœux de son peuple les déposer à ses pieds. Ils renaissent, monsieur le grand sénéchal, ces jours de gloire et de liberté pour le nom français, où les représentants de la nation sont groupés autour du trône ; et c'est sous vos yeux que notre sénéchaussée va se réunir pour exprimer ses désirs et ses besoins ; vous allez recueillir les expressions de notre amour pour le meilleur des rois. Et peut-être la confiance de votre ordre vous appellera-t-elle à l'auguste fonction de les porter à l'assemblée de la nation. Mais ne me trompé-je point dans ces douces espérances ? j'oublie qu'une autre sénéchaussée partage le bonheur de vous

(1) Depuis comte Regnaud de Saint-Jean d'Angély.
(2) Grand croix de Saint-Louis et de Saint-Lazare.

Digitized by Google

avoir pour chef ; j'oublie que cette heureuse rivale peut vous enlever à notre empressement. Ah ! du moins, monsieur le grand sénéchal, si, forcé de choisir entre ces deux sœurs, vous accordez votre préférence à une autre ville, que votre bienveillance et vos bontés nous consolent de cette privation, et daignez ne pas oublier que cette préférence flatteuse seroit pour nous s'il suffisoit, pour l'obtenir, d'en sentir le prix. »

Ce discours prononcé, Me Regnaud a plaidé. La plaidoirie finie, Me Duret a fait le compliment suivant :

« Monsieur le grand sénéchal, notre sénéchaussée va reprendre enfin une partie de son ancien lustre. Les grandes révolutions ne s'opèrent que par les siècles.

» Longtemps le siège où nous avons l'honorable satisfaction de vous voir assis fut la première, fut même la seule sénéchaussée de notre province ; notre ville jouissoit et de la présence de ses princes, et de celle de son grand sénéchal, lors même que la ville de Saintes, aujourd'hui [*mot rayé*] n'avoit qu'un capitaine et des juges subordonnés. Les malheurs du temps avoient affaibli sa splendeur première. Saintes étoit devenue le siège d'une sénéchaussée plus étendue, et d'une sous-présidiale ; elle joignoit à cet avantage celui d'un territoire plus fertile, d'une population véritablement plus nombreuse, et l'étendue de ces prérogatives sembloit vouloir même menacer les nôtres. Mais un prince bienveillant et juste a jeté sur nous ses regards paternels ; il a accordé à notre ville et à son territoire l'avantage précieux et le droit inestimable de députer directement, et comme sénéchaussée principale, aux états généraux. Ainsi nos citoyens, ainsi nos représentants seront comptés au sein de cette famille, et au nombre de ses enfants qui, réunis autour de leur père, n'auront d'autre désir et d'autre besoin que de bénir la main auguste qui versera sur eux les bienfaits et le bonheur. Et vous, monsieur le grand sénéchal, vous vous empressez à venir recueillir le vœu de cette province ; votre première fonction sera sans doute la plus auguste, puisqu'elle transmettra aux pieds du souverain l'expression des besoins et de l'amour d'une partie de ses sujets. Puissent tous les instants qui suivront cet acte glorieux en perpétuer le souvenir et le faire passer aux siècles les plus reculés ! Puissent nos derniers neveux ne jamais oublier que vous êtes venu, sous un si bel auspice, vous asseoir, monsieur le grand sénéchal, à la place qu'occupoient les Chévrier, les Chesnel, les d'Authon, les Courbon, dont notre bouche prononce encore le nom et bénit le souvenir ! Mais, au sein même de cette heureuse régénération, notre joie, qu'il me soit permis de le dire, monsieur le grand sénéchal, notre joie n'est pas sans quelque mélange de regrets. Vous êtes assis où l'étoient vos vénérables prédécesseurs ; mais vous n'y resterez peut-être pas ; Saintes pourra devenir le lieu le plus ordinaire de vos séances ; ainsi cette ville aura encore par dessus nous l'avantage de jouir de la présence de notre chef commun. Nos regrets, je le sais, ne doivent pas déterminer votre préférence, si déjà

Digitized by Google

elle étoit fixée par quelques autres considérations dont vous ne nous devez pas compte. Mais au moins, monsieur le grand sénéchal, daignez vous ressouvenir que la sénéchaussée de Saintes et celle de Saint-Jean d'Angély sont deux sœurs égales, qu'elles ont le même droit à votre protection, à votre bienveillance, qu'elles en ont le même besoin, qu'en la donnant à l'une pour en priver l'autre, vous la réduiriez à un état de malheur dont l'idée affligeroit sûrement votre propre cœur. En parlant de notre sénéchaussée, je n'ai pas besoin sans doute, monsieur le grand sénéchal, de distinguer le vœu de notre compagnie, en particulier ; il se lie trop étroitement à celui de nos concitoyens pour qu'il ne soit pas aussi celui que je viens d'avoir l'honneur de vous exprimer. »

Le compliment fini, Me Duret a passé à la plaidoirie de sa cause, d'après laquelle on a prononcé l'appointement suivant :

« M. le grand sénéchal a continué, et nous renvoyons la cause à demain. »

Les deux jeunes orateurs ont reçu l'applaudissement général de l'audience qui était nombreuse.

M. le grand sénéchal est parti le même jour pour Saintes.

—

III

Superville, fondateur d'une bibliothèque a La Rochelle et le collège de cette ville

Quel était donc ce Superville que nous trouvons installé à La Rochelle au commencement du XVIIe siècle, et qui a l'honneur d'être un des correspondants du grand Joseph Scaliger, auquel il adresse diverses lettres qui ont paru assez curieuses pour être recueillies dans le rarissime volume intitulé : *Epistres françoises des personnages illustres et doctes, à Monsr Joseph-Juste de La-Scala, mises en lumière par Jaques de Rives* (Harderwyck, 1624, in-8°) ? Etait-ce le descendant de ce docteur Superville, Béarnais d'origine, qui fut médecin des rois de Navarre ? Etait-ce un aieul de Daniel de Superville, théologien protestant, né en 1657 à Saumur, mort en 1728 à Rotterdam ? Quoi qu'il en soit, je crois devoir reproduire — pour que mes chers confrères me donnent sur un point très intéressant tous les renseignements utiles — le passage de la lettre du 15 janvier 1606 relatif à la création à La Rochelle d'un dépôt de livres protestants : « Je ne sçay nouvelle digne de vous. La Gascogne a esté ceste année fort abondante en bleds et vins (1). La noblesse et le soldat tressaillent d'aise sur un bruict de guerre en Espagne.

(1) Que les temps sont changés ! La Gascogne, cette année, ne sera abondante ni en blés ni en vins, et j'ai grand'peur que les *vaches maigres* soient longtemps encore, en cette pauvre région, représentées par de déplorables récoltes.

Digitized by Google

Nos marchands taschent d'en retirer leurs denrées tant qu'ils peuvent. Nous dressons une bibliothèque publique pour toutes les églises de France. Nous mendions partout (1); et si vous n'estiez si loing, je vous conjureroys d'y contribuer quelque chose, afin d'y faire escrire vostre nom en grosse lettre d'or parmy ceux qui nous ayderont (2). »

Comme les lettres du recueil de J. de Rives sont peu connues, je vais donner in-extenso une page qui contient des détails dignes d'attention sur le collège de La Rochelle. Je vise cette page de l'épitre LIV : « Monsieur, encore que je n'aye jamais eu l'honneur de vous avoir veu et fréquenté familiairement, bien que je vous aye veu plusieurs fois à Poictiers lorsque vous fréquentiez la maison de feu M. d'Abain, si est ce que la confiance que j'ay en vostre bonté naturelle, et à l'affection que vous avez tousjours porté aux bonnes lettres et sciences, comme en ayant acquis une rare et parfaicte cognoissance qui vous rend admirable en l'Europe, m'a faict prendre la hardiesse de vous faire la présente pour vous supplier très humblement, monsieur, d'obliger tant à vous ceste ville et communauté, et moy en particulier, qui ay cest honneur d'en estre ceste année le maire et le capitaine (soubs l'auctorité de nostre roy), que par vostre moyen et de M. du Jon, nous puissions rencontrer quelque personnage docte et orné des qualitez requises pour nous servir de principal en nostre collège. Nous en avons cherché par deça ès bonnes villes de ce royaulme; mais il ne s'en est point offert que de catholiques romains. Sa condition sera telle et si advantageuse par les honnestes offres que nous luy ferons, qu'il aura occasion de s'en contenter, et si la somme de deux cents escus que nous luy donnerons par an, avec une belle commodité de logis dans le collège, ne suffit, nous nous élargirons davantage (3). D'ailleurs il sera ici en une bonne et riche ville, aymé, honoré et respecté. Faictes moy donc cette faveur, monsieur, de me départir et à toute ceste ville, de vostre crédit et faveur en un si bon œuvre, et qu'il

---

(1) Cela me fait penser et fera penser tous les lecteurs au zèle si généreux avec lequel le conservateur de la bibliothèque de Saintes, notre très honoré et très aimé président, après l'incendie qui dévora ses belles collections, *mendia* lui aussi partout pour les reconstituer.

(2) Épître LXXXIV. Dans l'épître précédente, datée de La Rochelle le 12 octobre 1601, Superville entretient Scaliger de la Hollande, de l'Espagne, et termine par ces nouvelles rochelaises : « Nous nous fortifions de beaux et horribles bastions. » Dans l'épître LXXXI, du 24 mai 1600, il annonce à son correspondant, grand ennemi des jésuites, comme on sait, que ces bons pères « font rage à Agen » et que « les papistes » de La Rochelle, « quoyque foibles, ne laissent de lever leurs cornes. » Il se plaint avec véhémence de ce que l'on a « jetté en dedans cette ville des capucins, où aulcun moyne n'avoit entré que desguisé ». Des capucins dans La Rochelle ! N'était-ce pas l'abomination de la désolation ?

(3) Devant cette vive et pittoresque expression, j'aime à constater que, dès la fin du XVIe siècle, la ville de La Rochelle se montrait noblement disposée à faire les plus grands sacrifices en faveur de ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement secondaire.

Digitized by Google

paroisse que ma recommandation et de M. Gachet, un de mes intimes, qui vous en escrit et à M. du Jon (1), n'a pas esté vulgaire, ains a eu quelque poids en vostre endroict. Vous nous obligerez tous, et moy en particulier, etc. Vostre très humble serviteur, » A. DE HARANEDER.

» De vostre maison à La Rochelle, ce 5 septembre 1599. »

De ce document, il faut rapprocher l'épître XCIII, adressée par le corps municipal de La Rochelle (maire, échevins, conseillers et juges), le 5 septembre 1599, à « messieurs Scaliger et Junius ». Voici quelques passages de cette pièce : « Le désir que nous avons que le collège de ceste ville, duquel nous sommes patrons et fondateurs, soit pourveu de quelque principal, homme docte, grave, et de bonne vie, ayans esté privez puis quelques années en ça de monsieur Faber, personnage de grand mérite, à cause de son âge et indisposition, nous a faict mettre la main à la plume (2) pour vous supplier affectueusement nous obliger tant à vous, que par vostre moyen nous puissions trouver quelque honneste homme propre à nous servir en ceste charge, duquel nous ferons la condition tellement avantageuse qu'il aura occasion de s'en contenter, outre que notre collège est fort logeable et commode, et singulièrement le logis du principal. Les seigneurs Gachet et Huet, que nous avons créés ceste année recteurs du dict collège, nous ont dict vous avoir faict ouvertures de deux cens écus par an ; si nous trouvions un personnage orné des qualitez requises, nous nous efforcerons de luy en donner davantage. Et d'aultant, messieurs, que nous sçavons que vous aimez les bonnes lettres et l'instruction de la jeunesse, comme M. le maire de ceste année, personnage docte et de mérite, et les dicts sieurs recteurs nous l'ont tesmoigné, mesmes que le dict seigneur maire a eu cest honneur d'avoir demeuré à Heydelberg en la maison d'un de vous, messieurs (3), nous avons creu que vous nous favoriseriez en la requeste et prière que nous vous en faisons... (4). »

T. DE L.

---

(1) François du Jon, célèbre théologien protestant. Il avait été appelé à Heidelberg par l'électeur palatin, Frédéric III. L'église de La Rochelle le demanda pour pasteur en 1597 ; il refusa.

(2) On retrouve encore cette commode formule dans les lettres des jeunes soldats.

(3) C'était en la maison de du Jon. Savait-on que le maire, A. de Haraneder, fut un homme de tant d'érudition et de mérite ? Savait-on qu'il eût séjourné à Heidelberg, cette ville doublement fameuse par son université et par son tonneau dont l'immensité est si digne de ces grands buveurs qu'ont toujours été et que seront toujours messieurs les Allemands ?

(4) Mentionnons encore trois lettres signées d'un nom bien connu des lecteurs des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, du nom de Merlin, écrites, une par Merlin le père, pasteur à Vitré (17 juillet 1602), l'autre, de La Rochelle, par Jacques Merlin le fils (12 septembre 1604). Merlin père avait vu Scaliger à Genève.

Digitized by Google

V

Les capitaines saintongeais du XVIe siècle (1)

François Arresrac

Pendant une grande partie du XVIe siècle, la guerre civile a couvert la Saintonge de sang et de ruines. Comme à toutes les époques troublées, on vit alors surgir une foule d'aventuriers, improvisés capitaines, pour conduire au feu et au pillage les bandes levées par les principaux chefs des deux partis. Ces aventuriers se battaient au nom de la religion ; mais ce n'était pour beaucoup d'entre eux que prétexte à pillage, ripaille et autres méfaits ; et il ne faut pas jurer que dans le nombre, suivant l'occasion, certains n'aient viré de bord, changé de panache et de conviction, tantôt papistes, tantôt réformés.

Curieux des moindres particularités de l'histoire, j'ai relevé, dans les chroniques et les mémoires du temps, les noms de ces officiers de fortune ; j'ai voulu essayer ensuite de les mettre sur pied, autant que possible, en rassemblant les traits dispersés de leur existence. Belle collection de pillards, d'égorgeurs, de coureurs de filles, de pipeurs de dés et de jureurs du nom de Dieu ! Huguenots ou catholiques, ils se valent : Monluc ou des Adrets en petit. Il y a à dire, pourtant, à la décharge des disciples de Calvin, que leurs assemblées synodales luttaient sans cesse contre les débordements de ces singuliers défenseurs de la foi ; ils les flétrissaient ; ils les condamnaient ; mais que pouvait-on obtenir de ces consciences perverties et endurcies au mal, avec des censures, des privations de sacrements, des signalements en chaire, des excommunications ? Les consistoires y perdaient leurs arrêts, et les ministres de la parole de Dieu leurs sermons, foudres impuissantes.

A Pons et aux environs, la réforme avait fait un nombre considérable d'adeptes de toute classe : nobles, gens de justice, bourgeois et artisans. Le puissant seigneur de la contrée, qui, disait-on, pouvait ranger en bataille jusqu'à dix mille de ses vassaux, Antoine de Pons, et surtout sa femme Anne de Parthenay, dame d'honneur de la duchesse de Ferrare, avaient contribué à la propagation des idées nouvelles dans toute cette partie de la Saintonge. Revenu plus tard à d'autres sentiments sous l'influence de sa seconde femme, Marie de Montchenu, le sire de Pons avait tenté d'enrayer le mouvement, mais sans succès ; son œuvre de réaction était contrariée par l'attitude de ses quatre cousins germains, Mirambeau, La Caze, Plassac et Berneuil, énergiquement soutenus par d'autres gentilshommes de la région, tels que Beaumont, Usson, Soubran, Poulignac, Roussillon, Fonreaux, Ponlevain, Saint-Dizant, Asnières, pour

(1) Voir *Bulletin*, III, 17, et p. 72.

Digitized by Google

ne citer que les plus en évidence, donnant la main à ceux du voisinage : Montandre, Montguyon, Montlieu, Thors, Saint-Aulaye, etc.

De tous ces gentilshommes, Duch d'Asnières n'était certainement pas le moins attaché à la cause. Brave jusqu'à la témérité, tacticien habile, populaire, il avait su grouper autour de sa personne, par la confiance qu'il inspirait, les plus résolus d'entre les gens de la ville et de la campagne de Pons, sûrs d'être avec lui les premiers aux rencontres, aux escarmouches, aux assauts, aux expéditions folles, aux bonnes aubaines. Condé remarqua la compagnie ; d'elle il fit un régiment, et de son chef un colonel.

Grand nombre des officiers de ce régiment sont connus ; on les voit défiler sous leurs noms de guerre dans les relations de nos chroniqueurs : Le capitaine La Rivière, Odet Collineau ; le capitaine La Garde, François Rutauld ; le capitaine Sevicques, Jacques de La Cour ; le capitaine Callays, Pierre Drouhet ; les deux capitaines Boisrond, René et Jacques de Saint-Légier ; le capitaine du Puys, autrement dit Saint-Genys, Jean Duminat ; le capitaine Arrerat, François Arresrac ; le capitaine Bretauville, Nicolas de Bonnefoy ; le capitaine Saint-Richier, Odet Depont ; le capitaine Riveron, Pierre de Riveron ; le capitaine Chaillou, Constant Chaillou ; le capitaine du Cluzeau, Jean Blanchard ; le capitaine Marsaud, Gilles Marsaud ; le fourrier Guiaudry, Odet Saillant, etc. ; enfin Théodore-Agrippa d'Aubigné, qui laissera dans l'ombre, bien loin derrière lui, la figure de son colonel.

Je détache un croquis de ma galerie : il donnera une idée de la plupart des camarades : je prends François Arresrac, dit le More.

Il a vu le jour au pays Pontois : un sien parent, Robert Arresrat, était prêtre en 1544 et soignait les malades à l'hôpital vieux. Le jeune François s'engagea dans une toute autre voie ; il tourna le dos à la messe et prit le mousquet. Comme soldat, son individualité se fond dans les faits de guerre qui se rapportent à son capitaine et à sa compagnie, et il est souvent impossible de démêler ce qui peut lui être plus particulièrement personnel. Je suivrai donc à la piste le chef et sa bande.

Lors du massacre de Vassy, Arresrac devait avoir assurément bien dépassé la vingtième année. Il fut vraisemblablement de ceux qui, répondant à l'appel de François de Pons, baron de Mirambeau, montèrent à l'escalade du château de Pons, le 2 octobre 1562, côte à côte avec Asnières et les gaillards des environs. Je dois dire, cependant, que je n'ai pas trouvé la trace certaine de ses équipées belliqueuses durant la première guerre.

A la seconde guerre, rien encore : la lutte s'est localisée dans les îles et sur le littoral. La haute Saintonge jouit d'un calme forcé, sous la garde des garnisons catholiques ; mais on attend l'heure du boute-selle. La paix signée à Longjumeau en mars 1568 n'est qu'une sorte de trêve pendant laquelle, d'un côte comme de l'autre, on se prépare. Il ne faut qu'un signal. Cathe-

Digitized by Google

rine de Médicis va le donner. Pour cela, elle met en avant de prétendues contraventions à l'édit de pacification. A vrai dire, elle a fait des concessions qu'elle regrette; elle se repent, et veut frapper un coup d'audace : l'arrestation de Condé et des hautes têtes du parti. Le projet échoue. Condé fait appel aux armes. La cour répond par l'édit du 23 septembre, qui, sous peine de mort, proscrit l'exercice du culte réformé. Le frère du roi, le jeune duc d'Anjou, exécuteur de la sentence, rassemble l'armée royale, et le duc de Montpensier a ordre de marcher en avant. Le parlement de Bordeaux, depuis un mois environ, dès le 25 août, avait engagé l'attaque par une instruction contre les fauteurs des derniers troubles, et il la poursuivra durant les mois de septembre, de novembre et de décembre, au fur et à mesure des événements.

Les huguenots n'étaient point pris au dépourvu. Le mouvement insurrectionnel a vite gagné toute la province. Mirambeau, qui a ramassé huit cents arquebusiers, se porte sur Saintes. Asnières l'accompagne avec Arresrac, son enseigne.

Antoine de Pons, le lieutenant de roi en Saintonge, commande dans la ville. Secouru par Madaillan, vainqueur de Goulènes au Pas de Saint-Sorlin, il cherche à faire bonne contenance. Arrivent les calvinistes. Il y a de la brouille dans leur camp : Mirambeau et Asnières ne s'entendent pas. Est-ce au sujet de la conduite du siège, ou bien s'agit-il de quelque différend privé ? On s'échauffe. Asnières menace de se retirer avec ses hommes. Les coups suivent de près les mots. Déjà Mirambeau a porté la main à son épée. Dans la compagnie d'Asnières, un jeune écervelé de 16 ans a baissé son mousquet et couché la mèche. Heureusement tout se calme. L'écervelé si prompt à la détente, c'est Aubigné, qui, échappé de chez son curateur, suivant une troupe de soldats jusqu'à Saintes, était venu demander au sieur de Soubran — René de La Roche — de le prendre avec lui, et qui, sur la menace de Mirambeau de le renvoyer à ses parents, avait été se jeter dans les bras d'Asnières, une ancienne connaissance du père de Théodore-Agrippa. Le moment était bien choisi. Le capitaine devait saisir volontiers l'occasion de satisfaire sa rancune à l'égard du général; il fit bon accueil au transfuge. Avait-il voulu également complaire à son enseigne ? Pour cela, il faudrait croire à un lien de relations ou même de famille entre Arresrac et d'Aubigné ; un Arresrac est marié à Marguerite de Lestang; cependant rien jusqu'ici n'autorise à rattacher celle-ci à Catherine de Lestang, la mère du futur écrivain des *Tragiques* et de l'*Histoire universelle*. Simple rapprochement de nom sans doute; et pourtant j'ai voulu en faire la remarque.

Quoiqu'il en soit, capitaine, enseigne et novice sont prêts à monter à l'assaut; ils n'auront pas cette peine : les religionnaires de la ville ouvrent les portes, et Mirambeau met son cousin dehors.

Après Saintes, au tour d'Angoulême. Arresrac et sa compa-

Digitized by Google

gnie, sous la conduite du capitaine Piles, le plus intrépide de tous les chefs protestants, pointent vers le Périgord, et brusquement s'abattent sur la capitale de l'Angoumois. On presse le pas : car Montpensier approche. Le 10 octobre (1), l'artillerie est en position ; elle bat la muraille du côté du parc. A peine si la brèche est entamée qu'on se rue à l'entrée : ouverture trop étroite ; mêlée sanglante. Aubigné nous apprend qu'il a donné à cet assaut du parc. Arresrac, qui, malheureusement pour ses biographes, n'a pas écrit ses mémoires, a dû pareillement s'escrimer d'estoc et de taille auprès de son jeune compagnon. Le lendemain (2), on change les batteries de place, et on les transporte dans l'abbaye de Sainte-Claire, au-dessus de la ville. Cette fois la muraille est largement éventrée ; mais les assiégés n'attendent pas l'assaut. Ils parlementent ; et le 15, un vendredi, ils se rendent au prince de Condé.

Maintenant, se portera-t-on à la rencontre du baron d'Acier, qui amène l'armée du Dauphiné et de la Provence ? Les gentilshommes de la haute Saintonge demandent avec instance qu'on aille assiéger Pons. Asnières élève énergiquement la voix dans ce sens. Condé cède. Arresrac dut se frotter les mains : occasion de revoir les siens et les amis. Bientôt on est en vue de Pons. La ville, suivant la description de La Popelinière, « est bastie et estendue comme en arcade couvrant la teste et les deux pendans d'une montagnette. Le chasteau est fort et placé au haut de la montagne, bien fossoyé d'un costé, de bonne estoffe et bien accommodé. » Antoine de Pons, qui s'y est renfermé depuis son départ de Saintes, a pris toutes ses dispositions pour une défense énergique. La Châteignerayc, avec la garnison de Saint-Jean d'Angély, l'a rejoint ; Combaudière, Pérignac et l'abbé de Sablonceaux lui ont conduit leurs troupes ; Masbrun lui a envoyé trois compagnies de son régiment : celles de Jussas, de Todias et de Banchereau. Tout cela fait environ 1,200 fantassins et 80 gentilshommes. Le grand maître de l'artillerie protestante, Boucard, commence l'attaque ; mais à la nouvelle de l'approche de Montpensier victorieux de Mouvans, Condé se rend en toute hâte au devant d'Acier. Boucard, secondé par Piles, continue le siège. Le faubourg emporté, la porte de Saintes abattue, les boulets entament la muraille. On donne l'assaut. Les assiégés refoulés dans le château, Antoine de Pons demande à composer ; et, le 2 novembre, il capitule. Les soldats sortiront, le bâton blanc à la main ; quant à lui et à sa famille, ils pourront demeurer ; on ne les inquiétera point au sujet de la religion. Mais voilà que, sous prétexte d'inobservation de certains articles de la capitulation, le sang monte à la tête des vainqueurs, et alors on pille, on égorge, on viole. Aubigné fait des siennes : il précipite au fond d'un puits le

(1) On trouve aussi la date du 5.
(2) Le 7, suivant certaines versions.

Digitized by Google

capitaine Banchereau qui, paraît-il, avait voulu forcer une de ses tantes. Il me semble voir Arresrac assister à l'exécution et trouver que si peu de chose ne méritait pas la mort d'un homme.

Boucard remonte ensuite vers le Poitou afin de gagner le gros de l'armée calviniste. Sur sa route, il entre dans Saint-Jean d'Angély, dégarnie de troupes. Nouvelle dévastation de l'abbaye, à peine remise du saccagement de 1562 ; nouvelles scènes de carnage, de violences et d'orgies.

Montpensier, qui, à la tête de l'avant-garde de l'armée royale, surveille la marche du grand maître de l'artillerie calviniste, rencontre Condé à Pamprou, près de La Mothe-Saint-Héraye, en Poitou, au moment de l'arrivée de Boucard. Le général catholique juge alors prudent de se replier vers le duc d'Anjou. Condé pousse de l'avant et s'égare. Le 17 novembre, il débouche à Jazeneuil, en face de toute l'armée ennemie : combat meurtrier. Heureusement pour le prince, Coligny accourt et le dégage. On se bat encore le lendemain. Ils sont à cette rude affaire de Jazeneuil, Arresrac et Aubigné, arrivant des saturnales de Pons et de Saint-Jean. L'armée catholique recule sur Poitiers. Enfin, après diverses opérations et plusieurs engagements vers la Loire et du côté de Loudun, de part et d'autre, on s'arrête à cause de la rigueur du froid. Hiver exceptionnel que celui de 1568 à 1569 : Aubigné note qu'un jour, se trouvant avec le corps de garde d'Asnières posté en tête de l'ennemi, au bord d'un étang complètement gelé, le froid piquait si fort, que, transi et grelotant, il ne put même pas allumer la mèche de son mousquet. Après cette rude campagne, il rentre à Pons « las et glacé », et, comme lui, le capitaine, l'enseigne et les camarades de la compagnie.

Leur repos ne sera pas de longue durée. Au premier dégel, papistes et huguenots sont sur pied : il s'agit, pour les uns, de passer la Charente, et, pour les autres, d'empêcher le passage ; et alors, marches, contre-marches, jeu de cache-cache, au plus fin. Anjou gagne la partie ; il traverse le fleuve à Châteauneuf, après un semblant de diversion sur Cognac ; et, le 13 mars 1569, il force Condé à accepter la bataille à Bassac, proche de Jarnac. Sur la droite, Piles mène brillamment ses troupes. La compagnie d'Asnières, avec lui, est au plus fort du combat. Bravoure inutile contre le nombre. Les calvinistes sont écrasés, Condé tombe sous la balle d'un lâche. Dans l'affolement de la déroute, l'armée se débande. Après Jarnac, qui se rend sans lutte, le vainqueur marche sur Cognac, dont il aura facilement raison ; mais il est trompé dans son attente : Acier, qui n'a pu arriver à temps à la bataille, s'est jeté dans la ville avec 3,000 arquebusiers ; les fuyards, rompant les ponts sur leur passage, pêle-mêle, y sont accourus ; parmi eux Boucard et Piles, Asnières et Arresrac, avec les débris de la compagnie. Quatre jours durant, Montpensier cerne la ville. Acier le harcèle sans relâche : il multiplie les sorties ; c'est une succession de véritables

Digitized by Google

batailles, telles que, sentant le morceau trop dur à entamer, le général catholique passe outre, et file sur Saint-Jean d'Angély.

La plupart des villes rebelles sont replacées sous l'autorité du roi. Cependant Coligny, au nom des deux jeunes princes de Condé et de Béarn, a rapidement reconstitué l'armée protestante. Dès les premiers jours de juin, il a repris l'offensive. Catherine de Médicis a appelé des Italiens et des Flamands à son aide ; Coligny a demandé du secours aux Allemands. Le fanatisme religieux, d'un côté comme de l'autre, faisait bon marché du sentiment patriotique. Donc, reitres et lansquenets du duc des Deux-Ponts traversent la France et s'acheminent vers le Limousin. On va à leur rencontre. Arresrac fait la campagne ; l'enseigne d'Asnières flotte à la droite, dans le corps d'armée de Piles. Le 7 juin, on emporte Nontron, et le 12, on salue les Allemands à Saint-Yrieix-la-Perche. Alors, de concert, on cherche l'armée royale. Le 23, la rencontre a lieu près de La Roche-Abeille. Piles conduit l'avant-garde et engage l'action avec son entrain habituel ; il a devant lui l'italien Strozzi ; au pas de course il le pousse l'épée dans les reins, et l'accule contre ses retranchements ; Strozzi, piqué d'honneur, le refoule à son tour ; Piles revient à la charge ; de nouveau il est forcé de plier ; alors paraît l'amiral qui rétablit le combat et assure la victoire : c'est presque une revanche de Jarnac ; mais Coligny n'ose aller plus loin. L'armée protestante, partagée entre différents corps, se répand à travers le Périgord, l'Angoumois et le Poitou. On prend des villes ; on fournit du pillage aux Allemands. La compagnie d'Asnières reprend la route de ses cantonnements par Chabanais et Confolens, qu'on saisit en passant, par Angoulême et Cognac.

La déroute de Jarnac a dû mettre les religionnaires aux abois ; le parlement de Bordeaux juge le moment favorable pour leur donner le coup de grâce ; il a dressé une liste formidable de proscription. Dans son arrêt du 6 avril 1569, il marque environ 600 têtes à trancher sur le billot « pour crime de lèze-majesté divine et humaine, volleries, sacz de villes, chasteaux, bourgs, bourgades, sacrilèges, ruptures et démolitions commises ez églises, abbaies, couvents des mandians et autres lieux religieux, assemblées et port d'armes en forme hostilité, bruslemens, déprédation et dépopulation du plat pays, meurdres et homicides inhumainement perpétrés et commis en personnes des officiers royaux, mandians, relligieux, prebstres et autres bons et loyaux subjectz du roy, violement et forcement des femmes et filles (1). » Cet horrible tableau, signé : de Pontac, est-il assez complet ! La hache semble vraiment trop douce pour de pareils forfaits.

Sur la liste des condamnés, figure « François Arrerac, dict le More, enseigne de la compagnie d'Asnières », avec son capi-

(1) Texte de la copie du fonds de Brienne, vol. 206 ; bibliothèque nationale.

Digitized by Google

taine Duch d'Asnières, ses camarades Riveron, Saint-Richier et Guiaudry.

Le duc d'Anjou a bien autre chose à faire que de pourvoir à la tâche du bourreau. Il lui serait d'ailleurs assez difficile de mettre la main sur ces « rebelles séditieux et crimineux de lèze-majesté divine et humaine ». La chance a tourné pour eux. Les échecs du parti ont été habilement réparés. Il faut le malheureux siège de Poitiers où, entraîné malgré lui, Coligny se consume et perd son temps, pour venir de nouveau assombrir la situation qui se dénoue fatalement sous les murs de Montcontour. Demeuré en observation dans la haute Saintonge, Arresrac n'était pas à la bataille. Les soldats d'Asnières vont disputer pied à pied le terrain aux troupes de La Rivière-Puytaillé le jeune, chargé de faire rentrer dans leur devoir toutes les villes rebelles de la contrée. Pons s'est rendu. Le capitaine catholique veut s'assurer de Cognac ; il tourne à l'entour, et, brusquement, y fait avancer son artillerie. Il sait que le gouverneur, le sieur de Thors, Jean de Montberon, manque d'hommes et de munitions. Attaqué à l'improviste, Thors va céder. Asnières a vu le danger ; immédiatement il envoie Arresrac et Bretauville, qui tombent sur La Rivière-Puytaillé, et dégagent la place. La conservation de Cognac au milieu des grands revers de la cause vaut à Asnières les félicitations de Condé et une commission pour la levée d'un régiment.

Le régiment a huit compagnies de pied et un corps de cavalerie légère. Arresrac prend le commandement de l'une des compagnies. Est-ce à lui ? est-ce à Bretauville qu'est dévolue la première ? Je suis fâché de n'avoir pu le savoir ; j'aurais par là démêlé le motif de la préférence d'Aubigné qui, lui aussi monté en grade, voulut absolument l'enseigne de la première compagnie.

L'année suivante (1570), mettant à profit l'absence de La Rivière-Puytaillé, Asnières concerte un coup de main sur Jonzac. La garnison se compose de quatre compagnies : deux françaises et deux italiennes. Les approches du lieu sont défendues par une rangée de barricades formées de pieux, de planches et de barriques : c'est Boirond, l'un des capitaines, qui a donné ces détails et a proposé la partie. Au petit jour, Saint-Richier, un autre capitaine, part avec l'avant-garde flanquée d'une vingtaine d'arquebusiers d'enfants perdus conduits par Aubigné. Boisrond guide la bande. On arrive devant le retranchement : ce sont les italiens qui montent la garde. Entre les barriques s'allonge une sorte de couloir. Boirond, à cheval (1), y donne tête baissée. Arresrac et Bretauville surviennent à leur tour. On culbute les barricades ; on lutte corps à corps ; on refoule la garnison dans le château. Impossible de la déloger de la forteresse ; on dut se retirer. D'ailleurs, il fallait courir au plus

(1) C'était un cheval turc. Massiou, IV, 215, en a fait un homme, un Turc : « Un Turc, qui se trouvoit parmi les assiégeans, parvint à gravir sur le tertre... »

Digitized by Google

pressé : La Rivière-Puytaillé, en ce moment, battait à coups de canons les murailles d'Archiac. Quatre cornettes françaises et cinq cornettes italiennes attendaient l'ouverture de la brèche pour pénétrer dans la ville. Clermont-d'Amboise, Renty et les autres gentilshommes, défenseurs de la place, ne peuvent plus tenir. Sur le champ, Asnières fait partir Aubigné avec des soldats et un convoi de poudre et de vivres; lui-même le suit; il surprend le capitaine catholique et disperse sa petite armée.

Comme après Jarnac, après Montcontour les proscriptions avaient recommencé. Le parlement de Bordeaux a une fournée de rebelles toute prête : le 6 mars 1570, nouvel arrêt de mort contre 563 religionnaires. On y trouve deux compagnons d'Arresrac : le capitaine Boirond, celui-là même qui s'est signalé à l'attaque de Jonzac, et le capitaine Chaillou.

La défaite de Montcontour n'a pas abattu le parti de la réforme. Coligny, passé en Gascogne, s'est refait une armée, et, poussant une pointe dans le cœur de la France, il menace déjà Paris.

Pendant ce temps-là, en Saintonge, Pontivy opère la concentration des troupes calvinistes à Pont-l'Abbé. Bretauville lui amène deux compagnies du régiment d'Asnières. Les commande-t-il toutes les deux ? Arresrac n'est pas nommé. D'ordinaire, les deux capitaines agissent de concert. En est-il de même cette fois, ou bien Asnières a-t-il retenu notre capitaine auprès de lui avec ses six autres compagnies ? Dans la première hypothèse, Arresrac aurait fait la brillante campagne du littoral. Dans la seconde hypothèse, il ne rejoint Pontivy qu'au moment où celui-ci, tranquille du côté des îles, projette le siège de Saintes et réclame le concours d'Asnières. Le colonel s'était alors rapproché de la Gironde. Passant auprès du château de Cosnac, il s'en était emparé. Dans l'action, je vois Aubigné, Chaillou et du Cluseau ; point d'Arresrac.

A Saintes, l'attaque est furieuse. La ville prise, on égorge, on viole, on pille ; c'est l'ordinaire. Asnières propose ensuite de marcher sur Pons ; d'autres, et leur avis prévaut, conseillent une excursion du côté de La Rochelle ; seulement, comme on ne veut pas trop mécontenter les Pontois et leur colonel, on leur laissera faire un simulacre d'expédition vers leur capitale. Le régiment pousse donc jusqu'à Colombiers. Là, Aubigné se détache à la tête d'une vingtaine de gaillards de sa trempe, et « s'en va mugueter le fauxbourg ». Point de soldats ! il paie d'audace ; il entre, se fait apporter les clefs, s'enferme, prépare ses moyens de défense, et envoie chercher son colonel, qui trouve la besogne faite.

Il ne reste plus guère à prendre que Saint-Jean d'Angély et Royan : Pontivy se réserve Saint-Jean ; Royan est pour Asnières. Asnières se met en route ; mais l'amiral catholique, le baron de La Garde, surveille la côte ; il aperçoit la troupe calviniste qui défile silencieuse vers la place, et, à l'improviste, il tombe sur son arrière-garde ; Aubigné, résolûment, lui fait face, et don-

Digitized by Google

ne au régiment le temps de prendre position et de se tirer de ce pas difficile.

Cependant les progrès des protestants, la marche de Coligny surtout, inquiètent la cour ; celle-ci négocie la paix ; et l'on signe la réconciliation à Saint-Germain en Laye, le 18 août 1570. On s'est embrassé ; il y a eu noces et fêtes ; et deux ans après, au jour de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572, le tocsin sonne l'égorgement général des huguenots.

« O ma France ! s'écrie Jean de Serres, les cheveux m'hérissonnent ; j'ay horreur de descendre au récit d'une très inhumaine tragédie. » L'indignation partout fait courir aux armes. Dans la haute Saintonge, les garnisons catholiques sont balayées. La Rochelle jette le gant à la royauté ; elle lutte six mois et consent à signer la paix, le 10 juillet 1573. Les troupes catholiques ont repris leurs postes : c'est le chassé-croisé obligé des édits de pacification. Pons reçoit donc de nouveau une garnison papiste, mais pour peu de temps. Sans attendre l'heure du soulèvement fixé au mardi gras de 1574, quinze jours à l'avance, le 23 février, les religionnaires acclamaient la rentrée de Plassac et de Bretauville.

Que devient donc Arresrac ? Je trouve de tous côtés la trace de ses anciens compagnons d'armes ; lui, il manque à l'appel. Lorsque La Noue, en 1575, vint à Pons donner congé à la noblesse du pays qui l'avait accompagné dans ses dernières expéditions, Arresrac fût-il du nombre, ou n'avait-il pas déjà suspendu son épée au manteau de la cheminée ?

Pons, favorisé par les circonstances, était devenu alors un centre important de la réforme. En cette même année 1575, on avait dû y construire un nouveau temple, à cause de l'accroissement des fidèles. On y venait de huit lieues à la ronde, de Saintes notamment, où l'exercice du culte n'avait pu s'établir d'une façon permanente, ce qui obligeait les calvinistes de la ville d'aller à Pons, plus tard à Bussac, pour l'accomplissement des actes religieux. La prospérité du temple de Pons était en grande partie l'œuvre du pasteur Yves Rouspeau, accomplie avec l'aide de gouverneurs, tels que Jean de Rabaine, sieur d'Usson, qui, au dedans et au dehors de la ville, appuyait son autorité sur une troupe solide de gentilshommes, de capitaines et de soldats aguerris dans les luttes récentes.

Evidemment Arresrac se repose de ses fatigues militaires. Nous allons le retrouver à l'œuvre ; mais dans un autre genre d'exercice.

Et d'abord, d'où lui venait ce surnom de More ? De la couleur de son teint, le more ou le basané, comme Ludovic Sforza ? ou bien de la brutalité de ses manières ? ce qu'on traduirait par « le sacripant », tout au moins « le gaillard », pour peu qu'on soulève le voile de sa vie privée. A cet égard, le digne Rouspeau et MM. les anciens du consistoire peuvent rendre de fréquents témoignages. Ils en ont fait écriture sur leurs registres. Je ne me montrerai pas plus prude que d'aussi vertueuses

Digitized by Google

personnes : ce qu'elles ont entendu, ce qu'elles ont enregistré, je puis bien le transcrire après elles. Donc, le rude capitaine est devenu casanier. Père de famille, il a deux enfants de sa femme, Marguerite Guymellier (1): un fils, Jean, et une fille, Barbe. Il fait bonne figure parmi les notables de Pons. Je lui connais de nombreux filleuls de par la ville et les environs ; à sa fille pareillement. J'en note plusieurs. En octobre 1575, il présente au baptême une fille d'Abel de Bertenet, un de ses amis de Chanyers ; le mois suivant, sa fille est marraine de Benjamin Séneschal, et en février 1578, d'une des nièces de Duch d'Asnières. Elle et son père, en 1579, le 10 février, donnent le nom d'Hélie à l'un des enfants de Thomas Maron. Le nouveau-né se trouvait être neveu par alliance de Barbe Arresrac. Celle-ci, depuis peu, avait effectivement épousé Jacques Maron, sieur de La Croix, fils d'Abraham Maron et de mademoiselle Blanc. Le logis de La Croix touchait presque aux dernières maisons de la ville. Le marié, des deux côtés, comptait, parmi ses parents, les plus chauds partisans de la réforme, rebelles séditieux, qu'avaient frappés les arrêts de 1569 et de 1570, gentilshommes, magistrats, lettrés: c'étaient Thomas Maron, ancien du consistoire; Mathurin Rangeard, Arnaud Blanc, conseiller au présidial de Saintes; Thibaud Blanc, sieur de La Chenade ; les deux frères de Touchelonge, Gabriel et Benoist Lalouhé ; Arnaud Rolland, sieur de Montrolland, le maire de Saint-Jean d'Angély, le grand saccageur de l'abbaye ; Arthus Mage de Fiemelin, le lieutenant de Goulènes, l'oncle d'André Mage, le poète, etc.

François Arresrac et Jacques Maron, beau-père et gendre, me paraissent vivre en bonne intelligence, compère et compagnon : ils s'entendent on ne peut mieux sur le mot libre et sur la chose.

Il avait bien fini l'année 1584, monsieur Arresrac. Le premier jour de l'an 1585, il y a réunion du consistoire, et voilà ce que nous apprend le procès-verbal de la séance :

« Du mardy premier jour de janvier mil cinq cens quatre vingtz cinq. Mr Rouspeau, Chaulveau, Marsauld, Gabet, Coullon, Cherbonnier, Malbrun, Babin, Roy, Chagneau, Compagnon.

» Monsieur Arresrac est venu au consistoire, qui a dit sur ce que la femme de La Serpent s'estoit plaincte de luy, qu'il n'avoit usé de telles parolles envers elle contenues et portées par la lettre que le consistoire avoit escript à Mr de Bargemon, laquelle il avoit leue et ceux qui l'avoient signée, et qu'il estoit venu exprès pour avoir raison de ce qu'elle mettoit sus ; et que sur ce enquis de dire vérité : Ung samedy au soir, estant en sa

(1) Ce nom ainsi orthographié par le scribe du consistoire ne m'inspire qu'une médiocre confiance. Est-il mutilé ? Il a un faux air du Lalande-Guineiner de madame d'Aubigné, Catherine de Lestang.

Digitized by Google

chambre pour se retirer, il treuva ceste femme qui avoit faict son lict, à laquelle il dit qu'elle faisoit fort bien ung lict, et que, à son advys, elle ayderoit à le deffaire, et que si elle vouldroit luy porter demain sa chemize, sans toutesfois penser mal, ains par manière de jeu ; et que le lendemain après midy, estant en la galerière près sa chambre, survient Mr Maron, sieur de La Croix, son gendre, et se pourmenoient ensemble ; et à ceste heure estoit ceste femme en la basse court qui cachoit ceulx qui jouoyent à la main derrière ; et son gendre vient à elle, ainsi qu'elle cachoit, qui luy mit la main soubz son devanteau, disant : « Voicy ung fort beau jeu. » De ce faschée, dit qu'il allast se jouer avecq ses p....., et qu'elle n'estoit de ceste qualité et qu'ell' estoit femme de bien. Lors ledit Maron luy dit que « si elle estoit sucre », réitérant ses motz par plusieurs fois. Et soudain elle se retira en la cuisine et se mist sur ung lict, criant et pleurant et les injurians ; et fust conduire sondit gendre jusques à la porte de la rhue; et revenant, estant en la salle, entend qu'elle usoit de propos injurieux, nonobstant les remonstrances qu'il luy faisoit, et qu'elle estoit une yvrongne, et que on la cognoissoit bien ; elle réitérant lesdites paroles ; de ce fasché, luy donna un soufflet ; et elle dist que, si son mary estoit en ce lieu, [on] ne la bateroit point ainsy ; et de ce, de rechef fasché, luy voulant encore donner sur la joue, heurte de sa main à la quenolle du lict et se fist grand mal : qui est tout ce qu'il a confessé. »

Confession faite tout simplement. Il ne cache rien, le More ; il y va naturellement, en habitué. Ventre saint gris ! il est de son temps. Il ne joue pas au saint homme ; sa franchise me désarme. Quant au gendre, c'est différent : ses libertés d'attouchement, ses licences de langage, relevées proprement, me choquent d'une étrange manière. Quelle façon de se préparer à un poème sur l'Eucharistie ! Car c'est lui, le futur chantre de la *Muse catholique*, le sieur de La Croix-Maron, qui, jaloux des lauriers du cousin Fiefmelin, sonnera, en grands vers alexandrins, les louanges du Christ. Dira-t-on pour sa défense écart de jeunesse, occasion, herbe tendre ; et puis sa conversion était peut-être de fraîche date et mal assise ? La dame de Pons, Marie de Montchenu, avait dû s'y employer ; mais c'est sa fille, la belle et vertueuse madame de Guercheville, qui l'affermira par l'obtention d'une compagnie des gardes de M. d'Epernon en faveur de son vassal. Il finira par oublier qu'il avait sucé le lait de la réforme, à ce point d'emboucher ainsi la trompette de l'orthodoxie catholique :

Quand la fureur de Mars, tout partout espandue,
Les rebelles subjects armoit contre son roy,
Plein de fidélité dans mon âme conceue,
J'ay servy ma patrie, et mon prince et ma foy.

Voilà pour la religion. Quant à l'œuvre de chair, il fait de même amende honorable :

Digitized by Google

Je ne veux plus chanter de l'amour...

s'écrie-t-il.

Ma muse a trop souvent volé parmi ces charmes.

Il l'avoue. Au surplus, dans cette aventure de La Serpent, La Croix-Maron sent le soudart : c'est bien le gendarme de la compagnie de M. de Belleville, le Gille Bedouin.

Mais je reviens à l'affaire d'Arresrac. Il faut entendre la partie adverse. La Serpent est citée pour la plus prochaine séance : c'est le 4 janvier. La commère a la langue bien pendue ; elle reproduit tout au long ses plaintes et ses allégations ; elle les orne de plusieurs détails oubliés par Arresrac, comme celui-ci par exemple, qu'il aurait poussé l'outrage jusqu'à lui proposer « six escus pour avoir sa compagnye ». Six écus ! c'était peut-être beaucoup ; les valait-elle ? aussi Arresrac interpellé sur la chose, « la nye, fors qu'il a confessé luy avoir dict qu'elle avoit bien le corps pour deffaire ung lict, et l'avoir faict appeller pour chauffer sa chemyze, et qu'il l'avoit battue dans la cuysine, parce qu'elle avoit insulté son gendre, et a le sieur Arresrat dit au consistoyre par grande insolence qu'elle estoit une p...., une m.... et ivrongne. » Le More s'échauffe ; il s'emporte ; le greffier a noté ce mouvement de colère.

Le consistoire, dans son calme majestueux, prescrit une enquête. Rien de tel qu'une enquête pour se tirer d'embarras. Cela donne du temps ; puis on trouve tout ce qu'on veut dans une enquête. Deux anciens, hommes de ressources, l'avocat Me Estienne Champanays et l'honorable sire Jean Renaudet ont mission d'y procéder. Leur rapport est prêt pour la séance du 17. Ces messieurs ont recueilli les renseignements les plus déplorables sur La Serpent ; ils arrivent flanqués de deux témoins à charge. Cette femme qui se pose en innocente, en victime, croyez donc à sa vertu ? un jour de foire, elle a reçu dans son lit un homme et une femme non mariés ! On ne veut pas en savoir davantage : la cause est entendue. On devine qu'il y a parti pris d'atténuer autant que possible les proportions de l'affaire, à raison de l'importance des coupables. Délibération est prise au sujet du beau-père ; silence complet sur le gendre ; lui, un papiste, il n'est point justiciable du tribunal consistorial. La délibération porte qu'Arresrac « sera censuré griefvement au concistoyre tant de la prophanation du jour du repos qu'il feist lors du scandale pendant le presche où il ne se trouva, que de l'offence et oultrage par luy commis ledit jour à ladite femme en la pourchassant de son deshonneur par des paroles luxurieuses, etc. ». Elle ajoute que, s'il refuse de recevoir la censure, il sera suspendu des sacrements ; et la sentence sera notifiée à l'église de Segonzac.

Cette menace de notification à Segonzac nous révèle que de ce côté François Arresrac avait sa demeure habituelle, vraisemblablement au logis de La Brée, d'où quinze ans plus tard, en 1605,

Digitized by Google

La Croix-Maron datera la dédicace de son poème à madame de Guercheville.

Le More a reconnu sa faute ; cela coûte si peu ; autant en emporte le vent. La réconciliation faite avec Dieu, on se remettait en route pour le pays de Cythère. Le grand chef calviniste, le Béarnais, le roi de Navarre, le protecteur des églises, le futur Henri IV, ne venait-il pas de donner l'exemple tout récemment, en cette année 1584, dans le même temple de Pons, où, conduit par son ministre Chandieu, entouré de ses capitaines, il s'était soumis, bon enfant, et gouailleur, j'imagine, à la censure ecclésiastique d'Yves Rouspeau, pour le scandale de ses liaisons criminelles ?

Le vert galant a recommencé ; le More recommencera, avec amplification. L'aventure de La Serpent, en résumé, est égrillarde ; autrement corsée celle qui va se dérouler à la barre du consistoire, en l'année 1587. Encore une affaire de devanteau, mais plus... comment dire cela honnêtement? plus complète. Je transcris, d'après M. le greffier, le procès-verbal de la séance du 8 mai.

« Sur le faict propposé de François Arresrat à raison d'une sienne chambrière qui a sorty grosse de sa maison, a esté advisé que le frère Renauldet parlera à elle et à sa mère pour sçavoir la vérité... Depuys ledit Renauldet ayant esté ouy sur son rapport que ladite fille disoit ledit Arresrat l'avoir paillardée et engrossée, et que la femme dudit Arresrat l'avoit voulu corrompre et offert de l'argent pour luy faire dire que c'estoit l'argentier de monsieur le comte de La Rocheffoucault ou le fils dudit Arresrat qui luy avoient faict ledit acte, a esté arresté que de rechef ledit Renauldet avec les sieurs Dumas et Coullon parleront à elle et à sa mère, et on ferma leur rapport. »

Cette pauvre femme quel rôle indigne d'une mère on lui prête ! L'avilir au point de faire entendre qu'elle a payé la concubine de son mari pour que celle-ci innocente l'époux et rejette l'outrage sur le fils ; c'est absolument odieux et ignoble.

Renauldet, comme s'il avait dégoût à remuer tout seul pareille fange, se fait adjoindre un de ses collègues, Pierre Dumas, le notaire. Quatre jours après, à la séance du 12 mai, ils sont entendus, et le procès-verbal le constate en ces termes :

« Les frères Dumas et Regnauldet ont rapporté que, suyvant leur charge, ilz ont parlé à la fille chambrière d'Arresrat, laquelle leur avoit déclairé avecq serment et grande assurance que c'estoit ledit Arresrat qui l'a desbauchée et heu sa compagnye charnelle par force et violance, sur la fin de septembre dernier, de l'euvre duquel elle est enceincte. Ledit Arresrat appellé au consistoyre, interrogué sur ledit faict, et a protesté au nom de Dieu d'en dire la vérité, a nyé entièrement le faict, et allégué plusieurs faictz justifficatifs qu'il a baillez par escript devant le consistoyre. A esté advisé que deux seront nomez pour ouyr les tests ; que ledit Arresrat veult veriffier son dit faitz : ont esté només les frères Champanais et Regnauldet. »

Quelles preuves justificatives de son innocence a pu produire

Digitized by Google

Arresrac? un alibi? une lettre du coupable saisie chez la chambrière?

Le plus délicat, c'est de faire comparaître madame Arresrac. On la convoque ; elle ne vient pas. On la convoque de nouveau, même abstention : elle fait la sourde oreille ; elle s'enveloppe dans sa dignité. Sa répugnance se comprend. Enfin, à une troisième sommation, elle se décide.

Je crois bien que le frère Renauldet a été assez mal reçu lors de sa visite à la dame, avec son collègue Champanais, et qu'il y aura eu entre eux échange de paroles vives ; car le premier acte du consistoire, à l'ouverture de la séance du 5 juin, est d'opérer leur réconciliation. Cela fait, on inflige la censure à madame Arresrac pour sa faute, et on procède à son interrogatoire.

« Ouye sur le faict de son mary, elle a dit que jamais elle n'a parlé à la fille ne sa mère de descharger son mary pour acuser son filz ne aultre, et que ladite fille luy dist que c'estoit ledit Arresrat qui l'avoit paillardée. »

Voilà qui est vif et sans déguisement. Qu'elle a dû souffrir la malheureuse femme ! et que l'on s'explique bien son hésitation à venir en public proclamer l'inconduite de son mari. Poussée à bout, le cœur navré, elle a parlé. Il semble, à travers sa réponse, voir passer le mépris de l'épouse et l'indignation de la mère.

Le tribunal éprouve quelque embarras ; aussi ne rendra-t-il pas son jugement, séance tenante. Il lui faut un mois de réflexion — jusqu'au 3 juillet — pour aboutir à ceci :

« Le consistoyre ne treuve assez de preuves pour juger et condempner Arresrat, et la liberté de participper aux sacremens luy est délaissée sur sa conscience. »

O le beau jugement ! Est-ce par faiblesse, par condescendance à l'égard d'un homme bien posé, dont l'immoralité notoire était pourtant présomption de culpabilité, que le consistoire rendait pareille ordonnance de non-lieu ? ou plutôt voulait-il par le vague de son appréciation faire entrer le doute dans l'esprit de madame Arresrac et lui donner à croire qu'elle s'était trompée? Le doute, en ces sortes de mésaventures, c'est la sauvegarde de la paix du ménage. Et cet appel à la conscience de l'époux, comme il dénote une profondeur de diplomatie chez les juges ! Elle devait être singulièrement large la conscience du More, et je suis à peu près sûr — cela fût-il seulement pour achever de battre en brèche les soupçons de la femme — que le mari n'a pas manqué la cène le dimanche suivant.

A tout péché, miséricorde ! Volontiers ; d'ailleurs la considération du More ne subit aucune altération. On avait bien quelques peccadilles à lui reprocher, quelques violences de caractère, comme certaine dispute avec le camarade Marsaud, trop de folles parties de cartes et pas assez d'assiduité aux offices.

La passion du jeu ! les cartes, les dés, la paume ! c'était dans les habitudes de l'époque. Tous les amis jouaient : Bretauville,

Digitized by Google

Saint-Dizant, La Fontenelle, Callays, Sussac, Sévicques, La Garde, Château-Renauld, Saint-Seurin, de Jau, Marignac, Boursault, etc., jouaient. Ce chenapan de Marsaud, le capitaine, y aurait perdu ses chausses. Je l'ai surpris, un jour de malechance, mettant jusqu'à un quartier de vigne pour enjeu contre les écus du sergent Claveau.

Cet amour du jeu, pas plus que celui du cotillon, ne devait faire tort à Arresrac. Ainsi, aux élections du mois de mai 1590, M. Arresrac eut-il l'honneur d'être appelé au consistoire, comme représentant de la rue du Pont et de la place.

Le More, ancien du consistoire ! Lui, il allait juger les autres à son tour, sans rire ? Après tout, suivant un proverbe orthodoxe : Le diable s'est bien fait ermite. Oh ! il ne faut pas sitôt chanter victoire. Arresrac ne saurait dépouiller complètement le vieil homme.

Dans les derniers mois de cette même année 1590, sa femme meurt : elle avait fait un legs aux pauvres. Le mari ne parait guère « vouloir en entendre ». Pour le contraindre « à satisfaire au droict des pauvres », il fallut que ses collègues prissent, le 16 novembre, une délibération portant menace de le déposer de sa charge. Il dut plier la tête, afin d'éviter la censure. Une autre fois, le 4 avril 1593, on la lui inflige « pour son peu de devoir à recevoir monsieur Constantin avec son ancien ». Il ne prend pas son rôle assez au sérieux ; il est tiède, le frère Arresrac. Et plus tard, quand il aura payé sa contribution, qu'il sera moins retenu par la gêne de l'exemple à donner, il retournera à ses chères habitudes. Il mourra certainement dans l'impénitence finale : il jouera, et sa dévotion laissera toujours à désirer. Et pour le reste ? L'âge y mettra-t-il bon ordre ?

Le 25 septembre 1597, il avait la visite de deux anciens, MM. du Pin — Daniel de Beaumont — et Champanais, qui étaient chargés, au nom du consistoire, de le sermonner à propos de sa persistance à jouer aux cartes et de son oubli trop fréquent d'assister au prêche, le dimanche après dîner. Probablement que le dîner se prolonge chez lui plus qu'il ne conviendrait.

La dernière fois que je rencontre mon vieux capitaine, c'est le 15 janvier 1598 au baptême de sa filleule Marguerite Drouillard.

Arresrac n'a pas dû vivre bien longtemps après. Il n'assiste point, le 5 décembre 1599, au mariage de sa petite-fille Renée Maron, avec Jean Renouard, sieur du Bec-Crespin. Madame de La Croix-Maron, la fille du More, se convertit, et mourut en son manoir de La Brée, le 25 avril 1638. Son frère devint conseiller au parlement de Bordeaux. Serait-ce M. d'Arresrac, seigneur de Pic, « ce bel esprit plein d'un rare savoir », à qui La Croix-Maron dédia le cinquième chant de son poème ? Il a sur la conscience un livre sur *La philosophie civile et d'état* et un *Traité des antiquités, des juridictions et de la vanité des grandeurs*.

Quant à La Croix-Maron, il ne fit plus guère parler de lui après la publication de la *Muse catholique*, sauf quelques coups

Digitized by Google

de pointes ou d'arquebuses distribués, au nom de S. M. Louis XIII, lors de l'interdiction du culte réformé à Plassac. Je veux douter que cette fois le beau-père, le camarade d'Asnières et d'Aubigné, eût vu la chose de son goût; mais je parle dans le vide à présent.

Qu'un autre chercheur trouve plus que moi sur le compte de François Arresrac, j'applaudirai des deux mains à sa découverte, et, de bonne humeur, j'ajouterai un trait de plus à mon croquis. LA MORINERIE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I — QUESTIONS

N° 438. — Je possède un exemplaire des *Confessions de saint Augustin* (Paris, Coignard, 1686, in-8°), sur lequel on lit : « A l'usage de sœur de Chadignac. Communauté des religieuses de Nostre-Dame de Saintes. » Quelle était cette religieuse ?

J. P.

—

N° 439. — Connaît-on l'auteur d'une brochure intitulée : « Comment les habitants de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély sont meurdris de serpens et autres bestes venimeuses et pour en estre guaris sont voucz à M. S. Sébastien près de Nantes ». (Paris, s. d., in-8° de 8 pages) ? Elle a été réimprimée à Lyon par M. Louis Perrin. L.

—

II — RÉPONSES

N° 19; I, 106, 216, 288, 350, 384; IX, 175. *Le nom patronymique d'Ogier de Gombauld.* — Voilà maintenant M. Albert Rouxel, en ses *Chroniques des élections à l'académie française*, qui de Gombauld nous ferait un fief : Jean Ogier, sieur de Gombauld ? M. Rouxel n'est pas coupable de pareille fantaisie. C'est, sous sa plume, le sieur de Gombauld (Jean-Ogier), comme on dirait : Monsieur de Gombauld. Répétons-le sans cesse : le nom patronymique du poète est Gombauld.

LA M.

—

N° 418; VIII, 455. *Le père F. Théodore de Blois, auteur de l'*Histoire de Rochefort. — On a demandé le nom de ce religieux. En attendant qu'on nous le dise, nous allons extraire du *Bulletin de la société nivernaise* (XIIIe vol., 1889, in-8°, p. 330) une lettre du docte capucin envoyée de « Nevers, ce 29 juillet 1739, à monsieur de La Ruë, docteur en médecine à Nevers », avec un

Digitized by Google

exemplaire de l'*Histoire de Rochefort* (1733, in-4°, à Blois, chez Masson):

Recevés ce petit volume,
Nouveau fruit de ma vieille plume ;
Qu'il ait part aux bontés que vous avez pour moy.
S'il ne mérite pas, ami, votre suffrage,
Si vous n'y trouvés point pièces de bon alloy,
D'un grand historien le style, ni l'ouvrage,
Vous y verrés du moins l'ouvrage d'un grand Roy.

« Je vous prie de le regarder plustôt comme une marque des sentiments de mon cœur, que comme un ouvrage de mon esprit.

Je me suis souvent apperceu
Qu'ouvrage de l'esprit que bon auteur sçait faire
N'a pas touiours le don de plaire ;
Mais ce qui vient du cœur est touiours bien receu.

» En lisant l'ouvrage dont je vous fais part, vous verrés que le sujet n'est pas fort intéressant ; il est même assez stérile et peu susceptible des beautés de l'histoire. Si j'avois été maître de choisir une matière pour travailler, j'en aurois pris une plus heureuse ; mais c'est le hasard qui m'a décidé pour celle-cy ; elle vous donnera une légère idée d'un des plus beaux ouvrages de Louis XIIII... »

—

N° 424 ; IX, 70, 137, 218. *Saint-Marc en Fouras et les Baron de Touchelonge.*

Dans son ouvrage *La noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les états généraux de 1789*, M. de La Morinerie identifie, à tort, suivant M. A. Duplais-Destouches, Saint-Marc avec Soumard ; et jusqu'à preuve du contraire, notre collègue pense que le fief de Saint-Marc formait, au XVIIe siècle, une seigneurie bien distincte de celle de Soumard. Il cite, en effet, à la même époque (1683-1685) Charles Baron de La Roche-Baron, sieur de Saint-Marc, et Honoré-Jacques de Lisles, seigneur de Soumard.

L'identification des deux fiefs, répond M. de La Morinerie, est bien permise, en présence des documents ci-après, tirés des archives nationales : Henriette Ferrier, veuve de François Saint-Thomas, sieur Dupéré, demeurant à Rochefort, rend hommage au roi, le 11 juillet 1733, de la terre de Somard ou Saint-Marc, paroisse de Fouras ; elle signe : Ferrier de Saint-Marc. François Saint-Thomas, sieur Dupéré, avait rempli pareil devoir, en juillet 1718, pour la moitié de la seigneurie de Saint-Marc ; de même, l'année précédente, François de Saint-Thomas du Pairé, pour Soumard ou Saint-Marc, relevant de Fouras. M. de La Morinerie laisse à M. Duplais-Destouches la tâche de tirer sa conclusion. Il ajoute que ce seigneur de Saint-Marc ou Soumard est toujours appelé François et non Pierre, dans les différentes pièces qu'il a citées. De même dans son acte de décès, à Rochefort, où il est dit que François Dupéré, sieur de

Digitized by Google

Saint-Thomas, garde de la marine, fut inhumé à l'âge de 40 ans, le 29 mars 1721. LA M.

—

N° 430; IX, 131. *Les Riveron d'Archiac.* — La terre de Riveron, située à mi-côte entre Arthenac et Archiac, a été possédée avant la révolution par trois familles différentes, qui en ont porté le nom.

Cette terre a été anoblie, le 5 mars 1530, par le sieur de Montberon, seigneur d'Archiac, en faveur de Hugues de Riveron, qui habitait cette paroisse au moins depuis 1518, époque à laquelle il y fait acquisition de trois journaux de terre en roture. Le fief de Riveron passa ensuite à la famille Perinet Dussault, qui en porta le nom. L'époque de cette transmission est inconnue, mais doit être postérieure à 1563 : car, à cette date, nous trouvons un Perinet Dussault, marchand au bourg d'Archiac, qui passe l'acte de vente d'une pièce de terre en l'étude de Me Bernard, notaire royal. Le 12 février 1768, le fief de Riveron fut vendu à Jacques Dupuy, curé d'Ars, et à Pierre Dupuy, son frère, ancien chirurgien de marine à Saint-Domingue, qui signe : Dupuy, bourgeois, seigneur de Riveron. La vente était faite par François-Paul du Sault, Henri du Sault de La Mirande, Jacob Boutrit de Chièvres, Eugène Delage, seigneur de Lagrange, Jean Joussant de Cartelière, Dlle Marie Delage, Joseph de Mallet, époux de Julie de Pressac, et Angélique de Pressac de Lachaize.

FERNAND LARQUIER.

—

N° 434; t. IX, p. 211. *Une litre à Saint-Pierre d'Oleron.*

La litre, dont M. Renaud a découvert la trace dans l'église de Saint-Pierre d'Oleron, porte les armoiries de Loup du Grenier, seigneur en partie de la baronnie d'Oleron : *D'or au lion de gueules*, et celles d'Anne Martel sa femme: *D'or à 3 marteaux de gueules*. François Martel, seigneur de Lindebœuf en Normandie, fils de Charles Martel, seigneur de Bacqueville, et de Marie d'Yaucourt, épouse, en 1559, Anne de Pons, comtesse de Marennes et dame d'Oleron, fille aînée d'Antoine de Pons, chevalier des ordres du roi, et d'Anne de Parthenay (Courcelles, IV, *Pons*, 50). Entre autres enfants, ils eurent: 1° Isaac Martel, seigneur de Lindebœuf, comte de Marennes, baron d'Oleron, l'île d'Aire, etc., dont la fille, Charlotte Martel, fut mariée à Pierre Acarie, seigneur du Bourdet; 2° François Martel, comte de Marennes; 3° Anne Martel, femme de Loup du Grenier, seigneur de La Pelonnière et du Pin; et 4° Marie, mariée d'abord à Jean Le Berthon de Bonnemie, puis à Seguin, baron d'Authon. Voir Anselme, VIII, 211, qui écrit à tort *Jean* d'Authon et Loup du *Gravier*, seigneur de La *Plongère*. Anne de Pons abandonna de son vivant à Isaac Martel, son fils aîné, la terre de Marennes et l'île d'Aire, et à ses deux filles la baronnie d'Oleron.

Anne la première épousa Loup du Grenier, seigneur de La

Digitized by Google

Pelonnière et du Pin. Les deux sœurs Anne et Marie Martel se partagèrent la baronnie d'Oleron devant Pallenyer, notaire royal, le 16 juillet 1612. Madame du Grenier eut la paroisse de Saint-André de Dolus et celle de Saint-Pierre. Son petit-fils, René du Grenier, vendit la baronnie de Saint-Pierre à César d'Alesme, le 28 avril 1676.

On voit, le 20 avril 1615 (*Archives de Saintonge*, VI, 268), Seguin d'Authon, baron dudit lieu et de l'île d'Oleron, sénéchal de Saintonge, et sa femme Marie Martel, ériger un fief en l'île d'Oleron pour Abraham de Guip, conseiller au présidial de Saintes. D. A.

BIBLIOGRAPHIE

PALLU DE LA BARRIÈRE (Le contre-amiral Léopold). *Les gens de mer*. Paris, Charpentier, 1889, in-12. Prix : 3 fr. 50.

— *Histoire de l'expédition de Cochinchine en 1861*. Paris, Berger-Levrault, 1888, in-8°.

PEIRESC. *Lettres aux frères Dupuy*, publiées par Philippe Tamizey de Larroque, t. Ier, décembre 1617-décembre 1628. (*Collection des documents inédits sur l'histoire de France*). Paris, imprimerie nationale, 1888, in-4°, IX-914 pages.

C'est le premier volume d'une importante série de lettres, que M. Tamizey de Larroque publie avec un zèle étonnant et annote avec une érudition peu commune. On y rencontrera des noms qui nous intéressent particulièrement : Balzac, Besly, Châteigner de La Rochepozay, Philippe Fortin de La Hoguette, etc. L'*appendice* contient quelques lettres des frères Dupuy à Peiresc ; nous y lisons ce passage de Jacques Dupuy à Valarez (de Paris, le 10 décembre 1626) : « Je vous envoye copie de deux lettres de M. de La Hoguette, que vous tiendrés, s'il vous plaist, secrettes ; elles ont esté trouvées bien faites. Cet homme a une façon d'escrire nerveuse que je désirerois à quelques uns de mes secrétaires. » Il y a aussi quelques détails sur le siège de l'île de Ré et le siège de La Rochelle en 1627-1628, pages 861, 873, 877, 883, 889, 900. Voir compte rendu dans la *Revue historique* de janvier 1889, p. 184.

PENARD (Lucien) et GERMAIN ABELIN, professeurs d'accouchement à l'école de médecine de Rochefort. *Guide pratique de l'accoucheur et de la sage-femme*. Paris, Baillière, 7e édition, in-18, VIII-712 pages et 207 figures.

PERRIN (Louis). *Essais sur les jurisconsultes poitevins au XVIe siècle*. Discours prononcé à la rentrée de la conférence Boncenne (Niort), le 6 novembre 1885. Niort, L. Clouzot ; Pons, impr. Noël Texier, 1885, in-8°, 57 pages.

Digitized by Google

Pervigilium Veneris. Veille en l'honneur de Vénus. Traduction en vers français, par F.-E. Callot. Paris, G. Richard, 31 décembre 1888, in-18, 39 pages.

Elégante plaquette, digne d'une élégante traduction.

Piron (Alexis). *Œuvres posthumes* (prose et vers) *accompagnées de la correspondance adressée à Piron par Mlle de Bar*, publiées sur les manuscrits autographes originaux, avec une introduction et des notes, par M. Honoré Bonhomme. Paris, Dentu, 1888, in-18.

Compte rendu dans le *Progrès* du 27 juin 1888, et *Le Livre* du 10 octobre.

Poli (Oscar de). *Amymone. Histoire d'une femme.* Paris, Schmitt, 1889, in-18, 302 pages.

Charmant volume orné d'un fin médaillon de l'héroïne, dont l'auteur raconte avec délicatesse les douleurs imméritées.

— *Le masque de fer.* Paris, Blériot, 1888, in-18, 520 pages.

Pouey-Dessus-Deslandes. *Nouveau guide-annuaire de La Rochelle.* La Rochelle, chez Mestayer, successeur de Deslandes, 19, rue du Temple, 1889, in-18, 129 pages, avec plan de La Rochelle. Prix : 75 centimes.

Cet opuscule contient une note sur La Rochelle (2 pages), les Rochelais célèbres (5 pages), curiosités historiques (3 pages), promenades et excursions (8 pages), puis ce qui constitue un annuaire : administrations, hôtels, négociants, etc.

Pousson (Le docteur Alfred), professeur agrégé à la faculté de médecine de Bordeaux. *Traitement chirurgical de l'exstrophie de la vessie. Exposition, comparaison, appréciation des méthodes et procédés opératoires.* Paris, Steinheil, 11 février 1889, in-8°, IV-160 pages avec figures. Prix : 4 fr.

Purrey (Le docteur), licencié ès-sciences. *Relation d'une épidémie de fièvre typhoïde à Romagné* (commune de Saint-Xandre). *Deux observations médicales.* La Rochelle, impr. Siret, 1888, in-8°, 20 p., et plan en couleur.

Queux de Saint-Hilaire (Le marquis de). *La jeunesse de M. Miller.* Paris, E. Leroux, 1888, in-8°, 209-238 pages. (Extrait de la *Revue des études grecques*).

Ce fragment contient beaucoup de lettres du père Lacordaire ; il n'est que le commencement d'une *Notice sur la vie et les œuvres de M. E. Miller* (Emmanuel-Clément-Bénigne Miller, né à Paris en 1812), destinée à servir d'introduction à un volume, *Le mont Athos, Vatopédi et l'île de Thrasos*, qui contient le récit des deux missions de Miller en Orient.

Le gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE & D'AUNIS
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE 1889 : CHRONIQUE : Société des *Archives;* Nouveaux membres; Le château de Saint-Simon; La lanterne de Pranzac ; Les arènes de Saintes ; Un tableau de Othon van Vien ; Récompenses : Sociétés savantes. — ERRATA : Joseph Lair et les *Soldats d'autrefois.* — NÉCROLOGIE : Ballot, Bethmont, Brelay, Cazabant, Chauvet, Dumont, Fesseau, Fleury, Joseph, Lafitte, Lecomte, Leduc, Roux, Valteau. — Programmes du congrès de la Sorbonne ; Loi sur les monuments historiques. — VARIÉTÉS : Le maréchal de Sénecterre à Blaye ; Mission pour la conversion des protestants ; Les comptes du duc de Laval ; Les Chesnier Duchesne; Lettre de Léquinio ; Une dotation de fille vertueuse à Jonzac. — LIVRES ET PÉRIODIQUES : Anne de Montmorency ; Un plat de Palissy ; La formule : *Tel est notre bon plaisir*; Les droits féodaux de Vésigneux ; Lettres d'indulgences pour la reconstruction de la cathédrale de Saintes ; *Catalogue des manuscrits de La Rochelle* ; — de Grenoble ; — des actes de François Ier; Les prieurés de Saint-Martial en Saintonge; Les cimetières de Cognac ; La fraude des eaux-de-vie en 1751 ; Les murailles de Bourges ; Noirmoutier et l'Ile d'Yeu ; Persac et le luxe des paysans au XIVe siècle ; Les écoles ; *De Paris à Pons* ; Le colonel Oudet, mythe ; Les gens de lettres à la Bastille ; Les arts et les cloches en Poitou. — QUESTIONS ET RÉPONSES : Dom Martin, historien de Saint-Jean d'Angély ; Guiot Gilet, de Saintes, fabriquant d'horloges en 1417 ; Les Beaupoil de Saint-Aulaire ; La seigneurie de Soumard en Fouras. — BIBLIOGRAPHIE : *RE-ZA.*

AVIS ET NOUVELLES

Dans sa dernière séance, la Société *des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a admis comme membres :

MM.

Théodore Allos, notaire à Saint-Hilaire de Villefranche, présenté par M. d'Aussy et par M. Audiat ;

Lucien Arnous, lieutenant de vaisseau, à Rochefort, présenté par M. Toyon et M. l'amiral Juin ;

A. Asher, libraire à Berlin, présenté par M. Louis Audiat ;

Julien Bouyer, à Peunouveau, par Chaniers, présenté par M. Louis Audiat ;

Mme la générale Cailler, à Paris, présentée par M. le baron Oudet et M. Louis Audiat ;

Auguste Dutard, secrétaire de la société coopérative, à La Rochelle, présenté par M. Edouard Amouroux ;

Adolphe Eschénauer, secrétaire général de la *Participation*

Digitized by Google

charentaise, à Cognac, présenté par M. Fragonard et M. de Jarnac ;

B. Girard, officier supérieur du commissariat de la marine en retraite, chevalier de la légion d'honneur, officier d'académie, commandeur et officier de plusieurs ordres étrangers, à La Flotte (île de Ré) ;

L'abbé Gabriel Jeandeau, à l'école des Carmes, Paris, présenté par M. Louis Audiat et M. l'abbé du Vauroux ;

Fernand Larquier, docteur en droit, avocat à Jonzac, présenté par M. Audiat ;

Auguste Leroux de Bretagne, au château de La Folatière, commune d'Antezant, par Saint-Jean d'Angély, présenté par M. Denys d'Aussy et M. Louis Audiat ;

L'abbé J.-B. Merlet, curé-doyen de Saint-Hilaire de Villefranche, présenté par M. Audiat ;

Le baron Privas, à La Roche, commune de Coivert, par Loulay, présenté par M. Frédéric Baron ;

Emile Puymoyen, avoué licencié, à Angoulême, membre de la société archéologique de la Charente, présenté par M. d'Aussy ;

L'abbé Servant, curé-doyen d'Hiersac (Charente), présenté par M. Anatole Valteau et M. Louis Audiat.

—

A rendu compte du *Bulletin* de septembre : *La Charente-Inférieure* du 5 octobre, qui signale principalement *Superville*, fondateur de la bibliothèque de La Rochelle, par M. Tamizey de Larroque, et *François Arresrac*, par M. de La Morinerie, « étude volontairement écourtée, mais qui accuse une grande abondance de documents, dont beaucoup sont restés en portefeuille ; insistons auprès de l'auteur pour qu'il n'en prive pas plus longtemps les justes appréciateurs de son talent de narrateur. »

—

Ont reproduit le sommaire du numéro de septembre : *Le Petit Saintais* du 17 septembre ; *La Liberté des Charentes* du 19 ; *La Saintonge* du 21 ; le *Courrier de La Rochelle* et le *Progrès de la Charente-Inférieure* du 22 ; l'*Echo rochelais* du 25 ; le *Moniteur de la Saintonge* du 26 ; le *Mémorial de Saintes* du 27 octobre.

—

A rendu compte du tome XVII « de la précieuse collection des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* » : le *Polybiblion* d'octobre, LVI, 377, qui dit d'Amos Barbot (*Histoire de La Rochelle*) : « On a trouvé le style du chroniqueur quelque peu indigeste ; mais avec une bonne petite dose de courage on s'en tire et l'on ne regrette pas trop la peine prise : car il n'y a pas mal de particularités cachées sous ces interminables périodes, et il suffit de briser une rude écorce pour trouver une bonne amande. Du reste, les notes très bien faites du savant éditeur aident beaucoup à faire passer le texte ; M. Denys d'Aussy n'a pas seulement éclairé son auteur, on peut dire qu'il l'a

Digitized by Google

sauvé. Il a été fort secondé dans cette bonne œuvre par l'habile typographe, Noël Texier, qui semble avoir voulu donner à l'impression toute la netteté qui manque au langage du chroniqueur protestant. »

—

La *Revue de Loir-et-Cher* du 15 octobre, p. 116, a reproduit notre note, IX, 348, sur le père Théodore de Blois. Mais si elle pouvait répondre à notre question et nous dire le nom du religieux capucin, auteur de l'*Histoire de Rochefort !*

—

A la distribution des récompenses aux exposants (29 septembre), la société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* a obtenu, dans le groupe Ier, 8e classe (organisation, méthode et matériel de l'enseignement supérieur), une médaille d'argent; et l'académie des belles lettres, sciences et arts de La Rochelle, une mention honorable.

—

Une réunion des membres de la société des Archives aura lieu à Saintes le mercredi 13 novembre, à une heure, dans la salle de la société, Cours National, 89 ter. Nos confrères sont priés de vouloir bien s'y rendre.

—

Notre confrère, M. Edmond Maguier, vient d'obtenir, pour un recueil manuscrit de poésies intitulé *Poèmes historiques*, au concours ouvert par la société littéraire de l'université de Louvain (Belgique), à l'occasion de ses fêtes jubilaires, une mention honorable *ex æquo*, seule récompense décernée.

Un des poèmes de notre confrère, ayant pour titre *Les ancêtres*, a été inséré dans le XIVe volume des mémoires de la société. Ce poème, dit pour la première fois à notre banquet du 25 septembre 1886, à Saintes, a été publié dans le *Bulletin des Archives* d'octobre suivant, t. VI, p. 363.

—

Dans sa session d'août qui a eu lieu en septembre, le conseil général de la Charente-Inférieure a, sur la proposition de M. Magué, de l'île de Ré, supprimé à la société des *Archives* et aux autres sociétés savantes du département toutes les subventions, qui s'élevaient à la somme énorme de 900 fr. sur un budget de près de trois millions (2,785,641 francs).

En revanche, sur la proposition de M. Combes, qui a fait un discours très intéressant, il a voté, le 16, une somme de 500 fr. (on demandait 1,500 fr.) pour les instituteurs qui ramasseront des silex.

La préhistoire, c'est beau ! et nous l'avons montré par les études et les gravures que nous avons publiées sur le préhistorique dans la Charente-Inférieure ; mais l'histoire a bien aussi son importance ; et dépouiller l'une au profit de l'autre, nous paraît une singulière justice distributive.

—

A la séance du 13, M. Delmas a proposé d'émettre le vœu que le dépôt légal des imprimés fût porté de deux exemplaires à

Digitized by Google

trois, afin qu'un des trois restât à la biliothèque publique du chef-lieu du département. Pourquoi pas à la bibliothèque des chefs-lieux d'arrondissement qui ont une bibliothèque ? Sans augmenter le dépôt légal, on pourrait remettre à la susdite bibliothèque l'un des deux exemplaires que le ministère distribue çà et là.

—

Le prix d'histoire, offert à la classe de rhétorique du collège de Saintes par la société des *Archives*, a été obtenu par le jeune René Bardon, de Montils.

—

M. Aris Boutinet, de Saint-Césaire, avocat à la cour d'appel de Paris, a soutenu, le 2 juillet, sa thèse pour le doctorat en droit devant la faculté de Paris : Droit romain, *De l'action finium regundorum* ; Droit français, *De la condition des transportés aux colonies.*

—

M. Otto Hirschfeld, membre de l'académie de Berlin et professeur à l'université, qui avait déjà visité Saintes il y a quatorze ans, y est revenu dans les premiers jours d'octobre, pour y étudier les inscriptions romaines récemment découvertes, afin de leur donner place dans le prochain volume, le XIIIe, du *Corpus inscriptionum latinarum*, qui contiendra les inscriptions des trois Gaules. (Voir dans le *Journal des savants*, février, juin et août, l'article de M. Jullian sur le XIIe volume : *Inscriptiones Galliæ Narbonensis latinæ*).

—

D'un rapport adressé le 1er juillet au ministre de l'instruction publique par le directeur du secrétariat, M. Xavier Charmes, et inséré au *Journal officiel* du 14 août, il résulte que, parmi les inventaires des archives départementales terminés au 30 juin pour la série L (administration de 1789 à l'an IX), figure celui de la Charente-Inférieure, par M. de Richemond ; et aussi la série Q (expertise, séquestre, vente des biens nationaux).

—

La librairie Marpon-Flammarion met en vente, au prix de 3,000 francs, la *Généalogie de la maison des Poussards*, par d'Hozier (1631), manuscrit sur parchemin, orné de miniatures rehaussées d'or et d'argent. La maison de Poussard, en Saintonge et Poitou, est alliée aux principales familles de ces deux provinces.

—

Vient de paraître à Bordeaux, chez Chollet, imprimeur-libraire, passage Sarget, 23, *La Saintonge et ses familles illustres*, par Nicolas Alain, médecin à Saintes, réimpression de l'édition de 1598, avec traduction, notice et notes, par M. Louis Audiat. In-18, XXXIV-235 pages. Prix : 6 francs.

—

Pendant que M. François Coppée était en septembre à Royan,

Digitized by Google

M. Jean Richepin était à Ronce-les-Bains, près de La Tremblade. Enthousiasmé de la plage, du site, du pays, il se propose de consacrer un volume à ce coin de terre.

—

On a souvent besoin de faire des recherches dans les bibliothèques et dans les archives de Paris, et l'on ne sait à qui s'adresser. Nous donnerons, quand on nous le demandera, le nom d'une personne qui, par une longue habitude de ces recherches, est à même de rendre en ce genre d'utiles services aux travailleurs de la province.

—

Dans la nuit du 28 au 29 septembre, un incendie causé, croit-on, par l'imprudence des domestiques, a détruit complètement le château de Saint-Simon de Bordes, à 5 kilomètres de Jonzac, construit en 1775 par l'architecte Louis, l'architecte du grand théâtre de Bordeaux et des châteaux de Plassac et de Romaneau, en Saintonge. Cet édifice, propriété de M. le baron de Dampierre, venait d'être réparé par son propriétaire et contenait un ameublement précieux : bahuts, portraits, tableaux, céramique, bijoux, vieille argenterie, etc. La perte est de plus de 400,000 francs, dont 150,000 sont couverts par une assurance.

Ce château, qu'avait fait bâtir Charles-Marie du Chilleau, seigneur d'Airvault, Sainte-Lheurine, Moings, Villexavier, Saint-Simon, etc., gouverneur de Saint-Domingue, fut vendu pendant la révolution comme bien national, moyennant, dit-on, une paire de bœufs et deux chapons, puis acheté par M. Blanc, qui le céda au baron de Lajus, introducteur des ambassadeurs à la cour de Napoléon III. Il passa par mariage au comte de Vallée. Madame la baronne de Dampierre, née Naïs Desbassyns de Richemont, veuve de Roger de Dampierre, premier secrétaire d'ambassade à Lisbonne, l'acheta en 1870. Il appartenait à son fils aîné, M. le baron Roger de Dampierre, qui a épousé, il y a cinq mois, une mexicaine, Mlle Etcheguren.

—

Les grandes manœuvres du 18e corps d'armée, qui ont eu lieu les 13, 14 et 15 septembre, avaient pour théâtre le champ de bataille entre La Jard, Préguillac et Berneuil, où, en 1652, se livra un violent combat entre les royaux, commandés par le comte d'Harcourt, et les frondeurs, dirigés par Henri-Charles de La Trémoille, prince de Tarente. (Voir *La Fronde en Saintonge*, par M. Louis Audiat, page 11). C'est très probablement les morts de cette bataille qui ont formé le curieux ossuaire de Berneuil.

—

La lanterne des morts de Pranzac, dont nous avons signalé le triste état, VIII, 385, est toujours de même. Mais la pierre avec croix qui terminait ce petit monument ne gît plus à terre,

Digitized by Google

renversée par le vent du 14 juillet; on l'a déposée chez l'instituteur. Sa place ne serait-elle pas mieux au haut de l'édifice ?

—

Un grand projet ! Il s'agirait, cette fois sérieusement, de faire une voie d'accès aux arènes de Saintes, depuis La Bertonnière, suivant le chemin des Arcs, d'achever le déblaiement des dites arènes, et d'en restaurer une partie où l'on installerait le musée des antiques. L'état fournirait une partie des 180,000 francs nécessaires (soit 60,000 francs) par annuités de 10,000 francs. M. Lisch, qui est venu au mois de septembre étudier le projet, a promis de lui prêter tout son concours.

—

M. l'abbé Jaguenaud, curé de Chérac, a découvert dans l'église de Migron un très précieux tableau, *la Sainte Famille*, signé « Otto Venino », c'est-à-dire Othon van Veen, peintre hollandais, né en 1550, qui a été professeur de Rubens.

—

L'académie des beaux arts, dans sa séance publique annuelle du 20 octobre, a décerné un deuxième second grand prix, concours de Rome pour la peinture, à M. Charles-Amable Lenoir, de Fouras, élève de M. Bouguereau, et le prix d'Alhumber (600 francs), pour la gravure en taille-douce, à M. William Barbotin, d'Ars-en-Ré, aussi élève de M. Bouguereau.

—

Pendant la période 1888-1889 on compte dans la Charente-Inférieure : 3,103 mariages, 50 divorces ; naissances 8,799, dont 285 morts-nés, 285 enfants naturels (172 garçons, 113 filles) et 8,184 enfants légitimes (4,202 garçons, 3,982 filles) ; 8,835 décès (4,584 sexe masculin, 4,251 sexe féminin); d'où résulte un excédant de 321 décès sur les naissances. Triste constatation !

—

Conférence. — Le 1er septembre, à Pons, sous la halle, par M. E. Laroche, membre de l'Union de la jeunesse républicaine, sur la république et la monarchie.

—

Sociétés savantes. — Société d'émulation de la Vendée à La Roche-sur-Yon ; séance du 20 août : *Relation de la conférence de Saint-Brice sur Charente*, envoyée à P. Robert, notaire à Fontenay, par Léon Chabot, orfèvre et ancien de l'église réformée, réfugié à La Rochelle (13 décembre 1598), par M. A. Bitton; *Information criminelle contre Bouton de La Chevalleraie et ses fils, pour assassinat et violences sur les collecteurs du Tablier*, par M. Tortat.

Digitized by Google

Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure ; séance du 11 octobre 1889 : Compte rendu par M. de Richemond du rapport de M. Emile Blanchard sur la collection d'insectes du muséum de Paris ; lectures par M. Termonia de son rapport sur l'excursion botanique du 7 juillet dans la forêt de Vouvant (une plante nouvelle pour la Vendée, *sedum reflexum*, a été découverte entre Vouvant et Mervant) ; par M. Foucaud, d'une note rédigée par lui sur les hybrides du *Tragopogon porrifolius* et du *Tragopogon pratensis*, déjà signalés en Danemarck, non en France, et qu'il a trouvés sur quelques points du département ; résumé par M. Lusson de quelques uns des comptes rendus de l'académie de sciences ; présentation par M. Fournier de quelques échantillons de *Gammarus fluviatilis*, curieux petit crustacé, voisin de la crevette et grand destructeur de poissons, qu'il a trouvé dans le marais de Vaugoin ; par M. Basset, de la photographie — faite par lui et très réussie — d'un poisson de grande taille (95 centimètres de long), rare sur nos côtes, pêché dans les eaux de La Rochelle et présentant les particularités suivantes : couleurs vives de la dorade, dents semblables à celles du chien, protubérance très marquée derrière la tête ; les marins le nomment casse-burgau ; son nom scientifique est..... à chercher.

—

La commission des arts, dans sa séance du 24 octobre, a élu pour président M. Georges Musset, bibliothécaire à La Rochelle; vice-président, M. François Xambeu à Saintes ; secrétaire, M. l'abbé Noguès, curé de Dampierre-sur-Boutonne; trésorier, M. Théodore Poirault, pharmacien à Saintes. M. le comte Théophile de Brémond d'Ars été nommé président honoraire.

—

Errata. — Page 266, ligne 25, lire : *Jacques*-Raymond Richier ; p. 293, ligne 10, lire : Alquier, député de *Seine-et-Oise* à la convention et de la sénéchaussée de La Rochelle aux états généraux.

—

La notice nécrologique consacrée à Joseph Lair, dans le dernier numéro de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, IX, 310, contient des inexactitudes qu'il importe de rectifier. Ce n'est pas dans la 60e année de son âge qu'est mort M. Lair : né en 1834, il n'avait pas encore cinquante-cinq ans accomplis. Son père, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie démissionnaire en 1830, n'a pas servi sous l'empire, mais sous la restauration ; enfin, ce n'est pas au collège de Saint-Jean d'Angély, mais au petit séminaire de Montlieu et à l'institution de Pons, que Joseph Lair a fait ses études.

Un jour nous espérons consacrer quelques pages à une mémoire qui nous est bien chère ; mais Joseph Lair a été activement mêlé aux luttes politiques de ces derniers temps, et il ne pourra être équitablement jugé que lorsqu'un peu d'apaise-

Digitized by Google

ment se sera fait dans les esprits. En attendant, qu'il nous soit permis de faire connaître ici une lettre que nous recevions peu de jours avant sa mort; elle a précisément trait à son dernier ouvrage, ces *Soldats d'autrefois*, que nous avions lu avec tant de plaisir sans soupçonner, hélas ! que c'était là le dernier écho d'une voix amie. D. A.

« Saint-Jean d'Angély, 3 juillet 1889.

» J'avais l'intention de t'envoyer mon petit livre en écrivant à la première page : *Souvenir affectueux*. Je dois y ajouter maintenant *reconnaissant*, et je le fais de grand cœur : car ton article des *Archives*, que j'ai lu ce matin, m'a bien touché.

» Sais-tu que c'est un entretien avec toi, remontant peut-être à 25 ans, qui m'a donné l'idée de conter ces vieilles histoires ? Nous en causerons quand j'aurai le plaisir de te voir. Je pars mardi ou mercredi pour le Mont-Dore ; mais à la fin du mois je rentrerai à Chancelée et n'en sortirai plus avant l'hiver. Lorsque tu seras à Saint-Jean, tu m'avertiras. Je viendrai te chercher ; nous parlerons sous mes ombrages de ces pauvres anciens, aujourd'hui, hélas ! tous disparus, et de beaucoup d'autres choses encore. Cela me rajeunira : j'en ai besoin un peu.

» Ton dévoué, JOSEPH LAIR.

» Ta clé est juste ; seulement à la place du colonel *Isembard*, mets le colonel *Chopy*. Si jamais les *Soldats d'autrefois* ont une deuxième édition, je te promets une préface avec détails inédits sur Vien et sur Ménard. J'ai le regret de n'avoir pas connu les autres : Isembard, Courraud, Taffin, etc. »

—

Rectifions, par la même occasion, ou complétons quelques notes sur les soldats d'autrefois :

Page 261 : Chopy, officier de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, médaillé de Sainte-Hélène, fils de Louis Chopy et de Marguerite Rogé, décédé le 11 août 1861 ;

Taffin, chevalier de la légion d'honneur et de Saint-Louis, fils d'Adrien-François-Joseph Taffin et de Marie-Rosalie Bulet, décédé le 11 mars 1847 ;

Isembard, O ✻, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean Isembard et de Françoise Chartier, décédé le 25 avril 1743 ;

Chapot (acte de naissance), Chapeau (acte de décès), né le 12 août 1769, fils de Jacques et de Marie-Anne Girard, mort le 8 septembre 1847 ;

Paris, fils de François et de Marie Renaud, décédé le 25 octobre 1846 ;

Couraud, né le 6 mars 1779, fils d'Etienne et de Marguerite Trébuchet, mort le 10 avril 1861 ;

Marin, né le 11 août 1779 de Louis et de Victorine Roux ;

Lesterlin (Pierre-Anatole), né à Yvetot, fils de François et de

Digitized by Google

Suzanne Gosselin, mort à Saint-Jean d'Angély le 21 mars 1852;

Dubreuil, décédé le 27 décembre 1844, époux de Françoise Guinde, fils de Louis-Collas Dubreuil et de Marguerite Cornet;

Bessat, mort à Saint-Jean d'Angély le 10 janvier 1866, fils de Charles-André Bessat et de Marie-Julie Durant;

Georges, chevalier de la légion d'honneur, de Saint-Louis et de Charles III, né à Stenay (Meuse), fils de Georges, veuf de Louise-Amable Jarnaud, décédé à Antezant le 28 septembre 1864;

P. 262 : Rulland, juge de paix à Soubise, fils de Benjamin Rulland et d'Anne Ranson, époux de Marie-Julie Ladmiral;

P. 263 : Pierre Quentin, né à Saint-Jean d'Angély de Michel et de Suzanne Caumon, décédé à La Benâte le 28 juillet 1837, âgé de 90 ans.

NÉCROLOGIE

La Société a quatre nouvelles pertes à déplorer :

I. — Le 18 août, est décédé à La Grève, commune de Saint-Coutant-le-Grand, près de Tonnay-Boutonne, Paul-Louis-Gabriel Bethmont, premier président à la cour des comptes, âgé de 57 ans. Né à Vitry-sur-Seine, le 12 octobre 1833, d'Eugène Bethmont, éminent avocat au barreau de Paris, qui fut député de La Rochelle et ministre de l'agriculture et du commerce sous la république de 1848, il était frère cadet de Louis-François-René Bethmont, né en 1832, docteur en droit, conseiller général de l'Indre, mort en 1878.

D'abord avocat au barreau de Paris, il fut, en janvier 1865, élu député au corps législatif dans la 2e circonscription de la Charente-Inférieure (Rochefort), par 13,317 voix sur 21,805 votants, contre MM. Leclerc et Gabiou, et réélu en 1869 par 13,323 sur 25,601 voix, contre M. Guillemin. Il prit plusieurs fois la parole, surtout dans les affaires maritimes. Resté à Paris pendant le siège, il s'engagea dans une compagnie de marche de la garde nationale. Aux élections du 8 février 1871, il fut nommé représentant de la Charente-Inférieure à l'assemblée nationale, le second sur dix, par 86,800 voix, réélu le 20 février 1876 par 6,844 voix contre 6,406 et le 14 octobre par 7,726 contre 7,001 données à M. Roche. Secrétaire de la chambre, il en fut nommé vice-président le 13 mars 1876 par 349 voix sur 429 votants, renommé le 14 juillet par 255 voix sur 274 votants; il a été aussi membre, puis vice-président de la commission du budget et président de la commission des ports maritimes.

Il fut nommé en 1880 premier président à la cour des comptes, et, pour se conformer à la loi, donna sa démission de député; mais il fut renvoyé à la chambre par 9,000 voix contre 4,000; il donna définitivement sa démission en 1882 pour rester pré-

Digitized by Google

sident. Conseiller général de la Charente-Inférieure, il fut longtemps vice-président de cette assemblée.

« Causeur aimable, orateur de talent..., disent les *Tablettes* du 31, l'homme privé valait mieux que l'homme politique, et notre distingué concitoyen n'a point hésité à demander des consolations à cette religion que ses amis persécutent. »

Il laisse de mademoiselle Marie Bourraud de Beauséjour, fille de l'ancien député de la Charente-Inférieure, un fils : Daniel Bethmont, marié à mademoiselle Secretan, et une fille, Jeanne.

—

II. — Le 2 octobre, est décédé à Mazotte, commune de Segonzac, François-Anatole Valteau, homme actif, intelligent, que la mort a ravi dans la fleur de l'âge à sa famille. Il n'était âgé que de 28 ans. Il avait publié quelques mémoires sur l'agriculture.

—

III. — Le 15 octobre, est décédé à Port-Neuf, près de La Rochelle, âgé de 83 ans, le général baron Charles-Léon Dumont, grand-officier de la légion d'honneur, grand'croix de l'ordre de Pie IX et de Saint-Grégoire le Grand, de Saint-Stanislas de Russie, commandeur de l'ordre du Mérite militaire de Savoie, décoré des médailles commémoratives de ses campagnes : Crimée, Italie, et valeur militaire de Savoie.

Né à Saint-Martin-de-Ré le 17 avril 1806, de Charles-Hilaire Dumont, ancien médecin militaire, juge de paix à Saint-Martin, mort conseiller de préfecture de la Charente-Inférieure, et de Marie-Henriette Coutant, il sortit de l'école Saint-Cyr en 1826, et fut nommé sous-lieutenant au 35e de ligne, alors à Cadix (Espagne) ; il fit la campagne de Morée sous le général Maison en 1827, et en 1830 fit partie de l'expédition d'Alger où il eut son schako traversé d'une balle au combat de Staouéli ; il prit une part brillante à l'héroïque défense de Blidah, où deux compagnies du 35e luttèrent victorieusement contre 5,000 Arabes, et sa belle conduite dans cette affaire lui valut le grade de lieutenant.

Capitaine adjudant-major au 35e, il fut nommé, en 1845, officier d'ordonnance du roi Louis-Philippe. C'est durant ces deux années que ses relations avec la famille royale lui inspirèrent pour elle une affection profonde qu'il a gardée toute sa vie. Aussi, toutes les fois qu'un deuil nouveau frappait les exilés, Dumont sollicitait-il du ministre de la guerre la permission, invariablement refusée, de se rendre aux obsèques.

Chef de bataillon au 28e en 1847, il est appelé de Rouen à Paris pour lutter contre l'insurrection de juin 1848 ; et le 27, sur la place de la Bastille, à la tête de son bataillon, il tombait, la poitrine traversée d'une balle, à côté du général Négrier, atteint lui-même mortellement.

Lieutenant-colonel à son cher 35e, puis colonel, il le conduit en Crimée et prend part à l'assaut de Sébastopol, le 8 septembre 1855. Rentré en France général de brigade, il fut attaché avec les généraux Brossard et Lebœuf à l'ambassade extraordinaire

Digitized by Google

envoyée par Napoléon III au couronnement d'Alexandre II.

Sa brigade, en Italie, prit une part importante au sanglant combat de Melegnano où il vit un des colonels sous ses ordres, Paulze d'Ivoy, tué à ses côtés. Après Solferino, il fut promu commandeur de la légion d'honneur, et dix-huit mois plus tard, reçut le commandement d'une des brigades du corps d'occupation des états pontificaux et en même temps celui de la place de Rome. Pendant trois ans il occupa ce poste difficile, et par sa loyauté et sa fermeté sut gagner l'estime et la confiance de Pie IX, qui le tint toujours depuis en particulière amitié, et le créa baron en 1869.

Général de division et rappelé en France en 1864, il fut de nouveau envoyé en Italie pour s'opposer à l'invasion des états pontificaux par Garibaldi. Il commandait la première division du corps rassemblé à Toulon sous les ordres du général de Failly, et, grâce à son activité, la brigade Polhès put arriver à temps pour dégager la petite armée pontificale et assurer le succès de la journée de Mentana. Sa division resta en Italie jusqu'au jour où la déclaration de guerre du 16 juillet 1870 la ramena en France. Elle arriva juste pour assister au désastre de Sedan. Dumont, grièvement blessé à la jambe par un éclat d'obus, échappa à l'humiliation suprême ; l'ennemi le trouva étendu sur une civière. Il fut transporté en Belgique, où il fut accueilli et soigné par une des grandes familles du pays, pour laquelle il conserva toujours la plus vive reconnaissance.

Placé dans le cadre de réserve en 1871, il se retira à La Rochelle et il consacra le meilleur de son temps à l'exercice de la charité. Il bâtit la chapelle de Saint-Maurice en mémoire des officiers et soldats de la Charente-Inférieure tués pendant la guerre.

« Tout le monde, dit l'*Echo rochelais* du 16, à qui nous empruntons ces détails, tout le monde parmi nous, aimait le général Dumont. La noblesse de son caractère et la bonté de son cœur lui avaient concilié l'affection de tous ses concitoyens. « La charité a fait élection de domicile chez lui », disait un jour un des distributeurs de ses bienfaits continuels. »

Les obsèques du général Dumont ont eu lieu le 17 au milieu d'une affluence considérable. Le corps, déposé la veille dans la chapelle Saint-Maurice, a été, après une messe de *Requiem*, accompagné par la population de Saint-Maurice, le clergé des paroisses de Laleu et de Saint-Maurice, la société des secours mutuels de Laleu, jusqu'aux portes de la ville, puis porté à la cathédrale, où le service funèbre a été célébré, de là au cimetière de La Rochelle, où le défunt avait voulu reposer près de son père et de sa mère. « L'absence des honneurs militaires était due à une disposition formelle du général en présence des nouveaux règlements qui interdisent l'accès des églises aux troupes qui rendent les honneurs funèbres. » Mais un grand nombre d'officiers de toutes les armes, des représentants de toutes les administrations, le grand séminaire tout entier, la société des apprentis-ouvriers, celle des arts et métiers dont

Digitized by Google

Dumont était le bienfaiteur, étaient là. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le général Caillard, qui commande une brigade à Bordeaux, ami particulier, M. Emile Delmas, maire de La Rochelle et député, M. le colonel Vivier et M. le lieutenant-colonel Gilbert de Gourville.

Plusieurs discours ont été prononcés au cimetière. M. le général Caillard a résumé la vie du général en deux mots : « Il a vécu en soldat ; il est mort en chrétien ». M. le colonel Vivier a célébré son existence militaire, ses vertus privées, ses connaissances littéraires : « Tous ceux qui ont approché le général dans sa retraite ont pu apprécier cet homme de bien. On restait dans le charme de la grande bienveillance et de la largeur de ses idées. » M. le colonel Devillelégier, qui n'avait pu suivre le cortège jusqu'au cimetière, a fait lire un touchant adieu par le commandant Mathieu, de La Rochelle : « un de ces officiers qui se font toujours distinguer par le dévouement et la plus scrupuleuse conscience dans l'accomplissement de leur devoir », un compagnon d'armes du général, devenu son meilleur ami. Enfin, M. Martin, de La Ferté, un simple paysan, a prononcé une touchante allocution, qui a fait couler des larmes de tous les yeux. L'*Echo rochelais* et la *Charente-Inférieure* du 19 ont reproduit les discours de MM. Vivier et Devillelégier, et le *Courrier* du 20 celui de M. Vivier. (Voir aussi dans l'*Echo* du 23 l'adieu de M. Martin et l'allocution du général Dumont avec la réponse de Mgr Thomas à la bénédiction de la chapelle St-Maurice).

Doué de connaissances littéraires et militaires très étendues, Dumont avait un grand charme de conversation. Il n'avait cessé de s'intéresser aux questions qui touchent à l'armée. On lui doit quelques brochures : 1° *Observations sur la tenue de l'infanterie en général* ; La Rochelle, Mareschal, in-8° 1881, 15 pages ; 2° *Vœu pour le rétablissement du tambour dans l'infanterie* ; La Rochelle, Mareschal, 1885, 4 pages ; 3° *Souvenirs historiques de la campagne de Morée, 1828* ; La Rochelle, Mareschal, 1879, in-8°, 27 pages ; 4° *Souvenirs historiques de la campagne d'Alger, 1830* ; La Rochelle, Mareschal, 1880, in-8°, 198 pages. « C'est surtout dans ce dernier ouvrage, a dit M. le colonel Vivier, que l'on peut juger des sentiments patriotiques et militaires du général Dumont. Quelques unes de ces pages sont empreintes de tout l'élan produit par l'enthousiasme qu'il avait ressenti de ses jeunes années, et en même temps elles contiennent des réflexions philosophiques d'une haute portée, dignes d'une belle âme ».

—

IV. — Le 19, est décédé à Saintes François-Alexis Cazabant, supérieur de la résidence des prêtres de la mission à Saintes et curé de Saint-Eutrope. Né à Belpech (Aude), le 25 octobre 1815, d'Esprit Cazabant et de Jeanne Courthieu, il fut ordonné prêtre à Carcassonne le 13 juin 1840, et fut vicaire de Belpech, sa paroisse, de 1840 au 10 novembre 1842. Il fut ensuite curé de Brugairolle de 1842 au 19 mai 1847. Le 28 mai de cette année, il

Digitized by Google

entra dans la congrégation des prêtres de la mission, fut professeur au grand séminaire d'Albi de 1848 à 1857 ; au grand séminaire d'Evreux de 1857 à 1860, au grand séminaire de La Rochelle et économe de 1860 à 1871.

En 1871, l'évêque de La Rochelle, Mgr Thomas, renouant la tradition séculaire, voulut rétablir auprès du tombeau de saint Eutrope des religieux qui en avaient toujours eu la garde depuis 1081 jusqu'en 1791. Il y plaça les lazaristes qui s'étaient fixés à Saintes dès l'année 1634, et qui, expulsés en 1791, y avaient été rappelés en 1854 par Clément Villecourt, depuis cardinal. Il transporta donc à Saint-Eutrope la petite communauté qui était rue de la Loi, où est maintenant l'institution Saint-Pierre, et François Cazabant, économe au grand séminaire de La Rochelle, devint supérieur de la maison et curé de Saint-Eutrope; la nomination fut agréée par le gouvernement le 29 mai 1871.

L'activité du nouveau curé trouva à s'exercer : en 1872, il acheva de remplir de statues les niches du chœur ; en 1874, il refit le dallage de l'église haute et d'une partie de l'église basse ; il orna la nef de vitraux : Saint Louis, vainqueur à Taillebourg, saint Vincent de Paul, fondateur de la mission, sainte Eustelle, sainte Gemme, saint Macoux, saint Vaize, saint Saloine ; il augmenta la sonnerie d'un bourdon de 995 kilos (1886).

En même temps, il s'occupait d'enrichir son église de faveurs spirituelles : en 1873, un bref de Pie IX accorde une indulgence plénière pour la visite au tombeau de saint Eutrope ; un autre élève la fête de sainte Eustelle au rit double de seconde classe pour la paroisse d'abord, puis en 1875 pour tout le diocèse ; un troisième permet de célébrer une messe votive de saint Eutrope; en 1878, un autre accorde une indulgence plénière à la confrérie de Notre-Dame des malades ; pour la fête de sainte Eustelle (1876), pour la fête de la purification (1878).

En 1886, il songea à réaliser un projet conçu depuis l'érection (1870) en basilique mineure de l'église Saint-Pierre de Saintes. Saint-Eutrope avait autant de droits que Saint-Pierre. Celui qui avait eu la pensée de faire une basilique mineure de Saint-Pierre et qui avait rédigé le mémoire présenté à Rome (Voir *Saint-Pierre de Saintes*, in-8°, 1872), fut chargé de rappeler les grands souvenirs qui se rattachent à la crypte de Saint-Eutrope et au tombeau de l'apôtre de la Saintonge. Mgr l'Evêque présenta la requête ; et en mai 1886, le pape Léon XIII accorda à Saint-Eutrope tous les privilèges des basiliques mineures. En même temps l'église était unie à Sainte-Marie-Majeure (Voir *Saint Eutrope dans l'histoire, la légende et l'archéologie*). Une grande fête eut lieu à cette occasion le 14 octobre, anniversaire de la translation de saint Eutrope.

On n'a pas oublié non plus la fête magnifique qu'en 1876, à sa demande, fit Mgr Thomas pour renouveler le culte de sainte Eustelle : le cardinal Donnet célébrait la messe aux Arènes, accompagné des évêques d'Angoulême et de Troyes, et entouré de 5 à 6 mille personnes.

Digitized by Google

Parmi les œuvres qu'on doit au défunt, il faut citer l'établissement à Saint-Eutrope (1872) d'une école, d'un asile et d'un orphelinat pour les jeunes filles, où six sœurs de Saint-Vincent recueillent des orphelines des enfants pauvres et leur apprennent à travailler, et la création (1882), par souscription, de la chapelle des Gautiers où tous les dimanches, et trois fois la semaine pendant le carême, un des missionnaires va prêcher les habitants éloignés de près de 5 kilomètres de la paroisse.

Le 22, sans lettre d'invitation, une foule immense, trop considérable pour l'église Saint-Eutrope, suivait le convoi de cet homme de bien ; funérailles de la plus grande simplicité, suivant son désir, mais magnifiques par ce concours empressé de toute la paroisse et de la ville entière. Actif, zélé, généreux, charitable, Cazabant avait mis son patrimoine même au service des pauvres et des malheureux. On s'en est souvenu ; on s'en souviendra longtemps. (Voir *Bulletin religieux* du 26 octobre, reproduit par le *Moniteur de la Saintonge* du 27).

—

Le 31 août est décédé, à Cognac, Pierre-Eloi Roux, époux de Joséphine-Rosalie Lamare, âgé de 77 ans, chevalier de la légion d'honneur, lieutenant de gendarmerie en retraite, ancien secrétaire de la sous-préfecture.

—

Le 21 septembre, est décédé à Rochefollet, près de Saintes, âgé de 77 ans, Félix-Théodore Lafite, ✻, agent comptable des hôpitaux en retraite, veuf de Marie Constantin.

—

Le 23 septembre, est décédé à l'hôpital militaire à Rochefort Henri Lecomte, ✻, capitaine d'infanterie de marine en retraite, âgé de 64 ans, fixé à Marennes depuis déjà longtemps. Commandant des mobilisés de la Charente-Inférieure pendant la guerre de 1870-71, il avait été plusieurs fois blessé au siège de Paris ; à côté du commandant Baroche à l'attaque du Bourget, il y pénétra un des premiers, et fit prisonnier un officier des grenadiers de la garde royale prussienne.

—

Le 28 septembre, est décédé à La Rochelle Jean-Baptiste-Louis Fleury, époux de N. Leroy, chevalier de la légion d'honneur, capitaine d'infanterie en retraite, âgé de 65 ans.

—

Le 30 septembre, est décédé à Brest, âgé de 65 ans, Paul Chauvet, fils de l'adjoint au maire de Royan, médecin de la marine de 2e classe à bord de l'*Austerlitz*, arrivé depuis un an à peine du Tonkin, « un brave cœur, esprit très ouvert et plein d'avenir. » Deux discours ont été prononcés, le 4 octobre, à Royan sur sa tombe : l'un par M. Frédéric Garnier, maire et député ; l'autre par M. Henri Bourit, aide-major au 3e bataillon d'infanterie de marine à Saintes, son ami intime, qui ont retracé sa carrière et déploré cette existence si tôt brisée.

—

Digitized by Google

Le 15 octobre, est décédé à Neuilly Pierre-Eugène-Emile Brelay, négociant et ancien député de la Seine, né à Puyravault (Charente-Inférieure) le 7 décembre 1817, petit-fils d'Audry de Puyravault et frère d'Ernest Brelay, né à Rochefort, membre du conseil municipal de Paris, auteur de plusieurs écrits politiques. Négociant en tissus, il fut en 1848 élu commandant de l'artillerie de la garde nationale de Paris, adjoint au maire du 2e arrondissement le 5 septembre 1870 ; aux élections pour la commune, il obtint 7,025 voix ; mais il refusa, et fut nommé député à l'assemblée nationale le 2 juillet 1871, réélu le 20 février 1876, puis le 14 octobre 1877 ; il avait échoué le 22 septembre 1889. Il siégeait toujours à l'extrême-gauche.

Ses obsèques ont eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, où il a été incinéré. Pendant l'opération crématoire, qui a duré une heure, des discours ont été prononcés par M. Frédéric Passy, au nom de la famille, et par M. Clémenceau, au nom de ses amis politiques.

—

Le 17, est décédé à Lafond, près de La Rochelle, Marcellin Leduc, âgé de 66 ans, qui avait donné, il y a quelques mois, sa démission de curé de Charron, où il était depuis 1885. Né en 1823, ordonné prêtre en 1848, il avait été curé de Saint-Eugène et à Jazennes ; plus tard, il avait donné tous ses soins à une œuvre charitable établie à Sainte-Germaine, près de Bordeaux.

—

Le 19, est décédé à Cognac Pierre Joseph, ancien officier, ancien préposé en chef de l'octroi, à l'âge de 70 ans.

—

Le 22, est décédé à Rochefort, âgé de 76 ans, Victor-Alexis-Louis-François Ballot, époux de Marie-Sophie Lazare, chevalier de la légion d'honneur, médecin en chef de la marine en retraite, « auteur de très remarquables recherches sur la fièvre jaune aux Antilles » ; « il consacra, disent les *Tablettes* du 23, les loisirs de sa retraite à soulager et à consoler les pauvres, se montrant, dans sa vie chrétienne, toujours bon, toujours aimable ».

—

Le 24, est décédé, à l'hôpital militaire de La Rochelle, Jean Fesseau, chevalier de la légion d'honneur depuis 1856, capitaine du 54e d'infanterie en retraite, âgé de 74 ans, natif de l'île d'Oleron, où il a été inhumé.

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1890.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE. — 1° Convocation, composition et tenue des états provinciaux, avant 1610 ; 2° Transformations successives et disparition du servage ; 3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers ; 4° Histoire des anciennes foires et marchés ; 5° Anciens livres de rai-

Digitized by Google

son et de comptes, journaux de famille ; 6° Vieilles liturgies des églises de France ; 7° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes ; 8° Recherches sur les mines et les salines en France avant la révolution ; 9° De la piraterie dans les mers d'Europe avant le milieu du XVIIe siècle ; 10° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs ; distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français ; 11° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; 12° Origine, commerce et préparation des aliments usités avant le XVIIe siècle ; 13° Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de leur vogue plus ou moins longue ; 14° Recueillir les témoignages relatifs aux eaux thermales antérieurement au XVIIe siècle ; 15° Les anciens ateliers typographiques en France ; 16° Etudier l'origine et les variations des circonscriptions administratives dans les diverses régions de la France jusqu'au XVIe siècle ; 17° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la renaissance ; 18° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

Section d'archéologie. — 1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIIe siècle. Nos musées sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs : ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui ; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments ; ils servent, tout au moins, à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes ; 2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés ; en étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent ; rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un recueil analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens, surtout la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province ; étudier les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments

Digitized by Google

et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine ; 3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes miliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique ; 4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques, tels que : arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes ; 5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées, soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés ; 6° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent ; 7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). Ce que le comité désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein-cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc. ; 8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France, aux diverses époques du moyen âge ; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date ; 9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers ; en donner autant que possible les coupes et plans ; 10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées. On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée, soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans

Digitized by Google

ce dernier cas, il importe tout particulièrement de donner des renseignements précis sur le dessin, la largeur et le style des bordures, s'il y en a, et de signaler avec soin les signatures, marques ou monogrammes existant dans la lisière ou galon. Enfin, on devra donner autant que possible des dessins ou des photographies des objets décrits et des calques des monogrammes ou signatures; 11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits ; 12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits ; 13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique, signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse en si grand nombre sur tous les points de l'ancienne Gaule, sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. On la complètera utilement en recherchant si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique, et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant ; 14° Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule; indiquer à quelle époque elle peut remonter ; s'efforcer autant que possible de reconnaitre si les ateliers antiques ont persisté pendant le moyen âge ; 15° Etudier, au point de vue de la langue, de la prosodie et de l'histoire, les inscriptions métriques de la Gaule. Cette question ne vise que les inscriptions des premiers siècles de notre histoire. Une étude du même genre pourrait être faite sur les inscriptions carlovingiennes ou du commencement de l'époque romane. Il importe de ne pas s'en tenir aux inscriptions actuellement existantes, mais il faudrait rechercher dans les ouvrages anciens le texte des inscriptions disparues et ne pas négliger les *epitaphia* épars dans les manuscrits, ou recueillis dans les œuvres des poètes du moyen âge ; 16° Etudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région. Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles comportent, les vies de saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

Section des sciences économiques et sociales. — 1° Y a-t-il

Digitized by Google

lieu de maintenir ou de supprimer les tribunaux de commerce? S'ils sont maintenus, y a-t-il lieu de modifier leur organisation et leur procédure? 2° Rechercher quelle était, pour l'ancien régime dans les diverses régions de la France, la nature des fonctions des procureurs du roi auprès des autorités locales d'ordre municipal; 3° Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres valets dans les pays toulousains; 4° Etudier l'influence exercée par la crise agricole au triple point de vue de la division de la propriété, du mode d'exploitation des terres (faire-valoir direct, métayage, fermage) et de la culture; 5° Rechercher, par voie d'observations directes portant sur une ou plusieurs communes, la fécondité comparative des diverses catégories sociales, notamment celles du paysan propriétaire ou non propriétaire; 6° Recherches locales sur la statistique des accidents, des maladies et des décès dans les diverses professions; 7° De l'autorité paternelle sur la personne et sur les biens des enfants légitimes ou naturels; 8° Des améliorations à introduire dans la tenue des registres de l'état civil à l'effet d'y faciliter les recherches destinées à faire connaître l'ensemble de l'état civil d'une personne vivante ou décédée; 9° Etudier en France et à l'étranger, les institutions qui sont de nature à faciliter l'arbitrage et la conciliation entre patrons et ouvriers; 10° Jusqu'à quel point l'état peut-il intervenir légitimement dans les questions d'hygiène publique; 11° De la circulation fiduciaire comparée dans les résultats.

Section des sciences. — 1° Etude du mistral; 2° Tremblements de terre; 3° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques; 4° Comparaison des climats des différentes régions de la France; 5° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement de climat; 6° Etudes relatives à l'aérostation; 7° Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral; 8° Etude détaillée de la faune fluviatile de la France; indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses, et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ; noter aussi l'époque de la ponte; influence de la composition de l'eau; 9° Étudier, au point de vue de la pisciculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux; 10° Etudier les époques et le mode d'apparition des différentes espèces de poissons sur nos côtes; étude de la montée de l'anguille; 11° Etude de l'apparition des cétacés sur les côtes de France; indiquer l'époque et la durée de leur séjour; 12° Etudes des migrations des oiseaux; indiquer l'itinéraire, les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française; signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle; 13° Etude des insectes qui attaquent les substances alimentaires; 14° Comparaison des espèces de vertébrés

Digitized by Google

de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle ; 15° Fixer, pour des localités bien déterminées de la région des Alpes et des Pyrénées, la limite supérieure actuelle de la végétation des espèces spontanées ou cultivées ; étudier les variations qu'elle a subies à différentes époques ; 16° Etude des phénomènes périodiques de la végétation ; date du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité ; coïncidence de ces époques avec celle de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture ; 17° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne ; 18° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha, et de leurs succédanés. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies ; 19° L'âge du creusement des vallées dans les diverses régions de la France ; 20° Faire la statistique détaillée des grottes, abris sous roches et terrains d'alluvion où ont été découverts des ossements humains et des restes d'industrie remontant à l'époque quaternaire, soit pour la France entière, soit pour une ou plusieurs de ses principales régions ; préciser la nature des objets et indiquer les principaux fossiles qui leur étaient associés ; 21° Dresser la carte détaillée des monuments mégalithiques et des sépultures néolithiques pour une de nos principales régions, en l'accompagnant d'un texte explicatif ; 22° Rechercher, dans le plus grand nombre possible de têtes osseuses néolithiques, celles qui reproduisent à des degrés divers les caractères des races de l'époque précédente ; signaler les faits de fusion et de juxtaposition de caractères qu'elles peuvent présenter ; 23° Préciser, surtout par l'étude des têtes osseuses, le type ou les types nouveau-venus, dans une région déterminée, aux époques de la pierre polie, du cuivre, du bronze et du fer ; 24° Déterminer les éléments ethniques dont le mélange a donné naissance à une de nos époques actuelles ; 25° Etudier et décrire avec détail quelqu'une de nos populations que l'on peut regarder comme ayant été le moins atteinte par les mélanges ethniques ; rechercher et décrire les îlots de population spéciale et distincte qui existent sur divers points de notre territoire ; 26° Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les autres caractères physiques des populations la nature des *terrains calcaires* et celle des *terrains primitifs*.

Section de géographie historique et descriptive. — 1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, conservées jusqu'aux temps modernes ; 2° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789 ; 3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes ; inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées ; 4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français ; 5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et

Digitized by Google

les hameaux ; dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc.; origine et raison d'être de ces dispositions ; altitude maximum des centres habités ; 6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants ; indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.) ; 7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes ; 8° Dresser la carte d'une localité, d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que : ac, oz, ville, court, etc.; 9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.); 10° Etudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France ; 11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes ; 12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.; 13° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

—

MONUMENTS HISTORIQUES

Le *Bulletin* du 1er avril 1887 contient, VII, 151, la liste provisoire des monuments historiques classés pour les deux Charentes. Nous croyons devoir publier la loi du 30 mars qui les concerne :

CHAPITRE Ier. *Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.* — Article 1er. Les immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux arts.

Art. 2. L'immeuble appartenant à l'état sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique. L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, s'il y a consentement de l'éta-

Digitized by Google

blissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, sauf recours au conseil d'état statuant au contentieux.

Art. 4. L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'instruction publique et des beaux arts n'y a donné son consentement. L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'instruction publique et des beaux arts aura été appelé à présenter ses observations. Les servitudes d'alignement et autres, qui pourraient causer la dégradation des monuments, ne sont pas applicables aux immeubles classés. Les effets du classement suivront l'immeuble classé en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier-propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. Le déclassement total ou partiel pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier-propriétaire de l'immeuble. Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement. Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation. Toutefois, lorsque l'état n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois, après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'instruction publique et des beaux arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

Chapitre II. *Objets mobiliers.* — Art. 8. Il sera fait, par

Digitized by Google

les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'état, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. Le classement deviendra définitif, si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique. Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus. Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au ministère de l'instruction publique et des beaux arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. Les objets classés appartenant à l'état seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux arts.

Art. 12. Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'état, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient donnés ou fait exécuter. Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'instruction publique et des beaux arts ou des parties intéressées.

Art. 13. L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation. Les objets classés, qui auront été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts.

Chapitre III. *Fouilles.* — Art. 14. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'état, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets dé-

Digitized by Google

couverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises. Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au ministre de l'instruction publique et des beaux arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre. Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la commission des monuments historiques, le ministre de l'instruction publique et des beaux arts pourra poursuivre l'expropriation du dit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. Les décisions prises par le ministre de l'instruction publique et des beaux arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la commission des monuments historiques.

Chapitre IV. *Dispositions spéciales* relatives à l'Algérie et aux pays de protectorat, art. 16 et 17. — *Dispositions transitoires*, art. 18.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

VARIÉTÉS

I

Passage a Blaye, en 1773, du maréchal de Sénectère, gouverneur en Aunis (1).

Les jurats, informés que ce seigneur devoit passer par Blaye pour aller à Bordeaux, se rendirent en corps à l'auberge du *Duc de Randan*, où il descendit environ les dix heures du matin ; revêtus de leurs robes, et le chapeau à la main, ils eurent l'honneur de le complimenter. M. Binaud, second jurat, en l'absence de M. Héraud, premier jurat, est celui qui, au nom du corps, a eu l'honneur de l'assurer de ses très humbles respects, et de lui demander sa protection pour la communauté, et pour le corps en particulier. Ce seigneur en parut très satisfait ; il accueillit très affectueusement les jurats, et les assura qu'il seroit charmé de trouver des occasions à les obliger. Peu après, M. Molinier, jurat, alla présenter à ce seigneur le vin de ville que le corps a eu l'honneur de lui offrir, qu'il accepta avec grand plaisir, et le remercia. A trois heures après midy, les jurats se rendirent au *Duc de Randan*, où ils trouvèrent ce seigneur qui étoit sur le point de partir pour aller s'embarquer, et eurent l'honneur de l'accompagner, le chaperon à la main, jusques au brigantin qui lui avoit été envoyé de Bordeaux. M. de Barbé, commandant de la place en l'absence de M. de Lamothe, marchoit à sa droite, et

---

(1) Pour Jean-Charles, marquis de Sénectère et de Pisany, baron de Didonne, d'Arvert et de Saujon, voir *Bulletin*, IX, 127, et I, 122.

Digitized by Google

MM. les jurats à sa gauche. En s'embarquant, il salua M. de Barbé et MM. les jurats ; il fut salué, à son départ comme à son arrivée, de douze coups de canon tirés du haut des remparts de la citadelle.

(Extrait des registres de la jurade de Blaye ; communiqué par M. l'abbé Bellemer).

—

II

Missions pour la conversion des protestants, en 1686.

Extrait de l'*Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Martène ; copie manuscrite à l'abbaye de Solesmes ; communication du révérend père dom Antoine Dubourg.

En conséquence de la révocation de l'édit de Nantes, le roi envoya un grand nombre de missionnaires par tout son royaume, qui, sous l'autorité des évêques, travaillèrent infatigablement à la conversion des protestants. Comme la congrégation avait plusieurs monastères situés dans les pays infectés de l'hérésie, les supérieurs crurent qu'il était de leur devoir d'employer leurs religieux à de semblables missions. Dieu y donna une si grande bénédiction que les évêques ou leurs grands vicaires se crurent obligés d'en rendre un témoignage public.

(Suivent : attestation du grand vicaire du diocèse de Lavaur ; lettre de l'évêque de Béziers. L'auteur continue).

Il paraît par une lettre de Rome, qu'ayant travaillé dans la Xaintonge à la conversion des hérétiques, ils (les religieux de la congrégation de Saint-Maur) refusèrent pareillement une somme de 3.000 livres qui leur fut offerte de la part du roi pour les dédommager des dépenses qu'ils avaient faites dans leur mission. Voici le témoignage que Mgr l'évêque de Xaintes rendit de leurs travaux :

« Guillaume, par la grâce de Dieu et du Saint Siège apostolique, évêque de Saintes. Nous attestons par ces présentes que nos très chers fils en notre Seigneur, les prieur et religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, établis dans l'abbaye de Saint-Jean d'Angéli de notre diocèse, ont beaucoup contribué par leur vie et leur conduite exemplaire, prières publiques et particulières, et encore par leurs sermons et conférences tant de morale que de controverse, à la conversion qui se fit l'année dernière de tous ceux et celles de la religion prétendue réformée de ladite ville de Saint-Jean d'Angéli, et que ce fut dans leur église que nous reçumes solennellement l'abjuration de tous les religionnaires conduits par leur ministre, qui fit aussi profession de la religion catholique, apostolique et romaine (1) : que depuis lesdits prieurs et religieux pour se

(1) Audibert Durand, ministre du Douhet en 1678, puis de Saint-Jean d'Angély.

Le 2 septembre 1685, l'évêque de Saintes, Guillaume de La Brunetière, se rendit

Digitized by Google

conformer aux saintes intentions du roi, commencèrent sous notre autorité et approbation, le 27 janvier de la présente année, une mission composée de 12 religieux de leur ordre dans la ville de Cognac, aussi de notre diocèse, où elle ne finit que le 8 mars suivant, et que, le 17 dudit mois, les mêmes prieur et religieux entreprirent une autre mission audit lieu de Saint-Jean, qui fut continuée jusqu'au 8 mai de cette dite année : auxquelles missions nous avons assisté avant et durant la clôture, y ayant conféré le sacrement de confirmation à grand nombre de personnes, tant de nouveaux que d'anciens catholiques, et tenu souvent des conférences sur les affaires de la religion et utiles à la propagation de la foi avec lesdits missionnaires, et que même plusieurs desdits religieux bénédictins avaient encore fait, dès l'année 1685, sur nos mandemens, plusieurs autres missions particulières dans les paroisses de Muron, Charbonnières, Bassac et Jarnac, le tout avec beaucoup de succès et de fruit, les anciens catholiques ayant été par lesdites missions confirmés dans la foi et les nouveaux convertis instruits dans la connaissance des principaux mystères de la religion qu'ils ont embrassée, et finalement que lesdits prieur et religieux, pour ne rien omettre de ce qui peut achever d'extirper absolument l'hérésie de la ville de Saint-Jean d'Angéli et lieux circonvoisins, font trois fois par semaine des instructions particulières aux enfants des nouveaux convertis de l'un et de l'autre sexe ; en témoin de quoi nous avons signé ces présentes. A Saintes, le 12 novembre 1686. G., *évêque de Saintes*. Par Mgr, Rogeau. »

Les coopérateurs de cette mission furent D. Anselme Clairé, prieur de Saint-Jean d'Angéli ; D. Jean Lancesseur, prieur de Saint-Martin d'Autun ; D. Joseph Boësse, prieur de Saint-Maurin ; D. Barthélemi du Novaud, sous-prieur de Saint-Cyprien de Poictiers ; D. Charles Viriot, sous-prieur de Saint-Maixent ; D. Michel du Peyrat, sous-prieur de Bassac ; D. François Foger, sous-prieur de Redon ; D. Pierre Montaud, sous-prieur de Levières ; D. Hugues Bergognon, sous-prieur de Solignac ; D. Laurent Faidi, D. Yves Gagneron, D. Robert Taillandier, D. Jacques Merle, D. Jean Gérard, D. Gilles Moucheron.

La mission de Cognac dura plus de 30 jours, durant lesquels les missionnaires religieux de la congrégation faisoient tous les jours trois sermons, un catéchisme pour l'instruction des enfants et une instruction pour les nouveaux convertis. Pendant cette mission, environ 400 nouveaux convertis se confes-

---

à Saint-Jean d'Angély. Le 8, il y eut assemblée des religionnaires que prêcha le P. Faidy, fameux dans les controverses. Durand, qui s'était d'abord montré opiniâtre, finit par se convertir ; son exemple et celui de deux avocats, Le Valois et Baudouin, les plus ardents champions de la réforme, entraînèrent la multitude. *Gallia christiana*, II, col. 1087 ; La *France protestante* (1886), V, 1002, art. *Durand* (*Audibert*).

Digitized by Google

sèrent et communièrent avec beaucoup de piété. La mission finie, par ordre de l'évêque de Xaintes et à la prière des magistrats et des nouveaux convertis, il resta 5 des plus zélés missionnaires, qui réduisirent les plus opiniâtres et ne se retirèrent qu'au bout de trois semaines.

Dans la mission de Saint-Jean d'Angéli, qui suivit celle de Cognac et qui dura 5 semaines, l'évêque de Xaintes eut la consolation de communier de sa propre main 300 nouveaux convertis après s'être confessés avec beaucoup de sincérité et avoir abjuré publiquement leurs anciennes erreurs, sans parler de ceux qui communièrent la semaine d'après la mission en plus grand nombre, et que l'on avait différés exprès, parce qu'on ne les trouvait pas assez instruits.

(Suit le récit de plusieurs autres missions prêchées par les religieux de la congrégation de Saint-Maur).

ANT. DUBOURG,
O. S. B.

—

III

LES COMPTES DU DUC DE LAVAL, EN 1773 ET 1775 (1)

J'ai trouvé, dans les papiers de M. Alphonse Garran de Balzan, aux Châtelliers (Deux-Sèvres), plusieurs feuillets détachés d'un registre de comptes, régularisé par cette signature : « Vu bon. Le duc de Laval. » Il me semble à propos d'en faire quelques extraits, qui montreront les dépenses d'une grande maison de Paris.

May 1773. Donné à Le Paute, laveur :	14 l.		
Aux frotteurs (2) le présent mois	91	10s.	
La recette de may monte à.	10.077	16	
La dépense à	8.255	3	1d.
Juin. A la boulangère 500 l., savoir 213 l. pour acquitter 1771 et 287 l. à-compte de 1772, cy.	500		
Payé pour les boutons des habits d'été des gens pour 26 12e (douzaine) 1/2 de gros et 29 12e 1/2 de petits.	25	13	
Payé pour deux grosses chemises pour un prisonnier des terres de M. le duc . . .	5	10	
A M. Beziau, la dépense de son registre . .	265	8	
Au sr Bertrand, md de vin, pour 240 bouteilles			

(1) Guy-André Pierre de Montmorency, duc de Laval, premier baron chrétien, né, en 1732, de Guy-André de Montmorency-Laval, fut nommé, le 21 octobre 1771, gouverneur de la province d'Aunis, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur et gouverneur de Compiègne. Son fils, Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de Montmorency, duc de Laval, né le 22 janvier 1747, décédé le 31 mars 1817, fut aussi gouverneur du pays d'Aunis et mestre de camp du régiment de Bourbonnais.

(2) « Lit du frotteur : trois matelas. » (*Inventaire du château de Rambouillet*, 1718).

Digitized by Google

de vin de Beaune à 30s et 200 de Mulseaux à 20s et pour 10 bouteilles fournies . . .	562	10	
A Allain, rôtisseur, pour ses gages. . . .	72		
Payé pour une redingotte pour Mullos, garçon de cour d'Esclimons (1)	16	2	
Au bottier, pour acquit	41		
A Bonneval, ses déboursés pour l'entrée d'une feuillette de vin.	49	4	
La recette de juin monte à.	141.189	2	11
La dépense à.	8.748	18	4
Juillet. Payé pour des papiers venus par la messagerie de M. de Fayoles	10	16	
Payé à M. Courtier, md de toille	668	15	
Payé au sr Le Monnier, me maçon	150		
Au marchand de bois, à-compte.	600		
Donné à-compte à celui qui aide à faire l'extrait de tous les titres pour les mettre en ordre, pour les envoyer chacun dans les terres	156		
La recette monte à	25.632	1	7
La dépense à	24.006	5	9
Aoust. Emprunté chez M. de Boullongne	7.378		
Reçu de M. d'Esperoux une lettre de change sur M. Pradeau de Chemilly, à-compte des émoluments du gouvernement de la Rochelle	2.000		
Septembre. Donné à la boulangère, à-compte . .	600		
A la bouchère, à-compte.	600		
Au sellier carrossier, à-compte	300		
Pour de l'eau de miel pour mad. la duchesse.	4		
Pour un homme qui a pêché	4		
Payé à Mlle Serandré pour deux jours d'argent à dépenser et du fil.	24		
La recette monte à	7.878	13	4
La dépense à	7.143	18	
Octobre. Reçu de M. de La Ferté pour les gages de M. le duc, du premier gentilhomme de la chambre de M. le comte de Provence, la somme de	3.000		
De M. de La Ferté, pour le premier quartier 1772 des livrées de M. le duc	2.000		
Payé aux frotteurs.	90		
Au nommé Marchand, aide de cuisine, pour son service à Compiègne	150		
A Fabre, tailleur des pages	1.000		
Payé au nommé Feutry, pour échange du tournebroche d'Esclimons	80		
Au serrurier en ressorts, à-compte. . . .	240		
Au peintre en bâtimens.	240		
Au marchand de galon pour acquitter ses anciennes fournitures ; à ce moyen il ne			

(1) Voir dans les *Mémoires de la société archéologique de Rambouillet*, t. VII, un acte ainsi daté et signé : « Fait en notre château d'Esclimont, le 16 octobre 1786. Le Mal duc de Laval. »

Digitized by Google

lui reste dû que la somme de la livrée d'hiver	561		
Au vitrier, à-compte	300		
Au menuisier »	300		
Au charpentier »	300		
Au serrurier »	300		
Payé en deux fois au marbrier	563		
Au suisse	206	15	
Au palfrenier qui a remplacé Lavergne	49	2	
Pour acquit de l'extrait des titres	174		
Pour les redingottes des gardes	165		
May 1775. La recette monte à	63.163		
La dépense à	54.850	15	2
Juillet. Remis à M. le duc, en argent blanc	1.134	15	
Reçu de M. Gouilliard pour le quartier des loyers des maisons de Paris	1.187	10	

Le duc de Laval ayant été gouverneur de La Rochelle, ce document intéressant peut prendre place dans les *Archives* et la *Revue de la Saintonge* : de la sorte il sera utilisé (1).

X. Barbier de Montault.

—

IV

Les Chesnier du Chesne

Deux officiers supérieurs, deux frères, descendant d'une ancienne famille de Saintes, les Chesnier-Duchesne, se sont distingués dans les guerres de la révolution, mais d'un côté différent ; pendant que l'un combattait en Vendée sous les ordres de Charette, dont il fut aide de camp, l'autre prenait du service, en 1792, dans le bataillon de la Charente-Inférieure où il était aussitôt élu capitaine à 19 ans, et faisait toutes les guerres de la république et de l'empire. La livraison de janvier 1889 de la *Revue du Bas-Poitou* a publié des documents sur le premier ; en les résumant, nous y ajouterons d'autres détails et nous parlerons aussi du second.

*
* *

François-Xavier-Ambroise Chesnier du Chesne est né à Saintes le 2 avril 1769 de François-Xavier-Alexandre, avocat en parlement, juge de l'évêché de Saintes, et de Jeanne Laplanche, comme l'indiquent les registres paroissiaux de Saint-Pierre : « Ce 3 avril 1769, François-Xavier-Ambroise, fils légitime de M. François-Alexandre Duchesne, avocat en parlement, et de dame Jeanne Laplanche, mariés, de la paroisse de Saint-

(1) J'ignore à quel titre il s'est trouvé dans les papiers des Châtelliers, M. Garran de Balzan n'ayant pu m'en indiquer la provenance.

Digitized by Google

Maur, de cette ville, né d'hier, a été baptisé dans l'église cathédrale et paroissiale de Saint-Pierre de Saintes. Parrain, M. François-Xavier Denaules, bourgeois ; marraine, Marie Heard. DUCHESNE, *père de l'enfant*. GEMIT DE LUSCAN, *curé*... »

Il eut deux frères : Jean-Jacques-Alexandre, né à Saintes le 24 juin 1763, tenu sur les fonts de Saint-Pierre par son oncle Jacques-Michel Chesnier Duchesne et par sa tante Marie Laplanche ; et Alexandre, né le 3 mars 1773 ; une sœur, Marie-Laurence, née le 28 mars 1777. Je crois que son grand-père était Alexandre Chesnier Duchesne, ancien juge de la bourse, décédé à Saintes le 12 avril 1762, âgé de 67 ans. Dans les guerres de la Vendée, il fut connu sous le nom de Claude, puis de du Chesnier, et habituellement de Chesnier du Chesne, comme son père et son grand-père. C'est celui qu'il a dans ses états de service, sur son brevet de chevalier de Saint-Louis. Un acte de notoriété, rédigé à Saintes en 1827 devant le juge de paix, constate que tel était son nom et celui de son père, bien que l'acte baptistaire ne le mentionne pas (1).

A dix-sept ans, François-Xavier Chesnier du Chesne entra

---

(1) L'an 1827, et le 8 juillet, devant nous Louis-Mathieu-Isaac Voix, juge de paix du canton de Saintes nord, étant en notre demeure, assisté de Boyer, notre greffier, sont comparus, sur l'invitation verbale de monsieur François-Xavier-Ambroise Chesnier Duchesne, ancien colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant en la commune de Chérac, ici présent, messieurs : 1° Pierre-Hector Savary, âgé de 61 ans, conseiller honoraire à la cour de Poitiers, chevalier de la légion d'honneur ; 2° Pierre-Marc Arnauld, âgé de 72 ans, avoué-licencié et juge suppléant au tribunal de première instance de l'arrondissement de Saintes ; 3° Pierre-Marie Bonnaud de Mongaugé, âgé de 50 ans, propriétaire ; 4° Laurent Prouteau, âgé de 65 ans, pharmacien, demeurant tous les quatre à Saintes ; lesquels ont unanimement déclaré, attesté et certifié, pour vérité et notoriété à qui il appartiendra, qu'ils connaissent parfaitement le dit sieur François-Xavier-Ambroise Chesnier Duchesne, ancien colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant en la commune de Chérac, né à Saintes le 2 avril 1769, ainsi que le constate son acte de naissance dressé le 3 du même mois par M. Gemit de Luscan, curé de la paroisse de Saint-Pierre de cette ville, lequel acte a été représenté aux sieurs comparants et à nous par ledit sieur Chesnier du Chesne ; que ce dernier est bien le même que celui indiqué dans cet acte de naissance sous les prénoms de François-Xavier-Ambroise, fils légitime de monsieur François-Xavier-Alexandre Duchesne et de dame Jeanne Laplanche ; que, quoique son père n'ait été établi dans ledit acte que sous le nom de *Duchesne*, il n'est pas moins certain que l'un et l'autre ont toujours été connus sous les noms de *Chesnier du Chesne* ; que le père a très souvent signé ces deux noms ; que le fils les a pris et signé dans plusieurs actes, et qu'il est désigné sous ces mêmes noms de *Chesnier du Chesne* tant dans ses états de service militaire que dans son brevet de chevalier de Saint-Louis ; qu'ainsi l'acte de naissance sus-relaté s'applique bien audit sieur François-Xavier-Ambroise Chesnier du Chesne, ici présent. De tous lesquels faits les quatre témoins ci-dessus dénommés ont affirmé sincères et véritables et en avons fait et dressé le présent acte de notoriété pour valoir et servir ce qu'en raison, sur la réquisition dudit sieur Chesnier du Chesne, qui nous a demandé d'en retenir minute pour lui en être délivré expédition toutes les fois qu'il pourra en avoir besoin. Fait à Saintes ledit jour 8 juillet 1827. Le requérant et les témoins ont signé avec nous et notre greffier, après lecture : BONNAUD-MONGAUGÉ. ARNAULD. CHESNIER DU CHESNE. PROUTEAU. P. HEC. SAVARY. VOIX. BOYER, *greffier*.

Digitized by Google

dans la marine royale comme aspirant, le 10 mars 1786 ; six ans après, il en sortit pour cause de maladie, le 25 novembre 1792. A peine rétabli, il se joignit aux Vendéens ; il assista à l'affaire de Fontenay, le 25 mai 1793, se trouva à la prise de Saumur, à celle d'Angers, fit partie de l'expédition d'Outre-Loire comme officier supérieur d'artillerie, et commanda en second la division Villeneuve, forte de plus de huit mille hommes. Après la destruction de l'armée vendéenne, du Chesnier, comme on l'appelait, se joignit aux chouans du comte de Puisaye. Devenu premier aide-de-camp et adjudant général de Charette, il reçut de lui diverses missions importantes et délicates, et fut envoyé plusieurs fois en Angleterre. Pour le récompenser de ses services, le roi le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Louis en novembre 1795. Ce fut le marquis de Rivière qui fut chargé d'apporter la dépêche qui l'annonçait au général Charette.

Chesnier n'était pas en Vendée lorsque Charette fut pris et fusillé ; à son retour, il refusa de se soumettre et passa en Espagne: il s'y trouvait à la rupture du traité d'Amiens. S'étant concerté avec Forestier et Céris, il fut envoyé en France pour être l'intermédiaire entre les comités royalistes de Nantes et de Bordeaux. Il était depuis quelques jours dans cette dernière ville, quand, sur la dénonciation d'André Rosey, Rozet ou Rauzet, qu'il avait eu à son service en qualité d'ordonnance, il fut arrêté et enfermé au fort du Hâ, le 4 mai 1796.

Le 16 floréal an IV, devant Jean-Pierre-Raymond Lanusse, juge de paix du canton de Bordeaux pour l'arrondissement des Chartrons, comparut le citoyen André Rozet fils, qui exposa « qu'il y a environ 2 ans, étant embarqué sur un brick et prêt à s'échouer sur les sables de la rivière de Moricq, le dit baptiment et tout l'équipage fut pris par les rebelles de la Vendée ; que Rozet fut choisi pour être domestique par celui qui commandait le détachement et emmené à Belleville, quartier général du ci-devant général Charette ; là il apprit que celui qui les avait pris et qui s'empara du brick, était aide-de-camp du général ; environ huit mois après, le dit Charette lui donna un passe-port pour se retirer chez ses parents ; c'était à l'époque de l'amnistie accordée à la Vendée. Il séjournait à Bordeaux quand, il y a environ huit jours, il rencontra le dit aide-de-camp et le dénonça à la police ; aujourd'hui, passant sur le port et à la même place de la Liberté, il a rencontré le dit Duchesnier, l'a suivi le long du port où il passait avec un autre particulier et a prié son frère d'aller chercher la garde, qui l'a arrêté au moment où il s'embarquait dans un bateau de La Bastide ; l'autre particulier s'est évadé, et le dit Duchesnier a été conduit devant nous par la garde ; que l'exposant ne peut s'être trompé sur la reconnaissance du dit Duchesnier, puisqu'il a servi en qualité de domestique pendant huit mois ; qu'il y a en cette ville deux citoyens qui doivent le reconnaître tout comme lui et qu'ils se nomment un Pierre Empereur, fils d'un marchand clincailler, demeurant à La Bourré, et l'autre le citoyen Goirau,

Digitized by Google

demeurant aux Chartrons, sans se rappeler du numéro ; que tous les deux ont été pris à l'affaire de Léger et conduits à Belleville où était le dit Duchesnier, ainsi que l'exposant; tout quoy il nous affirme sincère et véritable ; et a signé au bas du présent acte. A. Rauzet. Lanusse, *juge de paix.* »

Interrogé, le prisonnier répond s'appeler Ambroise Chesnier du Chesne, âgé de vingt-sept ans, natif de la commune de Xaintes, logé en cette ville, à l'hôtel Brutus ; et a servi dans la Vendée, non à la vérité en qualité d'aide-de-camp, mais à la suite de Charette ; à la dernière trève et amnistie, il a cru devoir ne pas se représenter à la commune de Xaintes, craignant d'y être trop exposé ; il a vécu depuis cette époque à Niort, à Saint-Jean d'Angély et autres lieux circonvoisins ; il est arrivé à Bordeaux depuis le 4 ou 6 du présent mois, venant de Bressuire ; il est muni d'un passeport du district de Fontenai le Peuple, daté du 9 pluviôse an III, signé : Brisson, maire, et Fleury, secrétaire ; vu au comité révolutionnaire le même jour ; visé à la commune de Niort le 11, et à la commune de Saint-Jean d'Angély le 12 du même mois. Sur quoi, le juge de paix décerne contre Chesnier du Chesne un mandat d'arrêt, et appose les scellés sur ses effets, qui « consistent en une redingotte, deux mouchoirs, un bonnet de nuit et une paire de bottes, un mauvais portefeuille dans lequel il y a une somme en argent de six louis et demi, et point de papiers ».

Interrogé de nouveau, le 17, sur ce qu'il a fait depuis le 9 pluviôse de l'an III, jour qu'il a obtenu le passeport de la municipalité de Fontenay, il répond qu'il est allé d'abord, comme il l'a dit, à Niort, à Saint-Jean d'Angély et lieux circonvoisins ; puis à Nantes, lors de la pacification; de là, à Lorient; est retourné à Nantes; lorsque la guerre recommença, il se trouvait à Boulogne, où il resta une quinzaine de jours ; ensuite il s'est retiré dans une campagne près de La Boissière, d'où il est parti, lors de la proclamation de la dernière amnistie, pour se rendre à Bordeaux. S'il ne s'est pas présenté à Saintes, lieu de sa naissance, c'est parce qu'il craignait de n'y pas être vu de bon œil. A Bordeaux, il espérait être ignoré pendant quelque temps et jusqu'à l'arrivée d'un frère qu'il a sur les frontières du nord et qui a été fait prisonnier par les troupes de l'empereur ; alors il aurait pu obtenir un passeport ou un certificat de domicile pour pouvoir aller habiter chez lui.

Le 19 floréal, Pierre Empereur, fils du quincaillier, âgé de 16 ans, déclare qu'il était volontaire dans le 3e bataillon de Bordeaux de la première réquisition, que fait prisonnier avec quelques autres à l'affaire de Légé, ils furent conduits d'abord à La Benate et le lendemain à Saint-Philbert, successivement dans plusieurs autres endroits et enfin au camp de Belleville, où quelque temps après se rendit le nommé Duchesnier, qui était alors à la suite de Charette, et fut fait peu après adjudant du dit Charette.

Digitized by Google

Même déposition de Goireau, sauf qu'après Belleville, lui, Goireau, a été conduit au camp de La Bouchère et ensuite à celui de La Chauvinière, où Duchesnier commandait avec un autre une division du camp.

Aussitôt le juge de paix se transporta avec les témoins dans la maison d'arrêt « à l'effet d'être confronté aux dits témoins ; en conséquence l'avons fait venir sous bonne et seure garde dans la chambre de la geole, où nous l'avons confronté ». Ils reconnaissent Duchesnier qui les reconnait de son côté.

Chesnier, confronté, reconnait la vérité des dires des témoins, excepté « qu'il n'était point commandant au camp puisqu'il n'était à La Chauvinière que comme malade, et qu'il n'était pas adjudant de Charette ; on le nommait aide-de-camp de Charette, mais il n'en avait pas de brevet; il n'était, comme plusieurs autres jeunes officiers, qu'à la suite de Charette ».

« Et par le dit Empereur a été dit que, sur la qualité dudit Chesnier, il a confondu celle d'adjudant d'avec celle d'aide-de-camp; que c'est en cette dernière qualité qu'on indiquait le dit Chesnier. »

Le 25 floréal, sur nouvel interrogatoire, il déclare, comme il l'a déjà fait, qu'il n'avait pas porté les armes depuis la pacification faite avec Charette ; que, quand bien même il les aurait portées, il serait à l'abri de toutes poursuites, attendu la proclamation d'amnistie du général Hoche, approuvé par le directoire; que cette proclamation est d'autant plus certaine que divers officiers et généraux vendéens, qui se sont rendus dans ce mois-ci, ont trouvé secours et protection ; qu'il croyait être à l'abri d'être recherché surtout d'après la dernière proclamation annoncée dans le *Courrier républicain* n° 906, du mercredi 4 mai 1796, ou 15 floréal du présent mois ; il se propose de présenter un mémoire dans lequel il donnera aux réponses qu'il vient de faire l'extension nécessaire pour son entière justification ; il demande en conséquence que les poursuites soient suspendues jusqu'à ce qu'il ait pu composer le dit mémoire.

Le 3 prairial, Bernard Belloneau, juge du tribunal civil, l'interroge ; et ses réponses sont la répétition des premières.

Ce dernier interrogatoire fut envoyé à Merlin, ministre de la justice, qui répondit, le 21 messidor, que ces faits pour lesquels Chesnier avait été dénoncé étant antérieurs à la pacification, il n'y avait aucun délit à lui imputer et qu'il devrait être mis en liberté sur-le-champ sans son inscription sur la liste des émigrés de son département, mais qu'en conséquence de cette inscription il devait être renvoyé devant le tribunal criminel du département de la Gironde.

Dans un mémoire daté du 14 vendémiaire an v, adressé au ministre de la police générale à Paris, Chesnier établit qu'il n'a jamais quitté le territoire français et qu'il n'a été inscrit sur la liste des émigrés que comme rebelle, et qu'en conséquence l'amnistie a dû opérer de droit sa radiation.

La procédure marchait lentement. Chesnier avait été trans-

Digitized by Google

féré depuis quelques mois du fort du Hâ à la citadelle de Blaye à la suite d'une tentative d'évasion. Ses amis ne l'oubliaient pas et quelques uns vinrent de Bordeaux pour essayer de lui rendre la liberté. Ce n'était pas facile. Heureusement ses amis étaient dévoués et lui était habile. « Quelques prisonniers politiques détenus à la citadelle de Blaye, raconte un des complices, avaient été autorisés à recevoir des amis sous la surveillance du geôlier. L'un d'eux, du Chesnier, était ce jour-là, 10 messidor an v, d'une humeur tout à fait charmante; c'était de sa part un feu roulant d'historiettes et de méchancetés, qui auraient fait rire des condamnés à mort. Cependant au milieu d'une partie d'hombre, du Chesnier fut tout à coup en proie à un tic douloureux ; sa figure se grima, il s'agita sur sa chaise et prenant le geôlier par les épaules, il le fit asseoir à sa place et lui mit son jeu et sa bourse dans les mains. Le geôlier, un peu surpris d'abord, assura son trousseau de clefs entre ses jambes, examina les cartes, fronça le sourcil et s'écria : « Qu'est-ce que vous » voulez que je fasse avec ça ? — Avec ça, dit du Chesnier en » allongeant chaque syllabe, avec ça, moi je passe »; et il sortit en tenant son ventre à deux mains.

« Cette partie continua sérieusement de la façon qui lui est propre ; elle aurait même pu durer fort longtemps sans que l'on songeât à l'absence d'un partner si bien remplacé ; mais une vive alerte, annoncée par plusieurs coups de feu, obligea le malheureux porte-clefs à renfermer ses prisonniers en toute hâte et à courir avec ses dogues au poste principal ; il était trop tard. En suivant de l'œil la direction indiquée par une sentinelle muette d'effroi, on voyait encore flotter sur la muraille une échelle de cordes... et le facétieux du Chesnier avait disparu. »

Il fut chargé en 1804 de réorganiser la Vendée et d'y faire transporter des armes et des munitions ; il y était au mois de juin avec Daniaud, dit Dupérat, et Gogué, quand ce dernier fut arrêté à la suite de la découverte de l'agence de Nantes.

Une commission militaire séant à Nantes, le 14 décembre 1805, condamna à la peine de mort Duchesnier, Céris, Forestier, Papin, contumax, et Jean-Baptiste Gogué, présent ; à l'emprisonnement Pitard, Laclite, Bertrand, Saint-Hubert, contumax ; Daniaud, dit Dupérat, à deux années ; Jacqueneau à une année; Merland à neuf mois ; Acquart, Vreillac, à neuf mois ; Michel et Jemmy Cesbron, Kémar, Orion, Pages, Turpault et Royer furent acquittés et mis en liberté. Jean-Baptiste Gogué subit son jugement, le 15 décembre 1805 ; Duchesnier resta sous le poids de cette condamnation jusqu'à la rentrée du roi.

En 1815, il reparut l'un des premiers en Vendée en qualité de chef d'état-major général du 2e corps d'armée commandé par le chevalier de Saint-Hubert; il protesta aux Herbiers, le 27 juin, contre le traité de pacification du général Lamarque.

En 1816, la commission d'examen des grades ne voulut le reconnaître que comme colonel, bien qu'il eût été désigné comme

Digitized by Google

maréchal de camp, dont il avait rempli les fonctions, et que Monsieur, par une depêche apportée par le marquis de Rivière au général Charette, en novembre 1795, lui eût déjà conféré le grade de colonel.

Le *Dictionnaire des anoblissements* (1804-1868) de Louis Paris indique, col. 183 : « Duchesne, anobli par ordonnance royale du 6 décembre 1814. » Barbot de La Trésorière, *Annales historiques* (1858), ajoute, page 96 : « Chesnier du Chesne, en Saintonge, anobli le 6 décembre 1814 pour services rendus par François-Xavier Chesnier du Chesne, chevalier de Saint-Louis, major général de l'armée royale de la Vendée. Le frère cadet, Alexandre, colonel du 47e régiment d'infanterie, après la bataille de la Moscowa, le 7 décembre 1812. »

Après la restauration, l'ancien combattant vendéen se retira au Pérou, commune de Chérac ; il y mourut le 31 mars 1829, âgé de 60 ans. Il avait épousé en premières noces, à Lyon, en 1797, Françoise Rivoire, qui mourut en donnant le jour à Camille Chesnier du Chesne, le 13 février 1798 ; en deuxièmes, le 18 mars 1814, à Chérac, Marie-Angélique Brunet, née au Pérou, le 20 juillet 1786, de Jean Brunet, propriétaire, et de Marie-Catherine Chauvin. D'elle, morte en février 1871, il eut : 1° Marie-Léonide, née le 13 juin 1809, à Saintes, qui décéda au Pérou le 26 avril 1851, épouse de Marie-Julien Creste ; 2° Alexandre, né à Saintes, le 24 avril 1813, décédé à la Louisiane, en 1871, laissant une nombreuse postérité ; 3° Romain-Alexandre, né le 11 janvier 1816, au Pérou, décédé à Bône (Algérie), en 1886, laissant trois enfants.

Son fils du premier lit, Camille Chesnier du Chesne, suivit aussi la carrière des armes, et fut retraité comme officier supérieur. Il est l'auteur d'une « méthode figurative appliquée à l'instruction primaire » qu'il publia en 1843, sous ce titre : *Les hiéroglyphes français...*, par C. Chesnier-D. ; à Paris, librairie encyclopédique de Roret, petit in-4°, XVIII-154 p.; essai empirique de lecture qui ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès. Il est mort à Lyon, le 27 décembre 1851, ayant épousé à Bourbourg (Nord), le 5 décembre 1830, Berthilde Ratel, dont il eut un fils unique, Camille-Henri-Louis-Joseph Chesnier du Chesne, né à Bourbourg, le 13 octobre 1832, sans alliance, administrateur du journal l'*Union* pendant 18 ans, aujourd'hui maire de la commune de Chargé, près d'Amboise.

*
* *

Les interrogatoires subis par le Vendéen nous ont appris qu'il avait un frère qui combattait brillamment dans les armées de la république. En effet, Alexandre Chesnier du Chesne, né à Saintes, le 3 mars 1773, était entré au service dans le 2e bataillon de la Charente-Inférieure, devenu la 74e demi-brigade, le 13 mai 1792, et avait été nommé capitaine au choix le même jour, à l'âge de dix-neuf ans.

Digitized by Google

Membre de la légion d'honneur le 14 vendémiaire an XIII, chef de bataillon au 48e régiment le 6 septembre 1808, major au 25e de ligne le 22 juin 1811, officier de la légion d'honneur le 8 juin 1812, colonel au 57e régiment le 10 octobre 1812, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 22 septembre 1814, il fut fait prisonnier de guerre sur le champ de bataille, à Kulm, le 30 août 1813 et rentra en France le 8 août 1814. Il avait fait les campagnes de 1792-1794, 1806, 1807, 1809, 1812 et 1813, et reçut un coup de feu à la bataille d'Iéna. Il commandait à Flaesch (Grisons), le 2 floréal an VII, les 6 compagnies du 109e régiment, qui firent mettre bas les armes au régiment autrichien, le prince d'Orange, et débloquèrent le fort de Lucistein. Il fut créé chevalier de l'empire par décret du 15 août 1809 et doté sur le champ de bataille, à Ratisbonne, d'un majorat de 2.000 francs. Le maréchal de camp baron Longchamp disait, dans un rapport, le 8 septembre 1814 : « M. le colonel Duchesne a commandé le 57e régiment; j'ai été témoin dans la retraite de Moscou à Wiasma, de la manière glorieuse et brillante dont il a su résister, seul avec son régiment, aux efforts de l'avant-garde. Cette conduite mérite les plus grands éloges. L'ennemi s'était déjà emparé de la ville, lorsque le régiment reçut l'ordre de l'en chasser ; ce ne fut que l'affaire d'un moment. Le général Compans, qui commandait cette division, en témoigna sa satisfaction au brave 57e. »

Le baron de Penne a écrit de son côté : « Le 57e régiment, commandé par M. le colonel Duchesne, était sous mes ordres lors de la retraite de Moscou ; ce régiment, dont la réputation est si bien établie, a donné de nouvelles preuves de valeur au combat du 3 novembre 1812, en avant de Wiasma. Une batterie de douze était prise par trois à quatre mille Russes ; le 57e régiment, fort seulement de huit cents hommes, ne balance pas un moment pour marcher sur l'ennemi ; dans un instant la batterie est reprise et l'infanterie russe en pleine déroute. Ce brave régiment a soutenu dans cette journée la retraite de tout le corps d'armée et forcé l'ennemi d'abandonner Wiasma, dont il s'était emparé. M. le colonel Duchesne a mérité dans cette circonstance les plus grands éloges ; son sang-froid, ses moyens, sa bravoure et ses talents ont beaucoup contribué au succès de cette glorieuse affaire. Je me plais à rendre ici justice à ce colonel, dont les bons services, au surplus, sont parfaitement connus de tous les généraux sous lesquels il a servi. Paris, 1er novembre 1814. Baron Penne, maréchal de camp. »

Voici d'autres certificats aussi honorables : « M. le colonel Duchesne a servi trois ans sous mes ordres. J'ai eu occasion de le remarquer aux affaires de Tann, d'Abendsberg, d'Ekmuhl, de Ratisbonne et de Wagram, et j'ai toujours reconnu en lui un homme d'honneur et de courage. C'est en récompense de ces qualités rares, que lui fut confié, à Moscou, le commandement du 57e régiment, dont la bravoure et la discipline n'ont pu

Digitized by Google

dégénérer sous un chef aussi distingué. Baron BARBANÈGRE, maréchal de camp. »

Puis cet autre du baron J. Dufour (21 octobre 1814) : « J'ai toujours connu, sous des rapports très avantageux, M. le colonel Duchesne, qui servait sous mes ordres, en qualité de chef de bataillon, dans le 48e régiment. Je l'ai suivi dans la campagne de Russie, pendant laquelle M. Duchesne, alors major du 25e de ligne, conserva le commandement des voltigeurs formant l'avant-garde de l'armée ; c'est à la tête de ces troupes d'élite que cet officier supérieur s'est distingué d'une manière particulière dans tous les combats qui ont précédé la bataille du 7 septembre ; j'ajoute que M. le colonel Duchesne, qui s'est trouvé à la bataille de la Moskowa, où il a eu une part si honorable à la gloire et aux dangers de cette mémorable journée, mérite, sous tous les rapports, la bienveillance de S. E. le ministre de la guerre, que je me plais à invoquer en sa faveur. »

On pourrait encore transcrire de pareilles et aussi flatteuses attestations du lieutenant général commandant la division, à Mézières, Dumonceau, comte de Bergendal (30 septembre 1814) ou du maréchal de camp Rome.

Le colonel du Chesne est décédé à Saintes en 1840, sans avoir été marié.

—

V

UNE LETTRE DE LEQUINIO

Rochefort, le 25 de nivôse de l'an deuxième.

Lequinio, représentant du peuple, au comité de surveillance des Sables.

Je suis instruit, citoyens, que des commissaires porteurs d'un ordre qui a été surpris à mon collègue Roux Fazillac, se rendent aux Sables pour y demander la liberté et la rentrée chez eux de dix-huit gendarmes de Périgueux ; s'ils sont coupables, il faut qu'ils portent leur tête sur la guillotine ; s'ils sont innocents, il faut qu'ils soient mis en liberté ; mais il faut, en ce cas, qu'ils continuent à servir et dans aucun cas ils ne peuvent être renvoyés chez eux ; et vous devez regarder comme suspect tout homme qui ferait des démarches pour leur faire quitter, en cet instant, le poste d'honneur où ils se trouvent, puisqu'ils sont au lieu du danger, s'il y en a ; un homme qui aime la république ne peut pas quitter son service en cet instant, et celui qui tente de s'en détourner est, à mes yeux, un ennemi de la patrie. Surveillez donc et arrêtez, si vous le jugez bon, ceux qui sont chargés de remplir cette mission anti-civique. LEQUINIO.

Je serai dans quelques jours chez vous et je répondrai à plusieurs questions qui m'ont été faites par diverses autorités constituées de chez vous ; en attendant je vous invite et vous autorise à remplir provisoirement vos fonctions ; faites-le avec zèle et tout ce que vous ferez sera bien.

Digitized by Google

La suscription de cette lettre, offerte à la société par M. le baron Garran de Balzan, est ainsi : « Au Comité de surveillance des Sables. Aux Sables. Les représentans. Pressée. » Timbre. « *LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.* » Cachet ovale de cire rouge ; légende : « VIVRE LIBRE OU MOURIR. » Au milieu, sur six lignes : « SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ, SÉANTE A ROCHEFORT SUR MER » ; en chef une couronne ; en pointe, une ancre.

—

VI

UNE DOTATION DE FILLE VERTUEUSE (1810).

(Extrait des registres des délibérations du conseil municipal de Jonzac, communiqué par M. Bouraud)

L'an mil huit cent dix et le vingt-neuf du mois d'avril, jour désigné par monsieur le sous-préfet de cet arrondissement pour célébrer l'union de Marie Guillot, fille dotée par la munificence de sa majesté impériale et royale dans le canton de la justice de paix de Jonzac, avec Jean Valade, ancien dragon au 1er régiment, tous deux domiciliés dans la commune de Saint-Simon de Bordes, et choisis à l'unanimité par le conseil nommé à cet effet par monsieur le sous-préfet, nous, maire de la dite ville de Jonzac, pénétré des regrets de ce que cette ville, chef-lieu d'arrondissement, n'avait pas été assez heureuse pour fixer les regards de sa majesté dans le choix qu'elle a daigné faire pour la distribution de ses faveurs, mais rendant à nos concitoyens la justice de penser que cette peine trop sensible pour eux n'était qu'un motif de plus pour animer leur zèle et les engager à prouver que, si Jonzac n'est qu'un petit point dans l'empire français, les cœurs savent s'y doubler pour donner à leurs souverains autant de témoignage de respect et d'amour qu'ils peuvent en recevoir dans des lieux dont la population plus nombreuse a fait transcrire ses noms sur la liste fortunée, après avoir fait à messieurs les membres du tribunal de 1re instance, à messieurs les maires du canton, et à messieurs les fonctionnaires publics, les invitations nécessaires pour les engager à ajouter par leur présence à l'éclat d'une cérémonie qui pénétrait tous les cœurs des plus doux et des plus vifs sentiments, n'avons fait qu'un simple appel à nos concitoyens de toutes les classes, bien assurés qu'ils sentaient tout comme nous, et que leur dire : « Nous devons célébrer les bontés et la gloire de notre souverain », était les réunir auprès de nous.

Nous avons eu le bonheur de voir que notre attente n'était qu'une justice rendue à nos administrés : car, à peine l'aurore d'un si beau jour avait-elle paru que l'impatience à célébrer les bontés du généreux Napoléon brillait dans tous les yeux ; une garde d'honneur nombreuse, appelée bien plus par son zèle, que par les ordres de ses chefs ; une foule de citoyens de toutes les conditions ; des bandes de jeunes filles vêtues de blanc et dont les jeunes attraits étaient relevés par l'élégante simplicité

Digitized by Google

de leurs costumes, nous entouraient, et appelaient par leurs vœux le couple fortuné dont le courage et les vertus devaient recevoir en ce jour une si glorieuse récompense.

Messieurs les maires de cantons et messieurs les membres du conseil municipal s'étant réunis, le cortège, brillant par la vive allégresse, s'est rendu à l'hôtel de la sous-préfecture où nous avons présenté à monsieur le sous-préfet un soldat qui, dans ce jour de bonheur, n'éprouvait qu'un regret, celui de n'avoir plus l'espoir de combattre sous les yeux du héros bienfaiteur, et une vierge timide dont le cœur brûlait de bonheur et d'amour pendant que ses joues se coloraient des roses de la pudeur.

Messieurs les membres du tribunal et messieurs les fonctionnaires publics réunis, monsieur le sous-préfet (1), dans un discours rempli de cette éloquente sensibilité qui donne tant de charme à tout ce qui sort de sa bouche, a retracé le tableau de tous les sentiments que chacun éprouvait, mais que lui seul pouvait exprimer. Il a fait sentir aux époux leur bonheur et leurs obligations, et se reportant avec complaisance sur les hautes destinées auxquelles la providence appelait cet heureux empire par une auguste alliance, il a eu la douce satisfaction de voir le cri de son cœur répété par toute l'assemblée et d'entendre souhaiter les jours les plus longs comme les plus heureux au grand Napoléon et à son auguste compagne.

Honoré par la présence de monsieur le sous-préfet et accompagné par messieurs les fonctionnaires publics, le cortège s'est rendu à la maison commune où, après avoir fait, au nom de sa majesté l'empereur et roi, le don de la somme de six cents francs à Marie Guillot, épouse de Jean Valade, il a été rédigé un acte signé par monsieur le sous-préfet et tous messieurs les fonctionnaires publics présents; nous nous sommes efforcés de parler de la gloire et de la bonté de notre immortel souverain pour son peuple et de l'amour de son peuple pour lui et pour son auguste épouse, et de celui que désirait porter ceux qui éprouvaient en ce moment d'une manière si sensible sa grandeur et sa générosité.

Quelque vaste que fut ce champ pour le cœur d'un français, la récolte de celui qui nous y avait précédé était si abondante qu'il ne nous restait plus qu'à glaner après lui.

Sortis de la maison commune, les époux avec le même cortège ont été conduits à l'église paroissiale, où monsieur le vicaire général, curé de cette ville (2), en bénissant au nom de la religion les liens formés par le prince suscité de Dieu dans sa

---

(1) Jean-Baptiste Thénard Dumousseau, avocat, administrateur du département en 1790, juge au tribunal du district à Montguyon en 1793, membre du conseil des cinq-cents en 1797, du corps législatif en 1799, sous-préfet de 1803 à 1813, député en 1815, etc., mort à Jonzac en 1846.

(2) René-Antoine de Saint-Légier de Boisrond d'Orignac, chanoine de Saintes en 1780, officier mnnicipal en 1790, déporté en Espagne puis en Angleterre, curé de Jonzac jusqu'à sa mort en 1835, conseiller général de la Charente-Inférieure, etc.

Digitized by Google

miséricorde, a, dans un discours plein de cette onction apostolique qui accompagne toutes les paroles de ce vénérable pasteur, fait sentir aux époux que les princes étaient sur la terre les images vivantes du maître de l'univers; que l'obéissance la plus entière et la plus absolue était un devoir pour tout chrétien, mais qu'elle devait être un bonheur pour un français qui n'avait à obéir qu'à un prince que le Dieu de nos pères semblait conduire par la main dans l'exécution de ses desseins impénétrables; que l'union qu'ils contractaient aux pieds des autels, par la bonté du père de ses soldats, leur imposait le devoir d'élever leurs enfants pour lui et pour la patrie comme pour la religion.

Après cette auguste cérémonie couronnée par les prières les plus ferventes pour nos augustes souverains, répétées avec enthousiasme et par la foule immense contenue dans le temple. et par celle qui n'avait pu y pénétrer, les époux ont été conduits au banquet qui leur avait été préparé à la maison commune et où présidait la décence mêlée à la franche gayeté du bonheur, et où les cris si chers de: « Vive Napoléon ! Vive Marie-Louise ! » se faisaient entendre sans cesse et étaient toujours répétés par ceux qui participaient aux distributions de vin sur les différentes places.

A l'entrée de la nuit, un joli feu d'artifice offert à la ville par un de ses jeunes concitoyens qui s'est fait un plaisir de lui consacrer ses talents pendant cette journée, a été tiré sur les promenades. La ville a été illuminée et les chiffres d'un empereur adoré et d'une impératrice chérie ornaient plusieurs des édifices de cette ville.

Des bals ont terminé cette journée de bonheur et de joie, pendant laquelle le bon ordre a constamment régné, bien plus par le bon esprit qui anime les habitants que par les précautions prises pour qu'il ne fût pas troublé.

De tout ce que dessus nous avons dressé procès-verbal pour être déposé aux archives de la mairie et y laisser aux générations futures la mémoire d'une journée trop bien gravée dans les cœurs de ceux qui en étaient témoins pour que le souvenir en puisse jamais être effacé.

PELLIGNEAU. MONNEROT. GIRAUD. DERBAUD aîné. BOURRILHOU.
ARNAUD. JULIEN-LAFERRIÈRE.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES. *Comptes-rendus des séances de l'année 1889*, t. XVII, contient : janvier-février, *Des rapports d'intimité entre Fortunat, sainte Radégonde et l'abbesse Agnès*, par M. Charles Nisard; 20 juillet, *Note*, de M. S. Reinach, *sur les papiers du général Callier*, qui parcourut l'Asie Mineure de 1830 à 1834, et sur les copies d'inscriptions grecques et latines qui s'y trouvent.

Digitized by Google

Analecta bollandiana, t. viii, fasc. iii (Paris, Palmé), 1889, contiennent, p. 256-277, *Translatio sancti Viviani episcopi in cœnobium Figiacense et ejusdem ibiden miracula*, d'après un manuscrit de la bibliothèque nationale, latin, n° 2,627; pages 278-284, *Miracula sanctæ Valeriæ, martyris Lemovicensis*, d'après le n° 2,768 a; et, p. 329, *Vito S. Armantii eremitæ*, qui a donné son nom à Saint-Armand-de-Boixe, en Angoumois, généralité de La Rochelle.

—

Annales bourbonnaises de novembre contiennent de M. Audiat une biographie de Louis-Joseph Alary, né en 1801, près d'Alby, mort le 20 septembre 1889, à Moulins, officier d'académie, auteur de plusieurs ouvrages, et qui a rédigé plusieurs journaux à Saintes, Angoulême, etc.

—

Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France, sous les rois Henri II, François II et Charles IX, par Francis Decrue (Paris, Plon, 1889, in-8° de xvi-512 pages).

Après avoir étudié dans un premier volume le rôle d'Anne de Montmorency *à la cour, aux armées et aux conseils du roi François Ier* (Voir *Bulletin*, v, 343), M. Francis Decrue nous raconte les vingt dernières années de la vie du connétable. Cet ouvrage est, en tous points, digne du précédent qui a mérité à son auteur un des prix décernés par l'académie française. Archives nationales, archives étrangères et locales ont été fouillées et interrogées, de même que tous les documents imprimés : aussi croyons-nous impossible, dans une œuvre historique, d'unir à plus de détails, plus d'exactitude et de précision. L'auteur, sans parti pris, conserve généralement le ton qui convient à l'histoire ; tout au plus aurions-nous à lui reprocher quelques expressions peu en harmonie avec l'esprit du temps, comme « les idées libérales » du parti protestant, et certains jugements trop hâtifs. Est-il vrai, par exemple, à propos de la complicité tout au moins morale de Coligny, dans l'assassinat du duc François de Guise, de dire : « L'histoire établira de plus en plus l'innocence de l'amiral dont on a voulu faire le complice du meurtrier » ? Si les témoignages contemporains sont accablants, parmi les écrivains modernes, Dargaud, M. de Bouillé, le prince de Caraman-Chimay les ont-ils contredits ? Pourquoi aussi, quand il s'agit de l'événement de Vassy, M. Decrue nous donne-t-il comme le plus digne de foi le récit adressé par l'ambassadeur Chantonay au roi d'Espagne ? N'est-il pas évident que, parmi les versions contradictoires alors en circulation, Chantonay dut choisir la plus agréable à son maître, celle par conséquent qui représentait le massacre comme ordonné, sinon prémédité, par le duc de Guise ?

Afin de grandir son héros en l'opposant aux Guises, qu'il appelle, comme leurs adversaires du xvie siècle, « des étrangers », M. Decrue n'est pas toujours juste envers les princes de la maison de Lorraine. La Lorraine était terre française au même titre

Digitized by Google

que la Bretagne, qui, elle aussi, conserva jusqu'au XVIe siècle son autonomie féodale. Sans parler de

« ... Jehanne, la bonne Lorraine »,

ses ducs, dont trois moururent sur le champ de bataille en défendant la France, avaient acquis, en versant leur sang pour elle, un droit de nationalité aussi bien établi que celui des Montmorency et des Chatillon. Entre l'oligarchie féodale qui s'agitait derrière les chefs protestants et les masses populaires acclamant les Guises, défenseurs de la foi religieuse intimement liée à l'unité de la patrie, nous n'hésiterions pas à désigner le « parti national » ; à sa tête nous ne placerions ni le brillant et turbulent prince de Condé, ni l'amiral de Coligny, ni même le vieux connétable, dont la hauteur de vue ne s'étendait guères au delà des intrigues de cour. Nous ne saurions donc souscrire au jugement formulé par M. Decrue qui voit dans Anne de Montmorency « ... un conciliateur au-dessus des factions, ne confondant point la religion avec la politique, ralliant autour de lui les vrais Français sans distinction de confession, le digne chef, en un mot, du parti national ». Si, quoique bon catholique, il fut modéré dans un temps où la modération était inconnue, c'est qu'il était prudent comme tout vieux politique ; s'il hésita longtemps à se prononcer ouvertement, c'est qu'il était naturellement temporisateur ; si, comme le dit Alava, il essaya « de tenir la balance égale entre les hérétiques et les catholiques », c'est qu'il avait surtout en vue les intérêts de sa famille. Rendons-lui justice, cependant: quand la lutte est ouverte, ses hésitations disparaissent ; malgré ses soixante-quatorze ans, il combat avec l'ardeur d'un jeune homme et tombe glorieusement sur le champ de bataille de Saint-Denys. Le connétable de Montmorency est une de ces grandes figures historiques qui s'imposeront toujours à l'attention; mais parmi les actes de sa longue existence, il en est bien peu qui éveilleront la sympathie ou mériteront l'admiration.

D. A.

—

Bulletin de la société archéologique de la Charente, année 1888. Ce volume, grand in-8° de LXXIV-519 pages (1889), est rempli presque entièrement par la suite de l'*Histoire de l'abbaye de La Couronne*, de M. l'abbé Blanchet, où se trouvent, chapitre II, les prieurés de La Couronne, situés dans les diocèses de Saintes et de La Rochelle : Sainte-Croix de Chaillé, Saint-Eutrope d'Agudelle, Saint-Pierre de Salignac, Notre-Dame de la Petite-Couronne en Arvert, Saint-Georges de Rifaucon, Notre-Dame de Lagord et Saint-Laurent du Lignon, sans oublier les cures de Saint-Aigulin et d'Angeduc à la présentation de l'abbé de La Couronne. Notons ensuite les procès-verbaux très développés (p. XXIII-LXXIV) des séances mensuelles de l'année 1888 ; puis : *Le camp de Vœuil*, par M. Lièvre ; *La seigneurie de Magné*, par M. Touzaud ; *Les haches en bronze de Chebrac*, par M. Chauvet ; et compte-rendu

Digitized by Google

de l'excursion à Ansac, Esse, Saint-Germain sur Vienne et Confolens, par M. Maurice d'Auteville.

—

Bulletin de la société de Borda, à Dax, 3e trimestre de 1889, p. lxxxi, contient de M. Taillebois une note sur « un plat en faïence polychrome et à reliefs, sorti des ateliers de Nicolas et Mathurin Palissy, neveux, associés et successeurs de Bernard Palissy. Il est connu sous le nom de *La famille de Henri IV*, et représente Henri IV et Marie de Médicis assis sur leurs trônes; à leur gauche, Louis dauphin, depuis Louis XIII ; à leur droite, la princesse Elisabeth enfant, sur les genoux de sa gouvernante; derrière, les gentilshommes de la cour. Bernard Palissy étant mort en 1590, ce plat ne peut être son œuvre, puisque Henri IV n'épousa Marie de Médicis qu'en 1600... »

Nicolas et Mathurin étaient-ils neveux de Palissy? Mathurin au moins était son fils, comme le prouve l'acte de Voyer, notaire à Saintes (1er février 1564) que j'ai reproduit dans *les Œuvres de maistre Bernard Palissy*, t. I, p. lvi, et où sont nommés « Pierre et Mathurin Pallizis, ses enffens ». Quant à Nicolas, je le crois pareillement son fils, d'après la place qu'il occupe dans les comptes des Tuileries : « Bernard, Nicolas et Mathurin Pallizis, sculteurs en terre. » Le neveu Nicolas aurait certainement passé après le fils Mathurin, qu'un autre acte (8 novembre 1574) appelle « grottier et architecte des rustiques figulines du roy et de la royne ». *Idem*, page lxxix. A.

—

Bulletin historique et philologique, 1889, nos 1-2, contient, page 32, *L'Angoumois à la fin de la guerre de Cent ans*, par M. Lièvre. Deux documents découverts par lui aux archives de la Charente, fonds Saint-Cybard, montrent à quel degré de misère et de ruine l'Angoumois se trouvait alors réduit : le premier est le procès-verbal dressé le 14 novembre 1448 par le sénéchal d'Angoumois, Guy de La Roche, seigneur de Montandre, et les maire et échevins d'Angoulême, de la démolition du cloître, du réfectoire et du chœur de l'église abbatiale, résultat de la « vimaire et fortune de la guerre » ; par le second, 31 juillet 1464, Gaston du Lion, sénéchal de Saintonge, à la requête de Robert de Montberon, évêque d'Angoulême, ordonne une enquête pour établir que les châteaux et maisons appartenant à l'évêché avaient été plus ou moins complètement ruinés pendant les guerres contre les Anglais. Enfin une troisième pièce, *Les cygnes de la Traine*, qui prouve que les cygnes sur la Touve n'étaient pas un mythe au xve siècle. Elle donne aussi le nom de divers engins de pêche.

—

Bulletin de la société historique du Périgord, xvi, 277, contient de M. Michel Hardy, *Philippe de Valois et la formule de chancellerie*: car tel est notre plaisir. L'auteur rappelle l'ar-

Digitized by Google

ticle (1881) de M. de Mas-Latrie (*Bibliothèque de l'école des Chartes*, XLII-560) qui prouve que la célèbre formule : *Car tel est notre* BON *plaisir*, si souvent citée, n'a jamais été une seule fois employée sous l'ancienne monarchie, mais date seulement de 1804 ; ce qui n'empêche pas qu'on ait « criblé de lardons » le régime antérieur à l'empire, depuis que la restauration eut l'inconscience d'adopter la formule de la chancellerie de Napoléon Ier. Il ajoute que *Tel est notre plaisir* ne remonte pas, comme le pensait M. de Mas-Latrie, au roi Charles VIII (1497), mais bien plus haut, puisque, dans des lettres de Philippe VI de Valois (1341) aux archives de Périgueux, on trouve la phrase : « Placet nobis et volumus de gracia speciali. » En effet, ce *Il nous plaît et nous voulons de grâce spéciale* n'est qu'une équivalence de *Tel est notre plaisir*. Mais est-ce bien rigoureusement exact ? On sait que ces mots : *Tel est notre plaisir*, sont placés à la fin de la pièce, et qu'ils ne sont qu'une traduction du latin : *Tale fuit nostrum placitum*. Or, *placitum* a deux sens : d'abord plaid, jugement, assemblée où l'on jugeait les procès ; puis : plaisir, il plaît, *placet*. La décision prise par l'assemblée et formulée par le roi se terminait ainsi : « Tale fuit nostrum placitum », ce qui signifiait : « Tel a été notre plaid. » Voir Ducange, PLACITUM. Mais quand il fallut mettre ce latin là en français, un scribe traduisit *placitum* par *plaisir*. Et voilà comment est passé dans les protocoles le mot célèbre : « Car est notre plaisir », et sans doute aussi : « Voulons et nous plaît. »

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE ROCHEFORT, X, n° 3, janvier-mars 1889, contient : *Voyage en Afrique*, par M. Trivier ; *Le Canada*, par M. Vincent ; *Durée moyenne de la vie... à Rochefort*, par M. Léon Moinet ; *Les Comores*, par M. Bellet ; *Les tremblements de terre en 1887* (suite), par M. Biteau ; *Compte-rendu des travaux de la société*, par M. le docteur Bourru ; *Rapport sur les concours de géographie entre les instituteurs, entre les écoles communales*, etc.

—

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS, 1889, 2e fascicule du tome XIII, p. 155, contient *Vésigneux*, maison forte, qui appartient aujourd'hui aux petits-fils d'Eugène de Bourbon-Busset, fils d'Amable-Marie-Laurent, marquis de Chabannes, et de Louise-Marie-Anne de Bourbon. L'auteur, M. le comte de Chastellux, après avoir énuméré tous les droits appartenant jadis à la seigneurie de Vésigneux, ajoute qu'on n'en voit aucun qui, de près ou de loin, ressemble à ceux qu'ainventés l'ignorance ou la mauvaise foi : « On a beaucoup discuté sur l'origine et la légitimité des droits seigneuriaux qui ont été et qui sont encore l'objet de récriminations injustes et passionnées. Si l'on prenait la peine de lire attentivement les vieux documents qui concernent cette matière, et particulièrement l'an-

Digitized by Google

cienne coutume de Nevers, on verrait que ces droits étaient aussi légitimes que le sont aujourd'hui certaines redevances insérées dans les baux des propriétés affermées. La servitude personnelle elle-même était seulement un accessoire du tènement servile. Ainsi, on voit dans les archives de Vésigneux que, par un contrat de 1445, « demoiselle Marie de Brasier, dame de Vésigneux, a consenti donation au profit de Jean Myart, Isabeau sa femme, et Guillemette Dubour, de quatre journaux de terre en deux pièces, finage de Vésigneux, sans aucune charge, sous la condition que le dit Myart, qui était de condition franche, a consenti et voulu être homme serf de la dite demoiselle. »

» Il est également fait mention dans les terriers de Vésigneux de nombreuses concessions de propriété moyennant les charges féodales ordinaires. Ainsi, le 10 novembre 1580, messire Saladin de Montmorillon cède « à titre de cens et rente à messire Joffroict, prêtre-curé de Chalaux, un petit étang, sous la charge de 2 sols 6 deniers tournois de rente et 6 deniers tournois de cens portant lods et ventes, défaut, retenues, etc., payables le jour de carême prenant. Il lui accorda, le même jour, le droit de prendre bois dans les bois de la dite seigneurie de Chalaux... pour en jouir en bon père de famille et en user comme font les habitants de Chalaux, sans pouvoir en faire œuvre venderesse, à la charge de payer chacun an, au jour et fête de la Magdeleine, deux poulets prêts à chaponner, comme les autres habitants, et à la condition d'aller faire moudre son blé pour son ménage au moulin banal de Chalaux ». Le 18 juin 1603, dame Louise de Montmorillon fit cession à Magdelon Boussard et Guillaume Tollot, laboureurs, demeurant à Chalaux, communs en biens, de dix arpents de terre, en Aigrevaulx, sous la charge de trois sous quatre deniers tournois de cens et dix sous tournois de rente, et moyennant 15 livres pour entrée et belle-main.

»La dernière vente, qui eut lieu avant l'abolition des droits seigneuriaux, est du 11 juillet 1791; suivant contrat, le domaine de Fourlot, comprenant maison, granges, etc., fut cédé moyennant 12,000 livres, et encore « sous la charge d'une rente foncière annuelle de 16 livres 13 sous, du droit de lods et ventes en raison de 5 sols par écu, en cas de mutation, et aussi de trois corvées avec bœufs, charrues ou chars par chacun an... ». On ajouta dans l'acte « lesquelles clauses sont de rigueur, sans quoi, mondit » sieur de Bourbon-Busset n'aurait point consenti la présente » vente et aliénation ».

» Les droits seigneuriaux existaient donc bien légitimement. Sans doute ils cessèrent à la longue d'être en harmonie avec les mœurs du temps; mais, en les abolissant, sans accorder la moindre indemnité aux seigneurs, on commit une grande injustice et un attentat grave au principe de la propriété. »

—

BULLETIN MENSUEL DES RÉCENTES PUBLICATIONS ET DES LIVRES

Digitized by Google

ANCIENS NOUVELLEMENT ENTRÉS AU DÉPARTEMENT DES IMPRIMÉS [de la bibliothèque nationale], n° d'août 1889, contient les notes suivantes, dont nous devons la bienveillante communication à M. Léopold Delisle :

« *Indulgences.* — Formule d'une lettre d'indulgences, datée de 1486 et rédigée au nom de Raimond Péraud, archidiacre en l'église de Saintes, et au nom du chapitre de la cathédrale de Saintes, en faveur des fidèles qui contribueraient à la croisade contre les Turcs et à la réparation de l'église de Saintes : « pro tuitione orthodoxe fidei contra Thurchos et « reparatione ecclesie » nostre Xanctonensis, secunde in toto orbe terrarum ad hono- » rem beati Petri, apostolorum principis, fundate ». Imprimé sur un feuillet de parchemin, en caractères gothiques, 29 lignes.

Idem, « datée de 1487 et rédigée au nom de Raimond Péraud, archidiacre d'Aunis, et au nom du chapitre de la cathédrale de Saintes, en faveur des fidèles qui contribueraient à la croisade contre les Turcs et à la réédification de l'église de Saintes. Imprimé sur un feuillet de parchemin, en caractères gothiques, 25 lignes. »

Des deux formules de lettres d'indulgences réunies dans la série des vélins sous le n° 1237, il convient de rapprocher trois autres lettres d'indulgences, possédées par la bibliothèque nationale, qui n'ont point encore été décrites avec une précision suffisante, savoir :

1° Lettre d'indulgences délivrée, le 25 avril 1488, à un chanoine de Metz, par Raimond Péraud, archidiacre d'Aunis en l'église de Saintes, chargé par le pape de distribuer des indulgences aux fidèles qui contribueraient à la croisade contre les Turcs ;

2° Formule de lettre d'indulgences datée de 1488 et rédigée au nom de Raimond Péraud, archidiacre d'Aunis en l'église de Saintes, et de Gratien de Villeneuve, de l'ordre des carmes, chargés de distribuer des indulgences aux fidèles qui contribueraient à la croisade contre les Turcs.

Les indulgences, accordées par Sixte IV pour les travaux de la cathédrale de Saintes, ont donné lieu à la publication de deux opuscules qu'il est bon de mentionner ici :

1° *Declaratio et determinatio.* — (Titre de départ) : Sequitur declaratio et determinatio quam felicis recordationis Dominus noster || fecit contra aliquos male sentientes de auctoritate sedis super indulgentia pro || animabus purgatorii in favorem tunc tuitionis fidei et nunc totaliter pro ipsa || tuicione concessa... — In-fol. Pièce imprimée selon toute apparence par Pierre Schœffer, entre les années 1484 et 1492.

(La bulle commentée dans cet opuscule a été expédiée le 27 novembre 1477, et non pas 1467, comme porte l'édition).

2° *Summaria declaratio* bulle indulgentiarum ecclesie Xanctonensi ejus || dem et pro tuitione fidei concessarum. (Dans ce titre de départ, le compositeur paraît avoir omis les mots « pro reparacione » avant le mot « ejusdem »). — In-fol., 8 feuillets. Pièce imprimée entre les années 1484 et 1492.

Digitized by Google

Ce second opuscule renferme deux actes de Sixte IV, savoir : a. Bulle par laquelle Sixte IV, à l'exemple de ses prédécesseurs Nicolas V et Pie II, sur la demande du roi Louis XI et du cardinal Jacques de Pavie, archidiacre d'Aunis en l'église de Saintes : « Ecclesia Xanctonensis, que secunda in honore beati Petri, principis apostolorum, extitit in toto orbe terrarum erecta et per Carolum magnum dotata, et que sumptuoso plurimum opere edificari, ut accepimus, cepta erat, ad cujus operis consummationem necnon chori, claustri, navis et aliorum edificiorum ejusdem ecclesie reparationem, que etiam deformitati subjacere videbantur et irreparabilem minabantur ruinam, proprie non suppetunt facultates... bref de Sixte IV, adressé le 26 avril 1482 à Raimond Péraud, archidiacre d'Aunis, pour lui notifier que les bulles d'indulgences accordées aux bienfaiteurs de l'église de Saintes sont toujours en vigueur.

Le t. x des *Archives* contient, p. 74 et 78, le fac-simile d'une lettre d'indulgence (1486) du chapitre de Saintes pour la réédification de la cathédrale de Saintes, et d'une autre de Raymond Péraud (1488) pour la croisade contre les Turcs.

—

CATALOGUE DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHELLE, par M. Georges Musset. Paris, Plon, 1889, in-8°, IV-683 p. Prix: 15 francs.

Le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de La Rochelle*, imprimé par le ministère de l'instruction publique, forme le VIIe volume de la collection générale des catalogues des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Il a été rédigé par le bibliothécaire M. Georges Musset, dont on connaît la saine érudition et dont on ne saurait trop louer le zèle. Il a 759 numéros, dont 468 pour l'ancien fonds jusqu'en 1878 et 291 depuis 1879. Dans la première série figurent tous les ouvrages provenant de l'académie et de l'oratoire de La Rochelle, puis de dons divers : 20 volumes de Delayant, 27 d'Ernest Jourdan, 22 de l'abbé Cholet, etc.; la seconde a été constituée, sous l'administration active du bibliothécaire actuel, d'achats et de dons : 87 volumes légués par Adolphe Bouyer, de Burie; 21 de Daniel Massiou, offerts par sa belle-fille; n°s 550-560 acquis de M. Brillouin, avocat à Saint-Jean d'Angély; n°s 530-561 acquis de M. Louis Drilhon, notaire à Saintes; n°s 561-593, don de M. Musset, etc.

On n'attend pas que nous analysions un inventaire. Nous ne pouvons que l'annoncer. M. Musset a indiqué chaque pièce contenue dans ces recueils, avec la date, quelques mots qui en font connaître le sujet, souvent même pour les poésies le premier et le dernier vers. Travail prodigieux et ingrat ! Que de peines il s'est donné pour notre avantage ! Une table générale de 137 pages contient tous les noms de l'inventaire. Il n'est pas un nom de lieu, de famille ou de communauté de la Charente-Inférieure qui ne s'y trouve : qui par conséquent n'est pas intéressé dans quelques unes des pièces de la bibliothèque de La Rochelle.

Digitized by Google

C'est un important service que M. Musset vient de rendre aux travailleurs.

—

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble (Paris, Plon, 1889) indique au n° 2011, p. 625 : « Recueil de pièces officielles sur l'état, l'approvisionnement et les opérations de l'armée de Saintonge, Aunis, Poitou et pays circonvoisins, commandée par le comte de Soissons en 1622 contre les protestans.» L'analyse des pièces occupe 4 pages; on y trouve : Lettres de Louis XIII (Royan, 14 mai 1622) nommant Soissons commandant de l'armée ; commission pour lever des troupes, pour les vivres et le pain de munition; déclaration du roi contre La Rochelle, Montauban, etc.; injonction (du camp de Xainctes, 30 mai 1622) à quelques chirurgiens et officiers de l'hôpital de soigner les blessés du siège de Royan ; défense à ceux de la religion de faire assemblée ni porter armes à feu dans Saint-Jean d'Angély ; ordre aux syndics de Saint-Jean d'envoyer des paysans pour travailler au fort près de La Rochelle ; commission aux syndics de Saint-Jean pour courir sus à ceux qui s'assembleront contre les ordres du roi ; établissement fait par d'Epernon de quatre syndics à Saint-Jean pour s'occuper des affaires de la communauté (La Jarrie, 20 août 1621) ; état des dépenses de l'armée d'Aunis (14 décembre 1622) ; lettres du roi à MM. de Barentin, des Chasteliers-Barlot, des Roches-Baritaut, de La Rochefoucaud, comte de Soissons, etc.

—

Catalogue des actes de François Ier (Voir ix, 45). — Le tome ii contient les actes du 1er janvier 1531 au 31 décembre 1534. Notons : 19 mai 1531, Provisions d'un office de maître des requêtes de l'hôtel, au lieu de Pierre Anthoine, décédé, en faveur d'Amaury Bouchard, lieutenant du sénéchal de Saintonge à Saint-Jean d'Angély, avec permission d'exercer encore pendant quatre ans sa charge de lieutenant, datées de Paris. — La Fère-sur-Oise, novembre 1531 : Lettres de don à Jacques Galyot de Genouillac, grand maître de l'artillerie de l'hôtel du Petit-Bourbon, rue des Célestins, à Paris. — Abbeville, 22 décembre 1531 : Don au grand écuyer (Jacques de Genouillac), pour lui et ses héritiers, de l'hôtel appelé le Petit-Bourbon, rue Saint-Antoine, à Paris. — Nantes, 16 août 1532 : Mandement au parlement de Bordeaux de poursuivre les fauteurs d'un soulèvement et de violences exercées contre l'évêque de Saintes, Julien Soderini. — Crépy-en-Valois, 26 novembre 1532 : Mandement au parlement de Paris pour la réception du sieur de Barbezieux à l'office de sénéchal d'Auvergne. — Paris, 13 février 1532 : Lettres ordonnant que, nonobstant l'édit de réunion de domaine aliéné, Jacques de Genouillac, grand écuyer de France, recevra tout le revenu de la seigneurie de Chizé et ses dépendances, dont il jouissait par don de feu la duchesse d'Angoulême, et ce durant dix ans à dater de la mort de la dite dame. — Paris, 22 février 1532 : Assignation au sieur de Jarnac de 1,000 livres

Digitized by Google

tournois, pour sa pension de l'année précédente, sur la vente des offices de receveur ordinaire du domaine des châtellenies de Cognac et de Merpins en Angoumois, et de contrôleur du sel vendu à Cognac, vacants par la mort d'Hélie Richier. — Paris, 15 juin 1534 : Don à Antoine de La Rochandry, échanson ordinaire du roi, en récompense de ses services, de l'amende à laquelle ont été condamnés Antoine, Jean et Jeannot de Beaumont, père et fils, montant à 3,000 livres tournois. — Paris, 5 août 1534 : Mandement pour faire délivrer à Jacques de Genouillac, grand écuyer, pendant trois ans, tout le revenu de la chambre à sel d'Amboise, qu'il avait par don de la feue duchesse d'Angoulême, depuis la mort de cette dame jusqu'à la fin de l'année présente. — Saint-Aignan en Berry, 20 octobre 1534 : Mandement au trésorier de l'épargne de payer 600 livres à Amaury Bouchard, maître des requêtes, qui part le jour même pour l'Angleterre avec le comte de Busançais et Jean de Beaujeu, gentilhomme de l'hôtel du roi. — Paris, 22 janvier 1532 : Lettre ordonnant de payer à Jacques de Genouillac, grand écuyer, sa pension de l'année précédente, montant à 16,000 livres tournois, sur le trésor du Louvre et les finances ordinaires ou extraordinaires, au choix de M. le légat.

D. A.

—

Documents historiques, bas latins, provençaux et français, concernant principalement la Marche et le Limousin, publiés par Alfred Leroux, Emile Molinier et Antoine Thomas. Limoges, Ducourtieux, 1883-85, 2 vol. in-8°, 12 francs.

Les noms des éditeurs — dirais-je de l'imprimeur, qui est aussi un érudit? — recommandent suffisamment cette publication, et aussi l'importance des pièces. Ces deux volumes contiennent: L'obituaire de l'abbaye de Saint-Martial, commencé vers 1300 ; l'inventaire des reliques et une chronique du prieuré d'Altavaux (documents déjà publiés dans le *Bulletin* de la société historique du Limousin, t. xxx, 1883. Voir notre t. iv, 304); inscriptions du Limousin (supplément), chartes diverses du ixe au xiiie siècle ; les statuts ecclésiastiques de Saint-Yrieix, de Guéret, de Bellac, de Moutier d'Ahun, du diocèse de Limoges; le cartulaire de l'aumônerie de Saint-Martial ; des extraits du premier registre consulaire et du premier registre consistorial de Rochechouart ; le mémoire sur la généralité de Limoges (1698), par Louis de Bernage, et des documents divers pour servir à l'histoire des collèges de Bellac, Cublat, Felletin, Magnac-Laval, La Souterraine, Treignac et Ussel, sans oublier un glossaire provençal et une table des noms et des matières.

C'est surtout dans l'obituaire que se trouvent des noms qui nous intéressent. Les moines, on le sait, inscrivaient régulièrement les fondations faites à leur couvent et notaient soigneusement le jour où devait se faire le service pour le bienfaiteur défunt. La popularité de saint Martial leur attirait sans cesse

Digitized by Google

des demandes de prières accompagnées d'offrandes. On ne s'étonnera donc pas de voir figurer sur ces registres des bénédictins, des jésuites, des évêques, des princes de la contrée, puisqu'un roi de Léon, au xe siècle, fondait un obit à Limoges, et que des pèlerins de Sicile, à la fin du xie siècle, venaient prier sur le tombeau de saint Martial : Guy de Neuville, évêque de Saintes, mort le 7 avril 1312 d'après le *Gallia*, le 8 d'après l'obituaire : p. 20, 6 des ides d'avril : « Dominus Guido de Novavilla, episcopus Xantonensis, dedit nobis LX libras Turonensium pro suo anniversario faciendo ; de quibus emimus domos... » ; p. 25, Arnaud de Balanias et B. de Saint-Valérie, prieurs de Saujon ; p. 40, le 5 des ides d'août : « Eadem die, obiit Johannes de Manso, prepositus de Panazol... W. de Manso, prior Vite eterne, avunculus suus. »

Guillaume, évêque de Saintes, signe en 1138, au synode provincial à Bordeaux, le concordat passé entre le prieur d'Aureil et l'abbé de Tourtoirac, touchant le prieuré de Saint-Aignan; p. 70, 3 des calendes d'avril, décès de Ramnulfe Hélie, prieur de Montandre (XIIIe siècle) ; p. 77, le 1er des calendes de novembre, de «Petrus, Sanctonensis episcopus » ; le 1er octobre, « Archambaudus, prior de Vitaterne » (XIIIe siècle) ; p. 75, le 2 des calendes de septembre: Guillaume, prieur de Chalais (XIIIe siècle); p. 78, le 6 des calendes de novembre : Guillaume, évêque de Saintes (XIIIe siècle) ; et le 8 des calendes de décembre : Jean, doyen de Saintes (XIIIe siècle) ; p. 79, 18 des calendes de janvier : « Officium pro monachis Fontis Dulcis et habent prebendam » (XIIIe siècle). A la page 133, on lit dans les *Chroniques de Saint-Martial* (1874), p. 321, la liste des prieurés du diocèse de Saintes qui dépendaient de Limoges en 1216 : « Chales, ubi XII monachi ; Montandre, VI ; Savio, X ; Anes, II, et faciunt unum mensem ; Monleu, II ; S. Sauri, III ; Cela, III ; Au Doat, I ; a Vitaterna, VI », c'est-à-dire Chalais, Montandre, Saujon, Montlieu, Saint-Martial de Vitaterne ; Le Douhet, dont l'église était dédiée à saint Martial ; Saint-Seurin de Palenne, dont le patron était le prieur de Vitaterne, peut-être Anais, bien que Anais soit indiqué comme dépendant de l'abbaye de Nouaillé.

M. Leroux vient aussi de publier (Limoges, in-4°, 1889, 308 p.) l'*Inventaire sommaire des archives départementales de la Haute-Vienne*, série E, supplément, contenant les archives de Saint-Junien, Rochechouart, Limoges, Eymoutiers, Le Dorat et Bellac, c'est-à-dire en grande partie l'analyse des registres paroissiaux. Il y a une ample introduction de XLV pages, fort utile, où l'auteur a condensé tout ce que ce volume lui-même contient d'important : Population, familles, personnages, professions, agriculture, commerce, industrie, instruction avec des tableaux fort instructifs, attentats, misère, institutions, associations religieuses, protestants, archéologie, croyances et coutumes, chroniques locales, faits divers. Souhaitons que l'exemple de M. Leroux trouve beaucoup d'imitateurs.

—

Digitized by Google

Écho de Jonzac du 20 contient : *Combat des sept preux à Montandre, le 19 mai 1402.*

—

Ere nouvelle des 25 juillet, 4 et 18 août publie: *Les anciens cimetières de Cognac.*

Un cimetière avait été béni le 15 janvier 1764, sur l'ordre de Dudon, vicaire général et doyen de Saintes, par Dabescat, curé de Saint-Léger de Cognac; mais il n'y eut que six inhumations, le sol ne s'y étant pas trouvé propice. Voir *Bulletin*, ix, 179. Pendant 68 ans, de 1821 à 1888, le cimetière qui vient d'être abandonné, a eu 12,056 inhumations.

— Des 5, 8 et 12 septembre : *Documents pour servir à l'histoire du commerce des eaux-de-vie de Cognac*, délibération (22 août 1751) du corps de ville de Cognac, assisté des principaux négociants de la ville, sur un projet de l'intendant de La Rochelle, Blair de Boisemont, pour réprimer la fraude sur les eaux-de-vie, projet qui fut repoussé par l'assemblée comme pouvant nuire au commerce et resta dans les cartons de l'intendance.

— Du 6 octobre: *Enlèvement d'un cuisinier.* C'est ce procès-verbal, rédigé par le maire et les officiers municipaux de Cognac, de l'enlèvement (6 juillet 1765) chez Bertrand de Puyraimond, échevin, receveur des tailles et subdélégué de l'intendant, de son cuisinier, nommé Papin, par M. de Colliques, lieutenant-colonel de Chabot dragons, qui en avait besoin pour un dîner que le corps des officiers offrait au maréchal de Sennectère.

—

Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest, t. x, 1887, contiennent une monographie très étudiée de M. le baron G. d'Huart, *Persac et la châtellenie de Calais, études historiques sur les marches du Poitou.* L'auteur donne le tableau de différentes familles qui ont possédé Persac et les fiefs de la châtellenie : Brulon, Nuchèze, Le Camus, Etampes, Le Maistre, Feydeau, Blom, Prévost, Moussy, Mauvise, de Cazes, et autres, puis de très intéressants détails sur la paroisse, la seigneurie, la communauté des habitants, l'administration, les redevances, etc. Persac, pour une population qui, en 1759, était de 900 à 1,000 habitants, avait une corporation de cuisiniers, « qui nous laisse loin du paysan de La Bruyère broutant l'herbe des champs. » En 1789, la paroisse payait annuellement 8,054 livres d'impôts : foncier, taille, capitation, travaux des routes, etc.; aujourd'hui le produit des quatre contributions directes s'élève à 28,539 francs.

On peut aussi consulter sur le « luxe des paysans au xive siècle» le *Bulletin du comité des travaux historiques* publié par le ministère de l'instruction publique (1887); p. 168, on lit ce passage: « M. Mila de Cabaricu, de la société archéologique de Tarn-et-Garonne, donne lecture, au nom de M. Edouard Forestié, d'une communication intitulée : *Documents pour servir à l'his-*

Digitized by Google

toire du costume du XVIe siècle. Il s'agit d'un nouvel extrait du livre du marchand Bonis, retrouvé dans les archives de la ville de Montauban, dont M. Edouard Forestié a déjà fait connaître l'existence et qu'il se propose de publier. Dans cette communication, M. Edouard Forestié indique les diverses étoffes, ainsi que les objets servant à l'ornement des habits mis en vente par le marchand Bonis. Il résulte de cette énumération que le luxe des vêtements était parvenu, à cette époque, à un degré dont on ne se serait pas douté, non seulement parmi les gentilshommes et les bourgeois, mais même parmi les simples cultivateurs. C'est ce qui faisait dire à Guillaume le Breton : « On n'aperçoit que satin, drap écarlate et fin linon; et le paysan, ému de se voir dans la tenue d'un empereur, se juge l'égal de toutes les puissances. »

—

Mémoires de l'académie de Stanislas, 1888, 139e année (Nancy, Berger-Levrault, 1889, 8°),contiennent, p. 1-130 : *Essai sur l'aisance relative du paysan lorrain à partir du XVe siècle*, par M. Ch. Guyot, qui conclut ainsi, p. 127 : « On peut résumer brièvement les résultats de notre étude. Premier groupe, de 1830 jusqu'à nos jours, caractérisé par le bas prix des subsistances, joint à des salaires élevés ; l'aisance y est représentée par une moyenne de 0,900. Second groupe, de 1830 à 1500, en laissant de côté le long et terrible accident de la guerre de trente ans. On trouve dans ces trois siècles des prix relativement chers et des salaires assez faibles ; l'aisance, bien que fort variable, peut être représentée par la fraction 0,650. Enfin, troisième groupe, en remontant depuis 1500 vers le moyen âge : salaires toujours faibles,. mais bon marché des denrées de consommation ; il en résulte une aisance relative considérable (vers 0,8500), équivalente à celle dont jouissaient les paysans lorrains pendant le second empire. Là s'arrête notre tableau. Que se passe-t-il cependant au-delà, dans ces temps mystérieux du haut moyen âge qui sont l'objet d'appréciations si diamétralement opposées ? Nous sommes assez porté à croire que, si les documents avaient pu nous venir en aide, nous aurions trouvé, pour le XIIIe et le XIIe siècle, peut-être même plus loin, des résultats peu différents de ceux du XVe siècle: car il n'y a pas de raison pour que les deux termes principaux du problème, denrées et salaires, aient respectivement varié avec beaucoup d'amplitude. Il y aurait donc eu dans les campagnes pendant tout le moyen âge une aisance presque égale à celle des temps modernes. »

Pages 200-281: *Les écoles avant et après 1789 dans la Meurthe, la Meuse, la Moselle et les Vosges*, par M. Maggiolo, qui résume ainsi son mémoire : « Il y avait, en 1789, dans les départements dont j'ai dressé le bilan scolaire, 40 chapitres, 47 abbayes d'hommes, 13 de femmes, 242 maisons de religieux, 90 de religieuses, une université avec ses 4 facultés, 9 sémi-

Digitized by Google

naires, 32 collèges, 40 régences de latinité, une école militaire, 89 hôpitaux, des écoles primaires mixtes dans 1,993 communes sur 2,052, des écoles de filles dans 293, des académies à Nancy et à Metz, des établissements scientifiques et des écoles spéciales et professionnelles. Soyons justes et modestes : cet ensemble d'institutions scolaires donnait aux enfants des artisans, des paysans, des bourgeois, des nobles, le bienfait d'une éducation libérale et d'une haute culture intellectuelle ; aussi, sans offenser le présent, on peut affirmer que, sous l'ancien régime, nos intelligentes contrées n'étaient pas condamnées à l'ignorance... »

—

Mémoires de la société historique... du Cher (5e vol., 1889) contiennent de M. Boyer, président de la société, archiviste départemental, *Les enceintes de Bourges*, où l'auteur étudie la muraille antique de Bourges, semblable à celle de Saintes. Il cite, pour mémoire, dit-il, « les théories bizarres qui ont pris naissance à notre époque pour contester l'antiquité des enceintes analogues à celles de la cité de Bourges, en essayant de les considérer comme contemporaines des premiers Capétiens. Cela prouve seulement à quelles fantaisies l'esprit peut se prêter sous l'empire de système ; » et il renvoie à un article de notre *Bulletin*, vii, 351, sans ajouter que cette idée avait été combattue à plusieurs reprises dans ce même *Bulletin*. (Voir notamment, ix, 19, *La date des murs gallo-romains de Saintes*.) L'auteur, du reste, conclut comme nous et date du ive siècle les remparts d'Avaricum.

—

Le Monde des 30 septembre et 7 octobre publie de M. Marius Sepet, bibliothécaire à la bibliothèque nationale : *De Paris-Montparnasse à Pons avec arrêts*, promenade archéologique, où le savant écrivain raconte ses impressions à Saumur, à Thouars, à Airvault, à Parthenay, à Oiron, à Niort, où il prend pour compagnon de route M. Berthelé, « l'un des érudits les mieux doués et des plus vraiment animés du feu sacré qu'ait produits l'école des chartes dans ces quinze dernières années »; avec lui, il visite Niort, le château du Couldray-Salbart dont il reste six grosses tours, puis Dampierre-sur-Boutonne où l'accueille M. l'abbé Noguès, « ami et collaborateur de M. Berthelé, un antiquaire et un érudit qui a fait ses preuves... remarquablement doué pour l'art musical » ; puis Aunay, décrit par M. de Lasteyrie et par M. Musset, « archéologue de grande valeur » ; puis à Saintes, Saint-Eutrope et sa crypte, Saint-Pierre, les arènes, « le précieux musée d'antiquités installé à l'hôtel de ville », visite qui eût été « bien plus intéressante et bien plus instructive si nous avions pu la faire en compagnie du savant conservateur, M. Louis Audiat, érudit bien connu et justement estimé en Saintonge et à Paris » ; enfin Pons, avec son donjon du xiie siècle, le portail roman de l'ancienne chapelle du château, « l'enceinte ex-

Digitized by Google

térieure dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une tour et une curieuse porte gothique, nommée autrefois porte d'Aquitaine. »

—

Paysages et monuments du Poitou. (Voir *Bulletin*, IX, 110, 167). Livraisons 128-132, *Noirmoutier* (Vendée), par M. le docteur Viaud-Grand-Marais. — Livraisons 113-115 : *L'île d'Yeu*, par M. O.-J. Richard. Prix de chaque livraison, 4 fr.

Une médaille d'argent de l'exposition universelle a récompensé l'œuvre si méritoire et si artistique qu'a entreprise M. Jules Robuchon, de Fontenay-le-Comte, et qu'il mènera à bonne fin avec la collaboration d'écrivains sûrs et dévoués.

M. O.-J. Richard attribue hardiment à l'île d'Yeu les noms de *Oia insula*, *insula de Oias*, *insula de Oys*, etc., que quelques uns ont voulu donner à l'île d'Aix ; il raconte et la vie de saint Anand, évêque de Maestricht, qui, né près de Nantes, à Herbauges, vint à *Oias*, vers 609, embrasser la vie religieuse ; puis les événements dont l'île a été le théâtre jusqu'aux dernières guerres de la Vendée ; il énumère les monuments historiques et préhistoriques, et les seigneurs qui l'ont possédée jusqu'au comte de Rochechouart-Mortemart, Victurnien-Jean-Baptiste-Marie, qui la vendit en 1785 au roi pour un million, qui ne fut jamais payé ; elle fut, en 1791, achetée nationalement 68,875 livres.

Noirmoutier, jadis Herio, Hero insula, Heri monasterium, Hermoustier, puis Nermoustier, Noirmoutier, *Nigrum monasterum*, puis en 1793 île de la Montagne, a eu pour seigneurs les barons de Taillebourg, les Craon, les La Trémoille ; la princesse des Ursins vendit l'île à Louis de Bourbon-Condé en 1720 ; Louis XV la racheta à Louis-Joseph, prince de Condé, moyennant 1,900,000 livres ; le revenu n'était que de 45,000 livres. Les monuments nombreux de Noirmoutier sont habilement décrits et artistement reproduits par l'héliogravure.

Nous avons déjà vanté cette importante publication. Nous ne pouvons qu'en signaler rapidement les livraisons qui se suivent méthodiquement. L'éditeur, et nous l'en félicitons, a eu l'heureuse idée de faire pour chaque localité une pagination particulière, de sorte qu'on peut acquérir séparément les livraisons qui vous intéressent particulièrement. Je sais plus d'un amateur qui a formé des livraisons de l'île d'Yeu et de Noirmoutier un fort joli album sous ce titre : *Les îles vendéennes*.

—

Le petit Parisien du 10 octobre contient *Les Philadelphes*, par Jean Frollo. (Voir sur cette secte, dont Charles Nodier s'est fait l'historien, notre numéro de mai, IX, 176). L'auteur termine ainsi son article sur le colonel Oudet, à qui Nodier attribue la fondation et la direction de cette société secrète par ces lignes singulières : « Une des circonstances qui ont le plus contribué à rendre suspect le récit de Charles Nodier, ç'a été l'impossibilité de cons-

Digitized by Google

tater l'existence de ce fameux colonel Oudet, dont il fait la cheville ouvrière de tous les complots ourdis par la société. Oudet, affirme-t-il, aurait été tué à la bataille de Wagram. Malheureusement, ce nom ne figure pas sur le bulletin et on n'en trouve la mention nulle part ailleurs... » La raison en est bien simple : Oudet, blessé mortellement à Wagram, le 6 juillet 1809, est mort trois jours après, à Vienne, où il avait été transporté. Les registres d'état civil constatent très bien l'existence du colonel, entre autres ceux de Saint-Martin de Ré, où il épousa Elisabeth Guillaubé, fille de Nicolas Guillaubé, négociant à Saint-Martin, et petite-fille d'une hollandaise, Mac-Donald.

Voilà assurément des lecteurs bien édifiés. Mais vraiment ces Parisiens, petits ou grands, se moquent un peu trop de nous ! C'était bien la peine à M. Denys d'Aussy de publier dans la *Revue de la révolution*, à Paris, la biographie de Jacques-Joseph Oudet, et d'en faire une brochure à part (Voir IX, p. 176), puisqu'un rédacteur « parisien » vient de mettre en doute l'existence de son héros ! Eh bien ! que vont dire et madame d'Aussy et M. le baron Oudet, à qui on supprime leur grand-père ?

—

Phare des Charentes, du 23 octobre, publie de M. Auguste Caseneuve (*lisez* M. Gustave Regelsperger) *Les peintres de la Charente-Inférieure à l'exposition universelle :* MM. Bouguereau, Geoffroy, Brillouin, Lucas, Auguin, Lacheurié, Huas, Baudoin.

—

Recherches pour servir a l'histoire des arts en Poitou, par Joseph Berthelé. Melle, Lacuve, 1889, in-8°, 500 p. Prix : 15 fr.

Ce beau volume porte une touchante dédicace : « Conivgi carissimæ bene merenti ob eximiam cooperationem maritus devotus dedic. », et la première page cette autre : « Auctori hujus operis dilectissimo hanc paginam quam typis excudebat ipse editor dedicat. » Il se compose de mémoires divers, qui ont déjà été publiés en partie et qui sont ici rangés sous ces deux titres : architecture et mobilier. La deuxième partie comprend les reliquaires poitevins, bras ou chefs, antérieurs à la révolution, vases sacrés et cloches poitevines ; la première : crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, églises de Gougé d'Airvault, influences auvergnates et limousines, périgourdines et angoumoisines dans les églises romanes du Poitou et de la Saintonge, architecture Plantagenet.

Ces travaux ont été appréciés quand ils ont paru, ils l'ont encore été depuis qu'ils sont dans un volume ; et des écrivains compétents ont rendu pleine justice aux recherches consciencieuses de l'auteur, à sa méthode vraiment scientifique, à son savoir et aussi à l'originalité de ses vues. La société française d'archéologie lui a décerné une médaille de vermeil, et c'était justice. M. Berthelé, jeune, actif, a rendu par la *Revue* qu'il dirige, par ses écrits, des services réels à l'archéologie et à l'histoire poitevine ; et ce volume n'est que le premier d'une série dont tous les amis des études se réjouiront.

Digitized by Google

Sans entreprendre l'examen des opinions émises dans certains articles du livre, nous nous bornerons à y glaner quelques faits ou quelques remarques au point de vue saintongeais.

A propos des reliquaires-chefs, l'auteur cite, p. 171, à Saintes, le chef de saint Léger, d'Autun et de Saint-Maixent. Ne serait-ce pas plutôt le chef de saint Léger, évêque de Saintes, dont la fête tombait le 12 novembre, et qu'on a trop confondu avec son plus célèbre homonyme ? Parmi les reliquaires-bras, il mentionne celui de saint Eutrope à Sainte-Radégonde des Pommiers près Thouars, à Londres, à Pionnat (Creuse) et à Saint-Eutrope de Saintes.

Les inscriptions de cloches occupent près des deux tiers du volume. Page 231, il rectifie aussi : VOXS DOMINI SONUS, celle de la cloche de Balanzac que l'*Epigraphie santone* a publiée ainsi : SONVS DOMINI, et datée du XIIe siècle, et qui ne serait pas antérieure au XIVe ; la pareille se retrouve à Salles d'Aude, près de Narbonne, à Sacourvielle (Haute-Garonne), à Tourettes-près-Vence (Alpes-Maritimes). La cloche d'Orignolles (1699) a : « IN CAMPANIS BENE SONANTIBUS OMNIS SPIRITUS LAUDET DOMINIUM. PSAL. 150. » Aucune cloche du Poitou n'a la formule : MENTEM SANCTAM HONOREM DEO ET PATRIÆ LIBERACIONEM, qui a été constatée plusieurs fois en Saintonge, et dont nous avons, dès 1865-1866 (Voir *Bulletin*, VIII, 136), indiqué le premier l'origine. Le *Bulletin de la société historique du Périgord*, XVI, 280, 1889, signale la phrase sur la cloche de Sarlat, 1481.

La partie la plus neuve du volume est celle où M. Berthelé cherche les diverses influences sur l'architecture de nos contrées, les églises à coupoles : Notre-Dame et Saint-Pierre de Saintes, Saint-Romain de Benet, qui se rattachent au Périgord par Cognac et Angoulême, puis Sainte-Gemme, construite par un architecte auvergnat, etc.

Nous demandons à l'intelligent éditeur une table onomastique.

—

REVUE DU MONDE LATIN, janvier, février et mars 1889, contient de M. le comte Hector de La Ferrière: *La marquise de Verneuil et les dernières amours de Henri IV*.

—

REVUE HISTORIQUE, nos de juillet et septembre 1889, contient de M. le vicomte Georges d'Avenel : *L'administration provinciale sous Richelieu*, très importante étude et très fouillée d'un savant profondément versé dans l'histoire du XVIIe siècle, et à qui ses beaux travaux sur Richelieu ont fait une juste renommée. Les *Archives de Saintonge* sont maintes fois citées dans ce mémoire.

—

REVUE MARITIME ET COLONIALE, juin 1889, contient : *Notice sur René-Josué Valin, avocat et procureur du roi au siège de l'amirauté de La Rochelle, 1695-1765*.

—

Digitized by Google

Revue politique et littéraire, 2e semestre de 1889, n° 2, contient de M. Frantz Funck-Brentano : *Les gens de lettres à la Bastille*, où l'auteur montre combien doux a été le traitement des gens de lettres à la Bastille sous Louis XV. On lira du même, dans la *Revue des deux mondes* du 1er octobre, l'étude si curieuse : *Latude*, histoire de Jean-Henri, fils de Jeanneton Aubrespy, enfermé à la Bastille pour tentative de chantage, escroquerie, etc., qui a fait, sous le nom de Latude, verser tant de larmes sur ses prétendues tortures dans la forteresse, où il était fort bien nourri, portait des chemises à 40 francs l'une et des mouchoirs de batiste.

QUESTIONS ET RÉPONSES

I. — QUESTIONS

N° 440. — Un bénédictin de Saint-Jean d'Angély (1766), dom Martin, devait, avec dom Maximilien Duez, s'occuper d'écrire l'histoire de la Saintonge, et il a composé plusieurs ouvrages dont l'un, *Les caprices de la fortune*, a été imprimé à Saintes. Le *Bulletin*, III, 276, a publié quelques lignes sur lui. A-t-on d'autres renseignements sur sa vie, ses ouvrages, le lieu et la date de sa naissance ? Ant. D.

—

N° 441. — Dans les archives municipales de Moulins, liasse 256, je lis : « Payé par Jehan du Quenay, receveur (1417), à Guiot Gilet, demorant au diocèse de Sainctes, pour avoir reffaict l'orloge de Molins, 2 roues neufves et arbres nécessaires à icelles, l'une des dictes roues pour les heures, la grant roue pour le mouvement... et l'arbre de la roe de la rencontres... et les aultres choses nécessaires, 9 livres tournois. » Quelqu'un pourrait-il me donner de plus amples renseignements sur ce Guiot Gilet, du diocèse de Saintes, qui, en 1417, refaisait l'horloge de Moulins ? Francisque P.

I. — RÉPONSES

N° 409 : VIII, 290, 488.

Les Beaupoil de Saint-Aulaire

BRANCHES DE BRIE ET DE LA DIXMERIE

En recherchant quel pouvait être un Saint-Aulaire, ancien officier de marine, émigré, tué en Vendée, le 18 novembre 1799, dans un petit combat, à Chambretaud, près de Mortagne-sur-Sèvre — recherches qui n'ont pas abouti — j'ai été amené à

Digitized by Google

consulter quelques documents et à recueillir des renseignements sur deux branches de la maison de Beaupoil, dont l'une, celle de Brie, n'est pas exactement donnée dans les nobiliaires de Courcelles et de Saint-Allais, et dont l'autre, celle de La Dixmerie, ne figure pas dans ces ouvrages. Grâce à l'extrême obligeance de M. Auguste de Saint-Aulaire, de Sarlat, et de M. le baron de La Morinerie, j'ai essayé de coordonner ces notes, pensant qu'elles pouvaient, malgré des erreurs certaines, offrir quelque intérêt à ceux de nos collègues de la société des *Archives* qui s'occupent de questions généalogiques, puisque ces branches sont essentiellement saintongeaises.

Branche de Brie. — A. — François de Beaupoil de Saint-Aulaire, frère de Germain, dont la postérité s'est éteinte en 1709, et fils de François, pannetier des rois François Ier et Henri II, seigneur de La Renaudie, La Grènerie, Quinsac et Saint-Front-la-Rivière en Périgord, de Barry et de Gorre en Limousin, marié trois fois, épousa, en premières noces, le 4 septembre 1573, Jeanne du Barry, dame de La Renaudie, dont vinrent quatre enfants, qui vendirent La Renaudie en 1613; Jean, l'un d'eux, fut l'auteur de la branche de Gorre (1). François se remaria, en 1598, à Marguerite d'Amelin, fille d'Augier, seigneur de Rochemorin, et de Marie de Saint-Astier (?), dont François, qui suit.

B. — François, seigneur de La Dixmerie, terre qu'il acheta, le 17 juin 1624, à Renée de Rostaing. Il épousa, le 17 janvier 1621, Jeanne Charrier, dame de Brie, fille de N..., écuyer, seigneur de Sancenac et de Brie-sous-Archiac, gouverneur du château d'Archiac, dont Claude, qui suit.

C. — Claude, seigneur de Brie, La Noue, Parsay, La Dixmerie, marié, le 16 octobre 1651, à Louise Dexmier, fille de Guy, baron de Blanzac, et de Renée de Fournoux; il fut maintenu dans sa noblesse par d'Aguesseau, intendant de Limoges, le 17 octobre 1666; et eut: 1° Alexis, seigneur de Brie, qui suit; 2° Etienne, auteur de la branche de La Dixmerie, qui suit; 3° Claude, sieur de La Noue, marié à Angélique de Belleville, en 1694. Les trois frères, Alexis, Etienne et Claude, furent maintenus par Bégon le 8 août 1698.

D. — Alexis, seigneur de Brie et de La Noue, marié, le 12 janvier 1686, à Marie de Racault, dont au moins quatre enfants, parmi lesquels Antoine, qui suit, et Pierre, auteur de la branche de Montravail.

---

(1) L'arrière-petit-fils de ce Jean fut Louis, seigneur de Gorre, qui épousa, en 1713, François de Guingamp de Saint-Mathieu-Gensignac, dont il eut : 1° Martial-Louis, évêque de Poitiers; 2° Henri, dit le marquis de Saint-Aulaire, mort sans enfants de son mariage avec Mlle de La Rochetulon; 3° le chevalier de Saint-Aulaire; 4° Thérèse-Gabrielle, mariée à Jean, marquis de Marsanges, seigneur de Vaulry; 5° N..., religieuse.

Digitized by Google

E. — Antoine, seigneur de Brie, marié, le 31 décembre 1722, à Bénigne-Honorée Morineau, dont : 1° Charles, qui suit ; 2° Antoine-Charles, vicaire général de Soissons, abbé de Coulombs en 1781, puis aumônier de la reine Marie-Antoinette, décédé, âgé de 49 ans, le 4 avril 1787 (1) ; 3° Moïse, grand vicaire de Martial-Louis de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers, son cousin, et abbé de Coulombs après la mort de son frère ; 4° Guy-Antoine, seigneur des Granges, né le 28 mai 1739, marié à Marie-Marguerite-Françoise Codère de Thury ; il servit comme émigré dans la compagnie de Montausier, et mourut à Liège, le 27 février 1794, laissant : — a. Anne-Félicité, mariée à Charles-Armand de Coflin de Frédouville ; — *b.* Marie-Elisabeth-Antoinette, élevée, comme sa sœur aînée, à Granchamp, à Versailles ; — *c.* Louisa, mariée à N... Le Roy de La Cheminarderie ;— *d.* Angélique, religieuse ; 5° Pierre, garde de la marine à Rochefort, tué en 1766 ; 6° Marie, religieuse à l'abbaye de Saintes ; 7° Luce, religieuse au couvent du Père-Eternel, à Vannes.

F. — Charles, seigneur de Brie, épousa, le 9 mars 1768 (2), Bénigne-Elisabeth Campet de Saujon, dont : 1° N..., page en 1788 ; 2° Guy, page, puis émigré, marié avec N..., et mort sans postérité ; il assista, à Londres, au mariage de Jean-Yrieix de Saint-Aulaire, maréchal de camp, avec Marie de Reboul, le 16 mars 1797 ; 3° Charles-Antoine, mort à 11 ans, en 1781 ; 4° N..., mariée à N... de Lafaye ; 5° Félicité, mariée à Pierre Duret, avocat ; 6° N..., appelée en famille Mimi de Brie, morte sans alliance vers 1817.

Branche de La Dixmerie. — D. — Etienne de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de La Dixmerie, fils de Claude, seigneur de Brie, et de Louise Dexmier, épousa, par contrat du 6 juin 1687, Marie Fradet, fille d'Henri, écuyer, seigneur de Caubourg, et d'Elisabeth Nicolles ; dont : 1° Charles, qui suit ; 2° Charles-Claude, prêtre de l'ordre de Chancelade, prieur de Champagnac ; 3° Etienne-Eléonor, sieur de Beaulieu, époux d'Anne Blanchard, mort sans postérité ; 4° Angélique, morte sans postérité.

E. — Charles, seigneur de La Dixmerie, officier de marine, marié en 17..., à Louise-Sylvie Blanchard, fille de Pierre-Charles, écuyer, seigneur de Mons, et de Louise Morineau, dont Claude, qui suit :

F. — Claude, seigneur de La Dixmerie, Beaulieu, Les Pillets, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi, né le 9 novembre 1724, marié, en 1757, à Marguerite-Françoise Bellot de Segonzac ; il mourut avant 1786, laissant : 1° Claude-Charles-Antoine, seigneur de La Dixmerie et des Jards, lieutenant au

(1) Saint-Allais dit, à tord, en *1784*.
(2) Saint-Allais dit en 1763.

Digitized by Google

régiment de Beauvoisis, qui assista à l'assemblée de la noblesse, à Saintes, en 1789, fut administrateur du département de la Charente-Inférieure en 1791, puis déporté en 1793, et ses biens furent saisis. De son mariage avec Suzanne Harpedanne de Belleville, fille de François et de Marie Staff de Saint-Albert, il ne laissa que : Guy, né le 24 mars 1782, mort sans postérité, en 1861 ; 2° Antoine-Claude-Auguste, en famille Augustin, d'abord élève de l'école militaire de Pontlevoy (1), puis prêtre, chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers à la place de son cousin Moise de Saint-Aulaire, et massacré à 27 ans, le 3 septembre 1792, à Saint-Firmin, à Paris ; 3° Marc-Antoine, qui suit ; 4° Guy, mineur en 1786 ; il plaidait à cette date au présidial de Saintes, après la mort de son père, contre son frère aîné et sa sœur, Aimée-Etiennette ; 5° Aimée-Etiennette, mariée, en 1776, à Jean-Pierre de Beaumont de Gibeau, seigneur du Peux ; 6° Félicité, mariée, en 1777, à Jacques-Honoré de Beaumont, lieutenant au régiment de Beauvoisis, émigré, frère du précédent ; 7° Adélaïde, reçue à Saint-Cyr, décédée sans alliance.

G. — Marc-Antoine, seigneur de La Dixmerie et du Pinier, né à La Dixmerie (*alias* Jonzac) en mai 1763, épousa, en 1780, Marie Harpedanne de Belleville, sœur de Suzanne ; il vota en 1789, à Saintes, puis émigra, et fut tué à Quiberon, en 1796, laissant : 1° André, qui suit ; 2° Jean-André, né en 1792, tué à l'armée, sous l'empire ; 3° Marie, décédée sans alliance à Montandre, le 12 mars 1861 ; 4° Adélaïde, décédée sans alliance à Montandre, le 14 janvier 1854 ; 5° Antoinette, décédée sans alliance à Montandre, le 16 novembre 1858 ; 6° Sophie, aussi sans alliance, décédée le 17 janvier 1847.

H. — André de Beaupoil de Saint-Aulaire, né le 22 juillet 1785, marié au Pinier, commune de Coux, canton de Montandre, en 1816, à Louise-Virginie Gaudin, fille d'Auguste Gaudin et de Mlle Mériaud ; il décéda à La Bruyère, canton de Montandre, le 13 novembre 1842, laissant : 1° André-Auguste, qui suit ; 2° André-Louis, colonel d'artillerie, officier de la légion d'honneur, né le 18 mars 1822 au château de La Bruyère, où il habite, marié au château de Couternon (Côte-d'Or), en octobre 1862, à Alix de Fraguier, fille du baron de Fraguier et d'Alexandrine Reinold de Sévésin, dont : *a.* Armand, né à Valence (Drôme) le 20 mai 1863 ; *b.* Jean, né à Bourges le 14 janvier 1865 ; 3° André-Léon-Paul, né à La Bruyère en 1832, marié aux Jards, près de Montlieu, où il habite, en septembre 1861, à N... Ansault, de Chevanceaux, fille d'Edouard et de Mlle Gagnerot, dont : *a.* Joseph, militaire, né aux Jards le 6 juillet 1862 ; *b.* Louise, née aux Jards en avril 1864 ; *c.* Marie, née aux Jards en avril 1865 ; *d.* Marguerite, née aux Jards en mai 1872 ; 4° Marie-Antoinette-Louise, née en 1827, non mariée.

---

(1) Saint-Allais ne donne, dans la liste des écoles royales, qu'un Antoine-Claude-Charles (son frère), reçu en 1775, à La Flèche.

Digitized by Google

I. — André-Auguste, né à Courpignac, canton de Mirambeau, en 1818, marié à Paris, le 24 janvier 1864, à Isabelle-Esther Couturier de Vienne, fille d'Amable-Félix, officier supérieur d'état-major, et de Louise-Esther de Maleville ; il habite Sarlat, et est père de : 1° Auguste-Félix-Charles, né à Angoulême le 13 août 1866 ; 2° Louise-Esther-Marie-Marguerite, née à Jonzac le 15 mars 1865, mariée à Sarlat, le 9 août 1883, à Jean de Boysson, ancien magistrat, fils d'Amédée et de Marie-Thérèse de Chaunac de Lanzac. St-S.

—

N° 424 : IX, 70, 137, 218, 349. *La seigneurie de Soumard en Fouras.* — D'après les titres des Carré des Varennes, sieurs de Soumard ou Saint-Marc, et autres propriétaires fourasins, M. A. Duplais-Destouches savait, comme M. de La Morinerie, qu'avant la révolution et au commencement du XVIIIe siècle, les terres de Soumard, ou de Saint-Marc-la-Levée, ne formaient qu'une seule et même seigneurie. Il n'a donc jamais eu l'intention de considérer comme une « erreur » l'opinion de M. de La Morinerie, puisqu'il fait lui-même cette identification dans son étude sur *Fouras en 1789.* (Voir l'article du *Phare des Charentes*, 10 mai 1889, article cité par le *Bulletin des Archives*, n° de juillet, IX, p. 257).

Toutefois, M. A. D. ayant trouvé deux personnes différentes portant, en octobre 1685, les titres de sieur de Saint-Marc et de seigneur de Soumard, il lui était permis de noter ce fait anormal et de supposer que la terre de Saint-Marc était divisée en deux parties bien distinctes jusqu'en 1721, date du mariage de la veuve de François du Péré de Soumard avec Charles-Elie Baron de Saint-Marc, et que le nom de Soumard, *Sub mare*, s'appliquait surtout au fief de Terre-Noire ou à la partie basse de Saint-Marc.

Cette opinion, d'ailleurs, pourrait encore être confirmée par les documents mêmes cités par M. de La Morinerie, puisque l'on y trouve l'aveu d'un sieur François du Péré, en juillet 1718, pour la terre de Somard ou Saint-Marc. Or, les documents de M. A. D. prouvent que la seigneurie de Soumard était réellement et en même temps possédée par Charles-Elie Baron de La Roche-Baron, sieur de Saint-Marc, qui la tenait par héritage de son père depuis novembre 1683.

Pour concilier toutes ces données contradictoires, il ne reste donc qu'à supposer que ces deux fiefs furent réunis par Henriette Ferrier, héritière de ses deux maris : 1° Pierre de Saint-Thomas du Payré ; 2° Charles-Elie Baron de La Roche-Baron de Saint-Marc. Mais, encore une fois, M. Duplais-Destouches regrette de voir M. de La Morinerie tirer de son article des affirmations dépassant singulièrement sa pensée.

Le fief de Saint-Marc appartenant à François du Péré était peut-être le Saint-Mard près Surgères et le Péré.

A. D.-D.

—

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Regelsperger (Gustave). *Les ravages des criquets aux environs de Rochefort en 1888.* Rochefort, imp. Thèze, 1888, in-8°, 2 pages. (Extrait du *Bulletin* de la société de géographie de Rochefort).

Renaud (Henri). *Le château de Villenauxe et ses possesseurs.* Troyes, imp. Dufour-Bouquot, 1889, in-8°, 11 pages. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*).

Le château de Villenauxe, qui n'existe plus que par une aquarelle de 1779, reproduite dans cette brochure, avait été construit en 1617 par Charles de Villemontée, seigneur de Villenauxe et de Saint-Sépulcre, dont le père, Charles de Villemontel, procureur du roi au châtelet de Paris pendant trente ans, avait acquis, en 1598, les seigneuries de Montaiguillon et de Villenauxe. La seigneurie fut ensuite possédée par François de Villemontée, qui héritait de son père François et de son oncle Charles. C'est l'intendant d'Aunis, Saintonge, Angoumois, Poitou, dont M. Henri Renaud a si bien étudié la biographie. (Voir *Bulletin*, III, 145, 151 ; IX, 30, et *Archives*, VII, 285-350). Sa fille, mariée à Hercule, comte de Belloy, lieutenant des gardes du corps du duc d'Orléans, posséda Villenauxe, puis la fille de celle-ci, Françoise-Bénigne, épouse de Joseph-Rémi de Livron, dont le fils, Anne-Erard-Jean-Baptiste de Livron, le vendit à Antoine de Saint-Chamand, dont le petit-fils, Amans de Saint-Chamand, émigra. Le château, qui avait reçu la reine Marie Leczinska et toute sa suite, fut vendu nationalement, l'an 1798, 700 livres en argent et 15,000 livres en assignats, qui représentaient 495 livres en espèces. Alors commença la dévastation.

Rideau. (Voir Courcelle, IX, 79).

Rudelin, maître de chapelle à la cathédrale de La Rochelle. (Voir Courcelle, IX, 79).

Société de Saint-Vincent de Paul. Conférence de Cognac. Assemblée générale du 9 décembre 1888. Cognac, imp. G. Bérauld, 1889, in-8°, 20 pages.

Statuts synodaux du diocèse de La Rochelle et Saintes. La Rochelle, imp. Dubois, 1889, in-8°, x-553 pages.

Stein (Henri). *Olivier de La Marche, historien, poète et diplomate bourguignon.* Paris, Picard, 1888, in-4°, 236 pages.

Suire (Antonin). *Tableau de phrénologie.* Paris, Pitrat, 1889, grand in-folio plano. Prix : 1 franc.

« Ce tableau de phrénologie a été dressé d'après les travaux de Gall, Spurzheim et leurs successeurs ; il permettra de mieux comprendre l'intérêt qui s'attache aux nombreux portraits illus-

Digitized by Google

trés publiés par les journaux de notre époque ; en effet, après avoir observé les protubérances du front, le lecteur n'aura qu'à se reporter aux dessins ci-dessus pour apprécier les facultés diverses qui constituent la notoriété. »

Surgères (le marquis de Granges). *Iconographie bretonne.* Voir ix, 185.

— *Les portraits gravés de Richelieu* (Extrait du t. ii de l'*Iconographie bretonne) avec une introduction.* Nantes, l'auteur, 1800 XIC, grand in-8°, 35 pages.

Tamizey de Larroque. *Un sermon inédit d'une fille du roi Henri IV* (Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée de France abbesse de Fontevrault) imprimé pour le mariage de Mlle Madeleine Delpit et de M. René Delpit, lieutenant de vaisseau, chevalier de la légion d'honneur (12 décembre 1888). Saint-Etienne, imp. de Charles Boy, 8 décembre 1888, in-8°, v-22 pages. Avec une préface fort spirituelle et gracieuse.

— Voir Peiresc, *Lettres* publiées par M. T. de Larroque, ix, 351.

— *Correspondants de Peiresc* (xv). *Thomas d'Arcos. Lettres inédites écrites de Tunis à Peiresc, 1633-1636,* publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque. Alger, typ. Ad. Jourdan, 1889, in-8°, 56 p. (Extrait à cent exemplaires de la *Revue africaine*).

— XVI. *François Luillier. Lettres inédites écrites de Paris à Peiresc, 1630-1636,* publiées et annotées par Ph. T. de Larroque. Paris, Vve Léon Techener, 1889, in-8°.

Thomas (Mgr), archevêque de Rouen, primat de Normandie. N° 42. *Lettre pastorale... et mandement pour le carême de l'an de grâce 1889. La sanctification du dimanche.* Rouen, imp. Mégard, 1889, in-4°, p. 477-499.

— *Lettre pastorale...* à l'occasion de la clôture du jubilé sacerdotal du souverain pontife. N° 39. Rouen, imp. Mégard, 1888, in-8°, 435-450 p. A la suite, une autre fort belle lettre au cardinal Lavigerie sur la croisade contre l'esclavage et réponse du cardinal.

— *Discours prononcé dans l'église primatiale de Rouen, en l'honneur de Jeanne d'Arc, le 16 mai 1889.* Rouen, imp. Mégard, 1889, in-4°, 20 pages.

Ce magnifique panégyrique est suivi du « projet de monument en l'honneur de Jeanne d'Arc », confié pour l'architecture à M. Lisch, pour la statue de Jeanne d'Arc à M. Dubois, et à M. Thomas pour celle de saint Michel. Des incrustations de marbre, de brillantes mosaiques, d'après les dessins de M. Bouguereau, reproduiront les images de sainte Catherine, sainte Marguerite, etc.

Tiple (Max) *Alsace ! Lorraine! Nos haines et nos espérances,* avec une préface par François Coppée. Paris, Jouaust, 1889, in-18, 100 pages.

Digitized by Google

Ce recueil, composé de 26 pièces, quelques unes remarquables, toutes inspirées par un vrai sentiment de patriote, a obtenu, en 1889, une médaille d'honneur de la société nationale d'encouragement au bien.

Compte-rendu très élogieux par M. Ed. Maguier dans le *Rappel charentais* du 18 janvier, dans le *Polybiblion* de mai, etc.

Troche (Paul). *Pour l'empereur*. Nouvelle historique. Angoulême, imp. Orliaguet, 1888, in-8°, 8 pages.

Viaud (Le docteur). *Saintes et son arrondissement. Essai de géographie médicale d'hygiène et d'épidémiologie*. Bordeaux, imp. girondine, 1889, in-8°, 72 p. (Thèse de doctorat en médecine.)

Trois parties composent cet opuscule. Nous copions les titres des chapitres : 1er Géographie proprement dite avec altitude, géologie, hydrographie, climat, vents, neige et brouillards, histoire, langage, ethnographie, caractères, mœurs, coutumes, agriculture, flore; 2e hygiène, hygiène de l'enfance et de l'adolescence, hygiène de l'école, historique du vaccin à Saintes, hygiène et pathologie professionnelles des cultivateurs, hygiène des habitations, de l'alimentation et des vêtements ; 3e épidémiologie, épidémie de fièvre typhoïde à Saintes en novembre et décembre 1882.

Quand je disais que la géographie comprenait tout et quelque chose encore ! Nous devons cependant féliciter le jeune docteur d'avoir choisi un sujet local. Notre contrée a grand besoin d'être étudiée sous tous les rapports, et voilà un essai qui est de bon augure. Il y a là beaucoup de notions sur Saintes et son arrondissement; on donne même au pays ce qu'il n'a pas, « les belles fontaines pétrifiantes du Douhet, au pied d'un rocher de 20 mètres, et de Vénérand au pied d'un rocher de 13 mètres », ou bien Eugène Pelletan, « né à Saint-Georges de Didonne en 1813 » — lisez : à Saint-Pallais sur Mer, arrondissement de Marennes (Voir *Bulletin*, p. 124), etc. Il est inévitable qu'un travail qui touche à tout, ait quelques erreurs; il est même étonnant qu'il n'y en ait pas un plus grand nombre. Ce petit traité est en somme très intéressant. A.

Vie de saint Cybard, reclus à Angoulême au VIe siècle, écrite sur le récit de deux auteurs contemporains. Bourges, imp. Sive, 1888, in-16. (Suivi de : *Cérémonie de réconciliation de la grotte de Saint-Cybard*, par Adrien de Launoy).

Zamanski (Adolphe), publiciste. *A la recherche d'une station balnéaire. L'île d'Oleron*. Marennes, imp. J. Bertrand, 1889, in-32, 8 p. Note en faveur de la station de Vert-Bois, appelée il y a deux ans encore « la plage du Riveau ».

Le Gérant, Noel Texier.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

EST EN RELATION

AIX	Académie des sciences, lettres et arts.
ALAIS	Société scientifique et littéraire.
ALGER.	Société historique algérienne.
AMIENS	Académie des sciences, lettres et arts.
—	Société des antiquaires de Picardie.
ANGERS	Société d'agriculture, des sciences et belles lettres.
ANGOULÊME . . .	Société historique et archéologique de la Charente.
ANVERS	Académie d'archéologie de Belgique.
ARRAS.	Commission des antiquités du Pas-de-Calais.
AUTUN	Société éduenne des lettres, sciences et arts.
AUXERRE. . . .	Société des sciences historiques et naturelles.
BAR-LE-DUC . . .	Société des lettres et sciences.
BAYONNE. . . .	Société des arts et sciences.
BEAUNE	Société d'archéologie et d'histoire.
BELFORT	Société bellefortaine d'émulation.
BESANÇON. . . .	Académie des sciences, belles lettres et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
BÉZIERS	Société archéologique, scientifique et littéraire.
BORDEAUX . . .	Académie nationale des sciences.
—	Société archéologique.
BOURG.	Société littéraire et historique.
BOURGES	Société historique du Cher.
—	Société des antiquaires du Centre.
BREST.	Société académique.
BRUXELLES . . .	Société des Bollandistes.
CAEN	Société des antiquaires de Normandie.
—	Académie nationale des sciences.
CAHORS	Société des études littéraires du Lot.
CAMBRAI	Société d'émulation.
CARCASSONNE . .	Société des arts et sciences.

Digitized by Google

CHATEAUDUN . .	Société dunoise.
CHATEAU-THIERRY.	Société historique et archéologique.
CONSTANTINE . .	Société archéologique.
DAX	Société de Borda.
DIJON	Académie des sciences, arts et belles lettres.
—	Commission des antiquités de la Côte-d'Or.
DOUAI.	Société d'agriculture, sciences et arts.
DRAGUIGNAN. . .	Société d'études scientifiques et archéologiques.
EPINAL	Société d'émulation des Vosges.
FONTAINEBLEAU. .	Société historique du Gâtinais.
GAP	Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE . . .	Académie delphinale.
GUÉRET	Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
LAON	Société académique.
LA ROCHE-SUR-YON.	Société d'émulation de la Vendée.
LE MANS	Société historique du Maine.
—	Société d'agriculture de la Sarthe.
LIMOGES	Société archéologique et historique du Limousin.
—	Société Gay-Lussac.
LONDRES. . . .	Royal archeological Institute of great Britain and Ireland.
LONS-LE-SAULNIER.	Société d'émulation du Jura.
LYON	Société littéraire, d'histoire et d'archéologie.
MADRID	Real academia de la historia.
MAURIENNE (St-JEAN DE)	Société d'histoire et d'archéologie.
MONTAUBAN . . .	Société archéologique.
MONTBÉLIARD . .	Société d'émulation.
MONTBRISON. . .	Société La Diana.
MONTPELLIER . .	Académie des sciences et des lettres.
MOULINS-S/ALLIER.	Société d'émulation.
MOUTIERS. . . .	Académie de la Val d'Isère.
NANCY.	Académie de Stanislas.
NANTES	Société archéologique de la Loire-Inférieure.
NEVERS	Société nivernaise des sciences et lettres.
NICE	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
NIMES.	Académie.

Digitized by Google

NIORT.	Société de statistique des Deux-Sèvres.
ORLÉANS	Société historique et archéologique.
PARIS	Société des antiquaires de France.
—	Société des études historiques.
—	Société de l'histoire du protestantisme.
—	Société philotechnique.
—	Société héraldique
—	Le musée Guimet.
PAU	Société des sciences et lettres.
PÉRIGUEUX . . .	Société historique.
PERPIGNAN . . .	Société agricole, scientifique et littéraire.
POITIERS	Société des antiquaires de l'Ouest.
RENNES	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
ROCHEFORT . . .	Société de géographie.
RODEZ.	Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron.
ROMANS	Société d'histoire ecclésiastique de Valence.
SAINT-BRIEUC . .	Société archéologique des Côtes-du-Nord.
—	Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
SAINT-DENIS. . .	Société des sciences de l'île de la Réunion.
SAINT-DIÉ . . .	Société philomatique.
SAINT-OMER. . .	Société des antiquaires de La Morinie.
SAINT-QUENTIN . .	Société académique.
SEMUR EN AUXOIS .	Société des sciences historiques et naturelles.
SENLIS	Comité archéologique.
SOISSONS	Société archéologique.
TOULOUSE . . .	Académie des sciences et inscriptions.
—	Académie de législation.
—	Société archéologique du midi de la France.
TOURS.	Société archéologique de Touraine.
TROYES	Société académique d'agriculture, sciences, arts et lettres de l'Aube.
TULLE	Société des lettres, sciences et arts.
VALENCIENNES . .	Société d'agriculture, sciences et arts.
VENDÔME. . . .	Société archéologique et littéraire.
WASHINGTON. . .	Smithsonian institution.

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Tombe de Paul van Beresteyn 11
Église d'Aunay. — Fenêtre de l'abside 112
— Fragment de la porte du transept . . 113
— Intérieur du monument 168
— Plan général 169
Retable de saint Eutrope (xve siècle) 222

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Par M. Ed. Amouroux

Actes concernant la société. — Admission de nouveaux membres, 81, 306, 353; Séances du bureau, 81, 145, 306; Séance publique, 2.

Archéologie. — *Époque gallo-romaine* : Antiquités romaines à Aunay, 24; Aqueduc à Saintes, 15; Les Arènes (projet de rue pour y accéder), 358; Bronze romain, 24; Date des murs gallo-romains de Saintes, 16 ; Fondations romaines à Vaux-sur-Mer, 14; Fouilles de Saintes, 16; Objets trouvés dans les remparts de Saintes, 314 ; Restes d'un temple avec colonnes et chapiteaux, à La Rochelle, 158 ; Silos romains, 315; Substructions romaines à Barzan, 243; Villa gallo-romaine à Saint-Nazaire, 15.

Moyen age. — Aunay et Dampierre-sur-Boutonne, 167; Bulle de plomb et monnaies trouvées dans les remparts de Saintes, 241; Le donjon de Pons, 99; L'église de Fenioux, 161; — de Mortagne-sur-Gironde, 14 ; Fouilles à Chailles, commune d'Avy, 99 ; — à Beauvais-sous-Matha, 99 ; Un Mercure à Saintes, 101 ; Pierre de fondation des cordeliers, à Saintes, 344; — de la chapelle du Chapus, 102 ; Pierres tombales à La Rochelle, 14 ; — à Laleu, 12 ; — dans l'église des jacobins, à Saintes, 10 ; — aux Mathes, 99 ; Les plaques de cheminées à Cognac pendant la période révolutionnaire, 316; Pranzac (la lanterne des morts), 357; La renaissance en Saintonge et Aunis, 164; Réparations au clocher de Saint-Eutrope, 161; Sceau de Saint-Vivien à La Rochelle, 169 ; Sceau juif trouvé à Aumagne, 100 ; Souterrain-refuge à Sousmoulins, 316; Tombes trouvées dans l'ancien cimetière de Saint-Vivien, à Saintes, 159; — à Vaux-sur-mer, 100 ; — à Matha, 99.

Épigraphie. — Distique de la cathédrale de Moulins, 321; Epitaphe de Louis de Bassompierre, à Saintes, 244; — de François Barré de Haute-Roche, à Aunay, 161; Inscriptions à Brouage, 103; — à Aunay, 161; — dans les fouilles de Saintes, 104-109; — du couvent et de l'église des cordeliers, à Saintes, 245; — de l'ancien pont de Saintes, 244; — de l'église, la cloche et le logis de Saint-Pierre de l'Isle, 161; — du Tabarit, 163; — sur la cheminée du château de Dampierre, 163; Plaque commémorative de la construction de la façade de l'église de Saint-Jean, à La Rochelle, 10.

Avis et nouvelles. — *Additions et changements de noms :* Avenue J. Castagnary, à Saintes, 230 ; Mallat-Desmortiers, 86; Changements de noms de rues, 35.

Distinctions, titres honorifiques et récompenses : Aubouin, 151; l'abbé

Digitized by Google

Bellemer, 85; W. Barbotin, 355; Bernard, 4; Biteau, 307; Bobrie, 4; Boisgiraud, 230; Bouguereau, 85; Bourgneuf, 230; Boutiron, 85; Brulon, 151; Couprie, 4; L. Delavaud, 230; Devaux, 230; Faustin, 85; Festy, 4; Ch. Giraud, 4; F. Gorron, 4; Grosseval, 4; Hédon, 230; Heurtel, 50; Labat, 151; Laurent, 230; Lègue, 4; Lenoir, 300, 355; Ed. Maguier, 4, 85, 151, 230, 307, 355; Mabille, 4; Maria, 4; Maureau, 4; Mercier, 4; Mériot, 85; Mesnier, 307; Ar. Nicolle, 4; Phelippot, 85; Reverdy, 4; Riché, 151; l'abbé du Vauroux, 307; Souque, 151; La Société à l'exposition universelle, 355; L'académie de La Rochelle, 355.

Dons et subventions : Dons de M. Garran de Balzan à la société, 150, 307; — du capitaine Poitou, 229; Subvention de 500 fr. du ministère, 306; Don de M. Poitiers au musée de Saintes de monnaies anciennes, 101; — de M. Gury au même musée; — du ministère au musée de Rochefort; de Mme Callier à la ville de La Rochelle, 231; — de M. Germain d'une collection d'objets préhistoriques à la ville d'Angoulême, 86; Subventions aux églises de Fenioux et de Saint-Seurin de Palenne, 5.

Errata: 235, 314, 359.

Nouvelles diverses : Discours aux distributions des prix, 308; Incendie du château de Saint-Simon de Bordes, 357; Les manœuvres du XVIIIe corps d'armée, 357; Messe de sainte Cécile à Saintes, 3; Le monument d'Augustin Rainguet, 313; — de l'abbé Vaison, 158; — de J. Castagnary au cimetière Montmartre, 3; Monument commémoratif de la victoire de Taillebourg, 3, 229; Statistique de la Charente-Inférieure, 231, 258; Suppression par le conseil général de la subvention accordée à toutes les sociétés savantes, 335; Revue de la presse, 1-2, 83-84, 146-149, 225-228, 306, 354.

Conférences. — Barbezieux, 152; Bordeaux, 86, 152; Breuillet, 152; Cognac, 86, 152, 231; Jonzac, 6; La Rochelle, 152, 231; Meschers, 231; Pons, 358; Rochefort, 6, 86, 152, 308; Saintes, 86.

Beaux Arts. — Exposition des œuvres de M. Gaston Roullet à Paris, 151; Nos artistes au Salon : Auguin, 237; W. Bouguereau, 237; Brillouin, 237; Er. Chevallier. 239; F. Delavault, 238; Mlle Fanty-Lescure, 238; Flipsen, 239; Mlle J. Foulon, 239; Genty, 238; Geoffroy, 237; Gourmel-Neveur, 240; Mlle de La Jallet, 238; Er. Lessieux, 239; Lucas, 238; Mlle L. Ollivier, 239; Philippon, 240; G. Roullet, 239; Mlle Turner, 239; Viollet-Leduc. 239; Le buste de *la Loi* de Buat, 240; *La femme de Rubens*, d'après Franz Halz, de Baudouin, 210; *La Madone* de W. Barbotin, 240; Tableau d'Othon van Veen, à Migron, 358.

Bibliographie. — Abelin (Germain); Alain (Nicolas), 6, 356; Ardin (Mgr), 74; Atgier, 74; Andrieu (Jules), 74; Aubigné (Agrippa d'), 75; Audiat (E.), 75; Audiat (Dr Edouard), 75; Audiat (Louis), 75; Aussy (Denys d'), 75; Authon (Jean d'), 231; Babin (Augustin), 76; Babinet de Rancogne, 76; Barbier de Montaut (Mgr) et Edmond Bishop, 76; Barine (Mme Arvède), 76; Barrat, 76; Beaucorps (Adalbert de), 76; Béraud (Benjamin), 76; Béraud (Edmond), 76; Bertrand (Louis-André), 77; Billaud (Victor), 77; Blanchet, 77; Bodet, 77; Bourguignon, 77; Bourru, 77; Breucq, 77; Brias, 78; Burot, 77; Callot (F.-E.), 352; Cappon (Henri), 78; Caudéran, 78; Cazenove (Laure), 78; Chabot (le comte de), 78; Chauvet (G.), 78; Communay (A.), 78; Coppée (Fr.), 79; Coudreau (Henri), 79; Courcelle, Rideau, Ehkirch et Rudelin, 79; Dampierre (le marquis

Digitized by Google

Elie de), 79; Dandonneau, 79; Delisle (Léopold), 80; Delavaud (Louis), 80; Drouineau, 80; Du Boys (Emile), 80; Duplais (Léonie), 80; Duplais-Destouches (Antoine), 80; Ehkirch, 79; Espérandieu, 141, Fabre (Paul), 141; Fleury (Paul de), 141; Fortin de La Hoguette, 142; Galais, 142; Garlandat (J.), 143; Garnault (Emile), 143; Garnault (Philippe-René et Charles), 144; Gelineau, 143; Giraudias (Ludovic), 144; Grasilier (Léonce), 144; Grimaux (Edouard), 144; Guillet, 144; Hérisson, 223; Jollet (A.), 223; Julien-Laferrière (Paul), 223; Kemmerer, 5; Kerviler (René), 223; Lair (Joseph), 224; La Morinerie (de), 224; Lesolc (A.), 224; Lieutier (Nelly), 15; Lods (Armand), 224; Loti (Pierre) (Julien Viaud), 224; Marbot (E.), 304; Maudet (le contre-amiral), 304; Métais (Charles), 304; Moinet (Charles), 304; Morice (Gaston), 304; Musset (Georges), 304; Nattier, 304; Noguès (J.-M.-L.), 304; Pallu de La Barrière (le contre-amiral), 351; Peiresc, 351; Penard (Lucien), 351; Perrin (Louis), 351; Piron (Alexis), 352; Poli (Oscar de), 5, 352; Pouey-Dessus-Deslandes, 352; Pousson (Alfred), 352; Purrey, 352; Queux de Saint-Hilaire (le marquis de), 352; Régelsperger (Gustave), 414; Renaud (Henri), 414; Rideau, 414; Robuchon, 110, 167, 230, 406; Rudelin, 414; Stein (Henri), 414; Suire (Antonin), 414; Surgères (le marquis de Granges de), 415; Tamizey de Larroque, 415; Thomas (Mgr), 415; Tiple (Max), 415; Tricoire, 15; Troche (Paul), 416; Viaud, 416; Zamanski (Adolphe), 416.

OUVRAGES ANONYMES. — *Almanach d'Aunis et de Saintonge*, 73; *Almanach d'Ubalde*, 73; *Annuaire de la Charente-Inférieure*, 16; *L'Anti-Conservateur*, 231; *Association départementale du centenaire*, 74; *Assemblée générale de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Cognac*, 414; *Compte-rendu des travaux de la chambre de commerce de Cognac, 1884-1885*, 79; *Conseil d'arrondissement de Saintes 1888*, 79; *Contravention de régie, loi du 30 mars 1888 : admission de circonstances atténuantes en matière de contravention*, 79; *L'Eclaireur*, 5; *Généalogie de la famille Pandin*, 143; *Grand almanach de Saintes*, 144; *Le Libéral*, 231, 307; *La Liberté des Charentes*, 308; *Le Petit Saintais*, 308; *Ordo*, 304; *Statuts synodaux de La Rochelle et Saintes*, 414; *Vie de saint Cybard*, 416.

HISTOIRE. — Les Anglais à l'île d'Aix en 1757, 115-129; Anne d'Autriche en Saintonge, 69; Bernard de Saintes, 61; Les capitaines saintongeais au XVIe siècle, François Arresrac, 333; Les Beaupoil de Saint-Aulaire, 409; Les Campet de Saujon, 70; Les Chesnier du Chesne, 381; Le corps du baron de Chantal à l'île de Ré, 253; L'intendant François de Villemontée, 30; Le maréchal de Sénectère à Blaye en 1773, 376; Missions pour la conversion des protestants, 378; Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, 284; Jacques-Raymond Richier, 265.

LIVRES ET PÉRIODIQUES. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 392; *Analecta Bollandiana*, 41, 393; *Annales bourbonnaises*, 318, 393; — *du midi*, 109, 319; — *de la Société historique du Gâtinais*, 318; *Anne de Montmorency*, 393; *Annuaire du conseil héraldique*, 170; — *de la noblesse*, 319; *Archives historiques du Poitou*, 42, 218; *Armorial des villes de France*, 319; *L'Art en Saintonge*, 320; *Bulletins archéologiques du comité des travaux historiques*, 171, 282, 321; — *de la société d'acclimatation*, 42; — *des Antiquaires de France*, 115, 172; — *de l'histoire de Paris*, 43; — *du protestantisme*, 171; — *historique du Périgord*, 44, 172, 395; — *archéologique de la Touraine*, 280; — *de la Charente*, 394; — *de statistique des Deux-Sèvres*, 43; — *héraldique de France*, 43, 172; — *religieux de La Rochelle*, 172; — *de*

Digitized by Google

géographie de Rochefort, 282, 396 ; — *historique et philologique*, 395 ; — *de Borda*, 395 ; — *des lettres de la Corrèze*, 281 ; — *d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence*, 44 ; — *Nivernaise*, 396 ; *Bulletin mensuel des récentes publications du département des imprimés*, 397 ; *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de La Rochelle*, 399 ; — *de Grenoble*, 400 ; — *des actes de François Ier*, 45, 400 ; *La Charente-Inférieure*, 173 ; *Chronique des élections à l'académie française*, 174 ; — *de Froissart*, 282 ; *Comptes-rendus de l'académie des sciences*, 46, 178 ; *Un conventionnel en mission : Bernard de Saintes*, 61 ; *Le Correspondant*, 282 ; *Le colonel Oudet*, 175 ; *Dictionnaire étymologique*, 47 ; *Documents concernant la Marche et le Limousin*, 401 ; *Le duc d'Orléans, frère de Charles VI*, 284 ; *L'Echo de Jonzac*, 403 ; *L'Echo rochelais*, 172 ; *L'Empire romain et le Christianisme dans les Gaules*, 50 ; *L'Ere nouvelle*, 52, 179, 284, 403 ; *Essais et Fantaisies*, 180 ; *Etude archéologique sur l'église d'Aunay*, 110 ; *Les grands marins du règne de Louis XIV*, 181 ; *Guide du touriste à La Rochelle*, 52 ; *Henri de Rohan*, 321 ; *Inventaire des Archives du ministère des affaires étrangères*, 285 ; — *de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen*, 186 ; *Iconographie bretonne*, 185 ; *Itinéraire de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur*, 324 ; *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux*, 188 ; *Le lac d'eau douce d'Arvert et de La Tremblade*, 54 ; *Lettres du cardinal Mazarin*, 288 ; — *de Talleyrand à Napoléon Ier*, 293 ; *Louis XII, Anne de Bretagne, la guerre de Milan*, 294 ; *Le marquis de Verteuil*, 294 ; *Macmillan's magazine*, 188 ; *Mme de Maintenon*, 188 ; *Le Mémorial de Saintes*, 295 ; *Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest*, 403 ; — *de l'académie Stanislas*, 404 ; — *de l'académie d'Arras*, 189 ; — *de la société historique du Cher*, 405 ; *Le Monde*, 405 ; *Monuments historiques*, 52 ; *La nouvelle bibliothèque populaire*, 298 ; *Œuvres choisies de Clément Marot*, 299 ; *Les origines de la civilisation moderne*, 54 ; *Paysages et monuments du Poitou*, 406 ; *Le Petit Parisien*, 406 ; *Le Phare des Charentes*, 55, 300, 408 ; *Rapport annuel de l'archiviste au préfet de la Charente*, 55 ; *Recherches pour l'histoire des arts en Poitou*, 407 ; *Recueil de la commission des arts*, 325 ; *Les représentants du peuple*, 189 ; *Revue celtique*, 193, 300 ; — *du cercle militaire*, 115 ; — *de géographie*, 56 ; — *historique*, 56, 194, 408 ; — *du Bas-Poitou*, 115 ; — *de l'hypnotisme*, 56 ; — *maritime*, 408 ; — *des publications épigraphiques*, 300 ; — *du monde latin*, 408 ; — *poitevine*, 57, 196, 300 ; — *universelle illustrée*, 196 ; — *des questions historiques*, 194 ; *Royan et ses environs*, 58 ; *La Saintonge et les seigneurs de Plassac, le duc d'Epernon*, 197 ; *Scarron et le genre burlesque*, 200 ; *The Antiquary*, 200 , *La Vendée angevine*, 68 ; *Vie de Mme de Latour-Neuvillars*, 200.

NÉCROLOGIE. — Ardouin, 9 ; Audouin (l'abbé), 156 ; Audry de Puyravault, 7.

Ballot, 367 ; Barbey, 156 ; Baron, 9 ; Bastard, 9 ; Béliard, 7 ; Bénilan, 92 ; Bethmont, 361 ; Bévin, 156 ; Billaud (l'abbé), 156 ; Bouvier, 312 ; Brelay, 367.

Callier, 96 ; Cazabant (l'abbé), 364 ; Cazalis, 311 ; Cazenove d'Abadie, veuve du Boulet de La Broue, 256 ; Cellerier, veuve Planat, 9 ; Chapsal, 92 ; Chauvet, 366 ; Compagnon de Thézac, veuve de Bremond d'Ars, 93 ; Costes, 311 ; Cultru, 313.

Dejean, 154 ; Delcer, 95 ; Duffourc (l'abbé), 157 ; Dumont, 362 ; Dupuy d'Angeac, 96.

Fau, 236 ; Fernandez de Monge, 312 ; Fesseau, 367 ; Filhol, 97 ; Flagel (l'abbé), 96 ; Fleury, 366 ; Fournier, 98.

Digitized by Google

Gilbert, 97; Godet, 96; Gouget, 91; Griffon du Bellay, 236; Guit (l'abbé), 94.
D'Harcourt, épouse Duchâtel, 156.
Joseph, 367.
Kutt (l'abbé), 312.
Lafite, 366; Lair, 310; Le Berthon de Bonnemie, 311; Lecomte, 366; Leduc, 367; Le Gardeur de Tilly, épouse de Montalembert de Cers, 95; Lévêque de Puiberneau, comtesse de Larroque-Latour, 97; Louveau de La Règle, épouse de Laage de Meux, 157.
Mailhetard, 155; Marchand, 313; Martell, 154; Mercier, veuve Faucher de Saint-Maurice, 155; Meyer, 235; Moreau, 7; Munier, 157.
Normand du Fié, 97.
Ordonneau, 154.
Poitou-Duplessis, veuve de Fonremis, 95; Pouilloux, 93; de Pritzbüer, 235.
Quesnel, 235.
Rafélis de Broves, 158; de Roumefort, 98, Rouvier, 156; Roux, 366
De Saint-Légier de La Sauzaie, 94; Surrault, 313.
Togno, 156.
Valteau, 362.

Questions et Réponses. — Anne d'Autriche en Saintonge, 69; Arrêt du conseil du roi, créant la chambre de commerce de Rochefort, 69; L'auteur d'une brochure intitulée : « Comment les habitants de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély sont meurtris de serpents et autres bestes venimeuses », 348; Les Baron de Touchelonge, 70, 137-141, 218; Les Beaupoil de Saint-Aulaire, 409-413; Les Campet de Saujon, 70, 136; Dom Claude Verguet, prieur de La Frenade, 132, 218; Un chroniqueur saintongeais du XIIIe siècle, 69; Collectionneurs saintongeais au XVIe siècle, 130; Culte de saint Eutrope à Saint-Amandin et à Orléans, 131, 221; Desséchement des marais en 1742, 131; L'écrivain saintongeais Aimery et le lieu appelé Gâtine. 211; L'entrevue de Bertrand de Got et de Philippe-le-Bel à Saint-Jean d'Angély, 30; Les érosions marines sur les côtes de Saintonge et d'Aunis, 130; Les Gérard, seigneurs de La Vallade, 70; L'horloger saintongeais Guiot Gilet, 409; Lacroix du Repaire, 211; La litre et l'écusson de l'église de Saint-Pierre d'Oleron, 211, 350; Marie-Anne ou Marie-Marthe Lajeunie, 70; Dom Martin, auteur d'une histoire de Saint-Jean d'Angély, 409; Le nom de la femme de Cosme Béchet, 310; Le nom patronymique d'Ogier de Gombaud, 348; Un nageur célèbre, 301; Observations météorologiques, 130; Le palais du présidial de Marennes et Jacques-Raymond Richier, 216; Pierre Arquesson, 211-216; Un pont à Tonnay-Charente au XIIIe siècle, 69; Les Riveron d'Archiac, 131, 221, 350; La Roche-Chalais, les Talleyrand, les de Lanes et les La Tour du Pin de Paulin-Gouvernet, 210; La seigneurie des Granges d'Aumagne, 71; La seigneurie de Soumard et Saint-Marc en Fouras, 218, 349, 413; Les sociétés de tir, d'escrime et les exercices corporels aux siècles passés, 71; La sœur de Chadignac, 348; Le P. Théodore de Blois, auteur de l'*Histoire de Rochefort*, 348; Le vicomte de Marennes, 301.

Sociétés savantes. — Académie de médecine, 308; Congrès de la Sorbonne en 1889 : programme et compte-rendu, 86-91, 232; — programme pour 1890, 367; Commission des arts, 359; Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, 6, 153, 232, 308, 359;

Digitized by Google

— littéraire de La Rochelle, 6, 86, 159, 308; — d'émulation de la Vendée, 358.

VARIÉTÉS. — Bernard Palissy, par M. Ed. Maguier, 202; Le centenaire de 1789 en Saintonge-Aunis, 254; Les comptes du duc de Laval, 370; Une dotation de fille vertueuse, 390; Essais sur l'imprimerie en Saintonge-Aunis, 287; Excursions de la société à Aunay, Dampierre, etc., 232; — de la commission des arts à Ebéon, etc., 232; L'instruction primaire avant 1789, 264; L'office de saint Eutrope; son auteur, 34; Procès-verbal d'installation du grand sénéchal de Saintonge au siège de Saint-Jean d'Angély en 1789, 326; Les rois des Ribauds en province, 204; Les seigneurs des Granges d'Aumagne, 72; Soldats d'autrefois, 259; Superville, fondateur d'une bibliothèque à La Rochelle, et le collège de cette ville, 390; Le vote des femmes, 325.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

Par M. Ed. Amouroux

A

Abadie, architecte, 165.
Abelin (Germain), 351.
Abensberg, ville de Bavière, 177, 388.
Abzac de Malroy (d'), — du Tuffas, — de Mazières, 56; — de Mayac, 211.
Acarie (Pierre), seigneur du Bourdet et de Crazannes, 55, 289, 350.
Acceptius Masclus,—Mascellio,107.
Achard (famille), 210.
Acheneau (marais), près de Marennes, 278.
Acier (baron d'), 336.
Acigné (Claude d'), 57.
Acquart, officier vendéen, 386.
Acton, 293.
Agosta, ville de Sicile, 181.
Agudelle, canton de Jonzac, 394.
Aguesseau (d'), intendant de Limoges, 410.
Aigrevault, commune de Flagey, canton de Port-sur-Saône, arrondissement de Vesoul (Haute-Saône), 397.
Aigron de Combizan, 55, — de La Motte (Jacques); — de Puygrellier (famille), 56.
Aimeri, poète, 211; — Aimeri, paladin, 299.
Airvault, arrondissement de Parthenay, 357, 405, 407.
Aix, île (Charente-Inférieure), 117, 146, 148.
Aix-la-Chapelle (Allemagne), 291.
Alain (Nicolas), 6, 146, 245, 356.
Alary (Louis-Joseph), 393.
Alava, 394.
Albain (d'), 331.
Albenque (Rose-Humbline), 93.
Albert (Etienne-Pierre), 285.
Albi (Tarn), 365.
Albret (Charles d'), 194; — (Antoinette d'); — (Henri II d'), 295.
Albus, 57.
Alençon (duc d'), 321.
Alesia, ville de la Gaule, 22.
Alet (le P.), 200.
Alexandre II, empereur de Russie, 363.
Alexandre VI, pape, 15; — IV, pape, 25, 141.
Alger (Algérie), 182.
Allain (François-Louis), 162; — rôtisseur, 380.
Allaire (Marie), 115.
Allègre, 233.
Allenet (Marie), 63.
Alleret (Ambroise d'), 276.
Alligre (Etienne d'), directeur des finances, 31.
Allos (Théodore), notaire, 353.
Alloue, canton de Champagne-Mouton, arrondissement de Confolens, 56.
Alméras (d'), 181.
Aloue de Boisbreton (famille d'), 56.
Alphonse, comte de Poitou, 241.
Alquier, député à la convention, 293, 359.
Altavaux, commune de Dournazac, canton de Saint-Mathieu, arrondissement de Rochechouart, 401.
Alzonne, chef-lieu de canton, arrondissement de Carcassonne, 222.
Amand (Saint), évêque de Maestricht, 405.
Amand de Boixe (saint), 393.
Ambérac, canton de Saint-Amand de Boixe, arrondissement d'Angoulême, 56.
Ambleville-Saint-Fort, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 297.
Amblimont (Renart de Fuschambert d'), 182.

Digitized by Google

Amboise (Jeanne d'), dame du Parc, 280 ; — (Louis d'), vicomte de Thouars, 281.
Ambroise, évêque, 110.
Amelin (Marguerite d'); — (Augier), seigneur de Rochemorin, 410.
Amfreville (le marquis d'), 181, 184
Amiens (Somme), 278.
Amiot-Villeneuve (Gertrude), 173.
Ammien Marcellin, historien, 21.
Amouroux (Edouard), 146, 148.
Amproux (Henri), comte de La Massais, 249.
Amyot (Jacques), 80.
Anais, canton de Saint-Amand de Boixe, arrondissement d'Angoulême, 55, 402.
Ancenis (Loire-Inférieure), 191.
Anché du Puy-d'Anché (famille d'), 56.
Anchoine, ville disparue près de La Tremblade, 55.
Andrault, comte de Langeron-Maulevrier (Louis-Théodore), 119, 127, 181, 185.
André (Claude), 262, 264; — (Pierre-Elie), 263.
Andrieu (Jules), 74.
Anet, chef-lieu de canton, arrond. de Dreux (Eure-et-Loir), 164.
Angeac-Champagne, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 297.
Angeac-Charente, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 298.
Angeduc, canton de Barbezieux, 394.
Angely de La Salle (famille), — de Champseigneur, — de Fontereuse (Henri), — (Marie-Anne), 56.
Angers (Maine-et-Loire), 192.
Angles (Guichard d'), 279.
Angoulême (la duchesse d'), 45, 400; — Le duc d'), 301.
Angoulême, 46, 51, 320, 335, 338.
Angoulins, canton de La Rochelle, 53, 119, 183.
Anjou (Louis II, duc d'), 284, 335; — (Nicolas d'), marquis de Mézières, 298.
Annonay, chef-lieu de canton, arrondissement de Tournon, 44.
Anquez, 322.
Ansac, canton de Confolens (Charente), 395.
Ansault, épouse de Beaupoil de Saint-Aulaire, — (Edouard), 412.
Anthoine (Pierre), 400.
Antioche (le pertuis d'), entre les îles de Ré et d'Oleron, 117.
Antioche, ville de Syrie, 24.
Antoine, 103.
Antonin, 242, 243.
Aphaque (temple d'), en Syrie, 28.
Aptone (Saint), 42.
Arbois de Jubainville (d'), 300.
Arbost, fief des Hautier de Villemontée, 33.
Arcadius, empereur romain, 26.
Arcère (le P.), 30, 69, 120.
Arces, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 144, 196.
Archambaud, prieur de Vitaterne, 402.
Archiac, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac, 6, 179, 320, 140.
Archiac (Catherine d'), dame de Lonzac, 166, 295; — Jacques d'), — (Aymar d'), — (Marquise d'), 297; — (Jeanne d'), dame d'Angeac, 298; — (Comtes d'), 320.
Arcis-sur-Aube (Aube), 95.
Ardin (Mgr), évêque, 74, 236.
Ardouin (Marcel); — médecin, 9; — 63.
Arembert (Mathurin), 194.
Argenson (René d'). Voir Voyer.
Argenton-Château, chef-lieu de canton, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).
Argenton (Brunissant d'), 280.
Arles (Bouches-du-Rhône), 283.
Arlon, ville de Belgique, 29.
Armagnac (Jean V d'), 194.
Armand, 310.
Arnaud (Pierre-Marc), 381 ; — de Jonzac, 392.
Arnold, sculpteur, 313.
Arnou, 286.
Arnoul (Saint), 38.
Arnous (Lucien), 233, 248, 353.
Arquesson (Pierre), 211, 216 ; — (Jean), 213 ; — (Antoine), 215 ; — (Anne), 215, — (François), — (Marie), — (Jeanne), — (Elisabeth), (Jacquette), — (Jean), — (Suzanne), (Daniel), — (Anne), — (Jacob), — (Samuel), 216.
Arresrac le More (François), 333.

Digitized by Google

348; — (Robert), 334; — (Jean), — (Barbe), 342.
Ars en Ré, chef-lieu de canton, arrondissement de La Rochelle, 151.
Arthenac, canton d'Archiac, arrondissement de Cognac, 297, 350.
Arvert, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 45, 54, 60, 75, 174, 178.
Ascalon, ville de Syrie, 24.
Asher (A.), libraire, 353.
Asnières (Léon d'), — (Louise-Athalie-Élisabeth), 211; — (Duch), 333, 339, 340.
Assier, canton de Livernon, arrondissement de Figeac (Lot), 116, 295.
Asturies (la princesse des), 293.
Atgier (Edouard), 74.
Aturæ, Atur ou *Aturrius* (aujourd'hui Aire), arrondissement de Saint-Sever (Landes), 172.
Aturio, 172.
Atunessus, 108.
Aubarède (d'). Voir Dollon?
Aube, vice-amiral, 236.
Auber, compositeur, 204.
Aubertin (Elisabeth), 266.
Aubigné (Agrippa d'), 75, 200, 335, 339, 340, 348.
Aubin (Etiennette - Esther), 7; — médecin, 254.
Aubouin, médecin, 150.
Aubourg, 277.
Aubrespy (Jeanneton), 409.
Aubrie (Jeanne), 115.
Aucamville, canton de Toulouse, 222.
Auch (Gers), 92.
Audebert (François), 212.
Audiat (Louis), 75, 84, 146, 147, 148, 150, 222, 233, 248, 300, 305, 356; — (Edouard), 75; — (E.), 75; (Gabriel), 142.
Audouin (Pierre-Augustin), prêtre, 156; — (Nicolas), 216.
Audry, 7, 96.
Audry de Puyravault (Pierre), père; — (Pierre), fils, député, 7.
Augé, de Saintes, 325.
Auger, peintre, 233.
Augereau (William), 55; — (Jehan), 302.
Augier (Pierre), négociant, 52.
Augier, peintre-décorateur, 102, 315.
Auguin, peintre, 237, 406.
Aulnys (les d'), 61.
Aumagne, canton de Saint-Hilaire, arrondissement de Saint - Jean d'Angély, 100.
Aumale (duc d'), 322.
Aunac, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 55.
Aunay, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 110, 145, 149, 150, 159, 167, 246, 324, 405.
Aupous, prêtre, 162.
Aureil, canton de Limoges, 402.
Auriac (Alexandre d'), 171.
Aurillac (Cantal), 51, 92.
Ausone (Saint), 42; — poète, 58, 109.
Aussac, canton de Saint-Amand de Boixe, arrondissement d'Angoulême, 55.
Aussy (Denys d'), 75. Voir Joly, 75, 142, 176, 233, 305.
Auteville (Maurice d'), 395.
Authon de La Réchaudrie, canton de Saint-Hilaire, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 327.
Autius, soldat romain, 57.
Auton (Jean d'), 294.
Autriche (Anne d'), 32, 69, 70, 245, 249.
Autun, chef-lieu d'arrondissement (Saône-et-Loire), 21, 28, 29, 408.
Auxerre (Yonne), 28.
Availles-sur-Chizé, canton de Brioux, arrondissement de Melle, 70, 162.
Avenel (vicomte Georges d'), 408.
Aversencq, 314.
Avetticus, 172.
Aviau de Piolant (d'), 44; — (famille d'), 55.
Avignon (Vaucluse), 92.
Avisac (Marie), 276.
Avitianus, 172.
Avy, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 144.
Ay, abbé de Saint-Séverin, 42.
Ayguedoulx, près La Tremblade, 55
Azays (Jean), 149.

B

Babin, 342; — (Augustin), 76.
Babinet de Rancogne (G.), 76.
Babinot (Ferdinand), 233; — (Jehan), 178, 302.

Digitized by Google

Bac (Catherine-Anaïs), 310.
Bachelier (Nicolas), 166.
Bacher, 285.
Bagnière (Marie-Anne), 103.
Baigne-Sainte-Radégonde, chef-lieu de canton, arrondissement de Barbezieux, 175.
Baillard, capitaine, — (Maurice), — (Germaine), 94.
Balanias (Arnaud de), prieur de Saujon, 402.
Balderic, 204.
Baleines (Tour des), île de Ré, 108.
Ballans, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 257.
Ballot (Victor-Alexis-Louis-François), 367.
Ballue, architecte, 5.
Balzac (Honoré de), 174, — J.-L. Guez de), 74.
Banchereau, 336.
Bunois, probablement pour Beauvais-sous-Matha, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 324.
Bar (Mlle de), 352.
Barbanègre (baron), 389.
Barbareu (étang de), 54.
Barbarin de Reignac (famille), 55; — de Chambes, 56.
Barbe (Sainte), 222.
Barbe, commune de Criteuil-la-Magdeleine, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 297.
Barbé (de), 376.
Barbet (Joseph), 262.
Barbey (Octave), — (Jean), 156.
Barbezières (famille), 55.
Barbezieux (Charente), 6, 174, 320.
Barbezieux (de), 400.
Barbier, de Marennes, 175, 196.
Barbier (Auguste), 175.
Barbier de La Grange (famille), 55; — de Montault, 57, 76, 145, 150, 168, 307.
Barbot de La Trésorière (Amos), 150; — (H.), 174; — écrivain, 387.
Barbotin (William), 140, 358.
Barbrau (Elie-Aubin-Félix), 141.
Bardon (René), 356.
Bareau de Girac, évêque, 55, 184.
Barentin (Honoré), 171.
Barentin (de), 400.
Bargeaud, percepteur, 157.
Bargemon (de), 342.
Baril, prêtre, 171.
Barin (Pierre), 181.
Barine (Arvède), (Mme Vincent), 76, 170.
Barland (Charles-Maurice-Simon), — (Jean-François-Simon-Charles), 162. — *Voir aussi* Charles (le P.).
Baron (Frédéric), 133, 134, 149; — (E.), 174; — Aîné, 174, 175, 176.
Baron (René-Adolphe), médecin, — (Ludomir), — (Marcel), 9.
Baron de La Roche-Baron de Saint-Marc (Charles-Elie), 413.
Baron de Touchelonge (Pierre-Eutrope), 70, 145, 118; — (Marie-Magdeleine), — (Marie), — (Charles), 138, 119; — (Jacques); — de Laubray, — de Monfabien (Mathieu), 137, 145, 118; — (Pierre), sieur de Laubray, — (Charles) de La Roche-Baron, — (Charles-Boromée), 138, — (Charles), 140, 141; — (Joseph-Eutrope), — (Adolphe), 141; — (Jean-Claude), 118, 349; — (François), 110.
Baronneau, 275.
Barrat (Pierre-Honoré), 76.
Barraud l'égyptien, pseudonyme de Galland (Côme-Désiré-Quentin), 259, 262.
Barré (Marie-Rose), 140; — (Dorothée), — (Jean-Isaac), 141.
Barré de Hauteroche (François), prêtre, — de Chabans (Louis), 169, 162.
Barret, canton de Barbezieux, 297.
Barret (Adhémar de), 197.
Barrias, sculpteur, 197.
Bart (Jean), 181.
Barthélemy (Benoît), médecin, 86; — (Anatole de) 171, 140, 315; — (comte Edouard de), 187.
Barzan, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 57, 142.
Basques (rade des), côtes d'Aunis, 109.
Basque (Annet), 164.
Balsac, canton de Jarnac, arrondissement de Cognac, 195, 337, 378.
Basset, de La Rochelle, 7, 131, 359.

Digitized by Google

Basse-Terre, Guadeloupe, 174.
Bassompierre (Louis de), évêque, 144, 190 191 ; — (le maréchal de), 144, 311.
Bastard, conseiller général, 9; — (Mathilde), — (Louise), 144.
Bauçay (Marguerite de), dame de Broue,—Guyon-Guyon, seigneur de Chenechè, — (Amaury de), — (Jean de), 178.
Baudéan de Parabère (Henri de), (César-Alexandre de), — Marie-Madeleine de), 319.
Baudouin, graveur, 140, 407.
Baudouin (François), sieur de Brie et de Peu-Mignon, — (Jean), sieur de Laudouine, 138, 119, — (Jacques), — (Marie), 118; — (François), sieur de l'Ouaille, 114.
Baudouin de Fleurac (Louise), 197; — (Pierre), sieur du Vivier, 301.
Baudy, 197.
Bautry, ville d'Irlande, 181.
Bavai, chef-lieu de canton, arrondissement d'Avesnes (Nord), 171.
Bayers, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 55.
Baylac (Pierre), 264.
Bayonne, 118, 149.
Bazas (Gironde), 156.
Bazin, notaire, 177.
Bazouin, greffier, 174, 176.
Béarn (prince de), 338.
Beau, prêtre, 137.
Beaucorps (baron Adalbert de), 76, 145.
Beaufils (Jean), 32.
Beaugeay, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 174, 271.
Beaugency, chef-lieu d'arrondissement (Loiret).
Beaujeu (Jean de), 401.
Beaulègue (de), 183.
Beaulieu, canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers, 191.
Beaumarchais (Caron de), 308.
Beaumont, canton d'Auterive, arrondissement de Muret, 111.
Beaumont (Jeanne de), 180; — (Léon de), évêque, 133; — (Daniel de), 333, 347;—Gibeau (Jean-Pierre de), seigneur des Peux; — (Jacques-Honoré de), 411; — (Antoine de); — (Jean de); — (Jeannot de), 401.
Beaune (de), 63.
Beaupoil, prêtre, 175.
Beaupoil de Saint-Aulaire, baron de Laluminade (de), 117; — (Louis-Clair de), 186. —(généalogie des), 409-413.
Beaurivière (Léonie), 141.
Beausséjour, canton de Rochefort (île d'Aix), 111.
Beauvais (Oise), 28, 183.
Beauvais-sous-Matha, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 99, 134.
Beauveau (Jacques de), 151.
Beauvoir, chef-lieu de canton, arrondissement de Niort, 168.
Béchet (Cosme), 301; — (Elisée), sieur de Montplaisir, 138, 178, 302; — (Jean), sieur de La Croix, — (Marthe), 303.
Béchillon (Jean), — Catherine, 43.
Bédenac, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 7, 151.
Begon (Michel), intendant, 60, 286, 410; — (Scipion-Jérôme), évêque, 186, 284.
Béguier (Marie), 303.
Bégusseau (Jacques-Elie), 262.
Belenfant, 85.
Belfort, territoire de Belfort, 177.
Béliard (Eugène-François), — (Henri-Antoine-Florentin), 7.
Bellac (Haute-Vienne), 401.
Bellair (Marie de), — (Pierre de), 184.
Belle-Isle (Morbihan), 128.
Belle-Isle (le maréchal de), 118.
Bellemer, prêtre, 85.
Bellet, de Rochefort, 7, 396; — (Jean), 265; — (Hippolyte), 310.
Belleville, quartier général de Charette, 383.
Belleville (de), 344; — (Angélique de), 410.
Belloneau (Bernard), 385.
Bellot (Jean), 264.
Bellot de Segonzac (Marguerite-Françoise), 411.
Belloy (Hercule, comte de); — (Françoise-Bénigne), 414.
Belpech, arrondissement de Castelnaudary, 364.
Beltrémieux (Edouard), 6, 158.
Bénilan (Théodore), 92.
Bennauvigne (Mathurin), 265.

Digitized by Google

Benoist (Christophe), 262.
Benon, canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle, 48, 279, 324.
Béon du Massès (Charles), 56; — (Bertrand), 296.
Béraud (Louis), 12, 86; — (Benjamin), — (Edmond), 76.
Berchon, médeci n, 309.
Béreau (Jean), 13.
Beresteyn (Paul van), — (Paul-Cornelis van), 11.
Bergé, 275.
Bergognon (Dom Hugues), 378.
Berguel (Thomas), 140.
Bernage (Louis de), 401.
Bernard (Honoré-Gaston), 4; — (Paul), 93, 310; — (Louis-Dié-André), procureur du roi à Cognac; — (Jean-André), entrepreneur à Cognac, 317.
Bernard de Saintes, ou Bernard des Jeuzines (André-Antoine), dit Pioche-fer, conventionnel, 62, 63, 67, 84, 19, 285; — (Mélanie), — (Louis-Auguste), — (Etienne), 67; — (N.), — (Jean), — (Jacques), (François), notaire, 350; — (Pierre), négociant, — (André), notaire, — (Pierre-François), — (Ursule), — de La Vie (J.-B.), 63.
Berneuil, commune de Gémozac, arrondissement de Saintes, 317.
Berneuil, 333.
Bernis (cardinal de), 282.
Berreau, 131.
Berruyer (Jean-François), 191.
Berry (Jean, duc de), 278, 280, 324; — (duchesse de), 185.
Berry-Vieuille, 63.
Bertenet (Abel de), 342.
Berthelé (Joseph), 67, 168, 405, 407.
Berthier (Elisabeth), 271.
Bertifort, — de Lorie, 63.
Bertin, avocat, 6, 86.
Berton (Barthélemy), 73.
Bertrand, marchand de vin, 379; — officier vendéon, 386; — 274, 275; — (Pierre), 293; — (le paladin), 299; — (Louis-André), prêtre, 77.
Bertrand de Létang, 56; — de Puyraimond, 403.
Berville (Marie-Victorine de), 236.
Besançon (Vesontio), 21, 28, 29, 176.
Besly, 351.
Bessac (Caroline), 151.
Bessat (Elie-Charles-Jean-Baptiste); — (Charles-André), 261, 361.
Besse (Anne), 219.
Bethmont (Paul-Louis-Gabriel); — (Eugène), — (Louis-François-René), 361; — (Daniel), 362.
Bethune (marquis de), 287.
Bévin (Léon-Athanase), 158.
Bèze (Théodore de), 213.
Beziau, 379.
Biarritz, canton de Bayonne, 156.
Bibrax, ville gauloise, 22.
Bichon (Jean), 258.
Bidault, sieur de Canclerot, 33.
Bienheuré (Saint), 38.
Bièvre (marquis de), 126.
Billaud (Victor), 58, 77, 150; — (Jacques-Emmanuel), prêtre, 187.
Billon, 275.
Billy (Guillaume de), 278.
Binaud, 376.
Bing, amiral anglais, 116.
Birabin, 274.
Biron, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 310.
Biteau (Auguste-Mathurin), 152, 307, 396.
Bitton (A.), 358.
Blair de Boisemont, 403.
Blanc, propriétaire du château de Saint-Simon, 357.
Blanc (Louis), 310; — (Anne), 318; — (Arnaud), — (Thibaud), sieur de La Chenade, 341.
Blanchard (Emile), 359.
Blanchard du Cluzeau (Jean), 334, 340.
Blanchard (Louise-Sylvie), — (Pierre-Charles), seigneur de Mons, 411.
Blanchet, prêtre, 77, 393.
Blanquefort (baron de), 197.
Blaye (Gironde), 51.
Blidah, département d'Alger, 361.
Blois (Loir-et-Cher), 190.
Blois (le P. Théodore de), 114, 348.
Blom (famille), 403.
Bonis, marchand, 404.
Blondel, architecte, 144.
Blondet (Pierre), 116.
Blouin, 56.
Boësse (Dom Joseph), 378.
Boileau-Despréaux, 319.

Digitized by Google

Boilevin (Ed.), 151.
Bois-Colombes, canton de Courbevoie (Seine), 311.
Boisgiraud, 129.
Boismont (Le colonel), pseudonyme de Chopy (Firmin), lieutenant-colonel, 160-161.
Boisnard, prêtre, 309.
Boisrond, frères (René et Jacques de Saint-Légier), 334, 339.
Boisseau (Jeanne). — (Jean), seigneur de Pouzou, 151.
Boisson (Jean-Baptiste), 161.
Bobrie, médecin, 4.
Bodet (D.), médecin, 77.
Boiffier, professeur, 93.
Bois de Sanzay, fief des d'Aviau, 44.
Boisselier, 6, 153.
Boizot, 66.
Bologne (Jean), 102.
Bonaffé (Edmond), 130.
Bonaparte (Joseph-Napoléon), 257.
Bonchamp (Artus, marquis de), général vendéen, 68, 191.
Bonhomme (Honoré), 352.
Bonnaud de Mongaugé (Pierre-Marie), 382.
Bonne-Anse phare canton de La Tremblade, 61.
Bonnefous, 175, 177.
Bonnegens (Jean-Joseph de), seigneur des Hermittans, — d'Aumon (Joseph), 317.
Bonneval, 380.
Bonneville, 145.
Bonnin (François), 161, 175.
Boppe (A.), 193.
Bordeaux, 11, 18, 19, 51, 91, 108, 156.
Bordelet (veuve), 114.
Borenet (Antoine), 136.
Borny, près de Metz (Lorraine), 97.
Boscal de Réals de Mornac (les), 60; — (César), sieur de Champagne et de Mornac, — (Léon), 198.
Bossuet (Jacques-Bénigne), 183.
Botton, ingénieur, 60.
Boubée de Lespin (Sélima-Victoire), — recteur d'académie, 177.
Boucard, 336.
Bouchard (Amaury), 400.
Bouron, naturaliste, 153, 131.
Boucher (Michel), prêtre, 151; — (Charles-Louis), 161.
Boucherie (Michel), 158.
Bouchet (Jean), 194.
Boudet, prêtre, 175.
Bougneau, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 310.
Bouguereau (William), peintre, 85, 137, 407.
Bouhier (famille), 55.
Bouillé (de), 393.
Bouillon (de), 31.
Boulanger, général, 185, 310.
Boule (Colin), 107.
Boulineau (Louise); — (Louise-Charlotte), 110.
Boullay (Marguerite de), 13.
Boullongne, 380.
Bouneault (Arthur), 57.
Bounisseau (famille), 56.
Bouraud (Jean), procureur, 63; — avocat, 390.
Bourbon-Busset (Eugène de), — (Louise-Marie-Anne de), 396.
Bourbon (Charles de), connétable de France, 249; — Condé (Louise de), — (Louis-Joseph de), 406, — (Jeanne-Baptiste de), abbesse de Fontevrault, 415.
Bourbourg, arrondissement de Dunkerque, 387.
Bourcefranc, commune de Marennes, 174.
Bourdain, 275.
Bourdé, prêtre, 235.
Bourdeille (Pierre de Bourdeille-Brantôme), 59, 250; — (Jean de), 59; — (vicomte de), 72; — évêque, 284; — (François-Sicaire de), 289, 297; — (Juliette de), 296.
Bourdillet (Antoine), 195.
Bourg, chef-lieu de canton, arrondissement de Blaye, 291.
Bourges, Avaricum, 22.
Bourg-Neuf, canton de La Jarrie, arrondissement de La Rochelle, 324.
Bourgogne (Le duc de), 279, 280.
Bourguignon (Louis-Emile-Paul), médecin, 77.
Bourignon (François), 196, 242.
Bourit (Henri), 366.
Bourloton, 168.
Bourmont (A. de), 142.
Bournet, commune de Saint-Just, canton de Marennes, 275.
Bourneuf, 280.
Bourraud de Beauséjour, 361.
Bourret (Jean), 63.

Digitized by Google

Bourrilhon, 342.
Bourru (Henri), médecin, 77, 86.
Boursault, 347.
Boussard (Magdelon), 377.
Boutaud (Louis) sieur de Chêsnevert, 321.
Boutelleau (Georges), 152.
Bouteville, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 296.
Bouthiers, canton de Cognac, 192.
Bouthillier (Victor), prêtre, 254.
Boutinaud (Marthe), 303.
Boutinet (Aris), 356.
Boutiron, médecin, 85.
Boutoń de La Chevalleraie, 358.
Boutrit de Chièvres (Jacob), 350.
Bouvier (Jean-Joseph-Paul), 312.
Bouyer, de Marennes, 272, 275.
Bouyer (Julien), 353 ; — Adolphe, 399.
Boyer, greffier, 382 ; — archiviste, 405.
Boymoreau (Jehan), 302.
Boysseul (Jérôme), 213, 214.
Boysson (Jean de), — (Amédée de), 413.
Brayer (Pierre), seigneur de Puyparreaux et de Magésir, 194.
Bran, canton de Montandre, arrondissement de Jonzac, 264.
Brantôme. Voir Bourdeille.
Brazier (Marie de), 396.
Bréard (Mlle de), 127 ; — Jean-(Jacques), 271, 272.
Brédon, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 258.
Brégy (comte de), 287.
Brejat, cours d'eau, 54.
Brejat, commune des Mathes, canton de La Tremblade, 61.
Brejon (Mathieu), 62 ; — (Marie-Anne), — (Ursule). — (Marguerite), — de la Martinière, 63.
Brelay (Pierre-Eugène-Emile), — (Ernest), 367.
Bremond (Jacques) ; — Paul, 236.
Bremond d'Ars (Théodore), 30 ; — (Pierre-Marie-Edmond de), — (Pierre de), 93, 269 ; — Migré (marquis Anatole de), 200 ; — (Joseph), — (Josias), 201 ; — Jacques de), — (Théophile de), 359.
Bressuire (Deux-Sèvres), 7.
Brest (Finistère), 117, 118, 182.
Bretagne (Anne de), 185, 294.
Bretauville (Nicolas de Bonnefoy), 334, 339, 341.
Bretinauld de Méré (Abel de), 4.
Brettes, canton de Villefagnan, arrondissement de Ruffec, 55.
Breucq, médecin, 77.
Breuillet, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 42, 61.
Brézé (marquis de), 151.
Briand, prêtre, 246.
Bris sous Archiac, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 410.
Brie, commune de Mazerolles, canton de Montembœuf, arrondissement de Confolens, 192.
Brie-sous-La Rochefoucauld, canton de La Rochefoucauld, arrondissement d'Angoulême, 55.
Brienne (de), 289.
Brighton, ville d'Angleterre, 154.
Brillac (de), 56.
Brillouin, peintre, 237, 407 ; — de Saint-Jean d'Angély, 241, 399.
Brissac (comte de), 296.
Brisson (François), 131.
Brisson, maire de Fontenay, 384.
Brives-sur-Charente, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 9, 15, 96.
Brizambourg, canton de Saint-Hilaire-de-Villefranche, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 166, 249.
Broca, médecin, 149.
Broconat (Marie), 141.
Broderick, 118.
Brossac, arrondissement de Barbezieux, 264.
Brossard de Favières (Jean-Antoine de), 70.
Brossard, général, 362.
Brosse (René de), 281.
Brosse (de). *Voir* Giroux, 318.
Brouage, canton de Marennes, 46, 57, 60, 103, 120, 138, 147, 148, 152, 288, 290.
Broue, commune de Saint-Sornin, arrondissement de Marennes, 59, 276, 278, 282.
Brouillard, 274.
Brouillaud (Michel), 103.
Bruas (Albert), 78.
Brugairolles, canton d'Alaigne, arrondissement de Limoux, 364.

Digitized by Google

Brugère, prêtre, 172.
Bruhl (Prusse), 292.
Brulart, marquis de Genlis (Charles-Claude), 120.
Brulon, 151, 403.
Brunaud (Adolphe-Joseph), — (Marie-Paul), — (Marie-Gustave), — (Marie-Alexandrine), — (Jean-Paul-Gaston), — (Julien), — (Pierre), — (Julien), — (Pierre dit Démosthènes), — (Julien dit Jules), — (Marie-Louise), — (Camille — (Jeanne-Désirée), 94.
Brunet (G.), 212.
Brunet (Marie-Angélique), —(Jean), 387.
Brung ou Le Brung (Honorée), 280.
Buat (Joseph), 240.
Buckingham, 249.
Bueil, comtes de Sancerre, 320.
Bugeaud, maréchal de France, 97.
Buhet (Suzanne), — (Jeanne), 63.
Bulet (Marie-Rosalie), 360.
Burleigh (Simon), 278.
Burot, médecin, 4, 56, 77.
Burty (Philippe), 197.
Busançais (comte de), 401.
Bussac, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 7, 51, 341; — canton de Saintes, 92.
Buze, ville détruite de la presqu'île d'Arvert, 60.

C

Cabane (Antoine), 261.
Cadelon V, 114, 249.
Cagnat (René), 105, 194, 300.
Cahors (Lot), 51.
Caillard, général, 364.
Caillaud, 325.
Cailleau (Jean-Alexandre), 262.
Caius Julius Victor, fils de Congonnetodubnus, 15, 104, 94.
Callays (Pierre Drouhetdit), 334, 347.
Callier (Camille-Antoine), 97, 392; — (Mme Jeanne), 231, 353.
Callières (de), seigneur de Clérac en Saintonge, 187; — (François de), 319.
Callot (F.-E.), 352.
Calluaud, 314;
Calvin, 300.
Cambon, pasteur, 94.
Cambrai (Nord), 205, 208, — (Bénigne-Elisabeth), 411.
Campet de Saujon (les); — Pierre-Charles-Alexandre), — (Alexandre), seigneur de Prinçais, 70; — (Louis-Alexandre), 71, 292; — (Jean), — de Saujon de Frédouville, 71, 136; — Bénigne-Elisabeth, 411.
Camus (Claire Françoise), 49.
Candale (duc de), 199.
Candé, 174.
Candé, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire), 181.
Candin le Balafré, pseudonyme de Rulland, 159, 163.
Cantaloube (Louis-Emile), 141; — capitaine de frégate, 133.
Capdenac, canton de Figeac (Lot), 45, 195.
Cappius, 194.
Cappon (Philippe), 6, 18, 151; — (Vincent), 257.
Caps du Verger (Pierre de), 164.
Caraman-Chimay (Prince de), 393.
Caragon, négociant, 86.
Carcassonne (Aude), 364.
Cardillac (François de), 195; —
Carman (Ferdinand de); — (Marie-Anne-Charles de), 71.
Carnot, 181.
Caroline, reine de Naples, 193.
Carré des Varennes, sieur de Soumard (Louis-Charles), 119, 159, 413.
Carrier (J.-B.), conventionnel, 191.
Cartault (Ludovic), 14.
Carthagène (Espagne), 181.
Cassard, 181:
Castagnary (Jules), 3, 130; — (P.), prêtre, 61.
Castelnaudary (Aude), 196.
Castillon (seigneur de), 179, 180.
Cathelineau, 68, 191.
Catinat, maréchal de France, 156.
Cauderan (Hippolyte), prêtre, 77.
Caumon (Suzanne), 361.
Caumont (Arcisse de), 19, 151.
Caumont, duc de La Force, 322.
Caunier, 175.
Caussade, arrondissement de Montauban, 211.
Cavelier de La Salle, 173.
Cazabant (François-Alexis), 364.
Cazalis (Jacques-Frédéric), 311.
Cazaud (Léontine), 211.

Digitized by Google

Caze, 175.
Cazeneuve d'Abadie (Marie), — (Jacques Gaspard), 136.
Cazenove (Laure), 78.
Cazes (famille de), 403.
Cellérier (Madeleine-Clarisse), 9.
Cellettes, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec (Charente).
Céris, 383.
Certain (Jean de), 118.
Césarée, ville de Judée, 14.
Cesbon (Michel), — (Jemmy), 386.
Chaban en Epannes, canton de Frontenay, arr. de Niort, 43.
Chabanais, arrondissement de Confolens (Charente), 338.
Chabannes (Anatole-Marie-Laurent, marquis de), 396.
Chabot (famille), 55; (le comte de), 78; — (Léon), 358.
Chabouillet, 315.
Chabrac, canton de Chabanais, arrondissement de Confolens, 55.
Chaco, territoire de l'Amérique du Sud, 181,
Chadeau de La Clochetterie, 257.
Chadeffaud (A.), 154.
Chadignac (sœur de), 348.
Chagneau, 341.
Chaignet, 310.
Chaillat (Jean-Pierre), 161.
Chaillé, commune de Surgères, arrondissement de Rochefort, 394.
Chaillé-les-Marais, arrondissement de Fontenay-le-Comte (Vendée), 6.
Chailles, commune d'Avy, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 99.
Chaillevette, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 54, 94, 174.
Chaillou (Constant), 334, 340.
Chailly, récollet, 104.
Chalais (le chevalier de), 186.
Chalais, arrondissement de Barbezieux, 401.
Chalaux, canton de Lormes, arrondissement de Clamecy (Nièvre), 397,
Chambes (Jeanne de), 165; — (Jean de), 180;— (Colette de), — (Hélène de), — (Jean II), — (Jean III), 181.
Chambretaud, canton de Mortagne-sur-Sèvre, arrondissement de La Roche-sur-Yon, 409.
Champanays (Etienne), 344, 347.
Champ des Batailles, commune de Saint-Eugène, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 51.
Champdivers (Odette de), 181.
Championnet (Etienne), 1176.
Champlain (Samuel), 73.
Champlitte, arrondissement de Gray (Haute-Saône), 131.
Chancelé (Pierre), prêtre, 61.
Chandolant ou *Champdolent*, canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 318.
Chandieu, pasteur, 345.
Chantelle, chef-lieu de canton, arrondissement de Gannat (Allier), 310.
Chantonay, 393.
Chantreau (François-Joseph), 161.
Chapeau (François), commandant, 161.
Chapelain (Jean), 175.
Chapot, Chapeau (Jacques), 360.
Chapparre, 176.
Chapsal (Léon), 15; — (Cyprien-Géraud); — (Jean), 91.
Charavay (Eugène), 151.
Charbonnières, commune de Salignac, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 378.
Chardavoyne (Pierre), 115.
Chardon, 171.
Charette de La Contrie (François-Athanase), 115, 191, 383, 385.
Chargé, canton d'Amboise, 187.
Charles (le P.), pseudonyme de Barland, prêtre, 259 263.
Charles (Alexandre), 161.
Charles V, roi de France, 179; — VI, 179, 106, 181, 184; — Quint, empereur, 196; — VII, 180; — VIII, 45, 396; — IX, roi de France, 199.
Charmes (Xavier), 356.
Charpenne, 280.
Charrier (Marie-Scholastique), 137.
Charrier (Jeanne), dame de Brie; — (N.), sieur de Brie-sous-Archiac, 410.
Charron, canton de Marans, arrondissement de La Rochelle, 41.
Charron (Jean-Elie), 171, 177; — (femme), 176; — (Aubin), 177.
Charroux, canton de Chantelle,

Digitized by Google

arrondissement de Gannat (Allier) 310.
Chartier (Françoise), 360.
Chassagneaud, 7.
Chasseloup de Laubat (François de), 115 ; — (Nathanael de), 166.
Chasseloup (Daniel), 115.
Chasseneuil, canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens, 191.
Chasseriaux, 133.
Chassier (François), 316.
Chasteigner de La Châteigneraye, 181 ; — de La Rochepozay, 351.
Chastellux (comte de), 396.
Château d'Oleron, chef-lieu de canton, arrondissement de Marennes, 174, 196.
Châteaubriand (François-René, vicomte de), 185.
Château-Gontier (Mayenne), 191.
Château-Morand, 181.
Château-Renauld, marin, 181, 347.
Châtelaillon, commune d'Angoulins, canton de La Rochelle, 41, 53, 315.
Châtelard, commune de Royan, arrondissement de Marennes, 177.
Châtellerault, chef-lieu d'arrondissement (Vienne), 45.
Château-Renaud, canton de Louhans (Saône-et-Loire), 187.
Chatillon (Claude), 150.
Châtillon-sur-Loing, chef-lieu de c., arr. de Montargis (Loiret), 318.
Chauderier (Jean), 179.
Chaudrier (Isabeau), 165.
Chaudruc de Crazannes, 105.
Chauffard, médecin, 143.
Chauffepié (J.-Georges de), 200.
Chaullier (Ernest), 60.
Chaulveau, 341.
Chaumont (Joachim de), seigneur de Ribemont et de Mornay, 251 ; — (Aimery), 151.
Chaunac de Lanzac (Marie-Thérèse), 413.
Chauvet (Gustave), 78, 394 ; — (Paul), 366.
Chavigny (P. de), écrivain, 180 ; — (de), 191.
Chauvin (Marie-Catherine), 387.
Chébrac, canton de Saint-Amand de Boixe, arrondissement d'Angoulême, 55, 394.
Chef-de-Baye, commune de La Rochelle, 114.
Chéneché, canton de Neuville, arrondissement de Poitiers, 178.
Chénier (André), 66 ; — (Marie-Joseph), 94 ; — (Lia), — (Rachel), 94.
Chenin (Regnaud), sire de Mauzé, 180.
Chenu (Jacques), 303.
Chepniers, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 194.
Cherbonnier, 341.
Cherbourg (Manche), 117, 118.
Cheruel (A.), 788.
Chesnel (famille de), 55, 329.
Chesnier du Chesne ou Duchesne (François-Xavier-Ambroise), dit aussi Claude, 115 ; **382**, — (François-Xavier-Alexandre), — (Jean - Jacques - Alexandre), — (Jacques-Michel), — Alexandre, — (Laurence), **382** ; — (Camille), 387 ; — (Marie-Léonide), — (Alexandre), — (Romain-Alexandre), — (Camille-Henri-Louis), — (Joseph), 387.
Chevalier (Sainte-Angélique), 140 ; — (Ernest-Jean), 239.
Chevanceaux, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 264.
Chevenon (Bernard de), évêque à Saintes, 188.
Chevert, 156.
Chévrier, 319.
Chisoing (Catherine de), 107.
Chizé, commune de Brioux, arrondissement de Melle, 400.
Choiseul (Etienne-François, duc de), 117.
Cholet, prêtre, 399.
Chollet (Maine-et-Loire), 176.
Chopy (Firmin), 161 ; — (Louis), 360.
Christin (Catherine-Victoire-Alida), 7.
Chuquet (Arthur), 741.
Circourt (comte Albert de), 184.
Ciré, canton d'Aigrefeuille, arrondissement de Rochefort, 174.
Cirot de La Ville, chanoine, 50.
Claesen (Charles), 319.
Clairé (dom Anselme), 378.
Claude, 325.
Clauer (Pierre), pseudonyme du P. Sommervogel, 124.

Digitized by Google

Claveau, 347.
Clémenceau, député, 367.
Clément VII, antipape, 284.
Clermont (Catherine de), 166, 169; — (François de), 165, 280; — (Joseph de), — (Louise de), 165; — (Claude de), 166, 170, 250; — d'Amboise, 340.
Clermond-Ferrand (Gergovia), 22, 92.
Clervaux (Marie-Josué de), — (Marie-Charles-Amalie de), 72; — (Anne-Elisabeth de), 73.
Clisson (sire de), 279, 280.
Clipson (seigneur de), 324.
Clouzeau, 241.
Cluny, chef-lieu de canton, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire), 133.
Codère de Thury (Marie-Marguerite-Françoise), 411.
Coëtlogon (de), 181.
Coffin de Frédouville (Charles-Armand de), 411.
Cognac (Charente), 9, 45, 71, 157, 174, 178, 179, 255, 282, 285, 320, 338.
Cognat-Lionne, canton d'Escurolles, arrondissement de Gannat, 75.
Coiron, cemmune de Lardenac, canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux, 264.
Colbert, 181, 197.
Colignon (Suzanne de), 266.
Coligny (amiral), 245, 296, 318, 337, 338, 393.
Colliques (de), 403.
Cologne, ville d'Allemagne, 22.
Colombe (Marie), — (Élie), 171.
Colombiers, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 340.
Combaudière, 336.
Combes, sénateur, 310, 355.
Commines (Philippe de), seigneur de Talmont et d'Argenton, 165, 281.
Comminges (comte de), 75.
Communay (A.), 78.
Compagnon, 342.
Compagnon de Thezac (Rose-Raymonde-Caroline-Louise), — (Anne-Charles-Frédéric), 93.
Compans, général, 388.
Compiègne, chef-lieu d'arrondissement (Oise), 34, 289.
Condé (Pierre-Jean de); — (Charles-Auguste de), 70; — Minaudrie, — Poléan, 71; — (Louis, prince de), 253, 285, 292, 322, 334, 337, 349, 394.
Condéon, canton de Baignes, arrondissement de Barbezieux (Charente), 326.
Conflans (de), 127.
Conflans, canton d'Anglure, arrondissement d'Epernay (Marne), 206.
Confolens, chef-lieu d'arrondissement (Charente), 338, 395.
Congonnetodubnus, 15, 194.
Conighant (François), seigneur de Ribemont, 251.
Consans, canton de Roulans, arrondissement de Baume-les-Dames (Doubs), 176.
Constans (Elie), 266.
Constant, empereur romain, 24.
Constantin, de Pons, 347; — (Marie), 366; — empereur romain, 27, 51.
Conti (prince de), 290.
Coppée (François), 79, 204, 356, 145.
Corbeil, chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise), 207.
Corberon (Nicolas de), 30.
Corbie, arrondissement d'Amiens (Somme), 295.
Corbin (Daniel), 86.
Corbineau, architecte, 158.
Corderoy (famille de), 55.
Cordouan, phare (Gironde), 60, 74.
Corgnol (famille de), 55, 56.
Corme-Royal, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 62, 75.
Corneille, 319.
Cornet (Marguerite), 361.
Corritia, 108.
Cortet, évêque, 312.
Cosnac, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 51, 75.
Coste, 85.
Costes, prêtre, 311.
Cotard, 303.
Cottereau (Michel), 46.
Couchot, 276.
Coucy (de), évêque, 284.
Coudreau (H.), 56, 79.
Coudret, conseiller général, 9.
Couhé de Chaberneau, — de La Péruse, 56.

Digitized by Google

Couillau, 232.
Couillaud, 153.
Couldray-Salbart (Deux-Sèvres), 405.
Coulgens, canton de La Rochefoucauld, arrondissement d'Angoulême, 56.
Coullon, 342, 345.
Coulmiers, canton de Meung-sur-Loire, arrondissement d'Orléans, 157.
Coulonge, canton de Pons, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), 320.
Coupry (Théodule-Jean-Georges), 4.
Courant, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 247.
Couraud (Louis-Antoine), 259, 261; — (Etienne), 360.
Courault (Philippe), 297.
Courbiac, commune de Saintes, 153.
Courbon, 329; — Courbon-Blénac (Marguerite de), 298.
Courcelle, prêtre, 79.
Courcelle-Seneuil, 281, 308.
Courcillon de Dangeau (Voir Dangeau), 298.
Courçon, chef-lieu de canton, arrondissement de La Rochelle, 9, 916.
Courdebayle, 103.
Courtefoy (François-Nicaise, en religion frère Ausbert), 93.
Courthieu (Jeanne), 364.
Courtier, 380.
Coutant (Marie-Henriette), 362.
Couternon, canton de Dijon, 412.
Coutureau (A.), prêtre, 254.
Couturier de Lienne (Isabelle-Esther), — (Amable-Félix), 413.
Couvidou (famille), 55.
Couyer (Marguerite), 217, 266.
Cozes, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 174.
Craon (le sire de), baron de Taillebourg, 279, 406.
Crassous (Joseph), 282.
Crazannes, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 80, 166.
Crès de Vervant (Louis-Auguste de), — (Louis-Eutrope), — (Catherine-Adélaïde-Victoire de), — (Antoine-Louis-Auguste de), 253.
Crespin, 56.
Creste (Marie-Julien), 387.
Crevant (de), 297.
Crillon (Louis des Balbes de Berton de), 198.
Crispus, 51.
Criteuil, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 297.
Crochery (Hippolyte-Elie), 262.
Croisilles, fief des Le Gardeur (Normandie), 43.
Croix-Chapeau, canton de La Jarrie, arrondissement de La Rochelle, 157.
Croix-Rouge, commune de Sousmoulins, canton de Montendre, arrondissement de Jonzac, 315.
Crozin (Pierre), 264.
Cruchon, 255.
Crussol (Charles), vicomte d'Uzès, 28; — évêque, 283; — (Antoine de), — (Jean), seigneur de Beaudisner, — (Jacques), seigneur d'Assier, — (Louis), — (Charles), abbé de Feuillans, — (Galiot), (Marie), — (Marguerite), 295; — (Emmanuel, duc de), 60.
Cublat ou *Cublac*, canton de Larche, arrondissement de Brive (Corrèze), 401.
Cumont de Fiefbrun, 213.
Cultru (Victor-Marcel), 313.
Curzay (famille de), 55; — de Saint-Mary (famille de), — de Rochebertier, 56.
Cusset, arrondissement de La Palisse (Allier), 310.
Cuvier (Th.), peintre, 65.
Cyrano de Bergerac, 100.

D

Dabescat, curé de Cognac, 403.
Dadin d'Hauteserre, 59.
Daimé, 274.
Dalidet (Suzanne), 155.
Dallon, 274.
Daloue, 63.
Dalvy (Jehan), 79.
Damas-Crux (Marie-Thérèse de), 126.
Dampère, 281.
Dampierre-sur-Boutonne, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 57, 145, 150, 162, 166, 167, 227, 246, 250, 405.

Digitized by Google

Dampierre (le marquis Elie de), 5, 79, 145, 176, — (Roger), 357.
Damville, 58.
Dandonneau, 79.
Dangeau (le marquis de), 182, 287.
Dangibeaud (les), 144; — (Charles), 12, 20, 115, 146, 148, 172, 233, 305.
Dangrois (Jean), 261.
Daniaud, dit Dupérat, 386.
Daniaud (Léon), 233, 257.
Dantzig, port des états prussiens, 11, 177.
Dargaud, 393.
Daubenton (François - Ambroise), 251.
Daudenet (Gaspard), 80.
Daugnon (comte du). Voir Foucaut.
Dautriche (Jacques-Joseph), 261.
David, peintre, 65.
David de Lastours (Catherine), 295.
Deaubonneau (Hortense-Félicité-Louise), 94.
Deauga, 276.
Debrousse, 293.
Decrue (Francis), 393.
Decrugy, prêtre, 144.
Dedé, greffier à Cognac, 152.
Dejean (Edmond), général, 154.
Degrange (Jeanne), 326.
Delaage (Léonard), seigneur du Douhet, prêtre, 266.
Delage (Eugène), seigneur de Lagrange, — (Marie), 350.
Delaine, 275.
Delamain, 233.
Delaurier, 42.
Delavaud (Louis), 80, 149, 152, 229, 231.
Delayant, bibliothécaire, 399.
Delcer (Marie - Joseph - Léo), — (Pierre-Eugène), — (Maurice), — (Gérard), 95.
Delespine (Jean), — (Samuel), 216.
Delft, ville de Hollande, 11.
Delille (Jacques), 175.
Delisle (Léopold), 80, 398.
Delmas, député, 355, 364.
Delmas de Grammont (Pauline-Elisabeth), 74.
Deloche, 193.
Delorme, 196.
Delpech, médecin, 143; — (Théodore), imprimeur, 258.
Delpêche, gardien du Chapus, 275.
Delpit (Madeleine), — (René), 415.
Delpy de La Roche (François), 257.
Delteil, prêtre, 96.
Deméon (Jeanne), 216.
Demoges, avocat, 262.
Denaules (François-Xavier), 382.
Denéchaud, prêtre, 62.
Denesde (Alexandre), 31.
Denise, prêtre, 295.
Derbaud, 392.
Derussat (Jean), 275, 276.
Desbassyns de Richemont (Naïs Panon), baronne de Dampierre, 357.
Des Brandes (Philippe), 151.
Descartes (René), 185.
Des Chateliers-Barlot, 400.
Descombes (Paul), ingénieur, 155.
Descoyeux, 183.
Desguiers, 277.
Desjardins (Ernest), 54.
Désilles, 327.
Deslions, 309.
Desmaze (Charles), 205.
Desmier de La Borie, 56.
Desmier (Marie-Madeleine), 71; — (Guy), — (Pierre), sieur du Breuil de Blanzac, — (Daniel), seigneur du Plessis, — (Marthe), — (Anne), 72.
Des Montiers de Mérinville (le comte de), 154; — évêque, 284.
Des Roches-Bariteau, 400.
Des Ruaux, comte de Rouffiac (Hélie), 126.
Dessalines d'Orbigny (Alcide), 186.
Destourneau, 275.
Des Ursins (la princesse), 406.
Desvignes (Etienne), 262.
Desvillates (Henry-Elie), sieur de Champagne, 184.
Devaux (Etienne), sieur de Villeneuve, 178, 302; — médecin, 230.
Devezeau de Rancogne, 56.
Devillégier, 97, 364.
Deux-Ponts (Duc des), 338.
Dexmier, 298; — (Louise), — (Guy), baron de Blanzac, 410.
Dezef (P.), 274.
Diderot, 143.
Didonne, commune de Saint-Georges, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 127, 280.
Dières-Monplaisir, prêtre, 254.
Dijon (Côte-d'Or), 66, 284, 290.

Digitized by Google

Dinant (Belgique), 292.
Dizier (Xandre), 86.
Dodard (Mlle), 93.
Dognon (Pierre), 192.
Dollet, 254.
Dollot, 308.
Dolton (Bernard), comte d'Ambarède, 286.
Dolus, canton du Château d'Oleron, arrondissement de Marennes, 174.
Dombes, arrondissement de Trévoux (Ain), 292.
Dominique (Saint), 43.
Domitien, empereur romain, 325.
Dompierre-sur-Charente, canton de Burie, arrondissement de Saintes, 245.
Dompierre-sur-Mer, canton de La Rochelle, 279.
Donnet, cardinal, 156, 365.
Dorin, prêtre, 128.
Dosmont (Ch.), 183.
Douai (Nord), 205, 208.
Doubaud (François), 116; — (Marie), 116.
Doulon, canton de Carquefou, arrondissement de Nantes, 236.
Doussain (Martial), 264.
Dousset (Jacques). 263.
Doussin (Sara), 116; — (Louis), — (Jean-Louis), 144; — (Louis-Joseph), 243.
Douy-la-Ramée, canton de Lizy-sur-Ourcq, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne), 163.
Drahonnet (Clémence), 100.
Dreux (Mercy de), sieur de Bois-Aubry, — (Siméon), de Creuilly; — (Claude), de Nancré, — (Jean), de Bois-Aubry, — (Thomas), de La Pommeraye, 43; — (Thomas), — (Thomas II), — (Pierre II), — (Charles), seigneur du Port-d'Arclou, — (Pierre III), — (Thomas II), marquis de La Flocellière et comte de Brézé, — (Thomas IV), 43.
Drilhon (Paul), 99; — (famille), 144; — (Mlle), 149; — (Louis), 399.
Drochon (dom), 168.
Drouillard (Paul), 7; — (Gabriel), 277; — (Marguerite), 347.
Drouineaud (Gustave), médecin, 80.
Druais (Min), prêtre, 254.
Druet (Urbain), prêtre, 162.
Du Barry (Jeanne), dame de La Renaudie, 410.
Dubois, sculpteur, 415.
Dubois (Charles-Joseph-Julien), 261; — (Guillaume), 271, 273.
Dubois de Lamothe, 130.
Dubos (Joseph), 262.
Dubourg (Antoine), 379; — (Guillemette), 397.
Du Boys (Emile), — (Siméon), — (Auguste), 80.
Du Boulet de La Broue (baron Gabriel-Clair-Dieudonné), 236.
Dubrac, 97.
Du Breuil de Théon (famille), 55.
Dubreuil (Pierre-Louis-Marguerite-Furcy), 259, 261; — (Louis-Collas), 361.
Du Cange, 205.
Ducasse, marin, 182.
Ducasse (Charles), pasteur, 231.
Ducastel (Anne-Joséphine), 43.
Du Caurroy (Armand), prieur, 136.
Duch d'Asnières, 132.
Duchatel (comte Tanneguy), 156.
Du Chatelier, 127.
Duché (Marguerite), 121.
Du Chilleau (Charles-Marie), seigneur d'Airvault, Moings, Sainte-Lheurine, etc., 357.
Duez (Maximilien), 409.
Dudon, vic. gén. de Saintes, 403.
Du Cluzeau (Blanchard), 334, 340.
Ducouytes (Léonie), 313.
Dufaur de Châtelard, 277.
Dufaure, 275, — (Jules), 59, 92, 144, 293.
Duffourc (Laurent), prêtre, 157.
Dufossé de La Fosse (famille), 55.
Du Gua de Mons, navigateur, 173.
Dufour (baron J.), 389.
Du Gay (Joseph), 103.
Duguay-Trouin, 182.
Dugué de La Fauconnerie, 319.
Du Guesclin, 249, 279, 280, 282.
Duguy, 275.
Du Jon (François), 331.
Dulau, évêque, 283.
Du Lau du Chambon (famille), 55.
Dullignon (Jacques-Charles), 285.
Du Lyon (Gaston), 194.
Dumas (Alexandre), père, écrivain, 174; — (Pierre), 345.
Dumas de Rossillon (famille), 56.
Dumas de La Rocque Latour (Phylida), 294.

Digitized by Google

Du Mège, 28.
Du Mesnil-Simon, 127.
Dumey (Jean), — (Charles), — (Nathalie), — (Jeanne-Thérèse), — (Margnerite), 94.
Dumetz (Mathurin), 206.
Dumonceau, comte de Bergendal, 389.
Dumont (Charles-Léon, baron), 97, 362, — (Charles-Hilaire), 362.
Du Moulin (Louise), 163, — pasteur, 321.
Dunkerque (Nord), 118, 290.
Du Novaud (dom Barthélemi), 378.
Dupanloup, évêque, 175.
Du Péré de Soumard (François) 413.
Du Peyras de La Romazière, 56.
Du Peyrat (Raymond), 56, — (dom Michel), 378.
Du Pin, 347.
Du Pin de Bélugard, 119.
Duplais-Destouches, 58; — (Thérèse), 62, — (Dominique), 80 ; — (Léonie), — (Antoine), 80, 233, 256, 305 ; — (Jacques-Eutrope), 223.
Du Plessis, 290.
Duplouy, médecin, 4, 308.
Duport (Jean), 326.
Du Poyet, capitaine de vaisseau, 119.
Duprat (Alfred), 60.
Dupuy (Jacques), prêtre,— (Pierre), 350, 351.
Dupuy d'Angeac (Jules), 96, 297.
Du Puy de Bremond, — (Annet), 210.
Du Puys ou Saint-Genys (Jean Duminat), 334.
Duprat (Jean), 202.
Du Quenay (Jehan), 409.
Duquesne-Guiton (Abraham), 181, 270, 287, 290, 291.
Durand (Jean-Jacques-Louis), 271, 272, — (veuve), 277 ; — (Audebert), 377 ; — (Marie-Julie), 361.
Duret, 233, 328, 329 ; — (Pierre), avocat, 411.
Durfort de Duras (Marie de), abbesse, 131, 150;—(Suzanne de), 137, — de Civrac (Mme de), 192.
Durogne, 286.
Du Rousseau, — de Coulgens (famille), — de Ferrières, 56.
Duruy (Victor), 92.
Du Sault (le P. Nicolas), — (Marie), 202 ; — seigneur de Riveron (François-Paul), 221, 297, 350; — (Jean), prêtre, — (Henriette), 221 ; — (François), sire de la Mirande, 297 ; — (Henri) de la Mirande, 350.
Duseré (Jeanne), 184.
Dussieux (L.), 181.
Du Soulier, 56.
Dussouchet (famille), 55 ; — des Doucets, 56.
Dutard (Auguste), 353.
Du Tillet, 205.
Duverger, 140, 162.
Duvergier (Pierre), 219.
Du Vignauld de Fayolle (famille), — de Vaucasté (famille), 56.
Du Vivier de Lanzac, chanoine et comte de Lyon, 132 ; — (le marquis), 154.

E

Ebéon, canton de Saint-Hilaire, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 233, 243.
Ebreuil, arrondissement de Gannat, 320.
Echebrune, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 320, 324.
Echillais, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 194.
Ecouen, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), 164.
Edouard, médecin anglais ou Linsky, 115.
Edouard III, roi d'Angleterre, 278.
Eglises d'Argenteuil (*Les*), canton de Saint-Jean d'Angély, 220, 246.
Egmond de Merestein, 12.
Ehkirch, 79.
Ekmül (Allemagne), 388.
Elbée (Gigot d'), général vendéen, 68, 191.
Elie (Marguerite-Gabrielle), 7.
Elion, 192.
Empereur (Pierre), 383, 385.
Entrances, canton de Laval, 191.
Epannes, canton de Frontenay, arrondissement de Niort, 196.
Epaux (*Les*), commune de Meursac,

Digitized by Google

canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 278.
Epernon (duc d'), 20, 60, 75, 296, 343, 400.
Epinal (de l'), 328.
Eponine, héroïne gauloise, 147.
Erable des Barrières (Jean), 63.
Erlach (d'), 287.
Ermengarde, 299.
Eschasseriaux (baron Eugène), 144. 244.—(Daniel),215;—(Joseph),293.
Eschénauer (Adolphe), 353.
Esclimont, château du maréchal de Laval, 380.
Escravayat, 56.
Escudié (Saint-Macaire), 140.
Esnandes, canton de La Rochelle, 53, 196, 233.
Espéroux (d'), 380.
Espérandieu (Emile), 5, 57, 105, 141, 171, 196, 243, 325.
Esse, canton de Confolens, 395.
Estignard (Joséphine-Charlotte), 95.
Estrades (d'), 290.
Estrées (Jean d'), 181; — (Victor d'), 182 ; — (César d'), 286.
Estuer (Diane d'), 166.
Etampes (famille d'), 403.
Etampes de Valençay (Julie d'), dame d'Entraigues, 318.
Etapes, arrondissement de Montbéliard (Doubs), 64.
Etaules, canton de La Tremblade, 303.
Etcheguren (Mlle), 357.
Eumène, écrivain, 21.
Eustelle (sainte), 222.
Eutrope (saint), 34, 39, 44, 134-136, 221.
Evrard dit Lafayolle, 277.
Evreux (Eure), 28, 365.
Eymery, 86.
Eyburie, canton d'Uzerche, arrondissement de Tulle, 295.
Eymoutiers, arrondissement de Limoges, 402.
Exea (d') (Charlotte-Cajetan), — de Condé (Charlotte-Adélaïde), 70.
Expilly, prêtre, 132.

F

Fa (moulin du), commune de Barzan, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 242.
Faber, 332.
Fabert, maréchal de France, 256.
Fabre (Paul), 121; — tailleur du duc de Laval, 380.
Faget de Guennefer (Louise-Marie de), 99.
Faidi (Dom Laurent), 378.
Failly (général de), 363.
Falcoz, comte de La Blache (André-Laurent-François de), 127.
Fanty-Lescure (Mlle), 238.
Farges, écrivain, 287.
Farges (de), prêtre, 32.
Fau (Louis-Jules), 236.
Faucher, prieur de Saint-Séverin, 42.
Faucher de Saint-Maurice (Narcisse-Constantin), — (Narcisse-Henri-Edouard), 155.
Fauchet, conventionnel, 63.
Faugeras, commune de Condat, canton d'Uzerche, arrondissement de Tulle (Corrèze), 295.
Faure, de Saintes, 63; — (J. François), 130; — (Thomas), 171; — de Marennes, 276; — Douville, 266.
Faurez (J.), — (L.), — fils, 63.
Fau son, 6.
Faustin (Georges), 85.
Faustine, 325.
Fauveau (Jean), 193.
Favières, commune de Mosnac, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 70.
Favre (Jules), 175.
Favreau (Marie-Marguerite-Achille), 317.
Fayolle, de Marennes, 276 ; — (le marquis de), 44.
Fayoles (de), 380.
Fé, 298.
Felletin, arrondissement d'Aubusson (Creuse), 401.
Fellmann, prêtre, 233.
Fénelon (François de Salignac de La Mothe), 140, 175.
Fenioux, canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 5, 161.
Ferrand (Pierre), 65; — (Jeanne), 94.
Ferrare, ville d'Italie, 197.
Ferrare (duchesse de), 333.
Ferraud (Pierre), 259-261.
Ferreine de Saint-Antonio, 298.

Digitized by Google

Ferrier de Saint-Marc (Henriette), 220, 349, 413.
Fesch, cardinal, 284.
Fesseau (Jean), 367.
Festy (Octave), 4.
Feuilleret (Henri), 182.
Feutry, serrurier du duc de Laval, 380.
Feydeau de Rochebertier, 56, 403.
Feydic (de), 56.
Fiefbrun (Cumont de), poète saintongeais, 213.
Fiefmelin (André Mage de). Voir Mage.
Filhol (Jean-Charles), — (André), 97.
Filloleau-Proux, 254.
Firino (Roger), — (René), 154.
Flaech (Suisse), 388.
Flagel (Antoine), missionnaire, 96.
Fléchier (Esprit), 175.
Fleurian (Jean-Séverin de), 271.
Fleury, de Marennes, 275, 277.
Fleury, secrétaire du maire de Fontenay, 384.
Fleury (Pierre), de Vix, 131; — (Paul de), archiviste, — (Jean-Baptiste-Louis), 366.
Flipsen (Victor), 239.
Florence, Italie, 292.
Foger (dom François), 378.
Foix (Françoise de), abbesse, 32, 131; — (Louis de), 60, 74.
Fonreaux, capitaine saintongeais du XVIe siècle, 333.
Fontaine, commune de Château-Landon, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne), 33.
Fontainebleau (Seine-et-Marne), 164.
Fontaines, religieux, 140.
Fontant (A.), nom gravé au château de La Rochefoucauld, 165.
Fonteneau (Jeanne), 140.
Fontenay-le-Comte (Vendée), 131, 192, 321, 324.
Fontenay-l'Abattu ou *Fontenay-Rohan-Rohan*, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres), 324.
Fontenelle (Charles-Michel), 274, 277, 319; — (Catherine), 276.
Fontenille, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 56.
Fontlebon du Puy (de), 56.
Forant (Job), 181, 182, 266; — (Jacques), 182; — (Job II), — (Isaac-Louis), 183; — (Marguerite), 183, 217; — (Jacques-Louis), 217.
Forat (Pierre), 216.
Forbach, ville d'Alsace-Lorraine, 97.
Forbin (Claude, comte de), 182.
Forcade (Théodore-Augustin), archevêque d'Aix, 304.
Forestier, combattant de la Vendée, 383; — (Edouard), 403.
Forgerit (Ixile), prêtre, 314.
Forgettes, commune de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 157.
Formicon (Chrétienne de), 301.
Fors, en Poitou, canton de Prahec, arrondissement de Niort, 196.
Fortin de La Hoguette (Philippe), 75, 351.
Fortunat, évêque de Poitiers, 392.
Foucart, jurisconsulte, 27.
Foucaud de Marennes, 275; — naturaliste, 153, 154, 188.
Foucauld (Camille), épouse de Bévin (Léon-Athanase), 158.
Foucaut (Louis), comte du Daugnon, 287-292.
Fouché (Anne), 184.
Foucher (Adélaïde), 93.
Fougères (Pierre), 264.
Foulon (Jeanne), 239.
Fouquet (Marie), 327.
Fouras, canton de Rochefort, 53, 119, 174, 219, 233, 256.
Fourestier, de Saintes, 63.
Fourneau (Marie), 327.
Fournier (Albert), 6, 98, 232, 359; — (Charles), 98, 152; — (Edouard), 200.
Fournoux (Renée de), 410.
Fourré (Marie), — (Charles), seigneur de Dampierre-sur-Boutonne, 164, 288.
Fradet (Marie), — (Henri), seigneur de Caubourg, 411.
Fraguier (Alix de), 412 ; — (baron de), 412.
Fraigneau (Jean-Philippe), — Jacques-Philippe), — (Rose-Armande-Fanny), — (Marie-Rose-Fortunée), — (Edouard-Armand-Georges), — (Angélique-Clémence), 140
France (Mme Adélaïde de), 257, 282, — (Renée de), duchesse de Ferrare, 299.
François Ier, roi de France, 71, 249, 281, 296 ; — François (Robert), 278.
Frémiot (Jeanne-Françoise), 253.

Digitized by Google

Freppel, évêque, 312.
Frère de La Pommeray (Louise), — (Jean-Jacques), — (Marie-Madeleine), 62.
Fréron (Elie-Catherine), écrivain, 124.
Fresneau, ingénieur de la marine, 121.
Fresneau de La Gateaudière (Charles-Jean-Baptiste), 267, 275, 276, 277; — (Anne-Françoise-Laure), 267.
Friedland, ville de Prusse, 177.
Frin de Saint-Germain, prêtre, 10; — Destouches, 10.
Froger de La Rigaudière, 275; — de La Clisse (Angélique-Hélène), 275.
Froin (Alice), médecin, — Théodore), 155.
Froissart (J.), 282).
Frollo (Jean), 406.
Fromaget (Joseph), — (Augustin), 137, — (Charles), 219.
Fromentin de Marennes, 275, 276.
Fromy, prêtre, 162.
Funck-Brentano (Frantz), 409.
Furius, soldat de la XII° légion, 57.

G

Gabaret (Jean), 181, 183; — (Jean II), — (Louis), — (Pierre), — (Nicolas), — (Gabrielle-Suzanne-Louise), 183; — de Saint-Léon, sieur de Coussire (Simon), — de Saint-Léon, seigneur de Coussire (Antoine), — (Marie-Jeanne), — (Christophe), — de La Motte, 184.
Gabet, notaire royal, 184; — de Pons, 342.
Gabiou, 361.
Gaboreau, 243.
Gachet, 332.
Gaigné (Jean), 264.
Gagneron (dom Yves), 378.
Gagnerot (Mlle), 412.
Gaillard (Jacques), sieur de Fief-Gaillard, 138; — (Saint-Joseph), 140.
Gain (Isaac de), marquis de Linars, 297.
Galais (Eugène), prêtre, 142.
Galba, empereur romain, 22.
Galgals ou *Champ des Tombeaux*, commune de Saint-Germain de Lusignan, canton de Jonzac, 51.
Galion d'Or, sur la côte de la presqu'île d'Arvert, 61.
Galiot ou Galyot de Genouillac (Jacques), 45, 46, 295, 400, 401. Voir aussi Genouillac.
Gallais, prêtre, 312.
Galles (prince de), 278.
Gallifet (Louis-François-Alexandre de), — général, 250.
Galliot, de Marennes, 276.
Gamaches, chef-lieu de canton, arrondissement d'Abbeville, 71, 136.
Gambetta (Léon), 310.
Gandillaud (Elisabeth), 126.
Gandouard, de Vix, 131.
Gannat (Allier), 320.
Gap (Hautes-Alpes), 283.
Gardane, 293.
Gardon, marguillier de Saint-Jean, à La Rochelle, 10.
Gardrat (Jeanne-Pélagie), 97
Garesché, 271, 272, 274, 275.
Gargouillaud, marais, commune de Vix, canton de Maillezais, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 131.
Gargoulleau (Louis), 86.
Garibaldi, 363.
Garin d'Ansenne, 298.
Garlandat (J.), 143.
Garnault, 86; — (Marie-Henri-Ferdinand-Paul), 4; — (Emile), 173.
Garneau (François-Xavier), — (Louis), — (Alfred), 173.
Garnier (Frédéric), 60, 366; — de Saintes, 190, 191; — de Marennes, 274.
Garran de Balzan (baron Alphonse), 145, 150, 305.
Garraud (Bénigne), 62.
Garreau (Jeanne), 116; — de Marennes, 276.
Gaschet de Chenon, 56.
Gasteuil, poète, 213.
Gatine, commune de Boisredon, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 211.
Gaubert de Mosnat (famille), — du Gourdonnet, 56.
Gaudens (Saint), 223.
Gaudin (J.), bibliothécaire, 150; — de Marennes, 275; — (Louise-Virginie), — (Auguste), 412.

Digitized by Google

Gaudin du Cluseau (Renée), 72.
Gaudriaud, maire de Saintes, 63.
Gautier, 58; — (Guy), 129; — (Dyke), 129, 233, 299; — (Théophile), 175.
Gautreau, 275, 277.
Gay (Maria), 224.
Gay de Fontenelles, 56.
Gay de La Tour (Joseph), 120, 149, — (Jean), 120.
Gaza, ville de Syrie, 24.
Gazaillaz, évêque, 186.
Geffroy, membre de l'Institut, 189.
Gélineau, médecin, 143.
Gellibert des Seguins (Marie-Alexis-Etienne), — (Guillaume-Félix-Marie-Ernest), — (Nicolas-Prosper), 319.
Gemit de Luscan, prêtre, 382.
Gemozac, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 46, 73, 173.
Gênes, ville d'Italie, 182, 292.
Genet, évêque, 286.
Genouillac (Jacques de), — (François de), — (Jeanne de), 166, 295. Voir aussi Galiot.
Gentet (Jacques), — (Jeanne), 182
Genton (Toussaint), 196.
Genty, 238.
Geoffrion (Jacques), 195.
Geoffroy (Elizabeth), 62, 67; — (Michel), — (Catherine), — (François), 67; — peintre, 237, 325; — (Elisa), 310; — peintre, 407.
Geoffroy Martel, comte d'Anjou, 20, 35.
Georges, officier, 361.
Georges II, roi d'Angleterre, 123.
Georges (Jean-Baptiste-Augustin), 261.
Georget (femme), 276.
Gérard (dom Jean), 378.
Gérard, seigneur de La Vallade, — du Sarladais, — de Lafûte, 70; — de Plassac, prieur, 99.
Géraud de Bois-Charente, 56.
Gérin, 286.
Germain (Henri), 86.
Germaut (Regnault), 278.
Germignac, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 221.
Gervais du Chastenet, 56.
Gerville-Réache, 231.
Gibert, capitaine de vaisseau, 171.
Gien, chef-lieu d'arrondissement (Loiret), 223.
Gilbert, 204; — médecin, 97; — capitaine, 274, 275; — (Samuel), enseigne de vaisseau, 275, — de Gourville, 364.
Gilet (Guyot), horloger, 409.
Gillis, 272, 275.
Girard (B.), 354; — (Marie-Anne), 360.
Girardon, prêtre, 71.
Giraud, de Jonzac, 392. — (Charles), 85; — (Th.), 86; — (N.), épouse Fournier, 98; — de Chalais, prieur, 99.
Giraudeau (Le P. Bonaventure), — (Marie-Louise), 124, 128.
Giraudias (Ludovic), 144, 162.
Giraudot (Marie-Suzanne-Dorothée), 140, 219.
Girauld de Saint-Fargeau, 319.
Girault (Philippe-René), — (Charles), 144.
Girou (Jean-Charles), — (Marie-Marguerite-Caroline), 98.
Girouard (veuve), 277.
Giroux (Joseph-Ignace), — (Marie-Elisabeth), — (Marie-Ursule), 318.
Glitère (Henri), 131.
Gobin (Jean-Pierre), 262.
Godet, 275; — (François), 261; — (veuve), 275; — (Madelaine-Adélaïde), 274, 275; — (Anne-Rachel), 267, 275, 276; — (Auguste), — (Louis), — (Paul), 96.
Godet des Marets (Charlotte-Françoise), 267, 277.
Gogué (Jean-Baptiste), 386.
Goguet, à La Rochelle, 10.
Goisrau, 382, 385.
Goisse, prêtre, 257.
Golnitz (Abraham), 10.
Goltz (Hubert), 131.
Gombauld (Ogier de), 348.
Gombout (Mathieu), 130.
Gon (Jehan), 302.
Gondi duc de Retz (Albert de), 250.
Gondrin (Anne de), 295.
Gontaud, commune du canton de Marmande (Lot-et-Garonne), 74.
Gontaut-Biron, 295; — (Jeanne de), 252.
Good, pasteur, 235.
Goret des Fourniers (famille), 55.
Gorre, canton de Saint-Laurent-sur-Gorre, arrondissement de

Digitized by Google

Rochechouart (Haute-Vienne), 410.
Gosselin, médecin, 143; — (Suzanne), 361.
Got (Bertrand de), 303.
Gouget (Alexandre-Louis-Marie), 91.
Gougé de Longuemare, 207, 208.
Gougnon, 275.
Goulard (famille), 55; — (Marie-Antoinette-Delphine de), 98; — de La Faye, 56; — (Gabriel de), — (Jacques-Martel de), — (Jacques-Alphée de), — (Antoine de), 252.
Goulènes, capitaine huguenot, 75, 335.
Goumard (Aimery), — (Sibille), 43; — (Jeanne), — (Bertrand), 162.
Gourdin (Jacquette), 317.
Gourdon (Georges), 3.
Gourgues (vicomte de), 52.
Gourmel-Neveur, 240.
Gourville (Hélie de), 297.
Grandfief, canton d'Aunay, arr. de Saint-Jean d'Angély, 7.
Granges d'Aumagne, canton de St-Hilaire, arrondissement de Saint-Jean, 72.
Granges de Surgères (Le marquis de), 185, 415.
Granier (Jean), 271, 275, 277.
Grasilier (Léonce), 144.
Grassac, canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême, 55.
Grassineau (Marie-Anne), 184.
Gratelot, commune de Cognac, 285.
Gratry (le P.), 175.
Gravaud, 297.
Gravelotte (Lorraine), 97.
Graves, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 56.
Gréard (Octave), 188.
Green de Saint-Marsault (Marie-Joseph), prêtre, 295; — (Claude), vicomte du Verdier, 295; — (Marie-Joseph), abbé de Bassac et d'Obazine, 282; — (comte), 305.
Grégoire (Jean), 265.
Grégoire de Tours, 52, 58, 171.
Grégoireau (Laurent), 244.
Grenade (Espagne), 294.
Grenier (Loup de), seigneur d'Oleron, de La Pelonnière et du Pin, 350.
Grenier de La Sauzaye (Louis), 271, 274.
Griffon du Bellay (Frédéric), 236.
Grignon de Montfort (Louis-Marie), 74.
Grimanelli, 309.
Grimaux (Edouard), chimiste, 144.
Groc, mécanicien, 153.
Grolleau, — (Léon), 69.
Gros-Chail, commune de Lorignac, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 57.
Grossard (Pierre), 271, 272.
Grosseval (Ernest), 4.
Grossouvre, ingénieur, 153.
Gruel de La Frette (René), — (René-Henry), — (René), comte de Lonzac, 295.
Gua (Les), famille saintongeaise, 61.
Guardia, journaliste, 142.
Gueau de Reverseaux, 265, 267.
Guébriant (Budes, comte de), maréchal de France, 120.
Guedre (Prusse), 287.
Guercheville (Mme de), 343.
Guéret (Creuse), 401.
Guérin (Léon), 182; — (Jean), 207, 216; — Duvivier, 236; — (Paul), 278.
Guérin de La Madeleine (Castin de), abbé de Vaux, 266.
Guerville, 274.
Guéry (Michel), 264.
Guez de Balzac, 74.
Guiaudry (Odet Saillant), 334, 339.
Guibert, 274, 275; — (Simon), 264.
Guibourc (dame), 298.
Guichard, 274.
Guienne (duc de), 281.
Guillaubé (Elisabeth), — Nicolas, 407.
Guillaud de Sercé, 275.
Guillaudeau, 31.
Guillaume, seigneur d'Aunay, 114.
Guillaume, évêque de Saintes, — prieur de Chalais, 402.
Guillaume le Breton, 404.
Guillemin, 361.
Guillemot (Céleste), 156.
Guillemoteau, 312.
Guillet (Théodore), négociant; — (Ch.-J.-B), 276, 277; — (Marie-Thérèse), 318; — (E.-P.), médecin, 144; — roi des Ribauds, 205.
Guillon (Pierre), 15; — (Jeanne), 215; — (Elie), 216.
Guilloré de La Haye, 56.
Guillot (Marie), 57; — (Pierre), 328; (Marie), 390.

Digitized by Google

Guimberteaud, conventionnel, 192.
Guinde (Françoise), 361.
Guingamp de Saint-Mathieu-Gensignac (Françoise), 410.
Guinot de Monconseil (Cécile), 265.
Guiot (famille), 55; — du Repaire (Léon-Charles-Henri), 73.
Guip (Abraham de), 351.
Guiry (de), 287.
Guise (Henri, duc de), 198;— François, duc de), 393.
Guit (Jean-Baptiste), prêtre, 94.
Guitard (famille de) 56, — (Mlle de), 202; — de La Borie du Quéroy, 56; — (Jean), — (Marguerite), 72.
Guizot (Mme), 200.
Gumez (Nicolas), 262.
Gury, bijoutier, 101.
Guy (famille), 55.
Guymellier (Marguerite), 342.
Guyon (Jean), 277.
Guyonnet (N.), 235.
Guyot (Charles), 404.
Guyot-Beaupré (Adolphe), 140.
Guys (Edouard), 154.

H

Haag, 152.
Hallewill (comte d'), 127.
Hanotaux, écrivain, 31, 286.
Haraneder (A. de), 332.
Harcourt (Marie d'), — (Bernard-Hippolyte-Marie, 156; — (le comte d'), 292, 357.
Hardouin de Beaumont de Péréfixe, 175.
Hardy (Jacques), 317; — (Michel), 395.
Harmand, 193.
Harpedane de Belleville (Suzanne), 281, 412; — (François), — (Marie), 412.
Harouard de Saint-Sornin (Suzanne) — (François-Henri), seigneur de la Garde-aux-Valets, 294.
Haultin (Pierre), — (Jérôme), 153.
Hauréau (Benjamin), 211.
Hautefontaine, 322.
Hautier de Villemontée (François), intendant et évêque, 30-34; — (Marie-Françoise de), 33.
Hawke (sir Edward), amiral 117.
Héard (Marie), 382.
Hédon (Charles-Edouard-Eutrope-Emmanuel), 4, 230.
Heidelberg, ville d'Allemagne, 332.
Hélie (Ramnulfe), prieur de Montandre, 402.
Héliopolis, ville de Phénicie, 24, 28.
Hendrivet-Demaulle (Michel), 277.
Henri II, roi de France, 166, 169; — III, — IV, 20, 198; — II, roi d'Angleterre, 204.
Henry (Jacques), père, — (Jacques), fils, — (Jean), — (Vincent), — (Jacques), 13.
Héraud, de Saint-Angeau, 56; — 1er jurat de Blaye, 376.
Herbauges, arrondissement de Nantes, 406.
Herbert (Simon), 194.
Héricourt (d'), 286.
Hérisson, chef-lieu de canton, arrondissement de Montluçon 320.
Hérisson, peintre et écrivain, 223.
Hérolhe (Antoine), 264.
Héron de Villefosse, 171, 242.
Hetier (famille), 219.
Heurtel (François), 150.
Heurtemate (Claude), sieur de Merville, 138.
Heurtin (Nicolas), 302.
Heustache (Joseph), 264.
Heynric (Wille), 13.
Hiers, canton de Marennes, 57, 75, 175.
Hillaireau, 325.
Hillairet, de Cognac, 255; — médecin, 143.
Hirschfeld (Otto), 356.
Hoche (Lazare), 204, 385.
Hocquincourt (maréchal d'), 292.
Honorius, empereur romain, 26.
Horric de La Rochetolay (le comte Louis), 154; — dame de La Leigne (Anne), 221.
Houmier, 275.
Houssaye (Arsène), 174.
Howe, capitaine de vaisseau anglais, 121.
Huart (baron G. d'), 403.
Huas, peintre, 407.
Huet, 332.
Hugo (Victor), 175, 204.
Hugenin (Pierre), 264.
Hugues (Clovis), 86; — comte de la Marche, 241.
Hunaut, 298.

Digitized by Google

Huningue, ville d'Alsace-Lorraine, 177.
Huon, 298, 299.
Huxelles (Du Blé, marquise d'), 287.

I

Iberville (Lemoyne d'), 182, 185, 247.
Iena (Prusse), 388.
Ingold (le P.), 168, 307.
Isembard, — (Jean), 360.

J

Jacques-Louis, récollet, 140; —
Jacques (Jean-David), 265.
Jacqueneau, officier vendéen, 386.
Jaffreau, de Marennes, 26.
Jagonnas (Jean de), 297; — (Jacquette de), 298.
Jal, historien, 182.
Jamboyer (Jeanne de), 266.
Jamet (Claire), 263.
Jaquemet, évêque, 186.
Jaquenaud, prêtre, 358.
Jacquinet, 8, 152, 188.
Jardin, 231.
Jarnac, chef-lieu de canton, arrondissement de Cognac (Charente), 55, 320, 337, 378.
Jarnac de Garde-Epée (Maurice de), 179, 400.
Jarnaud (Louise-Amable), 361.
Jarrit-Lacombe (Marie), 156.
Jau (de), 347.
Jaubert (Pierre-Amédée), 293.
Jauldes, canton de La Rochefoucauld, arrondissement d'Angoulême, 56.
Jay du Chatelard-Saint-Front, 56.
Jazeneuil, canton de Lusignan, arrondissement de Poitiers, 337.
Jean-sans-Peur de Bourgogne, 207, 324.
Jeandeau (Gabriel), 354.
Jeantin, 309.
Jérusalem (Judée), 28.
Jeudy, de Saintes, 63 ; — de Grissac (Jean-Pierre); — (Pierre) ; — (Jean-Pierre-Grégoire); — (Rose-Dorothée) ; — (Armande) ; — (Betsy), 141.
Jodocus Sincerus, 256.
Joffroict, curé de Chalaux, 397.
Jollet (A.-A.), médecin, 223.
Joly, de Vesoul, 35 ; — d'Aussy (Denys), 146, 194; — des Monards (Pierre); — du Cormier, 202 ; — (César-Jean), 267.
Jonain (Pierre), 93, 299.
Jonzac 6, 174, 194, 196, 339
Josse (Malvina-Elisabeth), 94.
Jouan (Eutrope), 242.
Jouanneau (Jean), 326.
Jouannet (Gabriel), 264.
Joubert (famille), de Villefagnan, 56; — (Jacques), 264.
Jourdain (Pierre); — (Agnès), 298.
Jourdan (Ernest), 5, 6, 399.
Joussant de Cartelière (Jean), 350.
Jousselin (François), 116.
Jousset, 153.
Joussin (Guillaume), prêtre, 192.
Jouyneau des Loges, 307.
Juglart (Jean), prêtre, 192.
Juif (Bertrand de), 276.
Juin (Georges), 231; — vice-amiral, 86, 233, 249.
Julien-Laferrière, prêtre, 15, 19, 104, 167, 170, 240, 242, 314 ; — (Louis-Marie-Paul), médecin, 223; — conseiller municipal à Jonzac, 392.
Julien l'apostat, 21.
Juliers (Allemagne), 287.
Julius Amabilis, 107.
Jullian (Camille), 356.
Junius, 332.
Jussac (Jean de), seigneur d'Argentine, 296; — (Raymond de), seigneur de Saint-Marsault et d'Ambleville ; — (François de), de Saint-Preuil, — (François de), 296.
Jussas, canton de Montendre, arrondissement de Jonzac, 264.
Jussas, capitaine, 336.

K

Kaltenbacher (François-Simon), 261.
Kaulek, 285.
Kémar, officier vendéen, 386.
Kemmerer, médecin, 5, 254.
Kerlivio (Mauduit de), 186.
Kermarec (Louis-Jean-Eusèbe), 276.

Digitized by Google

Kervian (Le chevalier de), 271.
Kerviler (René), 174, 186, 223.
Knell, prêtre, 309.
Knobbert (Volkera Nicolai), 11, 12, 13.
Knowles, amiral anglais, 118-130.
Kulm (Prusse), 388.
Kurth (Godefroy), 53.
Kutt (Marie-Auguste), prêtre, 158, 312.

L

Laage de Meux (Marie-Pierre-Théophile de), 157.
Labat (Théophile), 91; — (Gustave), 150.
La Barde, canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac, 221.
La Beaumelle (Laurent de), 200.
Labbat (veuve), 275, 276.
La Benâte, canton de Saint-Jean d'Angély, 384.
Laborie, de Corme-Royal, — (Marguerite), 62.
Labossay (le général), pseudonyme de La Bassée (Auguste), général, 262.
La Bouchère, commune de Mâle, canton du Theil, arrondissement de Mortagne (Orne), 385.
La Boucherie-Fromenteau, lieutenant d'artillerie, 121.
La Bouillerie (Jean de). Voir Roullet.
La Bouverie, en Arvert, arrondissement de Marennes, 61.
La Bristière, commune d'Echillais, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 43, 95.
Labro, prêtre, 94.
Labrousse, 274.
La Brunetière (Guillaume de), évêque de Saintes, 37.
Labruyère, canton de Montandre, arrondissement de Jonzac, 412.
Labruyère, 256.
La Cabourne, commune d'Aumagne, canton de Saint-Hilaire, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 72.
La Caille (Jean de), 32.
La Caze, 333.
La Cébrandière, commune de l'Hermenault, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 131.
La Chaise, canton de Barbezieux, 297.
La Chalotais (Louis-René de Kéradeuc de), 186.
La Chapelle, 319.
La Chataigneraye (Germain de) évêque, 283; — capitaine, 336.
La Chaume (Lecomte de), poète saintongeais, 213, 366.
La Chauvinière, commune de Monsireigne, canton de Pouzauges, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 387.
La Chenaye-Desbois, 33.
La Chenevière (de), 183.
La Chétardie, 56.
Lacheurié, peintre, 407.
La Chevallerie (Aymer de), 71.
La Clisse, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 80.
Laclite, 386.
La Clochetterie (Chadeau de), 257.
Lacombe, conventionnel, 193.
La Combe, canton de Royan, 61.
La Comtesse, fief des Hautier de Villemontée, 33.
Lacordaire (dominicain), 352.
Lacoré (Pierre de), 283.
La Coste, commune de Devesset, canton de Saint-Agrève, arrondissement de Tournon, 104.
Lacoste (Elise), 91.
La Coubre (phare de), canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 61.
La Couronne, canton d'Angoulême, 52, 394.
La Coussaye (Charlotte de), 43.
La Couture (de), 56.
La Croix (famille de), de Saint-Amant de Bonnieure, 56; — (le P. de), 168, 243; — 213; — du Repaire (Eutrope-Barthélemy-Léon de), alias Alfred-François-Barthélemy-Léon de), — (Jean-Timothée-Barthélemy de), — (Georges-Jacques-Ulric de), — (J.-B.), 211, 295.
Lacurie, prêtre, 52, 54, 58.
La Devaudrie, commune de Plassay, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 235.
La Dixmerie, commune de la Chapelle des Pots, arrondissement de Saintes, 410.
Ladmiral (Marie-Julie), 361.

Digitized by Google

Lafargue, prêtre, 271.
Lafaye (de), 411.
La Faye (Christine de); — (Marie de); — (Jean de), seigneur des Granges; — seigneur du Crès et de Lafond, 72.
Lafayette (marquis de), 270.
La Fère, arrondissement de Laon (Aisne), 291.
La Ferrière (Pierre de), 99; — (comte Hector de), 408.
Laferrière, Voir Julien-Laferrière.
La Ferté (de), 380.
Lafite (Félix-Théodore), 366.
La Fitte, 152.
La Foix (Judith de); — (Pierre), 302.
La Fon de Lay, commune de Thairé, canton de La Rochelle, 42.
Lafond, commune de La Rochelle, 157.
La Fontaine, 319.
La Fontenelle, 347.
La Force (Caumont, duc de), 322.
La Fragnée, commune de Vix, canton de Maillezais, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 131.
La Frenade, commune de Merpins, canton de Cognac, 132, 175, 218.
La Fresade, près Marennes, 277.
La Galissonnière (Barin, marquis de), 115, 186.
La Garde, prieuré près de La Tremblade, 55.
La Garde (François Rutauld), 334, 340, 347.
Lagarde, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 194, 264.
Lagarde, préfet, 92.
Laage (Marie-Anne de); — (Antoine), sieur de Volude, 56.
Lagarosse, 274.
Lagarrigue (Claude-Alexis-François de), 266, 267.
La Genétouze, canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac, 172.
Lagny, canton de Meaux (Seine-et-Marne), 295.
Lagord, canton de La Rochelle, 394.
La Grandière (de), 60.
La Grave des Ombrais (de); — de La Fenêtre, 56.
La Grénerie, com. de Verteillac, arrond. de Ribérac 410.
La Grève, com. de Saint-Coutant le Grand, cant. de Tonnay-Boutonne, arrond. de Saint-Jean d'Angély, 361.
La Grimaudière, cant. de Moncontour, arrond. de Loudun 173.
La Guibourgère (Raoul de), évêque, 186.
La Haye (Béraud ou Barthélemy de), 280.
La Hogue, commune de Bouillon, arr. de Valognes (Manche), 185.
Laidet (Pierre), 194.
Laignelot, 276.
Lair (Joseph), 93, 224, 258, 310, 359; — (Pierre), 310.
Laisné (famille), 55.
Lajallet (Hélène Augier de), 238.
La Jard, canton de Saintes, 357.
La Jarne, canton de La Jarrie, arr. de La Rochelle, 42.
La Jarrie, chef-lieu de canton, arr. de La Rochelle, 174.
Lajeunie (Marie-Anne), 70.
Lajonkaire (de), 251.
Lajus (Baron de), 357.
Lalande-Guinemer, 342.
La Latière, commune de Sainte-Aulaye, arrondissement de Ribérac (Dordogne), 44.
La Laurencie (de), 234, 297.
Laleu, canton de La Rochelle, 12, 86, 255, 279, 320.
Laleu, com. de Perpezac, canton de Vigeois, arr. de Brives; 295.
Lally, capitaine de vaisseau, 171.
La Loue du Masgelier, 200.
Lalouhé (Judith), 138, 219; — François), — (Jeanne), — (Gabriel), 138; — de Touchelonge (Gabriel), — Benoist), 342.
La Marche (Olivier de), 56, 414; — évêque, 132.
Lamare (Joséphine-Rosalie); 366.
La Marsonnière (Le Vieil de), 27.
Lamartine (Alphonse de), 175, 204.
La Martinière (A. Bruzen de), 200.
La Meilleraye (Charles de Laporte, duc de), maréchal de France, 81, 291.
La Montaigne (Jacob de), 108.
La Moricière (Louis-Léon Juchault de), 185.
La Morinerie (baron Léon-Michel de), 105, 146, 224, 266.
La Mothe, com. de Criteuil-Magde-

Digitized by Google

leine, canton de Segonzac, arrond. de Cognac, 297.
Lamothe (de), 376.
Lancelin, inspecteur des ponts et chaussées, 155.
Lancesseur (Dom Jean), 378.
Landriau (André-Louis), 98.
Landriot, archevêque de Reims, 96.
Lanes (Jean de); — (Sylvie de); — (Henri de); — (Charles de); marquis de la Roche-Chalais; — (Adrienne), 210.
Langeron (Voir Andrault de).
Langlois (Ch.-V.), 303.
Langres (Haute-Marne), 132.
La Nicollière-Teijeiro, 170.
Lanier, 287; — ou Lolanier (Pierre), 301.
Lanoue (François de), 186, 341.
La Noue, cant. de Chalais, arrond. de Barbezieux, 410.
Lanusse (Jean-Pierre-Raymond), 383.
Laon (Aisne), 205, 206, 286.
La Palisse, chef-lieu d'arrondissement (Allier), 320.
La Palmyre (phare de), presqu'île d'Arvert, 61.
La Personne (Jean), vicomte d'Aunay, 280.
La Péruse, canton de Chabanais, arrondissement de Confolens, 56.
Laplanche (Jeanne), 381; — (Marie), 382.
La Pointe, commune de Thenac, canton de Saintes, 10.
La Pomelie (Suzanne de), 200, 202.
La Popelinière, 336.
Laporte de Beaumont (Marie); — (Jean), seigneur de Moulins; — aux Loups (Marie de), 72.
La Porte (Jacques de), 196, 257; — (Charles-Célestin-Paul-Gaspard), 257.
La Porte du Theil, 287.
La Pouchère (Bertrand de), 307.
La Predasse, commune de Cognac, 285.
La Prévôté en Verrières, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 298.
La Queille (Françoise de), 295.
Larade (Joseph-Victor), 327.
Larchevêque (Guy), seigneur de Taillebourg, 279; — (Louis), 280.
Lardot (Bertrand), 194.
Lardreau (Catherine), 137, 140, 219.
La Renaudie, commune de Saint-Vivien, canton de Vélines, arrondissement de Bergerac, 410.
La Revêtisson-Chabot, commune de Beauvoir, arrondissement de Niort, 196.
Largeault, prêtre, 43.
La Rigaudière, commune de Médis, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 61.
La Rivière (Odet Collineau), 334.
La Rivière-Puytaillé, 339.
La Rochandry, 401.
Laroche (Adrien), 312; — (E.), 358.
La Roche (de), 286; — (Guy de), seigneur de Montandre, 395.
La Roche, commune de Saint-Laurent-de-la-Prée, canton de Rochefort, 219.
La Roche-Baron (Charles de), 219, 220; — (Charles-Elie); — (Pierre-Eutrope), 219, 220; — (Catherine); — (Pierre-Fabien); — (Jean-Jacques); — (Pierre-Thomas), 220.
La Rochebeaucourt, canton de Mareuil, arrondissement de Nontron (Dordogne), 296.
La Rochebeaucourt (Jean de), 45 322.
La Rochebreuillet, commune de Breuillet, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 61.
La Roche-Chalais, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, 210.
La Rochefoucauld, chef-lieu de canton, arrondissement d'Angoulême, 53, 164, 320.
La Rochefoucauld (François de), 31, 55, 165; — Bayers, 172; — évêque de Saintes, 283, 400; — Roissac, 297.
La Rochejacquelin (de), 11; — (Henri du Verger, comte de), 191.
La Roche-l'Abeille, canton de Nexon, arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 338.
La Rochelle, 10, 45, 52, 69, 70. 118, 192, 198, 255, 282, 320, 324,
La Roche-Posay (de), 281.
La Roche-Saint-André (Mlle de), 295.
La Rochetulon (Mlle de), 410.

Digitized by Google

La Rocque-Latour (Jean de); — (Marie-Henri de); — Charles-Cosme-Marie); — (Jean-André-Raoul de);— (Alice-Marie de); — (Auguste-Marie de); — (Amanieu de);— (Henri de);— (Bibiane de); —(Joséphine de);—(Marie-Caroline de);— (Joséphine Esther de), 295.
La Roque (G.), 286, 311.
Larquier (Ferdinand), 350, 354.
Lartigue (Manon de), 75.
La Rue, 348.
Lary de La Berge, 56.
La Sablière, commune des Mathes, canton de la Tremblade, arrondissement de Marennes, 302.
La Salle (Jean-Baptiste de), 74.
La Saudraye (Mme de), 65.
La Sauvagère (Artezet de), 58, 244.
La Sauzaie (de). Voir Grenier, 271.
La Savinière (veuve), 275.
La Scala (Joseph-Juste de), 330.
La Serpent, 342.
La Souterraine, arrondissement de Guéret (Creuse), 401.
Lasteyrie (Robert de), 110, 149, 169, 320.
Lataste (Marie-Elisabeth de), 273.
La Thuillerie (de), 287.
La Tour (Le chevalier de), 103.
La Tour (René de), baron de Saint-Fort; — (Marie de), 298.
La Tour du Pin (Jean-Frédéric, comte de), 265; — La Tour du Pin de Paulin-Gouvernet, 210; — de Gouvernet Gaspard de), 210.
La Tour-Neuvillars (Mme de), 200.
La Trau, 280.
La Tremblade, arrondissement de Marennes, 54, 93, 174, 176, 196.
La Trémoille (F. de), 46, 60, 175, — (duchesse de), 157; — (Henri-Charles de), 357.
La Trousse (marquis de), 286.
Latude (Jean-Henri), 409.
Laubray, fief des Barons, 70.
Laugel (Auguste), 322.
Launay (de), officier de l'armée de Louis XIII, 152.
Launoy (Adrien de), 416.
Laurent (Paul), négociant, 93; — élève de l'école des beaux-arts, 230; — professeur, 233, 309.
Laval (Mayenne), 191.
Laval (Duc de), 307.
La Valade, canton de Saint-André de Cubzac, 294.
La Valette, duc d'Epernon (Jean-Louis de), 198-200; — (le cardinal de), 199.
La Vallade, commune de Clairac, canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac, 70.
Lavallée (Théophile), 188.
Lavardin (Marquis de), 286.
Lavaud, écrivain, 73.
Lavault (Furcy de), 238.
Lavergne, palefrenier du duc de Laval, 381.
La Vergne des Roberties, 56.
La Vieuville (Marie-Madeleine de), 319.
La Villedieu, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 162.
La Ville-Dieu (La comtesse de), 196.
Lawton (William), 154.
Lazare (Marie-Sophie), 367.
Le Bascle (Babinette), 219.
Lebeau (Lisette), 72.
Leberge, 275.
Le Berthon, baron de Bonnemie (Marc-Melchior-Marie-Jérôme); — (Marc-Pierre); — (Emmanuel-Cajetan); — (Marc-Antoine); — (Adélaïde-Emilie-Joséphine), 311; — (Jean), 350.
Le Blanc (Suzanne), 62; — (Anne); — (F.), 63; — Vieuille, 63.
Le Blant, écrivain, 111.
Lebœuf, prêtre, 28; — (femme), 276; — (maréchal), 362.
Le Bouc, de Saintes, 63.
Le Bourdet. Voir Acarie.
Le Brethon, de Saintes, 63.
Le Brun, 276.
Le Camus (famille), 403.
Lecesne (Ed.), 189.
Le Chaput, commune de Marennes, 102, 149.
Léchelle, général républicain, 191.
Leclerc, premier président, 75; — ingénieur, 361.
Lecomte de La Chaume. Voir La Chaume.
Leconte de Lisle, 85.
Lecoq de Boisbaudran (Marie-Anne), 46; — de Torsac (famille), 55, 72.
Le Cormenier, commune de Beauvoir, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres), 167.

Digitized by Google

Lecorre, médecin, 231.
Lécrivain, historien, 110.
Le Croseton (Jean), 205.
Leczinska (Marie), 414.
Ledain (Bélizaire), 168.
Le Dorat, arrondissement de Bellac, 402.
Le Douhet, canton de Saintes, 6, 402.
Le Dran, 116.
Leduc (Marcellin), prêtre, 367.
Le Fa, commune de Barzan, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 171.
Lefèvre-Pontalis (Germain), 286.
Le Fouilloux, commune d'Arvert, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 163, 179.
Le Gardeur de Tilly ; — (Stephen) ; — (Jean-Marie-Louis-Henri-Alfred), de La Bristière ; — de La Grange, 43, 44 ; — (Marie-Antoinette) ; — (Alexandre) ; — (Hippolyte), 95.
Legé, chef-lieu de canton, arrondissement de Nantes, 386.
Legendre (A.), 5.
Léger (saint), 223.
Légier (Jérôme), 257.
Legrand (Vᵉ), 275, 277.
Le Gué, canton de Marennes, 174.
Le Gué, canton de Chaillé-les-Marais, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 131.
Lègue (Louis), 4.
Le Havre (Seine-Inférieure), 117.
Le Large (le P.), 31.
Le Lignon, commune de Lagord, canton de La Rochelle, 394.
Le Magnou, commune de Fouras, canton de Rochefort, 219
Le Maire de Belges (Jean), 300.
Lemaitre (Jean), 327.
Le Maistre (famille), 403.
Le Mans (Sarthe), 28, 191.
Le Marouillet, commune de Fouras, arr. de Rochefort, 153.
Lemercier (comte Anatole), député, 3, 92, 255, 309.
Le Mercier de Laborde ; — de La Trimouille, 56.
Le Monnier, 380.
Lemoyne (André), 247.
Lemoyne d'Iberville. Voir Iberville.
Le Mung, cant. de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 62.
Lengle de Rougemont (Albéric de), 294.
Lenoir (Charles-Amable), 307, 358.
Léon XIII, pape, 365.
Léonard (saint), 223 ; — prêtre, 271, 272.
Léopard (Charles), 213.
Lepaute, 373.
Le Pavillon central, presqu'île d'Arvert, arr. de Marennes, 61.
L'Epine, commune de Criteuil-Magdeleine, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 297.
Le Pinier, commune de Coux, canton de Montandre, arrondissement de Jonzac, 112.
Le Plomb, canton de La Rochelle, 13.
Lequinio, conventionnel, 150, 186, 192, 76, 389.
Le Relec, commune de Plounéour-Ménez, canton de Saint-Thégonnec, arrondissement de Morlaix (Finistère), 218.
Le Roy des Touches ; — de Saint-Georges, 56.
Leroux (Alfred), 401.
Leroux de Bretagne (Auguste), 354.
Leroy (N.), épouse Fleury, 366.
Le Roy (René), seigneur de Chavigny, 281 ; — de La Cheminarderie (N.), 44.
Léry (Le chevalier de), 131.
Les Sables d'Olonne, chef-lieu d'arrondissement (Vendée), 128, 192.
Lescar, arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées), 283.
Les Châteliers, commune de Saint-Pierre, arrondissement de Marennes, 43 ; — commune de La Ferrière, canton de Thenezay, arrondissement de Parthenay, 150, 379.
Lescun de Piets (Jean-Paul), 78.
Les Eglises d'Argenteuil, cant. de Saint-Jean d'Angély, 240, 246.
Le Seigneur (Mᵐᵉ Bénilan), 92.
Les Espaux, commune de Meursac, canton de Gémozac, arrondissement de Saintes, 174.
Les Gonds, canton de Saintes, 9.
Les Herbiers, chef-lieu de canton, arrondissement de La Roche-sur-Yon, 386.
Les Mathes, cant. de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 54, 99, 149.

Digitized by Google

Lesmerie (famille), 55.
Lesnard (Pierre), 264.
Lesolc (A.), 224.
Lespinats (Catherine), 92.
Lessieux (Ernest), 239, 305.
Lesson (René-Primevère), pharmacien de la marine, 58.
Lestang (famille de), 55; — (Marguerite de); — Catherine de), 335.
Lesterlin (Pierre-Amable), 261, 360; — (François), 360.
Lestourbe, moine récollet, 140.
Les Tournelles, terre de Galiot de Genouillac, 46.
Lestradié (fille) 276.
Lestrange (Henri de); — (Guillaume), 186-188; — (Hélie de), 188.
Le Tabarit, commune de Dampierre, canton d'Aunay, 163, 226.
Lételié (André), 86, 146.
Le Tellier (Michel), 31, 289.
Leu (Thomas de), 186.
Le Vallois, 327.
Le Verdier, commune d'Eyburie, canton d'Uzerche, arrondissement de Tulle, 295.
Le Vergeroux, canton de Rochefort, 119.
Levesque de Puiberneau, comtesse de Larocque-Latour (Marie-Bonne), 97, 294,
Le Vieil de La Marsonnière. Voir La Marsonnière.
Levraud (Hélie), 57.
Leydontes (Henri), 151.
Lézignac (Jacob de), 163.
Lhoumeau, commune de La Rochelle, 13.
Lian, 233, 248.
Libourne, chef-lieu d'arrondissement (Gironde), 261.
Lidoyre Aubras ? 301.
Liège (Belgique), 287.
Lieutier (Mme Nelly), 5.
Liévin, messager de Lille, 207.
Lièvre, bibliothécaire de Poitiers, 57, 243, 394.
Ligourre (Isaac de), 251.
Lille (Nord), 208.
Lillers, arrondissement de Béthune, (Pas-de-Calais), 278.
Limoges (Haute-Vienne), 92, 402.
Linski. Voir Edouard.
Lion (Gaston du), 395. Voir aussi Du Lion.
Lionne (de), 291.
Lisch (Just), architecte, 415,
Lisleferme (Nicolas de), 3.
Lisles (Honoré-Jacques de), seigneur de Soumard, 220, 349.
Lisleau, commune de Soulignonne, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 131.
Lissalde (Catherine-Françoise), 271; — (Dominique), 276; — (Veuve), 276, 277.
Littré, philologue, 175.
Livenne (Jean-Charles de), seigneur des Rivières, 56, 257; — (Paule-Pélagie de); — (Jean-Charles-César-Joseph de), 257; (Jean-Léon de); — (Marie de), 297.
Livet, écrivain, 174.
Livron (Joseph-Rémi de); — (Anne-Erard-Jean-Baptiste de), 414.
Loches, chef-lieu d'arrondissement (Indre-et-Loire), 44.
Loches, commune de Salles-Lavallette, arrondissement de Barbezieux (Charente), 199.
Lods (Armand), 57, 62, 224.
Loivre, canton de Bourgogne, arrondissement de Reims, 93.
L'Ombrière ou *Lombrière*, commune de Saint-Denis de Pile, canton de Guitres, arrondissement de Libourne, 206.
Londres, Angleterre, 408.
Longchamp (baron de), 388.
Longré canton de Villefagnan, arrondissement de Ruffec, 55.
Longpont, canton de Longjumeau, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), 295.
Longuemare. Voir Goujé.
Lonjumeau, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), 334.
Lonnes, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 56.
Lonzac, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 45, 166, 295.
Lormont, commune de Saintes, 14.
Lorrain, médecin, 143.
Lortie du Maine (Etienne-Philippe-Auguste), 271, 272, 273, 275, 277.
L'Ouaille. Voir Baudouin.
Louan, canton de Villers-Saint-Georges, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), 33.
Loudun (Vienne), 337.

Digitized by Google

Louis, architecte, 357.
Loti (Pierre) Julien Viaud, 224.
Louis IX, 101; — Louis XI, 45, 194, 281, 399; — XII, 294; — XIII, 101, 185, 248, 252, 400; — XIV, 103, 181, 198, 235; — Louis XV, 282; — XVI, 283.
Loup du Grenier, seigneur d'Oleron, 300.
Louveau de La Règle (Marie-Elisabeth-Louise); — (Jacques-François), 157.
Louvois, 143, 149.
Lozeau, 271, 273.
Lucas, 238, 407.
Lucchini (F.), 50, 84.
Luce (Siméon), 282.
Luce (sainte), 221.
Luchet de La Mothe, prêtre, 63.
Luchet, commune de Criteuil-la-Magdeleine, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac, 297.
Lucistein (Suisse), 388.
Ludham (Jean de), 279.
Luillier (François), 415.
Lure, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Saône), 133.
Lusignan, chef-lieu de canton, arrondissement de Poitiers, 194, 321.
Lusignan (Guy de), sire de Cognac, 179; — (comtesse de), 296.
Lusson, professeur, 6, 153, 232, 308, 359.
Luxembourg (Louise de), 56.
Luxeuil, arrondissement de Lure, (Haute-Saône), 66.
Lyon (Rhône), 91, 283.

M

Mabille, médecin, 4, 157.
Macaber, 181.
Mac-Donald (famille), 176, 407.
Macer (Caius Julius), 194.
Mâcon (Saône-et-Loire), 279.
Macoux (Saint), 186, 223.
Madaillan, capitaine, 65, 335.
Madère, île de l'Atlantique, 67.
Maëstricht, ville de Hollande, 291.
Mage de Fiefmelin (Arthur), 342; — (André), 75, 213, 342.
Mageau (A.), 14.
Maggiolo, 405.
Magnac du Fresse (de), 56.
Magnac-Laval, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), 401.
Magné, commune de Courcôme, canton de Villefagnan, arrondissement de Ruffec, 394.
Magué (Camille), 156, 355.
Maguier (Edmond), 3, 4, 85, 142, 146, 148, 151, 230, 307, 416.
Maher (Charles-Adolphe), 4.
Mailhetard (Pierre-Alexandre); — (Antoine), 155.
Maillard (N.), 144.
Maillé de La Tour-Landry, 283.
Maingot de Surgères (Guillaume), 42.
Maintenon (Mme de), 188, 200.
Maison, général, 362.
Maison-Neuve, commune de La Magdeleine, canton de Segonzac (Charente), 51.
Majou (Samuel); — (Pierre), 115.
Malaga, ville d'Espagne, 182.
Mallat, colonel; — Desmortiers (Alphonse), 86
Mallet (Joseph de), 350.
Malleville (Louise-Esther de), 413.
Malo (Saint), 186.
Mancelle-Bellefontaine (Louise-Suzanne Aglaé), 156.
Mancini (Marie), 280.
Mandrot (B.), 194.
Manès (William), 54.
Manicamp (de), 292.
Manseau (François-Louis-Armand), 4; — (Isidore), prêtre, 254.
Maquignon (Jean), 326.
Marans, chef-lieu de canton, arrondissement de La Rochelle, 42, 46, 180, 320.
Marbot (E.), prêtre, 304.
Marceau, général républicain, 191.
Marchais de La Berge (Albert), 319.
Marchais de Livenne (famille), de Rouillac, 55, 56.
Marchand, 275; — (Ernest), médecin, 233, 248; — (P.-E.), 313; — cuisinier du duc de Laval, 350.
Marchand, de La Mothe-Criteuil, 297.
Marchant (Marie), 13.
Marcillac (Antoine de), 56.
Marcotte du Coudray (François-Georges), 261.
Marcut (Piâre); [Marcel Pellisson], 3, 14.

Digitized by Google

Marennes, 45, 75, 157, 174, 178, 196, 255, 256.
Mareschal (Jean); — (Mathieu); — (Anne); — Eustelle; — (J.), prêtre, 63.
Marestay, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 233.
Mareuil (Guillaume de); — Gabrielle de), 298; — (Guy), seigneur de Villebois-La-Valette, Angeac et Vibrac, 165, 298.
Maria (Pierre), 4.
Marie-Louise, impératrice, 392.
Marignac. 347.
Marin (François), sieur de Saint-Palais, 303; — Marin; — (Louis), 360.
Mariocheau, 138.
Maron (Thomas); — (Elie); — (Jacques), sieur de La Croix;—(Abraham), 342; — (Renée), 347.
Maron de Pisane (Jeanne), 294.
Marot (Clément), 299; — (Jean), 300; — tanneur, 325.
Marquard, 275.
Marsange, de Brouage, 103.
Marsanges (Jean, marquis de), seigneur de Vaubry, 410.
Marsilly, canton de La Rochelle, 174.
Marsaud (Gilles), 334, 342, 346.
Martel (Anne); — (François), seigneur de Lindebœuf;—(Charles), seigneur de Bacqueville;—(Isaac), seigneur de Lindebœuf ; — (Charlotte); — (François, comte de Marennes; — (Marie), 350.
Martell (Gabriel); — (Edouard); — (J.-Frédéric), 154.
Martène (Dom Edmond), bénédictin, 110.
Martial (Saint), 41, 51.
Martialis, 106.
Martin (Eugène), 14; — (Dom), 409; — (Veuve), 62; — sieur de La Coinche, 63; — (saint), évêque, 28, 42.
Martin de La Ferté, 364.
Martin de Bonsonge (Esther), 117, 266, 275; — (Charles-Henri), 117, 266; — (Jacques-Michel), 271; — (Charles-Michel, 274).
Martin Portays? 302.
Martineau (famille de), 55.
Martineau (Maurice), 233; — (Augustin);— maire de Saint-Martin de Ré, 234, 314.
Martonne (de), 170.
Marvaud, historien, 196.
Masbrun ou Malbrun, 336, 342.
Mascureau (famille), 55.
Mas-Latrie (de), 396.
Massacre (de), 56.
Massiou (Daniel), 20, 58, 399.
Massé, île d'Arvert, 61.
Masson (Frédéric), 282.
Massougnes (famille), 55.
Matha, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 7, 46, 233.
Mathieu, commandant, 97, 364; — (Esther); — (Vincent), sieur de Birac; — (Hélies), 138.
Maubaillarcq, notaire, 156.
Maudet, contre-amiral, 304.
Mauduit de Kerlivio. Voir Kerlivio.
Maulde (René de), 231.
Mauléon (Raoul de), 42.
Maulmont (François de), baron de Tonnay-Boutonne, 46.
Maupeou (René-Théophile de), marquis de Sablonnières, 127.
Maureola, 110.
Maury (Siffrein), archevêque, 132, 175.
Mauso (Jean de); — (W.), 402.
Mauvise (famille), 403.
Mauzé, chef-lieu de canton, ar. de Niort, 42, 174, 196.
Mayence, ville d'Allemagne, 176.
Maynal, canton de Beaufort, arrondissement de Lons-le-Saulnier, 176.
Mazade (Charles), 191.
Mazarin (cardinal), 31, 287, 288.
Mazotte, commune de Segonzac, arrondissement de Cognac, 362.
Mazoué (Marie), 173.
Meaume (Jean), 251, 275; — (J.-A.), 272.
Meaux (Seine-et-Marne), 295.
Meaux (Paul de), seigneur de Douy La Ramée; — (Charles), 163.
Mecklembourg (Christian-Louis de), 318.
Médicis (Marie de), 322; — (Catherine de), 170, 334, 335, 338.
Médis, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 61, 174.
Meer (Van der), 12.
Méhée (famille), 55.

Digitized by Google

Melegnano (Italie), 363.
Melle (Deux-Sèvres), 324, 325.
Melon (Marie); — (Pierre), 215; — (Jean) 216.
Melvin (Polycarpe), chanoine, 131.
Ménard (Jacques), 259, 261.
Menou de Charnizay, évêque, 283.
Menou (Augustine-Marie de), 126.
Menpontet, prêtre, 140.
Menut (Alphonse), 6, 152, 235, 307.
Mercier, étudiant en droit; 4, — (Paul), 86; — (Catherine-Henriette), 155; — du Paty, 175; — entrepreneur, 254.
Mercurialis, 106.
Méri, prêtre, 241.
Mériaud (Mlle), 412.
Mérignac, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 264.
Mériot (Henry), 85.
Merle (Joseph); — (Alexandre), 94; Merle, 275; — (Dom Jacques), 378.
Merlaud, officier vendéen, 386.
Merlet (J.-B.), prêtre, 354.
Merlin, pasteur, 322; — (Jacques), 332; — de Douai, conventionnel, 385.
Merpins, canton de Cognac, 401.
Meschers-sur-Gironde, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 60, 61.
Meschinet de Richemond (Louis), 152, 171; — (Mlle), 235; — (Samuel), 308; — (Louis), 308.
Meslier, médecin, 309.
Mesnard, 63; — (Marie), 67; — (Mlle), 152.
Mesnier (Jean-Baptiste), 277; — juge, 307.
Messager, 231.
Métais (Charles), prêtre, 41, 53, 136, 304.
Metayer, 195.
Méthé de Fonremis (César-Adrien), 95.
Métreaud (Elisabeth-Rose);--(Jean), notaire royal, 62.
Metz, ville d'Alsace-Lorraine, 28.
Meurice, 251.
Meursac, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, 174.
Meyer (Louis), 235; — (Eugène), 6, 235, 308; — (Rodolphe), 235; — (Paul), écrivain, 109.
Meynardie, 275.
Mézières (Ardennes), 389.
Micault de Courbeton; — (Les frères), 65; — (Marie-Josèphe-Louise), 66.
Michau, 308.
Michaud, 233, 286; — (Jean), 262; — (Pierre), 262.
Michel, 213; — (Judith) 217; — de Chassagne (Marguerite), 163; — (Jean), 163, 178.
Michenot, 6.
Michon, prêtre, 53; — architecte, 165.
Migault, prêtre, 162.
Migron, canton de Burie, arrondissement de Saintes, 358.
Mila de Cabarieu, 403.
Milan (Italie), 294.
Mille (Jehan), 207.
Miller (Emmanuel-Clément-Bénigne), 352.
Millet de Jeurs (Guillaume), 287, 292.
Millien (Achille), 170.
Minimes (pointe des), commune de La Rochelle, 122.
Minot (général), 251.
Mion, notaire, 98.
Mioulle (Jehan), 264.
Mirabel (de), 120.
Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 46, 194.
Mirambeau (sieur de), 138, 333, 334. Voir aussi Pons.
Mirande, 309; — (Jean de), 213.
Miraumont, 207; — de Saintes, 63.
Missy (César de); — (Charles de), 152.
Moëze, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 67, 166, 172.
Mogador (Maroc), 236,
Moinet (Guerles), médecin, 6, 9. 152, 304; — (Léon), 396.
Moings, canton de Jonzac, 357.
Molinier, jurat, 376; — (Emile), écrivain, 401.
Mollet (Antoine), 62, 63.
Mombault (de), 286.
Monaco (Albert de), 153.
Moncouard, 10.
Mondor, juge, 97.
Monge (Pierre Fernandez de), 313.
Monluc (Blaise de), 210.
Monnerot, 392.
Monod (G.), 142.
Mons, canton de Matha, arron-

Digitized by Google

dissement de Saint-Jean d'Angély, 173.
Mons (de), 185.
Monsabré (le P.), 231.
Monsidun, canton de La Rochelle, 13.
Montaiguillon, châtellenie de Sezanne en Brie, 33, 186.
Montalembert de Lestang (famille de), 56; — (Françoise de), 72; — Montalembert de Cers (Stanislas de); — (Henri de), 95; — (de), 186; — (Nicolas-Prosper de), 276.
Montallot, canton de Champlitte, arrondissement de Gray (Haute-Saône), 133.
Montandre, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac, 196, 264, 364, 402.
Montauban 221, 323.
Montaud (Dom Pierre), 378.
Montault de Navailles, 298.
Montausier (Les), 60.
Montbéliard (Doubs), 64, 285.
Montberon (Guy de), 162; — (Adrien de), 162, 249, 297; — (Jeanne de), 280; — (Jean de), seigneur de Thors, 334, 339; — (Robert de), évêque d'Angoulême, 395.
Montchaude, canton de Barbezieux (Charente), 165, 296.
Montchenu (Marie de), 333, 343.
Montcontour, arrondissement de Loudun (Vienne), 321, 339.
Monté, sculpteur, 158.
Montfriand (Marie de), 275.
Montgenault, commune de Palluau, canton de Châtillon, arrondissement de Châteauroux, 33.
Montguyon, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac, 264.
Montguyon (Le seigneur de), 334.
Montholon (François de), 6.
Montierneuf, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 57, 166.
Montigny (Louis de), 307.
Montils, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 9.
Montis (famille), 55.
Montlieu, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac, 264, 334, 402.
Montluçon (Allier), 320.
Montmorency (baron de), 257; — (duc Anne de), 270, 393; — (Comtes de), 296; — (Elisabeth-Angélique), duchesse de Mecklembourg; — Boutteville (François de), 318; — duc de Laval (Guy André-Pierre de); — (Guy-André de); — (Anne-Alexandre-Marie-Sulpice-Joseph de), 379.
Montot, 254.
Montmorillon (Saladin de); — (Louise de), 397.
Montpellier (Hérault), 322.
Montpensier (Duc de), 335, 336.
Montsoreau, canton de Saumur (Maine-et-Loire), 280.
Montréal (Canada), 185.
Montricoux, canton de Nègrepelisse arrondissement de Montauban, 222.
Mora, 313.
Mordaunt (Sir John), 118.
Moreau (Pierre-Marcelin), prêtre, 7, 103; — (J.-Victor), 176; — (J.), 254; (François-Olivier), 261.
Morelet de Montmor, 279.
Morellet, académicien, 66.
Morice (Gaston), 304.
Morillot (Paul), 200.
Morin (Delisse), 145; — (Pierre-Augustin), 259, 261; — (E.-Ch.), 321.
Morineau (Jean), — (Pierre), 327; — (Bénigne-Honorée), 410; — (Louise), 411.
Morisson, 275.
Mornac, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 54, 59, 145, 174, 232.
Mornay, commune de Saint-Pierre de l'Isle, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 145, 150, 226, 246, 250.
Mortagne-sur-Gironde, canton de Cozes, arrondissement de Saintes 14, 51.
Mortagne (Geoffroy de); — (Aliénor de), 69, 249.
Mortemart (de), 196.
Moscou (Russie), 388.
Moucheron (Dom Gilles), 378.
Mouchet, notaire, 67.
Moulidars, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême, 5.
Moulineau (Dorothée), 141.
Moulins (Allier), 92, 320, 409.
Mourière, commune de Saint-Na-

Digitized by Google

zaire, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 14.
Moussy (famille), 403.
Moutier d'Ahun, canton d'Ahun, arrondissement de Guéret, 401.
Mowat (Le commandant), 115, 172.
Mozet dit Labrèche, 276.
Mucy (Henri de), 325.
Munier, Paul-Louis, 157.
Murano Ile de l'Adriatique, 197.
Muron, canton de Tonnay-Charente, arrondissement de Rochefort, 325, 378.
Musset (Georges), 6, 12, 53, 54, 110, 149, 152, 171, 196, 233, 304, 308, 359, 399; — (Alfred de), 175, 209; — de Bonnaventure (Alexandre-Henry de), 127.
Myart (Jean); — (Ysabeau), 397.

N

Nadault de Buffon, 186.
Nanclars, canton de Saint-Amant de Boixe, arrondissement d'Angoulême, 55.
Nancy (Meurthe), 286.
Napoléon Ier, 293, 390; — III, 363.
Narbonne (Aude), 28, 408.
Narnay, commune de Saint-Martin de La Coudre, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 188.
Nattier (Marcel), 304.
Naud (Denys), 262.
Naudet, comédien, 66.
Naudon, 103.
Navailles (Madame de), 292.
Necker, 272.
Négrier (Le général de), 362.
Nemours (Marie-Elisabeth), 286.
Nepveu (Anne), 115; — (Pierre), 264.
Néron, 325.
Nerville, 275.
Nesmond (famille de) 55, 56, 182.
Neuvicq, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély 233, 318.
Neuvicq, canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac, 51.
Neuville (Guy de), évêque de Saintes, 402.
Nevers, Noviodunum (Nièvre), 22, 348.
Nevers (Le comte de), 207.
Nice (Alpes-Maritimes), 157.
Nicolas (Hélie), 302; — V, pape, 399.
Nicolas de Lisleferme, 3.
Nicolas de Senlis, 69.
Nicolaï. Voir Knobbert, 12, 13.
Nicolle (Armand), 4; — (Théodore), 101.
Nicolles (Elisabeth), 411.
Nicomède, médecin, 308.
Nicopoli (Turquie d'Europe), 107.
Nieul-le-Dolent, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), 321.
Nieul-lès-Saintes, canton de Saintes, 80.
Niort 33, 46, 91, 162, 192, 405.
Nisard (Charles), 392.
Nizeau, commune de Velluire, canton de Fontenay-le-Comte, 131.
Noailles (La marquise de), 189; — (le duc de), 200, 270.
Nodier (Charles), 176, 406.
Noé (Marc-Antoine de), évêque, 283.
Noguès, prêtre, 57, 103, 164, 227, 233, 300, 304, 359, 405.
Noirmoutiers, arrondissement des Sables d'Olonne (Vendée), 191, 192, 406.
Nonaville, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 297.
Nontron (Dordogne), 338.
Normand du Fié (Henri); — (Sixte), 97, 226, 247; — (Jean-Claude), 227, 247; — (Claude), seigneur d'Authon, 327, 329.
Nort de La Massais (Louis-Anne-César de), 249.
Notre-Dame de Buze, prieuré près de La Tremblade, 54.
Nourrigier (famille), 55.
Nourry (Marie-Euphémie), 93.
Novioregum Royan, chef-lieu de canton, arrondissement de Marennes, 58.
Nozereaux, 277.
Nuaillé, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 150, 228, 251.
Nuchèze (famille de), 403.

O

Obazine, cant. de Beynat, arrondis. de Brives (Corrèze), 295.

Digitized by Google

Ocqueteau (Marguerite); — (Antoine), notaire royal, 62.
Odin, 275.
Ogier, de Gombaud (Jean), 175, 213.
O'Gilvy, 221.
Oiron, canton de Thouars, arrondissement de Bressuire, 405.
Oleron (Ile d'), arrondissement de Marennes, 320.
Olivier (Emile), 175; — (Louise), 239.
Ondeder, 292.
Orange (Prince d'), 287, 388.
Orbigny (Dessalines d'), 96.
Ordonneau (Gabriel); — (Hippolyte); — (Maurice), 154.
Orgedeuil, canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême, 56.
Orignolles, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 264, 408.
Orion, vendéen, 386.
Oriou, fief des Ravard, 162.
Orléans (Loiret), 134.
Orléans (Jeanne d'), comtesse de Taillebourg, 45; — (Gaston d'), 185, 292; — (Le Duc d'), 279, 284.
Orliaguet (Pierre), imprimeur, 95.
Ostrolenka, ville de Pologne, 177.
Oudet (Jacques-Joseph), 176, 407; — (Claude); — (Jacques-Nicolas-Eliacin), 176; — (Amédée), 177, 308; — (Elisabeth-Louise), 177.
Oudinot, duc de Reggio, 177.

P

Pages, 386.
Paillé, 86.
Palerme, ville de Sicile, 181.
Palissy (Bernard), 73, 197, 202; — (Nicolas), 395; — (Mathurin), 395.
Pailenyer, notaire royal, 351.
Pallet, 213.
Pallu de La Barrière (Léopold), contre-amiral, 351.
Palmade (Georges), 275.
Palustre de Montifault (Léon), 150, 163.
Pamproux, canton de La Mothe-Saint-Héraye, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), 337.
Pandin de Lussaudière (Théodore-Charles); — (Louis); — (Henri); — (Théodore); — (Hortense), 144.
Pannetier (F.), 141; — marin, 181.
Papillion, 275.
Papin, officier vendéen, 386; — cuisinier du duc de Laval, 408.
Paquier (Jean), 262.
Parabère, abbesse de Saintes, 63.
Parcoul, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, 210.
Pâris (Mathieu), 25; — (Paulin), 31; — (Gaston), 69; — (Esther), 182; — (Michel), 261; — (François), 360; — (Louis), 387.
Parsay, commune de Romagne, canton de Couhé, arrondissement de Civray (Vienne), 410.
Parthenay (le sire de); — (Guillaume VI); — (Jeanne de), 279; — (Anne de), dame de Pons, 299, 300, 333, 350; — Larchevêque (Jean), baron de Soubise, 299.
Pascal (César), 171.
Pas de Saint-Sornin, canton de Marennes, 335.
Pasquet (famille), 55, 56.
Pasquier (Isaac), notaire royal, 62.
Passivan-Oglou, 293.
Passy (Seine), 283.
Passy (Frédéric), 367.
Pasteur, chimiste, 204.
Pastoureau (Guillaume), 251.
Paternus, 57.
Pau (Basses-Pyrénées), 177.
Paulianus, 172.
Paulus, 172.
Pautreau, 276.
Pavie (Jacques de), 399.
Peiresc (Fabry de), 75, 350.
Peisse, médecin, 143.
Pelletan (Eugène), 73, 310.
Pelletier, 313; — (Jean-Baptiste), marquis de Montandre, 318.
Pelligneau, 392.
Pellisson, huissier, 275; — juge, 144, 174.
Pellotier (Jean-Louis), 261.
Pelluchon (Marguerite), 326; — (Pierre), seigneur des Grand et Petit-Breuils, 327.
Penard (Lucien), 351.
Penaud (Martial), 254; — (Jeanne), 326.

Digitized by Google

Penne (baron de), 388.
Penot (Le P. François), 140.
Pentecoste (Judith), 302.
Péraud (Raymond), cardinal, 77, 398.
Perdriat de La Minaudrie (Elie-David de), 70.
Perdrigeat, 309.
Pérignac, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 9.
Pérignac, 336.
Périgois, 309.
Périgueux (Dordogne), 51.
Perinet-Dussault. Voir aussi Du Sault, 350.
Pérodeau (Suzanne), 317.
Péronne (Somme), 292.
Perrier (Léon), 86.
Perrin (Lucien-Antoine), sieur de Pinmuré, 271, 272; — (Louis), 348, 351.
Perrin de Boussac (Marguerite), — (Jacques-Théodore), 318.
Persac, canton de Lussac, arrondissement de Montmorillon, 403.
Petit (Georges), 151.
Petite-Couronne, commune d'Arvert, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 394.
Petit-Pont (Canal du), 54.
Petit-Thairé, métairie en Poitou, 131.
Petit-Renau, marin, 181.
Petronius, 172.
Peychez, 309.
Phaulkon (Constance), 287.
Phelip (Marie), 297.
Phelippot (Théodore), 85.
Philippe (Jeanne), 137).
Philippe II, roi d'Espagne, 181; — V, roi de France, 206; — le Bon, duc de Bourgogne, 208; — Le Bel, 245, 297, 303; — de Valois, 280, 396; — le Hardi, 324.
Philippon, 239.
Pic (Ossian), 95, 98.
Pic de La Mirandole, 296.
Pichon (Jehan), avocat, 80.
Pie II, pape, 399; — IX, pape, 363.
Pierre (Joseph), 367; — évêque de Saintes, 402.
Pierre Merveille, dolmen (Charente-Inférieure), 51.
Pierres-Folles, commune de Bédenac, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 31.
Pilcomayo, fleuve de l'Amérique du Sud, 281.
Piles, 336, 338.
Pineau (Julien), 161.
Pionnat, canton d'Ahun, arrondissement de Guéret, 408.
Piot (Bertrand), 264.
Piron (Alexis), 352.
Pisseleu (Anne de), duchesse d'Etampes, 281.
Pitard, officier vendéen, 386.
Pitiou, 325.
Pitt, ministre anglais, 117.
Plaideau (Aristide), 254.
Plaise (Pierre), 277.
Planat de La Faye (Abel); — (Oscar); — (Claire), 94.
Plas (de), 56.
Plassac, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 46, 60, 197, 357.
Plassac, 333, 341.
Plassay, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 80.
Pleyber-Christ, commune de Plounéour-Ménez, canton de Saint-Thégonec, arrondissement de Morlaix (Finistère), 132.
Plounéour-Ménez, commune de Saint-Thégonnec, arrondissement de Morlaix, 132.
Plumeau, prêtre, 97.
Pointe espagnole, côte d'Arvert, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 61.
Pointis, 182.
Poirault, 233, 359.
Poirier (Jacques), 131, 150; — de Minefert (Louis), 132, 218.
Poitiers (Vienne), 29, 51, 176, 291.
Poitiers (Eutrope), juge de Paix, 101.
Poitiers (Comte de), 206, 209.
Poitou (Eugène), 229.
Poitou-Duplessis (Bathilde-Clémentine), 95.
Poittevin de Moléon (Charles-Nicolas); — (Jules), 140.
Polhès, général, 363.
Poli (Vicomte Oscar de), 5, 170, 306, 352.
Polignac, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 264.
Polignac (famille de), 55; — (Anne de), 165.

Digitized by Google

Polony, ingénieur, 85.
Pombriant des Rochilles (famille de), 55.
Pommeroux (Le sergent), pseudonyme de Pommereau (Jean), 261-262.
Pommet de La Davinière, 56.
Pommier, 157; — Sophie-Marguerite-Solange, 92.
Pommiers, canton de Montandre, arrondissement de Jonzac, 264.
Pommiers, commune de Parcoul, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, 210.
Pondevie, prêtre, 307.
Ponlevain, 333.
Pons, arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure), 320, 405.
Pons (Jacques de), 46; — (Mlle de), 200; — (Louis de), marquis de Thors, 295; — (Antoine de), 197, 300, 333, 350; — (Anne de), comtesse de Marennes, 311, 350; — (François de), baron de Mirambeau, 334.
Pontac (famille de), 249, 338.
Pontchartrain, 181, 286; — (Louis de); — (Jérôme de), 182.
Pontgravé, 173.
Pontivy, 340.
Pont-Labbé, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 94, 174, 324, 340.
Port (Célestin), 68.
Port d'Envaux, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 150.
Port-des-Barques, commune de Saint-Nazaire, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 120.
Port-Dieu, canton de Bert, arrondissement d'Ussel, 281.
Porteclie, 42.
Port-Mahon, île Minorque, 116.
Postumius, 51.
Potel, 98.
Potier de Pommeroy (Gabrielle), 94.
Pottier (Fernand), prêtre, 221.
Poucy-Dessus-Deslandes, 352.
Pougnet, veuve, 276.
Pougny, 274, 275.
Pouilloux (Léon); — (Charles); — (Léon-Jean-Charles); — (Louis-Léon-Jean-Charles); — (René-Léon-Emile), 93.
Poulignac, 333.
Pouillac, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 264.
Pourret (L.), 47-50.
Poussard (Pierre), seigneur de Brizambourg, 252.
Poussard du Vigean (Mlle), 127, 356.
Pousson (Alfred), 352.
Poute (Arnoult-Claude), marquis de Nieul (Jean), 326.
Poynçard, 205.
Pradeau de Chemilly, 380.
Pranzac, canton de La Rochefoucauld, arrondissement d'Angoulême, 165, 357.
Praslin (Le maréchal de), 248.
Prégent de Coëtivy, 186.
Préguillac, canton de Saintes, 357.
Pressac de Lioncel de l'Isle (Esther de); — (Sarah de), 221, 297; — (Jacques de), 298; — (Julie de); — de Lachaize (Angélique de), 350.
Prévéraud (famille), 55; — de Puypatrop, 56.
Prévost (famille), 403.
Prevost Jambe-de-Bois, pseudonyme de Prévost (Jean-Baptiste) 259-263.
Prieur, 115.
Primault, prêtre, 162.
Primius Corentius, 108.
Priolo (Benjamin), 75, 289.
Priqué de Guipeville, 297.
Pritzbüer (Léopold-Eberhard-Ludovic de), vice-amiral; — (Léopold); — (Adrien), 236.
Privas (baron), 354.
Probus, empereur romain, 21.
Proust (Madeleine-Augustine-Thérésa), 94; — écrivain, 266.
Prouteau, prêtre, 271; — notaire, 326; — (Laurent), pharmacien, 382.
Proux, 310.
Provence (comte de), 380.
Pruneau, 277.
Puisaye (Comte de), 383.
Puisieux, canton de Lizy sur Ourcq, arrondissement de Meaux, 46.
Purrey, 352.
Putier, 219.
Puybernier (de), 122.
Puymoyen (Emile), 354.

Digitized by Google

Puységur, 301.
Pyrelonge, tour, com. de Saint-Romain, cant. de Saujon, arrond. de Saintes, 243.

Q

Quatrefages (de), 153.
Québec (Canada), 155.
Quentin (Jeanne), 30; — (Pierre), — (Michel), 361.
Quesnel (Jacques-Louis), 235.
Queux de Saint-Hilaire (Marquis de), 267, 352.
Quicherat (Jules), 110.
Quinsac, canton de Champagnac-de-Belair, arrondissement de Nontron (Dordogne), 410.

R

Rabaine (Paul de), 166; — (Jacques de), seigneurd'Usson, 52, 341.
Rabanis, professeur, 303.
Raban-Maur, 52.
Rabauld, 226.
Rabec, juge à Cognac, 233.
Rabutin (Celse-Benigne) baron de Chantal; — (Christophe de), 253.
Racault (Marie de), 410.
Racine, 256.
Radégonde (Sainte). 392.
Rafélis de Broves (Le vicomte de), 158.
Ragnaud (Maurice), médecin, 143.
Rainguet (Damien), 52, 182; — (Augustin), 52, 70, 313.
Raissac (Jacques-Sylvestre), 217.
Rambaud (D.), 188.
Rambaud de La Croix (famille), 55.
Ramigeau (Guillaume), 171.
Rampolla, cardinal, 200.
Rancogne, commune de La Rochefoucauld, arrondissement d'Angoulême, 56.
Rangeard (Mathurin), 342.
Ranson, 275; — (Anne), 361.
Ratel (Berthilde), 387.
Ratisbonne (Allemagne), 388.
Ratouyn, prêtre, 184.
Ravard; — d'Oriou; — de La Salle, 56; — (Guillaume); — (Hélie); — (Anne); — (Jean); — (Catherine), 162, 163;
Raymon de Saint-Germain; — de Sainte-Colombe, 56.
Raymond (Marie-Louise de), 74.
Raynaud (Gaston), 282.
Ré (Ile de), arrondissement de La Rochelle, 286, 320.
Réal (Marguerite), 94.
Réaux, canton de Jonzac, 194.
Reboul (Marie de), 411.
Rechignevoisin (Louis de), abbé de Guron, évêque de Tulle 55, 291.
Recoux, chef de musique, 4.
Regelsperger (Gustave), 300, 407.
Regnaud (Anne), 138; — (Edmond, 155; — receveur des postes, 254; — (comte), 328; — de Saint-Jean d'Angély, maréchal de France, 155, 175.
Regnauld du Repaire, 56.
Regnier (R.), prêtre, 62; — médecin, 143.
Reims (Marne), 74.
Reinach (S.), 392.
Reinold de Sévésin (Alexandrine), 412.
Relec (Le), commune de Plounéour-Ménez, canton de Saint-Thégonnec, arrondissement de Morlaix (Finistère), 132.
Relingue (de), 181.
Relyon (Esther), 202.
Remacle (Louis), 44.
Renaud, 350; — (Marie), 360; — (Henri), 83, 414; — prêtre 211.
Renaudet (Charlotte), 171; — (Jean) 344, 345.
Renaudin (Jeanne); — (Louis), 128.
Renault (Sophie), 95.
Rennes (Ille-et-Vilaine), 283.
Renon (famille) à Roumazières (Charente), 56.
Renon, 233.
Renouard (de), 56; — (Jean), sieur du Bec-Crespin, 347.
Renty, 340.
Rèontium, Rions, canton de Cadillac, arrond. de Bordeaux, 59.
Repéré, 325.
Restaud, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, 174.
Reverdy (Gaston), 4.
Rhingrave (Jean-Philippe), comte palatin du Rhin, 295.
Ribemont, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, canton de Loulay, 251.

Digitized by Google

Ribérou, commune de Saujon, arrondissement de Saintes, 75.
Ricard, gendarme, 275,
Ricard, ancien ministre, 143; — de Genouillac (Jacques), voir aussi Genouillac, 166
Richard (P.), 274, 276; — (O. J.) 406.
Riché (Marie-Charlotte), 94.
Richelieu (duc de), 277; — (cardinal de), 185, 196, 198.
Richemond (Louis de), 6, 7, 30, 86, 152, 182, 359.
Richemont (Arthur de), duc de Bretagne, 281.
Richepin (Jean), 357,
Richet, 151.
Richier (Jacques-Raymond), 146, 216, **265**, **278**; — (Philippe-Charles), 267, 275; — (Suzanne-Anne-Marguerite, 267, 272, 276; — (Isaac-François); — (Isaac-Charles); — (Jacques-Charles), 267, 276; — (Marie-Esther), 267, 277; (Adélaïde-Charles), 267: — (Hélie), 401; — sieur de Vandelincourt (Noé); — (Pierre); — (Pierre II); — (Noé II); — (Isaac); — (Elisabeth); — (Jacques); — (Philippe); 217, 266; — (Marguerite), 183, 217, 286; — (Marie-Marguerite); — Marie-Suzanne); — (Isaac-Jacques), 217, 266; — (Marie-Madeleine-Marguerite); — (François-Charles); — (Louis-Samuel-Charles); — (Anne-Suzanne), 266.
Rideau (Voir Courcelle), 79.
Rifaucon, paroisse de Xandeville près Barbezieux, 394.
Rigault, prêtre, 162.
Rippe (Jean), 326.
Riveron d'Archiac (Pierre de), 131, 221, 334, 339, 350 (Voir aussi du Sault).
Rives (Jacques de), 330.
Rivière (marquis de), 383.
Rivoire (Françoise), 387:
Roac Smith, 200
Robert 28, 79, 308; — prêtre, 162; — (P.), 358.
Robespierre jeune, 65.
Robia (Les Della), 197.
Robichon-Duménil, 275.
Robion (Pierre), 115.
Robuchon (Jules), 110, 150, 167, 406.
Roche (Georges), 361.
Roché, 275.
Rochebrune (Octave de), 168.
Rochechouart-Mortemart (Victurnien-Jean-Baptiste-Marie de), 406.
Rochechouart (Haute-Vienne), 401, 402.
Rochefort (Charente-Inférieure), 6, 53, 117, 118, 174, 192, 320.
Rochefort (Guy de); — (Chalon de), 42.
Rochemaure, chef-lieu de canton, arrondissement de Privas (Ardèche), 44.
Rochemorin, fief des Amelin, 410.
Rocquart de La Coste (famille), 56.
Rocquet (Henriette), 263.
Rodez (Aveyron), 51.
Rodier (N., veuve de Pandin), 144.
Rœmond (Florimond de), 74.
Rogé (Marguerite), 360.
Rogeau, prêtre, 378.
Rohan-Rohan, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres), 174.
Rohan-Soubise (Charles de), 14, 186; — (Louis-François-Jules de), 14; — Chabot, 186; — (Henry de), **321**, **324**.
Rolland (Jeanne), 182; — (Arnaud), sieur de Montrolland, 342.
Rollon (de), 183.
Romain (Saint), 41.
Romaneau, commune de Saint-Dizant du Gua, canton de Saint-Genis, arrond. de Jonzac, 357.
Rome, maréchal de camp, 389.
Romieu, 294.
Rondeau (Philippe), 43.
Rosneven (Alain), 264.
Rossignol, 191.
Rostaing (Renée de), 410.
Rouen (Seine-Inférieure), 185.
Rouffiac, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 9.
Rouffiac (le comte de), 119.
Rougé, négociant, 159.
Rouillac, chef-lieu de canton, arrondissement d'Angoulême, 55.
Rouillé, 116.
Roullet (Gaston), 151, 239.
Roullet de La Grange et de La Rouillerie, 103.
Roumazières, canton de Chabanais, arrondissement de Confolens, 56.

Digitized by Google

Roumefort (Lodois de), 227, 253. Voir aussi Senigon.
Rouquet d'Estresse (Raymond-Louis), 318.
Rouspeau (Yves), pasteur, 213, 341.
Roussillon, 333.
Rousset, ancien principal du collège de Saintes, 92.
Roussie, de Pont-l'abbé, 97.
Roux (Victorine), 360; — (Pierre-Eloi), 366; — (Jean), 178.
Roux-Fuzillac, conventionnel, 192, 389.
Rouvier (Louis-Alexandre-Ambroise-Henri), — négociant, 156.
Rouxel (Albert), écrivain, 174, 348.
Rouzède, canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême, 56.
Roy, 342; — (Philippe), 145; — (Pierre-Paul), — (André), 264; — (Jean); — d'Angeac (Louis-François), 298.
Roy de Loulay (Auguste), 226, 251; — (Louis), 233, 251.
Royal (Elisabeth-Laure), 311.
Royan, chef-lieu de canton, arrondissement de Marennes, 51, 58, 60, 151, 174, 196, 340.
Royer, officier vendéen, 386.
Rozey (André), ou Rauzet, 383.
Ruble (baron Alphonse de), 75.
Rubens 358.
Rudelin, prêtre, 79.
Ruelle sur Touvre, canton d'Angoulême, 165.
Ruinart (Dom), 59.
Ruis-Embito (de), 120.
Ruland (le colonel), pseudonyme de Quentin (N.) 259-263; — (Benjamin), 361.
Rullier (Eustase), 233, 306, 313.
Ruyter (l'amiral); 182.
Rys (Jean de), 279.

S

Sablanceaux (la pointe de) en l'île de Ré, 119.
Sablonceaux, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 61, 75, 175, 336.
Sadoux (Eugène), graveur, 164.
Sagot du Vauroux (Paul), 307.
Saint-Aignan, chef-lieu de cant. arr. de Marennes, 194.
Saint-Aignan, commune de Hautefort, arrondissement de Périgueux, 402.
Saint-Aigulin, canton de Montguyon, arrondissement de Jonzac, 51, 210, 394.
Saint-Amandin, canton de Marcenat, arrondissement de Murat (Cantal), 134.
Saint-Amant de Bonnieure, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 56.
Saint-Amé, canton de Remiremont (Vosges), 205.
Saint-André de Cubzac, arrondissement de Bordeaux, 294.
Saint-André de Dolus, canton du Château, arrondissement de Marennes, 196.
Saint-Angeau, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 56.
Saint-Astier (Marie de), 410.
Saint-Augustin, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 54.
Saint-Aulaye, 334.
Saint-Barthélemy de Bellegarde, canton de Bussière-Badil, arrondissement de Nontron, 70.
Saint-Bertrand de Comminge, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 221.
Saint-Blancard (Louis-Charles), 327.
Saint-Bonnet (de), 254, 289.
Saint-Cast, canton de Matignon, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), 117.
Saint-Chamand (Antoine de), — (Amans de), 414.
Saint-Christophe, canton de La Jarrie, arrondissement de La Rochelle, 174.
Saint-Ciers du Taillon, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 174.
Sainte-Colombe, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 56.
Sainte-Croix, fief des Hautier de Villemontée, 33.
Saint-Cyr du Doret, canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle, 9.
Saint-Denis, canton de Saint-Pierre, arrondissement de Marennes, 174, 196.

Digitized by Google

Saint-Dizant (le baron de), 119, 213, 333.
Saint-Etienne d'Arvert, canton de La Tremblade, arrondissement de Marennes, 302.
Sainte-Eugène, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 51, 221.
Saints-Foy de Belvès, canton de Brives, arrondissement de Sarlat (Dordogne), 95.
Sainte-Gemme, canton de Saint-Porchaire, arrondissement de Saintes, 408.
Sainte-Lheurine, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 357.
Sainte-Radégonde des Pommiers, canton de Thouars, arrondissement de Bressuire, 408.
Sainte-Sévère, canton de Jarnac, arrondissement de Cognac, 192.
Saint-Fort sur Gironde, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 7, 188.
Saint-Fort (de), 75.
Saint-Front La Rivière, canton de Saint-Pardoux la Rivière, arrondissement de Nontron, 410.
Saint-Gelais, 294 ; — de Lusignan (Jean de), 296.
Saint-Genys du Puys (Jean), 334.
Saint-Georges des Coteaux, canton de Saintes, 80.
Saint-Georges de Longue-Pierre, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 250.
Saint-Georges d'Oleron, canton de Saint-Pierre, arrondissement de Marennes, 174, 196.
Saint-Georges de Rex, canton de Mauzé, arrondissement de Niort, 196..
Saint-Germain en Laye, arrondissement de Versailles, 45.
Saint-Germain sur Vienne, canton de Confolens, 395.
Saint-Hérie, commune de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 233.
Saint-Hermine, capitaine huguenot, 173; — (Louis-René, vicomte de), 253.
Saint-Hubert, officier vendéen, - 386.
Saint-Ibard, 289.
Saint-Jean d'Angély, 6, 45, 46, 69, 93, 174, 255, 280, 282, 310, 324, 336, 338.
Saint-Jean d'Angle, canton de St-Aignan, arrondissement de Marennes, 174.
Saint-Julien de l'Escap, canton de Saint-Jean d'Angély, 247.
Saint-Junien, arrondissement de Rochechouart 402.
Saint-Just, canton de Marennes, 75, 174, 213, 303.
Saint-Lambert, canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers, 191.
Saint-Laurent de Fayolle (de) ; — du Vignaud, 50.
Saint-Laurent de La Prée, canton de Rochefort, 174.
Saint-Légier de La Sauzaye (René-Auguste-Ernest, marquis de), 9, 94, — (Léon-Paul de), — (René-Gontran de), — (comtesse de), 69; —d'Orignac (Marie-Catherine-Célestine de), — d'Orignac (Henri comte de), 94;—de Boisrond d'Orignac (René-Antoine), prêtre, 266, 391.
Saint-Loubès, canton du Carbon-Blanc, arrondissement de Bordeaux, 294.
Saint-Maixent, chef-lieu de canton (Deux-Sèvres); 42, 223, 324, 407.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), 173, 272.
Saint-Marc, commune de Fouras, canton de Rochefort, 219, 349.
Saint-Marc, de Niort, 32.
Saint-Mard, canton de Surgères, arr. de Rochefort, 243.
Saint-Marsault (famille de), 202.
Saint-Martial de Vitaterne, canton de Jonzac, 402.
Saint-Martin de Ré, chef-lieu de canton, arrondissement de La Rochelle, 176, 254, 301, 320.
Saint-Martin de La Coudre, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 188.
Saint-Martin des Lauriers, commune de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 271.
Saint-Martin, officier d'artillerie, 289.
Saint-Martin de Châteautison, 56; — Saint-Martin (Daniel de) seigneur de Payzay-le-Chapt; — (Jacques de); — (Alexandre de), — Jacques II de); — (Louis de)

Digitized by Google

de Mirande; — (Jacques-Marguerite de); — (Louis-Pierre de); seigneur de Fragne), 72; — (Pierre de); — (Jacques), 73.
Saint-Mathieu (Marie-Magdeleine de); — (Hélie), 137; — (Jeanne de), 138; — (Gabrielle-Thérèse de); — sieur de Birac; — (Elie), 219.
Saint-Mathurin de Larchant, canton de La-Chapelle-La-Reine, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne), 45.
Sainte-Maure (Jean de), seigneur de Jonzac, 55, 165.
Saint-Maurice, commune de La Rochelle, 13.
Saint-Mégrin, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 51.
Saint-Michel en l'Herm, canton de Luçon, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 279.
Saint-Michel de Rivière-Dronne, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac, 210.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), 97.
Saint-Ouen, canton de Matha, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 234.
Saint-Palais de Négrignac, canton de Montlieu, arrondissement de Saintes, 8, 265.
Saint-Palais de Phiolin, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 152.
Saint-Palais sur Mer, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 9, 42, 73.
Saint-Papoul, canton de Castelnaudary (Aude), 283.
Saint-Philbert, canton de Rocheservière, arrondissement de La Roche-sur-Yon, 384.
Saint-Pierre de l'Isle, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 150, 162, 250.
Saint-Pierre d'Oleron, chef-lieu de canton, arrondissement de Marennes, 174, 196, 211.
Saint-Pierre de Saint-Julien (Marie-Marthe), 127.
Saint-Pol, capitaine de vaisseau, 182.
Saint-Porchaire, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 176.
Saint-Pourçain, chef-lieu de canton, arr. de Gannat, 320.
Saint-Preuil, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 296.
Saint-Priest (Elisabeth-Marie-Casimire de), 156.
Saint-Richier (Odet Depont), 334, 339.
Saint-Rogatien, canton de La Jarrie, arrondissement de La Rochelle, 43.
Saint Romain de Benet, canton de Saujon, arrondissement de Saintes, 174.
Saint-Sauvant, canton de Burie, arrondissement de Saintes, 244.
Saint-Sauveur (de), consul à Amsterdam, 116.
Saint-Savinien, chef-lieu de canton, arr. de Saint-Jean d'Angély, 157, 174, 295.
Saint-Servan, arrondissement de Saint-Malo (Ile-et-Vilaine), 117.
Saint-Seurin de Palenne, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 5, 402.
Saint-Seurin (de), 347.
Saint-Séverin, canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 175.
Saint-Simon de Bordes, canton de Jonzac, 357, 390.
Saint-Sorlin de Cosnac, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 75.
Saint-Sornin, canton de Montbron, arrondissement d'Angoulême, 56; — canton de Marennes, 75, 174, 275.
Saint-Sulpice, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 42, 61.
Saint-Surin, commune de Châteauneuf (Charente), 291.
Saint-Symphorien, canton de Frontenay-Rohan-Rohan, arrondissement de Niort, 196.
Saint-Thomas de Cosnac, canton de Saint-Genis, arrondissement de Jonzac, 9, 154.
Saint-Thomas (François), sieur Dupéré ou Du Pairé, 291, 349.
Saint-Trojan, canton du Château,

Digitized by Google

arrondissement de Marennes, 295.
Saint-Vaast de la Hougue, canton de Quettehou, arrondissement de Valognes (Manche), 156.
Saint-Valerie (B. de), prieur de Saujon, 402.
Saint-Vallier, canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux, 264.
Saint-Vincent sur Jard, canton de Talmont, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), 128.
Saint-Vivien de Breuillet, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 174.
Saint-Vivien, commune de La Garde, canton de Montlieu, arrondissement de Jonzac, 264.
Saint-Walfroy, commune de Bièvres, canton de Carignan, arrondissement de Sédan (Ardennes), 96.
Saint-Yrieix La Perche, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Vienne), 339, 401.
Saintes, 6, 45, 51, 255, 320, 324.
Sainton (M.), veuve de M. Cultru, 313.
Salcède (Mme de), 179.
Salles, canton d'Aunay, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 162.
Salles, canton de La Jarrie, arrondissement de La Rochelle, 157, 174.
Salles d'Aude, canton de Coursan, arrondissement de Narbonne, 408.
Salignac, canton de Pons, arrondissement de Saintes, 394.
Salignac (famille de), 56.
Salins, arrondissement de Poligny (Jura), 257.
Salis, forêt en la presqu'île d'Arvert, 55.
Salornay sur Guie, canton de Cluny, arrondissement de Mâcon, 158.
Sarlat, chef-lieu d'arrondissement (Dordogne), 172, 408.
Sartoris (J.-J.), 129.
Saubonne (Michelle de), — (Denys de), seigneur de Fresnecoudray, 299.
Saudeau, 233; — imprimeur, 258.
Saujon, chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes, 59, 60, 174, 196, 402.
Saujon (Voir Campet), 292.
Saumur, chef-lieu d'arrondissement (Maine-et-Loire), 405.
Saumur (Jehan de), 279.
Saunier de Montplaisir, (Marie-Benoîte), 211.
Sausais, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), 196.
Sauvaget (Jean), sieur de Savigné, 179.
Sauvion, 274, 275, 276.
Savary (Pierre-Hector), 382.
Savenay, chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure), 191.
Savin, de Saujon, 42.
Savoie (Charles de), — (Louise de), 296.
Scaliger (Joseph), 330.
Scarron (Paul), écrivain, 200.
Schomberg (le maréchal de), 143.
Schouwen (île de Hollande), 12.
Schuermans, 19, 28.
Schwerin (Mecklembourg), 236.
Secrétan (Mlle), 361.
Sédan, chef-lieu d'arrondissement (Ardennes), 157, 207.
Segonzac, chef-lieu de canton, arrondissement de Cognac, 55, 296, 344.
Seguier (Pierre), chancelier, 43.
Seguin, aubergiste au Chaput, 102.
Seguin, baron d'Authon, 350.
Seignelay (J.-B. Colbert), marquis de), 181, 286.
Sellier, 276.
Sellot (Coralie), 94.
Selve (Odet de), 286.
Semoussac, canton de Mirambeau, arrondissement de Jonzac, 7,
Sénéchal (Benjamin), 342.
Senectère (Jean-Charles), marquis de Didonne, d'Arvert et de Saujon, 127, 376; — (le maréchal de), 403.
Senigon du Rousset de Roumefort du Cluzeau (Henry-Louis-Charles-Marie de); — (Gustave-François de); — (Marie-Yolande de); — (Antoine-Marie-Hélion de), 98.
Sens (Yonne), 28.
Sentemps (Pierre), 207.
Sepet (Marius), 405.
Serandré (Mlle), 380.
Seris (Guillaume de), 279, 280; —

Digitized by Google

(Jean de), — (François de), — (Guillaume II de), — (Jeanne de), — (Marguerite de), 280.
Sermensan, général, 97.
Serpentin (Hugues), 42.
Serres (Jean de), 341.
Serton de Loulay, 251.
Servant, prêtre, 354.
Sevicques (Jacques de La Cour), 334, 347.
Sévigné (Mme de), 189.
Sézanne-en-Brie, chef-lieu de canton, arrondissement d'Epernay (Marne), 34.
Shygberson, 322.
Sicard, prêtre, 282.
Silvestre, de Rochefort, 86.
Sinant (Jacques), 202.
Sireuil, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême, 57.
Sixte IV, pape, 398.
Soderini (Julien), évêque de Saintes, 400.
Soissons (Aisne), 33, 284.
Soissons (comte de), 400.
Solférino, Italie, 362.
Sommervogel (le P.), 128.
Sorel (Agnès), 281.
Sorin (P.-A.), 63.
Soubise, canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes, 13, 46, 120, 183, 195-282.
Soubise (de), 323.
Soubran (René de La Roche), 333, 335.
Soucher, prêtre, 134.
Soulac, canton de Saint-Vivien, arrondissement de Lesparre, 60.
Soullard (François-Marie), prêtre, 235.
Soult, maréchal de France, 97.
Soultrait (Georges, comte de), 320.
Soumard, commune de Fouras, canton de Rochefort, 219, 349, 413.
Souque, instituteur, 151.
Sousmoulins, canton de Montandre, arrondissement de Jonzac, 315.
Soutendam (J.), 11
Spinelli (Nicolo), 285.
Staff de Saint-Albert (Marie), 412.
Staouéli, département d'Alger, 362.
Stein (Henri), 56, 414.
Stofflet (Nicolas), 191.
Stromboli, Iles Lipari, 181.
Strozzi, 338.
Suaux, canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens, 55.
Successus, 106,
Suidre (Louis), 275.
Suire (Antonin), 414,
Sulpicius Privatus, 106.
Superville; — (Daniel de), 330.
Surgères, arrondissement de Rochefort, 7, 70, 157, 174, 324.
Surgères (le marquis de), 120.
Surrault (G.-M.), 313.
Surreaux (Michel), 261.
Sussac, 347.
Suyreau (Jean), prêtre, 252.
Suzanne, 327.
Sylvestre (J.), 300.
Swiatopolk (princes de), 251.

T

Tabago, Iles Antilles, 181.
Tabuteau, 298.
Taffin (François-Marie-Joseph), 261; — (Adrien-François-Joseph), 360.
Taillandier (dom Robert), 378.
Taillebois, 395.
Taillebourg, canton de Saint-Savinien, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 6, 45, 146, 256, 322, 328.
Taillecol (Alain de), 279.
Taillefer, comtes d'Angoulême, 296.
Tallemant (Marie), 13; — (Paul), — des Réaux, — (François), 175.
Talleyrand (Elisabeth de), 210; — (Charles-Maurice de), 293.
Tallien (J. Lambert), conventionnel, 193.
Talmont sur Gironde, canton de Cozes, arrondissement de Saintes, 42, 58, 60, 61.
Talmont-Vendée, chef-lieu de canton, arrondissement des Sables d'Olonne, 60.
Tamizey de Larroque (Philippe), 3, 56, 74, 109, 142, 170, 415; — (Alexandre), 74.
Tamnum. Voir Talmont.
Tanger (Maroc), 236.
Tann (Allemagne), 388.

Digitized by Google

Tapernoux (Philippe), 146.
Tasdon, commune de La Rochelle, 153.
Tastet (Tyrtée), 174.
Taupignac, commune de Breuillet, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 61.
Taura, affranchie, 108.
Tauzia (de), 73.
Templier, 325.
Termonia (Léon), 154, 233, 359.
Ternay, fief des Aviau, 44.
Terre-Nègre, phare, canton de Royan, 61.
Terrenoire, commune de Fouras, canton de Rochefort, 219.
Tessan (de), 309.
Tesson, canton de Gemozac, arrondissement de Saintes, 265.
Texel, île de Hollande, 181.
Texier, seigneur du Pouzat (Simon), — (Françoise), 69.
Texier (Jean), prêtre, 162; — (Jean), 216.
Texier, 325, 328; — (Noël), 233; — (Louis-Alphonse); — (Michel), 261.
Thairé, canton d'Aigrefeuille, arrondissement de Rochefort, 174.
Thalamy (Etienne), prêtre, 256.
Thébaud (Angélique de), 137.
Thénard-Dumousseau (Jean-Baptiste), 391.
Thèze, médecin, 86.
Thibaud, prêtre, 94.
Thibaudeau, 153.
Thibault des Joubertières, 56.
Thibaut (Pierre-Louis), 259, 261; — VII, Chabot, seigneur de Montsoreau, — (Jeanne), 280.
Thierry (Joseph), 118.
Thoiras (de), — (le maréchal de), 152, 254, 301. Voir aussi Saint-Bonnet.
Thomas, 28; — des Maisonnettes (famille), 55; — (Antoine), 109, 319, 401; — (Léon), archevêque, 173, 364, 415; — (Toussaint-François-Joseph), 262; — (Elie), — (Jean-Thomas), — (Philémon-Gédéon), — (Erasmes), — (Elisabeth-Charlotte), 171; — (Marie-Magdeleine), 131; — sculpteur, 415.
Thors. Voir Montberon, 334.
Thouar (A.), explorateur, 7, 56, 281.
Thouars, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), 405.
Thouars (le sire de); — (Marguerite de), 279.
Thoulouze (Pierre), 115.
Thoyon (Robert), 233, 248.
Thumery-Boissise; — (Catherine de), 33.
Thurot, écrivain latin, 211.
Tibère, 325.
Tibulle, poète latin, 58.
Tilley (Arthur), 188.
Tilly, fief des Legardeur, en Normandie, 43.
Timbrune-Valence (Claude-Sylvestre), 127.
Tiple (Max), 415.
Titus, 325.
Tixier (Jules), 53.
Tizon (famille de), 55, 276; — de Sigougnes (famille), 56; — du Chêne-Vert (famille), 56.
Todias, 336.
Togno (A.-J.), 156.
Toiras (le maréchal de), 152; — Voir aussi Saint-Bonnet.
Tollot (Guillaume), 197.
Tombebœuf de Montpouillan (de), 127.
Tomianus, évêque, 109.
Tonnay-Boutonne, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Jean d'Angély, 42, 46.
Tonnay-Charente, chef-lieu de canton, arr. de Rochefort, 174, 196.
Tonnelier (Eugène), 318.
Torchut, avocat, 152.
Tortat (Gaston), 358.
Tortellier, 152.
Touchelonge, commune de Marennes, 70, 274.
Touchelonge, commune de Saint-Laurent de La Prée, canton de Rochefort, 219.
Toul (Meurthe), 284.
Toulon, commune de Saint-Romain de Benet, canton de Saujon, arr. de Saintes, 59.
Toulon, chef-lieu d'arrondissement du Var, 185, 286.
Toulouse, 28, 29, 208.
Tourettes, canton de Vence, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes), 408.
Tournier, 325.
Tours (Indre-et-Loire), 28, 291.

Digitized by Google

Tourtoirac, canton de Hautefort, arrondissement de Périgueux (Dordogne), 402.
Tourville (Anne-Hilarion de Cotentin, comte de), vice-amiral, 181.
Touzaud, 394.
Touzineau (François), pasteur, 171.
Trahan (Marie-Magdeleine), 184.
Tranchant (Charles), 168.
Travaillier, prêtre, 183.
Travers, 276.
Trébuchet (Marguerite), 360.
Treignac, chef-lieu de cant., arron. de Tulle, Corrèze, 401.
Treillette (Loyse), 13.
Trèves, Prusse rhénane, 29.
Tricoire, prêtre, 5.
Trimond (Marie-Augustine-Alix de), 294.
Triou (Jean), 262.
Tripoli, ville d'Afrique, 182.
Trivier, capitaine, 152, 395.
Troche (Paul), 146, 416.
Tronchin (Théodore), 126.
Trousseau (Guillaume), seigneur de Veretz, 278.
Troyes (Aube), 283.
Trudaine de Montigny (Charles-Louis), — De La Sablière (Charles-Michel), 66.
Tryon (Françoise de), 162.
Tulle (Corrèze), 51, 193.
Turenne, 287.
Turner (Mlle Marguerite), 239.
Turpeau (L.), 386.
Turpin de Jouhé (Angélique-Hélène de), 95; — de Crissé de Sanzay, 186.
Turquan, 232.
Turreau, 191.

U

Uffaud ou Huffaut, commune de Saint-Brice, canton de Cognac, 63.
Usseau, canton de Mauzé, arrondissement de Niort, 196.
Ussel (Corrèze), 401.
Usson, commune d'Echebrune, cant. de Pons, arrondissement de Saintes, 55, 166.
Usson, 333, 341. Voir aussi Rabaine.
Uzerche, arr. de Tulle, 282.

V

Vacherie (Thérèze), 94.
Vaillac (de), 297.
Vaillant, prêtre, 71.
Vaison, arr. d'Orange, 286.
Vaison (Jean-Louis), prêtre, 158.
Valade (Jean), 390.
Valbeile (Jean-Baptiste de), 181.
Valbonais, chef-lieu de canton, arrondissement de Grenoble (Isère), 44.
Valence (Isère), 60.
Valentin (famille), 55.
Valerie (sainte), 393.
Valette (Henriette-Elisabeth), 72; — (René), 168.
Valin (René-Josué), 408.
Vallans, canton de Frontenay-Rohan-Rohan, arrondissement de Niort, 196.
Valleau, prêtre, 94.
Vallée (comte de), 357.
Vallein (Anatole), 10.
Vallerand (Marie-Louise), 93.
Vallet de Salignac, 277.
Valois (Pierre-André), 264; — (Marguerite de), ou Mlle de Belleville, 281.
Valteau (François-Anatole), 362.
Van-Eick, 223.
Vareil (L.), 63.
Varennes, chef-lieu de canton, arrondissement de La Palisse, 320.
Varsovie (Pologne), 293.
Vasselot de Régné, 61.
Vassiac, arr. de Jonzac, 264.
Vassoigne (famille de), 55; — (Elie-François de), 257.
Vauban, 121.
Vaucluse, commune d'Epinay-sur-Orge, canton de Lonjumeau, arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), 156.
Vaux-Rouillac, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême, 55.
Vaux sur Mer, canton de Royan, arrondissement de Marennes, 14, 55, 61, 100.
Veen (Othon Van) Otto Venius, peintre, 358.
Veillon, 275, 277.
Vendôme (Loir-et-Cher), 34.
Vêque (Jacques), 271, 272, 274.
Verdeau (Ossian), 297.
Verdon, inspecteur des ponts et chaussées, 10.

Digitized by Google

Verdun (Catherine de), 30, 33.
Veretz, canton de Tours, 278.
Verfeil, canton de Saint-Antonin, arr. de Montauban, 221,
Verguet (dom Claude-François), 118, 132.
Verneuil (René), 137.
Verneuil, canton de Saint-Pourçain, arrondissement de Gannat, 320.
Verteuil (Marc-Antoine de); — (Andréde), seigneur de Malleret, 294.
Vervant, commune des Eglises-d'Argenteuil, canton de Saint-Jean d'Angély, 145, 150, 227, 246, 251.
Véry (A.), 57.
Vésigneux, commune de Saint-Martin du Puits, canton de Lormes, arr. de Clamecy, 396.
Vesoul (Haute-Saône), 64, 133.
Vespasien, 243.
Veyrel (Samuel), 196.
Viaud (Marthe de), baronne de Saujon, 140; — (Léon), 416.
Viaud-Grand-Marais, médecin.
Vibrac, canton de Châteauneuf, arrondissement de Cognac, 298.
Vicarius, 57.
Vichy, canton de Cusset, arrondissement de La Palisse, 320.
Vicq d'Azir (Félix), 126.
Victoire (Marie), 265.
Videau, 275.
Vienne (Elisabeth de), 318.
Viennet, 175.
Viéte (famille), 55; — (Mlle), 189.
Vigier, 297.
Vignaud, 310.
Vigne des Batailles, commune de Sainte-Eugène, canton d'Archiac, arrondissement de Jonzac, 51.
Villani, 303.
Villars-les-Bois, canton de Burie, arrondissement de Saintes, 172.
Villars (de), 152.
Villebéon, canton de Lorrez-le-Bocage, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne), 33.
Villebois-La-Valette, chef-lieu de canton, arrondissement d'Angoulême, 3, 320.
Villebois-La-Valette (Jean-Louis), duc d'Epernon, 298.
Villecourt, cardinal, 365.
Villedon (famille), à Saint-Amand de Bonnieure, 56.
Villefagnan, arrondissement de Ruffec, 55, 56.
Villognon, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec, 55.
Villemereuil (de), 7.
Villemontée (François de), 30, 34, 83, 178, 413; — (Charles de), 413. Voir aussi Hautier.
Villenauxe, canton de Bray-sur-Seine, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), 33.
Villenauxe, arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube), 414.
Villeneuve (Gratien de), carme, 398.
Villette, 182, 189.
Villexavier, canton de Jonzac, 357.
Villiers sur Chizé, canton de Brioux, arrondissement de Melle, 67.
Vincent, médecin, 152, 153, 396; — (Saint), 221,
Vinet (Elie), 80.
Vinsonneau de La Péruse (Marie), 298.
Violaine, fief des Meaux, 163.
Viollet-le-Duc, 239.
Vion, pseudonyme de Vien (Pierre), commandant, 259, 263.
Vipstanius Sabinus (Marcus); C. — Apronianus; L. — Messala, 106.
Viriot (Dom Charles), 378.
Viry (Paul de); — (Jean-Marie de), 33.
Visconti (Jean-Galéas), 284.
Vitry sur Seine, canton de Villejuif (Seine), 361.
Vivien, chevalier, 298.
Vivien (saint) ou Bibien, évêque, de Saintes, 110, 393.
Vivier (Alfred), 6, 86, 233; — (Alphonse), 152; — (colonel), 364.
Vivonne, chef-lieu de canton, arrondissement de Poitiers, 5,
Vivonne (Jeanne de), 166, 170, 150.
Vix, canton de Maillezais, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 131.
Vizelle, commune de Grezac, canton de Cozes, arr. de Saintes, 59.
Vizille, ch. l. de cant., arr. de Grenoble, 266.
Vœuil, canton d'Angoulême, 394.
Voix (Louis-Mathieu-Isaac), 382.
Voizard (Eugène), 299.
Volluire (famille), 55.
Vouvant, canton de La Châtaigne-

Digitized by Google

raie, arrondissement de Fontenay-le-Comte, 308.
Voyer d'Argenson (René), 30.
Voyer, notaire, 395.
Vreillac, officier vendéen, 386.

W

Waghe le Vaut, 205.
Wagram, ville d'Autriche, 177, 388.
Waifer, duc d'Aquitaine, 19.
Wallon (Henri), 189.
Warnod, colonel, 97.
Warti (François de), 295.
Wenceslas, 284.
Westmark, 86.
Wiasma (Russie), 388.
Widdin (Bulgarie), 293.
Wiet-Lipois, 205.
Woodstock (Thomas de), 279.
Wurtemberg (duc de), 64.

X

Xambeu (François), 15, 23, 233, 359.

Y

Yaucourt (Marie d'), 350.
Yeu, île (Vendée), 406.
Ysoré, sire de La Varenne (Jean), 280.
Yvon (les), seigneurs de Laleu ; — Paul ; — Marie, 13.

Z

Zamanski (Adolphe), 416.
Ziériezée, ville de Hollande, 12.
Zinzerling, 10.

Digitized by Google

IMPRIMÉ

Sur les presses de Noel Texier,

Typographe, a La Rochelle

1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06825 0482

Digitized by Google

Digitized by Google